Mgr. de Pascal

HISTOIRE

DE

LA SEIGNEURIE DE LAUZON

PAR

J.-EDMOND ROY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA,
MAIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

DEUXIÈME VOLUME

LÉVIS.
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
9, RUE WOLFE, 9

1896

HISTOIRE

DE

LA SEIGNEURIE DE LAUZON

PAR

J.-EDMOND ROY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA,
MAIRE DE LA VILLE DE LÉVIS.

DEUXIÈME VOLUME

LEVIS
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
9, RUE WOLFE, 9

1898

179075

F5448
L39
R8
v.2

Roy, JE

Souvienne-vous de celuy à qui, comme on demanda à quoy faire il se peinoit si fort en un art qui ne pouvoit venir à la cognoissance de guère de gens, "J'en ay assez "de peu, répondict-il. J'en ay assez d'un. J'en ai assez "de pas un.

MONTAIGNE.

Can. Roy, Joseph E

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE LAUZON

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, par J.-Edmond Roy, au bureau du ministre de l'Agriculture.

CHAPITRE PREMIER

M. Duplessis.—Sa famille.—Il est nommé trésorier de la colonie.—Pourquoi il achète la seigneurie.

Georges Regnard, sieur Duplessis, le sixième seigneur de Lauzon, était venu au Canada en 1689 pour y exercer un emploi dans les bureaux de la trésorerie coloniale à Québec.

Comme c'était un homme de bien, " craignant Dieu " et fort assidu à ses devoirs, il ne tarda pas à s'attirer la confiance de ses supérieurs. Aussi à la mort de M. Jacques Petit de Verneuil, trésorier des troupes de la marine, arrivée au mois de juin 1699, fut-il chargé de lui succéder dans cette position qu'il avait déjà remplie temporairement à la satisfaction générale. L'année précédente, l'intendant de Champigny l'avait déjà choisi comme receveur de l'amirauté (1). A ces deux fonctions importantes vint se

(1) *Archives coloniales de la marine—Canada—Correspondance générale.* Vol. 16, 27 octobre 1698.

joindre en 1705 celle d'agent général et particulier de la compagnie de la colonie que M. Duplessis exerça conjointement avec M. de Lotbinière (1).

Toute la carrière de M. Duplessis se borna à la partie financière des affaires de la colonie. Homme d'ordre et bon chiffreur, sa comptabilité put subir l'examen le plus sévère.

Après vingt ans de service le gouverneur de Vaudreuil rendait de lui au ministre le témoignage le plus flatteur. " Le sieur Duplessis, trésorier, écrivait-il, m'a prié de vous rendre compte de sa conduite. Je puis vous dire qu'il remplit ici ses devoirs d'une manière à contenter tout le monde (2)."

M. Duplessis aurait pu, comme tant d'autres officiers de finance, spéculer avec les fonds du roi et s'enrichir, mais il aima mieux garder une réputation d'honnête homme laborieusement acquise. Comme agent de la compagnie de la colonie il eut souvent maille à partir avec les directeurs de cette institution, marchands âpres au gain, soupçonneux et querelleurs, qui ne pouvaient comprendre qu'un comptable put être fidèle, au milieu de tant de transactions compliquées, presque toujours liquidées à long terme par des lettres de change ou du papier monnaie émis suivant le caprice d'un intendant pas toujours scrupuleux.

M. Duplessis dut en appeler souvent aux tribunaux de la colonie pour se protéger contre les exigen-

(1) Commission d'agent général et particulier de la compagnie de la colonie pour les SS. de Lotbinière et Duplessis.—11 septembre 1705. *Registre d'ordonnance des intendants*—Vol. 1.

(2) *Lettre de Vaudreuil.*—loc. cit. 32, p. 78.

ces de ces marchands avides. Après avoir obtenu gain de cause il n'était pas encore satisfait. La justice pouvait lui avoir donné raison au point de vue stricte des affaires, mais ce qu'il voulait c'était la justification la plus complète auprès de ceux qui avaient mis en lui leur confiance. Fallait-il aller jusqu'au conseil du roi pour éclaicir un démêlé obscur il n'hésitait pas (1).

Au cours de ses difficultés avec la compagnie les mémoires qu'il envoya à la cour furent si nombreux, si remplis de détails minutieux, qu'à la fin le ministre importuné écrivait à M. de Vaudreuil pour lui demander de supplier son trésorier de ne plus lui adresser d'écritures.

En dépit des misères que la compagnie suscitait à son agent, les administrateurs de la colonie qui le voyaient à l'œuvre le confirmèrent chaque année dans sa position de trésorier de la marine (2). Ce choix vingt fois repété est le meilleur éloge que l'on puisse faire de l'intégrité de M. Duplessis.

Le trésorier Regnard Duplessis était originaire de la Champagne. Il avait épousé en France damoiselle Marie Le Roy qui appartenait à une excellente famille de Chevreuse, près de Paris. De ce mariage naquirent huit enfants. La mort en prit la moitié au

(1) *Cf : Registres d'ordonnance des intendants*, vol. I—19 septembre 1705, 26 septembre, 1 novembre ; 8 mai 1706, 9 septembre, 4 décembre, 11 décembre ; 30 janvier 1707, 5 février, 24 mars, 29 avril, 3 novembre, 9 novembre.—Vol. II—janvier 1708, pp. 60, 64, 80, 83, 85.—Vol. III—31 mai 1709, 13 octobre 1709.

loc. cit.—Vol. IV—24 septembre 1710, p. 116; vol. V—8 octobre 1711—p. 47.

berceau (1) et quatre vécurent pour perpétuer la mémoire du trésorier. L'ainée de la famille, Marie-André née à Paris le 28 mars 1687, avait deux ans lorsque ses parents partirent pour le Canada. Elle fut élevée à Chevreuse par sa grand'mère. Lorsquelle eut quinze ans (1702) madame Duplessis passa en France pour l'amener à Québec. Cette jeune personne, douée d'une grande beauté et d'un esprit fort cultivé, fit sensation lorsqu'elle parut dans les salons du château Saint-Louis et au palais de l'intendant. Plus d'un officier de la garnison en tenta la conquête ; plusieurs personnes de condition la recherchèrent en mariage. Mais la belle Marie-André était déjà promise. C'est dans le cloître de l'Hôtel-Dieu de Québec que, le 2 juillet 1707, son fiancé l'appelait et qu'elle lui jurait fidélité, après deux ans de noviciat (2) sous le nom de Sainte-Hélène.

Le deuxième enfant de M. Duplessis naquit à Québec le 7 février 1692 et reçut au baptême le nom de Geneviève. A l'âge de vingt et un ans, Geneviève suivait sa sœur au monastère et y prononçait ses derniers vœux le 5 juillet 1714. Elle prit en religion le nom de l'Enfant Jésus.

Le 14 janvier 1694, le curé de Québec, Messire François Dupré, baptisait le quatrième enfant de M. Duplessis, né la veille. Le parrain François Provost, lieutenant de roi à Québec, et la marraine dame Louise

(1) 1o Louis, filleul de Frontenac, né et mort à Québec le 29 janvier 1693.
2o Nicolas-Joseph, né à Québec le 18 mars 1695, mort le 18 avril 1695.
3o Joseph, né à Québec le 6 avril 1697.
4o Antoine-Louis, né à Québec, le 25 novembre 1699, mort le 16 mars 1700

(2) 8 janvier 1709.

Elizabeth de Joybert, femme de M. de Vaudreuil, commandant des troupes du roi au Canada, lui donnèrent le nom du grand apôtre des Indes, François-Xavier. Il devait devenir un jour un des plus illustres prédicateurs de la France au XVIIIe siècle.

Enfin, le 22 juin 1704, M. Duplessis faisait baptiser le cadet de sa famille, Charles-Denis, le seul qui devait perpétuer son nom.

Dans le dessein d'établir un jour sa famille, Georges Regnard Duplessis faisait le 15 octobre 1696 l'acquisition d'une étendue de terre considérable en Acadie sur les bords de la baie et de la rivière de Cocagne. Ce domaine seigneurial de deux lieues de front sur six lieues de profondeur reçut le nom de Duplessis, et ce fut le gouverneur de Frontenac qui le lui donna dans le titre de concession (1). Il n'appert pas que le trésorier ait jamais fait exploiter cette vaste propriété. Le 14 octobre 1699 (2), comme nous l'avons vu, il achetait de Thomas Bertrand, officier de marine, (3) domicilié à Paris, la seigneurie de Lauzon.

Pour une raison que nous n'avons pu saisir c'est François Magdeleine Ruette, écuyer, seigneur d'Auteuil et de Mousseaux, conseiller du roi et procureur général au Conseil souverain de la Nouvelle-France, qui signa comme acquéreur au titre de vente pour le prix de cinq mille cinq cents livres, mais dans un

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 427. (Ed. de 1852).

(2) *Greffe Guillaume Roger.*

(3) L'acte de vente dit : Thomas Bertrand, bourgeois, de Paris, domicilié rue du Temple, paroisse St-Germain, mais une procuration de sa femme, Marie de Lessart, datée à Paris du 25 avril 1698, dit qu'il était officier de marine.

acte du 27 mars 1700 devant le lieutenant général de la prévôté de Qnébec, il déclara qu'il avait fait cette acquisition pour Duplessis, que celui-ci l'avait payée de ses deniers et qu'il n'avait fait que lui prêter son nom. Dès le 15 octobre 1699 il avait fait une semblable déclaration dans un écrit cacheté de trois cachets à ses armes déposé chez le notaire Roger et qui était demeuré secret au désir de Duplessis.

Duplessis, qui était un homme très soigneux et fort minutieux en affaires, consentit le 27 mars 1700 une obligation de 3000 livres à son ami Paul Dupuy, lieutenant particulier au siège de la prévôté, dans le but de faire vendre par décret la seigneurie qu'il venait d'acquérir afin de la purger des hypothèques qui pouvaient la grever et obtenir un titre parfait de propriété (1).

(1) Déclaration de Dupuy 7 mars 1700.—*Greffe Roger.*

CHAPITRE DEUXIÈME

M. Duplessis revendique les droits honorifiques du seigneur dans l'église.—Procès avec la famille Charest.—Il veut faire démolir le moulin construit par Bissot.—Nouveau procès.

Une fois entré en possession de sa seigneurie Duplessis commença par étudier les causes qui en avaient pu empêcher le développement. Il voulut savoir pourquoi le domaine de Lauzon, situé à proximité de la capitale, n'était pas encore colonisé comme les autres propriétés seigneuriales du pays. Il constata que plusieurs de ceux qui y avaient pris des terrains les avaient abandonnés avant d'y avoir tenu feu et lieu et d'en avoir commencé l'exploitation. Duplessis demanda et obtint du Conseil supérieur la permission de reprendre et de concéder à qui bon lui semblerait toutes les terres où les colons n'avaient pas fait tenir feu et lieu. Cet arrêt fut publié aux portes des églises de la seigneurie et un délai de trois mois fut donné aux concessionnaires pour prendre possession

régulière de leurs terres. A l'expiration de ce délai elles devaient retourner au seigneur sans forme de procès (1).

Au printemps de 1704, M. Duplessis s'occupa d'établir les bornes de sa propriété, et il fit sanctionner par le Conseil le procès verbal qui en fut dressé (2).

M. Pierre Noël le Gardeur, sieur de Tilly, lieutenant des troupes de la marine, était alors propriétaire de la seigneurie de Villieu, voisine de celle de Lauzon, du côté ouest. Un premier procès verbal de bornage avait été fait le 12 juin 1669 par l'arpenteur du Buisson.

Le 28 Novembre 1672, Marion Boucher Dubuisson en dressa un deuxième. Villieu venait alors d'obtenir le fief qui porte son nom et qui s'étend depuis Lauzon jusqu'à la petite rivière de Tilly. Le 19 août 1679, Jean Guyon Dubuisson en dressa un troisième. Il fallait faire la lumière dans tout cela. Le Conseil décida que le procès verbal de 1669 serait maintenu.

M. Duplessis aimait les choses claires et précises si l'on en juge par les nombreux arpentages qu'il ordonna. Jusqu'au bon curé Boucher qu'il appela en cour de prévôté, le 28 juillet 1710 (*arch. de la prév.* p. 59), afin de faire rectifier un procès verbal que l'arpenteur Jean le Rouge avait dressé le 4 juin 1698.

Comme à la seigneurie de Lauzon était attaché le droit de haute, moyenne et basse justice, M. Duplessis nomma d'abord à la charge de juge sénéchal

(1) 24 juillet 1702. *Jugements et Délibérations du Conseil supérieur*, IV, 733.
(2) 25 avril 1704, loc. cit. p. 999.

Michel Lepailleur, notaire à Québec. Celui-ci, après avoir occupé cette charge de 1700 à 1701, étant allé se fixer à Montréal, fut remplacé par le notaire Jacques Barbel (1). Dans le même temps, Jean Huard, procureur fiscal depuis un grand nombre d'années, étant devenu vieux et incapable de remplir ses devoirs, Edmond Lefebvre prit sa place (2), et la garda jusqu'au 15 juillet 1711 où Hilaire Bernard de la Rivière lui succéda (3).

On sait que d'après la coutume féodale qui régissait alors le pays certains honneurs devaient être rendus dans les églises aux officiers des justices seigneuriales. Lors de l'établissement de la paroisse de Saint-Joseph dans la seigneurie de Lauzon, le bien domanial, ayant été morcelé et vendu à des particuliers, le missionnaire desservant et les habitants, ne sachant où placer l'église, s'étaient adressés à François Bissot, sieur de la Rivière et à Etienne Charest, son gendre, pour en obtenir un terrain pour y placer l'église, le presbytère et un cimetière. Ceux-ci, ayant accédé à cette demande, en reconnaissance, la fabrique leur donna le premier banc à gauche de la nef de l'église, place qu'on regardait en ce temps-là comme la plus honorable, suivant ce qui se pratiquait dans l'église cathédrale de Québec (4).

Tout cela était provisoire en attendant qu'on put

(1) Nomination du 12 mai 1703.

(2) Nomination du 15 février 1704. (*Reg. ins. prév. de Qué.* Vol. 4).

(3) *Ibid.* Vol 5.

(4) Voir plan de l'intérieur de l'église de Saint-Joseph en 1690. *Jugements et délibérations du Conseil supérieur*, vol. 5, pp. 60-61.

Jug. Cons. Sup. 22 fév. 1717, p. 96, honneurs à rendre aux seigneurs.

leur faire rendre les honneurs dûs aux patrons des églises, "comme ayant fourni le fonds pour la bâtisse" (1).

Dès les commencements de la colonie, les officiers des troupes en garnison à Québec, ayant prétendu avoir le pas sur les marguilliers dans les marches et processions, et ces prétentions soulevant de querelles fréquentes, le roi voulut y mettre ordre par l'arrêt de 1668, qui règla qu'à l'avenir dans toutes les processions, soit au dedans soit au dehors des églises, le gouverneur général marcherait le premier, après lui les officiers de justice, et ensuite les marguilliers, sans que les officiers des troupes pûssent prétendre aucun rang (2).

C'est d'après les principes posés dans cet arrêt qu'en 1675, Guillaume Couture, alors juge sénéchal, avait obtenu du Conseil supérieur que son banc fut placé le premier dans la nef de l'église. Quand il mourut (1700), la famille Charest voulut reprendre le privilège que la fabrique lui avait accordé jadis, mais les officiers de justice de Duplessis réclamèrent. Le

(1) Le roi avait d'abord accordé aux particuliers concessionnaires de fief dans la Nouvelle-France le patronage des églises de ces fiefs, à condition de les faire bâtir en pierre. La plupart ne profitèrent pas de cette faveur. L'évêque de Laval, voulant bâtir des églises, et les seigneurs l'empêchant de choisir les sites propices, il résolut de faire révoquer ce droit de patronage.

Les seigneurs protestèrent qu'ils bâtiraient incessamment les églises. Le roi, désireux de faire cesser ces troubles, ordonna que l'évêque pourrait à l'avenir faire bâtir des églises en pierre là où il n'y en aurait pas et qu'alors le patronage lui appartiendrait (1699).

L'évêque ne pouvait, cependant, en vertu de cet arrêt, empêcher les seigneurs qui avaient commencé à construire d'achever, ni même qui avaient amassé des matériaux de les construire et de jouir du patronage, comme ils l'avaient pu faire auparavant.

(2) *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 65.

notaire Jacques Barbel qui venait d'être nommé juge sénéchal de la côte de Lauzon appella, le 30 juin 1704, les marguilliers de Saint-Joseph à rendre compte de leur conduite devant la cour.

Joseph Couture, un des anciens marguilliers, comparut. " Il sait bien, dit-il, que lorsque son père était juge sénéchal de la seigneurie et qu'il vivait, il se mettait sur le banc qu'occupe maintenant le seigneur, mais c'est le curé Boucher qui s'oppose à l'exécution des règlements et le marguillier en charge ne veut pas répondre."

Le curé Boucher, qui était alors malade à l'Hôtel-Dieu, fit valoir ses prétentions, par écrit, mais le Conseil passa outre et jugea que l'ordonnance de 1675 obtenue par Guillaume Couture aurait force et vigueur. Il décida aussi que les officiers de justice auraient après le seigneur un banc ou place particulière dans le lieu le plus honorable de l'église de Saint-Joseph lorsqu'ils assisteraient au service divin, et qu'ils auraient droit au pain bénit, à la paix, à la quête, aux cierges, aux rameaux et autres honneurs tant au dedans qu'en dehors de l'église avant les marguilliers (1).

Le printemps de l'année suivante (8 mars 1705) les marguilliers ayant fait porter en premier lieu le pain bénit au procureur fiscal de la seigneurie, la famille Charest, fort irritée, s'adressa de nouveau au Conseil supérieur. Elle manifestait sa surprise qu'on eût donné le pain bénit " à un domestique du sieur

(1) *Jugements et délibérations du Conseil supérieur*, vol. IV, pp. 1029, 1056 ; 30 juin, 4 et 28 juillet 1704.

Duplessis sous le nom de procureur fiscal de a seigneurie. " " Il est visible, disait-elle, que l'oubli que les marguilliers font de la libéralité de ses grand père et père est un dessein formé en eux par crainte ou autrement pour gratifier le sieur Duplessis, ce qui n'est pas supportable pour la famille Charest qui non seulement est fondatrice de l'église par le fonds que ses ancêtres ont donné mais encore parce qu'elle souffre toutes les incommodités que cause le voisinage d'une église paroissiale. "

En conclusion, la famille Charest demandait qu'il fût sursis au prononcé du jugement jusqu'à ce le tribunal eût pris parfaite connaissance de ses droits afin que la jurisprudence qui serait établie put servir à l'avenir à tout le pays en pareille rencontre(1). L'affaire fut remise au conseiller François Hazeur et traîna en langueur. Enfin, le 26 avril 1706, le Conseil debouta la famille Charest de sa demande de patronage et autres droits honorifiques dans l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, mais la maintint à perpétuité en la possession et jouissance du premier banc qu'elle avait à main gauche dans la nef (2).

M. Duplessis, tout en revendiquant avec vigueur les privilèges et les honneurs que le droit féodal lui attribuait en sa qualité de seigneur, ne mettait pas moins d'ardeur à exécuter les obligations que ce même droit lui imposait.

Ainsi, un des principaux devoirs du seigneur était d'avoir un moulin banal pour l'usage des censitaires

(1) Loc cit., pp. 60-61.
(2) Loc cit., pp. 284, 326.

de sa seigneurie. La famille de Lauzon, ancien propriétaire du fief qui a gardé son nom, avait toujours négligé de s'acquitter de cette obligation. M. Duplessis fit bâtir deux moulins, l'un près de l'église de Saint-Joseph, dans la baie connue sous le nom d'*Anse des Sauvages* (1) l'autre sur les bords de la petite rivière à la scie qui traverse un fief dont les religieuses ursulines de Québec étaient alors propriétaires (2).

François Bissot, dont on a vu les héritiers revendiquer les droits honorifiques dûs au seigneur dans l'église, avait construit dès 1655 avec l'assentiment de la famille de Lauzon, un moulin sur sa propriété, où tous les censitaires allaient faire moudre leurs grains. En construisant ce moulin, Bissot avait rendu dans le temps un grand service aux seigneurs de Lauzon qui n'auraient pas pu supporter cette dépense. Cependant comme le droit de banalité n'appartenait qu'au seigneur, (3) Duplessis dût reclamer de nouveau

(1) Dans un billet laissé au notaire Charles Rageot par le curé Boucher, de la pointe Lévy, sur son départ pour Montréal le 5 juillet 1702, on voit que le 5 juin de cette année M. Duplessis et Michel Guay conviennent de s'en rapporter à Rochon, Bégin, Lecours, Louis Brûlot et Carrier pour estimer le terrain de Michel Guay dans l'anse où était construit le moulin de la pointe Lévy suivant les bornes qui seraient marquées. Le prix que M. Duplessis se trouverait payer à Guay devait être fixé à l'arpent superficiel.

M. Duplessis eut longtemps maille à partir avec Michel Guay au sujet des bornes de ce terrain, mais il finit par avoir gain de cause. Cf. *Edits et ordonnances*, vol. 3, p. 124 ; *reg. ord. int.* vol. 1 p. 58, 7 août 1706, et p. 21, 10 novembre 1706 ; *Jug. Cons. sup.*, vol. VI, pp. 60 et 649.

(2) Le titre de vente de ce terrain ne fut consenti que le 25 juillet 1714. Vide *greffe la Cetière.*

Ce terrain, borné devant au fleuve, au nord-est à Laurent Levasseur et au sud-ouest à Martin Guesdon ; l'acquéreur avait deux arpents en superficie. Duplessis y fit construire moulin à scie, écluse et dalle. Guesdon se réserva la pêche. Ce dernier n'avait donné qu'une promesse verbale à Duplessis, mais il passa titre à Etienne Charest en 1714.

(3) On ne connait qu'Amyot, sieur de Vincelotte, qui érigea des fours banaux.

devant les tribunaux. Il ne pouvait ainsi laisser empiéter sur ses privilèges. Le seigneur fit d'abord défense à Charest de moudre les grains des autres censitaires, mais comme ceux-ci continuaient de porter leurs grains au moulin, pendant la nuit, il fallut bien sévir.

La famille Charest, héritière de Bissot, qui se voyait contester les uns après les autres tous les privilèges dont elle avait joui par tolérance depuis tantôt un demi-siècle, opposa une résistance opiniâtre aux légitimes prétentions de M. Duplessis. Le procès très compliqué dura quatre longues années, et il y survint toutes espèces d'empêchements. Les pièces de procédure produites au dossier formerait un volume considérable(1).

On ne put s'entendre d'abord sur le choix du juge de première instance, M. Paul Dupuy, qui était lieutenant particulier de la prévôté, se trouvant l'allié des Charest. Comme il y avait des mineurs intéressés à l'issue du procès, le procureur du roi ne put y prendre part non plus. On finit par tomber d'accord sur le nom du notaire François Genaple de Bellefonds, mais trois jours après qu'il eût été nommé, ce dernier déclara qu'il avait été consulté par une des parties, qu'il avait donné son opinion sur le litige et qu'il ne pouvait siéger. Où trouver un juge qui ne serait point récusé ?

Le Conseil consulté suggéra le nom de M. de Courtemanche, mais celui étant absent, on l'attendit

(1) Ce procès commencé le 20 juin 1704 n'était pas encore terminé en juillet 1708. Cf. *Edits et ordonnances* (éd. 1854), vol. II, pp. 145 à 150 ; *Jug. et Dél.* vol. 5, p. 478 et seq.

en vain jusqu'au printemps de 1705. En désespoir de cause, le Conseil finit par renvoyer les parties devant M. François Hazeur.

Les procureurs de Duplessis racontèrent simplement les faits. Bissot a fait construire un moulin en 1655 par tolérance en attendant que le seigneur en eut construit un. Maintenant que M. Duplessis a rempli son devoir en faisant construire deux moulins banaux, Charest doit fermer le sien et porter moudre ses grains au moulin banal comme les autres censitaires (1).

Charest répondit par un plaidoyer spécial.

"Le 28 octobre 1698, Bermen de la Martinière, procureur du sieur Thomas Bertrand, alors propriétaire de la seigneurie de Lauzon, a consenti un titre, dans lequel, pour les raisons à lui données par feu Etienne Charest, père du défendant, il a crée et érigé en arrière fief la concession accordée cinquante ans auparavant par de Lauzon à François Bissot. Il a laissé à cet arrière fief le droit de moulin, et ce droit est concédé pour le temps qu'il sera nécessaire et à toujours, et sans banalité et sans juridiction, au contraire à la condition que les habitants feraient moudre leurs grains à ce moulin de préférence à tous autres des places voisines jusqu'à ce qu'un moulin banal fut construit. Ce titre a été ratifié par le seigneur Bertrand le 15 septemble 1699, et Charest lui a rendu foi et hommage et donné une tasse d'argent pour son droit de mutation(2)."

(1) *Jug. et Dél.* vol. 5, p. 480.

(2) Toutes ces pièces sont déposées au greffe de Genaple, 8 juin 1702.

C'est un mois après cette ratification que M. Duplessis acheta la seigneurie de Lauzon.

Comme autre moyen de droit, Charest invoqua encore un arrêt du conseil d'Etat du 4 juin 1686 par lequel il était ordonné à tous les seigneurs qui possédaient des fiefs d'y faire construire des moulins banaux dans l'espace d'une année après la publication. Une fois ce délai passé, faute d'y avoir satisfait, le roi permettait à tous particuliers de quelque qualité et condition qu'ils fussent de bâtir ces moulins, leur en attribuant le droit de banalité et faisant défenses à toutes personnes de les y troubler.

Lors de la réception de cet arrêt, le Conseil avait ordonné son enregistrement et publication, malheureusement cela n'ayant pas été fait, il ne pouvait être invoqué(1).

Le 20 décembre 1706, un arrêt fut rendu maintenant Charest dans son droit d'arrière fief aux conditions contenues dans le titre de M. de la Martinière, et le condamnant à fermer le moulin à eau qui y était érigé, lui défendant de moudre grain ou de permettre d'en moudre, le laissant libre cependant de faire moudre le sien là où il le jugerait à propos.

Cependant dans tous les procès qui jusque là avaient été intentés par le seigneur Duplessis, le fils aîné Etienne Charest seul avait été mis en cause. Ce dernier crut trouver là un moyen d'en appeler du jugement qui le condamnait à fermer le moulin de la pointe de Lévy. Le 8 août 1707, il comparut

(1) On le fit immédiatement publier.

donc devant le Conseil avec Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, tuteur des mineurs Charest, pour réclamer des dommages de Duplessis, à raison du jugement qu'il avait obtenu(1).

Le conseiller clerc Joseph de la Colombière fut nommé pour entendre les parties. Le procureur de Charest s'attaquant au jugement qui lui reconnaissait des droits d'arrière fief disait :

" Si le titre accordé par Bertrand en 1699 est régulier, il doit subsister en entier et non sur un seul chef. On ne peut séparer les droits qui y sont marqués. Qu'on examine les termes précis du titre d'érection ratifié par le seigneur Bertrand.

"A ces causes, en vertu de la procuration que m'a passé le sieur Bertrand et sous son plaisir et agrément, j'ai en faveur de sieur Charest autant qu'il est en moi crée et érigé en arrière-fief les cinq arpents de terre de front sur quarante de profondeur sis à la pointe de Lévy en la seigneurie de Lauzon et à icelui fief laissé le droit de moulin, et icelui droit concédé en tant que besoin serait à toujours et sans banalité ainsi que le dit arrière-fief sans justice.

" Comment les droits de fief et de moulin peuvent-ils être séparés ? Ce titre n'a pas été suffisamment

(1) *Jug. et Dél.* 8 août 1707, V. pp. 653, 664 ; janvier 1708, p. 737.

Héritiers mis en cause ;

1. Boucher de Montbrun, comme ayant épousé Françoise Charest. Le 30 octobre 1702, il a consenti à prendre ses droits sur la maison de Québec. 2. Pierre Trottier Desauniers comme ayant épousé Catherine Charest. Il répond qu'il n'a plus d'intérêt à la pointe de Lévy, ayant transigé avec les héritiers, acte devant Genaple, le 29 oct. 1706. Etienne Charest est procureur de sa sœur Geneviève, du 24 décembre 1707.

examiné. Les mots " et à icelui fief laissé le droit de moulin " peuvent-ils vouloir dire autre chose sinon qu'il laissait un droit qui était acquis sans forme de procès par trente ans de jouissance ? De crainte que ces mots de délaissement ne fussent assez précis et assez formels et pour donner une marque plus entière et plus certaine le donateur s'en est expliqué par ces autres mots décisifs : " et icelui droit concédé en tant que besoin serait à toujours et sans banalité ainsi que le dit fief sans justice. " La donation du droit de moulin est annexée à celle du fief qui ne compose qu'un article de ces deux chefs sans distinction, que de la nature de l'un et de l'autre, en disant un sans banalité et l'autre sans justice. Ainsi quoique l'arrière fief soit sans justice il reste toujours arrière fief, et de même que quoique le moulin soit sans banalité il doit rester toujours moulin et faire farine. Ces mots " en temps que besoin serait " ne signifient autre chose que le doute où l'on pouvait être qu'il fallut un titre après plus de trente ans de paisible jouissance comme il est porté au titre d'érection. Cet article est si clair qu'il ne lui faut aucune interprétation et s'il y en avait à faire elle ne pourrait être qu'en faveur des héritiers Charest.

" Il est dit encore par ce titre que les habitants de la seigneurie de Lauzon moudront les grains à ce moulin préférablement à tous autres des côtes voisines, en attendant qu'il y ait un moulin banal de construit. Il faut de là naturellement conclure que lorsqu'il y aurait un moulin banal construit, celui des Charest pouvait moudre les grains des côtes voisines sans être

tenu de donner la préférence aux habitants de la seigneurie. Cela s'entend d'autant mieux que si le moulin Charest n'eut dû durer que jusqu'à la bâtisse du moulin seigneurial ou banal cette charge de préférer les habitants de la seigneurie aux autres serait injuste, inutile et sans droit, car ce moulin pouvant moudre malgré le seigneur indépendamment du susdit titre tous allans et venants jusqu'à la bâtisse d'un moulin banal, ce n'était rien lui accorder que de lui concéder les droits de moudre jusqu'à ce temps là. Quel droit aurait eu le précédent seigneur de lui imposer cette obligation de préférer les habitants, ne pouvant lui ôter un droit acquis par plus de trente ans de possession, sans lui rien accorder. Si ce moulin n'avait eu le droit de tourner que jusqu'à la bâtisse du moulin banal il n'eut pas été nécessaire de limiter le temps de l'obligation de donner préférence aux habitants de Lauzon, ne pouvant plus tourner pour aucun, il n'aurait pu moudre pour les uns préférablement aux autres. Si ce droit n'a été concédé que jusqu'à la construction du moulin banal et pour un temps limité, il n'est donc pas laissé à toujours comme le marque le titre en propres termes ? Concéder une chose pour un temps limité et le concéder en même temps à toujours sont deux choses contraires qui ne peuvent être conciliées ensemble. Au reste, il est libre à toutes personnes de bâtir moulin sur son héritage sans que le seigneur puisse empêcher, suivant Bacquet en son traité des droits de justice (chapitre 29, feuillet 261). Le père des héritiers Charest, ayant bâti son moulin et joui d'icelui 30 ans et plus sans trouble, ils n'en peuvent être évincés. "

Ainsi parla le praticien que Charest avait chargé de défendre ses droits, et il parla si bien que le Conseil, après avoir entendu sa plaidoierie, modifia son premier arrêt. Il donna permission à Charest d'ouvrir son moulin pour son usage personnel. Comme celui-ci pouvait prétendre à des dommages intérêts, on compensa avec ce qui pouvait être dû de redevances seigneuriales à Duplessis qui fut condamné à payer les frais de révision (1).

Le seigneur Duplessis essaya en vain par des requêtes nouvelles, de faire casser cet arrêt et de demander la démolition du moulin de Charest où les habitants faisaient moudre leurs grains comme de plus belle (2). Il fallut s'exécuter et payer.

(1) *Jug. et Délib.*, vol. V. pp. 819 à 836, 23 Avril 1708.

(2) Loc. cit. p. 866.

— —

CHAPITRE TROISIEME

Saint-Nicolas en 1706.—Anciens et nouveaux colons.—Les familles Fréchet, Lambert, Marion, Huot dit St-Laurent. —Les frères Dumay. – Les Rousseau, les Lemarié, les Dubois. – L'histoire des Jérémie. – Où l'on disait la messe. Les missionnaires récollets.—Le premier curé le Picart.

Le seigneur Duplessis avait pris possession de Lauzon depuis six années lorsqu'en 1706 les autorités ordonnèrent le recensement de la colonie. Ce dénombrement qui n'est point nominal donne à la côte de Lauzon une population de 431 habitants en y comprenant le fief de la Martinière (1). A l'aide du plan cadastral qui fut levé la même année par le lieutenant des troupes Catalogne, il est facile de rétablir les noms des censitaires qui habitaient alors Lauzon (2).

(1) Rameau. *La France aux Colonies*, II, 295.

(2) *Carte du gouvernement de Québec levé depuis l'année 1685 jusqu'à 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Pontchartrain, commandeur des ordres du roi, ministre et secrétaire d'Etat, par Monsieur Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean-Baptiste de Couagne, arpenteur juré.* L'original de ce plan est au dépôt des cartes et plans de la marine à Paris. Une copi

A partir de la limite extrême de la seigneurie sur les confins du fief de le Gardeur de Tilly, jusqu'au Saut de la Chaudière, on comptait environ une trentaine de propriétaires. La veuve du chirurgien Gervais Beaudoin possédait un établissement sur la ligne frontière de Tilly, puis venaient dans Lauzon les terres de Pierre Boucher, Jean-Baptiste Buisson, Laurent-Etienne Huot dit Saint-Laurent, Denis Boucher, François Fréchet, Ignace Boucher, Jean Dumay, Aubin-Lambert, Michel Chatel, François Lambert, George Marion, Jean LeBon, le curé le Picart, Jacques Rousseau, René Métot, Michel Le Marié, François Fréchet, André Bergeron, Jean Pilot, Nicolas Dumay, Eustache Dumay, la veuve Abraham Métot, Guillaume Leduc, Guillaume Dupont, René Dumay, Joseph Jérémie dit Lamontagne, André Bergeron, M. de la Minotière et Claude de Bermen, sieur de la Martinière, qui possédait, comme l'on sait, les terrains avoisinant le bassin de la Chaudière.

Les familles Boucher, Buisson, Dumay ou Dumets, Chatel, Métot, Bergeron, Pilot, Leduc sont gens de connaissance. Nous les avons rencontrées au recensement de 1681, quelques unes mêmes dès 1667.

dessinée par P- L. Morin est à la bibliothèque du Parlement à Ottawa. C'est elle que nous avons consultée. On voit que Catalogne prit quatorze années à faire ce travail. C'est par les noms des colons qu'il indique que nous pouvons établir que l'arpentage de Lauzon eut lieu entre 1706 et 1709. En effet, Catalogne note la terre de la *Veuve Métot*, or Abraham Métot, son mari, est mort en septembre 1706.

Ce plan ne donne point les noms de baptême des colons. C'est au moyen des actes des notaires et des registres de la pointe de Lévy et de Saint-Nicolas que nous avons pu les rétablir d'une façon à peu près certaine. La copie conservée à Ottawa contient plusieurs noms défigurés, mais il a été possible de les rectifier,

Sur la frontière de Tilly, Pierre Boucher dit Desroches vivait encore, de même que sa femme Hélène Gaudry. Douze enfants étaient venus s'asseoir à sa table. Les garçons étaient en train de s'établir près de la terre paternelle. L'ainé, Ignace, avait épousé à St-Nicolas, le 17 novembre 1699, Françoise Pouliot (1). C. sa terre que l'on voit entre les établissements de Fréchet et Dumay. Une de ses filles, Madeleine, venait d'épouser le fils aîné du notaire Jacques de Horné-la-Neuville, un tabellion ambulant qui promenait son étude dans les campagnes depuis le Saut de la Chaudière jusqu'à Saint-Pierre les Becquets. Un des frères de Pierre Boucher, Denis, vint s'établir près de lui dès 1693, avec sa femme Jeanne Mivile et ses huit enfants. De là vient que le cadastre attribue trois terres à la famille Boucher sur le territoire de St-Nicolas (2).

Le voisin de Pierre Boucher, Antoine Buisson, était mort en janvier 1705 après avoir vu grandir autour de lui ses treize enfants. Dans l'été de 1693, il eut le malheur de perdre Jeanne, une fille de seize ans, qui se noya avec deux de ses compagnes, Catherine Dumets et Madeleine Moisan, pendant qu'elles faisaient

(1) Il fut enterré le 7 avril 1741.

(2) Denis Boucher, marié à Jeanne Mivile le 21 nov. 1689 à Q. eut d'elle :
1o Jean François, b. 13 sept. 1693 à Pte.-aux-Trembles Q.
2o André b. 8 avril 1696 à St-Nicolas.
3o Denis Joseph b. 1 mars 1699 à St-Nicolas.
4o Nicolas b. 21 mai 1702 à St-Antoine de Tilly.
5o Marie-Charlotte b. 31 mai 1704 St-Nicolas.
6o Etienne b. 24 mai 1706 St-Nicolas.
7o Marie Anne b. 5 juillet 1709 St-Nicolas.
8o Marie-Therèse b. 17 avril 1712 St-Nicolas.
Denis Boucher fut ent. à St-Antoine 17 nov. 1723.
Sa femme Jeanne Mivile le 3 nov. 1744.

une promenade en chaloupe sur le fleuve. Se sentant devenir vieux, Antoine Buisson donna la conduite de ses biens à son fils Jean-Baptiste, marié en 1699 à une Beaudet, de Lotbinière. D'après les registres de la pointe aux Trembles, en 1697, Antoine Buisson habitait la côte Duquet, dans St-Antoine de Tilly.

Le cadastre donne quatre terres à la famille Dumay. Après avoir consulté les archives et les greffes des notaires nous devons les attribuer à Jean, René, Nicolas et Eustache Dumay, les fils de ce Jean Dumets que nous avons vu à la côte de Lauzon dès 1666. Ces quatre frères ont fourni la souche de cette nombreuse famille des Demers, de Saint-Nicolas, qui a donné au pays des religieuses, des prêtres, des évêques. Modeste Demers, né à Saint-Nicolas, en 1809, ordonné prêtre en 1836, partait deux ans après pour les missions de la Colombie, au delà des Montagnes Rocheuses. En 1844, le Pape Pie IX le nommait évêque de Vancouver. Un autre, Jerôme Demers, né dans la même paroisse en 1774, fut ordonné prêtre en 1798. Il s'agrégea au séminaire de Québec, occupa les premières charges dans cette institution, puis devint vicaire-général du diocèse. On le donne comme un des plus habiles professeurs de son temps. Il composa des traités de philosophie, de physique, d'astronomie et d'architecture pour ses élèves. Jerôme Deners mourut en 1853, à l'âge de 78 ans. Un troisième, Jean Demers, connu en religion sous le nom de "frère Louis" devint supérieur des récollets à Montréal où il mourut en 1813. Il fut le dernier prêtre de son ordre au Canada.

Abraham Métot, que l'on a vu en 1681 avec cinq arpents de terre en culture, était mort à St-Nicolas

en septembre 1706. C'est de sa veuve, Madeleine Mezeray, dont nous parle le plan de Catalogne. Métot, qui habitait cette partie de la seigneurie depuis 1674, voulut y établir quelques-uns de ses enfants. Aussi le 23 juillet 1696 (1) les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui vendirent une nouvelle habitation. René Métot y fit sa demeure avec sa femme Marie Lambert. Cette famille Métot abandonna plus tard Saint-Nicolas, mais quelques-uns de ses descendants y revinrent prendre terre et y possèdent encore des établissements florissants là où vivaient jadis leurs ancêtres.

André Bergeron, un des anciens domestiques d'Eustache Lambert sur sa ferme de Ste-Marie, vivait encore en 1706, portant vaillamment le poids de nombreuses années. A lui aussi, sa femme avait donné la douzaine réglementaire d'enfants. Mais le vigoureux vieillard ne désesperait pas de vivre encore assez longtemps pour donner à chacun table et couvert. C'est dans sa maison que les missionnaires disaient la messe, baptisaient les nouveaux nés, mariaient les fiancés (2).

(1) *Greffe Genaple.*

(2) 11 janvier 1696 : naissance d'un fils à Michel Chatel et Françoise Lambert. Le récollet Cappes le baptise dans la maison d'André Bergeron, le 2 février. —8 avril : Baptême à la côte de Lauzon, chez André Bergeron, d'André Boucher, fils de Denis, né le 30 mars.

8 décembre : Dans la maison d'André Bergeron où l'on dit la Ste-messe, baptême de Jeanne-Françoise Pilotte, fille de Jean. Le 9 décembre, baptême dans la même maison de François Marion, fils de George.

1697, 15 avril : Nicolas Bergeron, fils d'André, est baptisé dans la maison de son père où l'on dit la messe.

1698, 8 décembre : Au logis d'André Bergeron où l'on dit la messe, baptême de Jean Baptiste Hayette fils de Louis.

1699, 28 février : Au logis d'André Bergeron où l'on dit la messe, mariage de Bertrand Lart autrement Laramée, autrefois soldat de la compagnie de M. de la Vallière et de Marie Coustard, paroissienne de St-Nicolas.—1 Mars : au logis d'André Bergeron où l'on dit la messe baptême de Denis Joseph Boucher, ondoyé par André Lambert le père. (Registres de Saint-Nicolas).

Aussi le 8 décembre 1702, André Bergeron était-il choisi comme second marguillier de Saint-Nicolas à la pluralité des voix (1). Ce respectable colon mourut dans l'hiver de 1712, à l'âge de 70 ans.

Le voisin d'André Bergeron, Jean Pilote, avait douze enfants vivants en 1706. Le relevé de 1681 ne lui donnait qu'une fille (2). Pilote mourut à l'âge de 81 ans, en 1738, et fut enterré à Québec.

Michel Chatel, célibataire en 1681, avait épousé en 1685 une fille d'Aubin-Lambert. Il n'eut pas d'héritier mâle et maria ses filles à des colons de St-Nicolas. Guillaume Leduc, voisin de terre de la veuve Métot, était le fils de René Leduc que l'on a vu à la côte de Lauzon en 1687. En 1701, il était parrain à la pointe de Lévy d'un petit sauvage, enfant de huit ans, appartenant au sieur Louis Marchand qui l'avait racheté d'esclavage. Leduc ne cultiva pas et fit le commerce à Québec.

Les familles St-Laurent, Fréchet, Lambert, Marion, LeBon, Rousseau, Lemarié, Dupont et Lamontagne qu'indique le plan cadastral de 1706 portent des noms nouveaux dans la seigneurie de Lauzon. Quand vinrent-elles s'établir sur le territoire de Saint-Nicolas ?

Depuis 1696, on voit paraître aux compérages sur les registres de Saint-Nicolas le nom de Huyot. Le 8 avril, par exemple, Geneviève Huyot est marraine d'un enfant chez Denis Boucher. Le premier

(1) Note du récollet Cappes, sur le registre de 1702 à St-Nicolas.

(2) Cette fille, Marie Françoise, mourut à l'âge de six ans et fut enterrée dans le cimetière de Saint Nicolas le 25 décembre 1694 ; c'est le plus ancien acte inscrit sur les registres de cette paroisse.

mars 1699, Laurent Huyot est parrain dans la même famille. Ce nom patronymique de Huyot est devenu Huot, puis Huot dit St-Laurent. Laurent Huot dit St-Laurent, originaire du Chateau-Richer, épousa à Québec en 1699 Marie-Françoise Faveron et prit terre vers la même époque à Saint-Nicolas. Il y a fait souche et ses descendants sont répandus dans toute la seigneurie. Huot épousa en deuxième mariage une fille de George Cadoret, de la pointe de Lévy. Il vint habiter cette dernière paroisse en 1718 puis alla mourir aubergiste au cul de sac de Québec vers 1734 (1).

François Fréchet, auquel Catalogne donne deux terres dans Saint-Nicolas en 1706, était venu en cette paroisse en 1703. Originaire de l'île de Ré, il épousa en 1680 à Ste-Famille de l'île d'Orléans Anne Lereau. Il habita Ste-Famille jusqu'en 1690 et passa de là à Québec puis à St-Nicolas où il faisait baptiser le 25 mars 1703 sa fille Marie-Ursule. A quoi attribuer cette migration ? En 1681, le recensement de Lauzon signale la présence dans cette seigneurie de Robert Coutart et de sa femme Suzanne Jaroussel. En 1687 ce Coutard possédait une terre à St-Nicolas, proche de Abraham Métot (2). En 1699, sa fille unique Marie épousait dans cette paroisse Bertrand Lart dit Laramée, ancien soldat de la compagnie de la Vallière, et vint demeurer à Québec. Coutart vivait encore lors

(1) Voir au greffe Rageot : les actes du 5 juillet 1725, 24 mars, 1 août, 30 août 1726, 8 nov. 1730 ; au greffe Barolet : actes du 22 nov. 1735, 4 nov. 1736, 9 mai 1738, 8 juillet 1750 ; au greffe Panet ; 7 mars 1745, titre nouvel de Ve Huot à Charest pour la terre de Cadoret ; au greffe de Horné, le 28 avril 1719 inventaire Huot-Faveron. Partage du 16 avril 1720.

(2) 1 oct. 1687, greffe Genaple.

de ce mariage. Il décéda quelques années après, le 25 janvier 1706, à l'âge de 65 ans. (Reg. de St-Nicolas). Sa femme Suzanne Jaroussel, veuve en premier mariage de Simon Lereau, était la belle-mère de François Fréchet. C'est donc elle qui dirigea son gendre sur les terres de son second mari Robert Coutart, devenu vieux et incapable de travailler. François Fréchet avait neuf enfants à son arrivée à St-Nicolas. Sa femme lui donna encore en 1703, comme on a vu, Marie-Ursule, puis le 2 juillet 1705, Michel, le cadet de la famille. C'est cette nombreuse postérité qui a formé le clan très distingué qui porte le nom de Fréchet dans les seigneuries de la rive sud. Si l'on en juge par son écriture François Fréchet possédait une bonne instruction et il enseigna à lire et à écrire à toute sa

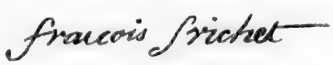

famille. Il fut nommé capitaine de milice de sa paroisse et prit une part active à toutes les affaires du temps. Le colon Fréchet compte parmi ses descendants Pierre Fréchet, né à Québec en 1752, ordonné prêtre en 1784, qui fut curé de Ste-Croix et mourut curé de Belœil en 1816. On voit les enfants et les petits enfants de François Fréchet contracter union avec la plupart des familles souches de St-Nicolas et jouer un rôle de quelque valeur dans les événements paroissiaux.

La famille Lambert que l'on trouve à St-Nicolas en 1706 n'était point de même souche que celle d'Eustache Lambert dont nous avons raconté l'histoire.

On a vu que Michel Chatel avait épousé en 1685 Marie-Françoise Lambert. Cette dernière était fille d'Aubin-Lambert, originaire de Tourouvre. Un des fils de ce dernier, François vint épouser à St-Nicolas le 17 novembre 1699 une fille de Jean Pilot. Il se fixa dans cette paroisse et emmena avec lui son vieux père Aubin-Lambert qui jusque là avait habité Québec (1). Ce dernier y mourut le 4 avril 1713 à l'âge de 80 ans François Lambert a formé la souche des Lambert dit Champagne et l'un de ses frères celle des Aubin-Lambert. Une autre famille Lambert prenait racine vers 1696 dans la seigneurie de Villieu sur la frontière de St-Nicolas, celle de Pierre Lambert. En 1696, le missionnaire baptisait dans sa maison et en 1712 on y disait la messe (2). Les enfants de ce Pierre Lambert s'unirent à des familles de Saint-Nicolas et y firent souche.

Les Lambert avaient pour voisin George Marion. C'est le père de celui-ci, Nicolas Marion, qui avait acquis cette terre dès 1679 (3). Récemment arrivé dans le pays il avait demandé au Conseil supérieur à jouir de la qualité d'habitant (4). George Marion épousa vers 1696 une fille de Jean Demers et mourut en 1712 à l'âge de 45 ans. Quelques uns de

(1) Le premier mars 1699, Aubin-Lambert père ondoyait un enfant à Saint-Nicolas.

(2) Voir les registres de St-Nicolas à ces dates. 1 mars 1696, baptême de Marie Louise de la Voie fille de Jean de la Voie et de Barbe L'homme. 1712—22 novembre—mariage dans sa maison où l'on dit la messe de Jacques Genest.

(3) Greffe Rageot, 22 novembre 1679.

(4) Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, II, pp. 387-391. 3 avril 1680.

ses descendants existent encore à St-Nicolas, mais sa famille s'est surtout répandue dans les environs de Montréal.

Michel LeMarié (1) était le fils de Jacques LeMarié, ancien fermier de la redoute de M. de la Durantaye Cette famille, établie à la côte de Maure vis-à-vis St-Nicolas, envoya quelques uns de ses membres dans Lauzon. Thomas LeMarié, frère de Michel, habitait Lauzon lorsqu'il épousa en 1685 Louise Sedilot (2). Michel vint à St-Nicolas vers 1695. Le 15 février, il y fait baptiser son fils Jean.

Guillaume Dupont, originaire de Saint-Jean de Monts, évêché de Luçon en Poitou, épousa en 1693 Suzanne Métayer, la veuve de Philippe Dion que l'on a vu à Lauzon en 1681 et qui était poitevin lui aussi. De là vint que l'établissement de Dion passa aux

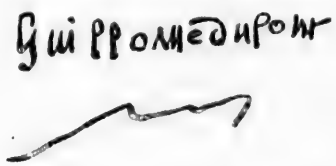

mains de Dupont. Guillaume Dupont mourut et Suzanne Métayer épousa en troisième mariage François Fréchet (1717) Un des fils de Philippe Dion, Gabriel, épousa à St-Nicolas le 20 janvier 1716 Angélique de la Voye. Cette famille Dion est plus connue alors sous le nom de Desloriers. La famille Lamontagne que Catalogne marque sur son plan est celle de ces deux

(1) Nom primitif : Mariez.
Greffe Duquet.—Contrat de mariage du 27 mars 1685.

frères Louis et Joseph Jérémie qui avaient acheté en 1701 l'établissement que les jésuites possédaient au village St-François de Sales. L'histoire de cette famille Jérémie est assez curieuse.

Noël Jérémie de la Montagne, originaire de Mareuil-sur-Orge, en Champagne, avait épousé à Québec le 29 janvier 1659 Jeanne Pelletier, fille de Nicolas, maître-charpentier, un des plus anciens colons

de Québec. Ce Nicolas Pelletier avait un fils François qui s'occupa beaucoup de la traite aux environs de Tadoussac. Envoyé en ce dernier endroit pour y passer l'hiver de 1659-60 avec le P. Albanel, il y épousa une sauvagesse chrétienne. La chose fit beaucoup de bruit dans le temps parce que le P. Albanel avait uni les deux époux sans publication de ban. Il fut même envoyé dans une espèce de disgrâce au Cap de la Madeleine à ce propos. Dorothée la sauvagesse mourut à Québec au printemps de 1661, mais François Pelletier continua ses courses aventureuses vers les rivages du nord et y attira son beau-frère Noël Jérémie. Celui-ci fit longtemps commerce dans ces parages et laissa son nom aux îlets Jérémie près de Tadoussac. On se souvient qu'il avait contracté avec Guillaume Couture une société pour ce négoce.

Nicolas Pelletier, beau père de Jérémie, avait son habitation sur la grêve de Sillery. Il maria trois de ses filles à des colons qui avaient pris terre près du Saut de la Chaudière. Ainsi, Marie épousa en 1655

Denis Jean et acquit en 1682 la terre de Thomas Mezeray (greffe Maugue 15 fév). Cette terre revendue

Marie
Pelletier

à l'Hôtel-Dieu en 1686 fut achetée en 1687 par Chs de Caruelle dit Belleville (Becquet). Louise épousa la même année 1655 Sébastien Liénard dont le fils aîné fut en 1683 concessionnaire de Mivile dans son fief de la Bonne Rencontre sur la Chaudière (greffe Duquet), et épousa une abénaquise Marie Madeleine Arpot Wabanquiquois. Geneviève épousa Thomas Lefebvre, riverain de la Chaudière depuis 1672, (greffe Gilles Rageot, titre accordé par la Martinière 28 nov. 1672).

Un des neveux de Louise, Louis Hayotte, marié à Marie-Louise Gourot, s'établit aussi vers 1696 à St-Nicolas. Ce groupe attira d'autres membres de la famille. Etienne Garnier, allié des Pelletier, vint y chercher en 1700 une des filles d'André Bergeron. L'année suivante, Noël Jérémie étant mort, ses deux fils achetèrent la terre de St-François de Sales, et Jeanne Pelletier, leur mère, les suivit. C'est ainsi que Saint-Nicolas hérita des Jérémie dit Lamontagne. Le 30 septembre 1706, Joseph Jérémie dit Lamontagne épousait dans cette paroisse Anne Rousseau, fille de Jacques. En 1710, son frère Louis Jérémie épousait Marie-Thérèse Rousseau, autre fille de Jacques.

Louis Jeremie

La famille Pelletier est une des rares familles de blancs qui contracta alliance avec les filles aborigènes. L'union de François avec Dorothée la sauvagesse avait fait beaucoup de bruit. Le cadet de la famille Nicolas voulut obtenir une permission spéciale de l'évêque de Laval pour épouser en 1673 Madeleine Tegoussé, petite fille du grand chef Jean-Baptiste Nanabesa.

Le commerce que les Pelletier et les Jérémie avaient si longtemps entretenu avec les Montagnais du Nord se continua une fois que la famille fut fixée à Saint-Nicolas. L'ancienne terre des Abénaquis située, comme on l'a vu, sur une pointe qui s'avance vis-à-vis de la rivière du Cap-Rouge, était toujours le rendez-vous préféré de cette tribu. Jeanne Pelletier, qui habitait avec ses fils, faisait bon accueil à ces enfants de la forêt, oncles, tantes ou cousins de ses enfants. Le 21 janvier 1709, on vit dans la petite église de St-Nicolas un spectacle assez rare puisqu'il ne s'est pas renouvellé plus d'une dizaine de fois dans la colonie sous tout le régime français. Ce jour là, Jean-Baptiste Manaouinat, sauvage natif des terres de Tadoussac, était uni par le curé le Picart à Marie-Madeleine Langevin. Manaouinat a été suivi dans Lauzon ses anciens compagnons de chasse, les Jérémie et les Pelletier. Jeanne Pelletier, veuve Jérémie, mourut à St-Nicolas, le 25 Janvier 1714, à l'âge de 73 ans. Elle avait marié sa fille Marie-Jeanne, le 28 juillet 1705, à Samuel Le Compte dit Lavimodière, habitant du Château-Richer. Le 23 novembre de la même année, sa fille cadette Charlotte Judith épousait

Charles Rousseau dont les deux sœurs avaient uni leurs sort à Joseph et Louis Jérémie.

Les Jérémie portèrent tour à tour le nom de Lamontagne, de Douville et de Mine. Comme les Fréchet, les Jérémie possédaient une bonne instruction et tous savaient signer leur nom. En 1722, Joseph Jérémie Douville était capitaine de milice de Saint-Nicolas, poste de confiance qu'il occupa pendant de longues années.

La famille Rousseau, si intimement liée à celle des Jérémie par trois unions successives, était elle aussi une nouvelle venue dans St-Nicolas. Le chef Jacques Rousseau avait épousé Marguerite Guillebout, la belle sœur de ce Pierre Pouliot que l'on a vu à la côte de Lauzon en 1681. Pierre Pouliot était mort sans postérité. Antoine, son frère, ne laissa qu'une fille, Françoise, qui épousa en 1699 Ignace Boucher, de St-Nicolas. Rousseau, uni à la veuve d'Antoine, hérita de l'établissement. Il avait cependant acquis une terre à St-Nicolas dès 1676. Rousseau bornait la terre de l'église du côté de l'est. L'ouest était occupé par Jean Lebon.

Qui était ce Jean LeBon ? Cette question nous a longtemps intrigué. Nous avions beau chercher dans les registres de la pointe de Lévy et de St-Nicolas,

compulser les greffes des notaires, nous ne pouvions trouver qu'un colon de ce nom se fût établi dans Lauzon. Nous avions dans Lévis une famille Lainé, dont l'un des membres porte le surnom de Jean Lebon. Nous crûmes un instant que le " Jean Lebon " de 1706 pouvait bien être un Lainé, mais nous ne trouvions pas trace de Lainé non plus dans les papiers de Lauzon à venir jusqu'à une époque récente, disons vingt ans. Il y avait bien à St-Nicolas une famille Lainesse dit Laliberté, mais elle n'était liée en aucune façon à celle des Lainé. La copie du plan de Catalogne que nous possédons au Canada fourmille d'erreurs cléricales. Il pouvait bien se faire après tout que le copiste eut mal compris.

En réferant à l'original, il fallut nous convaincre que c'était bien un " Lebon " qui était voisin du curé de St-Nicolas, en 1706.

Après nouvel examen du plan de Catalogne, l'absence d'un nom, souvent répété dans les archives de St-Nicolas depuis 1696, nous frappa. Comment se faisait-il que la famille Dubois, établie dans la seigneurie depuis 1696, qui y avait contracté déjà plusieurs alliances ne fut pas indiquée au cadastre officiel ? Le nom de Dubois a subi une vingtaine de transformations, mais aucune de celles signalées par Tanguay n'apparaissait sur le relevé de Catalogne. Depuis 1696 nous étions sûr que François Dubois habitait Saint-Nicolas. Depuis 1704, on lui donne dans les registres le surnom de Lafrance, mais ni Dubois ni Lafrance n'étaient marqués au cadastre comme possesseurs de terre. Les publications officielles ont toujours tort, et

nous allions juger que le relevé ordonné par de Pontchartrain n'était pas complet, lorsqu'en parcourant de nouveau les registres de St-Nicolas, il nous arriva de tomber sur une entrée qui nous expliqua l'omission du nom de Dubois au cadastre et l'identité de Jean Lebon, ce personnage fantastique que nous cherchions en vain et que nous supposions déjà avoir été une invention des ingénieurs du temps. Le 9 décembre 1709, à la sépulture de Marie-Louise Barbel, le curé le Picart énumérant les témoins présents signale Jean-Bte-Dubois dit *Jean Lebon*. Le " LeBon " de Catalogne était donc Jean-Baptiste Dubois fils de François Dubois qui épousa en 1707, à St-Antoine de Tilly, Marie Bisson. Ce surnom de LeBon est disparu pour faire place à celui de Lafrance, sous lequel la famille Dubois de St-Nicolas semble plus particulièrement connue. François Dubois mourut le 10 juillet 1712 à l'âge de 70 ans. Une autre famille de Dubois dont le chef portait aussi le nom de François a fait souche dans Lauzon, mais elle s'est fixée à l'est de la Chaudière.

Catalogne donne enfin comme voisin de l'exploitation de pêche de Bermen de la Martinière, M. la Bissonnière. Nous ne connaissons qu'une famille qui ait porté ce nom, celle de Trottier de la Bissonnière, et il n'appert pas qu'elle ait jamais eu d'établissement dans Lauzon. Le copiste a dû faire erreur. Peut-être, sommes nous en présence de ce Le Compte dit Lavimodière qui épousa la fille de la veuve Jérémie en 1705. Peut-être, encore, devons nous y voir M. Niort de la Minotière. On pourrait s'arrêter à cette

dernière supposition vu que les de Niort étaient alliés à la famille Lambert Dumont dont les terres bordaient la rive droite de la Chaudière.

Sur les quatorze familles relevées en 1681 à l'ouest de la Chaudière, six étaient disparues : celles d'Aimé Le Compte, Brau de Pominville, Pierre Pouliot, Philippe Dion, Thomas Mezeray, Robert Coutart. Les unes étaient allées s'établir dans des seigneuries voisines, d'autres s'étaient éteintes. Les veuves Dion et Coutart en contractant de nouvelles noces avaient conservé leurs habitations. On comptait maintenant vingt huit chefs de famille formant en tout 187 habitants(1). Les terres qui bordaient le fleuve seulement étaient défrichées. Tout l'intérieur n'était encore qu'une vaste forêt. L'accroissement signalé pendant ce cycle de quinze années n'était pas dû à l'immigration européenne. Les familles déjà établies avaient attiré des parents et des alliés. Quelques unes, comme les Boucher, les Bergeron, les Métot, les Leduc, les Dumay, avaient formé de nouveaux essaims. Les fils ou les filles se fixaient auprès de la terre paternelle. Peu ou point de mutations de propriété. Quelques colons, comme André Bergeron, Jean Pilote, Georges Marion, Robert Coutart, savaient signer leur nom. Les familles Fréchet et Jérémie possédaient une bonne instruction. Ces deux groupes semblent avoir tenu un certain rang dans leur temps. Au mariage du fils aîné de François Fréchet, on voit assister les de Gaspé, les

(1) Nous arrivons à ce chiffre de 187 habitants en relevant aux registres les noms des pères, mères et enfants vivant sous le même toit, pendant l'année 1706.

Barbel, les le Gardeur de Tilly, les Saint-Germain. (1707). A celui de Louis Jérémie (1710), Damours de Clignancourt, Aubert de Gaspé, Charlotte et Angélique le Gardeur de Tilly apposent leurs signatures sur le registre.

Le 23 novembre 1703, St-Nicolas voyait arriver son premier curé et prêtre séculier dans la personne de M. le Picart. Il y devait demeurer jusqu'au 25 septembre 1713. C'est ce curé que le plan de Catalogne mentionne.

M. Pierre le Picart était né au Château-Richer du mariage de Jean le Picart, marchand de Québec, et de Madeleine Gagnon. Ordonné prêtre le 29 octobre 1702, il alla missionnaire à Saint-Antoine de Tilly, puis fut nommé curé de Saint-Nicolas. Une de ses sœurs, Marie-Anne, avait épousé le notaire Jacques Barbel. Elle en eut une fille, Marie-Louise, qui fut

marie anne le picard

inhumée à Saint-Nicolas, le 9 décembre 1709. La famille le Picart était alliée aux d'Ailleboust et aux Grandménil. Le curé le Picart mit en ordre les premiers registres de la paroisse, ainsi qu'il le dit lui-même dans une note du 23 novembre 1705. Il y apporta le plus de précaution qu'il lui fut possible pour n'y rien omettre et mettre chaque chose à sa place. On connait peu de chose des dix années de ministère de M. le Picart. Le 28 avril 1707, l'intendant étant averti que plusieurs habitants de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine faisaient tous les jours

des calomnies qui troublaient le repos des autres, ordonna de n'en plus faire, à peine de dix livres d'amende applicables à la fabrique de ces lieux (1).

Nous avons raconté dans le premier volume de cette histoire comment l'église primitive de Saint-Nicolas avait été construite en 1696, dans l'*Anse du Vieux moulin* sur un morceau de terre de deux arpents carrés qu'avait donné André Demers. Ces deux arpents formaient partie de l'établissement de quatre arpents sur quarante que M. de la Martinière avait concédé à Guillaume de Nevers. Le 26 octobre 1682, Guillaume de Nevers vendit sa propriété à Nicolas Marion (2), et ce dernier en détacha les deux arpents qu'André Demers donna pour la construction de l'église. Le 18 mars 1699 (3), Nicolas Marion donnait le reste de sa terre aux religieuses de l'Hôpital Général de Québec et ces dernières en faisaient vente le 8 avril 1704 (4), au curé le Picart pour l'usage de la fabrique de Saint-Nicolas, moyennant la somme de cent livres. Cette terre joignait alors, du côté sud ouest, celle de Jean-Baptiste Dubois, et, du côté nord est, l'établissement de Jacques Rousseau.

Le 12 octobre 1711 (5), le curé le Picart achetait encore l'habitation de Jean-Baptiste Dubois que ce dernier avait acquise le 23 juillet 1703 (6), de George

(1) *Reg. ord. int. vol. 1, p. 99.*
(2) *Greffe Gilles Rageot.*
(3) *Greffe Chambalon.*
(4) *Loc. cit.*
(5) *Loc. cit.*
(6) *Loc. cit.*

Marion, fils et héritier de Nicolas Marion, concessionnaire du seigneur Thomas Bertrand, par acte du premier octobre 1698, devant le notaire Charles Rageot.

Le 4 mars 1712, le curé le Picard vendit ces deux propriétés, qui avaient alors huit arpents de front, au seigneur Duplessis pour le prix de deux mille livres, à la réserve toutefois du terrain de l'église et du droit pour les curés de la paroisse de prendre leur bois de chauffage sur toute l'étendue des établissements vendus. Il y avait sur les terres acquises par le seigneur une maison de pièces sur pièces, couverte de planches, d'environ vingt pieds de long, une grange et une étable, une charrue garnie, une charette, un taureau de deux ans et les agrès de deux nasses.

Cette vente donnait un bénéfice net au curé le Picart, mais d'un autre côté le seigneur avait besoin de ces terrains qui étaient des plus propices à l'établissement d'un moulin.

Après son départ de Saint-Nicolas, M. le Picart desservit Beaumont et Sainte-Anne de la Pérade et mourut le 12 octobre 1725.

Quel fut le mouvement de la population de St-Nicolas durant cette décade de 1703 à 1713 ?

Le curé le Picart desservit la mission de Saint-

Antoine de Tilly en même temps qu'il exerçait à Saint-Nicolas. De là vient qu'une foule de noms que l'on voit aux registres de cette dernière paroisse appartiennent à la seigneurie voisine, tels sont les Croteau, les Rinfret dit Malouin, les Houde, les Durand, les Grenier, les Buteau, les Goulet, les Rondeau, les Genet dit Labarre, les Côté, les Bourgoin, les Baron.

Il y a des noms qui n'apparaissent qu'une fois et qui ne reviennent plus à la suite, tels que Claude Carpentier, François Lamer, Jacques Ladrave, Antoine Beffier, Paul Mouët, Joseph et Paul Martel. Ce sont des témoins à des actes ou des gens de passage qui font baptiser leurs enfants ou enterrer leurs morts.

Les familles souches sont établies, et ce sont elles que l'on trouve à chaque feuillet : les Boucher, les Dumay, les Pilotte, les Bergeron, les Rousseau, les Huot dit St-Laurent, les Métot, les le Marié, les Fréchet, les Lambert, qui prennent le plus souvent le nom de Champagne, les Marion, les Lamontagne dit Douville ou de Mines.

Parmi les noms nouveaux, nous trouvons, le 10 juillet 1701, celui du cordonnier DesRosiers qui fait baptiser sa fille Marie Charlotte, et le 17 avril 1709, celui de Jacques Jannau dit Beaufort qui fait aussi baptiser un enfant. Ce dernier fut longtemps farinier dans la paroisse de Saint-Nicolas et nous verrons son histoire.

En 1709, le jour de la Pentecôte, Suzanne Mesny, mariée depuis un mois à Charles Croteau, s'en allait à la messe en canot à Saint-Nicolas, accompagnée de Marie-Marguerite Grenon, femme de Jean Bergeron

L'embarcation chavira et elles se noyèrent. Le cadavre de Suzanne Mesny fut trouvé flottant sur l'eau vis-à-vis la pointe à Fréchet, le premier juin. Le lendemain, on trouvait celui de Marguerite Grenon, à la pointe à Lafrance. Toutes deux furent enterrées le même jour dans le cimetière de Saint-Nicolas par le curé le Picart.

CHAPITRE QUATRIÈME

La pointe de Lévy d'après le plan de Catalogne (1706-1708). Registres de l'état civil. - Nouvelles alliances. — Les familles Jourdain, Dussault et Fagot - Disparition des anciens colons.

La presqu'île qui sépare la rivière du Saut de la Chaudière de celle des Etchemins et qui comprend aujourd'hui la paroisse de St-Romuald était partagée en 1706 entre les familles Dumont, Dumay (1), Lambert, Leduc et Bissot. Voici l'ordre que donne Catalogne en partant de la Chaudière pour se rendre à l'Etchemin : Dumont, Dumay, M. Lambert, Leduc, Dumay, Bissot. Ce sont là d'anciennes familles. Les Lambert semblent posséder la plus grande partie de ce domaine, qu'ils se partagent avec les Dumay.

Le nom de *Dumont* que le cadastre mentionne représente les héritiers d'Eustache Lambert-Dumont qui périt en mer en 1691. Cette terre, comme on l'a

(1) Ce nom s'est transformé en Demers.

vu dans le temps, avait été vendue à Eustache Lambert par M. de la Martinière le 6 octobre 1670. Elle comprenait tout l'espace en bois debout depuis la rivière Chaudière jusqu'à Jean Charpentier, sur quarante arpents de profondeur (1). Elle échut en partage à Lambert Dumont lors de la division des biens de son père, et représentait alors une valeur de 120 livres. C'était la petite habitation du Saut de la Chaudière dont parle ce partage.

Dumay, le voisin de Dumont, possédait en 1706 la terre de Jean Charpentier, surnommé La Paille, qui fut enterré dans son champ sans aucune cérémonie pour avoir vendu de l'eau de vie, contrairement aux mandements de l'évêque.

Venait ensuite la terre de M. Lambert. C'était la ferme Ste-Marie alors possédée par Gabriel Lambert, le fils aîné d'Eustache Lambert, qui avait épousé une des filles du chirurgien Roussel. De mœurs douces et tranquilles, Gabriel Lambert demeura toute sa vie sur l'habitation que son père avait commencé à défricher en 1652. Il mourut en 1719, à l'âge de 63 ans, et fut enterré le 25 juillet dans l'église de St-Joseph (2).

gabriel Lambert

Renée Françoise Roussel, femme de Gabriel Lam-

(1) Voir *greffe Genapie* 30 juillet 1693.

2) Reçu de Mde Vve. Lambert pour l'inhumation de son mari dans l'église et ses services 71 livres. (*Livre de compte de 1719*).

Voir *Jug. et Del. Cons. Sup.*, 28 février 1719. Défaut à Gabriel Lambert contre Guillaume Leduc au sujet d'un certain canot de bois, pp. 1, 6, 14.

bert, fut enterrée à Québec, le 7 septembre 1748. De ce mariage naquirent huit enfants dont deux seulement laissèrent de la postérité. René-Louis, marié à Elizabeth Pinguet, fille de Nicolas Pinguet de Targis et de Elizabeth de Peiras, alla s'établir à Québec et mourut en 1736, laissant dix enfants.

Louis-Joseph, né en 1695, épousa à Québec, le 16 novembre 1722, Geneviève Rouer de Villeray, fille d'Augustin Rouer de la Cardonnière et de dame Marie-Louise le Gardeur de Tilly. De cette union naquirent dix-huit enfants dont la postérité s'est répandue dans tout le comté de Lévis, et spécialement à St-Romuald, St-Jean Chrysostôme, St-Nicolas et St-Antoine de Tilly. Les membres de cette famille ont gardé de leurs ancêtres un air de distinction et un cachet tout spécial.

Louis-Joseph Lambert, que l'on appelait Monsieur de Ste-Marie, s'occupa activement de milice (1). En 1734, il était premier capitaine de la paroisse St-Joseph, en la seigneurie de Lauzon, et commandant de la côte du sud dans l'étendue du gouvernement de Québec. Il demanda alors qu'en cette qualité il lui fut donné le premier banc dans l'église de St-Joseph après celui du seigneur haut justicier et que le pain-bénit lui fut présenté aussitôt après ce dernier. Michel Guay, alors marguillier en charge et qui occupait ce banc, fut entendu et la cour ordonna suivant les conclusions de Lambert (2). Guay dût prendre place à la suite du commandant des milices.

(1) Le 16 janvier 1724, *Jug. Cons. Sup.* p. 100, procès entre Louis Lambert de Ste-Marie et Fabien Badeaux, au sujet d'un cajeux.

(2) *Ed. et Ord.* III p. 365—19 avril 1734.

M. de Ste-Marie commandait encore les milices de la côte du sud lorsqu'il mourut le 21 janvier 1760. Sa femme fut enterrée à Saint-Nicolas, le 16 avril 1760 (1).

Sur le territoire où s'élève maintenant St-David de Lauberivière, le plan de Catalogne nous donne les familles Guesdon, Levasseur, Huart, Marchand, Bourassa, Mivile, Jourdain et Cadoret (2). Guesdon a deux terres, les Huart, les Levasseur et les Marchand en ont chacun trois.

La falaise où est bâtie la ville de Lévis est partagée entre les familles Duquet, Desrochers, Arnaud, Hallé, Carrier, Courtois et Lemieux (3). Bienville est possédé, alors comme aujourd'hui, par les Samson et les Bégin, avec de plus les Rochon qui sont disparus depuis. Sur la pointe de Lévy et aux environs de l'église, se trouvent d'abord la ferme du curé Boucher, puis les établissements des familles Lemieux, Chartier, Charest, Couture et Guay. Ici se trouve placé le domaine du nouveau seigneur Duplessis. Les terres qui le bordent au nord-est, en suivant la route qui conduit à Beaumont, appartiennent aux familles Joly, Bourassa, Albert, Guay, Lecours, Carrier, Poiré, Grenet. Puis viennent des établissements qui relèvent

(1) En 1751, Geneviève, fille de Louis-Joseph Lambert, capitaine de milice, épousait à la pointe de Lévy Jacques de Lafontaine de Belcourt, conseiller au Conseil supérieur de Québec, veuf de Charlotte Joliette Bissot.

(2) La copie du plan de Catalogne déposée à la bibliothèque d'Ottawa donne *Mortague* au lieu de *Dussault*, évidemment. On y voit le *sr Riverin* pour le *fief des Ursulines*, *Mainville*, pour *Mivile*, *Gourden* pour *Jourdain*.

(3) La copie du plan que nous avons sous les yeux dit *Renaud* au lieu *d'Arnaud* et *Alain* au lieu de *Hallé*.

du fief la Martinière que le populaire appelle déjà Mont-à-peine, à cause de ses collines anguleuses et de ses côtes ardues. Ces colons, pour les fins du culte, sont desservis par le curé de Saint-Joseph et appartiennent à sa paroisse. Là, se trouvent la famille Brulot, dont le nom patronymique est Gezeron, celle de Zacharie Lis, puis celles de Poliquin, des Boilard et des Drapeau. Les Vien, les Nolet, les Girard relèvent du domaine de Vincennes et appartiennent à la paroisse de Beaumont (1).

De tous les noms inscrits sur le plan de Catalogne sur cette partie de territoire, il n'y en a qu'un qui apparaisse pour la première fois dans l'histoire de la seigneurie, c'est celui de Jourdain.

Guillaume Jourdain, mtre-maçon, originaire de Day, évêché de Saintes, avait épousé en 1678, à Québec Jeanne Constantin. Il laissa la capitale vers 1702 (1) pour suivre trois de ses filles qui avaient contracté alliance avec des colons de la pointe de Lévy, Jean Huard, Mathieu Huard et François Bourrassa. Son établissement se trouvait sur le territoire actuel de Saint-David, voisin de celui de François Mivile. Un de ses parents, Louis Jourdain, fils de Jean Jourdain et de Michelle Houersard, de Toussaint, ville de Rennes, en Bretagne, épousa à la pointe de Lévy, le 8 février 1712, Barbe Boucher, veuve de George Cadoret. Louis Jourdain, alors qu'il était soldat dans

(1) On peut juger encore ici de l'exactitude de la copie du plan cadastral de Catalogne que nous possédons dans nos archives. *Bourassa* est appelé *Mousseau ; Joly* est transformé en *Joliet ; Vien* est devenu *Vinet*, etc., etc.

(1) Il a un banc dans l'église de St-Joseph en cette année.

les troupes en 1707, avait été parrain de l'un des enfants de George Cadoret, et il dût avant de se marier obtenir une dispense pour cause d'affinité spirituelle.

Guillaume Jourdain mourut à la pointe de Lévy le 21 février 1724, à l'âge de 71 ans.

guillaume jourdain

Si l'on parcourt les registres de la pointe de Lévy, de 1690 à 1714, on trouve plusieurs noms de colons qui ne sont signalés ni dans les recensements, ni dans les greffes des notaires, ni sur le plan de Catalogne, comme appartenant à la seigneurie de Lauzon. Cela provient de ce que les censitaires du fief de la Martinière sont desservis par le curé de Saint-Joseph. Ainsi s'explique la présence aux registres des noms de Boilard, Lis, Turgeon, Ledran, Drapeau, Nolet, Légaré, Girard, Chaussée dit le Meine.

Parfois encore un acte se trouve inscrit sur le registre de la paroisse par une circonstance toute fortuite.

Nous avons, par exemple, le 2 juin 1704, l'inhumation de Marie-Jeanne, âgée de treize ans, fille de Pierre Coutance dit Argencourt, soldat de la garnison, et de Marie Jeanne Cochart. Coutance n'est pas un nouveau colon. L'inhumation de son enfant à la pointe de Lévy s'explique par le fait que son beau-père Nicolas Cochart avait épousé Barbe Renault, la veuve de Jean Charpentier dit la Paille.

Gabriel Labrie dit la Grillade, mort à l'âge de 72 ans, et qui est inhumé le 20 septembre 1707, n'appartient pas non plus à la seigneurie.

Nous voici arrivés à une époque de transition. Les familles sont formées. Les garçons vont prendre femme dans les seigneuries voisines et les filles s'envolent vers de nouveaux foyers. De là, encore de nouvelles entrées aux registres.

Le 3 octobre 1707, Pierre Boissel, fils de Noël Boissel, habitant de Beaumont, épouse Louise Gesseron, fils de Louis Gesseron et d'Agathe Fournier.

Le 4 novembre 1707, Ignace Noël, fils de François Noël et de Nicole Legrand, habitant de St-Laurent, dans l'île d'Orléans, épouse Marianne Huard, fille de Jean Huard et de Marianne Amyot.

Le 22 octobre 1708, Louis Michaud, de la Rivière-Ouelle, épouse Marie-Françoise Levasseur, fille de Laurent Levasseur et de Marie Marchand.

Le 11 février 1709, Jean-Baptiste, fils de George Cadoret, épouse Geneviève Moreau, fille de Louis Moreau et d'Elizabeth Gagnon, du Château-Richer.

Le 4 août 1710, Pierre Girard, fils de Pierre Girard et de Suzanne Lavoye, de St-Augustin, épouse Angélique Huard, fille de Jean Huard et de Marianne Amyot.

Le 13 octobre 1711, Claude Dudevoir, de Montréal, fils de Claude Dudevoir et d'Angélique Ducharme, épouse Françoise Hallé, fille de Jean-Baptiste Hallé et de Marie Maranda.

Le 1er août 1712, Pierre Robro le Roux, dit Duplessis, soldat de la compagnie de M. Chalus, fils de

Jacques, maître tanneur, et de Madeleine Brunet, originaire de St-Jacques, ville de Poudoge, diocèse de Luçon, Poitou, épouse Jeanne Guay, fille d'Ignace Guay et de Marguerite Rochon.

Le 24 novembre 1712, Siméon Drouillard, de Québec, épouse Anne Cadoret, fille de George Cadoret et de Barbe Boucher.

Le 7 novembre 1713, Jean Poliquain, fils de Jean et de Catherine Crevenne, originaire de Loc-maria, Cornouailles, Basse-Bretagne, épouse Louis Ledran, fille de Toussaint Ledran et de Louise Menassier.

Plusieurs, en venant contracter alliance dans la seigneurie, finissent par s'y établir.

C'est ainsi que Jean-François Dussault, marié le 8 janvier 1692, à Madeleine, fille de Jean Bourassa, laisse Québec pour prendre une terre sur le territoire où s'élève maintenant Saint-David et y fonder une famille aujourd'hui très répandue dans tout le comté de Lévis. Les Dussault s'appelaient primitivement Dussault dit Lafleur. Ils sont originaires de Notre-Dame de Cogne, évêché de la Rochelle.

Louis Fagot, qui épousa le 9 novembre 1694, Claire-Françoise, fille de Robert Chartier, laissa également la capitale pour venir s'établir, près de son beau-père, sur une terre avoisinant le fief de Sainte-Anne. Cette famille maintenant éteinte a laissé son nom à une rue du village de Lauzon.

René Albert dit Beaulieu, soldat dans les troupes, fils de René Albert et de Philippe Voye, de Beaulieu, évêché de Luçon, marié le 20 février 1708, à Geneviève, fille de Mathurin Arnault et de Barbe Renaud, fixa aussi aussi sa résidence à la pointe de Lévy.

Jean Gély, fils de Jean Gély et d'Ursule Turbal, qui épousa, le 27 juin 1707, Geneviève, fille de Jacques Samson et d'Anne Metru, après être demeuré quelques années à Québec, finit par prendre terre dans la seigneurie.

Pierre Joly, fils de feu Jean Joly, en son vivant boulanger, qui épousa le 8 août 1710 Marie-Anne Le-Compte fille d'Adrien dit Laprise et de Jacqueline Moreau, vint la même année reprendre dans Lauzon l'habitation que son père avait laissée pour s'établir à Québec.

Les registres de l'état civil pour la décade que nous étudions sont malheureusement très incomplets. Du 24 avril au 31 décembre 1701, par exemple, un seul acte nous a été conservé. Il est du 7 juin de cette année. C'est le mariage de Giles Paris, cordonnier, fils de feu Jean Paris et de Françoise Crevier, de Saint-Meir, diocèse de Dole, Franche-Comté, avec Marie-Louise Charpentier, veuve de François Pelisson, et belle-fille de Mathurin Arnault. Paris était de Québec, et il fut vraisemblablement attiré temporairement à la pointe de Lévy par la tannerie de Charest, de même que l'avaient été les familles Auriot et Davenne.

Les actes de 1703, 1704, 1705, 1706, manquent totalement. Ceux de 1707 ne commencent que le 28 mars. En 1711, l'année s'ouvre le 2 avril. En 1713, nous n'avons que les mois d'octobre, novembre et décembre, et 1714 ne nous donne que les mois de janvier et février. Le registre de 1715 est complètement disparu.

On se souvient qu'à la fin du siècle, pendant les

années 1699 et 1700, étaient disparus plusieurs des anciens colons de la pointe de Lévy, comme Guillaume Couture, Etienne Charest, Guillaume Lemieux, Jacques et Gabriel Samson, Robert Chartier, Abraham Métot. L'année 1708 fut aussi remarquable par ses mortalités. Dans le seul mois de décembre, on relève aux registres les décès de Jean Huart, Mathurin Arnault, Guillaume Albert, Jacques Marchand, Louis Bégin, Jean Dumets et sa femme. Il dût règner à cette date une maladie épidémique, parce qu'une aussi nombreuse mortalité dans un espace de temps aussi court (1) ne peut s'expliquer autrement. Cette maladie frappa particulièrement les vieillards. Jean Huart était âgé de 76 ans, Mathurin Arnault en avait 68, Guillaume Albert comptait 72 ans de même que Louis Bégin.

De tous les colons des origines, il ne restait plus à la pointe de Lévy que Laurent Levasseur, Martin Guesdon, George Cadoret, Jean Carrier, Jean Bourassa. Tous devaient atteindre les limites de l'extrême vieillesse. Jean Bourassa mourut en 1718, à l'âge de 89 ans, Martin Guesdon disparut en 1716 à l'âge de 71 ans. Jean Carrier, mort en 1716 (2), comptait 76 ans, et le registre mortuaire du 11 avril 1711 donne 80 ans à George Cadoret.

JEAN BOURASA

(1) Du 5 au 26 décembre.

(2) L'acte mortuaire de Jean Carrier n'est pas au registre, mais dans le livre de compte de la fabrique, pour l'année 1716, sous la date du 26 octobre, on lit ce qui suit : " Reçu de Charles Carrié pour les frais funéraires de son père 53 livres". Sous la date du 24 juin, même année, on lit : "Reçu de Charles Carrié quatre livres pour le banc de son père".

Voici la description que l'ingénieur de Catalogne faisait de la seigneurie de Lauzon, le 9 novembre 1712 (1).

"La seignenrie de Lauzon appartient à M. Duplessis, commis de M. le trésorier général de la marine. Elle est divisée en deux paroisses que le Saut de la Chaudière sépare. Elles sont desservies par des prêtres du séminaire de Québec. La paroisse St-Nicolas est celle d'en haut qui n'est pas si nombreuse en habitants que celle d'en bas, parce que le long du fleuve ce ne sont que rochers très hauts et impraticables et beaucoup de terres en arrière fief. Tout le peu de terre qui est en culture sont assez fertiles en toutes sortes de grains et légumes. Dans les profondeurs les terres y paraissent assez unies et de beaux bois de toutes espèces. La pêche à l'anguille et à toutes sortes de poissons s'y fait.

"La paroisse St-Joseph est la deuxième de cette seigneurie. Les terres y sont fort hautes, et entrecoupées de côteaux, ravines et chaînes de rochers, les terres qui y sont en culture par l'application et soin des habitants produisent des grains, légumes et herbages. Il s'y fait quantité de chaux qui se transporte à la ville, la proximité de laquelle fait que les habitants y sont fort aisés. La pêche à l'anguille et aux saumons y est très abondante. Dans les profondeurs de la seigneurie il y a toutes sortes de beaux bois et de bonnes terres où le seigneur fait de grosses dépenses à faire des moulins et chemins pour s'en procurer l'établissement. Les arbres fruitiers y viennent fort bien par contrées."

(1) Mémoire de M. de Catalogne, ingénieur, sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal. *Archives col. de la Marine*, vol. 33.

CHAPITRE CINQUIEME

Le seigneur Duplessis. Ses revers de fortune.– Il vend la seigneurie à Etienne Charest. Sa mort.- Détails sur sa famille

Juste et équitable dans ses relations de chaque jour avec ces censitaires, mais homme d'ordre avant tout, le seigneur Duplessis se montrait impitoyable pour ceux d'entre eux qui manquaient à leurs devoirs envers lui. Quoiqu'il demeurât à Québec où ses charges de trésorier et de receveur de l'amirauté employaient la plus grande partie de son temps, il suivait de près tout ce qui se passait dans sa seigneurie. Après avoir organisé la justice et revendiqué pour ses officiers les honneurs auxquelles ils avaient droit, après avoir construit des moulins et donné aux habitants toutes les facilités possibles pour y faire moudre leurs grains, il voulut lui-même guider les colons dans le choix de leurs propriétés.

Il commença à faire mesurer des terrains sur les bords de la belle rivière Etchemin qui traverse la sei-

gneurie de Lauzon, mais il ne s'y fit aucun établissements de son temps. C'est à peine si nous trouvons deux ou trois titres de concession signés par le seigneur Duplessis, et encore sont-ils consentis à d'anciens colons. C'est ainsi que le 6 avril 1704, il concéda à George Cadoret une terre de quatre arpents et demi entre Mathurin Arnault et la veuve Denis Duquet (1).

Le 2 décembre 1709, par un billet sous seing privé, il concède à Louis Guay la terre qu'il avait promise à Pierre Lambert.

Le premier février 1706, le Conseil supérieur ordonna au sieur de Bécancourt de se transporter dans toutes les seigneuries où les grands chemins n'avaient pas été réglés pour les régler de concert avec les propriétaires des seigneuries, les officiers de milice en leur absence, s'il n'y avait pas de juge, et six des plus anciens et plus considérables habitants du lieu pour suivant leurs avis, régler où passeront dorénavant les chemins publics, qui auront au moins vingt quatre pieds de largeur. Il était enjoint aux habitants de rendre parfaitement praticables ces chemins, et de fournir des journées de corvée pour faire, dans les lieux où il sera nécessaire, des ponts sur les ruisseaux ou levées (si ce sont des marais) suivant le règlement du grand voyer, conjointement avec les seigneur, juge et officiers de milice et les six habitants à cet effet et de rendre compte au conseil au mois d'octobre suivant de l'état des chemins. Le conseil se réserva la connaissance de toutes contestations et fit défense à toutes personnes d'embarrasser les grands che-

(1) *Greffe Barbel.*

mins par clôtures et barrières à peine de vingt livres d'amende applicables à la fabrique du lieu que le marguillier en charge était tenu de faire payer à peine d'en répondre en son propre nom (1).

Le 19 août 1713, en vertu du règlement de police arrêté au Conseil supérieur de Québec le 1er février 1706, article 8ème,concernant les chemins, Pierre Robineau,chevalier, seigneur de Portneuf,conseiller du Conseil, grand voyer,se transporta dans les côtes et seigneuries de la Martinière et de la côte de Lauzon en montant jusqu'à la pointe de Lévy et là, du consentement et avis du Sr. Charest, capitaine de milice,et de celui de Louis Guay, Laurent Poiré et Carrier, régla le grand chemin royal de ces seigneuries, d'une lieue de long et de vingt pieds de large à commencer au bout du chemin de Mont à Peine en montant à la pointe de Lévy où il fit reculer les clotures au moins un tiers d'arpent de la côte,principalement chez Louis Guay et son voisin. Chacun reçut l'ordre de rendre son chemin praticable en l'élargissant, efredochant, essouchant, coupant les arbres, ôtant les pierres et cailloux. Il fit refaire les ponts, qui ne valaient plus rien,de douze pieds de large, avec cinq bonnes lambourdes de cèdre propres à soutenir le poids et la pesanteur des charrois.

Il fut enjoint à Charest, capitaine de la côte, de faire faire ces chemins et ponts par corvée. Pour ceux qui embarasseraient à l'avenir les chemins par barrières, clôtures ou semences, il fut statué qu'ils se-

(I) Ed. et Ord. II, p. 135.

raient condamnés à vingt livres d'amende applicables à la fabrique de la paroisse (1).

Sévère pour lui-même et pour ceux qui étaient sous son contrôle, M. Duplessis possédait cependant un grand fond de bonté. Son penchant naturel le portait à prévenir les besoins de toutes les personnes à qui il pouvait être utile. Ceux qui le connurent dans l'intimité racontent qu'il n'avait jamais goûté en ce monde une joie plus parfaite que lorsqu'il soulageait un malheureux: " C'était un homme très vertueux, craignant Dieu, d'une grande droiture et fort désintéressé," dit de lui la révérende mère Juchereau de Saint-Ignace, dans ses mémoires. Ce jugement est d'autant plus précieux qu'il n'était point destiné à franchir les murs du cloître où il fut prononcé

Avec son intime ami, le lieutenant-général Dupuy, M. Duplessis prit une part active à la réorganisation du bureau des pauvres qui avait été fondé à Québec en 1688. Le 10 mars 1698, il en était nommé trésorier (2)

Pendant ses vingt-cinq années de service M. Duplessis avait eu à subir bien des déboires. La Providence lui réservait pour la fin de sa vie ses plus rudes épreuves. Il sut les supporter patiemment.

Au mois de janvier 1713 une incendie dévorait le palais de l'intendant. C'est là qu'étaient déposés tous les papiers du trésor dont M. Duplessis avait la garde. Tout fut enveloppé dans le désastre. Cet ac-

(1) *Procès-verbaux des grands voyers du district de Québec*, vol 1, p. 37. Voir aussi une ordonnance d'intendant du 28 novembre 1719 concernant les ponts et chemins de la paroisse de St-Joseph. *Reg. Ord. int.* vol 6, p. 354.

(2) *Jug. et Dél. Cons. Sup.* IV, p. 174.

cident fit une très grande brèche au bien de famille qu'il avait péniblement amassé. En effet, les monnaies de carte, les bons sur le trésor, les valeurs en caisse, les pièces justificatives des dépenses, tout fut détruit, et le trésorier dut en porter la responsabilité. Pour s'acquitter envers le roi, M. Duplessis se crut obligé de vendre la seigneurie de Lauzon.

Le 28 mars 1714, il se défaisait de cette propriété en faveur d'Etienne Charest pour le prix de 40,000 livres (1). Il ne toucha rien de ce prix de vente. La mort vint le frapper, au mois d'octobre suivant (2), avant qu'il eût terminé la liquidation de ses affaires.

Sa veuve qui avait toujours été sa caution pour toutes ses charges (3), dût rendre compte au roi d'une administration d'un quart de siècle. Comment contrôler une gestion aussi compliquée quand toutes les pièces justificatives étaient détruites ? On la tint responsable pour uue somme de 1,200,000 livres. Tout fut payé, sans compter 6000 livres qu'elle dût débourser en plus. Ces sommes énormes pour l'époque ne comprenaient point les pertes qui ne purent être constatées (4).

L'intendant Begon qui aurait dû porter la responsabilité d'une grande partie de ce désastre fut impitoyable pour Madame Duplessis. Tout en l'entourant des marques d'une grande bienveillance, il la força à une reddition complète de compte. C'est à peine si, quelques années après, quand il eût été lui-

(1) *Etude Chambalon.*

(2) Sep. 31 oct. 1714 dans l'église. *Registre de Québec.*

(3) Cautionnements de madame Duplessis. Voir : *Registre d'ordonnance des intendants* : Vol. 1, 28 octobre 1707 ; vol. III, 27 septembre 1710 ; Vol. V, 9 octobre 1711 ; *Greffe Barbel.* 2 mai 1708.

(4) Lettre de la mère de Ste-Hélène, 21 oct 1720.

même remboursé par la Cour des pertes qu'il avait subies dans l'incendie, il put lui faire une légère remise sur des droits que le trésorier avait omis de percevoir pour la bonne raison que la loi qui les ordonnait n'était pas parvenue à temps dans la colonie (1).

Mais, si M. Duplessis, le trésorier, était d'un tempérament sombre, esclave de la règle, réservé à l'extrême, son épouse, au contraire, avait l'esprit vif, un caractère décidé et un grand usage du monde, qui lui permettaient de ne point se laisser abattre par les revers. Malgré toutes les pertes qu'elle avait subies, il lui restait encore de quoi vivre convenablement.

Elle possédait à Limours, en France, une propriété qui ne lui rapportait presque rien, il est vrai, mais quelques rentes sur l'Hôtel de ville de Paris devaient lui donner un bon revenu. Elle confia l'administration de ces biens à un de ses frères qui était curé en France. Elle avait aussi une des plus belles maisons de Québec (2), avec un beau jardin, un verger et quelques petites rentes. Tout cela cependant aurait été insuffisant pour la faire vivre. Son industrie y suppléa. Comme dans ce pays tout le monde faisait le négoce, elle suivit l'exemple générale. Tous les ans elle faisait venir de France quelques effets dont elle se défaisait si avantageusement qu'elle put bientôt subvenir à toutes ses dépenses, et payer ses dettes (3). Elle trouva

(1) *Reg. Ord. int. VI.* 17 mai 1716.

(2) Au recensement de 1716 on voit que madame Duplessis habite une maison sur la rue des Pauvres [maintenant la rue de la Fabrique] avec ses deux fils et une servante.

(3) C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1721, on la voit rembourser à la fabrique de Québec une rente au capital de 580 livres. *Cahier des délibérations de la fabrique de Québec* vol. 3, pp. 42-44 [14 octobre 1721]. Remboursement fait par Mde Duplessis d'une rente au principal de 580 livres en cartes, évalué à 435 livres, argent de France, mis au coffre de la fabrique en attendant qu'on puisse le placer.

même moyen de fonder des pensions viagères au bénifice de ses enfants.

Madame Duplessis aurait beaucoup désiré retourner en France pour y revoir sa famille, mais l'âge vint et avec elle la maladie. Elle fut atteinte de l'asthme, qui la tourmentait incessamment.

Ses infirmités l'obligèrent à se réfugier auprès de ses filles à l'Hôtel Dieu. C'est là qu'elle s'éteignit au printemps de 1732 à l'âge de soixante dix ans.

M. Duplessis ne vint jamais demeurer sur son domaine de Lauzon, et il ne se mêla pas intimement à sa population comme devait le faire son successeur, le seigneur Etienne Charest. On ne peut nier cependant qu'il dépensa des sommes considérables pour améliorer le sort de ses censitaires. Les moulins qu'il construisit lui coûtèrent plusieurs mille livres et ne lui rapportèrent point de grands bénéfices.

M. Duplessis avait choisi comme domaine seigneurial un des endroits les plus pittoresques de la seigneurie, à quelques arpents à l'est de l'église de Saint-Joseph, sur la pointe de Lévy même. Sans les revers de fortune qui vinrent l'assaillir sur la fin de sa vie, il n'y a pas de doute qu'il y aurait fait élever un manoir à la mode des seigneurs châtelains de l'époque.

Madame Duplessis prenait grand intérêt à la seigneurie. En 1701, lors du voyage qu'elle fit en France pour y chercher sa fille qui devait plus tard entrer au cloître de l'Hôtel Dieu et devenir la célèbre mère de Sainte-Hélène, elle acheta pour l'église de Saint-Joseph des ornements violets et plusieurs objets nécessaires au culte.

Ce n'est pas sans émotion que sur les vieux registres de Saint-Joseph, on retrouve en 1701 la signature de François-Xavier Duplessis, celui-là même qui devait plus tard étonner la France par ses prédications. Il était alors âgé de sept ans et demi et il comparaissait comme parrain au baptême de Françoise, fille née du mariage de Michel Lemieux et de Marguerite Samson [1].

(1) On trouvera des détails complets sur la famille Duplessis dans l'introduction aux *Lettres du P. F.-X. Duplessis*, publiées par l'auteur en 1892.

CHAPITRE SIXIÈME

Le curé Boucher (1700 1716). Vie de paroisse. Sa bibliothèque.—Une dot en oubli.—Chapelain de l'Hôpital-général. —Adieux du grand père Boucher.

Le curé Boucher fut chargé par l'intendant Begon, dans l'automne de 1715, de régler et terminer les comptes que les habitants de la seigneurie de Lauzon pouvaient devoir à la succession de M. Duplessis. Les censitaires reçurent avis de lui présenter tous leurs titres par une ordonnance qui fut affichée aux portes des églises de Saint Joseph et de Saint Nicolas (1).

C'était l'homme qu'il fallait pour mener à bien cette liquidation. Depuis vingt cinq ans que M. Boucher exerçait le ministère dans Saint Joseph, c'est à lui que tous s'adressaient dans le règlement de leurs affaires. Il ne se faisait pas une seule transaction dans la paroisse sans qu'il fût consulté. Il recevait les testaments, rédigeait les donations et se chargeait des écritures qu'on voulait lui confier. Que de fois,

(1) *Ed. et Ord.* vol. 2, p. 285; *reg. ord. int.* vol. 6. 22 nov. 1715.

les intendants eurent recours à ses bons offices pour mettre la paix et l'accord dans les familles ! Nous avons sous les yeux un de ces règlements de compte rédigé par le bon curé, et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de le reproduire.

Aujourd'hui 27 d'aoust de cette année 1706, les nommés Jean-Baptiste Hallé comme tuteur de sa fille Geneviève Hallé et Barbe Boucher femme de George Cadoret comme mère et héritière du défunt René Maheu cy devant espoux de la susdite Geneviève Hallé ; m'étant venus trouver pour tirer les comptes qu'ils se devaient rendre l'un à l'autre suivant les clauses du contrat de mariage d'entre le dit Maheu et la ditte Hallé, et en conséquence de l'ordonnance de N. l'intendant du 14 May dernier, après avoir examiné et débattu tous les articles des dits comptes sont demeurés enfin d'acord que moyennant la somme de soixante et onze livres dix sols dont la dite Barbe Boucher est demeurée redevable tout compté et rabattu et qu'elle a payé sur le champ au dit Hallé en argent ils se donnent quittance générale l'un à l'autre de tout ce qui leur pourrait revenir a l'un et a l'autre au nom qu'il porte, par les clauses du susdit contrat de mariage d'entre le dit défunt Maheu et Geneviève Hallé. En foi de quoi j'ai signé ce jour et an susdit.

PH. BOUCHER, curé de St-Joseph.

Cette simple pièce ne dit rien à prime abord. Et, pourtant, de quelles discussions ne dût-elle pas être accompagnée ? Et qui pourra dire la patience qu'il y fallut mettre pour arriver à une conclusion ?

Dans sa retraite, le curé Boucher partageait son temps entre la prière, les soins du ministère, la lecture de quelques auteurs favoris et les travaux des champs. Jamais personne ne garda mieux la résidence. C'est à peine si, pendant un quart de siècle, on voit trois ou quatre prêtres de passage tenir la plume à sa place aux

registres (1). En 1711, le père jésuite François Lebrun desservit la paroisse pendant quelques semaines (2).

Le 9 novembre 1696, M. Boucher avait acheté de Thomas Gasse une terre qui se trouvait dans le fief que Jean Bourdon avait donné aux ursulines de Québec pour la dot de sa fille (3).

Ce domaine, situé à quelques arpents de l'église de Saint-Joseph, était composé d'excellentes terres. Le curé s'occupa de le mettre en valeur. Il y fit des plantations considérables d'arbres fruitiers qui lui rapportaient un bon revenu. Le verger du curé de Saint Joseph était connu sur toute la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec. Les anciens racontent qu'on y cueillait des pommes et des prunes délicieuses.

Le curé sédentaire, très assidu à sa besogne, ne sortait guère de sa paroisse que pour aller visiter ses anciens confrères du séminaire de Québec, où l'un de ses neveux, M. Jean-Baptiste Gautier de Varennes, était procureur. C'est dans l'une de ses rares promenades à la ville, qu'il fut témoin involontaire d'une aventure dont il devait garder une profonde impression. Un jour de novembre 1701, il s'était rendu à son *Alma Mater*, ainsi qu'il en avait l'habitude chaque automne. Il trouva la communauté déserte. Tous

(1) Le 6 mai 1691, on trouve un acte signé par Richard ptre.

Le 25 décembre 1692 et le 21 février 1694, le P. jésuite Julien Binetteau signe le registre. Tanguay dit qu'il fit une retraite à la pointe Lévy en 1692.

Le 5 août 1707, M. Thierry Hazeur signe un acte. Michel Descormiers, ptre, mis. en fait autant le 5 mai 1707.

(2) Il signe un acte le 21 juin 1711.

(3) Cette terre avait d'abord été concédée à Théodore Surcault le 4 octobre 1659.

les élèves étaient allés à la ferme que le séminaire possédait sur le grand chemin du Cap Rouge. Comme il faisait grand froid et que le vent du nord soufflait violemment le curé voulut entrer dans la salle de recréation pour se chauffer. Il venait à peine d'ouvrir la porte qu'il se vit tout à coup entouré de flammes. Le feu était au séminaire. Aux cris qu'il pousse, les domestiques de la maison accourent et essayent en vain d'arrêter les ravages de l'incendie. Le tocsin sonne, les secours arrivent, mais trop tard. En moins de trois heures, l'édifice était devenu une masse de ruines (1).

A part le procès qui fut intenté aux marguilliers de Saint-Joseph au sujet des honneurs à rendre dans l'église aux officiers de la justice seigneuriale, le curé Boucher mena une vie calme et heureuse au milieu de ses paroissiens. Signalons, en passant, les quelques évènements qui se rapportent au régime religieux de cette période.

Le 18 juin 1702, M. de la Colombière, grand archidiacre et grand vicaire, vint faire la visite de paroisse, examina et arrêta les comptes de la fabrique.

En 1703, Mgr de Saint-Vallier offrit au séminaire de Québec les paroisses de Charlebourg et de la pointe de Lévy avec celles qui sont situées en descendant le fleuve et dans l'île d'Orléans et les cures de l'île Jésus. Il ne demandait que des sujets et

(1) Lettre de Levasseur de Néré, ingénieur de la colonie, 24 novembre 1701. *Abeille*, du 16 décembre 1852.

promettait de pourvoir à leur subsistance (1). Ce projet n'eut pas de suite.

En 1708, les marguilliers se plaignent à l'intendant que plusieurs habitants, non seulement ne payent pas les rentes dont leurs bancs sont chargés, au temps de l'échéance, mais qu'ils laissent plusieurs années en arrière sans les payer, ce qui fait que l'église est privée de la plus grande partie de son revenu. D'après les règlements ces bancs devraient être payés à la Saint Jean. L'intendant ordonne qu'à l'avenir les bancs seront payés au plus tard à la Sainte Anne, et il autorise les marguilliers à prendre les poursuites nécessaires contre les récalcitrants (2).

En 1709, le curé Boucher se plaint d'un abus qui se commet dans sa paroisse continuellement, auquel il ne peut pas remédier, quelques remontrances qu'il fasse à ses habitants. Ceux-ci, sans nécessité et sans prendre sa permission, font marcher leurs charrois les jours de fête et de dimanche et, par là, contreviennent impunément aux commandements de Dieu qui défendent expressément, ces jours là, les œuvres serviles.

L'intendant Raudot fait défense aux habitants de faire travailler leurs charrois les dimanches et jours de fête sans en avoir la permission de leur curé, et il permet aux officiers de milice de saisir tous les effets qui seront chargés sur ces charrois, lesquels demeureront confisqués au profit de la fabrique de la paroisse (3).

(1) *Vie de Mgr de Laval*, Gosselin, II, p. 511.
(2) *Ed. et Ord.* vol. II, p. 429.
(3) *Ed. et Ord.* III, p. 427.

Le 22 mars 1710, l'intendant Raudot rendait une nouvelle ordonnance au sujet du respect à observer dans les lieux saints.

" Nous avons fait tous nos efforts, dit-il, depuis que nous sommes ici pour inspirer aux peuples de ce pays les sentiments de religion et de respect qu'ils doivent avoir, lorsqu'ils assistent aux offices divins, cependant nous apprenons avec douleur qu'au mépris des ordonnances que nous avons rendus sur ce sujet, qui n'étaient que pour leur expliquer ce qui leur était ordonné par l'Eglise et les ordres que nous aurions reçus de sa Majesté, le scandale continue toujours, se trouvant des personnes assez hardies, ou pour mieux dire assez impies, pour ne pas porter dans les Eglises tout le respect qu'ils doivent à des lieux où se célèbrent nos sacrés mystères, mais aussi par le mépris qu'ils font de la parole de Dieu, affectant d'en sortir lorsque leurs curés se mettent en devoir de la leur annoncer, et comme cette conduite si elle continuait pourrait attirer la colère de Dieu, sur tout ce pays, et sur nous, si étant en état de la réprimer nous étions assez faible pour ne pas nous y opposer de tout notre pouvoir, et estans aussy averti que le plus grand désordre vient des jeunes gens qui faute d'éducation, ou d'estre instruits par leurs pères et mères causent souvent tout le scandale, et qu'ils sont même assez hardis pour fumer auprès de l'église après qu'ils en sont sortis, pour ne pas entendre les instructions qu'on veut leur donner et qu'ils se promènent dans les maisons voisines, menaçant même ceux qui nous pourraient donner quelques avis de leur mauvaise conduite de les maltraiter, Pour pourvoir à tous ces désordres:

Nous ordonnons que nos précédentes ordonnances soient exécutées, et suivant icelles, faisons privations, deffenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient, de causer dans les églises, ou par d'autres manières de manquer au respect qu'ils doivent à des lieux si saints, ni de fumer à la porte, et auprès d'icelle, nous faisons aussi défense d'en sortir à moins de grande nécessité dans le temps que les curés font leurs prosnes à peine de dix livres d'amande contre les contrevenants payable même par les pères de famille pour leurs enfants, et aussi de prison en cas de récidive, la d.amande applicable aux fabriques des paroisses où les délits se seront commis; Enjoignons aux sieurs curés des dites paroisses de faire publier la présente ordonnance et aussi de la faire publier tous les ans, les jours de Paques et de Noël et de nous donner avis des contraventions faites à icelle et aux capitaines de milice de tenir la main à son exécution, aux copies de laquelle foi sera ajoutée étant signée d'un des grands vicaires de Monsieur l'évêque de cette ville.

La famille Boucher, très nombreuse, avait donné à l'Eglise et aux communautés du Canada plusieurs sujets. Avant de mourir, le curé de Saint Joseph put voir un de ses frères (1) et dix de ses neveux prêtres, une sœur (2) et treize de ses nièces religieuses (3).

Il se plaisait à aider ce groupe de lévites de ses conseils, et plusieurs d'entre eux qui n'auraient pas eu les moyens d'embrasser la vie religieuse lui durent leur dot réglementaire. Il arrivait quelquefois que le bon curé ne consultait que sa générosité sans songer à l'épuisement de sa bourse. C'est ainsi qu'au commencement de 1714, apprenant qu'une de ses nièces, Marie-Anne de Boucherville, avait l'intention de se faire religieuse, il promit de lui donner 500 livres pour aider à payer sa dot. Cette jeune fille entra aux ursulines de Québec et y fit profession (4).

Mais, quand vint le moment de payer la dot, l'oncle s'aperçut qu'il n'avait pas un sou vaillant. Tout son revenu, comme à l'ordinaire, avait passé en œuvres pies ou à l'ornementation de son église. M. de Boucherville, son frère, dut emprunter, et le curé promit de

(1) Nicolas, né à Boucherville, 15 novembre 1672, ordonné prêtre, 6 juin 1696, ut nommé curé de Saints Anne de Beaupré en 1698. Il y demeura jusqu'en 1702. Il fut nommé curé de St-Jean, Ile d'Orléans, le 20 août 1714, et mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 31 Juillet 1733, à l'âge de 61 ans. On lit au registre mortuaire de l'Hôtel Dieu : " Nicolas Boucher, curé de St-Jean, très vertueux, fervent et zélé ouvrier apostolique, homme intérieur et plein de l'esprit de Dieu Entré à l'Hôtel Dieu le 27 juillet 1733, y est décédé le 31, âgé de 61 ans. Inhumé le lendemain à la paroisse."

(2) La cadette, Geneviève, religieuse ursuline, dite saint Pierre, morte en mai 1766.

(3) Le commandeur Viger, cité dans les *Ursulines de Québec*, III, 96.

(4) *Les Ursulines de Québec*, III, pp. 119-120, donnent une biographie de mère Marie Anne Boucher, dite de saint-Ignace.

vendre quelques unes des terres du patrimoine que son père lui avait laissé, pour effectuer sa promesse. L'affaire se régla, en effet, quelques années plus tard (1).

Pendant la belle saison, les portes du presbytère s'ouvraient pour donner l'hospitalité au clan joyeux des Boucher. M. de Monbrun, on s'en souvient, avait épousé une des filles d'Etienne Charest. Avec lui venaient les de la Perrière, les de Niverville, les de

(1) On voit le 6 septembre 1722 (*registre des ordonnances des intendants*, vol. 8, p. 118) une ordonnance portant assemblée du sr de la Perrière et ses cohéritiers à la diligence du sr. de Boucherville pour délibérer sur le paiement d'une somme promise par le feu sr Boucher, curé de la Pointe de Lévy. Voici comment la requête présentée à l'intendant explique le but de cette convocation : Au commencement de 1714, le curé Boucher sachant l'intention de Marie Anne de Boucher, ville de se faire religieuse a promis verbalement de donner 500 livres pour aider à sa dot à condition qu'elle n'entrerait pas au couvent des 3 Rivières. Sur cette promesse elle est entree en 1715 aux ursulines de Québec et y a fait profession. M. de Boucherville a dû emprunter pour payer la dot de sa fille. Son frère curé n'était pas en état de payer. Par lettre du 12 novembre 1717, il avait promis de vendre ses terres dans l'intérieur de son patrimoine pour rencontrer sa promesse, mais n'a pu le faire, il a fait un testament comptant qu'on paierait ses dettes. Promesse faite en présence de son frère la Perrière. Le curé de saint-Jean, Boucher, consent à ce que cette somme soit prise sur les propres de son frère. Demande consentement des cohéritiers. Demande de les assembler pour régler à l'amiable et éviter procès. Parents s'assembleront à Montréal pour délibérer là dessus.

Ce n'est qu'en 1724 que les héritiers savoir : Jean Boucher, sr de Montbrun, J.-Bte. sr de Niverville, Jacque Charles de Sabrevois, Jacques Pierre du Muy, et ve de Varennes purent s'assembler devant Raimbeault à Montréal au sujet des 500 l. promises par le curé Boucher en 1714 pour la dot de delle de Boucherville. Ils s'opposent à ce que cette somme soit payée sur ses biens fonds, mais bien sur les meubles et acquêts qu'il a laissés à la cure de la Pte Lévy. Boucher de Laperrière, veuve Legardeur, Vve. Boucher de Grosbois, absents, souscrivent à cela.

L'intendant décide que cette somme sera payée des biens fonds parce que d'après la lettre du curé Boucher de 1717, on voit que de ce temps il voulait vendre des terres de ses propres, pour s'acquitter de la dite somme. Il a persisté dans cette volonté puisqu'il a laissé à la cure de la Pte Lévy, ses meubles—acquets et a déclaré à M. de Varennes, son exécuteur testamentaire, que tous ces meubles acquets procédaient des revenus des biens de l'église—son intention était que l'église seul en profite—Intendant réduit 1/4 sur la somme de 500 l, et il sera payé 375 l, à la dite delle de Boucherville sur les biens propres du curé.

(*Reg. des ord. des intend.* vol. 10, p. 34—9 juin 1724).

Sabrevois, les de Muy, les de Varennes, les de Grosbois, les de Boucherville, les uns pour y visiter l'oncle, les autres pour passer quelques joyeuses heures avec les tantes, les neveux ou les nièces. Si l'on en juge par les archives paroissiales, les braves censitaires de l'époque savaient profiter du passage de ces visiteurs de haute lignée pour les inviter à plus d'un compérage.

On sait que la famille Boucher avait le goût des lettres et que plusieurs de ses membres manièrent la plume avec succès. Pierre Boucher, le père du curé, qui avait été député à la cour pour représenter les besoins de la colonie, fit, pendant qu'il était en France, imprimer une relation très importante des mœurs et des productions du Canada (1). Cet ouvrage, très recherché aujourd'hui par les bibliophiles, fit dans le temps un certain bruit et valut à la colonie de précieuses adhésions.

C'était la première fois qu'un colon de ce pays se servait de l'imprimerie pour faire valoir auprès de la métropole les avantages du Canada et les justes revendications de ses habitants.

Pierre Boucher conserva le goût d'écrire jusque dans son extrême vieillesse. Ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada ont dû lire avec beaucoup d'émotion les considérations qui engagèrent ce respectable vieillard à fonder sa seigneurie de Boucherville, et

(1) *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite Canada* : Paris, chez Florentin Lambert, rue St-Jacques, à l'image St-Paul, in 12, 1664, par Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières en Canada.

les adieux touchants qu'il fit à sa famille avant de mourir. Nos recueils littéraires ont publié ces précieux documents.

Quelques années avant la conquête, une des petites filles de Pierre Boucher, Charlotte de Muy, dont le père fut gouverneur du Détroit, puis de la Louisiane, esquissa la vie de la mère de l'évêque de Pontbriand, d'après l'histoire composée par dom Trottier. C'est elle encore qui, religieuse aux ursulines de Québec, rédigea les *Annales* de la guerre de Sept ans.

Un des meilleurs romanciers du Canada contemporain, M. Georges de Boucherville, descend en ligne directe de l'historien de 1664.

Le curé Boucher n'a laissé aucune œuvre littéraire : c'est tout au plus si l'on peut citer de lui une lettre concernant l'emploi des fonds destinés à la subsistance des curés (1). Nous avons fouillé en vain les archives de la cure de Saint-Joseph dans l'espérance d'y trouver quelques pièces détachées de sa correspondance. Seuls, quelques manuscrits copiés de sa main, contenant des traités de philosophie ou de théologie, ont été conservés. Nous avons cependant découvert un mémoire qui nous prouve que le curé Boucher avait non seulement hérité des goûts de son père, mais qu'il aimait passionnément les livres. Ce curé de campagne s'était formé une des plus belles bibliothèques de la colonie, une bibliothèque de plus de cinq cents volumes. C'est là assurément une collection très respectable pour un curé campagnard qui

(1) *Archives coloniales de la marine*, C. II, vol. 106. Appendice, pièce C.

vivait de 1690 à 1721, dans un coin perdu d'une colonie à peine peuplée. Il y a peu de pasteurs puritains de la Nouvelle-Angleterre, vivant à la même époque, qui pourraient montrer, comme le prêtre Boucher, cinq cents volumes réunis dans leur *parsonage* bien éclairé et bien chauffé.

Le malheur des temps a voulu que cette précieuse collection ait été en grande partie dispersée. Mais grâce au mémoire qui nous est tombé sous la main on peut la reconstituer. Le catalogue ainsi formé, tout incomplet qu'il soit, dénote le choix intelligent d'un homme qui veut se tenir au courant des publications de son temps et qui suit de près le mouvement de la pensée sous quelque forme qu'elle se produise. Par les *ex-libris*, on juge que le bon curé ne tardait pas à faire l'acquisition d'un livre aussitôt son apparition. Il ne collectionne pas seulement les ouvrages de théologie ou de morale, ou qui n'ont d'intérêt que pour l'exercice du ministère paroissial. On voit sur les rayons de sa bibliothèque les meilleurs produits de la littérature du grand siècle.

Les sermonnaires les plus récents coudoient les œuvres de Pascal, de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier, de Fénelon, toute la fine fleur du panier. Un peu de poésie vient égayer ce milieu sérieux. L'histoire et les anciens sont largement représentés. Tacite et Suétone font bon ménage avec Mezeray et Mainbourg. Les récits des voyageurs font nombre : ce qui n'est pas déplacé dans un jeune pays où chaque jour amène des découvertes nouvelles.

Le prêtre, dans ces temps primitifs, devait savoir

un peu de tout. Il était le ministre de Dieu, le conseiller, l'avocat, le médecin de ses paroissiens. Aussi, les livres de loi, les traités de médecine ont reçu l'hospitalité dans la maison du pasteur. Le fils de famille n'a pas oublié non plus l'art héraldique et le traité sur la civilité. Jusqu'au narquois baron de Lahontan qui a franchi le seuil de ce paisible presbytère. Tout cela indique un état assez avancé de civilisation, et nous autorise à croire que ceux-là qui pensent que la lumière ne s'est faite dans cette colonie du Canada qu'à l'époque de la conquête, se trompent étrangement.

En 1713, M. Boucher dût abandonner ses ouailles pour quelque temps. Mgr de Saint-Vallier, alors en France, avait mandé à M. de la Colombière d'aller l'y rejoindre et avait envoyé une procuration à M. Boucher pour prendre en main le soin de ses affaires et la conduite de l'Hôpital-Général.

M. de la Colombière succomba le 23 décembre 1712 aux fièvres malignes, mais ce ne fut qu'au printemps suivant que M. Boucher put aller fixer sa résidence à l'Hôpital-Général (1). M. Boucher cessa d'être chapelain en 1714 et retourna à la pointe de Lévy mener sa vie tranquille et obscure.

Pendant le passage de M. Boucher à la chapellenie de l'Hôpital-Général, un jeune prêtre tout récemment ordonné, l'abbé André-Joseph Montenon de la Rue, était venu le remplacer au presbytère de Saint-Joseph. A son retour, le curé voulut conserver les services de ce précieux auxiliaire. L'abbé de la Rue accueillit

(1) *Monseigneur de St-Vallier et l'Hopital-Général de Québec*, 223.

volontiers la demande qu'on lui faisait. La maigre dîme que le curé prélevait sur ses paroissiens n'aurait pas suffi à faire vivre deux prêtres. M. de la Rue, qui avait du bien de famille, fit don d'une somme de 8,000 livres au séminaire de Québec et cette institution s'engagea à lui servir chaque année une pension viagère de 375 livres (1).

Pendant huit ans, le vieux pasteur et son jeune assistant vécurent dans la plus parfaite union. Ils avaient mis leurs patrimoines en commun, ou plutôt ils n'en avaient fait qu'une part, et ils l'employaient toute entière pour le plus grand bien de la paroisse qui leur était confiée.

Au printemps de 1717, le curé de Saint-Joseph fut frappé dans ses plus chères affections. En effet, le 19 avril de cette année, son père, le patriarche de Boucherville, décédait en son manoir, à l'âge de 95 ans. Qui n'a pas lu le testament du grand père Boucher ?

" Mandez à votre frère, curé de St-Joseph, que je lui dis adieu. Qu'il se souvienne de moi à l'autel ! "

Pierre Boucher affectionnait tendrement le curé de Saint-Joseph. Aussi, dans les adieux qu'il adressa à ses enfants, sa pensée revient à plusieurs reprises vers ce fils éloigné qu'il ne devait plus revoir. C'est une de ses filles bien-aimées qu'il charge spécialement de lui dire ses suprêmes paroles : " Qu'il prie Dieu pour moi, surtout au saint sacrifice de la messe. Je ne lui donne

(1) *Greffe Jacques Barbel*, 19 juillet 1718.

aucune instruction parce qu'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a commencé et qu'il contribue à faire régner l'union et la paix dans la famille" (1).

(1) *Jug. du cons. sup.* vol. VI, 5 juin 1710. Renvoi des parties devant le lieut. gén. dans la cause de Mre Boucher et Charest contre Duplessis — p. 647, 821 ; ibid., p. 117—15 mars 1717 et p. 121.

CHAPITRE SEPTIÈME

Activité des deux frères Charest, (1705-1714).—Société qu'ils forment.—Ils se marient.—Mort de Jean Charest.—Règlement de compte et partage de succession.

Le lecteur se souvient que dans l'automne de 1705 Jean Charest, étant sur le point de partir pour la France, fit abandon à son frère Etienne de tout ce qu'il possédait dans le pays (1). Le 22 novembre 1706 Jean était de retour de son voyage et reprenait société avec son frère pour aussi longtemps que la bonne union et l'accord dureraient entre eux. Pendant l'absence de son associé, Etienne avait augmenté son avoir de 6665 livres, Jean lui apporta en retour une somme de 1350 livres (2). Les deux frères ne devaient plus se séparer. En 1714, on voit que Jean remit à Etienne une somme de 5315 livres afin d'égaliser sa mise de fonds à la sienne. L'actif total de la société s'élevait alors à 11,959 livres (3).

(1) Premier volume, p. 466.

(2) *Greffe Genaple*.

(3) *Greffe Chambalon*, 30 mars, 26 mai 1714.

Pendant qu'Etienne s'occupait de l'exploitation de la tannerie, Jean, qui avait pris le nom de Charest-Dufils, faisait commerce avec Plaisance et la Martinique. En 1710, il acheta à Plaisance, de société avec Richard de Tilly et Louis Juillet, marchands de Québec, le sloop *la Sainte-Anne* pour le prix de 2100 livres (1). Charles Delâge, pilote de Saint-Laurent en l'île d'Orléans, commandait ce navire. On chargeait à Québec les denrées, les grains, les bois, et on se rendait à Plaisance. On prenait dans ce dernier port un chargement de morues pour la Martinique et les autres Antilles francaises et l'on ramenait à Québec une cargaison de melasses et de sucres. En cas de mauvais temps, le navire devait faire escale à la Rivière-du-Loup (2). Quelques années après, Charest-Dufils fit une autre société avec Charles Couillard, seigneur de Beaumont, pour la pêche de la morue et du loup-marin et la traite sur la côte du Labrador. Charest fournissait sa goëlette la *Saint-Joseph*, navire de 40 tonneaux, avec huit hommes d'équipage, et Couillard allait lui-même faire le troc (3).

Le premier Etienne Charest était parvenu à racheter, avant sa mort, toutes les parts des héritiers Bissot dans l'exploitation de la pointe de Lévy, à l'exception d'une seule, celle de François Joseph Bissot. Son fils aîné en acquit la propriété, le 24 mars 1700, pour un prix nominal qui fut payé, partie en souliers, et partie par onze mois de pension qui lui était dûs (4).

(1) *Greffe Rivet*, 13 octobre.
(2) *Greffe Rivet*, 18 sept. 1710.
(3) *Greffe Chambalon*, 16 mai 1714.
(4) *Greffe Genaple*.

Il essaya, de même que son père l'avait fait, de grouper toutes les parts de ses frères et sœurs dans la succession Charest.

Le 29 octobre 1706, Pierre Trottier Desauniers et sa femme Catherine Charest abandonnèrent tous leurs droits en faveur d'Etienne et de son frère Jean(1).

En 1714, Jean Charest-Dufils contractait mariage. Parmi les habitants de Québec qui avaient fait longtemps commerce avec lui à Plaisance se trouvait un marchand du nom de Jean-Baptiste Brousse. Brousse possédait plusieurs bâtiments : *le Saint-Pierre*, *la Thérèse*, le *Saint-Joseph*, commandé en 1709 par Merot de la Blanchetière (2). C'était un homme actif, entreprenant, faisant d'excellentes affaires. Il mourut au moment où la fortune lui souriait, laissant deux enfants et une veuve, Louise Allemand (3). C'est cette dernière que Jean Charest-Dufils épousait à Québec le 28 janvier 1714 (4). Elle lui apporta 3000 livres de dot. De son côté, Charest-Dufils, d'après la déclaration qu'il fit à son contrat de mariage, valait alors 33,000 livres (5).

Suivant la coutume du temps, toutes les notabilités apposèrent leur signature au contrat. Celui de Charest-Dufils en contient soixante et dix. On y voit le gouverneur de Vaudreuil, l'intendant Begon et sa femme, M. d'Alogny, marquis de la Groix, chevalier

(1) *Greffe Genaple*.

(2) Inventaire Brousse. *Greffe Rivet*, 27 janvier 1714.

(3) Contrat de mariage Brousse-Allemand au greffe Genaple, 5 sept. 1705.

(4) Contrat de mariage. *Greffe Rivet*.

(5) 10,000 livres en monnaie de carte, 3000 livres en meubles et linges, 11,000 livres, fonds de la pointe de Lévy, 2000 livres en dettes actives.

de St-Louis, commandant des troupes, et sa femme, Geneviève Macart, M. de Langloiserie, chevalier de St-Louis, lieutenant de roi, et sa femme Louise du Gué, M. Philippe de Rigault, sieur de Vaudreuil, lieutenant de vaisseau, capitaine des troupes, M. le chevalier Begon, enseigne de vaisseau et capitaine d'une compagnie, Etienne Charest et sa femme, Thérèse du Roy, Marie Charlotte Charest, femme de M. de Courtemanche, Geneviève et Ursule Charest, François Bissot et sa femme Marie Lambert Dumont, Charles Couillard de Beaumont, cousin germain, Louis Deschamps de la Bouteillerie, sieur de Boishébert, enseigne d'une compagnie, cousin, Paul Dupuy, sieur de Lisbois, cousin, Philippe Boucher, curé de la pointe de Lévy, Jean Petit, trésorier de la marine, et Charlotte Dugué, sa femme, Pierre du Roy, marchand, et sa femme Marguerite Levasseur. Du côté de l'épouse, signèrent : Nicolas Pinault, marchand, son beau-père, Louise Douaire, sa mère, Marie-Thérèse Allemand, sa sœur, Joseph Fleury de la Gorgendière, oncle maternel, et Claire Jolliet, sa femme, Charles Macart, conseiller du roi, et Marie Charlotte Gourdeau, sa femme, grande tante, Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, conseiller du roi, et sa femme Cenevière de Chavigny, grande tante, Elizabeth de Chavigny, veuve Landron, grande tante, Louis Landron Dombourg, marchand, de la Rochelle, cousin, Marie Landron, cousine, Damoiselle Amyot de Vincelotte, cousine, Damoiselle Catherine Testard, veuve Augustin Douaire, tante, Elizabeth Douaire, cousine, François Mathieu de Lino, conseiller au conseil supérieur et sa femme Catherine Nolan,

Guillaume Gaillard, conseiller au conseil supérieur, et sa femme Catherine Neveu, Charles Perthuis, marchand, et sa femme Marie Madeleine Roberge, Jean Crespin, marchand,et Marie Guyon-Tresnay, sa femme, d'Aigremont, Adhémar de Lantagnac, Chartier de Lotbinière, de Monseignat, Hazeur, Sarrazin, Pachot, de Rigauville, de Fonville, Foucault.

Comme on le voit, les Charest et les Allemand appartenait au meilleur monde et à la meilleure société de l'époque.

Un an auparavant, le 6 février 1713, le frère ainé Etienne avait épousé à Québec Marie-Thérèse du Roy, fille de Pierre du Roy, marchand. Elle n'avait encore que 18 ans (1). Par cette union, Etienne Charest était devenu l'allié des familles Bazire, de Lanouillier, sieur de Boisclair, de Lanouillier des Granges, de Volant de Saint-Claude. Le marquis de Vaudreuil, l'intendant Begon et sa femme, Elizabeth de Beauharnois, tous les officiers de la garnison, Claude de Bermen de la Martinière et le seigneur Duplessis signèrent le contrat de mariage. M. du Roy donna à sa fille 3,000 livres de dot et Charest assura à sa femme un douaire de 8000 livres et une rente viagère de 400 livres par an. Il accusa une fortune de 35,000 livres (2). Le mariage religieux fut bénie dans la cathédrale de Québec par le curé Thiboust, en présence d'un grand nombre d'invités.

Jean Charest-Dufils ne put goûter longtemps les

(1) Contrat de mariage, *greffe de la Cetière*, 30 janvier 1713.

(2) 6500 livres en monnaie de carte, 6000 livres en marchandises sèches et eaux de vie, 6000 livres en bestiaux et terres, 3000 livres en meubles, linges et vaisselle, 1500 livres de dettes actives, et la moitié de la tannerie et des cuirs.

charmes de son union avec Louise Allemand. Un an à peine après son mariage, le 9 mars 1715, il décédait à Québec dans sa maison de la rue Sous-le-fort. Il fut enterré dans la cathédrale de Québec. Charest-Dufils n'avait que 32 ans à sa mort. Il avait passé presque toute son existence sur la mer, soit sur les côtes du Labrador, soit à la Martinique, soit aux Antilles. Dans l'ambition de faire vite fortune, il avait épuisé ses forces et sa vie dans ces voyages incessants. Pendant seize ans, il fut le fidèle associé de son frère Etienne, et jamais l'amitié qu'ils possédaient l'un pour l'autre ne se démentit, même dans la multiplicité des transactions de commerce qu'ils eurent ensemble. Partout, règnaient le calme, la bonne entente et la plus parfaite confiance. Ils s'étaient divisés chacun la tâche. L'un, plus sage, plus réservé, demeurait à la pointe de Lévy à surveiller l'exploitation de la tannerie et des fermes. L'autre, plus hardi, passionné de la mer, s'aventurait sur les lointains rivages pour y porter les produits et les denrées patiemment amassés dans la maison de la pointe de Lévy et le magasin de Québec (1).

(1) 3 Juin 1714.—Ecrit entre les deux frères pour la nourriture des ouvriers de la tannerie

26 mai 1714.—Convention entre Jean Baptiste et Etienne Charest (*greff. Chambalon.*)

De son union avec Louise Allemand, Charest-Dufils n'eut qu'un enfant qui mourut le jour même de sa naissance, le 6 décembre 1714. Etienne resta donc seul pour continuer le nom des Charest, vu que ses deux frères encore survivants, Pierre-Hyacinthe et Joseph-Alexis, s'étaient faits récollets (1).

pierre charest

Depuis le 6 juillet 1699, Etienne et Jean Charest avaient eu l'administration de la succession de leur père, à laquelle Catherine, femme de M. Desauniers, avait seule renoncé encore.

Le 10 septembre 1715, Etienne Charest et Louise Allemand rendaient leurs comptes à Geneviève et Ursule Charest.

Charest prétendait que la communauté redevait à la société qu'il avait eue avec son frère une somme de 3814 livres environ pour avances et améliorations faites aux biens communs. Les bâtiments tombaient en ruines, il lui avait fallu les réparer. On avait

(1) Nous croyons devoir ici attirer l'attention des chercheurs sur les erreurs que contient le *Dictionnaire Tanguay*, au sujet de Jean Charest.

Au 1er volume, il est dit : Jean, marié en première noce à Marie-Jeanne Carrier en 2ième noce à Québec, le 28 janvier 1714, à Louise Allemand.

Au 2ième volume, on donne : 1o Jean, marié à Louise Allemand, veuve Jean Brousse. 2o Jean, fils d'Etienne Charest I marié en 1727 à Marie-Jeanne Carrier.

Tout cela est confusion. Jean, fils d'Etienne I, n'a pu marier Jeanne Carrier en 1727 puisqu'il était mort depuis 1715. Nous expliquerons dans la suite de cette étude à quelles conséquences cette erreur a pu mener, et nous verrons que Jeanne Carrier n'a pas épousé un Charest.

refait les murs, les charpentes, les couvertures, les clôtures des jardins ; on avait fait des plantations d'arbres fruitiers. Comme on ne pouvait trouver ni à louer ni à faire valoir l'habitation du Cap Saint-Claude, elle était devenue une charge et on l'avait vendue. Celui qui l'avait achetée voulait s'en débarasser mais il ne pouvait trouver.

Geneviève Charest ne voulut point l'entendre sur ce ton, et elle refusa d'accepter la reddition de compte. " Vous ne pouviez faire aucune réparation, sans consulter, disait-elle. Vous avez réparé, il est vrai, mais vous en avez profité. La preuve en est évidente : vous êtes plus riches que nous. " La pauvre fille oubliait que ses deux frères avaient peiné, sué, pendant quinze ans, pour faire fructifier le bien laissé par leur père, et qu'ils avaient couru tout le risque de l'industrie et du commerce dans des voyages lointains.

On prit conseil : les comptes furent examinés de nouveau. Le curé Boucher, le procureur du roi à Québec, M. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, furent consultés. Ces amiables compositeurs les exhortèrent à transiger " afin d'entretenir la paix, l'union et l'amitié fraternelle, comme elle avait été dans la succession de leurs anciens, et pour conserver à leurs enfants et descendants un si beau modèle de paix et d'union."

On eut le bon esprit de suivre ces sages conseils. Tout ce qui avait été fait fut approuvé (1). Le 22 mars 1716, on arrêtait les comptes devant le notaire Chambalon. Les parties qui comparurent à cet acte

(1) Acte d'accord, *greffe Rivet*, 20 novembre 1715.

étaient Etienne Charest, tant en son nom que comme tuteur à ses frères et sœurs (1), le notaire La Cetière, comme procureur de Jean Boucher de Montbrun et de Pierre Trottier, sieur Desauniers (2), Louise Allemand, veuve Charest-Dufils, Geneviève Charest, Joseph Fleury de la Gorgendière, curateur de Marie-Ursule Charest (3). Les récollets Pierre-Hyacinthe et Joseph-Alexis avaient donné leurs parts de succession à leurs sœurs Geneviève et Ursule, et c'est ce qui fait que nous ne voyons pas ici leurs noms.

MM. de Courtemanche et de Montbrun déclarèrent s'en tenir à la dot de 2000 livres qui avait été assurée à chacune de leur femme (4). M. Desauniers reconnut avoir déjà fait abandon de ses droits. Etienne Charest racheta la part des deux récollets en payant 5000 livres de dédommagement à Geneviève et Ursule.

Quelques jours après cet acte d'accord, le 7 avril 1716, Etienne Charest rendait compte à ses héritiers de la succession de Charest-Dufils et l'on faisait partage définitif (5).

(1) A la place de Courtemanche. Tutelle du 25 avril 1709.

(2) *Greffe Rivet*, 29 mai 1715.

(3) Elle avait été émancipée le 25 juin 1715 (*Jug. Cons. sup.*). Il fut nommé son curateur par la prévoté le 12 juillet 1715.

(4) Le 22 avril 1714, Mde de Courtemanche reconnait avoir reçu de Jean et Etienne la dot de 2000 livres qui lui avait été assurée dans son contrat de mariage avec M. Martel, *(greffe Rivet)*. Quittance de Boucher de Montbrun, le 24 octobre 1710 *(greffe Lacetière)*. Quittance de M. Courtemanche, le 8 mai 1705 (ibid). Quittance sous seing privé du curé Boucher, procureur du même, le 1er mai 1716.

(5) *Greffe Rivet*. L'inventaire des biens de Jean Charest-Dufils fut fait le 13 mai 1715, *(greffe Rivet)*. Nous y notons les livres qui suivent : Imitation de Jésus-Christ, Semaine Sainte, le Pédagogue chrétien, Histoire de la Bible, les conseils de la sagesse, Pratique de dévotion, Petit livre de prières pour la messe, Un livre de sagesse, une paire d'heures de la congrégation, 12 mercures galants.

La femme de Charest-Dufils, Louise Allemand, mourut à Québec et fut enterrée dans la cathédrale, le 23 janvier 1722.

Il revenait 13415 livres aux héritiers et Charest les paya aussitôt. L'établissement de la pointe de Lévy qui comprenait sept arpents de front et s'étendait depuis Robert Chartier jusque chez Guillaume Couture fut partagé à l'amiable suivant les droits appartenant à chacun (1). Les vergers et les arbres fruitiers furent laissés aux deux sœurs Geneviève et Ursule (2). On leur abandonna aussi une maison située sur le côteau qui domine l'arrière du village de Lauzon, près du couvent actuel des Dames de Jésus-Marie.

Il fut décidé que tout cette partie de la propriété qui s'étendait depuis le pied du côteau juspu'au fleuve et sur laquelle s'élevaient le moulin, la tannerie et plusieurs autres bâtisses ne serait point partagée, mais qu'elle serait mise aux enchères par voie de licitation. En attendant que cette vente fut décidée, Etienne Charest eut la libre et entière jouissance des tanneries et des moulins, pendant six mois.

On avait déjà vendu précédemment, le 14 janvier 1716, par voie de licitation devant la prévôté de Québec, l'emplacement de la rue Sault-au-Matelot à Québec. Ambroise Renoyer, marchand de cette ville, s'en était porté adjudicataire pour le prix de 10,000 livres (1).

(1) Voici l'ordre du partage de l'ouest à l'est : Etienne Charest eut 2½ arpents et ½ touchant Chartier ; Monbrun ½ ; Desaniers ½ ; Courtemanche ½ ; Geneviève et Ursule 3 arpents et ½ touchant Couture.

(2) L'un de ces vergers se trouvait près de la maison construite aux abords de l'écluse du moulin, l'autre audessus du chemin du roi, proche du presbytère.

(1) Cet emplacement acquis par le premier Etienne Charest de M. de Lotbinière, le 8 avril 1687 *(greffe Genaple)* avait été primitivement concédé le 22 janvie 1660.

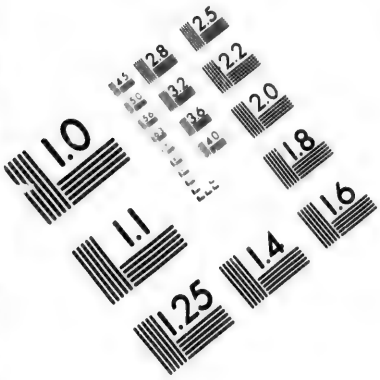

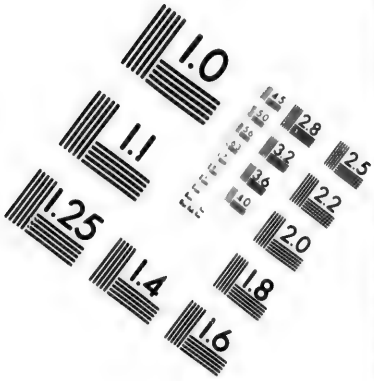

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

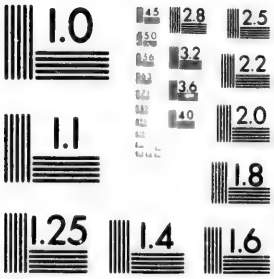

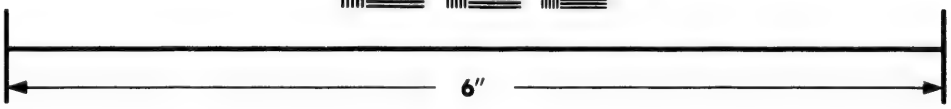

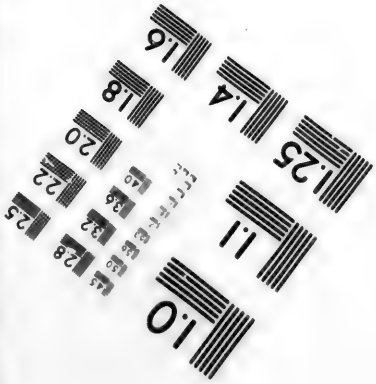

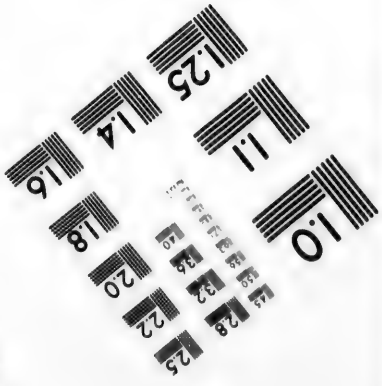

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

C'est ainsi que cette famille unie des Charest trouvait moyen de liquider, en moins d'une année, deux successions des plus importantes et des plus compliquées, sans entamer un seul procès.

CHAPITRE HUITIÈME

Etienne Charest, septième seigneur de Lauzon. —Moulin de Saint Nicolas. – Concessions le long de l'Etchemin et dans le rang Charest. – Commerce au Labrador. - Mort de la seigneuresse. - Enfants qu'elle laisse —Mariage de sa fille unique.

Devenu seigneur de Lauzon à la place de Duplessis, Etienne Charest, le fils de l'humble tanneur que François Bissot avait appelé en 1666 pour diriger son exploitation, fut le premier qui habita parmi ses censitaires et qui s'occupa sérieusement de leurs intérêts.

Après avoir payé à M. de Monseignat, directeur des fermes du roi, les trois cents. livres de droit de mutation et la maille d'or dont la seigneurie était chargée en vertu du titre primitif de concession, le seigneur Charest mit hache en bois.

Un de ses premiers soins fut de faire construire

un moulin à farine à Saint-Nicolas. Le 4 mars 1717, il louait ce moulin à François Travers, farinier, à la seule condition de lui donner la moitié du revenu des moutures (1). Ce marché fut rompu le 23 septembre de la même année, et Jacques Beaufort dit Joneau prit la place de Travers (2).

Les moulins seigneuriaux commençaient à cette époque à prendre une grande valeur à cause des farines que l'on exportait du Canada à l'île Royale et aux Antilles. Quelques années après, le 18 mai 1732, le roi dût faire un règlement pour prévenir les abus qui se commettaient dans leur exploitation. Il envoya par le *Rubis* des cribles cylindriques "afin d'épurer de toute poussière et mauvaises graines et convertir en bonne farine" les blés d'exportation. L'intendant ordonna aussitôt que ces cribles seraient distribués aux propriétaires des moulins du Saut à la puce, du Petit pré, de Beauport, de la pointe de Lévy, de Saint-Nicolas et de la Sainte-Famille, qui étaient alors les principaux moulins où les marchands faisaient moudre leurs blés. Défense fut faite de moudre sans cribler, sous peine de cent livres d'amende. Le roi accordait six deniers pour chaque minot de blé criblé afin d'indemniser les propriétaires de l'achat des cribles. Les criblures devaient retourner aux habitants et l'on ne pouvait faire payer que pour du blé criblé (3).

(1) *Greffe Rivet.*

(2) *Reg. ord. int.* vol. 8, ordonnance entre Marie Duval femme de Jacques Beaufort, farinier, de la côte de Lauzon, et les Demers, 8. nov. 1722, vol. 8, p. 131.

Dans les *Jug. et Del. Cons. sup.*, 8. nov. 1723, p. 60, on voit que Jacques Frichet est meunier en la côte de Lauzon.

(3) 29 sep. 1732, *Ed. et Ord.* III, p. 352, *Reg. ord. int.* vol. 23, p. 133.

Le moulin de Saint-Nicolas était alors un des plus achalandés, si bien que le 19 août 1732, le négociant Nouchet se plaignait à l'intendant qu'ayant entrepris la fourniture des farines et biscuits pour les postes de traite de Tadoussac, il avait remis ses blés au moulin de Saint-Nicolas dès le 25 mai et que le meunier n'avait pas pû lui en fournir une quantité suffisante, étant tout le temps occupé à exécuter les commandes des marchands de Québec (1).

Dans le mois de novembre 1717, Etienne Charest faisait faire l'arpentage des terres de la côte Saint-George, concession située sur les bords de la rivière Etchemin, à l'arrière de la paroisse actuelle de Saint-Romuald. Cette concession avait pris le nom de Saint-George en l'honneur de l'ancien seigneur de Lauzon, M. George Duplessis, et plusieurs colons comme Jean Demers, Guillaume LeBé et Cadoret avaient manifesté le désir d'y prendre des terres (2). Dans le même automne, Charest consentit des titres de concession à François Cadoret, Jean Bte. Cadoret et la veuve François Dubois (3).

L'année précédente, Michel Rousseau avait obtenu une concession sur le territoire de Saint-Nicolas (4). Le 16 février 1721, Charest consentait un bail à rente à un Anglais du nom de Jean Scot d'une habitation sur le bord de la rivière Etchemin, de quatre arpents de front, bornée d'un côté à feu François Dubois et

(1) *Reg. ord. int.* vol 20, p. 124.
(2) *Greffe Larivière*, 17 nov.
(3) Loc. cit. 20 nov. 1717.
(4) 30 janvier 1716—*Greffe la Cetière*.

de l'autre à Sansoucy. Charest se réserva pour y construire un moulin quatre arpents en superficie de chaque côté d'un ruisseau qui se jette dans l'Etchemin. (1). Scot avait précédemment acquis cette propriété de Louis Jourdain (2).

En même temps que le seigneur Charest commençait à coloniser les bords de la rivière Etchemin, il cherchait à faire défricher les terres qui couvrent les hauteurs de Saint-Joseph de la pointe de Lévy. C'est lui, qui vers 1721, concéda des établissements dans le village qui depuis a pris le nom de *rang de Charest* et qui l'a conservé jusqu'à nos jours. En 1724, un premier titre était consenti à Jacques Jahan dit Laviolette. Au printemps de l'année suivante, des titres étaient donnés à Charles Grenet, Jean de Saint-Lo (3), Joseph

(1) *Greffe la Cetière.*

(2) Depuis le commencement du siècle, on trouve assez fréquemment des noms d'origine anglaise aux registres. Le 7 avril 1708, le curé Boucher baptise sous condition Louis, âgé de 37 ans, Anglais de nation, fils de Jean Joans et de Debora, sa femme. Parrain, Joseph de Lestre, sieur Beaujour ; marraine, Marianne Jourdain, sa femme. Le 17 octobre 1712, est inhumé un enfant âgé de trois mois, de nationalité anglaise, appelé Setar. Le 25 avril 1718, est baptisé un Anglais de nation, du nom de Jean Arische. Le 15 juin 1721, est baptisé Louis Joseph Ducas, fils de Jean Baptiste, Anglais établi en cette paroisse, et de Marie-Louise Belleville. *Registres de la pointe de Lévy.*

(3) La concession, consentie par le seigneur à Jean de Saint-Lo, joignait au nord-est la terre de Jacques Jahan dit Laviolette, et au sud ouest celle de Jean Couture. Elle était à charge de payer 7 livres 10 sols de rente et 3 sols de cens. (17 avril 1725, *greffe Gachet*).

Le 28 mai 1724, le notaire royal Mtre. Rageot se transportait en la côte de Lauzon, au presbytère de Messire André Joseph Larue, Ptre. curé de St-Joseph où il trouva au lit malade le nommé Jean de St-Lo. Jean de St-Lo fit son testament et légua tous ses biens à la fabrique de St-Joseph, à la condition qu'elle le fit inhumer et lui fit dire immédiatement après son décès cent messes basses pour le repos de son âme et à perpetuité une messe basse tous les ans et autant que faire se pourra à pareil jour de son décès. La fabrique sera obligée de faire

Girard, Jean Couture, Ignace Samson et François Brulot (1).

Tout en s'occupant de développer sa seigneurie, Etienne Charest faisait le commerce au Labrador. Le 25 mai 1718, il s'associait avec Charles Couillard, seigneur de Beaumont, dans le but de continuer dans ces lointains parages l'exploitation commencée par Jean Charest, son frère. Charest faisait les avances d'argent, fournissait les marchandises et son bateau le *St-Etienne*, et Couillard commandait l'expédition (2). Cette société se continua en 1719 et 1720 (3). En 1726 et 1729, il faisait le même commerce de compagnie avec M. de Brouague.

Au milieu de sa prospérité, le seigneur Charest fut frappé d'un grand malheur. Il était marié depuis

distribuer incessamment après son décès la somme de cent livres en argent aux trois personnes suivantes : 40 livres à Prisque Bouché, 40 livres à Louis Nolet et 20 livres à François Nolet. M. Larue fut nommé exécuteur testamentaire. Saint-Lo lui demanda de laisser à Joseph Couture les deux veaux à lui appartenant qu'il avait pris en soin pour reconnaissance de ses services. M. Larue devait payer au préalable les frais de sa maladie,

Témoins : Jacques Viel, Jacques Jahan et Joseph Couture, capitaine de milice.

Jean de Saint-Lo se rétablit cependant. Le 14 octobre 1737, (*greffe Barolet*) il vendait à Etienne Lemieux fils une terre au second rang sur laquelle il y avait dix arpents à ensemencer et labourable à la charrue avec une vieille maison de pièce sur pièce, une grange couverte toute en paille, avec les clôtures. Cette terre que de Saint-Lo avait acquise de François Couture, le 22 janvier 1730, touchait d'un côté à Augustin Couture et de l'autre à Charles Carrier fils. Prix de vente : 800 livres. Le vendeur se réservait ses hardes et une couverte pour le voyage de France qu'il était sur le point de faire. Michel Lemieux, père de l'acheteur, et son épouse Marguerite Samson, avancèrent à leur fils 400 livres pour lui aider à payer son acquisition.

(1) Greffe de René Gaschet déposé à Montmagny, avril 1725.

(2) En 1734, le bateau le *St-Etienne* avec ses agrès fut estimé à 600 livres par Pierre le Vistre et Joseph Alary, charpentier de navire.

(3) 21 mai 1719, *greffes Rivet et Rageot.*

six ans à peine, lorsque sa femme Marie-Thérèse Du Roy mourut, à l'âge de 24 ans. Elle fut enterrée à Québec, le 13 avril 1719.

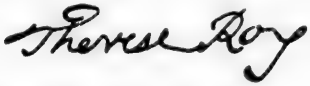

Quatre enfants étaient nés de cette union. L'aîné, Joseph-Marie, venu au monde à la pointe de Lévy, le 10 décembre 1713 (1), mourut quelques années après sa mère, à l'âge de neuf ans (2). Thérèse, née en 1715, épousa, le 26 février 1732, Jacques Charly, fils de Jean-Baptiste Charly, en son vivant colonel de toute la milice de Montréal, et de demoiselle Charlotte Lecompte-Dupré. Le mariage eut lieu à la pointe de Lévy, et suivant la coutume, il y eut grande affluence. Etaient présents à la cérémonie Charles Couillard, seigneur de Beaumont, Guillaume Joseph Besançon, marchand, de Québec, François Bissot, seigneur de Mingan, grand oncle, Jean Eustache Lanouillier de Boisclair, conseiller du roi, grand voyer de la Nouvelle-France, oncle de la mariée.

Ce fut M. Montenon de la Rue, oncle de Charly, qui bénit le mariage.

Etienne Charest donna à sa fille une dot de 10,000 livres. M. Charly lui assura une somme de 12,000 livres, une rente de 800 livres et un préciput

(1) Le curé Boucher fut son parrain.

(2) Le 10 mai 1722, d'après Tanguay. On lit au livre de compte de la fabrique pour 1722 : Reçu pour l'inhumation de M. Charest fils dans l'église 30 livres ; pour ses funérailles deux livres et cinq sols.

de 2000 livres. Il fut stipulé qu'il ne pourrait être demandé partage des biens du seigneur Charest de son vivant (1).

A part cette fille unique, Etienne Charest eut encore de son mariage avec Thérèse du Roy deux garçons, Etienne, qui naquit le 26 février 1718, et Joseph venu au monde le 4 avril 1719. Ce dernier avait neuf jours à la mort de sa mère.

Le seigneur Charest appela à son aide, sa nièce Catherine Boucher de Montbrun, pour avoir soin de sa maison et élever ses jeunes enfants.

(1) Contrat de mariage du 23 février 1732, greffe Hiché. Les époux sont communs en biens. Signent au contrat : Beauharnois, Hocquart, Chartier, de la Ronde, Marie-Anne Lapérade, Testu, de St-Martin, Aubert, Bouat, Daine, Menthet, de Vergor, Contrecœur, Péan, Montenon de la Rue, Geneviève Charest, Montbrun, Varin, la Ronde Denys, Tarrieu de la Pérade, Etienne et Joseph Charest, Levasseur, veuve du Roy, Lanouillier de Boiscler, Marie du Roy, de Boisclerc, Bazille, Charlotte du Bos Bazille, Bissot, Desauniers, de Lepinay, Joseph Fleury de la Gorgendière, Marguerite le Gardeur, Boisseau. (*Registre ins. prév* Q. *vol. 22*).

Il ne pouvait y avoir société mieux choisie.

CHAPITRE NEUVIÈME

Règlement fixant l'étendue des paroisses de Saint-Joseph et de Saint Nicolas.—Restauration de l'église de Saint-Joseph. —Mort du curé Boucher.—Son testament. – La bibliothèque du curé Boucher (1721).

A venir jusqu'en 1721 les limites de chacune des paroisses de la colonie n'avaient jamais été fixées d'une façon régulière. Il y avait alors au delà de 80 curés dans les trois gouvernements de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. L'incertitude où l'on était de l'étendue des cures entrainait souvent des disputes oiseuses au sujet de la perception des dîmes. Le 28 janvier 1721, M. Collet, procureur-général au Conseil supérieur de Québec, fut nommé pour régler ces districts de paroisse. Il reçut ordre de s'entendre à ce sujet avec les seigneurs et les habitants (1). Collet dût parcourir, de janvier à septembre, les deux rives du fleuve depuis la Baie Saint-Paul et les caps Mou-

(1) *Reg. ord. int.* p. 182, vol. 7 B.

raska jusqu'à Sainte-Anne du bout de l'île et Chateauguay.

Par ordonnance de l'intendant les voitures des habitants étaient requisitionnées dans chaque paroisse afin de permettre au commissaire de faire son travail sur place et en parfaite connaissance de cause (1). C'est après cet examen général que la plupart des églises de la colonie furent restaurées, agrandies ou construites à neuf. Plusieurs paroisses n'avaient encore que des temples en bois, l'intendant ordonna d'en construire en pierre.

Depuis les commencements, la rivière du Saut de la Chaudière, dont l'embouchnre forme le centre de la seigneurie de Lauzon, avait été considérée comme la ligne de séparation entre les paroisses de Saint-Joseph de la pointe de Lévy et de Saint-Nicolas.

Aucun règlement n'était intervenu pour fixer cette frontière tracée par la nature elle-même, mais la coutume l'avait voulu ainsi. Le règlement qui fut adopté le 20 septembre 1721 par le gouverneur, l'évêque et l'intendant sur les procès verbaux dressés par Collet fixa pour étendue à la paroisse de St-Joseph de la pointe de Lévy trois lieues et demie et quatre arpents de front, savoir : un quart de lieue faisant le reste du front du fief Montapeine dont la majeure partie était enclavée dans Beaumont, dix arpents que contenait de front le fief Vitré, quinze arpents que contenait le fief la Martinière et trois lieues de front de la seigneurie de Lauzon jusqu'à la rivière du Saut

(1) *Reg. ord. int.* p. 32 vol. 7 B.

de la Chaudière. Saint-Nicolas reçut par le même règlement trois lieues et dix-sept arpents de front depuis la rivière du Saut de la Chaudière, en montant le long du fleuve, jusqu'au fief de la dame Beaudoin qui relevait de la seigneurie de Tilly (1).

Le procureur-général Collet, tout en régularisant la situation des paroisses, devait faire rapport sur les besoins de chacune d'elles. Dans la visite qu'il fit à Saint-Joseph il ne dut trouver que des éloges à donner au dévouement des deux prêtres qui habitaient alors le presbytère.

L'église comptait déjà près d'un demi siècle d'existence et demandait d'être restaurée et agrandie. Lors du passage de M. Collet, les ouvriers étaient à l'œuvre, et si le commissaire enquêteur consulta les livres de compte de la fabrique, il dut constater que sur une dépense totale de 4,545 livres que les travaux avaient occasionnée pour la seule année de 1721, la paroisse n'avait eu à verser qu'une somme de 800 livres environ. Ce fut Guillaume Couture, un des fils du premier colon de la pointe de Lévy, qui entreprit la construction de ce nouveau temple. Si l'on en juge par les détails portés au livre-caisse de la fabrique cet édifice devait être très convenable. La muraille était de pierre de taille. Le portail était percé de cinq niches où reposaient cinq grandes statues. On restaura la voûte et la corniche, on installa de nouveaux autels en bois de noyer, on fit venir de France

(1) *Edits et ordonnances*, éd. 1854, p. 452—vol. I ; *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses*, p. 13 (1853).

des tableaux, des chandeliers, des lampes, des crucifix. On agrandit le cimetière (1).

Mais le curé Boucher ne devait pas voir l'achèvement des grands ouvrages qu'il avait entrepris de concert avec son zélé confrère, M. Montenon de la Rue.

Au commencement de 1721 il fut atteint de maladie, et au printemps, le 8 avril, à neuf heures du matin, il rendait son âme à Dieu. Il était âgé de 55 ans. M. Chasle, curé de Beaumont, l'inhuma le lendemain dans le sanctuaire de l'église de Saint-Joseph du côté de l'évangile. En marge du registre et vis-à-vis de son acte de sépulture, la main pieuse de M. de la Rue écrivit cette simple phrase en guise d'oraison funèbre : " Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, surtout celles de ses paroissiens, mettra sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront la connaissance."

Quelques jours avant sa mort, le curé Boucher avait fait appeler à son chevet le notaire Florent de la Cetière, et, en présence du seigneur Charest et du chirurgien Jean Caseau, il lui avait dicté ses dernières volontés. Ce testament fut le couronnement d'une vie passée toute entière à faire le bien et la charité. Ni les pauvres, ni les paroissiens de Saint-Joseph, ni les confrères dans le sacerdoce ne furent oubliés. Après avoir donné un souvenir à quelques membres

(1) Le premier inhumé dans le nouveau cimetière fut Joseph-Marie, fils d'Ignace Carrier et de Rosalie Duquet, né le 25 janvier, mort le 13 février 1722.

de sa famille et à des pauvres paroissiens (1), le curé Boucher demande à sa vieille mère, alors âgée de 85 ans, de se souvenir de lui dans ses prières, et lui laisse, comme il l'avait fait de son vivant, le revenu du patrimoine que son père lui avait assuré en 1696.

"Si elle n'en a pas besoin, ajoute-t-il, qu'elle en assiste les pauvres."

M. Boucher fit abandon de tous ses autres biens aux curés et missionnaires qui lui succèderaient dans la paroisse de Saint-Joseph, afin que le revenu pût les aider à s'acquitter des devoirs de bons pasteurs au service des paroissiens. Les conditions imposées étaient de lui faire dire quatre cents messes basses et de contribuer chaque année une somme de cent livres jusqu'à ce que l'agrandissement et la restauration de l'église fussent terminés. Une dernière clause pourvoyait à une fondation perpétuelle de cinquante messes par année, savoir vingt cinq pour le repos de l'âme des paroissiens et vingt cinq pour le repos de l'âme des curés, ses successeurs (2).

M. Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, prêtre, chanoine de l'église de Québec et procureur du séminaire, et M. Montenon de la Rue, son fidèle coopérateur dans le ministère, furent chargés d'exécuter les dernières volontés du curé Boucher.

(1) Il déclare avoir envoyé en France une lettre de change au Rev. père Danauxcourt de 200 livres qui appartient à M. Larue, quoiqu'elle ait été mise en son nom. Il déclare avoir en dépôt 160 livres qui appartiennent à la veuve Albert. Il donne en aumône à la veuve Louis Courtois 100 livres pour qu'elle se souvienne de lui dans ses prières. Il donne 200 livres à Anne Pominville aux mêmes conditions. A chacune de ses nièces, Dame Catherine Montbrun, mademoiselle Grandpré et mademoiselle Laganeray, la somme de 50 livres.

(2) Greffe de Florent de la Cetière, 4 avril 1721.

La succession comprenait une somme assez ronde en argent, une bibliothèque de plus de cinq cents volumes, tout l'ameublement du presbytère, et la terre acquise de Thomas Gasse, dans le fief qui appartenait aux ursulines de Québec. La terre seigneuriale de Boucherville retourna à la famille Boucher, mais tout le reste devint bien d'église.

La terre du curé Boucher, enclavée dans le florissant village de Lauzon, est aujourd'hui une propriété de grande valeur. Le cimetière de Notre-Dame, un des forts qui couronnent les hauteurs de la pointe de Lévy et une partie du champ de manœuvres des miliciens du district de Québec, sont situés sur ce beau domaine. Grâce au don fait par le curé Boucher, il y a cent cinquante ans, la cure de Saint-Joseph de la pointe de Lévy est une des mieux partagées de l'archidiocèse de Québec.

Il serait à souhaiter que la précieuse collection de livres que la bibliophile Boucher avait amassée pendant ses trente années de ministère eût été aussi bien conservée que ses propriétés foncières. Malheureusement, après la mort de M. Montenon de la Rue, qui fut appelé à succéder à M. Boucher le 10 janvier 1722 (1), on n'en eut pas tout le soin désirable. A cette époque éloignée, ceux qui pouvaient se donner le luxe d'une bibliothèque n'étaient pas nombreux. Le presbytère de Saint-Joseph était comme un pied à terre où descendaient tous les missionnaires de la rive sud du St-Laurent avant de se rendre à la capitale.

(1) *Mandements des évêques*, vol. I, p. 568.

Chaque visiteur empruntait son auteur favori ou le livre nouveau. On commença par tenir mémoire des emprunts, mais le prêt d'un livre est le plus mauvais placement qui se puisse faire. L'emprunteur ne rend ni capital ni intérêt. Au mois de février 1740, le vicaire général du diocèse, l'archidiacre Jean-Louis de Miniac, au cours de sa visite paroissiale, constatait déjà la disparition d'un bon nombre de volumes et demandait instamment aux marguilliers de recouvrer tous ceux qui avaient été prêtés (1). Quinze ans après son arrivée dans la paroisse, M. Youville-Dufrost faisait dresser un état des livres qui existaient encore. C'est la liste qui nous a aidé à reconstituer la bibliothèque du curé Boucher. Elle est datée de 1755 (2).

Pendant le siège de Québec, le presbytère de St-Joseph servit de quartier général au brigadier Monckton. Les habitants avaient emporté dans les bois tout ce qu'ils avaient pu sauver de la maison curiale (3). Mais un beau jour un détachement anglais envoyé en éclaireur rapporta au camp en triomphe les livres que le bon curé Boucher avait pris tant de peine à recueillir (4). On peut juger de la joie des officiers qui prirent dans le lot tout ce qui pouvait les aider à trouver moins longues les nuits passées au bivouac. Ils ne laissèrent guères que les in-folios traitant des lois, de théologie, d'histoire ecclésiastique ou d'élo-

(1) Livre de compte de St-Joseph, 19 février 1740.

(2) D'après ce mémoire la bibliothèque du curé Boucher comprenait alors près de 400 volumes. Quant aux meubles, le mémoire mentionne une pendule, un fauteuil usé, une table, un bureau, un lit de plume, une couchette, une plaque de fer, un plat de faïence, une image de la croix encadrée, une vieille selle.

(3) Lettre du curé Youville Dufrost du 21 janvier 1762.

(4) *Journal* de Knox.

quence sacrée. Aussi à son retour au presbytère, une fois la paix rétablie, le curé Youville-Dufrost se plaignait amèrement de l'état délabré où il avait trouvé cette bibliothèque.

Un dernier mémoire dressé en 1774 par le curé Augustin Hubert constate encore la présence d'environ deux cent cinquante volumes dépareillés. C'est à peu près tout ce qui reste de nos jours de la bibliothèque du curé Boucher. Il va sans dire que l'on conserve précieusement ces vieux bouquins que nous allions presque appeler de glorieux débris.

Ce sont là les seuls témoins vivants que le curé Boucher ait laissés de son passage dans sa paroisse tant aimée, mais on n'a pas perdu pour cela le souvenir du vieux pasteur. Chaque année encore, du haut de la chaire, on rappelle les bienfaits du curé, et ses cinquante messes basses de fondation disent à la postérité son zèle et son inépuisable charité (1).

(1) M. le curé Boucher était promoteur de l'officialité (1710). Vide *Jug. Com. Sup.* Vol. VI, pp. 654, 685.

CHAPITRE DIXIÈME

Missionnaires de Saint-Nicolas.—Nouvelle église.—Démêlés entre paroissiens. Pose de la première pierre (1728).

Depuis le départ de M. Le Picart, le 25 septembre 1713, la paroisse de Saint-Nicolas n'avait pas eu de curé titulaire. Elle avait été desservie tantôt par des missionnaires, tantôt par des récollets de passage. C'est ainsi que ses archives nous donnent, du 3 novembre 1713 au 13 septembre 1714, M. A.-L. Cloutier, alors missionnaire à Saint-Antoine. Ce jeune prêtre, nommé en 1714 curé de Saint-François sur l'île d'Orléans, y mourut en 1758. Le frère Félix Cappes revint une troisième fois du 13 octobre 1714 au 23 février 1718. Il mourut l'année suivante. Puis

Fr. Félix Cappes Recollé

vinrent les récollets François, du 22 mars au 16 août 1718, et Juconde Drué, du 6 novembre 1718 au 8 septembre 1720. Du 20 octobre 1720 au 24 février

1721, le registre est signé par M. Resche, curé de St-Antoine de Pade. Pendant les cinq mois qu'il desservit régulièrement Saint-Nicolas, le curé Resche n'avait point reçu de dîmes, et pourtant les marguilliers de cette paroisse avaient perçu, pendant l'année 1721, 133 minots de blé. M. Resche porta plainte à l'intendant qui ordonna aux fabriciens de lui livrer 55 minots pour ses services soit les $\frac{5}{12}$ d'une année (1).

Dans l'automne de 1720, les habitants de Saint-Nicolas demandèrent à l'intendant de convoquer une assemblée de paroisse dans le but de délibérer sur la bâtisse d'une église et d'un presbytère et afin de remplacer les édifices en bois qui s'en allaient en ruines. Cette demande fut accordée le 5 décembre, avec l'assentiment verbal de l'évêque (2). Les deux frères François et Etienne Fréchette et Laurent Huot s'étaient fait les interprètes des habitants auprès de l'intendant.

Tout le monde s'entendait sur la nécessité d'une construction nouvelle, mais l'on ne pouvait s'accorder sur le choix d'un terrain. Le seigneur Charest s'offrit à donner lui-même un site convenable. Mais si le capitaine de milice Jérémie Douville et cinq ou six

(1) *Reg. ord. int.* 23 juillet 1721 vol. 7 B. p. 126.
(2) *Reg. ord. int.* vol. 7 B. p. 126.

autres habitants étaient prêts à accepter l'offre du seigneur, la majorité ne pensait pas de même. Il fallut en appeler à l'intendant qui déclara vouloir s'en rapporter au choix de l'évêque (1). En février 1721, Charest fit savoir à l'intendant qu'il bâtirait l'église de Saint-Nicolas à ses propres frais sur l'emplacement qu'il voulait donner dans un endroit qu'il considérait le plus à la portée de tous les habitants. Ni l'évêque, ni les autorités séculières n'aimaient à faire revivre dans la colonie les privilèges des seigneurs patrons d'église comme cela existait en France. Begon, qui occupait alors l'intendance, demanda à temporiser et voulut entendre de nouveau quelques habitants entre autres les frères Fréchette et Huot (2), puis au mois de juin il régla définitivement qu'une église en pierre serait construite à Saint-Nicolas. La même chose avait été ordonnée quelque temps auparavant pour les paroisses de Beaumont et de Saint-Antoine de Tilly (3).

Le 16 septembre 1720, Jacques Beaufort, farinier, de Saint-Nicolas, avait donné à la fabrique deux arpents de terre en superficie pour servir à l'église, au presbytère et au jardin du curé à la condition que son banc qu'il occupait dans le vieux temple serait transporté dans la nouvelle église au même rang et devant tous les autres, et qu'il en jouirait gratuitement pendant sa vie et celle de sa femme (4). Cette offre fut acceptée. Le règlement qui fixe l'étendue des paroisses, du mois de septembre 1721, dit spécialement que la nouvelle église de Saint-Nicolas, le cimetière, le pres-

(1) *Reg. ord. int.* 8 déc. 1720, vol. 7, B. p. 23.
(2) *Reg. ord. int.* 7, B, p. 38.
(3) *Reg. ord. int.* vol. 7 B. pp. 71, 73, 88.
(4) *Greffe de la Cetière*

bytère et le jardin du curé seraient situés sur le terrain donné par Jacques Beaufort. Le même règlement mentionne que le seigneur Charest devait donner en outre une terre de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Le 14 mars 1725, Charest donna en effet à la fabrique Saint-Nicolas la terre en question qui était alors bornée au sud-ouest à Joseph Demers et au nord-est à Pierre Renaud. Il fit don en même temps d'un morceau de terre voisin de celui de Jacques Beaufort et borné à Pierre Lognon et Claude Demers, à condition que l'église fut bâtie sur le terrain qui avait été désigné par M. Thiboult, nommé commissaire enquêteur par l'évêque, à la charge encore de dire une messe annuelle pour le donateur. Cette messe devait être annoncée au prône chaque année. La fabrique devait de plus faire chanter un service pour le donateur aussitôt que son décès serait connu, avec tous les autres honneurs qui étaient dûs alors au seigneur dans l'église. Le terrain donné par le seigneur Charest ne remplaça pas cependant celui de l'ancienne église construite vers 1696 sur le terrain donné par André Demers et que l'on venait de vendre avec la permission de l'évêque ([1]). Le don fait par Beaufort devait l'emporter.

Pendant ces longs débats, plusieurs missionnaires s'étaient succédés dans Saint-Nicolas. Du premier avril au 3 juin 1721 on y voit le frère récollet Pierre LePoyvre. Puis, vint M. J. B. LaCoudraye, prêtre séculier, qui entra en charge le 23 juillet 1721, commença

1 Cet acte de donation fut reçu par De Horné la Neuville, notaire royal de Notre Dame de Bonsecours et Sainte-Croix, au presbytère de St-Nicolas. Joseph Jérémie, Réné Demers et Baptiste Fréchette étaient alors marguilliers. M. La Coudraye desservait la cure.

la comptabilité de la fabrique en 1723 et partit le premier février 1726 après avoir mené à bonne fin les débats au sujet du choix du site de la nouvelle église. A LaCoudraye succéda Jean Baptiste Brault dont les registres constatent la présence du premier février au 20 mars 1726. François Rouillard qui le remplaça le 6 août 1726 est celui qui eut l'honneur de diriger les travaux de construction de la deuxième église de

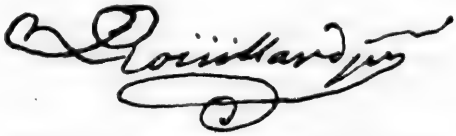

Saint-Nicolas. La première pierre du nouveau temple fut posée le 9 juin 1728 par le seigneur Charest qui donna seize livres d'aumône en mémoire de l'évènement. La bénédiction fut faite par M Pierre Auclair-Desnoyers, curé de St-Augustin, seigneurie de Maure. Le curé Rouillard déposa dans le rez-de-chaussée entre deux pierres " du long pan du nord à quatre ou cinq pieds du coin qui séparait le long pan de la devanture" une plaque de plomb sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Benedicto decimo tertio Papa : Ludovico decimo quinte Regnante, Reverendissimo Stephano de Boullard Totius Diocesis vicario generali sede vacante— Francisco Rouillard hujus Parochiæ missionario : Illustrimo Charolo de Beauharnois totius Coloniæ prorege, Stephanus Charest hujus loci Dominus, templi Sancto Nicolao dicati primum posuit lapidum à Petro Desnoyers Sancti Augusti Paracho. benedic-

tum. Salutis anno millesimo septuagentesimo vigesimo octavo die junii nono : ab octava matutina ad decimam 1728 (1).

Cette imposante cérémonie termina les débats commencés huit ans auparavant, et Saint-Nicolas retomba dans le calme plat. Le bon missionnaire Rouillard y vécut en paix jusqu'au 30 septembre 1742. Nommé alors curé de Sainte-Anne de la Pérade, il y mourut en 1760.

Le 25 novembre 1732, Michel Demers, marguillier en charge de Saint-Nicolas, portait plainte à l'intendant que depuis onze ans ses prédécesseurs n'avaient pas retiré les sommes dûes à la fabrique. Cette négligence était d'autant plus grande que la fabrique était endettée pour la construction de la nouvelle église. Depuis 1722 jusqu'au 19 novembre 1732, les arrérages s'élevaient à 331 livres. L'intendant Hocquart condamna les anciens marguilliers à payer eux-mêmes, chacun pour leur année d'exercice, les dettes qu'ils avaient négligé de retirer, sauf à se pourvoir contre les débiteurs pour se rembourser (2).

L'année même où s'était agité la construction d'une nouvelle église, l'intendant Begon rendit une ordonnance importante concernant les chemins de Saint-Nicolas.

(1) Voici le sens de cette inscription latine :

Sous le pontificat du Pape Benoit XIII, et le règne de Louis XV, le très révérend Etienne de Boullard, agissant comme vicaire général du diocèse durant la vacance du siège de Québec, François Rouillard comme missionnaire de cette paroisse, et le très illustre Charles de Beauharnois, comme gouverneur de la colonie, pour et au nom du roi, Etienne Charest, seigneur de l'endroit, a posé la première pierre de l'église dédiée à Saint-Nicolas, après que la bénédiction en eut été faite par Pierre Desnoyers, curé de Saint-Augustin, en l'an du salut mil sept cent vingt-huit, le neuf de juin, entre huit et dix heures de l'avant-midi.

(2) *Reg. ord. int.* vol. 20, p. 144.

Le 8 août 1718, Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, grand voyer, avait tracé le grand chemin royal de la paroisse depuis l'église jusqu'à la seigneurie de Tilly, de l'avis de François Fréchet, enseigne de milice, Denis Rousseau et Etienne Fréchet (1). Le même jour, il avait nommé Joseph-Jérémie Douville, capitaine de milice, pour régler et faire les chemins depuis le Saut de la Chaudière jusqu'à l'église. Douville traça ces chemins en présence de René Demers, Gabriel Deslauriers, Michel Rousseau, Renault et François Boucher. Plusieurs habitants commencèrent aussitôt à y travailler, mais la mésintelligence s'étant mise de la partie, tout fut abandonné. Sur la demande de Douville, Begon, le 21 octobre 1721, condamna les habitants à reprendre ces travaux et à faire les chemins depuis le Saut de la Chaudière jusqu'à Saint-Antoine de Tilly, sous peine de dix livres d'amende chacun applicable à la fabrique de Saint-Nicolas (2).

Le terrain, sur lequel se trouvait la première église de Saint-Nicolas, fut vendu le 10 septembre 1724, pour le prix de cent vingt livres à Marie Cochu, veuve de Michel Rousseau (3).

Le 24 octobre 1736, la fabrique de cette paroisse achetait de Jean-Baptiste Huart, de la pointe de Lévy, un terrain avoisinant la nouvelle église, contenant huit perches dix pieds trois pouces et cinq lignes de front sur quatre vingts arpents de profondeur (4).

(1) *Procès verbaux des grands voyers*, vol 1. p. 43.
(2) *Ed. et ord*, III, p. 439.
(3) *Greffe de Horné*.
(4) *Greffe Latour*.

CHAPITRE ONZIÈME

Aveu et dénombrement de la seigneurie en 1723.—Le fief Saint-Vilmé.

Jusqu'ici, de quinze ans en ans, nous avons donné un relevé constatant l'état de la seigneurie et le nombre de ses habitants. C'est ainsi qu'en 1651, date de l'arrivée de la famille de Lauzon au Canada, nous avons dit les noms de ceux qui s'étaient établis sur cette terre concédée depuis 1636. Le recensement de 1666, celui de 1681, le plan cadastral de Catalogne en 1706, sont venus à époque fixe nous donner les renseignements les plus précis.

Nous aurions voulu, à cette date si importante de 1721 où les autorités fixèrent les limites des paroisses de la colonie et qui tombe exactement quinze ans après le relevé de 1706, faire un denombrement nominal du genre de ceux que nous avons déjà donnés. Le 30 janvier de cette année, l'intendant donna l'ordre au sieur Collet, procureur général du Conseil supérieur, de faire le recensement particulier

dans chaque paroisse de la colonie (1). Malheureusement, nous n'avons pu nous procurer ce travail qui n'existe de reste dans aucune des archives. A défaut de ce point de repère, nous avons, cependant, à une date assez rapprochée, un document qui en tiendra lieu jusqu'à un certain dégré, c'est l'aveu et dénombrement de la seigneurie que fit Etienne Charest, le 6 mars 1723, quelques jours après qu'il eût porté foi et hommage tel que le voulaient les coutumes féodales (2).

Cet aveu et dénombrement désigne avec la plus grande exactitude les noms des censitaires, l'étendue des terres que chacun possédait, les redevances dont elles étaient chargées. Nous ne croyons mieux faire que d'en donner le résumé sous forme de tableau. Voici donc quels étaient, en 1723, les colons établis dans la seigneurie de Lauzon (3).

(1) *Registre des ordonnances des intendants.* vol. 7 B. p. 183.

(2) *Cahier des aveux et dénombrements* déposé au ministère des terres de la Couronne à Québec, vol. 1. folio 40 vo. La foi et hommage furent portées le 26 février 1723. vol. 1, p. 51.

(3) Pour bien comprendre ce tableau, nous devons dire que l'ordre dans lequel les colons y sont indiqués suppose que le seigneur dénombrant a commencé son énumération en se dirigeant de l'est vers l'ouest. Michel Lecours, le premier colon indiqué, possédait la terre qui formait la limite est de la seigneurie et attenant au fief de la Martinière.

Noms des censitaires. (Premier rang sur la rive du fleuve).	Etendue de la terre en arpents		Charges et redevances				Maison	Grange	Etable	Bergerie	Arpents de terre labourable	Arpents en prairie	Remarques
	Front	Profondeur	Rente par arpent	Cens par arpent	Chapons	Poisson ou droit de pêche							
1 Michel Lecours.....	1½	40	20 sols tournois	1 sol	1	11ième poisson	1	1	1	1	30		
2 Louis Guay.....	3	40	"	"	"	"	1	1	1	1	50	4	
3 Jean Guay.....	2	40	"	"	"	"	1	1	1	..	15		
4 Ve. Ignace Guay.....	4	40	10 "	"	"	"	1	1	1	..	50	4	
5 Veuve Albert.....	5	40	6livr's monnaie de Fran.	10 "	2	"	1	1	1	..	100	6	
6 Jean Bourassa.....	3	40	15 sols de Fran.	1 "	1	"	1	1	1	..	50	3	
7 Etienne Samson.....	3	40	"	"	"	.....	..	..	..	..	30	..	Pas de poisson n'y ayant pas de pêche.
8 Jean Joly.....	2	40	"	"	"	.....	..	..	..	..	8	..	
Ici se trouvait le domaine à un quart de lieu du fief la Martinière.	3	40	.....	.....	..	.....	..	..	..	..	30		Sans poisson Pas bâti
Le domaine sur lequel il y a un moulin de 45 pieds de long construit en pierre et un à vent aussi en pierre faisant tous deux farine, une boulangerie en pierre de 40 pieds de long, une écurie et une grange clos de planches de 40 pieds de long chaque.													
9 Michel Guay.....	4	40	1 sol tournois	.....	..	Un quartier d'anguille	1	1	1	1	80	4	
10 Joseph Couture.....	5	40	"	.....	..	.....	1	1	1	..	80	2	
11 Geneviève Charest...	5	40	"	.....	..	.....	1	..	1	..	40		
12 Etienne Charest.....	3	40	"	.....	..	.....	..	..	..	..	30		
Maison en pierre de 45 pieds de long, tannerie en pierre de 40 pieds, moulin à tan en planches, écurie de 20 pieds de long, pièce sur pièce, une glacière.													
Ensuite vient un arrière fief de 9 arpents sur 160 appartenant aux Ursulines de Québec sur lequel sont les habitants qui suivent :													

Noms des censitaires. (Premier rang sur la rive du fleuve).	Etendue de la terre en arpents		Charges et redevances.				Maison	Grange	Etable	Bergerie	Arpents de terre labourable	Arpents en prairie	Remarques.
	Front	Profondeur	Rente par arpent	Cens par arpent	Chapons	Poisson ou droit de pêche							
13 Thomas Robert.....	2	30	30 sols de France	1 sol 6 deniers		.....	1	1	1	..	20	..	Pas bâti.
14 Michel Lemieux.....	2	30	"	"	1	.....	..	..	..	..	15	..	Un verger.
Le sieur de Larue, curé.	5	30	"	"	..	.....	..	1	..	..	15	5	
La seigneurie de Lauzon reprend :													
15 Jacques Morin dit Beauséjour	4½	40	15 sols de france	.....	1	11ième poisson	1	1	1	..	90	4	
16 Jean Gély.....	¾	40	3 sols	.....	¼	"	1	..	..	..	4	..	
17 Jean Bte. Bégin.....	3	40	7 sols 6 den.	.....	2	"	1	1	1	..	25	..	
18 Jean Bte. Carrié.	2½	40	15 sols	.....	1	"	1	1	1	..	20	..	
Ensuite vient l'arrière fief appartenant aux Jésuites de 11 arpents sur 80. Les P. P. payant 1 sol par arpent. Sur ce fief sont les habitants qui suivent :													
19 Michel Lemieux.....	3	80	10 liv. 11 sols	2 sols marqués	3	.....	1	1	1	..	40	4	Il paye 160 liv. pour la pêche que les P. P. se sont réservée.
20 Veuve Courtois.....	2	80	5 liv. de rente	1 sol marqué	1	.....	1	1	1	..	40	2	
21 Ignace Carrié.....	5	80	20 liv. 10 sols	3 sols marqués	5	.....	1	1	1	..	....	2	
22 Jean Bte Hallé.....	1	40	30 sols	1 sol marqué	1	.....	..	..	..	..	8	..	Il est bâti sur 2 arpents qu'il a dans Lauzon.
Ici Lauzon reprend :													
23 Jean Bte. Hallé.....	2	40	10 sols par arpent	.....	..	30ième anguille	1	1	1	..	25	..	
Le sieur de la Cetière	5	40	1 sol	.....	..	" et saumon	1	1	1	..	100	..	
24 Jean Duquet des Roches	1¾	40	"	.....	..	.....	..	..	..	..	15	..	
25 Pierre St-Louis.....	2¾	40	"	.....	..	.....	1	..	..	..	10	..	
Ici se place l'arrière fief nommé St-Vilmé (8 arpents + 200) appartenant aux Religieuses Hospitalières. Y habitent les colons qui suivent :													
26 Charles Maranda. ...	5	40	30 sols	1 sol 6 den	1	.....	1	1	1	..	30	..	

Noms des censitaires. (Premier rang sur la rive du fleuve).	Etendue de la terre en arpents		Charges et redevances.				Maison	Grange	Etable	Bergerie	Arpents de terre labourable	Arpents en prairie	Remarques
	Front	Profondeur	Rente par arpent.	Cens par arpent	Chapons	Poisson ou droit de pêche							
27 Michel Jourdain. ...	3	40	30 sols	1 sol 6 den.	1	.....	1	1	1	..	20	..	Pas bâti.
Ici Lauzon reprend :													
28 Héritiers Charles Desrochers.....	8	40	6 liv. 6 sols	.....	..	30ième anguille et saumon	1	..	..	..	25	..	Un verger.
29 George Cadoret.....	4	40	1 sol	.....	..	"	1	1	1	..	20	..	
30 Michel Jourdain père.	7	40	5 liv. 4 sol 8 den.	.....	..	11ième poisson	1	1	1	..	50	..	
Ici se place un arrière fief appartenant à 31 *François Mainville. Il y a sur ce fief 10 arpents de terre labourable. Pas de bâtiment. Un fermier y exploite la pêche.*													Il doit pour ce fief à chaque mutation de possesseur foi et hommage et une tasse d'argent du poids d'un demi marc
Ici Lauzon reprend :													
32 Laurent Levasseur...	7	40	20 sols	1 sol	3	20ième	..	..	..	..	20	..	
33 Charles Marchand (1)	3	40	4 liv. 7 sols 6 den.	.....	2	"	..	..	..	..	10	..	
34 Louis Marchand.....	5	40	4 liv. 10 sols 9 den.	.....	2	"	1	1	1	..	60	..	
35 François Bourassa...	4	40		2	..	.....	1	1	1	..	25	..	
36 Jean Huart.....	3	40	15 sols	.....	1	"	1	1	1	..	50	..	
37 La Ve. Jean Huart...	5	40	3 liv. 4 sols	.....	3	11ième	1	1	1	..	80	5	
Ici se trouve un arrière fief appartenant aux Ursulines de Québec sans charges ni redevances duquel François Désilets paye à ces dames 15 livres monnaie de france	8	40	.....	.....	..	.....	..	..	..	..	.....	..	(1) Pas bâti.
38 Louis Dussault.....	3	40	4 liv. de france	.....	3	11ième poisson	..	..	..	..	20	..	Pas bâti
39 Jean Dussault.....	3	40	3 liv. 10 sols	.....	3	"	1	1	1	..	20	..	Pas bâti
40 Laurent Levasseur fils	3	40	45 sols	.....	3	.....	..	..	..	..	.....	..	Il est bâti sur 2 arpents qu'il a dans Lauzon.
Le même	4 arp. 6 perches	40	15 sols	.....	3	"	1	1	1	..	20	..	
41 Jacques Huart.....	4	40	3 liv. 4 sols	.....	4	"	..	..	..	..	.....	..	
Le même.....	3	40	57 sols 6 den.	.....	..	30ième	1	1	1	..	60	2	Il paye 160 liv. pour la pêche que les P. P. se sont réservée.
Ici se trouve la rivière Etchemin.													

Noms des censitaires. (Premier rang sur la rive du fleuve).	Etendue de la terre en arpents		Charges et redevances.				Maison	Grange	Etable	Bergerie	Arpents de terre labourable	Arpents en prairie	Remarques
	Front	Profondeur	Rente par arpent	Cens par arpent	Chapons	Poisson ou droit de pêche							
42 Héritiers du sieur Joliet	3	40	1 sol de fr. par arpent en superf. cult.		..	.....	..	..	..		....	..	Pas bâti et sans aucuns travaux
42 Jean Demers	7	40			½	30ième	1	1	1		30	3	
43 Guillaume Leduc	8	40	15 sols		1	11ième	..	..	..		40	4	
44 Héritiers Eustache Lambert	32	40	19 liv. 2 sols.		..	11ième	1	1	1		60	5	
45 Jean Baptiste Luneau	6	40	7 liv. 15 sols		..	11ième	1	1	1		8	1	
46 Héritiers feu Dr Dumont	8	40	4 liv. 7 sols		1	11ième	..	..	..		....	..	Sans bâtisses ni travaux
47 Héridiers de M. de la Martinière (Rivière du saut de la Chaudière).	8	une lieue de profondeur	4 sols 6 den. pour la concession		..	.....	..	..	..		....	..	
48 Charles Gautier	8	40	15 sols p. a.		4	11ième	..	..	..		4	..	Pas bâti
49 Joseph Douville dit Lamontagne	2	40	4 liv. 15 sols		..	.....	..	..	..		....	..	"
Le même	15	40	1 den. de cens par arpent de front		..	.....	1	1	1		50	..	
50 René Demers	16½	40	30 liv. 10 sols		..	.....	1	1	1		80	..	15 livres 10 sols pour la concession 15 livres pour la pêche
51 Jean Dupont	11	40	15 liv. 8 sols		..	.....	1	1	1		30	..	
Le Seminaire de Québec possède ensuite 28 arp. × 40 sans aucune redevance. Tout en bois debout excepté 6 arpents en prairie.													
52 Abraham Methot	6	40	7 liv. 4 sols		.	11ième	..	..	..		....	5	Pas bâti
53 Jean Dubois	3	40	6 den. 4 liv. 10 sols		3	.....	1	1	1		6	..	
54 Jean Pilotte	3	40	"		..	.....	1	1	1		6	..	
55 Nicolas Demers	4	40	10 liv.		..	.....	..	..	..		8	..	Pas bâti
56 Charles Monroujau	4	40	"		..	.....	1	1	1		8	..	
57 Pierre Larondière	5	40	20 sols		1	.....	1	1	1		10	..	
58 Charles Rondeau	3	40	40 liv. 10 sols		3	.....	1	1	1		....	..	

Noms des censitaires. (Premier rang sur la rive du fleuve).	Etendue de la terre en arpents		Charges et redevances.										Remarques
	Front	Profondeur	Rente par arpent	Cens par arpent	Chapons	Poisson ou droit de pêche	Maison	Grange	Etable	Bergerie	Arpents de terre labourable	Arpents en prairie	
Le domaine de St-Nicolas de 8 arpents + 40 sur lequel au bord du fleuve est un moulin à eau, partie en bois partie en pierre, de 40 pieds de long faisant farine, avec un bâtiment de 50 pieds pour retirer le grain. Pas de terre en labour.													
59 Louis Renaud..... *(Ensuite 12 arpents non concédés).*	4	40	6 liv. 3 sols			4	.....	1	1	1	....		
60 Héritiers Eustache Demers.....	6	80	20 sols de fr. p. a.			3	11ième	1	1	1	6		
61 Jacques Beaufort ...	6	40	15 sols			1	11	..	1	1	20		
62 Nicolas Demers.....	6	40	3 liv. 6 sols			3	11	1	1	1	30		
63 Jacques Bergeron....	4	40	3 liv. 3 sols			2	11	1	1	1	20		
64 Ve. André Bergeron.	6	40	6 liv. 6 sols			3	11	1	1	1	50		
65 François Fréchet.....	5	40	5 liv. 5 sols			4	11	1	1	1	40		
66 Michel Lemarié.....	4	40	3 liv. 3 sols			2	11	1	1	1	15		
67 Jean Metot.....	4	40	"			..	11	1	1	1	20		
68 Jacques Rousseau...	9	40	9 liv. 4 liv.			..	11	1	1	1	50		
69 Héritiers Michel Rousseau.....	3	40	10 sols			..	11	1	1	1	12		
70 Denis Rousseau.....	5	40	7 liv. 10 sols			..	11	1	1	1	20		
71 François Fréchet....	3	40	30 sols			1	.....	..	..	..	....		Pas bâti ni défriché.
72 Veuve Marion	10	40	11 liv. 16 sols 3 den.			..	11	1	1	1	30		
73 Aubin-Champagne...	5	40	6 liv. 2 sols			..	11	1	1	1	30		
74 Michel Chatel.....	8	40	11 liv. 5 sols			..	11	1	1	1	35		
75 François Champagne.	4	40	4 liv. 13 sols			..	11	1	1	1	40		
76 Ve. René Demers....	4	40	5 liv. 6 sols 6 den.			..	11	1	1	1	15		
77 Ignace Boucher.....	4	40	6 liv. 11 sols 6 den.			..	11	1	1	1	55		
78 François Fréchet	4	40	"			..	"	..	..	..	50		
79 Jean Boucher Desrosiers	4	40	"			..	"	1	1	1	60		
80 Louis St-Laurent....	4	40	"			..	"	1	1	1	70		
81 Jean Bte. Buisson...	4	40	"			..	"	1	1	1	50		
82 Etienne Fréchet.....	4	40	"			..	"	1	1	1	60	4	

Voilà quels étaient en 1723 les colons établis le long des rives du fleuve Saint-Laurent, dans la seigneurie de Lauzon.

Le seigneur, continuant son aveu et dénombrement, indique ensuite les habitants qui possédaient des terres dans le second rang de la seigneurie.

Sur les hauteurs de la pointe de Lévy, en partant du fief de la Martinière, on trouvait :

	Etendue		Rentes	Remarques
François Brulot.....	2½	30	5 liv. 3 sols,	Pas bâti. 4 arp. terre défric.
Joseph Girard.....	3	30	6 liv. 3 sols.	" 6 "
François Grenet.....	3	30	4 liv. 2 sol. 6 d.	" 4 "
Charles Grenet.....	3	30	3 liv. 15 sols.	" 7 "
François Grenet.....	3	30	6 liv. 2 sols.	" 18 "
René Patry.....	3	30	47 sols 6 den.	Maison, grange, étable, 8 arp.
Louis Guay.....	3	30	"	" 10 "
Eustache Samson.....	3	30	"	" 6 "
(12 arpents non concéd.)				
Jean Brisefer.....	3	30	7 liv. 10 sols.	" 10 "
(8 arpents non concédés)				
Louis Beaulieu.....	3	30	45 sols.	" 8 arp. terre lab. 4 en p.

Louis Beaulieu était le dernier colon de Lauzon, sur les hauteurs, en face de Québec, et il avoisinait le fief de la Cetière dont les terres étaient encore incultes et sauvages, à l'exception de six arpents où les bois avaient été abattus et de quatre arpents en prairies. Jean Duquet Desrochers avait acquis là un établissement de trois arpents de front sur cinquante de profondeur, à la charge d'une rente de quarante cinq sols et de deux chapons. On y voyait cinq arpents en prairies. Il fallait ensuite parcourir quatre vingts arpents pour atteindre à travers la solitude, à l'arrière de Saint-David, une terre appartenant à François Huard dit Désilets, à quinze arpents environ de la

rivière Etchemin. Sur cette terre de huit arpents de large et pour laquelle il était payé seize livres de rente se trouvaient une grange et six arpents en prairie.

Sur la rive gauche de l'Etchemin, à l'arrière de paroisse actuelle de Saint-Romuald, on voyait les colons dont les noms suivent :

	Arpents	Rentes	Chapons	Batisses	terres en culture.
Jean Cadoret.....	3 x 30	4 liv. 10 sols.	3	M. g. é.	6 arp. t. l.
François Cadoret.....	3 x 30	"		"	8 "
Jean Dubois.....	2 x 30	5 liv. 3 sols.		"	6 "
Ve François Dubois.....	4 x 30	6 liv. 3 sols.	4	"	15 "
Jean Bte. Digence.....	4 x 30	9 liv.		Pas bâti.	6 "
Prisque Boucher.....	3 x 30	3 liv. 10 sols.	3	Maison.	3 "
Pierre Dubé.....	3 x 30	"		"	4 "
Philippe Lafrance.....	3 x 30	5 liv. 8 sols.		M. g. é.	20 "

Le seigneur Charest déclare qu'il avait fait marquer dans le troisième rang environ quinze terres pour des jeunes gens qui lui en avaient demandées dans l'automne de 1722, mais aucun contrat n'était encore octroyé et personne n'y habitait.

Le 8 janvier 1723, les religieuses hospitalières avaient dû prendre des procédures contre la succession du sieur Lachenaye Duquet pour arrérages de rente sur la terre que cette dernière possédait dans Saint-Vilmé, joignant d'un côté à Jean Duquet dit Desrochers et de l'autre à George Cadoret. Les bonnes religieuses n'avaient jamais tiré grand profit de ce fief. Aussi, le 22 janvier 1724, le vendaient-elles pour la somme de mille livres à Florent de la Cetière, notaire à Québec (1).

(1) *Greffe Dubreuil.*

Florent de la Cetière, depuis 1698, était le procureur des religieuses de l'Hôtel-Dieu, et il leur avait donné conseil dans toutes leurs affaires. Depuis sa réception au notariat en 1702, il avait également passé tous leurs contrats. En 1710, il y avait eu règlement de compte entre eux, mais, depuis cette date, de la Cetière avait fait des affaires considérables pour la maison, avancé des deniers, soutenu des procès, géré les biens, sans recevoir aucuns honoraires. Il réclamait 800 livres pour ses services. La communauté n'avait pas d'argent pour le payer. De la Cetière qui possédait déjà quelques terres dans Lauzon manifesta le désir d'acquérir le fief de Saint-Vilmé. Ce sont ces considérations qui engagèrent l'Hôtel-Dieu à le lui abandonner. Lors de cette vente, il n'y avait encore que deux censitaires dans Saint-Vilmé, et ils étaient si pauvres qu'on n'en pouvait tirer rente.

Le 4 février 1719, l'Hôtel-Dieu avaient déjà concédé dans Saint-Vilmé à Florent de la Cetière, notaire de Québec,une terre de quatre arpents de front sur cent vingt arpents de profondeur. Cette concession était faite à la charge de payer chaque année à l'Hôtel-Dieu six livres, monnaie de France, quatre chapons vifs ou trente sols pour chaque chapon au choix et six sols de cens. Le concessionnaire avait droit de chasse et de pêche et d'établir colombier jusqu'à cinquante pigeons.

Comparurent à cet acte pour Les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de la miséricorde de Jésus de Québec : Charlotte Aubert de Saint-Michel, supérieure, Françoise Juchereau de Saint-Ignace, assistante, Marie

Madeleine Hazeur, de Saint-François-Xavier, dépositaire, Marie Madeleine Le Gardeur de Sainte-Catherine, discrète, Geneviève Dupuy de la Croix, discrète, Catherine Thivierge, de Saint-Joachim, maîtresse des novices. Cette terre prenait au bout des premières habitations concédées sur le bord du fleuve, joignait au nord est à feu Guillaume Gauthier, sieur de la Chenaye, et au sud ouest aux quatres arpents du fief Saint-Vilmé.

Florent de la Cetière, de son mariage avec Jeanne Pluchon, n'avait eu qu'une fille, qui épousa en 1715 Pierre Eustache Desguerrois, sieur des Rosiers, bourgeois de Paris (1).

En donnant sa fille à Desguerrois des Rosiers, de la Cetière avait demandé que les deux époux demeurassent avec lui pour ne faire qu'une seule famille (2). Malheureusement, cette fille unique mourut en 1717, et son mari la suivit dans la tombe en 1719. De ce mariage était né un enfant, Florent Desguerrois Des Rosiers, le six juin 1717. C'est lui qui hérita de son grand père le notaire Florent de la Cetière lorsqu'il mourut en 1728.

Florent de la Cetière n'avait été propriétaire de Saint-Vilmé que pendant quatre années, mais son nom servit longtemps après à désigner ce domaine et toute la rive droite du Saint-Laurent qui fait face à Québec. C'est ainsi que le notaire Jean-Claude Parent dans son " Journal du siège de Québec en 1759 " parle des Anglais qui ont établi une batterie à la Cetière. Il y

(1) Cf. *Jug. Cons. Sup.* vol. 6, pp. 682, 683, 23 oct. 1713.
(2) Contrat de mariage du 17 mars 1715, greffe Rivet.

a cinquante ans, les anciens dans Lévis appellaient encore la rue principale de la ville, la grande artère commerciale qui conduit du Saint-Laurent à la Beauce, la " côte de la Cetière," parce qu'elle longeait l'ancien domaine du tabellion québecquois.

Florent Desguerrois Des Rosiers, petit fils de la Cetière, eut pour tuteur Henri Hiché, demeurant à la maison blanche, proche du palais de l'intendant. En 1730, les religieuses de l'Hôtel-Dieu l'assignait en cette qualité devant le tribunal pour avoir à payer deux cents livres qui restaient encore dûes sur le prix d'acquisition du fief Saint-Vilmé, tel que convenu en 1724 avec Florent de la Cetière. Condamné à payer (1), Hiché ne put acquitter cette dette qu'en 1735.

Florent Desguerrois Des Rosiers, émancipé d'âge le vingt trois mars 1737, rendait foi et hommage pour son fief quelque temps après à Etienne Charest, seigneur de Lauzon, comme unique héritier de Florent de la Cetière.

Desguerrois Des Rosiers mourut célibataire, et sa succession échut aux enfants d'une des sœurs de sa grand mère, Catherine Pluchon, qui avait épousé, le vingt six février 1668, François Savary.

Du mariage Pluchon-Savary étaient nés cinq enfants :

1o Flavie Savary, qui épousa Jean La Borne.
2o Jeanne Savary, qui épousa Jean Jacquet.
3o Marie-Anne Savary, qui épousa Joseph Bisson.
4o Catherine Savary, qui épousa Paul Laporte.
5o Pierre Savary.

(1) Registres de la Prévôté, 4 juillet 1730

La mort de Florent Desguerrois Des Rosiers les fit propriétaires du fief de Saint-Vilmé. Pierre et Catherine Savary cédèrent leurs droits à leurs co-héritiers, puis le neuf mars 1748, devant le notaire Jean-Claude Panet, un partage fut fait, et Joseph Bisson se trouva posséder les trois cinquièmes de cette propriété, et Jean La Borne et Jean Jacquet chacun un cinquième.

Après la conquête du pays, la propriété de Saint-Vilmé se subdivisa encore par la mort de Marie-Anne Savary, femme de Joseph Bisson.

Joseph Bisson prit la moitié des trois cinquièmes en vertu de la communauté de biens qui existait entre lui et son épouse. L'autre moitié retourna à ses enfants :

1o Michel Bisson.

2o Marie-Anne Bisson, épouse Etienne Griault dit Larivière.

3o Madeleine Bisson, épouse Joseph Hubau dit Tourville.

4o Antoine Bisson.

Michel Bisson, après avoir acquis les parts de ses deux sœurs, vendit ses droits à Zacharie MacCaulay, négociant de Québec, le 24 juillet 1764 (1). Le 11 septembre 1766, Antoine Bisson cédait sa quote part à Louis Aimé, négociant de Québec (2).

Le 16 septembre, Joseph Bisson abandonnait sa moitié à Jean-Pierre Dessaules, aussi négociant à Québec. Le dix mars 1767, ce dernier devenait acqué-

(1) Greffe Sanguinet.
(2) Ibid.

reur de la majeure partie du fief par l'abandon que lui en firent Louis Aimé, Antoine Aimé, représentant Zacharie MacCaulay et les mineurs La Borne, héritiers de leur mère Flavie Savary et pupilles de Joseph Bisson (1). Il restait encore une cinquième part en la possession de Jeanne Savary, épouse Jean Jacquet.

Le dix juillet 1771, Jean-Pierre Desaulles, alors domicilié à Saint-Pierre du Portage de l'Assomption, vendit les droits seigneuriaux qu'il possédait dans Saint-Vilmé à Frauçois Meurse, navigateur de Québec (2). Ces droits s'élevaient à la somme de 25 livres et 10 sols.

Le 26 juillet 1772, François Meurse rendait foi et hommage à Québec pour son fief à Patrick Murray, procureur du seigneur de Lauzon.

Le dix février 1774, Jeanne Savary, veuve de Charles Devis qu'elle avait épousé en secondes noces, cédait le cinquième qu'elle possédait encore à Nicolas Devis, huissier de Québec (3).

Le dix sept Juillet 1781 (4), Devis faisait abandon de ce cinquième à François Meurse qui se trouva ainsi à grouper toutes les parcelles de Saint-Vilmé dont le morcellement avait commencé en 1748 par la mort de Florent Desguerrois des Rosiers. François Meurse avait pour femme Angélique Lalime qui mourut laissant deux enfants : Marie Meurse, épouse de

(1) ibid.—Jean La Borne était cabaretier à Québec.

(2) Greffe Deguilhe.

(3) Greffe Jean-Claude Panet.

(4) Greffe Pinguet. Dans une note annexée au pied de la copie de ce contrat on lit : "Je certifie qu'il n'est rien dû à l'hôpital pour feu M. Devise qui est décédé chez nous. Fait à l'hôpital gl. 17 juillet 1781. Sr. St-Barthélemy dépositaire.

Joseph Boissonneault dit St-Onge, et Madeleine Meurse, épouse de Stephen MacLean. Ces deux enfants héritèrent de la moitié de Saint-Vilmé. Le neuf novembre 1809, Marie Meurse vendait sa part à Thomas Wilson, négociant de Québec, et le 25 mai 1810, ce dernier acquérait celle de Madeleine Meurse (1).

La moitié de Saint-Vilmé qui appartenait à François Meurse avait été vendue à la poursuite de Thomas Dunn par le shérif de Québec, le 17 février 1801, à Louis Borgia pour le prix de deux cents louis. Sur cette moitié se trouvaient un moulin et plusieurs bâtisses. Borgia, ayant fait banqueroute, le shérif mit de nouveau aux enchères la part qu'il avait acquise en 1801, et Thomas Wilson s'en porta adjudicataire le 26 janvier 1810 pour le prix de 462 louis.

Thomas Wilson était un riche négociant de Québec qui a occupé une place de conseiller législatif sous l'ancien gouvernement du Canada, mais il n'était pas allié à la famille d'Ailleboust comme semble le croire l'abbé Daniel dans son livre sur *Les grandes familles canadiennes.*

Il s'occupa de mettre en valeur le domaine que les anciens possesseurs de Saint-Vilmé s'étaient réservé dans l'intérieur des terres sur les bords de la rivière Pintendre, petit ruisseau qui traverse le village de ce nom. Il y fit de grands travaux de construction : moulin à scie, moulin à carder, moulin à farine. Cet endroit, jusqu'alors désert, devint bientôt un centre de commerce et d'industrie considérable pour les paroisses de l'intérieur.

(1) Greffe Roger Lelièvre.

Le 16 mars 1814, l'arpenteur Jean-Baptiste Demers borna la profondeur du fief Saint-Vilmé. Le 20 décembre 1826, Thomas Wilson donnait déclaration et reconnaissance, devant le notaire Félix Têtu, à John Caldwell, seigneur de Lauzon. Nous avons sous les yeux une consultation de cette date donnée par le célèbre avocat Louis Plamondon, au sujet des devoirs que devaient rendre les propriétaires du fief Saint-Vilmé au seigneur dominant de Lauzon.

En 1827, Christine Wilson, fille de Thomas Wilson, épousait Charles Robertson, et le 14 octobre 1830 ce dernier devenait l'acquéreur du domaine de Saint-Vilmé. En 1831, Wilson donna le fief à sa fille qui le légua en 1843 à son mari Charles Robertson. Il est aujourd'hui en la possession des héritiers de ce dernier, et porte le nom de Villemay. D'après le cadastre du fief Villemay, clos le 7 mars 1864, par Henry Judah, commissaire, il y avait alors sur ce fief 35 propriétaires payant en tout trois louis de rente. La valeur des cens et rentes et lods et ventes était estimée à un capital de $1147.66 (1).

(1) Voir au greffe de Boucault, sous la date du 9 août 1749, une concession par les héritiers Savary à Joseph Jean Carrier, dans le quatrième rang de Saint-Vilmé.

CHAPITRE DOUZIÈME

D'où viennent les colons nouveaux marqués à l'aveu de 1723.— Concessions du seigneur Charest. - Le grand commerce qu'il fait.—Sa maladie.- Sa mort. Fortune qu'il laisse.— Etienne Charest, Joseph Charest, Thérèse Charest, épouse de Jacques Charly, huitièmes seigneurs de Lauzon.

" Sur la côte de Lauzon, dit M. Rameau ([1]), en comparant le recensement de 1681 aux aveux de 1723, nous trouvons seize noms disparus et vingt six nouveaux, plus bien entendu, la multiplication des anciennes familles."

Si l'on compare maintenant les noms inscrits sur le plan cadastral de Catalogne en 1706 avec ceux que donnent les aveux de 1723, on trouve peu de différence. Les terres se sont morcelées, il est vrai, mais elles appartiennent toujours aux mêmes familles souches. Sur le territoire du village actuel de Lauzon, on ne trouve qu'un nom nouveau, celui de Jacques Morin dit Beauséjour. Morin a épousé la veuve du fils de Simon Rocheron et il cultive le bien de la famille.

(1) p. 341.

Sur la falaise de Québec, on rencontre pour la première fois, les noms de la Cetière, Saint-Louis, et Maranda. Charles Maranda venait de l'Ange-Gardien, et il fut attiré à la pointe de Lévy parce que l'une de ses sœurs avait épousé un fils de George Cadoret. Saint-Louis n'est que le surnom de l'un des enfants de Guillaume Jourdain.

La paroisse de Saint-David est occupée par les fils des anciens propriétaires. Saint-Romuald est toujours possédé par les Demers et les Lambert. Un seul nom nouveau apparaît au milieu de ces anciennes familles, c'est celui de Jean-Baptiste Luneau. Luneau, qui était navigateur, s'en retourna bientôt à Québec (1). C'est la paroisse de Saint-Nicolas qui semble avoir fait le plus d'acquisitions nouvelles. On y rencontre pour la première fois les noms de Charles Mouronjeau Pierre Larondière, Charles Rondeau, Louis Renaud, Jacques Beaufort, La famille Larondière, surnom de Lemay, a fini par gagner Lotbinière, de même que celle de Rondeau.

Mouronjeau est le surnom de la famille Forgues qui n'a point fait souche à Saint-Nicolas. Peut-être que le Mouronjeau signalé par l'aveu de 1723, appartenait à la famille de Nicolas Menechier de Mouroncheau, capitaine des gardes du domaine, à qui le seigneur Charest louait une maison à la basse-ville de Québec, le 18 juin 1753 (1).

(1) Le 9 juillet 1709, les PP. Jésuites concédaient une terre à Louis Luneau sur le deuxième rang du fief qui leur appartenait en arrière de Jean Bte. Hallé et d'Ignace Carrier, mais il ne paraît pas s'y être établi. (*Greffe Larivière*).

(1) *Greffe Jean Claude Panet.*

Dans l'aveu de 1723, on trouve encore sur la deuxième concession de la pointe de Lévy, le nom de Jean Brisefer. Ce dernier doit être le même que Jean de Saint-Lo, dont il a été parlé.

Dans la concession Saint-George, Philippe Lafrance, qui apparait pour la première fois, appartient à la famille des Dubois. Jean-Baptiste Digence, nouveau colon lui aussi, est un Anglais. Jean-Baptiste French dit Gens épousa à la pointe de Lévy, le 16 janvier 1730, Marie Fournier, veuve de Pierre Grondin. Un autre Anglais, du nom de Jean-Baptiste Ducas, établi pourtant sur le territoire de St-Romuald dequis 1718, n'apparait point au dénombrement de 1723.

Si l'on consulte maintenant les registres paroissiaux de 1716 à 1730, on ne trouve guère non plus de noms nouveaux. Plusieurs colons des autres seigneuries viennent cependant prendre femme à la pointe de Lévy.

Le 23 novembre 1716, Pierre Naud dit Labrie, de la paroisse de St-Michel, épouse Marguerite Huard, veuve de Jean-Baptiste Guenette. Le 11 octobre 1717, Pierre Thiboutot, de St-Louis de Kamouraska, épouse Anne, fille de Jean Dusseault.

Le 6 novembre 1720, Charles Chartier, de Berthier, épouse Marie Carrier.

Le 28 avril 1721, Simon Massy, de Québec, épouse Marie Couture, petite fille du premier colon.

Le 29 septembre 1727, Joseph Caron, de Saint-Anne de Beaupré, épouse une fille de Michel Guay.

Le 7 septembre 1728, François Barbot dit Boisdoré, de Québec, épouse une fille de Jean Ranion.

Le 2 octobre 1728, M. François Foucher, procureur du roi à Montréal, veuf de Bernardine Beré, épouse Marie-Josephte de Courtemanche, fille d'Augustin le Gardeur de Courtemanche, en son vivant capitaine d'une compagnie détachée de la marine et commandant pour le roi au Labrador, et de Charlotte Charest. La cérémonie eut lieu sans banc et sans messe. Etaient présents : François le Maître de la Morille, Jean Carrier, M. Bruneaux, François Martel de Brouage, commandant à la côte du Labrador, Etienne Charest, seigneur de Lauzon, René Boucher de Monbrun, Pierre Trottier Desauniers, Etienne et Joseph Charest.

Le 8 novembre 1729, Charles Tinon, de Saint-Angustin, épouse une fille de Jean Demers.

Le 18 février 1730, le seigneur Charest portait plainte à l'intendant que, depuis plusieurs années, il avait concédé des terres et habitations dans sa seigneurie à plusieurs particuliers qui ne s'étaient pas mis en devoir de tenir feu et lieu ni de les mettre en valeur quoiqu'ils y fussent obligés dans l'an et jour par leurs titres de concession. Cette négligence, étant très préjudiciable aux autres colons, il demandait que ces terres fussent réunies à son domaine. Il fut accordé un délai d'un an aux censitaires en défaut afin de leur permettre de régulariser leur position (1).

Le 30 mars 1731, l'intendant Hocquart annulait les concessions que Charest avait consenties à ces

(1) *Ed. et ord.* II, p. 506.

censitaires récalcitrants. Par cette ordonnance furent réunies au domaine seigneurial les terres des héritiers Dumont, Charles Gautier, veuve Grenet, Eustache Samson, Joseph Girard, François Brulot, Louis Fagot, Joseph Fagot, Michel Jourdain, Joseph Jourdain, Louis Marchand, Charles Guay, Joseph Guay, Michel Guay, Jean-Baptiste Girard, Charles Girard, Claude Girard, Jacques Girard (1). La plupart de ces établissements se trouvaient dans les deuxième et troisième rangs que l'on commençait alors à défricher.

Dans l'été de 1730, le seigneur Charest achetait de Pierre Trottier Desauniers, négociant, une maison de pierre à deux étages située sur la rue Sous-le-Fort à Québec (2). Il y installa aussitôt un magasin qu'il plaça sous la direction de Guillaume-Joseph Besançon. Les marchandises que l'on vendait dans cet établissement étaient des plus variées si l'on en juge par les inventaires du temps que nous ont été conservés. On y trouvait gazes à fleurs, satin fin rayé rouge et blanc, satin fin vert et blanc, satin rayé sur fil, satin sur fil à fleurs, crépon double, crépon demi-double, camelot, étamine, calmande à fleur, coton rayé, pinchine, tiretaine, bas de toutes sortes, mouchoirs de soie, tamatanne, padou large, papier à grand cornet, gants de Niort, chapeaux caudebec, poëlons de cuivre jaune, lacets, aiguilles à coudre, peignes de corne, clous

(1) *loc. cit.* p. 508.

2) 4 août—*Greffe Barbel.* Cette maison qui avait appartenu autrefois à M. Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur, était voisine d'un côté au chirurgien Lajus et de l'autre à Etienne Thivierge. Elle avait 24 x 63 pieds. M. Charest possédait déjà deux petites maisons sur la place de la Basse-ville, rue St-Pierre. Le 4 mars 1717, il les louait à Barthélemi Cotton, chapellier, de Québec. *Greffe Rivet.*

de toutes sortes, taffetas d'Angleterre, haches biscayennes, toile, cadis d'Aignan, couteaux bucheron, faucilles, plomb en grain, boutons de métal, figues, prunes de Brignolles, huile d'olive, verres fins, coton à chandelle, sabres, cassonades. Dans le cellier étaient placés les cordages, les ancres, les ains à morue, les scies à moulin, les filets à hareng. Dans la cave : les vins de Provence, les fruits à l'eau de vie, les anchois, ...os de Foulignan.

Dans une allonge de son manoir à la pointe de Lévy, le seigneur Charest tenait aussi un magasin considérable. On y trouvait : lignes de banc, fils de Hollande, fils à cordonnier, souliers, pantouffles, étamine, mouchoirs à carreaux bleus et blancs, bas de St-Maixent, bonnets écarlates, gants de Niort, maucade, tamatanne, toile de Beaufort, toile de St-Jean, cravates de mousseline, étamine de Xaintes, toile de Rouen, toile Mortelle, droguet, cadis, tirtaine, pinchina sur laine, toile Boutin, ferandinne, crépon d'Alençon, toile de Tulle, mouchoirs rouges et bleus, carisé blanc, batiste, taffetas d'Angleterre, étamine de Naples, bourdaloues, souliers de loup-marin, gants de femme à la siamoise, ceintures de grenade, gallons de Hollande, coêffes, poils de chèvre, fils de Poitou, d'Espinay, craimonnes de soie, porcelaine, chaines d'avalloir, couteaux siamois.

On estimait alors le bénéfice du commerce à vingt et un pour cent, aussi Charest ne tarda pas à s'amasser une belle fortune. Si l'on examine les livres de compte de l'ancien seigneur, on voit que non seulement ses censitaires mais presque tous les habitants de la côte

du sud lui devaient quelqu'argent. Il a des débiteurs un peu partout, à Montréal, à St-Antoine, à St-Nicolas, à la rivière du sud, à St-Thomas, à la Ste-Famille, Berthier, Trois-Saumons, l'Islet, l'Ange-Gardien, Batiscan, Beaumont, St-Michel, Cap St-Ignace, la pointe à la Caille, la pointe au Foin. Il prête aux grands, il prête aux petits, il prête à tous. Presque tous les cordonniers sont sous son contrôle. A côté des noms sauvages, on trouve ceux des Boucher de Monbrun, des Desauniers, des Foucher, des Lanouillier, des Robineau de Becancour, des marquis de Beauharnois, gouverneur général. Charest, toujours soigneux, calcule, annote, tient mémoire de tout. Il a des cahiers pour les censitaires à qu'il avance des marchandises à compte de leur blé, il en a pour les bouchers qui lui vendent des peaux, il en a pour ses titres de concession et pour les arpentages. A force de soin et de prudence il était parvenu à racheter toutes les parts de ses cohéritiers dans la succession de son père (1).

La maison bâtie autrefois par Bissot, sur le rivage de la pointe de Lévy, à l'ombre des grands ormes touffus, était devenue le manoir seigneurial. C'était une grande maison de pierre, longue de soixante pieds, aux murailles épaisses blanchies à la chaux. A quel-

(1) Le 16 mai 1729 *(greffe Dubreuil)*, cession en faveur d'Etienne Charest par François Martel de Brouague comme héritier en partie de sa mère Marie Charlotte Charest.

Jug. et Dél. Cons. Sup. 17 août 1729, p. 164. Permission au sieur Charest, marchand, de faire ses négociations, tant en sa maison de la pointe de Lévy qu'en celle de Québec, pourvu toutefois qu'il se conforme à l'arrêt au sujet des blés et des farines.

Jug. Cons. Sup. 12 oct. 1718. Sentence mise à néant dans la cause de Claude de Bermen de la Martinière contre Etienne Charest au sujet de la jouissance d'un fief. p. 111.

ques centaines de verges du côté de l'est, s'élevaient la tannerie, bâtiment de quarante pieds de long, un moulin à eau, un moulin à vent, une boulangerie, une glacière, un pigeonnier, les granges et les écuries.

Pénétrons dans cette antique maison, un jour de Saint-Martin, alors que les censitaires viennent apurer leurs comptes, apporter les chapons gras et les anguilles bien salées et conditionnées.

Voici la grande chambre. Sur la muraille sont tendues des tapisseries de point de Hongrie. Au centre, une table de merisier aux pieds torses avec un fauteuil de même bois couvert de serge verte. Autour, six chaises dont les sièges sont couverts de maucade, quatre tabourets de même genre, une pendule dans une grande boîte de noyer, un grand miroir à cadre dorée dont la glace a vingt deux pouces de haut sur seize de large. Aux fenêtres des rideaux de serge verte retenus par des vergettes de fer tamisent la lumière du jour. Tout au fond, le grand lit du seigneur, couchette en bois de merisier, à moitié enfouie sous des rideaux de serge verte que soutient un ciel de lit. Les matelas sont du meilleur duvet et les couvertures sont des peaux de caribou. De chaque côté de la cheminée, âtre immense où flambent les bûches d'érable, on voit deux placards pratiqués dans le mur. Dans l'un, sont les linges qui servent à la table, les nappes et les serviettes en toile de Rouen, de Beaufort ou de Herbé. Dans l'autre, la porcelaine blanche et bleue avec un grand cabaret des Indes garni de huit tasses (1).

(1) Voici quelle était l'argenterie du seigneur Charest : une cuillère potagère, une cuillère à ragoût, 14 cuillères, 18 fourchettes, 6 cuillères à café, un grand gobelet, 3 tasses, 3 sallières, 1 écueule.

De la grande chambre, les portes s'ouvrent sur les pièces occupées par la famille.

La cuisine était large et spacieuse. Tous les ustensiles étaient en cuivre jaune : grils, trépieds, marmites, réchauds, lèchefrites, bassinoirs, coquemars, cafetières, poêlons, passoirs, tourtières.

C'est dans la grande chambre que se tenait le seigneur pour y recevoir les censitaires. Vêtu d'un habit et d'une culotte de drap d'Elbeuf garnis de boutons d'or, avec des bas en serge noire de Paris, une chemise de toile de Rouen garnie de dentelle et une cravate de mousseline, il avait tout à fait grand air. Les paysans l'approchaient avec respect, mais il savait mettre tant de bonhomie dans ses relations avec ces braves gens, qu'il avait vu grandir pour la plupart, que la glace était bientôt rompue. Chacun lui racontait ses peines et ses misères, et lui s'informait avec sollicitude de leurs travaux, de leurs projets d'avenir. Ses conseils, toujours sages, étaient bien accueillis. Ne prêchait-il pas d'exemple ? N'était-il pas la preuve vivante qu'avec du travail, de la persévérance et de l'économie, on peut arriver, tout petit, tout humble que l'on soit, aux positions les plus enviables ?

Devenu le possesseur d'une belle fortune, le seigneur Charest ne cessait pas pour cela de travailler. Il était toujours le premier à l'ouvrage, dirigeant et surveillant toute chose. Tant d'assiduité finit par ruiner sa santé. Comme son frère Dufils, il avait voulu trop entreprendre, et la maladie vint le surprendre dans la pleine maturité de l'âge.

C'était la coutume sous le régime féodal, au

Canada comme en France, de faire mention nommément du seigneur et de sa femme dans les prières du prône (1). Le deuxième dimanche de mai 1734, lorsque le curé de Larue monta dans la chaire de l'église de Saint-Joseph, ce ne fut pas pour y prier pour la santé, le bonheur et la prospérité d'Etienne Charest et de sa famille. Il ne fut présenté ce jour là ni encens, ni eau bénite, ni pain bénit au banc seigneurial, car celui qui avait l'habitude de s'y asseoir n'était plus de ce monde.

Le 11 mai, le seigneur Etienne Charest était mort dans son manoir de la pointe d Lévy, à l'âge de 56 ans, et deux jours après on faisait ses funérailles dans le temple vêtu de deuil (2). Ce fut le P. Maurice Imbault, supérieur des récollets de Québec, qui présida la cérémonie funèbre, à laquelle assistaient le P. Félix Pain, vicaire du couvent de Québec, les PP. Potentien Houdain et Salvien Boucher, M. Montenon de la Rue, curé de Saint-Joseph, et M. Nicolas Chasle, curé de Beaumont. La sépulture eut lieu dans l'église sous banc seigneurial (3).

Etienne Charest était à sa mort un des plus riches propriétaires de la colonie, et sa fortune était d'autant plus considérable qu'elle était appuyée sur des biens fonds et des industries payantes.

(1) *Ed. et ord.* II, p. 154 et seq. *Reg. Cons. Sup.* art. X, 8 juillet 1709.

(2) C'était l'habitude, en France, aux sépultures des seigneurs patrons d'église, de suspendre des litres, des ceintures funèbres et les armoiries du mort dans le sanctuaire. Mais ces marques d'honneur avaient toujours été contestées aux seigneurs au Canada. *Ed. et ord.* p. 155, II.

(3) On lit au livre de compte de la fabrique de Saint-Joseph : " Reçu des héritiers de feu M. Charest pour les frais funéraires tant de son inhumation que du service du trentième jour 59 livres 15 sols. Plus pour ouverture de terre dans l'église, reçu des mêmes, 40 livres.

Aussitôt après le décès du seigneur Charest, pour exécuter les volontés qu'il avait exprimées dans un écrit daté du premier mars 1732 et demeuré en la possession du curé de la Rue, il fut distribué aux pauvres de la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy pour la valeur de 500 livres en vivres ou marchandises. On distribua de même ses vêtements et linges de corps. Il fut donné, suivant ses ordres, 300 livres à l'un de ses neveux du nom de Desjadon, 100 livres à son cousin le seigneur Beaumont, et 100 livres à sa tante, madame de Vincennes. Il avait ordonné que cinq cents messes basses fussent dites pour le repos de son âme et que pendant les douze années qui suivraient sa mort, il fut dit chaque mois une messe basse à son intention. Après avoir songé à son âme et à quelques intimes, il n'oublia pas non plus sa domesticité. S'étant obligé à nourir et entretenir un nommé René Foreaux " son donné depuis plusieurs années " et de lui fournir tous ses besoins tant qu'il vivrait, il voulut que ses héritiers assumassent les mêmes charges (1).

C'est le curé de la Rue, confident du seigneur, qui fit part de ses intentions à la famille.

Nous avons dit qu'après la mort de sa femme Etienne Charest avait appelé à son aide sa nièce Catherine Boucher de Monbrun pour avoir soin de sa maison et élever ses deux enfants. Pendant quinze ans, de 1719 à 1734, elle tint son ménage, éleva ses enfants et s'occupa de toutes ses affaires. Pour la

(1) René Foreaux dit Deslauriers mourut à la pointe de Lévy, le 2 janvier 1745, à l'âge de 80 ans.

récompenser des services continuels qu'elle lui rendait, M. Charest lui avait fait don, le 26 mai 1729, d'une somme de 3000 livres. Comme il était presque toujours malade (1), sa nièce lui fit la promesse de ne pas le laisser jusqu'à sa mort et il lui donna une autre somme de 3000 livres (2).

C'est au cours d'une grave maladie qu'il avait eu à subir en 1732 que M. Charest avait fait ce dernier don à sa nièce. Celle-ci avait placé cette somme dans une cassette qu'elle donna à garder à sa tante Geneviève Charest. La cassette fut trouvé intacte, après la mort du seigneur. Le gendre de M. Charest, Jacques Charly, reprocha assez amèrement à sa tante de ne s'être pas fait faire remise de ce don du vivant du seigneur. Il ne voulut pas consentir à lui laisser plus qu'une somme de 1500 livres que Catherine de Monbrun dût accepter, tout en espérant que lorsque Etienne et Joseph, ses deux neveux, seraient devenus en âge, ils sauraient bien lui rendre justice (3).

Catherine Boucher de Monbrun épousa l'année suivante, le 27 juillet 1735, Joseph Damours, écuyer, sieur de Plaine, fils de Bernard Damours, sieur de Freneuse, du Port Royal, en Acadie, et s'en alla demeurer à Québec où elle décéda le 16 décembre 1752 (4).

Les deux fils qu'avait laissé le seigneur Charest étaient encore trop jeunes pour se charger de l'admi-

(1) 1732—livre de compte de Saint-Joseph. Reçu pour cire fournie à M. Charest pendant sa maladie trois livres.

(2) *Greffe Barbel*, 18 sept. 1734.

(3) Transaction entre Catherine de Monbrun et les héritiers Charest. *Greffe Barbel*. 18 sept. 1734.

(4) Livre de compte de Saint-Joseph : Reçu de la quête faite au mariage de Sr. de Plaine treize livres et dix huit sols.

nistration de la fortune considérable de leur père. Etienne, l'ainé, avait dix sept ans, et Joseph, le cadet, venait à peine d'atteindre sa quinzième année. Jacques Charly, leur beau-frère, les doublait d'âge, et il était bien entendu en affaires. C'est lui qui s'empara des rênes. Le lendemain de la sépulture du seigneur, à peine les larges tentures funèbres venaient-elles de disparaître de l'église, que déjà la justice apposait les scellés dans le manoir seigneurial. A Catherine Boucher de Monbrun, la nièce fidèle, la garde malade dévouée, fut confiée la tâche de veiller sur les biens séquestrés en compagnie de Marie et de Madeleine Lacasse, de Joseph Dumont, Jean Vien et Jean Charest, tous domestiques du manoir.

Le 20 mai, la prévôté de Québec nommait Jacques Charly tuteur et François Bissot subrogé-tuteur aux mineurs Charest et quatre jours après le notaire Barbel procédait à l'inventaire de la succession.

CHAPITRE TREIZIÈME

Contestation de compte entre Jacques Charly et les mineurs Charest.—Amiable composition —Les censitaires reçoivent ordre de rendre foi et hommage.—Chemins et routes.—Etat des colons en 1738.—Nouvelles concessions (1734-1739).

Nous n'entreprendrons pas de donner ici l détails de l'inventaire de la succession Charest. Qu suffise de dire que d'après la description qui en a été conservée et que nous avons sous les yeux, l'établissement du seigneur de Lauzon était un des mieux organisés et un des plus complets de l'époque. Les magasins, la tannerie, la boulangerie, les moulins à farine étaient remplis jusqu'aux combles des objets les plus divers. L'ameublement du manoir, sans être somptueux, comprenait cependant tout ce qui peut donner le comfort et les jouissances de la vie (1).

(1) Dans le moulin de la pointe de Lévy se trouvaient 510 minots de blé de mouture, dans celui de Saint Nicolas, 250 minots. Dans le grenier de la tannerie, il y avait 121 peaux de bœuf vertes, 10 peaux de vache. Les cuves contenaient 980 côtés de cuir prêts à lever. Il y avait en outre 200 peaux de loup marin tannées, 208 peaux de loup marin vert, 82 paires de souliers, 396 paquets d'écorce en poudre.

Les moulins, la tannerie, la boulangerie étaient pourvus de tous les instruments nécessaires : couteaux à passer, couteaux à étirer, couteaux à écharner, couteaux de revers, pomelles de bois, marteaux à piquer et à piger, pinces de fer, haches, herminettes, rapes, masses, piques, tilles, scies de travers, sciots.

Il n'y avait alors ni banques, ni caisses d'épargnes. Chacun gardait ses espèces monnayées et ses valeurs dans son logis à la grâce de Dieu. Dans un des cabinets donnant sur la grande chambre du manoir, se trouvait un bureau de noyer de France avec neuf tiroirs garnis de plaques de cuivre. Au moment d'ouvrir ce bureau, le curé Montenon de la Rue fit savoir à la famille que M. Charest lui avait déclaré pendant son vivant, et notamment dans sa dernière maladie, que son intention était que les espèces d'or et d'argent qui se trouveraient après son décès fussent conservées dans la même nature pour être partagées entre ses enfants. Il désirait de plus que la part qui reviendrait à ses fils leur fut remise en même état lorsqu'ils seraient en âge de la pouvoir toucher. M. de la Rue lui avait représenté à plusieurs reprises qu'il exposait ainsi ses enfants à supporter la perte qui pouvait se trouver sur ces monnaies, tandis qu'au temps actuel elles étaient à un haut prix. Sur quoi, M. Charest avait répondu qu'il estimait plus avantageux que ces espèces leur fussent conservées dans leur nature plutôt que de les mettre dans le commerce.

Il fut trouvé dans le bureau et dans un coffre-fort qui fermait à clef 24,043 livres huit sols et huit deniers (1).

On conçoit que le règlement d'une succession aussi considérable que celle d'Etienne Charest devait prendre plusieurs années. L'inventaire commencé

(1) Ces valeurs étaient de la description la plus variée. Il y avait des ordonnances sur le trésorier, des monnaies de carte depuis trente sols jusqu'à vingt quatre livres, des écus, des demi-écus, des sols marqués, des pièces d'Espagne et de Portugal.

le 24 mai 1734 se continua sans interruption jusqu'au 29 mai au soir. On se mettait au travail à sept heures du matin pour ne terminer qu'à sept heures de relevée. Le 6 et 7 juillet, on fit deux nouvelles vacations pour inventorier le magasin de Québec, puis les choses en restèrent là jusqu'au 12 mai 1735. Charly s'était chargé des livres et papiers afin de pouvoir tirer au clair les nombreux crédits des censitaires et apurer les comptes. Etienne et Joseph, impatients d'en arriver à un règlement, obtinrent du Conseil supérieur des lettres d'émancipation d'âge, et Pierre Trottier Desauniers, riche négociant de Québec, fut nommé leur curateur (1). Le 2 mai 1735, le Conseil supérieur condamnait Charly à rendre compte de son administration.

Le treize juillet, celui-ci présentait un premier état qui fut contesté. Les débats durèrent jusqu'en février 1737 (2). On convint alors de terminer cette longue contestation par un compromis à l'amiable (3). C'est par où l'on aurait dû commencer.

Voici la recette qu'avait présentée Charly en 1735 :

Meubles et ustensiles de ménage	5281·12
Meubles et effets de la tannerie.....	11318.12.6
Marchandises	7708.12.7
Blés de mouture et farine trouvés dans les moulins à la mort de M. Charest	2023.15

(1) *Jug. Cons. Sup.* 2 août 1735, p. 144.

(2) Cf. C. S. Sentence du 2 mai 1735 ; Prevôté : 10 déc. 1735, 29 déc, 1735, 15 fevrier 1736, 6 mars 1736, 13 mars 1735, 16 juin 1736—*Cons. Sup.* 7 février 1735, p. 22, 29, 25 avril 1735, p. 80, 2 mai 1735, p. 93, 15 juin 1735, p. 122, 4 juillet 1735, p. 130, 19 sept. 1735, p. 1. Assemblée de parents du 9 février 1737, 30 oct. 1735, p. 30, 14 nov. 1735, p. 40, 41, 9 janvier 1736, p. 93, 10 avril 1736, p. 3, 9 juillet 1736, p. 40.

(3) Le 19 août 1737, le Conseil donne des lettres de rescision aux frères Charest contre un acte de convention et transaction avec Charly, p. 76.

Effets non spécifiés à l'inventaire	854,12.6
Voyages de charroye en 1734	613. 2.6
Rentes seigneuriales	483.14.7
Dettes actives reçues par Charly	153.13.2
Argent monnayé et monnaies de cartes trouvés lors de l'inventaire	26,812, 8.6
Loyers de la maison de Québec pour un an seulement	220. 0.0
	55,470,3.4

Dépenses allouées par sentence du 15 juin 1736

Paiement à Mlle de Monbrun	5100.
Paiement à Mlle Geneviève Charest	1212.15.
Legs pieux faits par M. Charest	1000.
Dettes passives déclarées par M. Charest	770.
Frais funéraires réduits à	719. 7.6
Frais de justice, inventaire et vente	387.14.
Dettes de la succession	519. 8.0
Frais faits pour les moulins	1428. 7.6
Frais et entretien de la tannerie et des moulins	1013.10.0
Frais d'entretien des charrois	153.
Charly avait fait faire aux immeubles de la succession des réparations au montant de 2499 livres et 3 sols. Par la sentence du 15 juin, ce chapitre fut rejeté de la dépense faute par Charly de s'être fait autorisé en justice. Les mineurs ne sont tenus que de contribuer de leur quote part aux réparations absolument urgentes. Sur avis de leurs parents, il fut alloué à Charly pour ces dépenses	2155.16.3

D'après Charly les reprises se montaient à 14,000 livres à cause des 600 livres de rente et des 40 minots de blé que M. Charest s'était obligé de payer à sa sœur Geneviève pour sa pension viagère annuelle. La cour décida que cette dette serait portée au compte de chacun des héritiers,

Charly exigeait 2311 livres 19 sols et 5 deniers pour nourriture et entretien des Charest, il fut décidé que cette réclamation serait portée à leurs comptes particuliers sauf à régler lors du partage du mobilier de la succession.

Recettes	55470. 3.4
Dépenses	14515.10.9
Reliquat de compte	40,954.02.5

Depuis la date du 13 juillet 1735, Charly avait encaissé des recettes considérables : loyers de maison, rentes seigneuriales, voyages des charrois, revenus des moulins de la pointe de Lévy et de St-Nicolas, vente de cuirs ; il avait dépensé pour l'entretien des moulins, le chargement et le déchargement des blés et farines, pour réparations aux charrois (1) et aux maisons de Québec, pour gages des tanneurs (2) et domestiques. La recette finale se trouva être de 75,489 livres, en chiffres ronds, ce qui faisait à chacun des héritiers un revenant bon de 25, 163 livres en argent, à part des propriétés immobilières. Le 28 février 1737, Charly et les héritiers Charest arrêtèrent compte devant Me. Barbel et chacun se déclara satisfait (3).

Cependant, les deux frères Charest, au mois d'août suivant (1737), demandèrent et obtinrent que cette transaction fut cassée. Dans la requête en demande de rescision, le procureur qui les représentait, le notaire Latour, avait accusé Jacques Charly d'avoir extorqué ses beaux-frères. Celui-ci demanda justice de ces termes injurieux et calomnieux et la prévôté donna ordre de les biffer (4).

Depuis le mois de décembre 1736, les frères Charest s'étaient fait bailler judiciairement la seigneurie,

(1) François Couture, maître du charroi, retirait sur chaque voyage, les deux tiers des profits.

Un tiers des moutures revenait au meunier. Le blé était estimé trente sols le minot. Du 13 juillet 1735 au 10 décembre 1736 on avait porté au moulin de la pointe de Lévy 622 minots de blé et au moulin de St-Nicolas 484 minots.

(2) Un nommé Aubry était tanneur à l'établissement des Charest en 1736.

(3) En 1736, Desauniers, curateur, était alors en France. Son gérant Salvat Michel Detchverry le représente à l'acte.

(4) *Extraits des registres de la prévoté* par J. F. Perreault, p. 44.

et il fut résolu après l'apurement des comptes que l'on ferait dresser un papier terrier. De concert avec Charly ils demandèrent et obtinrent du Conseil supérieur la permission de contraindre tous les censitaires, vassaux, détenteurs emphytéotes et tenanciers d'héritages de la seigneurie, à rendre foi et hommage, dire et bailler par écrit aveu et dénombrement et fidèle déclaration des noms, contenances, tenants et aboutissants, redevances et charges tant en arrière fiefs que rôture des lieux qu'ils possédaient, rapporter titres nouvels et se purger par serment, payer les arrérages dûs et échus. Ils pouvaient faire arpenter, mesurer, planter, borner et limiter tous les endroits nécessaires, s'approprier des terres, prairies et autres héritages vacants et les faire cultiver pendant trois ans. Pendant ce délai, les légitimes possesseurs pouvaient réclamer en payant les frais de culture, mais une fois le délai expiré, forclusion était prononcée ( ). Avis de cette sentence fut donné aux prônes des paroisses de Saint-Joseph et de Saint-Nicolas et il en fut battu un ban par le crieur public dans toute la seigneurie.

Ce grand aveu et dénombrement fut-il fait ? Nous l'avons cherché en vain dans tous les greffes des notaires qui pratiquaient à cette époque dans le gouvernement de Québec.

Nous regrettons la disparition de ce précieux document qui nous aurait singulièrement aidé à faire l'état des colons en 1738 avec la date précise de leur prise de possession. Cependant, grâce à deux procès-

(1) Sentence du 4 février 1737, p. 88.

verbaux de voirie qui furent dressés la même année, on peut arriver presque au même résultat.

Le cinq septembre 1738, le grand voyer Lanouillier de Boisclerc fut appelé à redresser le chemin de front de la pointe de Lévy depuis chez les Lambert (1) jusqu'à Montapeine. Ce redressement était fait à la demande des habitants de la Rivière du Sud, de Berthier et de la Durantaye qui se plaignaient que ce chemin était couvert de précipices. Lanouillier traça le nouveau chemin sur une longueur d'environ trois lieues en présence des principaux habitants de la côte : le sieur Charest fils ainé, seigneur de Lauzon, le sieur Lambert, capitaine de milice, Michel Lemieux, Charles Carrier, Etienne Samson. Laurent Poiré, Charles Guenet, Louis Fagot, Ignace Carrier, Ignace Guay (2).

A l'ouest de la rivière Etchemin, on trouvait d'abord la terre du sieur de la Gorgendière sur laquelle passait la rivière, puis en remontant le fleuve : Joseph Dumay, Joseph Roberge, Jean Dumay, le sieur Mouffle et le sieur Lambert. Tels étaient alors les seuls habitants sur le territoire qui forme aujourd'hui Saint-Romuald d'Etchemin.

On trouve là trois noms nouveaux dans la seigneurie : la Gorgendière, Roberge et Mouffle.

La Gorgendière possédait la terre des héritiers

(1) A l'endroit où se trouve maintenant situé le moulin Benson, dans St Romuald d'Etchemin.

(2) *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 3, p. 73

Jolliet dont il avait hérité par des partages de famille (1).

Pierre Antoine Mouffle était un marchand de Beauvais, en Picardie, qui ne s'établit point au pays. Le 17 octobre 1734, Pierre Lefebvre, marchand, de Québec, lui cédait les morues chargées sur le navire " le Beauharnois ", naufragé dans la rivière Saint-Laurent, de même que l'assurance qu'il avait prise en Hollande sur la cargaison et le vaisseau (2).

Joseph Roberge, qui était tanneur de son métier, avait épousé une des filles de René Leduc, ancien censitaire de Lauzon, et c'est ainsi qu'il vint habiter la seigneurie. Il a été la souche d'une nombreuse et respectable famille, principalement répandue dans Saint-Jean, Saint-Romuald et Saint-Nicolas (3).

Joseph Roberge avait pour ancêtre au Canada, Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand, qui était originaire de Bayeux. Denis Roberge fut toute sa vie l'homme de confiance de Mgr

(1) Le 27 avril 1714, Jean Jolliet, sieur de Mingan, nomme Joseph Fleury de la Gorgendière son procureur pour vendre la maison de son père, rue de Meules, à Québec. Le même jour, de la Gorgendière vend à François Bissot et Charles Jolliet d'Anticosti, son associé, le nommé Michel, sauvage panis de nation, âgé de 18 ans, pour le prix de 150 livres pour l'employer à son service "sans aucune responsabilité si le roi affranchit les esclaves panis qui sont en ce pays." (*Greffe Chambalon*).

(2) *Greffe Barolet*. Le 27 octobre 1732, même greffe, Pierre Antoine Mouffle, marchand de Québec, sur le point de passer en France, nomme pour son procureur, Pierre Veyssière, marchand.

Jug. Cons. Sup. 3 mai 1734.—p. 26. Procès entre Charles Guillemin, conseiller, et Pierre Antoine Mouffle, négociant à Québec, au sujet de la goëlette " *L'Heureuse* ".

(3) *Jug. Cons. Sup.* 11 août 1722. Joseph Roberge et Geneviève Leduc produiront leurs pièces dans leur procès contre Guillaume Leduc, p. 91. 2 juillet 1724, procès entre Joseph Roberge et Jean Demers au sujet d'une claie. 5 juillet 1728, pp. 7, 18 ; 12 déc. 1729, p. 204 ; 18 avril 1733, p. 110.

de Laval. " Plein de l'esprit de son maître, Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort " (1). On le trouve un peu partout, dans les actes et les documents, mais surtout à la côte Beaupré, où il remplace très souvent son maître, et à l'île d'Orléans, où, à la demande du du prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot, qui lui donne pour cela 300 l. par année. Il se maria au Château-Richer en 1667, avec une fille de Claude Aubert, greffier de la cour de Beaupré, devint marguillier de Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après Mgr de Laval, Il était venu au Canada en 1681 avec M. Morel (2).

A la droite de l'Etchemin, sur laquelle un pont devait être fait par tous les habitants du premier rang, on trouvait, une fois passé le coteau, Jacques Huard, Louis Levasseur, Pierre Dussault, Louis Levasseur, Jacques Huard, la vieille masure de Mathieu Huard dit Désilets, dont le propriétaire devait faire un fossé au-dessus du chemin et la côte du ruisseau à la scie, Etienne Huard, Jean Huard père, Louis Marchand, Jean Dussault, Jean Huard, François Bourassa, Louis Marchand, Jean Levasseur, les héritiers Mivile, la veuve Jourdain, Joseph Jourdain, Boisdoré ou Saint-Laurent, Thomas Beaujour, Jean Samson, Pierre Bourassa, Joseph Jourdain. Ces habitants couvraient le territoire actuel de Saint-David.

A part Boisdoré dit St-Laurent et Thomas Beau-

(1) Latour. *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, p. 32.

(2) Cf. *Henri de Bernières, premier curé de Québec*, par l'abbé A. Gosselin, pp. 39, 41, 64, 100.

jour, tous ces colons descendaient des premiers pionniers. Laurent-Etienne Huot dit Saint-Laurent ou Boisdoré avait épousé Marie-Josette, une des filles de George Cadoret (1). Après la mort de la veuve de ce dernier, Huot, qui était de Saint-Nicolas, vint s'établir à la pointe de Lévy et racheta des héritiers Cadoret la propriété paternelle (2). Huot mourut à Québec, où il

(1) 19 sept. 1718. Il avait épousé en premières noces, Françoise Faveron. (Inventaire de ses biens le 28 avril 1719 et partage des immeubles le 16 avril 1720. *Greffe de Horné).*

(2) Vente de J.-Bte. Cadoret et sa femme le 5 juillet 1725 *(Greffe Rageot).* 24 mars 1726, vente de Pierre Cadoret et sa femme Charlotte Maranda. *(Greffe Rageot).* 1 août 1726, vente de François Cadoret et de sa femme Catherine Lanceleur *(loc. cit.).* 30 août 1726, vente d'Angélique Cadoret et de son mari François Dubois *(loc-cit).* 1730, 8 nov. vente de Marie-Anne Cadoret *(Greffe Frs. Rageot).* 1736, 4 nov. vente d'Antoine Cadoret *(Greffe Barolet).* Cf. inventaire du 9 mai 1738, *(Greffe Barolet)* et procès-verbal d'arpentage du 2 août 1724 par Duboscq. 1739, 25 oct. *(Barolet).* Vente François Boisdoré et Marie Joseph Cadoret, sa femme, veuve de Laurent Huot, (de St-Jos. Lauzon) vend pour 250 livres à Etienne Lemieux fils 1 x 40— 1er rang avec droit de pêche—borné au N. E. à l'acquéreur—au S. O. à la terre de 3 arp. ap. aux mineurs de la venderesse cette terre en bois debout, n'y ayant qu'un minot de grain en semence, appartenant à la venderesse partie par droit de comté avec Huot avec lequel en a acquis 3 arpents et depuis son décès a encore acquis de Antoine Cadoret et Magdeleine Lambert sa femme et encore de suc. de ses père et mère.

1738, 16 juin, état signé par Charest. Marie Joseph Cadorette possède comme héritière en partie de Barbe Boucher sa mère 1 arp. 3 perches 13'6" borné au N. E. veuve J. B. Duquette dit Desrochers et au sud-ouest au sieur Desrosiers, 3 livres cens et rentes—doit 69 livres.

Possède aussi terre de 4 arp. de front x 40 bornée au S. O. aux limites de feu Guillaume Jourdain et au N. E. aux héritiers de feu Duquet dit Desrochers—doit 92 lbs.

Titre nouvel de la veuve Huot à Charest, le 7 mars 1745 *(Greffe Panet).* 1735, 22 nov. Cession des héritiers Huot à leur mère *(Greffe Barolet).* 1750, 8 juillet, cession par Ignace Huot à Joseph Bégin son beau-frère *(Barolet).* 1751, 7 mai. Partage entre la veuve Huot et Bégin *(Greffe Panet).* 1752, 13 mars. Cession Prisque Boucher à Bégin *(Greffe Horné).* 1765, 7 mai. Titre nouvel Bégin à Murray *(Greffe Saillant).* 1787, 2 juillet, donation de Joseph Bégin à son fils François *(Greffe Louis Miray).* 1791, 15 juin, résiliation de cette donation en faveur de la veuve Jos. Bégin *(loc-cit).* 1791, 22 juin. Partage des biens de feu Joseph Bégin *(Miray)* 1791, 1 juillet. Renonciation de ses enfants *(loc-cit).* 1791, 12 juillet. Testament de Ve. Jos. Bégin à son fils Jean-Baptiste *(Greffe Joseph Planté).*

tenait un auberge près du Cul de Sac, vers 1735, et son établissement passa à la famille Bégin, à laquelle il était allié.

Thomas Beaujour, mieux connu sous le nom de Dellestre, avait épousé une des filles de Guillaume Jourdain, et voilà comment il se fait que son nom se trouve inscrit au procès verbal de voierie de 1738.

Sur les limites de Notre-Dame contemporain, toujours en descendant le fleuve, le grand voyer marque François Carrier, Joseph Désilets, Charles Carrier, le sieur Desrosiers, Augustin Carrier, la veuve Dugué, le sieur Desrosiers, Ignace Carrier fils, Ignace Carrier père, Ignace Carrier fils, Ignace Guay, Michel Lemieux père, Jean Carrier, héritiers Jean Bégin, Jacques Bégin, Jean Gély. Puis, en entrant sur ce qui forme aujourd'hui Saint-Joseph, défilent les terres de la veuve Beauséjour, du curé Montenon de la Rue, Joseph Marie Lemieux, Louis Fagot, les héritiers Charest, l'église, la veuve Joseph Couture, Jean Couture, qui devait relever la clôture du coin de la cha-

1793, août 6. Mariage d'Antoine Bégin, fils de Joseph, à Reine Roberge, fille de Prisque Roberge et d'Agathe Goulet, de St-Pierre de l'île d'Orléans *(Greffe Alex. Dumas)*. 1802, juillet 12. Assemblée des parents des mineurs nés de ce mariage pour vendre une terre. 1806, février 8. Mariage de Reine Roberge, Ve. Ant. Bégin, à Michel Lemieux *(Greffe Miray)*. 1821, 24 nov. Reine Roberge lègue ses biens à Antoine Bégin *(Greffe Ls. Panet)*. 1829, mai 2. Michel Lemieux fait de même *(Greffe J. B. Couillard)*. 1822, janvier 3. Mariage d'Antoine Bégin à Marie Anne Paradis, fille d'Ignace Paradis et de Anne Halle *(Greffe F. M. Bernier)* 1831, juin 15. Mariage d'Antoine Bégin, veuf de Marie Anne Paradis, à Marie Constance Couture, fille d'Augustin Couture et de Louise Boucher, *(Greffe Couillard)*. 1828, nov. 21. Inventaire des biens de cette succession *(Greffe Duclos)*. 1846, oct. 1. Partage entre Antoine Bégin et Marcelline, sa fille unique *(Greffe Couillard)*.

J'ai cité toutes ces pièces afin de démontrer comment l'établissement de George Cadoret acquis en 1664 demeura en la possession de sa famille jusqu'à nos jours.

pelle Notre-Dame du Rosaire, Michel Guay, le domaine du sieur Charest.

Ici, pour éviter les précipices on devait laisser l'ancien chemin pour traverser le domaine. Enfin viennent : Etienne Bégin (1), Etienne Samson, Jean Bourassa, Charles Guay, la veuve Joseph Guay, les héritiers Ignace Guay, Jean Guay (2), Louis Guay (3), Eustache Samson, Charles Brûlot, Charles Carrier père, Laurent Poiré, Charles Guenet, qui formait la limite entre Lauzon et Montapeine.

Nous retrouvons ici absolument les mêmes noms que sur le dénombrement de 1723, à l'exception de celui du sieur Desrosiers qui est devenu le successeur du notaire de la Cetière sur le fief St Vilmé, ainsi que nous l'avons raconté dans un chapitre précédent.

Dans le cours des années 1737 et 1738, Etienne Charest, émancipé d'âge, assisté de son curateur Desauniers, consentit quelques concessions à d'anciens colons. Le 28 juin 1737, il vend à Louis Marchand une terre voisine de Jean Levasseur et de Charles Marchand. Le 2 août, même année, il vend un établissement à Jean Levasseur. Le 27 juin 1738, il cède une terre de trois arpents à Augustin Carrier, en face de Québec, entre les habitations de Jean Carrier et de Jean-Baptiste Bégin (4).

Les habitants, établis par Etienne Charest depuis 1725 dans les profondeurs avoisinant son domaine,

(1) Capitaine de milice en 1745.

(2) Jean Guay, capitaine de milice en 1745. Sur cette terre se trouvait la première côte en gagnant Beaumont. Elle devait être faite par tous les habitants.

(3) Une fois la côte montée.

(4) *Greffe Barbel.*

n'avaient encore aucune voie de communication pour se rendre les uns chez les autres ou pour descendre à la ville, à l'église ou au moulin. Ils suivaient un sentier grossièrement tracé à travers les bois, ou passaient sur les terres défrichées. Ce système occasionnait souvent des démêlés. Sur la demande du curé de La Rue, de Jean Hamelin et de François Corneau, le grand voyer Lanouillier de Boisclerc employa les trois premiers jours du mois de septembre 1738 à tracer des chemins royaux depuis le quatrième rang jusqu'au chemin de la grande côte de la seigneurie. La route du quatrième rang au troisième rang fut fixée entre les terres de François Carrier et de Joseph Samson. Le chemin de front du troisième rang que l'on appelait dès lors Arlaka fut aussi tracé. Ce dernier traversait du sud-ouest au nord-est les terres d'Ignace Carrier, feu J. Bte. Bégin, Jean Carrier, Charles Carrier, François Aubert, Joseph Carrier, François Carrier, Joseph Samson, François Corneau, Pierre Bourget, Charles Guay, Louis Samson, Michel Guay, Laurent Brillant, Etienne Samson, Charles Girard, Joseph Dumont, Antoine Montagué, Joseph Carrier, Jean Poiré, François Nolet dit Bouton, dernier habitant d'Arlaka du côté du nord-est.

Le chemin de descente du troisième au deuxième rang fut tracé entre Pierre Bourget et François Corneau, Jean Charest et Jean Couture, capitaine. Le chemin de trait carré du deuxième rang, connu sous le nom de " côte Saint-Etienne " et ainsi nommé en l'honneur du seigneur Charest, traversait en gagnant du nord-est vers le sud-ouest les terres de Jean Car-

rier, Jean Gousse, Joseph, Charles et Pierre Guenet, René Patry, Jean Hamelin, Michel Lemieux, Ignace Samson, François Samson, Ignace Samson fils, Jean-Baptiste Hallé, Jacques Jahan, sergent de milice, la grange et le moulin à moudre le tan du seigneur Charest. Le reste du deuxième rang était occupé par les habitants du premier rang dont les terres avaient été prolongées jusque là.

Enfin, la route, conduisant du deuxième rang au chemin de la grande côte sur les rives du fleuve, descendait sur le milieu de la terre des héritiers Charest.

Tous ces chemins devaient avoir vingt-quatre pieds de largeur et être livrés à la Sainte-Anne de 1739 (1).

Nous avons vu déjà que la plupart de ces colons avaient été établis par le seigneur Etienne Charest entre 1721 et 1734. Il y a dans ce dernier procès verbal des noms qui apparaissent pour la première fois, comme ceux de François Aubert, Jacques Jahan, François Corneau, Pierre Bourget, Laurent Brillant, Joseph Dumont, Antoine Montagué et Jean Gousse, mais par les registres paroissiaux, on voit que ces colons s'établirent du temps du premier seigneur Charest.

François Aubert épousa à la pointe de Lévy, le 27 octobre 1727, Françoise, fille d'Ignace Carrier, et a été la souche de la nombreuse famille de ce nom. Il était le petit-fils de Claude Aubert, notaire royal à la côte de Beaupré. François Corneau, originaire du Château-Richer, épousa en 1728 une fille de Jean-Bte

(1) *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 3, p. 69.

Hallé. Laurent Brillant, de Paramée, diocèse de St-Malo, était au pays depuis deux ans, lorsqu'il épousa le 21 septembre 1737, Marguerite Duquet, fille d'un colon de la seigneurie (1). Jean Gousse, originaire de Broullet, diocèse de Clermont, en Auvergne, épousa lui aussi une fille de Jean Duquet, le 26 novembre 1736. Pierre Bourget, comme les Girard, les Nolet et les Patry, vint de Beaumont. Il épousa à la pointe de Lévy, le novembre 1722, une fille d'Ignace Guay, et fut le bisaïeul du deuxième évêque de Montréal. Jacques Jahan dit Laviolette, dont la famille était originaire du Château-Richer, était à la pointe de Lévy dès 1721. Il avait épousé une fille de René Foreau, ancien soldat de la compagnie de M. de Bergères, qui s'était donné au seigneur Charest. Jean-François Hamelin, venu de St-Jean des Champs, diocèse de Coutances, en Normandie, était arpenteur. Il épousa le premier février 1734, à la pointe de Lévy, Thérèse Duquet, veuve de Louis Guay.

Les registres paroissiaux nous donnent encore à la même époque, les noms de deux nouveaux colons, René Focque et Charles Dubouchet, sieur Dejadon. Le premier, originaire de la paroisse de la Baconnière, évêché du Mans, épousa, le 9 mai 1735, Marie Duquet, veuve de Louis Hallé. Le deuxième, qui venait de la paroisse du Sel en Bourbonnais, épousa Marie-Louise Ducas. Ni l'un ni l'autre ne laissèrent de descendants de leur nom.

(1) *Greffe Barolet.*

CHAPITRE QUATORZIÈME

Saint Nicolas en 1731.—Vente du séminaire de Québec aux PP. jésuites.—Jean Latour nommé juge de la seigneurie.

Le premier août 1731, sur la requête de François Fréchette, capitaine de milice, le grand voyer Lanouillier de Boisclerc traçait un chemin de vingt-quatre pieds de largeur, depuis le saut de la Chaudière jusqu'à l'ancienne église de Saint-Nicolas, après avoir pris l'avis de Pierre Loignon, Nicolas Demers, François Boucher, Gabriel Dion dit Deslauriers, Nicolas Bergeron. L'ancien chemin n'avait que dix pieds de largeur et était rempli de fondrières, il fut élargi et redressé à travers les bois afin d'éviter les marais et les rochers (1).

A partir de l'anse du vieux moulin jusqu'au saut de la Chaudière, voici quels étaient ceux qui possédaient alors des terres dans Saint-Nicolas : la veuve Michel Rousseau, les représentants de feu Jacques Rousseau, René Métot, Michel Lemarié, François Fréchette, Nicolas Bergeron, Joseph Bergeron, Nicolas Demers, Pierre Loignon, Eustache Demers, Pierre Dubois. Ici

(1) *Procès verbaux des grands voyers*, vol. 5., p. 10.

se trouvait la terre de la nouvelle église que séparaient du domaine du seigneur Charest les établissements de Pierre Taillon, et du nommé Forton. A l'est du domaine se trouvaient les terres de François Boucher, Gabriel Deslauriers, Michel Lemarié, Charles Monroujeau, Nicolas Demers, Pierre Dubois, Louis Bourassa, Joseph Boucher, Joseph Bisson, les messieurs du séminaire, François Boucher, Nicolas Dumay, Pierre Gagnon, Louis Dumay, Nicolas Dumay, Joseph Dumay, Michel Dumay, Jean Dupont, la veuve René Dumay, les héritiers de feu Douville. Ces derniers devaient entretenir une côte de douze pieds de largeur pour se rendre sur la grève de la rivière Chaudière. L'entretien de la grande côte sur le terrain du domaine était à la charge du public, à l'exception cependant des MM. du séminaire, de Joseph Bergeron, Michel Demers, Joseph Demers, Jean Dupont, et François Demers qui en furent exemptés.

Dans ce procès verbal, les seuls noms nouveaux que nous trouvons sont ceux de Pierre Loignon, Louis Bourassa, Pierre Taillon et Forton. Pierre Loignon, qui avait épousé une Guyon, était à Saint-Nicolas depuis 1726 (1). Pierre Taillon vint vers la même époque. En 1728, le marguillier en charge de Saint-Nicolas était Jean Bourassa, originaire de la pointe de Lévy. Les registres paroissiaux de cette époque nous donnent aussi parmi les nouvelles recrues, Joseph Martineau, Jean Filteau, Louis Croteau, Pierre Sanchagrin, Ignace Baron, René Simoneau, de la pointe à

(1) Le 11 mars 1745 Pierre Loignon donne titre nouvel au seigneur pour une terre de six arpents, bornée d'un côté aux héritiers Eustache Demers et de l'autre aux héritiers Nicolas Demers. *Greffe Panet.*

la Caille, qui avait épousé une fille d'Aubin-Lambert. On trouve aussi, sous la date de 1722, Joseph Lombard, originaire de Martau, diocèse de Tarantaise, en Savoie, qui avait épousé une des filles de George Marion. Il quitta la paroisse quelques années après pour aller s'établir à Montréal. On constate la disparition de Jacques Beaufort, Louis Renaud, Charles Rondeau, Pierre Larondière et de la famille Pilot. Ce sont des colons de Saint-Nicolas qui les ont remplacés.

M. L.-H. Filteau, employé du ministère des chemins de fer à Ottawa, a publié deux études généalogiques fort intéressantes sur les familles Filteau et Martineau. Joseph Martineau, qui s'établissait à Saint-Nicolas vers 1726, est l'ancêtre maternel de l'honorable Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, et de M. Louis Fréchette, le poète lauréat.

Le séminaire de Québec, ainsi que nous l'avons vu lors du dénombrement de 1723, en sa qualité d'héritier de Mgr de Laval, était devenu propriétaire du fief que le gouverneur de Lauzon avait donné à ce dernier en 1665 sur le territoire de Saint-Nicolas. Cette propriété était demeurée à l'état sauvage et l'on ne s'en était occupé tout au plus que pour en connaître les bornes toujours demeurées indécises.

Un premier mesurement avait été fait, le 11 avril 1671, par l'arpenteur Boucher de Boisbuisson, qui s'y était rendu avec M. Jean Dudouyt, prêtre du séminaire, et M. de la Martinière, alors tuteur des mineurs de Lauzon. Le titre primitif de cette concession disait " une pièce de terrain à prendre vis-à-vis la rivière du cap Rouge jusqu'à trois arpents au dessus

du lieu appelé la grande Anse," ce qui comportait une très grande étendue. Pour éviter des difficultés, il fut résolu alors que cette concession commencerait à une pointe qui se trouve au dessous de la rivière du cap Rouge, et se terminerait à cinq arpents au dessus d'un grand ruisseau qui se jette au fleuve St-Laurent à environ vingt arpents en amont. A la suite de ce compromis, l'évêque convint de payer vingt cinq livres tournois de rente annuelle au seigneur, avec privilège d'amortissement pour la somme fixe de 500 livres (1).

Ce capital fut payé le 9 février 1694 à Lucien Bouteville, procureur du seigneur Thomas Bertrand.

Depuis de longues années les PP. jésuites réclamaient la propriété d'une certaine partie de l'île Jésus qui appartenait alors au séminaire de Québec. Voulant mettre fin à ces réclamations, M. François-Elzéar Vallier, supérieur du séminaire, leur céda le 20 octobre 1739, la terre de Saint-Nicolas. En considération de cette échange, les PP. jésuites abandonnèrent tous les droits et prétentions qu'ils avaient dans la propriété de l'île Jésus.

Pendant sa longue possession du fief de Saint-Nicolas, le séminaire n'y fit qu'une seul concession en faveur de Nicolas Demers. Le titre en fut consenti le 21 juillet 1733, quoique Demers fut dejà en possession depuis 1731 (2). D'autres colons, comme René Demers, Louis Demers, Charles Demers, Joseph De-

(1) *Greffe Gilles Rageot*. Roisbuisson, à la suite d'un mesurement fait le 22 août 1675, trouva 28½ arpents de front. Un nouveau mesurement de l'arpenteur Noël Beaupré, fait le 23 octobre 1728, donna 29 arpents de front.

(2) *Greffe Hiché*.

mers, Bonaventure Gagnon, Pierre Gagnon, François Gagnon, Jean Doré et Pierre Beaudry, y avaient pris des terres à la même époque, mais ce furent les PP. jésuites qui confirmèrent leurs titres dans l'automne de 1739 (1), En 1745, le RR. PP. y vendaient encore à Denis Dubois une terre qui avait été abandonnée par Jean Paré, fils de Prisque Paré, de Sainte Anne de Beaupré (2). Ils y firent une dernière concession, le 27 octobre 1758, aux mineurs Charles Demers pour compléter celle que leur père avait acquise en 1733 (3). Lorsque l'Etat s'empara des biens des jésuites le fief Saint Nicolas donnait vingt chapons de cens et quatre louis et quatorze chelins de rente annuelle.

Un recensement qui fut fait en 1739 donne à la seigneurie de Lauzon une population de 1237 âmes. C'était, depuis 1706, une augmentation de 806 âmes, dûe, comme nous l'avons vu, non pas à l'immigration sortie des autres paroisses, mais à la multiplication des anciennes familles. On doit dire, à la louange des seigneurs Charest, qu'ils ne négligeaient rien pour favoriser les nouveaux établissements.

Depuis le départ de Nicolas Metru, au mois de juin 1700, la seigneurie n'avait pas eu de notaire attitré. Un grand nombre d'habitants, ne sachant ni lire ni écrire, se trouvaient dans l'impossibilité d'assurer par acte la vérité de leurs conventions. Tout roulait sur la bonne foi des témoins qui était souvent suspecte. Afin d'obvier à ces inconvénients, l'intendant Raudot nomma des notaires qui devaient par-

(1) 20 nov. 1739, *greffe J. Pinguet.*
(2) *Greffe Pinguet.*
Greffe de Guyard de Henry, notaire de Belair.

courir les diverses seigneuries et recevoir les contrats, c'est ce que l'on a appelé depuis des *notaires ambulants*. Un des premiers qui reçut une nomination de ce genre fut Hilaire Bernard de la Rivière que le seigneur Duplessis avait nommé procureur fiscal de Lauzon, en 1711, à la place de Lefebvre, devenu vieux et impotent (1). Il commença à pratiquer dans les côtes du gouvernement de Québec le 7 mai 1707 (2). L'intendant finit par assigner un district à ces notaires. De 1704 à 1730, depuis la rivière du Saut de la Chaudière jusqu'à Saint Pierre les Becquets, ce fut le notaire Jacques Horné de la Neuville qui reçut les conventions des habitants. C'est son étude qu'il faut consulter, pendant cette période, pour connaître les mutations de propriété et les dossiers des familles de Saint-Nicolas.

Le 16 mai 1730, Jean-Baptiste Choret remplaça de Horné qui venait de mourir. Il pratiqua jusqu'en 1758.

Quoique les seigneurs Charest eûssent le droit de nommer des notaires dans leurs domaines, ils ne paraissent pas en avoir usé. Pour la paroisse de Saint-Nicolas, ils employèrent d'ordinaire de Horné et Choret. Les actes relatifs à la paroisse de Saint-Joseph furent reçus la plupart du temps par des notaires de Québec. On voit cependant que le premier seigneur Charest fit rédiger plusieurs de ses titres de concession par les notaires René Gaschet et Abel Michon, dont la juridiction ne s'étendait que depuis la

(1) *Reg. ins. prév.* vol. 101.
(2) Loc. cit. vol 1. p. 101.

pointe de Lévy jusqu'aux seigneuries de la rivière du sud.

Le 28 septembre 1736, l'intendant Hocquart donna pouvoir à Louis Pichet, notaire sur l'île d'Orléans, d'exercer sur la côte du sud depuis et compris la paroisse de la pointe de Lévy jusqu'à Kamouraska. Comme un des fils de Louis Pichet s'établit à cette époque dans la seigneurie, on doit supposer que le père rédigea plus d'une convention se rapportant à des colons de ce territoire. Pichet mourut en 1760, et son étude, qui aurait été intéressante à consulter, fut brûlée pendant le siège de Québec.

Le notaire Jacques Barbel, que Duplessis avait nommé juge de la seigneurie de Lauzon en 1703, fut appelé en 1712, par le séminaire de Québec, à remplir les mêmes fonctions dans la seigneurie de Beaupré (1).

Depuis cette date, Lauzon était demeuré sans justice seigneuriale. Ce n'est qu'en 1738 que les fils Charest nommèrent juge bailli, Jean Latour, notaire royal à Québec (2).

Latour pratiquait dans la capitale depuis 1736. Il avait été appelé à son emploi par l'intendant Hocquart.

D'après la coutume, on appointait alors quatre tabellions pour exercer concurrément au siége de la colonie. L'intendant, jugeant qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre des notaires et praticiens " pour le besoin qu'avaient les parties plaidantes de personnes capables de défendre leurs droits tant à la

(1) 22 août 1712, *reg. ins. prov.* vol. 11.
(2) *Reg. ins. prov.*

prévôté qu'au conseil supérieur accorda ce privilège à Latour, (1) qui commença à pratiquer en octobre 1736 et ferma son étude le 28 février 1741. Après un court séjour à Montréal, Latour passa en France, dans l'automne de 1748, et fut remplacé dans son office de notaire par Paul Antoine François Lanouillier, sieur des Granges, qui avait épousé une des filles de Pierre Du Roy, grand père maternel des seigneurs Charest (2). Latour fut le dernier juge seigneurial de Lauzon.

(1) 3 sept. 1736, *rég. ord. int.* vol. 24 ; *reg. ins. prév.* vol. 25.

(2) Insinuation du 20 décembre 1748. Le roi avait défendu, dès 1714, d'accorder des seigneuries en justice parce que cela nuisait aux progrès de la colonie (Garneau, t. I. p. 175), cela n'empêcha pas que les seigneuries de la Beauce furent concédée en 1736 avec tous ces privilèges.

CHAPITRE QUINZIÈME

Le curé Montenon de la Rue.—Sa famille.— Il succède au curé Boucher.—Dons généreux qu'il fait à l'église.—Epidémie de picote.—Mort du curé—(1739).

En 1739, la paroisse de la pointe de Lévy était frappée d'un grand deuil par la mort de son deuxième curé, M. Montenon de la Rue.

M. André-Joseph Montenon de la Rue appartenait à une des meilleures familles de la colonie. Son père, Joseph de Montenon, sieur de la Rue, fils d'un receveur des droits pour le roi, en la ville de Quimpercorantin, en Bretagne, avait épousé à Montréal, en 1677, la fille aînée d'André Charly dit St-Ange, dont l'un des enfants a joué un certain rôle comme colonel de milice. C'est de ce mariage que naquit à la pointe aux Trembles, près de Montréal, le 9 octobre 1685, le curé de la Rue.

Le 2 juillet 1690, le père de M. de Montenon de la Rue était tué par les Iroquois, au bout de l'île de Montréal. Sa femme, Elizabeth Charly, entra alors à la congrégation de Notre-Dame de Montréal. Elle y fit profession sous le nom de Ste-Françoise et elle

y mourut le 17 février 1713. Trois de ses sœurs l'avaient déjà précédée dans cette communauté.

Dans l'été qui suivit la mort de madame de la Rue, son fils, André-Joseph, était ordonné prêtre à Québec (27 août 1713). Il avait terminé ses études au petit séminaire de cette ville en 1704 (1). Aussitôt après son ordination le jeune prêtre fut envoyé à la pointe de Lévy comme assistant du curé Boucher. Le 10 janvier 1722, il était appelé à lui succéder par Mgr. de Saint-Vallier (2).

C'est M. de la Rue qui fit terminer la deuxième église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy dont la construction avait été commencée par M. Boucher. Il y dit la première messe en 1722 (3). On trouve dans les livres de compte de la fabrique toute la dépense que nécessita cette restauration du temple, à laquelle le roi vint en aide pour une somme de 150 livres (4).

(1) Il fut tonsuré le 4 octobre 1705 par Mgr. de Laval dans la chapelle du séminaire de Québec. *Vie de Mgr. de Laval.*—Gosselin, p. 696. II.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, I, p. 567.

(3) Livre de compte de 1722 : Quête qui s'est faite à la première messe de la nouvelle église : 14 livres 18 sols. Reçu de différentes quêtes et offrandes de particuliers, 159 livres ; quête de blé, 162 livres, reçu en aumône, 200 livres.

1722

(4) Pour façon de la muraille de la nouvelle église, y compris la pierre de taille payé à l'entrepreneur la somme de 2.000 livres.

Pour toute la chaux payé à différents chaufourniers	469 livres
Pour façon de la charpente ———	200 livres
Pour 800 de planches et 4550 madriers	495 livres
Pour 5600 bardeaux à 3 livres le 100	150 livres
Pour façon de la couverture en planches et en bardeaux	211 livres
Pour tous les chassis payé à Mtre Reiche	157 livres
Pour le clou neuf de toute espèce reçu de France par M. de la Cetière... 600 de vitres, drogues de mastic, ferrures divers	780 livres
Total de la dépense	4543 l. 19 s.
Total de la recette	764 4
Partant la fabrique redoit	3779-15.

M. de la Rue contribua largement de sa fortune personnelle à la restauration, imitant en cela l'exemple de son prédécesseur.

Le 29 juin 1726, d'après la reddition de compte présentée au grand vicaire Eustache Chartier de Lotbinière, la fabrique redevait à M. de la Rue 6018 livres. Ce dernier, par un écrit signé de sa main, couché sur les vieux registres de Saint-Joseph, fit remise de cette somme en entier à la fabrique, à la charge d'exécuter les clauses du testament qu'il avait

1723

Payé pour façon de renduit de l'église.....206 livres
Plancher d'en bas et l'escalier du jubé..... 36 livres
Pour la grande porte..... 93 livres
Pour façon du clocher.....563 livres
Achat de 700 planches pour la voûte.....175 livres
Façon de trois figures mises au portail ne portant point les deux autres qui ont été données gratis.....200 livres

On envoya la même année un certain montant en France pour l'achat d'un tableau. D'après une note, la recette du tronc chaque année pouvait donner en moyenne 100 livres.

1724

Pour façon de la voûte payé à Mtre Guillaume Couture..... 86 livres
Lettre de change de.....300 livres
envoyé au R. P. de la Place pour faire venir les deux petits tableaux, or et argent battu, de la toile pour linge de l'église.

1725

Payé à Mtre Guillaume Couture pour façons des petits autels, de la corniche, racommodage du plancher dans le sanctuaire, façon de la contremarche des balustres et pour quelques madriers de noyer : 186 livres 10 sols.
Payé à Mtre. Cliche pour menuiserie de trois cadres.....60 livres
Payé à M. de la Gorgendière pour le bois de ces cadres.....13 livres
Payé aux Ursulines pour la dorure de ces cadres.....80 livres
Payé à Nadeau pour sculpture des cadres aux petits autels, à la lampe et 14 chandeliers et trois crucifix.....300 livres
Payé à Vermet pour bois de noyer pour les retables.....340 livres

1726

Payé à Rancour pour ferrures de la cloche..... 28 livres

Payé au fondeur, 94 livres. Une quête faite pour la cloche rapporta 84 livre

fait depuis plusieurs années et qu'il communiqua au grand vicaire (1).

Chaque anuée, on constate dans les vieux registres quelques dons généreux du curé de la Rue. En 1727, c'est lui qui fit faire le balustre de l'église à ses frais et qui donna les burettes (2). Le 30 décembre 1730, il arrêta d'avance avec ses marguilliers que toute la dépense qni se ferait pour le retable du maître autel serait partagée par moitié entre lui et la fabrique. Il s'obligea de plus à faire les avances de ce que la fabrique ne pourrait pas fournir.

" Si, à ma mort, écrit-il, je n'ai pas remboursé les sommes que je devrai emprunter pour le paiement de l'ouvrage, je décharge la fabrique de la somme qu'elle me devra et lui en fais l'offrande. Si je n'ai pas remboursé, la fabrique devra le faire."

En 1732, M. de la Rue fit don à la fabrique de 205 livres et nourrit à ses dépens les ouvriers qui travaillaient à l'escalier de la chaire et au marche-pied de l'autel, et paya la moitié du coût du retable qui s'éleva à 2620 livres (3).

(1) Au cours de sa visite, le grand vicaire ordonna aux habitants de payer à la fabrique la somme qu'elle avait déboursée pour la façon de chaque banc pour le droit d'entrée dans l'église. Il défendit aussi d'attacher les chevaux aux pieux du cimetière pendant le service divin, vu que cela causait beaucoup de distraction aux paroissiens et que le champ des morts est un lieu saint qui ne doit être profané en aucune manière.

(2) En 1727, achat de cinq surplis de toile de Rouen, 64 livres. En 1728, payé à Guillaume Couture 57 journées de travail à l'église, 142 livres. Confection d'une chaire et d'un confessional. Achat d'indienne pour décorer les pavillons des chapelles. Achat de ferrures pour pendre les rideaux de serge verte aux trois autels. En 1729, achat d'un bénitier de cuivre avec goupillon, et d'un soleil du coût de 300 livres. Achat de toile de Bretagne pour les nappes d'autel et de bouquets d'œillets. En 1730, on fait l'escalier de la chaire et une marche d'autel en merisier. En 1731, achat de quatre lustres.

(3) En 1733, il envoie 350 livres en France pour un dais.

En 1738, la comptabilité paroissiale accuse un excédant de recettes de 207 livres. Le curé de la Rue écrit : " On trouvera cette recette, supposé que je vinsse à mourir sans parler, dans un sac de ma valise dans lequel sac il y a un étiquet, où il est marqué : Ici est le trésor de l'église, lequel trésor n'est composé que de la dite somme parce que la fabrique m'a toujours été redevable et il est aisé de le vérifier en parcourant les comptes des années précédentes.

" Ce qui se pourra trouver excéder dans le compte de la recette de l'année courante la dépense de la dite année se prendra sur mon argent à ma mort pour faire don du tout à la fabrique attendu que les comptes de recette et dépense ne se balancent qu'à fin de l'année et que je confonds l'argent de la fabrique avec le mien pendant l'année."

Ces petits détails prouvent avec quelle scrupuleuse exactitude le curé de la Rue faisait la comptabilité de ses paroissiens.

Une dernière note qu'il laissa sur le livre de compte des fabriciens est tout à son honneur. " Remboursé douze livres en argent à la mère de celui qui avait dérobé le tronc, il y a quelques années, parce que je craignais d'avoir dans le temps trop exigé d'elle (1)."

Pendant ses dix sept années de ministère à la pointe de Lévy, M. de la Rue reçut à quatre reprises différentes la visite des grands vicaires. En 1732 et 1735, ce fut M. de Lotbinière qui vint arrêter les

(1) Ce vol eut lieu en 1723 : " Reçu 54 livres que j'ai retiré de celui qui avai levé le tronc. Trouvé dans le tronc après le vol 3 livres 14 sols."

comptes de fabrique (1). En 1737 et 1739, M. de Miniac prit sa place. A chacune de ces visites, les grands vicaires écrivaient leurs observations sur le livre de fabrique.

En 1732, M. de Lotbinière dit que l'ancien cimetière est entièrement ouvert et que les clôtures sont toutes pourries ce qui cause une profanation en ce que les animaux y entrent et peuvent exhumer les corps des fidèles qui y reposent. La clôture du cimetière nouveau est placé d'un côté dans un endroit humide et sujette par les gelées de l'hiver à lever tous les ans, ce qui cause une dépense qu'on peut éviter. Il ordonne aux habitants de rendre incessamment sur le lieu le nombre de pieux nécessaires pour clôre à neuf le cimetière ancien et rétablir la clôture du nouveau dans un lieu sec lequel sera indiqué par le curé.

En 1739, le grand vicaire de Miniac, faisant sa visite au dehors de l'église, trouve que le cimetière est embarrassé de halliers et de rejetons, et il ordonne aux marguilliers de les faire arracher. Le premier cimetière de la paroisse se trouvait des deux côtés du grand chemin public. Le nouveau cimetière, étant plus que suffisant pour le service, le grand vicaire ordonna de lever les corps qui étaient inhumés dans l'ancien. On pourra ainsi élargir le chemin. Quelques jours auparavant, l'intendant Hocquart avait rendu une ordonnance par laquelle il était enjoint aux habitants de la pointe de Lévy qui allaient à l'église d'attacher leurs chevaux à un demi-arpent du temple à des poteaux que les mar-

(1) En 1735, Mgr Dosquet charge spécialement M. de Lotbinière de faire la visite des côtes du sud *Mand. des évêques*, I. p. 542.

guilliers devaient faire poser sous peine de dix livres d'amende applicables à la fabrique (1).

La vie curiale de M. de Larue ne fut marquée par aucun événement de grande importance. Après avoir été occupé pendant près de dix ans à la restauration et à l'ornementation de son église, il allait jouir en paix du prix de son travail lorsque la mort vint lui enlever en 1734 son meilleur ami dans la personne du seigneur Charest dont il était le conseiller et le confident de chaque jour. Les deux années qui précédèrent cette perte douloureuse furent aussi remplies de deuil pour le bon curé. Le premier mai 1732, trois de ses jeunes paroissiens, Louis Dubois, François Dubois et Joseph Branchaux, s'étaient malheureusement noyés dans la rivière des Etchemins. Les cadavres de Louis Dubois et de Joseph Branchaux furent trouvés un mois après et inhumés dans le cimetière de Saint-Joseph. En 1733, dans le cours de l'été, le fléau de la picote fit son apparition dans la paroisse, et enleva, du 11 juin au 14 septembre, seize personnes. L'épidémie se répandit surtout parmi les enfants.

Dans le cours de l'année 1735, Mgr Dosquet adressa deux mandements importants aux membres du clergé. Nous les trouvons consignés aux registres. Le premier, daté du 20 février, a trait aux maîtres d'écoles et aux perruques dont le mode se développait alors d'une façon plus ou moins exagérée.

Le zèle et la vigilance pastorale, disait Mgr. Dosquet, exigent que l'évêque non seulement reprenne le mal et les abus déjà introduits dans le diocèse, mais encore qu'ils les previennent en fermant les issues par où ils peuvent se glisser.—Il a appris

(1) *Reg. ord. int.* vol. 27, p. 4, 16 janvier 1739. *Ed. et Ord.* p. 379, III.

avec douleur que quelques uns se relâchent de la discipline ecclésiastique soit en portant des perruques sans nécessité soit en souffrant dans leurs paroisses que les maîtres d'écoles montrent aux personnes de différent sexe, il ne peut se dispenser d'y remédier.—Il demande à ses prêtres de se rappeler l'exemple de leurs prédécesseurs dont la constante régularité aurait pu servir de modèle aux clergés des autres diocèses.—Revêtus du même caractère ils doivent la même édification aux peuples dont ils sont chargés, ils seraient bien condamnables d'être les premiers à frayer une route au relâchement.—Quoiqu'il ne puisse désapprouver l'usage des perruques à ceux qui ont peu de cheveux dans un pays où le froid est excessif, il défend à tous les ecclésiastiques de la porter sans nécessité et sans en avoir obtenu la permission par écrit de l'évêque ou de ses grands vicaires, ce qui ne s'accordera qu'à la condition qu'on la porte si modestement qu'on puisse juger que le seul besoin la fait prendre. Les curés n'admettront dans leur paroisse aucun maître d'école qu'il n'ait une permission par écrit des grands vicaires, ils ne souffriront pas qu'ils enseignent des personnes de différent sexe.

Le même jour, l'évêque demandait aux prêtres de recruter des sujets pour le clergé dans les campagnes.

Depuis que la providence nous a confié la charge de ce diocèse, dit-il, nous n'avons rien eu de plus à cœur que d'en voir fleurir et augmenter le clergé, convaincu que c'est de cette source d'où doit sortir tout le bien spirituel que les peuples ont droit d'attendre, et que nous pouvons espérer d'attendre et que nous pouvons espérer d'établir. C'est dans cette vue qu'attentif aux paroles de J. C., Nous avons souvent élevé les mains vers le ciel pour prier le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans le vaste champ qu'il nous donne à cultiver.

Nous avons eu à la vérité la consolation de voir des hommes apostoliques touchez du même zèle et seconder nos intentions. Un nouveau collège s'est élevé à Québec, et on y a multiplié les Régens, on a établi des écoles latines au Mont Réal, mais cette augmentation de secours ne répond pas à la multiplication du peuple, et nous avons la douleur de voir plusieurs paroisses manquer de prêtre, où les enfants ne sont pas instruits de ce qui est nécessaire à salût, et où il est à craindre que l'ignorance jointe à l'éloignement des secours spirituels, ne fomente dans ces lieux le désordre et l'impiété.

Nous ne doutons pas, mes t. ch. fr. qu'éclairés des lumières de la foy, comme vous l'êtes, et animés du zèle de votre état, vous ne soyez humblement touchés des besoins de ces âmes abandonnées et que vous n'fussiez charmés de pouvoir contribuer à les secourir.

C'est dans cette confiance que nous vous offrons notre cœur et que nous vous faisons part de notre sollicitude, après bien des réflections sur cette matière nous avons jugé qu'il ne fallait plus s'attendre que la France fournît à ce pays des prêtres qui lui sont nécessaires, ny croire que le petit nombre de jeunes gens qu'on élève aujourd'hui dans cette vue puisse suffire, il faut nécessairement les multiplier en donnant aux parents plus de facilité de faire étudier leurs enfants, et surtout à ceux de la campagne. Nous ne voyons pas de moyens plus surs pour réussir que de vous engager m. t. ch. fr. à enseigner le latin, et à élever dans la piété les jeunes gens de vos paroisses, en qui vous remarquerez des dispositions à l'état ecclésiastique et de l'ouverture pour les sciences. Lorsque vous les aurez mis en état d'entrer au séminaire, nous contribuerons autant que nos facultés nous le permettent à leur entretien ou à payer les pensions. Nous vous exhortons, mes tr. ch. fr. à embrasser cette excellente œuvre avez le zèle qu'elle demande; votre patrie a droit de l'attendre de vous, et nous nous flattons que l'amour de la gloire de Dieu et du salut des âmes sont des motifs plus que suffisants pour vous y porter.

Cette lettre pastorale mérite d'être conservée. C'est un des plus généreux efforts qui fut tenté pour former un clergé national et recruter dans les rangs des colons des sujets pour la prêtrise. Le curé de paroisse y était appelé à jouer le rôle d'éducateur et à faire de son presbytère comme un petit séminaire. Que de sujets brillants sont ainsi sortis de ces ruches paroissiales ? On manquait d'école. Le prêtre rassembla autour de lui les petits campagnards et leur donna l'enseignement. A la baie Saint-Paul, aux Eboulements, un peu partout on retrouve de ces pépinières d'élèves.

C'est le curé de la Rue, vraisemblablement,

qui engagea Louis Michel Guay, fils de l'un de ses paroissiens (1), à entrer au séminaire. Il en sortit en 1746 et fut ordonné prêtre le 22 septembre 1749. Après avoir été missionnaire à St-Antoine de la Rivière du Loup, il fut nommé curé de Sainte-Anne de la Pérade où il mourut en 1785. M. Guay fut le deuxième prêtre que donna à l'église la seigneurie de Lauzon.

M. Jean-Baptiste Grenet, né à la pointe de Lévy le 11 février 1701, du mariage de François Grenet et de Jeanne Samson, fut ordonné le 14 avril 1726. Il desservit Charlesbourg, du 10 mai au 29 octobre 1726, fut curé de Berthier de 1726 à 1729, premier desservant de Saint-François de la rivière du sud, de 1729 à 1736, curé de Saint-Thomas, de 1736 à 1740. Il mourut dans cette dernière paroisse le 30 octobre 1740.

M. de la Rue, très assidu à l'exercice de son ministère, sortait très peu de sa paroisse. C'est à peine, si pendant le cours de dix-sept années, on constate deux ou trois courtes absences. En 1726 et en 1727, il fut cependant assez gravement malade pour avoir besoin de l'aide d'un confrère. Ce fut M. Jacreau qui le remplaça (2). Au mois de février 1739, M. de la Rue tomba malade pour ne plus se relever. La paroisse fut alors desservie par les récollets François

(1) Louis Michel Guay, né le 20 octobre 1722, fils de Michel Guay et de Marguerite Grenet.

(2) Signent le registre : Sept. 1721, Juconde Drué, récollet ; 1723, mai, le père Jésuite Pierre Lagrené ; 1723, oct. Lacoudraye, ptre ; 1726, août 16, M Chasle ; 1726, sept. 20, Richard ptre ; 1727, janv. 14 à fév. 16, Jacreau ; Mars 8 à mars 22, Jacreau. Du 14 au 27 juillet 1733, les actes sont signés par le fr. Pierre Baptiste Resche, récollet.

Carpentier et Barnabé et M. M. Gastonguay et Guyon Fresnay.

M. de la Rue mourut dans son presbytère, le 18 juin 1739, à l'âge de 54 ans. Il fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Joseph par M. de Miniac, grand vicaire du diocèse, en présence du chanoine Maufils, de M. M. Gastonguay, Chasle, Guyon Fresnay et Poulin.

Dans un acte de transaction entre les dames ursulines de Québec et la fabrique de la pointe de Lévy, reçu devant le notaire Pinguet et daté le 10 septembre 1739, on voit que M. de la Rue avait fait un testament olographe en date du 5 octobre 1724, au pied duquel se trouvaient quatre codicilles datés le 20 janvier, le 5 mars et le 9 mars 1739. Les trois marguilliers étaient chargés de l'exécution de ce testament par lequel M. de la Rue faisait don de tous ses biens à la fabrique.

Bon administrateur, prêtre généreux et dévoué, le deuxième curé de la pointe de Lévy, qui portait comme son prédécesseur un des beaux noms de la colonie et qui était allié aux meilleurs familles, signait tout simplement ses actes : *J. Larue.*

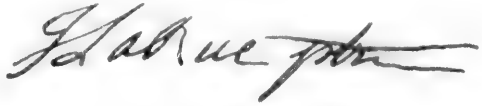

Le 11 mai 1734, l'évêque de Québec écrivait au ministre qu'il avait jeté les yeux sur M. de la Rue pour être son grand vicaire.

Nous ignorons si ce projet fut mis à exécution.

CHAPITRE SEIZIÈME

M. Mercereau succède à M. de la Rue.—Mariage d'Etienne et de Joseph Charest.—Ils vont habiter Québec (1742).—Joseph Charest entre dans la marine.—Commerce du Labrador.

Le curé Montenon de la Rue eut pour successeur M. Louis-Joseph Mercereau. C'était un tout jeune prêtre de 28 ans. Né à Montréal le 15 juin 1716 du mariage de René Mercereau et de Louise Guillemot, le nouveau curé avait terminé ses études au séminaire en 1735 (1). Mgr Dosquet partit la même année (2) pour ne plus revenir. Pendant les quatre années qui s'écoulèrent entre son départ et le choix de son successeur, les séminaristes canadiens furent incapables de se faire ordonner prêtre. Dans l'automne de 1738, M. Mercereau, qui venait de terminer ses études théologiques, prit le parti de passer en France avec deux de ses confrères, MM. Guillory et de la Corne. Ils allèrent trouver l'évêque de Rennes qui les accueillit avec la plus grande cordialité. Il les plaça lui-même dans

(1) *Catalogue des élèves du Séminaire*, 1849.
(2) 17 oct. 1735.

son grand séminaire et donna l'ordre au supérieur de leur procurer tout ce qui leur serait nécessaire. De son côté, la cour leur allouait à chacun deux cents francs. Au mois de juillet 1739, M. Mercereau était promu au sacerdoce par l'évêque de Rennes et prenait de suite le chemin du Canada (1). Le 9 octobre suivant, il entrait en possession de la cure de Saint-Joseph.

Au mois de février 1740, M. Mercereau eut la visite du grand vicaire de Miniac qui arrêta les comptes des années antérieures. C'est lors de ce voyage que M. de Miniac ordonna aux marguilliers de faire diligence pour recouvrer les livres de M. Boucher qui avaient été prêtés et qui se trouvaient dispersés de côté et d'autre.

On sait que la terre que le curé Boucher avait donné à la fabrique de Saint-Joseph se trouvait située dans le fief que les ursulines de Québec possédaient à la côte de Lauzon. Un tel don, d'après la coutume féodale, ne pouvait se faire en main morte qu'à la charge de représenter homme vivant et mourant qui payerait aux religieuses les droits de lods et ventes qu'elles pouvaient prétendre à chaque mutation. Afin d'obvier dans la suite aux difficultés qui pourraient se présenter au sujet du paiement de ces droits, et comme les curés et missionnaires de la paroisse pouraient être chargés beaucoup plus les uns que les autres selon le terme plus ou moins long dont ils jouiraient de cette terre dont ils avaient l'usufruit, les

(3) *Les évêques de Québec*, par Mgr Tétu, p. 195. *Histoire du chapitre de Québec*, par M. Langevin,

ursulines proposèrent aux marguilliers de transiger. Au moyen de la somme de vingt-quatre livres dix sols par année, au lieu de celle de douze livres cinq sols de rente foncière et seigneuriale et non rachetable dont la terre de M. Boucher se trouvait chargée, et pour le prix fixe de cent livres qui serait payé incessamment pour tous droits d'indemnité, quoique ce bien valut alors plus de 5000 livres, les religieuses étaient prêtes à décharger les curés de Saint-Joseph de tous lods et ventes à l'avenir.

Après avoir pris conseil des personnes les plus éclairées et entendues dans les affaires, entre autres du grand vicaire de Miniac, les marguilliers consentirent à cette proposition, et acte en fut dressé par le notaire Pinguet le 10 septembre 1739.

Le curé Mercereau entreprit de mettre cette terre en valeur. Après y avoir dépensé une somme de 1200 livres, il demanda aux marguilliers d'y faire des clôtures et des bâtiments convenables. Mgr de Pontbriand, ayant été consulté, permit d'hypothéquer cette belle propriété afin d'y faire les améliorations nécessaires, et M. Mercereau s'engagea à rembourser la dépense dans un délai de dix ans (1).

Tels furent les événements qui signalèrent les premières années du ministère de M. Mercereau dans la paroisse de Saint-Joseph.

Dans l'automne de 1742, le 22 octobre, Etienne

(1) Lettre de Mgr de Pontbriand, du 7 octobre 1742. L'abbé Tanguay dit que le récollet Louis Alexandre Constantin fut chargé en 1742 de la mission de Saint Joseph de la pointe Lévy, mais nous n'avons pas pu trouver aucun document pour justifier cette assertion. En 1741, le P. jésuite Gabriel Marcol administrait un sauvage de Bécancour.

et Joseph Charest contractaient mariage. Etienne épousa Catherine Desauniers, fille de Pierre Trottier Desauniers, marchand, de Québec, et de Marguerite Chéron. Joseph Dufils Charest unit son sort à Marguerite Desauniers, sœur de Catherine. Les parties obtinrent dispense du deuxième au troisième degré de parenté. La noce eut lieu à Saint-Joseph en présence de Pierre Trottier Desauniers, de M. Brouague, commandant au Labrador, de M. Estèbe, conseiller au Conseil supérieur, de M. Gamelin et de M. Mailhot, lieutenant particulier à Montréal (1).

Le curé Mercereau ne dût pas être étranger à ces mariages. Trois de ses tantes avaient épousé des membres de la famille Trottier, et il se trouvait de la sorte à être le parent assez rapproché des Charest, des Martel et des Brouague.

Le curé Boucher avait fait épouser une Charest à son frère Boucher de Monbrun. Le curé Montenon de la Rue donna aussi son neveu Jacques Charly à Thérèse Charest. Le curé Mercereau fit entrer ses cousines dans la même famille.

Aussitôt après leur mariage, les deux fils Charest quittèrent le vieux manoir de Saint-Joseph de la pointe de Lévy pour aller habiter à Québec.

Quoique les archives de Saint-Joseph contiennent les actes de naissance des enfants d'Etienne Charest jusqu'en 1754, il est certain que dès 1742, il demeurait dans la capitale de la colonie. Le 27 octobre 1746, on voit qu'il fut nommé pour avoir soin du temporel

(1) Catherine Desaulniers avait 15 ans, sa sœur Marguerite n'en avait que 14.

de l'église de la basse-ville, et l'année suivante il était marguillier en charge de la même église (1).

En 1748, le seigneur Charest occupait le cinquième banc dans la nef de la cathédrale. En 1750, il succédait à M. de Noisy comme marguillier en charge de la paroisse de Québec (2), et le 25 avril 1751 il rendait compte de son administration à M. Jéhanne, son successeur.

Charest l'ainé, ainsi qu'on l'appelait, habitait à la basse-ville sur la rue du Sault-au-Matelot le magasin que son père y avait établi et qui était alors un des plus achalandés de l'époque.

Pierre Trottier Desauniers, beau-père des Charest, possédait lui aussi un magasin considérable à l'encoignure des rues St-Pierre et du Sault-au-Matelot. C'était alors un des plus riches négociants de Québec. Depuis 1726, il avait contracté une société avec François Martel de Brouague pour faire la pêche de la morue, la tuerie des loups marins et la traite avec les sauvages à la côte du Labrador. Cette société possédait un actif considérable et des relations très étendues. Un acte de l'étude du notaire Barbel du 28 décembre 1735 relève une mise de fonds, tant en deniers comptants qu'en marchandises, de 138,000 livres. La société possédait en outre le brigantin le *St-Charles*, le seneau la *Marguerite*, sans compter plusieurs goélettes et bateaux jaugeant de quinze à trente tonneaux. Trottier Desauniers dirigeait le magasin à Québec et Martel de Brouague surveillait les opérations sur les

(1) Registres de la fabrique de Québec, vol. 4, pp. 71, 73.

(2) Marguilliers de Québec en 1750 : Jean Taché, Charles Berthelot, Etienn Desauniers Beaubien.

côtes du Labrador. Après vingt années d'existence, cette société fut dissoute le 20 octobre 1746 (1).

Les deux frères Charest, ainsi que l'avaient fait leurs aïeux, continuèrent en société l'exploitation de la maison de commerce et des industries que François Bissot avait fondées depuis tantôt un siècle. Il n'y avait rien de plus opposé pourtant que le caractère et le tempérament de ces deux hommes. Autant Charest l'aîné était sage, rangé, avait l'esprit posé et porté aux affaires sûres, autant le cadet était audacieux, agité, et avait l'esprit enclin aux aventures. Dès sa jeunesse, le goût du cadet le porta vers la mer, ses périls, ses imprévus de chaque jour. Il voulut prendre le nom et les habitudes de son oncle Jean-Baptiste Dufils Charest. Etienne Charest tempérait ce que Joseph avait de trop en ardeur. Il lui apportait le jugement qu'un mouvement trop prompt pouvait avoir faussé.

Dès le 29 septembre 1737, alors qu'il n'était âgé que de vingt ans, Joseph Dufy-Charest avait embrassé la carrière de marin qu'il devait poursuivre jusqu'à sa mort. Il faisait ce jour là son testament " en cas d'accident de mort tant dans le voyage qu'il est sur le point d'entreprendre pour l'ancienne France que pendant tous autres qu'il pourra entreprendre ci-après " (2).

(1) *Greffe Boucault*, 7 novembre 1746. Voir au même greffe l'acte du 20 mai 1741.

(2) *Greffe Barolet.*—Il demandait trois services, le premier aussitôt la nouvelle de sa mort reçue, le deuxième un mois après, le troisième au bout d'un an dans l'église de Saint-Joseph. 300 messes basses et vingt messes basses pendant six ans. Donne 7000 livres à Catherine Desauniers, sa femme. Si elle meurt ce legs retournera aux frères et sœurs de cette dernière " quoique le notaire lui fasse

Le 13 juin 1740, Etienne et Joseph Charest achetaient de Pierre Trottier Desauniers le navire le *Saint-François*, alors mouillé en rade, de cinquante sept pieds de quille et armé de huit canons, monté par un équipage de Bordeaux. Le prix payé était de 11,000 livres. Le navire, avant de se rendre en Europe,

remarquer que cette disposition est contraire à la loi." Le résidu à son frère Etienne.

Le 31 août 1739, Joseph Charest vend à Pierre Trottier Desauniers tous ses droits dans les successions de ses père et mère, plus 277 livres de rente au capital de 5349 livres à lui dûes par Jacques Charly par acte devant Barbel le 28 février 1737, et encore 127 livres de rente au capital de 2549 livres à lui dûes par Joachim Girard, aubergiste, de Québec, suivant acte devant Barbel du 28 février 1737. Cette vente est faite pour le prix de 29199 livres pour lequel Desauniers lui crée une rente annuelle de 1459 livres. Le 22 juin 1740, Charest reçoit en accompte 6699 livres. Le 29 septembre 1740, tous ces actes sont résiliés et les parties remises dans le même état qu'auparavant, *(greffe Barolet)*.

Le 28 novembre 1738, Joseph Charest engageait François Couture, navigateur, pour conduire un bateau de 12 tonneaux, à moitié profit. Il devra faire tous les voyages dont Charest aura besoin aux moulins de Saint-Nicolas et de la pointe de Lévy à raison de trois livres par jour, *(Barolet)*.

Le 29 septembre 1739, Joseph Charest, demeurant à Québec, rue du Saut au Matelot, chez Pierre Trottier Desauniers "étant sur le point d'entreprendre de faire divers voyages de ce lieu en l'ancienne France," donne par testament tous ses biens à son frère Etienne. Il vend sa part du huitième du navire St-Joseph à Desauniers. Exécuteur testamentaire le curé Mercereau, *(Barolet)*. Testament confirmé le 2 juillet 1740.

Le 21 avril 1739, M. de Mines, enseigne de vaisseau au département de Toulon, dont le père avait servi au Canada et qui avait épousé une demoiselle de Saint Ours, écrit à son oncle d'Eschaillons qu'il a vu, à Toulon, M. Charest, neveu de feu M. de Courtemanche, qui lui a dit être de ses alliés. Il était un peu indisposé et n'a pu boire avec lui pour le peu de séjour qu'il y fit. Il lui a dit qu'il retournerait au Canada au printemps prochain. *Lettre autographe en la possession de l'auteur*.

—Le 24 septembre 1748, arrive à Québec le navire *Les trois Cousins*, capitaine Charest, de Bordeaux, qui ancra dans le courant. *New-York Paris Col. X.* p 179.

Le 23 août 1746, on lit en marge du registre des *Jug. Cons. Souv.* vol. 30 :

Le 23 août est arrivé un brigantin appartenant au sieur Charest, commandé par le sieur Chaboisseau, dans lequel il y avait des munitions de guerre.

On lit en marge du vol. 28, p. 68, le 27 juillet 1744 : A minuit, aujourd'hui, il y a eu une fausse alarme sur la venue d'une flotte anglaise. Les feux qui avaient été donnés pour signaux ont été allumés par méprise et par un faux feu qui parut au cap St-Ignace. M. l'intendant s'est retiré pour travailler à donner ordre nécessaire en conséquence de cette alarme.

devait arrêter à la baie de Philippeaux, au Labrador, pour y prendre 400 bariques d'huile et les transporter à la Rochelle au compte de Desauniers (1).

Les deux frères continuèrent de la sorte leur exploitation au Labrador jusqu'à la conquête du pays par les Anglais.

Le 8 novembre 1746, ils s'associaient encore avec Thomas Ignace Dufils Desauniers, de Montréal, pour acheter en France un navire destiné à faire le même commerce (2).

C'est ainsi que pendant plus d'un siècle les descendants de François Bissot et les alliés de sa famille, les Martel de Brouague, les de Courtemanche, les Lafontaine de Belcourt, les Charest, perpétuèrent dans ces lointains parages les coutumes et les usages de France (3).

(1) *Barolet*.

(2) Desauniers était l'oncle des Charest. Il épousa en 1747 Marie-Thomas, fille de Joseph de Fleury, sieur de la Gorgendière, seigneur de Deschambault.

Le 8 avril 1749, Frs. Foucher loue un sixième de la baie de Philippeaux a François Martel de Brouague (*greffe J. C. Panet*). Le 14 mai 1750, bail de François Martel de Brouague à Etienne Charest, d'une maison située rue Sault au matelot, (*ibid*). Le 31 décembre 1752, vente par Pierre Chaboisseau et autres intéressés dans la goëlette les *Deux sœurs* à Etienne et Joseph Charest (ibid).

Le 9 mai 1753, continuation du bail du poste du Labrador par François Martel de Brouague à Etienne Charest (ibid). Le 26 août 1753, procuration par François Martel de Brouague au révérend M. Desglis, curé de Ste-Famille, et Etienne Charest (*ibid*).

(3) Voici une lettre que Catherine Charest, la femme de Pierre Trottier Desauniers, écrivait, le 14 mars 1736, à son fils Etienne, alors au Labrador. Nous en avons l'original sous nos yeux.

Mon cherre

Je ressu vostre lettre qui ma biens fait plaisire da prandre de tes cherre nouvelle qui sont bonne dieu mersy. A legard de moy je me porte ase biens ton cherre perre va mieux du moins il na que ses janbes qui anfle toujours mes ce ne sera riens, tu me marques que tu vas à la brador que Bruade (Brouague) ta parlé à ce sujet. Ce me fait plesire et a ton perre aussy. Si tu peux parle à ton frère de pouvoirre trouver une plasse pour Joseph ton frère, tu me feras plaisire tu

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

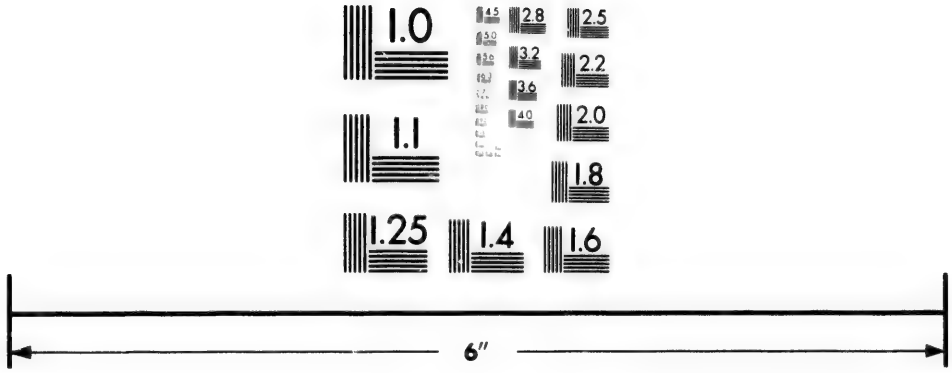

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

Tout en s'occupant du Labrador, de la pêche de la morue et de la tuerie des loups marins, les Charest ne négligeaient pas leurs intérêts dans la seigneurie de Lauzon. Ils ne voulaient point souffrir qu'un colon demandât une terre nouvelle sans la faire défricher et y tenir feu et lieu.

En 1741, Pierre et Michel Simoneau, Jacques Huot, René Simoneau, Joseph Baron, Charles Chalu, Jean-Baptiste Lambert et Philippe Dubois dit Lafrance, tous habitants de Saint-Nicolas, voulant rester en possession de leurs terres, promettent de se conformer aux règlements féodaux, (1) suivant le procès-verbal d'arpentage de Plamondon daté du 27 juillet 1740 (2).

Le 15 décembre 1742, Etienne Charest concédait à François Cloutier, habitant du Château-Richer, une terre située à Saint-Nicolas, entre les établissements de Nicolas Dumay et Michel Lemarié. C'est dans ce titre de concession que nous trouvons pour la première fois, parmi les charges imposées au censitaire, l'obli-

salura de nostre pard monsieur Charly et sa femme et ma seur la veuve le Roy et et tes deux frère. Ne manque pas de nous écrire et nous marque tout se qui se passe antre fouché et Brouade. Je finy mon cherre an t'ambrassant.

ta cherre merre

Catherine Charet

Ton perre t'anbrasse et te prie de te biens conporté tasche toujours d'avoir des bonne gage. Ce 14 mars 1736. Sy tu pouvès envolé a ton perre 1 fiole d'essance et des savonet tu luy ferais plaisir.... Si tu as bessoin de tabat mande le moy tu m'anvoiras de l'uyle a bruler de Labrador.

(1) Dubois avait acheté de Charest père, dès le 4 mars 1725, par acte devant Horné.

(2) *Reg. ord. int.* vol. 29, p. 12.

En 1741, le pont de glace prit devant Québec et Montréal. Lettre de M. de Beauharnois au ministre, 3 février 1741. *Archives de la marine*, vol. 75.

Le 31 janvier 1758, la mère de Sainte-Hélène écrit : M. Duty-Charest a de l'argent de mineurs à placer. Il a fait demander si nous la voulions.

(Lettres de Mgr de Pontbriand).

gation d'aider tous les ans au premier mai à planter un mai au devant de la maison seigneuriale.

Le 25 août 1746, François Fréchet, muni du pouvoir de Charest et Charly, concédait dans la même paroisse une terre à Jean Grenon, bornée d'un côté à Jean Huard et de l'autre à la fabrique de Saint-Nicolas.

CHAPITRE DIX-SEPTIEME

Etablissement du village de Coutances. La côte du fourneau à chaux. Saint-Nicolas en 1745.

Pendant que de courageux pionniers pénétraient à travers la forêt épaisse qui couvrait alors les derrières de la pointe de Lévy pour s'y trouver une demeure, bonne table et bon gîte, d'autres remontaient le cours de la petite rivière à la Scie dont les bords avaient vu le moulin construit en 1706 par le seigneur Duplessis. Cette petite rivière, avant de se jeter au fleuve, coule profondément encaissée au fonds d'une gorge aride et rocailleuse, mais à un mille environ dans l'intérieur elle se détourne vers l'est, ses bords s'élargissent, deviennent côteaux fertiles et prairies plantureuses. Les anciens racontent que des chasseurs à la poursuite du gibier trouvèrent, les premiers, ces fonds où l'herbe pousse sans engrais et sans labour. Les castors y faisaient leur séjour préféré. De grands arbres abattus à travers le ruisseau formaient chaussée et dans les clairières ouvertes par ces intelligents animaux les herbages étaient de la

plus belle venue. Les chasseurs virent la terre, la jugèrent bonne et voulurent s'y établir. Gabriel Hallé, mort en 1758, y laissa le nom de Coutances, évêché de Normandie d'où relevait son village d'origine, Bregville-la-Blonite (1). D'autres vinrent, et avec eux de nouveaux souvenirs. Le nom de Coutances disparut pour faire place à celui de Sarosto qui rappelle ces bois fameux sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre où nos aïeux allèrent tant de fois faire le coup de feu contre les puritains de Boston. Les miliciens qui firent les campagnes de Sarosto regardent sans rougir dans les Champs-Elysées les soldats de l'armée d'Italie (2).

Sarosto est le premier village que l'on rencontre en débouchant de Lévis par la grande route qui mène à Saint-Henri. Le voyageur y peut voir, au pied d'un rocher à demi ombragé par des sapins, une grande maison blanchie à la chaux, aux fenêtres encadrées de contrevents verts. C'est là qu'est né Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, ancien évêque de Chicoutimi et coadjuteur au siège de Québec.

A l'époque dont nous parlons, (1744), le village de Coutances, car Sarosto n'était point encore connu, était habité par douze colons. En partant de la rivière

(1) Il peut se faire aussi que ce nom ait été donné par Jean-François Hamelin, arpenteur, alors établi à la pointe de Lévy et qui venait de St-Jean des Champs, diocèse de Coutances. Ce n'est pas une raison pour donner à ce village le nom de *village dégoûtant* ainsi qu'on le fait parfois.

(2) Sarastau, fort que les Anglais avaient en 1745 sur la rivière d'Orange. (*Mémoire de Péan*, XI, affaires du Canada, V), à 35 lieues de St-Frédéric.

En 1776, le général Burgoyne, cerné par les Américains, essaya de s'évader par la rivière Sarosto. (*Journal de Sanguinet*). En 1775, M. de Lorimier, dans ses *Mémoires*, écrit *Sarasteau*. Sa femme, Melle Schuyler, était originaire de cet endroit.

à la Scie on mettait le pied sur la terre d'Etienne Gély, fils d'un ancien colon qui avait épousé une des petites filles du procureur fiscal Jean Huard. Il avait pour voisin Joseph Girard dont la femme réclamait Laurent Poiré pour père (1). Venaient ensuite Jacques Nau dit Labrie, fils de soldat et beau frère de Gély, dont les descendants possèdent encore la terre (2), Joseph Dumont, établi à la pointe de Lévy depuis 1736, souche d'une famille très répandue depuis dans la seigneurie, Charles Maranda, originaire de Saint-Laurent dans l'île d'Orléans mais qui avait épousé une fille de la pointe de Lévy, Marguerite Fagot,

(1) 1745, 16 mars.—Vente par Charest et Charly à Joseph Girard d'une terre, 2ième concession, bornée au N. E. à Jacques Labrie et au S. O. à Etienne Gély. Cette terre appartient aujourd'hui à Louis Bégin.

(2) 14 mai 1765.—Titre nouvel par Jacques Labry au gouverneur Murray *(greffe Saillant)*. Sur cette terre est construite une petite cabane. Acquis de Charles Carrier. Ne peut représenter le contrat qu'il a perdu pendant le siège de Québec.

18 avril 1768.—*(Greffe Sanguinet)*. Accord entre Jacques Nau dit Labrie et Marie Geneviève Jourdain, sa femme, veuf de Marie Charlotte Marchand, et ses enfants Marie Angélique, Marie Charlotte et Bazile. Il a fait inventaire le 16 fév. 1756. Le peu de meubles qu'il avait ont été dissipés et anéantis pendant les troubles de la guerre de ce pays, même les bâtiments qu'il avait sur sa terre ont été brûlés, et depuis il n'a pu les rétablir vu son indigence. Tous renoncent à leurs droits.

1779 oct. 18.—*(Greffe Miray)*. Cession par Jacques Labrie à Louis son fils, 1786 janvier 10. Contrat de mariage Louis Nau dit Labrie et Marie Thérèse Bourassa, fille de Jacques Bourassa et de Marie Louise Carrier *(ibid)*.

1814 janvier 12.—Donation de Louis Labrie à son fils Jacques Louis Naud dit Labrie *(greffe F. X. Lefebvre)*.

1825 juin 23.—Titre nouvel à Caldwell *(greffe Têtu)*.

1814 oct. 20.—Contrat de mariage Jacques Labrie et Olive, fille de François Hallé et Geneviève Bégin, *(greffe Lefebvre)*.

1846 juillet 16.—Donation Vve Jacques Labrie à François Xavier et Olivier Labrie *(greffe Couillard)*.

1848 déc. 18.—Mariage F. X. Labrie à Marie Louise Dumont, fille de F. X. Dumont et de Catherine Dallaire *(Couillard)*.

1877 juin 27.—Donation F. X. Labrie à son fils Flavien, qui épousa le 30 juillet 1877 *(greffe Le. Fortier)* Marcelline Hallé.

Charles Carrier, qui a donné son prénom à une branche de cette nombreuse famille, les Carrier-à-Charlette, Etienne Lemieux, Jean Samson, beau-frère de Lemieux, Augustin Hallé, la veuve de Louis Hallé, le bedeau de Saint-Joseph mort en 1731, Joseph Bisson qui avait épousé une Savary, héritière du fief de la Citière, la veuve de Jean Baptiste Duquet, que l'on appelle dans les documents du temps la Veuve Dugué, Pierre Boulet qui avait acquis moitié de cette terre de son père René Albert Beaulieu, tel que le constate un titre nouvel du 7 mars 1745. Jacques Bourassa qui avait une terre au bord du fleuve se réclamait aussi de Coutances. Charles Carrier, fils de Jean, Joseph Girard et Joseph Dumont avaient eu leurs titres du seigneur à la mi-mars de 1745 mais ils étaient établis depuis plusieurs années déjà. Tout ce monde là était jeune actif, jouissait d'une santé vigoureuse. Chaque maison comptait de quatre à cinq enfants.

Le 19 juillet 1744, le grand voyer se rendit à Coutances pour donner aux nouveaux colons une sortie au chemin royal de la grande côte. Il traça d'abord le chemin de front depuis la rivière à la Scie en le faisant passer sur les terres dans l'ordre que nous avons donné plus haut. Il fut décidé ensuite que la route de sortie jusqu'à la grève passerait sur la terre des héritiers Desrosiers. Ce fut là l'origine de *la côte du Passage*, qui est devenue, depuis, la grande artère commerciale de la ville de Lévis. Cette côte était alors connue sous le nom de *La Coste du fourneau à chaux*. On se souvient d'avoir vu sur un

plan fait en 1690, lors du siège de Québec par Phips, au pied de la falaise de Lévis, le four à chaux de Mathurin Arnault. En 1744, le chaufournier Arnault était depuis longtemps disparu, mais son four existait encore. Le grand voyer régla que cette côte aurait dix-huit pieds de large, mais que sur la hauteur de la falaise elle prendrait trente pieds. Et, comme cette côte était la seule qui se pûsse faire alors pour l'embarquement au fleuve, il régla aussi qu'elle serait faite et entretenue par tous les habitants de la grande côte depuis et compris Louis Fagot, terre voisine du curé de Larue, jusque et y compris Mathieu Huard dit Désilets qui habitait les bords de l'Etchemin (1).

Au printemps de 1745, les héritiers Charest obligèrent les censitaires de Lauzon à donner titre nouvel des biens qu'ils possédaient dans la seigneurie. Ces actes qui nous ont tous été conservés se trouvent dans l'étude de Jean-Claude Panet et remplacent avantageusement les deux cahiers de terrier que les anciens répertoires nous signalent au greffe de Barbel et qui sont malheureusement disparus.

Si l'on compare les titres de 1745 avec l'aveu et dénombrement de 1723, on ne trouve guère de changements notables.

Voici les noms des propriétaires relevés sur le territoire de Saint-Nicolas, en prenant comme point de départ les rives de la Chaudière : les héritiers de la Malotière, Joseph Jérémie dit Douville, les héritiers René Demers, la veuve René Demers, Charles Demers, François Demers, Charles Feuilleteau, Jean François

(1) *Procès verbaux des grands voyers.* Vol. 3. p. 281.

Dupont, Jean Marie Huart, les PP. jésuites, Michel Demers, fils de Nicolas, Portugais, Michel Demers, fils de René, Joseph Demers, héritiers Eustache Demers, Pierre Loignon, Anne Rochon, veuve de Nicolas Demers, Joseph Bergeron, Nicolas Bergeron, François Fréchet, Joseph Fréchet, René Métot, Veuve René Rousseau, Pierre Rousseau, Michel Rousseau, Michel Simoneau, Marie Anne Aubin-Lambert, veuve de Joseph Baron, Nicolas Dubois, Jean Cloutier, Joseph Dubois dit Lafrance, André Boucher, Pierre Marion, Charles Huot dit St-Laurent, Louis Croteau, Francois Marion, Jean Baptiste Aubin-Lambert, Louis Bourassa, Charles Boucher, François Boucher, Baptiste Fréchet, Jean Boucher, Philippe Dubois, Etienne Huot, Joseph Huot dit St-Laurent, Jean Bourassa, Jean Feuilleteau, Joseph Martineau.

Dans le second rang qui commençait à être colonisé, on trouve : Gabriel Simoneau, Jacques Huot dit St-Laurent, René Simoneau dit Sanchagrin, Pierre Dubois, Jean Baptiste Dubois, Nicolas Bergeron, Jean Baptiste Lambert, la veuve Joseph Eustache Demers, la veuve François Dubois.

En 1745, le moulin banal de Saint-Nicolas était loué à ferme à Antoine Nadeau.

Dans le deuxième rang, à l'arrière de Saint-Joseph, Jean Carrier, Jean Baptiste Bégin, Charles Guay fils de Louis, Michel Lemieux, François Hamelin, René Patry, Pierre Grenet, prirent des terres en 1745. Au troisième rang, on trouve : Charles Carrier, Joseph Carrier fils d'Ignace, Jean Poiré, Antoine Montagné, François Nolet, Charles Bégin, Jean Car-

rier, Charles Carrier, Etienne Samson, Charles Girard, Pierre Drapeau, Augustin Couture, François Aubert. Ce dernier, "volontaire et voyageur", possédait déjà son établissement en 1727 lorsqu'il épousa Francoise Carrier (1).

En 1747, Mgr de Pontbriand donna permission au curé Mercereau de concéder des terres sur la propriété que M. Boucher avait donné à la fabrique. Cette même année, s'établirent, au troisième rang, Joseph Samson, François Corneau et François Carrier. Dans le quatrième rang, le curé donna aussi des titres à Louis et Michel Pichet, à Alexis, François et Augustin Langlois. En 1750, vinrent se joindre à ces derniers : Etienne Bégin, Joseph Duquet et Joseph Gély.

Sur la rive gauche de l'Etchemin, à l'arrière de Saint-Romuald, dans le rang de Toniata, on trouve, en 1745, Antoine Cadoret, Jean Baptiste Cadoret, Joseph Vivien, Joseph Antoine Cadoret qui a remplacé Antoine Ducas, Jacques Dubois, Joseph Guilbault, Nicolas Lafrance et Louis Penin (2).

Sur le territoire de Saint-Romuald, un seul nom nouveau apparait, c'est celui d'Adrien Leclerc.

Dans l'hiver de 1747, quatre cents sauvages, y compris les femmes et les enfants, vinrent camper sur les bords de l'Etchemin à trois lieues de Québec, et le gouvernement dût leur fournir la ration (3).

(1) Contrat de mariage, *greffe la Cetière.*

(2) C'est ce dernier qui a laissé son nom à la concession et au ruisseau Penin.

(3) Mémoire du Canada—1747-48, dans les *New-York Paris Collections*, X p. 147.

Kalm, savant suédois qui visita la colonie, à l'époque dont nous parlons, a laissé des descriptions charmantes des villages canadiens tel qu'il les vit alors. Les longues maisons blanches étaient toutes bâties près des rives du fleuve, et à côté de chacune d'elles, on voyait un verger et un beau jardin potager. Les femmes ne s'épargnaient pas, raconte le voyageur. Vêtues d'une robe courte qui leur allait à mi-jambe à la façon indienne, on les voyait toujours dans les champs ou à l'étable, faisant n'importe quel travail. Les hommes, polis, affables, saluaient tous ceux qu'ils rencontraient sur leur route, et comme il n'y avait pas alors de cabarets dans les campagnes, ils exercaient noblement l'hospitalité. Le luxe était inconnu ou plutôt on ne s'en donnait qu'un seul, celui de garder plusieurs chevaux. Chaque garçon, qui avait la force de manier un fouet, possédait le sien, c'est ce qui empêchait l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il aurait pu le faire. "Au lieu de trois ou quatre chevaux, fait remarquer Bougainville, l'habitant devrait avoir dix à douze bêtes à cornes, et outre cela il pourrait élever plus de cochons parce qu'il n'est point de garçon d'habitant qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval afin qu'il soit gras et vif."

Ne dirait-on pas que ce dernier trait a été dessiné d'hier, tant il est encore vivant ?

Nous sommes maintenant rendus à la période où les terres de la seigneurie qui longent le fleuve Saint-Laurent sont toutes défrichées. Les jeunes colons vont s'élancer vers l'intérieur, sur les bords des vallées

fertiles qu'arrosent les rivières Etchemin et de la Chaudière, à la conquête de nouveaux établissements (1).

(1) Les habitants de Québec qui possédaient quelqu'aisance avaient alors l'habitude de mettre leurs enfants en nourrice à la campagne. Cette coutume, depuis longtemps tombée en desuétude, semble même avoir été la règle commune si nous en jugeons par les nombreuses entrées de sépulture de nourrissons dans les registres de la pointe de Lévy. Voici une liste aussi complète que possible de ces sépultures : 1721, sep. d'une petite fille de 11 mois du sieur Perreault, marchand, de Québec, morte en nourrice ; 1726, sép. d'un enfant de Henri Hiché, bourgeois de Quebec, âgé de 8 jours, en nourrice chez Louis Hallé ; 1727, sép. d'une fille de Pierre Desauniers ; 1728, sép. d'un enfant de Sr. Perreault, marchand ; 1730 août, sép. de Geneviève, âgée d'un mois, fille de Gervais Beaudoin, chirurgien ; 1734, oct. sép. de Joseph Etienne, fils du Sr. Chaussegros de Léry, ingénieur pour le roi en ce pays, et de delle Le Gardeur de Beauvais ; 1741, sép. de Jean Chs. Lavallet, nourrisson chez Louis Samson dit Basque ; 1741, sép. d'un enfant de M. Chevremont, secrétaire du général, en nourrice chez Joseph Samson ; 1743, sép. de Pierre Bourgratte, nourrisson chez Eustache Samson ; 1750 avril, sép. de Marie Joseph, nourrisson ; 1751, sép. d'un enfant en nourrice chez Pierre Drapeau ; 1751, sép. d'un enfant de Couturier, de Québec, en nourrice ; 1752, sép. de Louis, âgé de 2 mois, fils de Jean Delisle, nourrisson chez Baptiste Letarte, de la côte de St-Henri ; 1752, sép. d'un enfant en nourrice chez François Ardouin, de la côte de St-Henri ; 1752, sép. d'un enfant en nourrice chez J.-Bte. Drapeau.

Une autre coutume tombée en desuétude, c'était l'éclat que l'on donnait aux baptêmes des enfants. On choisissait d'ordinaire pour parrain et marraine des gens en place, des riches négociants ou des militaires. La famille Charest et ses alliés ne pouvaient plus compter leurs filleuls dans la seigneurie. Je note quelques noms de distinction recueillis au registre. Le 5 avril 1701, est parrain d'un enfant d'Ignace Samson, Messire Ambroise d'Aubenton, seigneur de Villebois, capitaine général de l'artillerie des armées du roi. En 1729, M. M. de Soriol et de Chavanne, tous deux officiers, assistent comme parrain. Le 29 janvier 1752, au baptême d'Angélique, fille de Jean Bte. Carrier et de Marie Louise Guay, le parrain est Henry Albert de St-Vincent, écuyer, baron de Norey, capitaine d'infanterie d'un détachement de la marine. La marraine est Angélique de Meloise, épouse de M. Péan, capitaine d'infanterie, major de place et des troupes.

CHAPITRE DIX-HUITIEME

Marche de la colonisation vers l'intérieur. — Etablissement de la Nouvelle Beauce. — Les seigneurs Fleury de la Gorgendière, Taschereau et Vaudreuil. — Premiers colons de la Beauce.

Nous avons raconté dans le premier volume de cet ouvrage les explorations qui furent faites le long des rives de la Chaudière à l'origine de la colonie. Nous avons dit les voyages de Druillettes et de Godefroy, les efforts de Talon et de Meules pour établir une voie de communication entre le Canada et l'Acadie et les projets qu'ils proposèrent pour en assurer le maintien. On se souvient qu'en 1672, François Mivile obtint la concession d'un fief sur les bords de la Chaudière. Ce fut, à venir jusqu'en 1697, la seule tentative qui fut faite pour essayer de coloniser le vaste pays qui s'étend à l'arrière de la seigneurie de Lauzon.

Le 30 avril 1697, le gouverneur de Frontenac concédait à Louis Jolliet, sur les derrières de la seigneurie de Lauzon, une seigneurie de trois lieues de front sur autant de profondeur sur les bords de la

rivière Etchemin (1). Jolliet avait demandé cette concession pour y former un établissement et y attirer des colons, mais occupé comme il était aux pêcheries de Mingan et d'Anticosti, il ne put pas mettre son projet à exécution.

Le 17 juin 1702, le gouverneur de Callières accordaient aux deux frères Joseph et Jean Maillou, maîtres maçons, de Québec, une concession de deux lieues de front sur autant de profondeur du côté nord-est de la rivière Etchemin et à l'arrière de Lauzon en gagnant vers les montagnes.

Ce projet de colonisation avorta comme celui de Jolliet.

On ne pensa plus alors à ces rivières et aux belles vallées qu'elles fertilisent. Pourtant, on aurait pu y asseoir un peuple heureux. Seuls, parfois, les militaires songeaient à pénétrer le mystère de ces immenses forêts du sud dans le dessein d'y lancer des colonnes d'envahissement contre les colonies anglaises.

En 1697, par exemple, d'Iberville proposait d'aller s'emparer de Boston par la Chaudière (2). " Partant de France, disait-il, je passerais de Québec à Boston par la Chaudière où je verrais les endroits les plus propres pour y faire transporter des vivres et des munitions de guerre. Je voudrais partir de Québec au plus tard le quinze novembre en canot pour me rendre par cette rivière jusqu'à Kennebec où serait le rendez-vous général. Je n'emmenerais avec moi que des jeunes. Je me jetterais sur Boston au milieu de

(1) *Reg. d'intendance*, No 5, folio 15.

(2) Mémoire reproduit *Man. Nelle-France*, II, p. 346.

la nuit, débouchant des bois avec 1000 Canadiens et 600 soldats." " Il n'y a que deux routes, ajoutait-il, pour aller à Boston par terre, la rivière du Loup, à 28 lieues au-dessous de Québec, et celle de la rivière du saut de la Chaudière. La dernière est beaucoup plus courte et conduit bien mieux au port. Il est vrai que, depuis Québec jusqu'à 15 ou 20 lieues dans les terres, cette rivière paraît presque impraticable pour le canotage, mais cette difficulté peut être surmontée en faisant passer des canots allégés avec les hommes les plus capables pour les conduire, pendant que le reste du parti irait par terre avec les vivres et les munitions." Il proposait encore de reprendre les travaux de Talon, de pousser le chemin jusqu'à 20 lieues dans les terres à l'aide des soldats. " Afin de garder le secret de l'entreprise on dirait que ce chemin est destiné à ouvrir des communications avec l'Acadie."

En 1702, de Saint-Castin reprit le projet de d'Iberville d'attaquer Boston par la Chaudière avec 1400 bons hommes (1). Mais tout cela fut en vain. On préféra tenter l'aventure par mer, on sait avec quel succès. Des hommes audacieux comme de St-Castin et d'Iberville n'allaient pas à l'esprit de routine et aux timides.

La guerre vint, l'Acadie fut perdue et l'on n'entendit plus parler de la grande route que l'on avait proposé d'ouvrir à travers les forêts du sud. Trente ans avant la conquête, à deux lieues du St-Laurent, on entrait en plein bois, et il fallait franchir les Allég-

(1) *Manuscrits Nelle France*, II, p. 397.

hanys avant de rencontrer des habitations sur les frontières anglaises.

Les autorités tenaient, du reste, à conserver ce vaste rideau comme une protection contre les invasions ennemies. Cette grande étendue de pays inculte, sauvage, formait comme un rempart infranchissable. On avait bien assez des passes du lac Champlain à défendre sans ouvrir une nouvelle route sur Québec, la capitale de la colonie. C'était le sentiment de Bougainville et de plusieurs hommes de guerre du temps (1). Ce fut aussi plus tard le sentiment des gouverneurs anglais qui voyaient d'un œil inquiet les colons se rapprocher des frontières américaines. La forêt était une protection contre la propagande républicaine.

Le 23 septembre 1736, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart signaient les titres de concession des trois plus anciennes seigneuries dans les profondeurs des terres baignées par la Chaudière. A Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur, il fut accordé trois lieues de front sur deux lieues de chaque côté de la rivière, à commencer à l'islet au Sapin. François-Pierre Rigaud de Vaudreuil, capitaine d'une compagnie d'infanterie de la marine, obtint la même étendue de terrain à prendre aux bornes de la seigneurie de Taschereau. Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la compagnie des Indes au Canada, eut pareille étendue en gagnant vers

(1) " Il convient mieux, disait Bougainville, de défricher les vallées des rivières qui viennent du nord que celles du sud. Il faut laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous. Défrichons les vallées de la Ste-Anne, de la Batiscan, de la Machiche, des rivières du Loup et Maskinongé....."

le sud. Ces seigneuries étaient accordées avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche et de chasse et traite avec les sauvages.

Le lendemain du jour où ces concessions furent accordées, le 24 septembre, dame Thérèse de la Lande Gayon, veuve de François Aubert, conseiller au Conseil Supérieur, obtenait sur la Chaudière une seigneurie de deux lieues carrées, à prendre aux bornes de M. Fleury de la Gorgendière. Gabriel Aubin de l'Isle, greffier de la maréchaussée, eut le même jour une égale étendue de terrain du côté nord-est de la rivière (1).

L'année suivante, le 15 avril 1737, François Etienne Cugnet, premier conseiller au Conseil Supérieur, recevait une concession de tout le terrain qui se trouvait entre la seigneurie de Lauzon et celle de M. Taschereau, sur la rive gauche de la Chaudière, et Gilles Rageot de Beaurivage, bourgeois, de Québec, prenait pour sa part tout le domaine arrosé par la rivière qui a gardé son nom (2).

La colonisation et les défrichements, qui avaient d'abord suivi la vallée du grand fleuve, vont maintenant rayonner vers l'intérieur et pénétrer par ses tributaires jusqu'aux flancs des Alléghanys. Les Anglais, dans les querelles qui se soulevaient sans cesse au sujet des délimitations de frontières, poussaient leurs prétentions jusqu'à revendiquer pour eux toute la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et les Français avaient décidé, afin d'éviter toutes disputes, de ne

(1) *Archives coloniales de la marine*, 2 oct 1736, vol. 65.

(2) *Reg. ord. int.*, vol 16, p. 85. Il demande à Charest de tirer bornes, 2 avril 1738.

point entamer le large rideau de forêts qui séparait le Canada des colonies de la Nouvelle-Angleterre. Le colon, plus fort que la diplomatie et les prévisions timides des gouvernements, va s'ouvrir un chemin dans ces terres vierges. Il y fondera des établissements plus sûrs et plus stables que ceux conquis par la force des armes.

Avant de raconter les humbles commencements de la colonie qui s'établissait sur les bords de la Chaudière en 1736, il convient de donner quelques notes biographiques sur les personnages distinguées qui en obtinrent la concession du gouvernement.

Joseph Fleury, sieur de la Gorgendière, né à Montréal le 23 mai 1673 (1), était le fils de Jacques Alexis Fleury d'Eschambeault, avocat en parlement, et lieutenant général à Montréal. Il épousa en 1702 Claire Jolliet, fille du célèbre voyageur. De ce mariage naquirent trente deux enfants.

Fleury de la Gorgendière, nommé agent de la compagnie des Indes, fut à même d'amasser une grande fortune qu'il arrondit encore par des spéculations heureuses. Il devint un des plus riches négociants du pays et acquit la seigneurie d'Eschambeault. Il mourut à Québec, le 3 mai 1755.

François-Pierre de Vaudreuil, marquis de Rigaud, était le fils du quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France qui avait épousé Louise Elizabeth de Joybert. Il embrassa la carrière des armes et, grâce à l'influence de sa famille, il parvint de bonne heure aux premiers grades. Nommé lieutenant en

(1) Tanguay dit 1676, mais nous suivons la version de l'abbé Daniel.

1724, capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1738, major et gouverneur de Trois-Rivières, lieutenant de roi à Québec, puis gouverneur de Montréal de 1757 à 1759, François-Pierre de Vaudreuil passa en France après la cession du pays. Le gouvernement lui donna une pension de 2000 livres et il alla mourir à Tours.

Thomas-Jacques Taschereau, originaire de la Touraine, était fils de Christophe Taschereau, conseiller du roi, directeur de la monnaie et trésorier de la ville de Tours. Il occupa d'abord un emploi dans les bureaux de l'île Royale, puis fut envoyé à Québec où il entra à la trésorerie.

François-Pierre de Vaudreuil et Thomas-Jacques Taschereau avaient tous deux épousé des filles de Fleury de la Gorgendière, et l'on peut dire que c'est ce dernier qui engagea ses gendres à acquérir des domaines seigneuriaux sur les bords de la Chaudière. C'est Fleury de la Gorgendière, en effet, que l'on voit partout aux origines de cette colonie. C'est lui qui en fut le principal instigateur et le véritable fondateur.

Il est de mode de raconter que les seigneurs canadiens ne firent rien pour coloniser les terres que le roi leur avait données. Que l'on étudie l'histoire des établissements de la Chaudière et l'on verra que ce regime, tant décrié aujourd'hui, a eu du bon.

L'endroit que Fleury de la Gorgendière avait choisi pour asseoir son établissement était appelé Mesakigam par les aborigènes (1), il lui donna le nom de Nouvelle-Beauce.

(1) Ce nom de *Mesakigam* se transforma en *Sartigan*.

La Beauce du Canada est un pays de vallons et de collines, abondamment arrosé par des rivières et des sources d'eau vive. Celle de France est un grand plateau à perte de vue, si remarquablement plat que le regard s'y étend aussi loin que le permet la courbure de la terre. Il n'y a point d'eaux courantes sur cette vaste plaine où l'on n'aperçoit guère, au milieu d'un immense champ de blé, que quelques arbres très clair semés, autour des villages et des hameaux.

D'où vient donc que l'on donna le nom de cette vieille province de France à un pays qui lui ressemble si peu ? En voici, probablement, la raison.

L'ancienne Beauce, qui n'a ni collines, ni fontaines, ni ombrage, a en revanche une étonnante fertilité qui lui a valu le nom de *grenier d'abondance de la France.*

La fécondité des terres vierges de la vallée de la Chaudière, où l'on fit dès les commencements des récoltes merveilleuses de blé, de seigle et d'avoine, rappela tout naturellemement le souvenir de la province la plus fertile de France. Le rapprochement était d'autant plus facile à faire que le seigneur Taschereau venait de la Touraine. Dès lors, on prophétisa que cette Nouvelle-Beauce deviendrait le grenier du Canada (1).

C'est dans l'automne de 1737, au mois de décembre, que Noël Beaupré commença à arpenter et mesurer les terres de la Nouvelle-Beauce (2). Le 2

(1) Le Jésuite Bonnécamp en voyant pour la première fois les belles terres de la vallée de l'Ohio (1749) dit de même : "C'est la Touraine et la Beauce du Canada."

(2) Le procès-verbal de cet arpentage est déposé dans l'étude de Barolet Québec.

août de l'année suivante, s'ouvraient les registres paroissiaux de la terre de Fleury qui prit le nom de Saint-Joseph pour rappeler la mémoire de son fondateur. Le premier acte inscrit fut celui de la naissance de Joseph-Marie, fils d'Etienne Raymond et de Marie Cécile Mignot. Ce nouveau né, d'abord ondoyé par le P. jésuite Le Sueur, fut apporté à l'église de Saint Joseph, le 6 janvier 1739, et baptisé par le récollet François Carpentier, premier missionnaire de cette paroisse. Il eut pour parrain " Joseph Fleury, Messire

de la Gorgendière, agent de la compagnie des Indes, et seigneur de la terre Fleury de la Nouvelle-Beauce. paroisse Saint-Joseph."

La première église de Saint-Joseph, construite par le seigneur Fleury, s'élevait sur la rive gauche de la Chaudière, dans l'enceinte de l'ancien manoir, qui était situé en face du village actuel.

On peut juger avec quelle rapidité se fit le peuplement de la Nouvelle-Beauce, puisque concédée en 1737, le recensement de 1739 y marquait déjà une population de 262 âmes (1). Le seigneur Fleury se

(1) Le 8 septembre 1739, François Rigaud, seigneur de Vaudreuil et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'un compagnie des troupes de la marine, concède à Joseph Nouchet, marchand, de Québec, six arpents sur quarante, avec droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages du lieu, droit de colombier et boulins. Rente : 12 livres, 6 chapons gras et vifs. Le seigneur se réserve tous les terrains convenables pour la construction des forts, places d'armes, magasins et ouvrages du roi. *(Barolet).*

Le même jour, de Vaudreuil concède en arrière fief à Gabriel Aubin de Lisle six arpents de front sur deux lieues de profondeur, entre Guillaume Letourneau et Joseph Nouchet. A chaque mutation il portera foi et hommage et un pigeon mâle et vivant. *(Barolet).*

rendait deux fois par année sur ses domaines, au printemps et à l'automne, afin d'activer les travaux. Au mois de mai 1740, on l'y voit accompagné de Gabriel Aubien de l'Isle, greffier de la maréchaussée, et de Jacques Imbert, écrivain du roi.

De 1737 à 1744, voici les noms des pionniers que l'on trouve inscrits sur les registres de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce : Etienne Raymond, Jean Heurtaux, François Henart, Sanfaçon, Joseph Lalogne, Noël Maheu, Nicolas Quomiré, François Prevost, Jean-Baptiste Squerré, Joseph Vivien, Pierre Lessart, François Consigny, Jean Henart, Pierre Henart, François Lessart, Henri Jacques, Pierre Labrecque, Laurent Gobeille, Jean Lessart, Basile Côté, Vincent Boudart, Guillaume Letourneau, Jean Morel, André Paradis, Jean Proës, René Dauphin, Prisque Lessart, Etienne Racine, Joseph Poulin, Louis Roberge, Joseph du Grenier, Pierre Jacques, Jean-Baptiste Cadoret, Ignace Gagnon, François Dugast, Pierre Lessart, Augustin Cloutier, Joachim Terrien, François Cadoret, Alexandre Vallée, Hyacinthe Lehoux, Alexandre Lefebvre, Gilbert Dupuis, Jacques Fournel, Augustin Turcotte.

Si l'on recherche le pays d'origine de ces quarante cinq colons, on trouve qu'ils appartiennent presque tous, soit à la côte de Beaupré, soit à l'île d'Orléans. C'est ainsi que ces deux anciennes seigneuries furent comme des pépinières d'où sortirent de vigoureux rejetons qui finirent par couvrir toute la région de Québec.

Thomas-Jacques Taschereau que sa charge de

trésorier retenait à Québec confia le soin de l'établissement de son domaine à Etienne Parent, qui reçut de l'intendant une commission pour les seigneuries du Saut de la Chaudière, le 3 mars 1744 (1).

Les registres de cette dernière seigneurie furent ouverts en 1745, et la paroisse prit le nom de Sainte-Marie pour rappeler la mémoire de la femme du seigneur : Marie-Claire Fleury de la Gorgendière (2).

A venir jusqu'à la conquête, la Nouvelle-Beauce fut desservie par les PP. récollets. Ces bons religieux, dont les noms sont conservés dans les archives, ont laissé dans cette région un souvenir impérissable (3). Il en est un surtout—le frère Justinien—dont on parle encore avec vénération. Pendant sept ans, il se dévoua sans relâche à l'œuvre de cette nouvelle mission.

C'est lui qui guidait les colons dans le choix des terres et qui préparait les contrats au nom des sei-

(1) *Reg. ord. int.* vol. 32, p. 34.

1745—26 juin. Bail à ferme par M. Taschereau à Parent *(greffe Imbert)*. 1745—Juillet 1.—Procuration du même au même *(ibid)*. Au greffe de Jacques Imbert, on trouve la plupart des concessions que M. Taschereau fit dans sa seigneurie, de 1741 à 1749.

On trouvera la plupart des concessions faites dans la Nouvelle-Beauce dans les études des notaires Barolet (1743-1747), Imbert (1741-1749), Jean Claude Panet (1745-1758). Le 5 août 1745 (Panet) concession Vaudreuil à Louis Roberge ; le 15 août 1745, concession Fleury de la Gorgendière à François Consigny.

(2) Le 28 février 1746, M. Taschereau donne une concession à la fabrique de Ste-Marie de la Nouvelle-Beauce. *(greffe Imbert)*.

(3) François Carpentier (1737-1743), Louis Claude Amiot—(frère Hyacinthe)—(1744-1747), Joseph Etienne Feré Duburon—frère Alexis—(1747-1752), Louis Alexandre Constantin—frère Justinien (1753-1760), Claude Cliche,—frère Didace—, Louis-Marie Bonaventure Carpentier, Auguste Pingenot, Claude Loiseau, —frère Théodore—(1762-1765).

gueurs (1). Partout on retrouve des traces de son activité dévorante.

Le père Justinien mourut, au lendemain de nos désastres, le 28 mars 1760, et son corps fut inhumé dans la chapelle qui servait alors de paroisse sur le domaine de M. de la Gorgendière.

En 1769, lorsque la deuxième église de Saint-Joseph fut livrée au culte, on y transporta le corps du vénéré missionnaire qui fut inhumé sous les marches du sanctuaire (2).

Dès les commencements de la fondation de la Nouvelle-Beauce, les meilleures relations de voisinage s'établirent entre les habitants de la seigneurie de Lauzon et ces courageux pionniers. Chacun voulait les aider pour transporter les vivres ou les choses de première nécessité. Ce n'était pas un voyage des plus aisés à entreprendre que celui-là. Il fallait faire à pied dix longues lieues, sous bois, dans un mauvais

(1) Au greffe de Jean-Claude Panet on trouve plusieurs concessions faites par le père Justinien au nom de la Gorgendière, de Taschereau ou de Vaudreuil. 1755, 11 juillet. Concession à Ignace Quirion ; le même jour, concession à Joseph Pomerleau et à Augustin Cloutier ; 1756, janvier 17, concession à Jean Doyon ; 1757, plusieurs concessions ; 1758, juin 1, concession à Pierre Deblois dit Grégoire (Ste-Marie).

Au greffe de Barolet, le 12 mars 1755, on trouve une concession du P. Justinien à François Dubois, habitant de Tagnata, d'une terre bornée d'un côté par le Bras et de l'autre par François Labadie.

(2) Le 3 octobre 1769. *(Registre de Saint-Joseph)*. Le même jour on transporta pareillement les corps des différentes personnes qui avaient été inhumés dans la cour du domaine et on les enterra dans le cimetière de la nouvelle église avec les cérémonies ordinaires.

sentier à peine ébauché, et coucher la plupart du temps à la belle étoile. On arrivait au bout de la route, tout brisé, tout crotté, mais le cœur plein de courage, prêt à recommencer le lendemain (1).

Plusieurs enfants de la pointe de Lévy finirent par aller s'établir sur ces terres nouvelles de la Beauce dont on disait des merveilles, et ils y ont fondé des familles nombreuses.

De leur côté, les jeunes Beaucerons, en quête de compagnes, venaient frapper à la porte des habitants de Lauzon. On trouve sur les registres de Saint-Joseph de la pointe de Lévy la mention de plus d'un mariage contracté de la sorte. Nous donnons ici ceux qui furent contractés avant la capitulation de Québec.

Le 3 juillet 1752, Louis Grégoire, natif de Sainte-Foye, fils de François Grégoire et de Geneviève Dubois, demeurant à la Nouvelle-Beauce, épouse Marie-Ursule, fille de Louis Levasseur et de Geneviève Huard.

Le 3 février 1753, François Chapet, fils de Jean Chapet et de Julienne Mury, de la paroisse de Bercée, évêché d'Avranches, demeurant à la Nouvelle-Beauce, épouse Marie Geneviève Marchand, veuve de Nicolas Comiré, de la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy.

Le 2 octobre 1754, Jean-Baptiste Jacques, fils de Louis Jacques et de Marguerite Ségoin, de Charlebourg, demeurant à la Nouvelle Beauce, épouse

(1) On appelait les Beaucerons les *jarrets noirs* parce qu'ils arrivaient toujours à la pointe de Lévy, couverts de boue et de poussière.

Catherine, fille d'Etienne Huard et de Marie Thérèse Dolbec.

Le 23 février 1756, Pierre, fils de François-Xavier Langelier et d'Angélique Billot, de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, épouse Marie-Reine Jeannot, fille de Jean-Baptiste Jeannot et de Marie Anne Martin, qui réside depuis un an dans la paroisse de Saint-Henri de Lauzon.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

La paroisse de Sai ' Henri de Lauzon —Les tableaux de son église.—Le *vieux Saint-Henri.*—Ses origines.—Village de Sainte-Geneviève.—Les habitants obtiennent un moulin.—Place d'église —La *route du Pavé.*—(1731-1747).

A neuf milles de Lévis, sur la grande route postale qui mène du fleuve Saint-Laurent à la fertile vallée de la Beauce et aux frontières du Maine, s'élève la belle paroisse de Saint-Henri, la troisième qui fut fondée dans la seigneurie de Lauzon. La route qui y conduit est large, pavée de macadam et toujours bien entretenue. C'est un pays de plaines, tout défriché. A peine quelques bouquets de bois de ci et de là pour reposer la vue. Le voyageur qui vient de Lévis, habitué aux paysages accidentés du bord du fleuve, trouve le trajet un peu monotone, mais une fois qu'il a traversé l'épais rideau de bois qui sépare Saint-Henri de Notre Dame de la Victoire le décors change d'aspect. Avec ses longues maisons blanches, toutes groupées autour d'un temple gothique, à la flèche élancée, et dont le portail se mire dans les eaux de la rivière Etchemin, Saint-Henri a tout-à-fait bon air.

Celui qui aime les œuvres d'art et les belles peintures peut s'arrêter ici et y passer des heures agréables. L'église de cette paroisse possède une des plus riches collections de tableaux du pays. Elle fut achetée du grand-vicaire Desjardins, prêtre français qui émigra au Canada pendant la révolution de 1793.

En entrant, on rencontre d'abord, du côté gauche, trois grandes toiles. La première représente le *Baptême de l'Eunuque de la reine Candace.* Saint-Philippe, surnommé l'Evangéliste, l'un des sept premiers diacres élus par les apôtres, sur l'ordre d'un ange, se rendit sur le chemin de Gaza, où il rencontra le trésorier de Candace, reine d'Ethiopie, auquel il donna le baptême. C'est cet acte du saint diacre que la peinture reproduit.

Ce sujet a été fréquemment traité, notamment par Nicolas Bertin, Chassériau, les frères Both, Claude Vignon, Dietrich, Roger. Cependant, la toile que possède l'église de Saint-Henri n'est pas signée, et on ne sait à qui l'attribuer. Elle représente l'apôtre vêtu d'une tunique blanche, au pied d'un palmier, qui verse de sa main droite sur la tête du néophyte l'eau contenue dans une coquille, tandis que de l'autre il lui montre le ciel. L'eunuque, jeune et bel Ethiopien, est à genoux devant le diacre Philippe. A droite, le char de l'Ethiopien est arrêté et son serviteur, portant un parasol, retient le chameau auquel il est attelé.

L'Adoration des Mages est le sujet du deuxième tableau. Trois groupes le composent. A gauche, la Vierge, Jésus et Saint-Joseph ; au centre, les Rois ; à droite, un cortège fastueux de pages et de chevaux

caparaçonnés à l'orientale. La Vierge, humble et souriante, assise devant l'étable, tient l'enfant presque nu sur ses genoux. Joseph, debout, regarde avec admiration. D'une main, il retient les plis de sa tunique, et de l'autre il semble présenter l'enfant à un vieux mage à genoux dans une attitude contemplative. Ce personnage chauve et barbu, couvert d'un grand manteau d'hermine et tout chamarré, ressemble à un conseiller aulique qui viendrait présenter ses hommages à son seigneur et maître. Il a déposé aux pieds de la Vierge un vase d'or rempli de parfums. Un deuxième mage, jeune et beau, la tête couronnée, se presse derrière lui offrant la myrrhe et l'encens. Le roi nègre, coiffé d'un turban, le suit. Il porte une cassette ouverte. Au fond du tableau, un groupe de valets, costumés en pages du XVIe siècle, avec la toque à plume. Ils regardent avec des yeux ravis, les mains pleines de présents. L'étoile qui guida les mages brille au dessus des têtes. Des chapiteaux et des colonnes tronquées complètent le décors. Toute cette scène, pompeusement ordonnancée, comprend onze personnages.

L'Adoration des Mages est une composition expressive et mouvementée. A part les figures de deux pages qui se perdent un peu dans l'ombre, toutes les couleurs sont bien conservées. Le temps a quelque peu détérioré la partie supérieure du tableau, et il a fallu la retoucher, il y a déjà longtemps. En voulant restaurer, le peintre a donné au ciel de cette scène orientale une teinte criarde. On dirait d'un incendie qui illumine l'horizon. Le groupe des principaux personnages n'a pas été touché, heureusement.

Il est bien difficile de dire quel est l'auteur de cette composition, quand on sait que l'*Adoration des Mages* est un des sujets du Nouveau-Testament qui a été le plus fréquemment retracé par les artistes. On cite quatre toiles de grands maîtres traitant ce sujet qui sont disparues pendant la révolution. Est-ce un Champagne, un Vanloo, un Cazes, un Flamael ? Quelques-uns ont cru y voir le genre et la manière de Lesueur. Mais comment en juger quand les connaisseurs eux-mêmes peuvent s'y tromper ? Quoiqu'il en soit, copie ou original, l'*Adoration des Mages*, de Saint-Henri, n'est pas d'un pinceau ordinaire.

Le troisième tableau que l'on voit sur la muraille de gauche représente *Saint-François de Paule, ressuscitant l'enfant de sa sœur, à la sortie du temple.* Le saint, vêtu de la robe brune des religieux minimes, appuyé d'une main sur un bâton, lève les yeux au ciel et semble désigner un groupe d'anges qui apparait au milieu d'une auréole, La tête respire la bonté et l'amour divin. Le saint semble répondre à cette mère qui l'invoque ce qu'il disait à Louis XI implorant de lui sa guérison : " Dieu ne m'a pas donné ce pouvoir : je n'ai à vous offrir que les ferventes prières d'un humble serviteur de Dieu ".

La mère, remarquable par sa beauté, soutient son enfant dans ses bras et le présente au saint. L'artiste a su peindre admirablement le double sentiment d'angoisse qui étreint la pauvre mère : douleur et espérance. On attribue cette peinture à Hulin.

Du côté de l'évangile, le premier tableau près de la porte d'entrée est daté de 1663, et signé Guy de

Hallé. Il représente dans une seule composition originale la vision de l'Enfant Jésus par les deux grands saints populaires, François d'Assise et Antoine de Padoue. Saint-Antoine de Padoue, revêtu de l'habit de l'ordre des frères mineurs, est agenouillé et tient un livre ouvert sur lequel l'Enfant Jésus est debout. Saint-François d'Assise contemple cette scène avec ravissement. La Vierge est assise sur des nuages, au milieu d'une gloire d'anges. L'un joue de la viole, un autre la couronne, un troisième lui apporte des fleurs. A l'arrière scène, on aperçoit un moine qui interrompt tout à coup sa lecture et regarde le ciel en se couvrant les yeux de sa main comme s'ils étaient éblouis par tant de lumière.

Le dernier tableau de valeur que possède l'église de Saint-Henri n'est pas signé, mais on l'attribue à Lebrun.

C'est une *Résurrection du Christ*. Le divin crucifié sort triomphant du tombeau, dont il vient de renverser la pierre, tenant dans sa main gauche un large oriflamme, Deux gardes fuient épouvantés, un troisième se couvre la figure de son manteau écarlate. Sur le bouclier de ce dernier on voit un écusson dont les armes se lisent comme suit : Parti : au 1er, de gueules, à la fasce-pal d'or en chef, brisé d'un croissant contourné du même, comme différence, un agneau passant d'or, en pointe. Au 2ème, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de gueules, deux et une. Timbré d'un casque d'argent taré de front à 2 grilles sur lambrequins de gueules et d'or.

Il nous a été impossible de trouver à quelle famille ces armoiries appartenaient.

Ce sont là, à peu près les seuls trésors historiques que possède l'église de Saint Henri qui elle-même est de construction toute récente puisqu'elle fut élevée vers 1879 (1). Celui qui veut chercher ici les souvenirs du passé doit diriger ses pas, à quelques milles plus loin, le long de la rive droite de l'Etchemin, à l'endroit où cette rivière forme une cascade si pittoresque lorsqu'elle vient de franchir les piliers du pont construit autrefois par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc. Là, se trouve ce que l'on appelle encore aujourd'hui *le vieux Saint-Henri*, et nous allons dire maintenant ses origines quelque peu tourmentées.

C'est vers 1731, cinq ans à peu près avant l'établissement de la Nouvelle-Beauce, que l'on commença à faire des défrichements le long de la rivière de l'Etchemin, à plus de deux lieues des bords du fleuve Saint-Laurent (2). Depuis le fleuve jusqu'à la chûte

(1) L'église actuelle de Saint-Henri fut bénite par Mgr l'archevêque Taschereau, le 8 juin 1879.

(2) Nous fixons cette date à 1731 en nous basant sur une déclaration contenue dans les *Edits et Ordonnances*, II, p. 378.

pittoresque dont nous venons de parler, l'Etchemin coule ses flots rapides, encaissé entre des rives un peu abruptes, mais rendue au *vieux Saint-Henri*, cette rivière élargit ses bords et forme des coteaux gracieusement ondulés. Là, aussi, se trouve un groupe d'îlôts dont les gras pâturages dûrent naturellement attirer les colons qui se trouvaient arrêtés dans leur poussée vers l'intérieur par les marais ou les mauvaises terres que l'on rencontre à l'extrême limite qui sépare aujourd'hui Notre-Dame de la Victoire de Saint-Henri de Lauzon.

Il n'y a rien dans les archives paroissiales de Saint-Joseph, ni dans les études des notaires, pour nous indiquer qu'un mouvement de migration considérable se dirigeait, depuis 1731, vers la région de l'Etchemin. Ce n'est qu'en 1746, que nous apprenons tout à coup par une ordonnance de l'intendant (1) qu'il y avait déjà, depuis douze à quinze ans, au delà de soixante habitants de fixés, au milieu des bois, à plus de trois lieues du fleuve Saint-Laurent. En 1744, ces premiers concessionnaires avaient présenté une requête pour exposer à l'intendant la triste situation où ils étaient, "sans moulin, et sans aucune éducation pour leurs enfants, faute de chemin".

Le sieur Charest, leur seigneur primitif, pour contribuer au défrichement des terres et donner les secours nécessaires à ses tenanciers, avait fait transporter sur les lieux, il est vrai, les meules et une partie des mouvements nécessaires pour un moulin à

(1) *Reg. Ord. int.* vol. 31, p. 6.

farine, mais il n'avait pu conduire cet ouvrage à sa fin, " attendu les contradictions de ses cohéritiers en la seigneurie encore indivise," ce qui pouvait réduire en peu les demandeurs à la dure nécessité d'abandonner des terres sur lesquelles ils avaient déjà fait des travaux considérables.

En 1746, ces courageux colons revinrent à la charge et eurent pour interprètes auprès de l'intendant, Charles Marois, Augustin Galerneau et Pierre Tardif. Ils demandaient que le seigneur Charest fût condamné à faire construire un moulin à farine sur la rivière Etchemin, village de Sainte-Geneviève, ou bien qu'il cédât à l'un des demandeurs ou à tous ensemble le droit de banalité. " Nous ne pouvons plus supporter, disaient-ils, les fatigues extrêmes qu'il y a à transporter nos blés à plus de trois lieues dans des chemins impraticables pour les faire moudre à la pointe de Lévy."

A cette demande, Charest répondit que, depuis deux ans, il avait fait transporter sur les lieux les moulanges et partie des matériaux et ustensiles nécessaires pour la bâtisse du moulin en question, mais qu'il n'avait pu parvenir à cette construction par les difficultés que lui avait toujours faites le sieur Charly, négociant à Montréal, au nom et comme tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec défunte damoiselle Thérèse Charest.

Thérèse Charest, femme de Charly, était, en effet, morte à Montréal, le 23 mars 1744, en donnant le

jour à une fille, et laissant trois enfants mineurs de son mariage : Marie-Thérèse, Marguerite et Jacques (1).

Charly, on s'en souvient, n'était pas commode en affaires, et les Charest eurent encore à subir bien des ennuis de sa part (2).

Cependant, Etienne Charest, tant pour lui que pour son frère Dufils-Charest, alors absent du pays, offrit de faire construire le moulin en question sur la rivière Etchemin, village Sainte-Geneviève, dans le cours de l'été de 1746, pour la commodité des habitants, pourvu néanmoins que Charly fut obligé d'entrer dans la dépense au prorata des droits qu'il pouvait avoir dans la seigneurie de Lauzon, au moyen de quoi il lui serait tenu compte de sa quote-part des profits que produirait le moulin. L'intendant rendit une ordonnance en conséquence et donna six semaines à Charly pour opter entre deux alternatives, soit prendre part à la construction du moulin, soit renoncer à son droit de banalité (3).

(1) Enfants nés du mariage Charly-Charest :

1. *Marie-Thérèse*, babt. à Qué. le 30 oct. 1732.

2. *Jacques-Etienne*, bapt. à Qué. le 7 et ent. 9 mars 1734.

3. *Thérèse*, bapt. à Lévis 28 mars et ent. à Montréal le 21 août 1735. 4. *Marguerite*, bapt. à Montréal, le 17 août 1738 ; 5. *Jacques*, bapt. à Québec, le 13 avril 1741

6. *Charlotte*, bapt. à Montréal le 20 et ent. le 23 mars 1744.

(2) Le 1er juillet 1742, Charly écrivait de Montréal à un de ses amis de Québec : "Vous vous souviendrez des oranges, caffé, castonnade blanche que ma femme vous a demandé et du livre de Robinson." Le roman de Daniel de Foë parut pour la première fois en 1719.

(3) *Ed. et Ord.*, II, p. 578. Jugement du 12 février 1746.

Le seigneur Etienne Charest prenait grand intérêt à l'établissement de la rivière Etchemin, et il n'y a pas de doute que, s'il eût été laissé à lui-même, il lui aurait fait faire des progrès rapides.

Dans l'été de 1744, le 10 juin, il déclarait donner une terre de trois arpents de front sur trente de profondeur, sise à la rivière des Etchemins, bornée au sud ouest au nommé Pierre Beloin et du côté nord est au nommé François Boulet, pour y bâtir une église et presbytère et pour être en usufruit de curé en curé à la charge d'un sol de cens et de deux messes basses de fondation à perpétuité chaque année à être dite par le prêtre desservant l'église et ce pour le bailleur et sa famille (1).

Le nouveau village qui avait d'abord été nommé Sainte-Geneviève, pour honorer sans doute Geneviève Charest, la vieille tante du seigneur Charest qui vivait encore à la pointe de Lévy, est appelé pour la première fois Saint-Henri dans ce billet de donation. Cette dernière appellation conserve la mémoire de Henri-Marie de Pontbriand, qui était alors évêque de Québec.

Les habitants de Saint-Henri possédaient maintenant l'assurance qu'un moulin serait construit, et on venait de leur donner une terre pour y construire une église, mais ils n'avaient encore ni chemin, ni sortie, pour se rendre, soit au moulin, soit à l'église de Saint-Joseph, pour chercher le prêtre pour les malades, pour

(1) Billet transcrit sur le livre de la fabrique de Saint-Joseph. Le 14 mai 1750, Etienne Charest signa un acte en forme authentique que l'on trouve au greffe du notaire Jean-Claude Panet.

le service divin, l'instruction des enfants, le chirurgien, ou pour transmettre les ordres du général.

Lorsque les seigneuries de la Nouvelle-Beauce avaient été concédées à Fleury de la Gorgendière, Taschereau, Vaudreuil et Cugnet, ceux-ci s'étaient engagés dans leurs titres de concession à faire, à frais communs, un grand chemin roulant et de charette à partir du bord du fleuve Saint-Laurent, à le continuer à travers les terres de la seigneurie de Lauzon et la propriété de Jolliet, afin de faciliter les établissements nouveaux sur tout ce parcours. Ces travaux auraient dû se commencer dès le printemps de 1737 pour se terminer en 1739. Rien, cependant, n'avait été fait, quoique ces seigneurs eussent pris possession de leurs domaines, dès 1737.

Dans l'été de 1747, les colons de Saint-Henri demandèrent au grand voyer, Lanouillier de Boisclerc, de tracer un chemin de sortie pour aller à l'église de Saint-Joseph, leur paroisse, ainsi qu'au moulin et en ville.

Le 15 et le 16 juin, le grand voyer traça le chemin en question, en présence du curé Mercereau et de Jean Courtois, Etienne Fontaine, Augustin Boulet, François Boulet, Bernier, François Lachance, Antoine Rousseau, Pierre Belot, Alexis Boulet, Ignace Samson, Paul Picard, Jean Fontaine et Joseph Hallé, tous habitants de Saint-Henri.

Ce chemin de trois lieues de long et de vingt quatre pieds de large commençait sur la terre de Jean Courtois, du côté est de la rivière Etchemin, et traversait celles de Ignace Guay, François Boulet, Jac-

ques Jahan dit Laviolette, Pierre Beloin, Nicolas Bernier, Blaise Larose dit Belot, Gabriel Duquet, Louis Lapointe, Jean-Marie Belot, Pierre Larose, Charles le Marié, Jean-Baptiste Larose, Antoine Nadeau, la terre du moulin, François Arguin, Jean Boucher, Prisque Boucher, Antoine Belot, Gabriel Belot Noël Belot, Charles le Marié, François Arguin, Jean Levasseur, Mathieu Desilets, Jean Dussault et Pierre Bourassa.

Ce chemin de descente aboutissait au grand chemin du roi de la seigneurie entre les terres de Jean Huard et de Louis Marchand. Comme il y avait sur son parcours une sapinière de dix arpents, le grand voyer décida que les habitants des deux côtés de la rivière Etchemin seraient obligés à l'entretien de cette partie (1).

Le chemin, à travers cette sapinière, était très difficile à faire, et il fallut beaucoup de travail afin d'assécher les fondrières qui s'y trouvaient. On se servit pour cet objet de troncs d'arbres abattus qui formèrent comme une espèce de pont. De là vient le nom primitif de la route du vieux Saint-Henri qui depuis s'est appelé *le Pavé.* C'est par ce chemin tracé par Lanouillier de Boisclerc que devaient passer pendant plus d'un siècle les vaillants colons qui défrichèrent les vallées de la Chaudière et de l'Etchemin. La *route du Pavé,* ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui, de même que la voie qui longe la rive droite de l'Etchemin jusqu'aux ilots du vieux Saint-Henri, furent terminées le premier juillet 1748, sous la surveillance de Jean Levasseur, enseigne de milice.

(1) *Procès verbaux des grands voyers,* III, p. 202.

CHAPITRE VINGTIEME

D'où venaient les familles souches de Saint-Henri de Lauzon. En quelles circonstances elles furent amenées à s'établir dans la seigneurie de Lauzon.

On peut diviser les familles souches du vieux Saint Henri en trois groupes. Le premier, sorti de Sainte-Foye, était composé des familles Belleau dit Larose, Tardif, Galarneau, Arguin, le Marié et Bernier. Le deuxième, venu de l'île d'Orléans, comprenait les familles Bussière, Pepin dit Lachance, Blouin, Letourneau et Quemeneur dit Laflamme. Le troisième était originaire des seigneuries de la rivière du sud. De Berthier, vinrent les Malbœuf, les Vermette et les Blais. Les familles Boulet, Morin, Thibault, Picard des Trois-Maisons, Leclerc, Garand, Fontaine, Blanchet et Dagneau sortirent de Saint-Thomas, de Saint-Pierre, de Saint-Vallier et de Saint-Michel. Beaumont donna les Nadeau et les Filteau.

Il est difficile de dire quel fut le premier colon qui alla planter sa tente au milieu de l'immense forêt qui couvrait alors le territoire de Saint-Henri.

Il n'y a pas de doute que les habitants déjà établis le long des rives de l'Etchemin, à l'arrière de Saint-Romuald, dans la concession Saint-Georges, connaissaient depuis longtemps la fertilité des terres dans cette partie de la seigneurie. Ceux de la pointe de Lévy, dans leurs excursions de chasse en hiver, avaient dû remarquer aussi l'excellente qualité des bois qui y poussaient. Cependant, quoique les héritages commençassent à se morceler dans la région depuis longtemps défrichée, personne, parmi les anciens censitaires, n'avait songé à pénétrer si loin à l'intérieur pour y chercher des établissements nouveaux pour les familles toujours grandissantes. Il semble qu'alors comme aujourd'hui les colons élevés sur les bords du fleuve avaient quelque répugnance à s'en éloigner. Quoiqu'il en soit, le mouvement migratoire qui se produisit vers le milieu du siècle dernier et d'où devait sortir la belle paroisse de Saint-Henri origina des trois centres que nous avons déjà nommés : Sainte-Foye, l'île d'Orléans, les seigneuries de la rivière du Sud.

Le lecteur se souvient qu'au printemps de 1732 trois jeunes colons de la pointe de Lévy se noyèrent dans la rivière Etchemin (1). Louis Dubois, François Dubois et Joseph Branchaux, les trois victimes de ce malheureux accident, furent parmi les premiers qui tentèrent de conquérir un établissement près de la

(1) Dans les vieux titres on écrit ce nom de la manière la plus fantaisiste. *Estaïchemin*, dit le notaire Lemaître Lamorille en 1762. Saillant, notaire en 1765, écrit *Treize Chemins*. Le notaire Miray (1784) écrit : Etréchemins. Le populaire dit encore *Tréchemin*.

chûte de l'Etchemin. Branchaux, originaire de Saint-Thomas de la rivière du Sud, avait épousé à la pointe de Lévy, le 29 janvier 1731, Marie-Catherine Albert, fille de René Albert et de Geneviève Arnauld. Après six mois de veuvage, cette dernière épousa, le 29 octobre 1732, Pierre Boulet, fils de Paul Boulet, originaire lui aussi de Saint Thomas. Le même jour, un autre fils de Paul Boulet, François, épousait Marie-Anne Dubois, fille de l'un des compagnons de malheur de Branchaux.

Paul Boulet, de son mariage avec Françoise Pasquier ou Pâquet avait eu une nombreuse famille. Lorsqu'il mourut à la pointe de Lévy, le 17 février 1736, cinq de ses enfants, François, Pierre, Augustin, Louis et Alexis, étaient en train de se tailler chacun un établissement au milieu de la forêt près de l'Etchemin (1). C'est près de l'établissement de François Boulet que le seigneur donna un terrain pour l'église de la future paroisse.

Des campagnes de la rive sud, soit de Saint-Thomas ou de Saint-François, vinrent encore les deux frères Jacques et Germain Morin, Jean Rousseau, Pierre-Noël Simoneau, Jean-Baptiste Thibault, Paul Picard des Trois Maisons, Jacques Dagneau (2). Berthier donna les trois frères Malbœuf, Jean-Baptiste, François et Pierre Noël (3), puis les trois frères Vér-

(1) Greffe J. C. Panet, 7 mars 1759, 11 juillet 1758, 21 juin 1754.

(2) Voir au greffe Panet titres du 20 avril 1759, 31 juillet 1759, 24 nov. 1746, 31 août 1745, 18 mars 1759.

(3) Ibid. 24 nov. 1754, 10 juillet 1758, 5 mai 1753.

mette, Pierre, Jacques et Jean (1). De cette paroisse sortit aussi la famille Blais (2). Le Cap Saint-Ignace donna les Blanchet. En 1745, Vincent Blanchet, accompagné de ses frères ou cousins, Louis, Augustin et Alexandre, commença des défrichements (3).

Vincent mourut en 1749 et sa veuve, Marie Marthe Cloutier, épousa Jean Fontaine, originaire de Saint-Vallier. C'est ainsi que ce dernier vint s'établir sur les bords de l'Etchemin, où déjà se trouvait sa belle sœur la veuve de Pierre Fontaine (4). Parmi les concessionnaires de cette époque on trouve encore au greffe de Jean Claude Panet, Philippe Leclerc (5), originaire de Saint-Vallier, Jean Garand, (6), de Saint-Michel, Louis Filteau (7) et Antoine Nadeau (8), tous deux de Beaumont, Pierre Pelletier (9), Antoine et Pierre Jalbert (10), Desbaras, visiteur de domaine (11),

(1) Ibid. 1 avril 1754. L'année indique la date du titre dans tous les cas, mais la prise de possession eut toujours lieu au moins dix ans avant.

(2) Le 12 juin 1750, Charest concède à Michel Blaye, de la côte du sud, une terre à la rivière des Etchemins, à la pointe nommée vulgairement *pointe Fleury*. (Panet). Le même jour, il lui concède pour Joseph Blaye et Jacques Chartier, de la côte du sud, une terre située à la pointe aux Ormes. Augustin Blais, de Berthier, acquiert une terre de Jean Blanchet, à Saint-Henri, le 12 octobre 1756. Afin d'éviter des repétitions, je note ici que tous les actes cités appartiennent à l'étude de Jean Claude Panet.

(3) 20 avril 1759, mars 1752. Louis Blanchet vendit à Jean Levasseur le 9 mars 1754. Le 23 oct. 1753, il paye 42 livres pour sa quote part du presbytère de Saint-Henri.

(4) 1 avril 1754.

(5) 26 fev. 1753.

(6) 21 juin 1754.

(7) 1748.

(8) 1747.

(9) 8 janvier 1751.

(10) 18 juin et 26 juillet 1749.

(11) 12 avril 1758.

Barthélemi Gagné dit Bellavance (1), Ignace Lefebvre et Germain Beaudoin (2), Jean Rouillard (3).

Le groupe, sorti de la pointe de Lévy, compte Jean Gély (4), Jean Courtois, (1747), Ignace Guay, Jacques Jehan dit Laviolette, Jean et Prisque Boucher, Joseph et Julien Hallé, Jean et Ignace Samson, Etienne Bégin et Louis Bégin, qui s'établit " à la pointe ronde au-dessous de la pointe aux ormes " (5), Gabriel Chartier et son fils Joseph, Etienne Guenette et ses fils Jean et Etienne (6).

De la pointe aux Trembles vinrent cinq membres de la même famille, Pierre, François, Nicolas, Toussaint et Joseph Belland (7).

Comme on le voit, jusqu'à présent, Saint-Henri fut peuplé exclusivement par des colons venus des anciennes paroisses. On n'y compte jusqu'à la conquête que trois noms appartenant à l'ancienne France : François Ménard, René Ménard et René Fouquet. Tous les trois appartiennent au diocèse d'Avranches, en Normandie. Ils étaient à Saint-Henri dès 1748.

Mais ce fut de Sainte-Foye que partit l'essaim le plus considérable. Une seule famille, celle de Belleau dit Larose, donna sept de ses membres à la nouvelle paroisse de Saint-Henri.

Jean-Baptiste Belleau dit Larose, dont les ancê-

(1) 12 octobre 1756.
(2) 11 oct. 1756.
(3) 23 oct. 1753.
(4) 23 juin 1745.
(5) 17 juin 1750.
(6) 18 août 1750.
(7) Titre du 7 mars 1756, mais en possession depuis le 17 juillet 1747.

res venaient du Périgord, capitaine de milice, puis fermier des religieuses hospitalières à l'île aux Oies, épousa, en 1702, à Sainte-Foye, Catherine Berthiaume, et s'établit dans la paroisse de sa femme. Il eut de son union quatorze enfants. En 1747, on retrouve sept descendants de cette lignée à Saint-Henri : Charles, Blaise, Pierre, Jean-Baptiste, Antoine, Gabriel et Noël Belleau dit Larose (1).

Cette famille nombreuse attira vers elle ses parents et alliés.

C'est ainsi que François Arguin ou Ardouin et Charles le Marié, qui possédaient chacun deux terres près du moulin du vieux Saint Henri, étaient les beaux frères de Jean-Baptiste Larose. Dès 1742, François Arguin faisait baptiser ses enfants à la pointe de Lévy.

Nicolas Bernier, qui vint aussi s'établir au vieux Saint-Henri vers 1742, était le cousin de Jean Baptiste Larose. Il partit de Sainte Foye en même temps que cette famille et mourut à la pointe de Lévy en 1750.

Bernier avait épousé Marguerite Galarneau, de la paroisse de Sainte Foye. Le frère de cette dernière, Augustin Galarneau, laissa aussi sa paroisse natale pour venir s'établir auprès de son beau-frère.

De Sainte-Foye, vinrent encore Pierre Tardif et son fils Guillaume Tardif. Pierre Tardif était le petit

(1) Voir greffe J. C. Panet, 5 août 1750, 1 juillet 1754. Le 27 mai 1750 *(greffe Boucault)* Louis Haudette, de la petite rivière Saint Charles, et Catherine Belleau, sa femme, vendent à Alexis Coulombe, habitant de Bellechasse, une terre à la rivière Treschemin, bornée au nord à Antoine Belleau et au sud à Augustin Couture. Prix 500 livres.

fils d'Olivier le Tardif, le fameux commis-interprète des premiers temps de la colonie et qui fut le beau-frère de Guillaume Couture. Les enfants de Pierre Tardif s'allièrent aux Guay, aux Nadeau, aux Fagot, de la pointe de Lévy.

C'est Pierre Tardif, sans doute, qui attira de l'île d'Orléans ses beaux-frères, Pierre Beloin, Jacques Letourneau et Antoine Letourneau.

De l'île d'Orléans, vinrent encore quatre autres colons importants, Antoine Pepin dit Lachance, Joseph Bussière, Jean Bussière et Charles Quemeneur dit Laflamme, petit fils d'un notaire royal du parlement de Bretagne.

Tous ces colons, dont nous venons d'énumérer les noms, formèrent le noyau de la population de Saint-Henri et s'établirent, à peu près vers la même époque, dans la décade qui s'étend de 1737 à 1747. Dès 1736, on les voit comparaître sur les registres de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, aux actes de baptême, de mariage ou de sépulture (1)

(1) Voir pour les actes l'étude de Panet : 24 juillet 1749, 4 mai 1750, 25 novembre 1747, 4 janvier 1755, 5 août 1750, 17 juin 1757, 20 janvier 1765, 30 août 1754, 19 janvier 1753, 19 mars 1752, 1 juillet 1754.

Le 5 août 1768, Gabriel Bussière, de Saint Laurent, île d'Orléans, vend à Jean Crepeau, une terre située à la rivière Etchemin, village Sainte Geneviève, bornée au sud à Louis Paradis et au nord à Augustin Duquette (*greffe Lemaître Lamorille*). Bussière avait eu cette terre d'Antoine Bellot, par acte devant Barolet le 27 septembre 1757. Le 10 novembre 1763, (devant Crespin, notaire au Château Richer), Jean Crepin, de Saint Pierre, présente un écrit sous seing privé de François Ferland et d'Elizabeth Boulet par lequel ils donnent une terre à Saint Henri à Jean Crepeau fils. Le 30 mai 1767, Jean Crepeau donne titre nouvel au gouverneur Murray, (*greffe Saillant*). Le 29 octobre 1784 (devant Le. Miray, notaire à Beauport), donation de Jean Crepeau à Pierre Ferland. Le 25 janvier 1822, titre nouvel de Joseph Ferland à Caldwell (*greffe Têtu.*)

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

Le site de l'église Saint-Henri est choisi. —Procès verbal du commissaire enquêteur nommé par l'Evêque. Les défrichements le long de la rivière Boyer.

Le 7 avril 1750, M. Antoine-Marie Morand, prêtre, alors vicaire à Saint-Joseph de la pointe de Lévy, se transportait dans la côte de Saint-Henri pour y faire faire les Pâques aux personnes qui n'avaient pu se rendre à l'église paroissiale (1). A l'issue de la messe, Etienne Fontaine, Antoine Pepin, Lachance père, Ignace Samson père, Pierre Tardif père, Jean Courtois, Pierre Boulet, Augustin Boulet, Pierre Beloin, François Boulet, Ignace Samson fils, Jacques Beaumont, Alexis Blanchet, et plusieurs autres jusqu'au nombre de trente environ, firent connaître au vicaire la grande nécessité où ils étaient de secours spirituels à cause du grand éloignement des lieux et du grand besoin qu'ils avaient d'un prêtre résidant pour les desservir. Tous, disaient-ils, étaient dans le

(1) En 1749, M. Morand, vicaire à Saint-Joseph, assistait à la prise de possession de la cure de Québec par M. Récher. M. Morand mourut à Varennes en 1773 à l'âge de 48 ans.

dessein de travailler incessamment à la construction d'un presbytère et d'une petite église, si l'évêque voulait leur permettre, soit sur la terre déjà donnée par le seigneur Charest, soit sur un autre terrain que présenterait un habitant.

Confiant d'avance dans l'assentiment de l'évêque, ils avaient déjà nommé comme syndics Pierre Tardif père, Ignace Samson fils et Pierre Pelletier, qui étaient autorisés à faire les démarches nécessaires pour la réussite de cette entreprise.

Pour assurer une subsistance honnête au missionnaire qui leur serait donné, ces braves gens s'obligeaient à fournir chaque année 200 minots de blé sans y comprendre les autres grains, jusqu'à ce que la dîme pût être en état de donner la même quantité.

Le 14 avril, Pierre Tardif et Ignace Samson présentaient requête à l'évêque au nom des habitants, et le 16, Mgr de Pontbriand nommait le curé Mercereau comme commissaire pour l'érection d'une nouvelle église sous l'invocation de Saint-Henri, sur la rivière des Etchemins. La commission de M. Mercereau fut lue au prône de l'église de Saint-Joseph, le jour de la fête de la Sainte-Famille, le 19 avril 1750.

Voici les questions que posait l'évêque dans son enquête *de commodo et incommodo :*

1. A quelle distance les habitants de Saint-Henri sont-ils de la pointe de Lévy ?

2. Combien y a-t-il d'habitants et quel est le nombre des âmes ?

3. Combien de terres sont prises ?

4. Quelles pourraient être les limites de cette paroisse ?

5. Combien restera-t-il à la paroisse actuellement érigée de la pointe de Lévy ?

6. De combien cette séparation diminuera-t-elle le revenu de la paroisse et à combien pourra se monter la dîme de cette nouvelle paroisse ?

7. Le seigneur y consent-il et quel avantage il fait ?

8. De quelle qualité est la terre que l'on propose pour l'emplacement de l'église et du presbytère ?

9. Si cette terre est située au milieu, combien y a-t-il d'habitants au-dessus et au-dessous ?

10. Les habitants situés le long du fleuve ont-ils quelqu'opposition à faire sur le démembrement demandé ?

Le 20 avril, le curé Mercereau se rendait à Saint-Henri pour y interroger les habitants, et de retour à son presbytère il adressa à l'évêque le rapport dont suit un résumé.

Les premiers habitants de la nouvelle église sont distants de la pointe de Lévy de deux lieues, en commençant à compter à quarante arpents du fleuve Saint-Laurent, et ils ont une lieue et demie à parcourir pour atteindre le site projeté. Les habitants les plus éloignés dans les profondeurs de la rivière Et-

chemin sont à quatre lieues et demie de la pointe de Lévy. Il y a cinquante et quelques habitants résidant et le nombre d'âmes peut se monter à nviron 300. Il y a cent et quelques terres de prises des deux côtés de la rivière Etchemin en ne comprenant pas celles du *Bras*.

Les limites de cette paroisse seraient de une lieue et demie au-dessous de l'église projetée et il y en aurait autant au-dessus pour le présent. Il faut faire attention que la rivière va toujours en serpenpentant en gagnant vers l'intérieur jusqu'à la profondeur de la seigneurie qui est de six lieues, ce qui donne jour à placer un plus grand nombre d'habitants et peut-être que dans quelques années on y pourra faire une seconde paroisse qui aurait la même étendue que celle projetée sans y préjudicier.

Les limites de la pointe de Lévy et son étendue seront toujours de quatre lieues et demie sur le fleuve et de plus d'une lieue de profondeur. Les habitants des derniers villages établis seraient encore trop éloignés de la nouvelle église. Ils ne pourraient, du reste, y parvenir en ligne directe à cause des savanes et des bois brûlés qui coupent les terres en cet endroit.

La séparation, loin d'être onéreuse au curé de Saint-Joseph par la diminution du revenu, ne pourra lui être qu'avantageuse et désirable pour tous les habitants de la pointe de Lévy qui en seront mieux desservis. La dîme, en cet endroit, si on la payait régulièrement, pourrait peut-être se monter actuellement à cent minots de tous grains, et probablement qu'elle ira en augmentant d'année en année.

Le seigneur consent à cet établissement. Il a donné une terre bien située, d'une bonne qualité et bien boisée, au dire des habitants, exempte de rentes, mais chargée néanmoins de deux messes basses de fondation que Sa Grandeur a déjà promis de lui accorder à perpétuité à lui et à sa famille. Ainsi, voilà l'emplacement assuré. Cette terre est située à peu près au milieu pour le présent, et quand il y aurait un certain nombre d'habitants de plus au-dessus, cela ne produirait pas un grand inconvénient si jamais dans la suite on y faisait une seconde église de laquelle dépendraient pour lors les dits habitants s'ils se trouvaient trop éloignés de celle-ci.

Les habitants de la pointe de Lévy le long du fleuve n'auront aucune opposition à faire sur le démembrement demandé puisque ce serait s'opposer à leur plus grand bien et aux intérêts de leurs enfants qui y sont déjà établis ou qui y ont pris des terres.

Le 23 avril, après avoir approuvé ce rapport, l'évêque acceptait la terre donnée par le seigneur Charest et permettait aux habitants d'y travailler les jours de fête et de dimanche pour défricher la devanture sur deux arpents de haut. Il déclara en même temps que l'église y serait bâtie.

L'église de Saint-Joseph, continuait l'évêque, conservera toujours la première, la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième concession, à l'exception des habitants qui s'établiront des deux côtés de la rivière Etchemin, de façon que la paroisse de Saint-Henri comprendra les habitants établis le long de cette rivière et de celle du Bras, sauf à lui donner d'autres bornes dans la suite.

M. Mercereau reçut l'ordre, aussitôt que l'on aurait terminé le défrichement de la terre, de désigner en particulier la place de l'église et du presbytère de Saint-Henri, et les habitants d'y amener les matériaux nécessaires. Cette église devait être construite en bois. Il fut donné au presbytère une dimension de 45 × 30 pieds de dedans en dedans. Le curé fut chargé de dessiner les plans de ces nouveaux édifices et l'on demanda aux habitants d'en commencer la construction aussitôt que possible (1).

Dans sa lettre d'autorisation, l'évêque parlait des habitants établis le long de la rivière du Bras. Or, il y avait alors deux rivières de ce nom dans la seigneurie, l'une qui se jette dans l'Etchemin, l'autre qui traverse les terres de la paroisse actuelle de Notre Dame et se jette dans la rivière à la Scie (2). Lors de la visite de Mgr de Pontbriand à la pointe de Lévy, le 14 juillet 1750, il reçut une requête signée par vingt et un habitants établis le long du *Bras de la Scie* demandant qu'ils ne fussent point compris dans la nouvelle paroisse de Saint-Henri. L'évêque leur expliqua qu'il avait voulu parler des habitants du *Bras de l'Etchemin,* et tout rentra dans le calme.

L'année qui suivit la fondation de la paroisse de Saint-Henri (3), le grand voyer Louis Fleury de la Gorgendière traça un chemin de trait quarré depuis

(1) Toutes les pièces concernant l'érection de la paroisse de Saint-Henri sont consignées sur le livre de compte de la fabrique de Saint-Joseph. Il en existe aussi une copie dans les cartulaires de l'archevêché de Québec.

(2) Cette dernière est plus connue maintenant sous le nom de rivière Pintendre.

(3) 20 juin 1751, *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 6, p. 7.

l'église en gagnant vers l'intérieur jusqu'à la terre de Pierre Belleau, puis un chemin de descente depuis la pointe de Boisclerc, en face de l'église actuelle de Saint-Henri, pour rejoindre les voies de communication déjà établies. Ces travaux se firent en présence d'Ignace Samson, sergent de milice, Louis Vallière, Alexis Boulet, Ignace Hallé, Jean Guay, Pierre Boulet, Jean Courtois. Le chemin de descente de la pointe de Boisclerc fut tracé dans la ligne qui séparait les établissements de Germain Morin et Jean-Baptiste Gagné. Un pont fut jeté sur le ruisseau des Dames.

C'est ainsi que, d'année en année, se dessinait le chemin qui devait aboutir aux premiers établissement de la Beauce. Il ne restait plus que la grande forêt de Sartigan à percer, pour unir les rives de l'Etchemin à celle de la Chaudière. Ce fut le missionnaire récollet Alexandre Constantin Justinien qui s'en chargea, de là vient que l'on appelle encore de nos jours cette grande route : la *route Justinienne.*

La vaste plaine de Saint-Henri, traversée du sud au nord par la rivière Etchemin, donne aussi naissance à la rivière Boyer qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent, entre Saint-Michel et Saint-Vallier, après avoir arrosé sur son parcours la belle paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. C'est sur les bords de cette rivière, large de trente pas environ, et qui traîne paresseusement ses eaux à travers des terres fertiles, que les colons des vieilles seigneuries de Beaumont, de Saint-Michel et de Saint-Vallier, vinrent chercher de nouveaux établissements quand il n'y eut plus de place

sur les bords du grand fleuve. Ce mouvement migratoire s'opéra à peu près dans le même temps que Fleury de la Gorgendière, Taschereau et Vaudreuil dirigeaient leurs efforts vers la Nouvelle-Beauce. En 1749, Charles Couillard, seigneur de Beaumont, jetait les fondations d'une nouvelle paroisse sur les bords de la rivière Boyer et y fit élever une église. C'est aujourd'hui la paroisse de Saint-Charles, ainsi nommée en l'honneur de son premier seignenr. La même année, les seigneuries de Vincennes, de Vitré, de la Livaudière et de la Martinière changeaient de propriétaires, et la colonisation guidée par les Couillard, les Roy et les Péan prenait un essor considérable dans cette région. Les défricheurs, en remontant le cours de la rivière Boyer, eurent bientôt atteint les limites de la seigneurie de Lauzon, et c'est ainsi que Saint-Henri se trouva attaquée par deux côtés à la fois. La poussée venait de l'est et de l'ouest.

C'est dans les fourches de la rivière Boyer, ainsi que l'on disait dans le temps, au milieu de belles forêts de bois francs, que les colons allèrent planter leurs tentes.

De Beaumont vinrent les trois frères Lecours, Pierre, Ignace et Charles. Ils furent suivis par Jean Poliquain, Jean Côté, François Nolet, Antoine Vallières, Charles Roy, Pierre Guenet, Pierre Pâquet dit Lavallée, Joseph Turgeon, Pierre Forgues, Etienne Gauthier (1).

(1) Tous ces actes de concession sont au greffe de Panet. En voici les dates : 15 avril 1749, 5 mai 1750, 1 juillet 1754, 1 septembre 1755, 3 juin 1752, 17 septembre 1754, 9 juillet 1757, 19 mai 1755, 3 mars 1750.

De Saint-Michel partirent Nicolas, Joseph et Michel Morisset, Louis, Joseph et André Clément dit Labonté, Joseph Lacroix ; de Saint-Vallier : Pierre Terrien ; de l'île d'Orléans : Nicolas Denis dit Lapierre, Pierre Moore, Charles Plante (1). On trouve aussi à cette époque un nommé Desmoulins, puis Pierre Charrier, originaire de Notre-Dame des Herbiers, diocèse de Luçon, qui se maria à l'île d'Orléans et émigra à Saint-Charles en 1750.

En 1758, on comptait en tout vingt-quatre habitants établis dans les fourches de la rivière Boyer, sur le territoire de la seigneurie de Lauzon.

Ces courageux pionniers allaient bientôt franchir l'épaisse forêt qui les séparait des colons établis sur les bords de l'Etchemin pour ne plus former qu'une même et seule paroisse.

Jean Bussière

(1) 24 nov. 1752, 6 mai 1754, 4 nov. 1758, 1 août 1758, 17 fév. 1755, 11 fév. 1756, 26 juillet 1756, 26 juin 1750.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Départ du curé Mercereau (1754). – Missionnaires de Saint-Nicolas (1742 1765). Nouvelles concessions du seigneur Charest.

Au temps où nous sommes arrivés, la fabrique de Saint-Joseph de la pointe de Lévy comptait au nombre des mieux rentées du diocèse. Les dons successifs des curés Boucher et de la Rue avaient arrondi le trésor de l'église et assuré une bonne prébende aux prêtres qui étaient appelés à desservir la paroisse.

Les revenus des bancs, les quêtes du dimanche, celles que l'on faisait dans la paroisse pendant la quinzaine de Pâques ou lors de *la tournée de l'Enfant Jésus*, les offrandes des chasseurs, vieille coutume maintenant disparue mais qui dura tout le temps du régime français, les aumônes du tronc placé dans l'église, le produit des messes votives, les honoraires des services et enterrements, les amendes imposées par les tribunaux et dont la moitié d'ordinaire

retournait à la fabrique, donnaient bon an mal an une recette considérable (1).

La grande restauration de l'église, en 1721, avait coûté beaucoup, mais la dépense en avait été couverte par les legs pieux de MM. Boucher et de la Rue.

Sous l'administration de M. Mercereau on déboursa encore, de 1739 à 1750, pour réparations au clocher, achat de tabernacle nouveau, couverture complète de l'église, restauration du rond point, construction d'un jubé et d'une balustrade, achat de chandeliers et statues, sculpture de retable, agrandissement du cimetière, réparation de la croix qui se trouvait devant l'église, confection de bancs, une somme d'au delà 3000 livres (2).

(1) Extraits du livre de compte de la fabrique de St-Joseph : 1743, offrandes des chasseurs, 10 livres, 3 sols 6 deniers. 1744, offrandes des chasseurs, 12 livres ; 1745, quêtes 108 livres, offrandes 4 livres. 1746, quêtes, 73 livres ; offrandes, 36 livres. Amende par Jean Guay, 25 livres ; 1747, quêtes, 80 livres ; offrandes, 4 livres 17 sols. 1750. Quêtes, 182 livres ; offrandes et messes votives 145 livres. 1751. Amende provenant des Fagot 150 livres. Offrandes des chasseurs, 23 livres 9 sols, 6 deniers. Quêtes, 160 livres. 1752, Quêtes et offrandes des chasseurs, 131 livres, 11 sols, 6 deniers. Le 6 juillet 1744, eut lieu la visite de l'évêque de Pontbriand qui approuva les comptes.

(2) Extraits du livre de compte. 1743. Payé à François Levasseur, sculpteur, pour les petits retables 213 livres. 1744, payé au même 239 livres. 1749, Achat de deux statues, deux anges. Raccommodage du vase à l'eau baptismale. Payé pour journées d'hommes employés à faire la recherche de cèdre pour le bardeau de l'église. 1750. Couverture de l'église, payé à Jean Delisle 548 livres, à compte sur les 800 livres qui lui sont dûes. 1751. Payé pour l'œil de bouc, 81 livres. Payé pour la croix devant l'église, 79 livres. Payé pour restant de la façon du cimetière. Réparation du clocher. Souche du chandelier pascal. 1753. Achat d'un fauteuil pour le célébrant.

Le 12 novembre 1752, à une assemblée des ancienc et nouveaux marguilliers, savoir : Charles Poiré, Augustin Hallé, Ls. Levasseur fils, Ls. Levasseur, père, Pierre Nau, Jean Guay, Etienne Samson père, Jean Samson, Etienne Lemieux, Jean Charests et plusieurs autres, tenue sous la présidence de M. Mercereau, ptre. il est décidé que la fabrique fasse faire de nouveau les anciens bancs à la demande de ceux qui les occupent mais aussi que les possesseurs des dits bancs se conformeraient à l'ordonnance de M. de Lotbinière, archidiacre, rendue le 29 juin 1726, et qu'ils rembourseraient à la fabrique ce qui lui en aurait coûté pour la façon de chacun des dits bancs si mieux n'aiment les laisser mettre à la criée. Il est décidé aussi de faire les dépenses nécessaires pour rétablir le jubé en y pratiquant un escalier et y ménageant des places pour y mettre des bancs.

A la fin de l'année 1753, l'excédant des recettes sur les dépenses se trouvait de 847 livres et six sols. A une assemblée, tenue le 13 janvier 1754, les marguilliers décidèrent que cette somme serait employée à la bâtisse de l'église de Saint-Henri, à raison de cinq pour cent d'intérêt jusqu'à ce que les paroissiens fussent en état de rembourser le capital.

Dès 1753, le curé Mercereau avait donné l'entreprise de la construction du presbytère de la nouvelle paroisse à un nommé Hinsse. Les colons de Saint-Henri s'étaient cotisés de chacun vingt livres, mais cette contribution volontaire n'avait pas suffi.

Cependant, le marguillier en charge de Saint-Joseph, Louis Levasseur, n'était pas satisfait de voir sa fabrique faire des avances pour la nouvelle paroisse de Saint-Henri. Afin d'éviter tout mécontentement le curé Mercereau, qui avait à cœur de voir l'établissement le Saint-Henri prospérer, se rendit responsable de cette avance et s'engagea à rembourser la somme de 847 livres dans le cas où Saint-Joseph en aurait besoin.

A l'automne, le 6 octobre 1754, l'évêque de Pontbriand, accompagné de son secrétaire, M. Briand, et de MM. Dufrost et Pressart, prêtres du séminaire, assistait au service divin à Saint-Joseph. A l'issue de la grand messe, il convoqua une assemblée des marguilliers et fit consentir ces derniers à donner à Saint-Henri une somme de 447 livres sur les deniers avancés par M. Mercereau. Quant à la balance de 400 livres, il s'engagea à la rembourser lui-même aux

fabriciens de Saint-Joseph (1). C'est ainsi que la paroisse de Saint-Henri qui porte le prénom de l'évêque de Pontbriand doit compter encore ce dernier comme un de ses bienfaiteurs insignes.

Le curé Mercereau, ennuyé sans doute par les petites misères que lui avait causées son marguillier en charge, lui remit d'abord la gestion des finances de la paroisse, puis demanda son rappel dans l'automne de 1754.

Depuis quatorze ans qu'il était à la pointe de Lévy, M. Mercereau avait vu sa paroisse prendre des développements considérables, et il s'était plû lui-même à encourager la poussée des colons vers l'intérieur. Homme d'affaires, il avait contribué autant que n'importe qui à diriger ses paroissiens vers les nouvelles terres sur les bords de la rivière Etchemin. On voit par sa correspondance avec le seigneur Charest qu'il lui recommandait ceux qu'ils jugeaient capables de faire de bons colons. C'est ainsi qu'il engagea le seigneur à donner des titres au menuisier Hinsse qui avait construit le presbytère de Saint-Henri. Il fit de même pour Jean Levasseur, " bon habitant de la pointe de Lévy."

M. Mercereau avait concédé pour lui-même, dans la nouvelle paroisse de Saint-Henri, les îlots qui se

(1) Cette somme fut en effet remboursée par l'évêque, moitié en 1754 et moitié en 1756.

trouvent dans la rivière Etchemin, au dessus de la première chûte, en face du site où s'élevait l'ancienne chapelle. Il y établit un de ses parents, Antoine Pepin dit Lachance (1). Il acheta aussi, de moitié avec son beau-frère Jean-Baptiste Marchand (2), la terre de Mathieu Huard dit Désilets, belle propriété de soixante et dix arpents sur les bords de l'Etchemin, et il y fit de la culture avec le chirurgien Maderan qui vivait alors à la pointe de Lévy (3).

Imitant l'exemple des curés Boucher et Montenon de la Rue qui avaient uni des membres de leurs familles à celles de la pointe de Lévy, M. Mercereau fit épouser une de ses sœurs, Marie Anne, à Joseph Dubord, colon de la seigneurie (4).

Le curé Mercereau ne cessa de s'intéresser au bien être spirituel et matériel de ses paroissiens. C'est sur sa plainte qu'il fut fait défense aux habitants de la pointe de Lévy de laisser aller leurs animaux sur les grèves depuis le 15 mai jusqu'après les récoltes de chaque année (5).

Le 20 novembre 1748, il fondait dans la cathédrale de Québec une messe annuelle pour le bien spirituel et temporel des habitants de la pointe de Lévy qui devait être dite chaque année le quinze juillet, entre sept et huit heures du matin, à l'autel de la Sainte-Famille (6)

(1) Un des grands oncles de Pepin avait épousé la sœur du curé Mercereau.

(2) Marchand avait épousé Madeleine, sœur du curé Mercereau. Le 12 septembre 1752, M. de la Gorgendière est parrain de l'un de ses enfants.

(3) Registres de la pointe de Lévy, en 1751.

(4) Loc. cit. 19 janvier 1741.

(5) 29 juin 1745. *Ed. et Ord.*, III, p. 401.

(6) Livre des délibérations de la fabrique de Québec.

Le curé Mercereau portait aussi un grand intérêt à sa famille et il contribua à établir quelques-uns de ses membres dans la seigneurie. C'est lui qui fit instruire sa petite nièce, Louise Marchand, au couvent des ursulines de Québec (1).

Les aborigènes avaient toujours conservé l'habitude de venir pendant l'été passer quelques mois sur les grèves de la pointe de Lévy. On voit dans les registres de la paroisse que le père jésuite Etienne Lauverjat, missionnaire des Abénaquis de Narantsouak, était spécialement chargé du soin de leurs âmes (2). M. Mercereau avait la plus grande sollicitude pour ces enfants de bois. Il éleva, depuis l'âge de quatre ans, François Acomo, un pauvre orphelin qui avait été abandonné de sa tribu, et il eut le malheur de le perdre, le 8 juin 1753, après lui avoir donné pendant dix ans les soins les plus assidus. L'établissement de la mission de Saint-Henri donna un surcroît d'ouvrage au curé Mercereau. Aussi, dès 1748, on voit qu'il eut l'aide d'un vicaire, dans la personne de M. Charles Plante. De 1750 à 1754, ce fut M. Antoine-Marie Morand qui lui prêta l'aide de son ministère. Ce dernier mourut à Varennes, en 1778, à l'âge de 48 ans.

Pendant quatorze années, M. Mercereau n'avait

(1) *Les Ursulines de Québec*, III, p. 315.

(2) Registres de la pointe de Lévy, 12 février 1752. Le 11 novembre 1735, baptême de François, âgé de 2 ans, fils de Michel Ouaquacommenne, algonquin de nation, et de Françoise, algonquine. Le 6 septembre 1741, on trouve la sépulture de Marie Mactilde, sauvageon de Bécancourt. Le 6 mars 1755, est enterré Barthelemy, sauvage âgé de 13 ans, appartenant à M. Desauniers. Le 1er mars 1735, sépulture de Marie, fille de Sébastien, abénaquis de la mission de Saint-François.

guère laissé la paroisse qui lui avait été confiée. Dans l'été de 1754, il dût s'absenter pendant près de deux mois. Le récollet Didace Cliche, M. Jean-Baptiste Fréchette, le récollet Daniel Normandeau, et le père Gélase de l'Estage, vinrent alors tour à tour le remplacer. Le dernier acte que M. Mercereau signa au registre de Saint-Joseph est daté du 11 octobre 1754.

Après son départ de Saint-Joseph M. Mercereau fut nommé curé de Verchères en 1758 et il mourut dans cette dernière paroisse le 8 juillet 1777 (1).

Pendant les quatorze années de ministère du curé Mercereau l'élan de la colonisation se porta principalement vers la région de Saint-Henri. Si l'on consulte les registres paroissiaux de cette époque, la plupart des noms nouveaux qu'on y trouve appartiennent à cette nouvelle paroisse, C'est, cependant, dans la

(1) Vers 1768 il y bâtit une sacristie en pierre et une maison pour le bedeau et en 1770 un presbytère et une chapelle pour les morts. De toutes ces constructions il ne reste que les murs de la sacristie qui ont été un peu agrandis et qui servent de hangard au grain au curé.

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-François Xavier de Verchères pour l'année mil sept cent soixante dix sept :

" L'an mil sept cent soixante dix sept le six du mois de juillet a été inhumé " dans l'église de cette paroisse le corps de Mre Louis Mercereau Ptre Mission- " naire de cette paroisse décédé le huit du courant après avoir reçu le Saint- " Viatique et l'extrême onction. A Verchères les jour et an que dessus en " présence de Mre Gervaise curé de St-Antoine rivière Chambly, de Mre Petit " curé de Repentigny, de Mre Duburon, curé de Varennes, de Mre Dufrost curé " de Boucherville, de Mre Pétrimoulx curé de l'Assomption, de Mre Racine curé " de la Pointe aux Trembles, de Mre Noiseux curé de Beloeil, de Mre Joseph " Martel curé de Contrecœur, de Mre Pierre Martel curé de Sorelle, de Mre " Cherrier curé de St-Denis rivière Chambly lesquels ont signé avec nous Ptre " Vicaire à la dite paroisse de Verchères.

" (Signé) Petit ptre, fr. Duburon ptre., Racine ptre., Cherrier prtre., Pétri. " moulx ptre., J. Martel ptre., P. Martel ptre., Dufrost ptre., F. Noiseux ptre. " Gervaise ptre.

décade qui s'étend de 1740 à 1750 que vinrent s'établir à la pointe de Lévy les familles Quantin, Ladrière, Fouquet, Nolin et Maurepas dit Saint-Hilaire, qui ont laissé de nombreux descendants de leur nom.

Louis Quantin, dont la famille était originaire de l'Ange-Gardien, vint dans la seigneurie en 1740. Sa première femme, Marguerite Leclerc, étant morte, il épousa à la pointe de Lévy, le 13 avril 1750, Suzanne Carrier.

Louis quantin

Joseph Ladrière dit Mons, fils de Pierre Ladrière, marchand, et de damoiselle Marie-Joseph Bertun, de la ville de Mons, paroisse de Saint-Nicolas, diocèse de Cambray, était soldat de la compagnie de Croisille lorsque le gouverneur général, M. le marquis de Beauharnois, lui donna la permission de se marier. Il épousa, le 5 novembre 1742, à la pointe de Lévy, Marie-Anne Lemieux. C'est sans doute parce que Ladrière venait de l'ancienne Flandre que l'on a appelé ses descendants Ladrière dit Flammand.

Joseph Ladrière

René Fouquet, qui épousa le 11 mai 1740, Marie Marguerite Duquet, était originaire de St-Senier, diocèse d'Avranches, en Normandie.

Jacques Maurepas dit St-Hilaire qui épousa, le 9 novembre 1750, la veuve de Louis Pichet, venait de Saint-Michel.

Pierre Nolin, souche d'une famille bien connue dans la seigneurie, émigra en 1750 de Saint-Pierre de l'île d'Orléans.

Le 15 août 1741, François Hade, de la Mambrole, diocèse d'Angers, veuf d'Anne Muzet, épousait Marie-Louise Albert, mais il laissa bientôt la seigneurie.

Le 26 août 1755, eut lieu le mariage du sieur Frédéric Pain, chirurgien, fils de Jean Pain et de Marie Guidon, de la paroisse de St-Louis, évêché de la Rochelle, avec Suzanne, fille d'Ignace Carrier et de Rosalie Duquet. Pain et Maderan sont les deux seuls chirurgiens qui paraissent être venus s'établir dans la seigneurie de Lauzon sous tout le régime français.

C'est tout au plus si, dans la période qui s'étend de 1750 à 1754, le seigneur Charest octroya vingt concessions sur le territoire occupé aujourd'hui par les paroisses de St-Joseph, St-Romuald et St-Nicolas. Ces titres de concession conservés dans l'étude de Jean-Claude Panet sont tous accordés à des fils d'anciens colons. En 1754, dans les villages à l'arrière de Saint-Joseph, s'établirent Charles Aubert, Jean Charest, Ignace Carrier et Louis Carrier. Ce dernier est voisin de Nicolas Paradis, et celui-ci est un nouvel arrivé. Les Paradis vinrent de Ste-Famille de l'île d'Orléans, comme les Nolin. Jean-Baptiste Paradis, la souche des familles de ce nom dans la seigneurie, épousa à la pointe de Lévy, le 25 novembre 1755, Véronique, fille de Charles Carrier et de Véronique Guay.

En 1750, Ignace Huot dit St-Laurent prit une

terre le long de la rivière Etchemin près de l'établissement de Mathieu Huart. En 1752 et 1754, Jean Ducas, Louis Créquy, Pierre Ducas, Joseph Ducas et Charles Dejadon commencèrent de nouveaux défrichements près du saut de la Chaudière dans le village aujourd'hui connu sous le nom de Taniata.

De 1750 à 1754, dans le deuxième rang de Saint-Nicolas, Michel Fréchet, Louis Demers père, Joseph Demers, Louis Demers fils, René Demers, Pierre Gagnon acquièrent des propriétés. Sur les bords du fleuve Saint-Laurent, près de l'église, s'établissent encore Louis Nadeau fils et Jean Grenon.

Dans cette dernière paroisse, après le départ de M. Rouillard qui avait surveillé les travaux de la deuxième église, la cure fut occupée, depuis le 21 octobre 1742 jusqu'au 3 janvier 1749, par M. Thomas Blondeau. M. Blondeau, nommé curé de Berthier en 1749, puis de Saint-Vallier, en 1762, mourut en ce dernier endroit en 1770, à l'âge de 68 ans.

Du 26 janvier au 8 avril 1749, Saint-Nicolas fut desservie par le R. P. Gabriel Marcol, supérieur des missions de la compagnie de Jésus, et par M. Jean-Baptiste Noël, missionnaire de Saint-Antoine de Tilly. Du 8 avril 1749 au 8 septembre 1751, le récollet François Carpentier tint la plume au registre. Le 24 octobre 1751, M. Ignace Desrochers fut nommé curé en titre. Il devait occuper cette charge jusqu'au 14 octobre 1765 (1).

(1) Le père Gélase de Lestage, récollet, fit les fonctions curiales du 22 mars au 31 mai 1753. Du 14 octobre 1765 à janvier 1766, M. Noël, de Saint Antoine desservit la paroisse.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Histoire de deux sœurs. Geneviève et Ursule Charest. — Mademoiselle Marion. — Mademoiselle la Veuve. — Vie retirée de Geneviève. Sa piété. Ses chapelles. Sa mort. Légende de la chapelle du Rocher.

On se souvient que de son union avec Catherine Bissot, Etienne Charest, premier du nom, avait eu deux filles qui étaient demeurées dans le célibat. Geneviève et Ursule Charest, après leur sortie du couvent des ursulines de Québec où elles avaient reçue une éducation soignée, étaient venues habiter la pointe de Lévy (1). Depuis la mort de leur père, elles y avaient vécu comme deux recluses. Marie-Ursule, ou plutôt *Mademoiselle Marion* comme on l'appelait familièrement dans la seigneurie, était la plus jeune de la famille. Geneviève, qui avait seize ans de plus que sa sœur, lui servit de mère. Marie-Ursule était âgée de vingt-huit ans lorsqu'elle mourut en 1720 (2). Après la mort de sa sœur, Geneviève se

(1) *Les Ursulines de Québec* I, pp. 487, 489.

(2) L'acte de sépulture de Marie-Ursule n'existe pas, mais on trouve au cahier des comptes de la fabrique de la pointe de Lévy la mention de son service anniversaire en 1721.

confina de plus en plus dans la solitude. Lorsque les deux frères Charest laissèrent la pointe de Lévy vers 1743 pour se fixer définitivement à Québec, il ne resta plus sur la terre paternelle que cette vieille tante célibataire qui vivait retirée à l'ombre du clocher paroissial.

De complexion débile, souvent malade, Geneviève ne sortait guère que pour se rendre à l'église ou visiter ses deux frères au monastère des récollets de Québec. Elle avait eu une bonne part de la succession de son père. Frère Hyacinthe et Frère Alexis, avant de prononcer leurs derniers vœux, lui firent aussi l'abandon presque entier de leur héritage (1). La mort de *Mademoiselle Marion* vint encore arrondir sa fortune.

En 1721, se voyant incapable d'exploiter, comme elle le désirait, ces biens considérables, Geneviève en fit don à son frère le seigneur Etienne Charest à condition qu'il lui versât chaque année une pension viagère de six cents livres et quarante minots de blé froment. Elle se réserva, cependant, la jouissance de la maison qu'elle occupait près de l'église et l'exploitation de la ferme sur laquelle elle était construite, une des plus belles propriétés de la pointe de Lévy (2). Il semble que cette donation ait porté bonheur à cette fille malade et débile. Débarrassée des soucis quoti-

(1) *Greffe Chambalon* 8 mai 1714 pour Hyacinthe et 1716 pour Alexis. *Reg. ins. prev. Q.* vol. 12.

(2) *Greffe Barbel* 24 novembre 1721. En 1714, croyant mourir, Geneviève avait fait un testament. Elle donnait 1000 livres à Etienne, 300 à Jean, 100 à Pierre, le plus jeune de ses frères, 100, à Marie-Ursule, sa jeune sœur, ainsi que tous ses habits et linges, et par aumône, en souliers et étoffes, 140 livres à son rère le récollet Alexis.

diens elle vécut si bien qu'elle put enterrer ses frères, ses sœurs, et perpétuer sa rente viagère jusqu'à ses deux neveux Etienne et Joseph qui furent ses débiteurs pendant au delà de quinze années.

Geneviève, qui avait l'âme dévote et le tempérament charitable, consacra sa vie à la prière et aux bonnes œuvres. Pendant soixante ans, c'est elle qui blanchit et raccommoda le linge de l'église de Saint-Joseph. Depuis 1690, elle occupait le deuxième banc du côté de l'épître et chaque année les marguilliers lui en abandonnaient la rente à raison du trouble incessant qu'elle se donnait pour le service du culte (1). Elle trouvait toujours une occasion nouvelle de faire quelques cadeaux au trésor de la fabrique qui devint de la sorte un des plus beaux et des plus riches du diocèse.

Geneviève Charest avait su intéresser toute sa famille à ce petit temple rural et à la vie religieuse de la seigneurie. Dès 1673, on a vu son grand père François Bissot donner à la future fabrique de Saint-

(1) *Livre des comptes de la fabrique de St-Joseph :* 1690.—Le deuxième banc du côté de l'épître est occupé par les deux filles de M. Charest, Geneviève et Catherine. Prix payé : 4 livres ; 1700 : on laisse la rente de son banc à Geneviève pour le blanchissage de l'église ; 1703 : Reçu de Geneviève Charest pour son banc 7 livres qu'on lui a laissé pour le blanchissage de l'église. Même entrée en 1701, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716. De 1701 à 1707, on dit : Reçu de la Veuve Charest ; en 1707 : reçu de Mdelle Charest ; en 1708 : Reçu de N. la veuve Charest ; de 1709 à 1711 : Reçu de Mdelle la veuve Charest ; de 1712 à 1716 : Reçu de Melle Geneviève Charest. En 1721, on lit : Reçu de Mdelle la veuve pour service anniversaire de sa sœur 3 livres. Doit la abrique 30 sols payé au curé pour argent des deux messes de fondation de Mdelle Marion. 1734 : Payé à Mdelle la veuve pour 2 aunes de toile pour tours d'autel, pour façon de ses petits chandeliers en partie de paiement de ses chandeliers d'argent haché qu'elle a donnés à l'église. Payé à la même pour une aune de dentelle d'or dont elle a garni deux palles, deux livres dix sols. 1737 : Payé à Mdelle la veuve pour le ruban de la lampe, trois livres.

Joseph un terrain pour y construire une église. En 1683, son arrière grand mère maternelle, Guillemette Hébert, veuve Guillaume Couillard, sur son lit de mourante dans l'Hôtel Dieu de Québec, demandait que l'on donnât cinquante livres à la chapelle de Saint-Joseph sur la côte de Lauzon pour lui être dit des messes (1). Etienne Charest, son père, voulut, lui aussi, augmenter le don de François Bissot en agrandissant le terrain du presbytère et le jardin du curé. Le 7 mai 1721, Geneviève confirmait ces donations par un acte authentique (2).

Elle se réserva le banc qu'elle possédait dans l'église pour elle, sa famille et ses héritiers à perpétuité. La fabrique s'engagea à la faire inhumer dans l'église gratuitement et à fournir le vin, les ornements et le luminaire. Elle fonda de plus à perpetuité quatre messes basses de requiem pour le repos de son âme et celui de sa sœur Marie-Ursule (3). La même année, on a vu Etienne Charest faire don d'une terre à la fabrique de Saint-Nicolas et s'offrir à y construire une église à ses frais. Son fils, devenu à son tour seigneur de Lauzon, accorda à la nouvelle paroisse de Saint-Henri une pareille gratification. C'est ainsi que les trois plus anciennes paroisses de Lauzon

(1) Codicille du 12 octobre 1683—greffe Gilles Rageot.

(2) *Greffe Barbel.*—La description du terrain donné à la fabrique se lit comme suit : Un terrain de 50 toises carrés, borné au nord est à un ruisseau, au sud au coteau sur lequel se trouvent l'église de la paroisse, le presbytère, les cimetières anciens et nouveaux, le jardin du curé, la croix et autres bâtiments. 20 juillet 1782. Procès-verbal du terrain donné par Mdelle Charest en 1721. Ignace Plamandon, arpenteur.

(3) Cet acte fut signé au presbytère de Saint-Joseph et accepté par le curé Montenon de la Rue et Ignace Carrier, marguillier en charge, en présence de M. J. Bte. Gauthier de Varennes, grand pénitencier de l'église de Québec, et du curé de Beaumont, M. Nicolas Joseph Chasles. *Reg. ins. prév.* Q. 8 juillet 1721.

comptent parmi leurs plus insignes bienfaiteurs les membres de cette famille aujourd'hui disparue. Dans chacune des églises de Saint-Joseph, de Saint-Nicolas et de Saint-Henri on prie encore, chaque année, pour que les âmes de ces pieux donateurs reposent en paix. Huit messes de fondation inscrites sur un tableau dans les sacristies rappellent à la postérité ces noms que nous tirons maintenant de la poussière de l'oubli.

Les familles Desauniers et de Brouague, intimement liées aux Charest, ne cessèrent pas non plus sous tout le régime français de combler la petite église Saint-Joseph de leurs faveurs. Les livres de compte ont gardé la mémoire de leur générosité (1).

(1) 1725. M. Desauniers fait enterrer son enfant dans l'église.

1726. Reçu de M. Desauniers pour la moitié du service de M. de Courtemanche, 2 livres 5 sols.

1727. Reçu de M. Desauniers pour l'inhumation de son enfant dans l'église, 15 livres.

1730. Service célébré pour M. de Brouague moitié des frais 23 livres dix sols.

1732. Payé 200 livres pour l'habit de Berhouague.

1734. Offrande de M. Desauniers 100 livres.

1737. M. Desauniers fait une offrande de 200 livres.

1741. Dépense : Pour la retribution de cinq messes de fondation et de deux autres dites pour M. Brouague 5, 5".

1742. Reçu d'un présent fait par M. Desauniers 100.

1742. Pour retribution de cinq messes de fondation et deux autres pour M. de Brouague, donateur de l'huile, 5, 5".

1742. Pour mes droits du service de M. Desauniers 16,.

1743. Pour cinq messes de fondation et une dite pour M. de Brouague.

1755. Pour messes de fondation tant de l'an passé que de cette année et de M. de Brouague 10, 10".

1746. Pour messes de fondation et celles de M Brouague.

1747 do. do.

1748 do. do.

1751. 8 messes de fondation.

1752. 8 messes de fondation — deux autres dites à l'intention de M. Brouague qui a la piété d'entretenir l'huile de la lampe de l'église.

Dans les commencements de la colonie de Ville-Marie par défaut d'huile, on ne pouvait faire brûler une lampe devant le tabernacle. On imagina, pour en tenir lieu, d'y suspendre une fiole de ver blanc fin où était enfermé un certain nombre de mouches luisantes qui donnaient la nuit une clarté semblable à celle de plusieurs petites bougies allumées réunies ensemble.

Nos ancêtres avaient apporté de France la pieuse coutume d'ériger des chapelles ou des calvaires au bord des routes, soit pour accomplir un vœu, soit pour perpétuer le souvenir d'un miracle, soit pour attirer les bénédictions du ciel, soit encore pour porter le voyageur à des idées religieuses. Il n'y a pas une vieille paroisse canadienne qui ne compte un ou deux de ces asiles champêtres, dédié à quelque grand saint ou à quelque madone réputée pour ses miracles. Ces sanctuaires sont modestes. Ils ne se composent que d'une petite salle dont les murs en pierres brutes, blanchis à la chaux, ont pour toute décoration quelques naïfs ex-voto. Le toit fort pointu, à la mode normande, est surmonté d'un humble campanile percé d'une baie pour recevoir une cloche. Le jour de la Fête-Dieu, ils servent de reposoirs au Saint-Sacrement. Dans certain endroits, chaque année, au jour de la fête du patron, on s'y rend processionnellement pour y entendre la messe.

Il y avait en 1714 à la pointe de Lévy une chapelle de Notre-Dame de Bonsecours (1). En 1732, il se fit une quête pour cette chapelle, qui fut employée à l'église de Saint-Joseph avec promesse de la part de la fabrique de remettre cette somme à la chapelle quand on la ferait rebâtir. On remit cette somme en 1736 (2).

Dans un procès-verbal du grand voyer en 1738 on voit qu'il y avait aussi une chapelle de Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Joseph.

(1) Dans son testament de 1714, Geneviève Charest lègue à cette chapelle 30 livres.

(2) Livre de compte de Saint-Joseph.

Quelques uns de ces temples rustiques furent élevés par la foi naïve des paroissiens. D'autres sont dûs à la munificence de quelques grandes familles ou personnes pieuses. Geneviève Charest, désirant perpétuer la dévotion des fidèles chrétiens à Notre-Dame de Pitié, fit bâtir une chapelle en son honneur à la pointe de Lévy, proche de l'église de la paroisse de Saint-Joseph. Dans l'automne de 1742 (1), Geneviève donna cette chapelle avec ses ornements à la fabrique pour qu'elle en prit possession après sa mort, à la charge de faire dire à perpétuité une basse messe pour le repos de son âme. Le curé Mercereau et le marguillier Jacques Huart acceptèrent ce don qui fut approuvé par l'évêque (2).

C'est ainsi que la bonne Geneviève écoula sa vieillesse, entourée du respect de tous et de l'affectueuse estime de sa famille (3).

Le 15 janvier 1750, Geneviève Charest mourrait dans sa maison de la pointe de Lévy, à l'âge de soixante et quinze ans. Elle avait exprimé le désir que son corps fut inhumé dans sa chapelle de Notre-Dame de Pitié, mais comme le terrain sur lequel cette chapelle était construite n'était point consacré aux sépultures, on l'enterra dans l'église. Ses neveux, les Charest, les Brouague, les Desaulniers, les

(1) *Greffe Barolet*, 16 nov. et *reg. ins. prev. Q.*, vol. 37, 27 nov. 1742.

(2) Cette chapelle existait encore en 1759. Dans une vente faite en cette dernière année, les frères Charest se réservèrent le terrain de la chapelle de Notre-Dame de Pitié.

(3) Jacques Charly, cependant, qui trouvait partout matière à procès, ne manqua pas de traduire sa vieille tante devant les tribunaux. Voir *Jug. du Cons. Sup.* Vol. 27, pp. 95, 147, 170, appel mis à néant *in re* Jacques Charly contre Geneviève Charest.

Desgly assistaient au service funèbre. Le couvent des récollets y était représenté par les RR. PP. Justinien, Elzéar Maugé et Joseph Carpentier. Un des frères de la pieuse Geneviève, le père Alexis, vivait encore. Trente-quatre ans (1716) s'étaient écoulés depuis le jour où il avait prononcé ses derniers vœux dans l'ordre des franciscains. Brisé par l'âge et les infirmités, il trouva encore assez de force pour se transporter jusque sur les marches du temple où sa sœur lui avait fait balbutier pour la première fois le nom du Dieu pour lequel il avait consacré sa liberté et sa vie. Le curé Mercereau, qui présida aux funérailles, note sa présence dans l'acte de sépulture et il l'appelle le " vénérable père Alexis frère de la défunte (1) ". Le bon curé en rédigeant cet acte voulut y faire l'éloge de la bonne et pieuse fille à laquelle il venait de rendre les derniers devoirs. " Sa grande charité pour les pauvres et son amour pour la religion, écrit-il, son zèle ardent pour la décoration de l'église du seigneur et ses bienfaits en particulier pour cette paroisse mettront sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront connaissance ".

Le 14 septembre 1748, Geneviève Charest avait fait rédiger son testament par la curé Mercereau (2). Elle y donnait tous ses biens à ses neveux les MM. Charest, à cause de la rente viagère qu'ils lui avaient toujours fidèlement payée, à la charge de payer 200 livres à sa servante Marie Bernier. Elle se recom-

(1) Registre paroissial de la pointe de Lévy pour 1750; au greffe de Québec.
(2) Déposé au greffe de Québec, le 22 février 1750.

mandait aux prières des récollets et leur donnait 50 livres. Un semblable don était fait aux pauvres. Enfin, elle recommandait à ses neveux Marie Jeanne Delorier, fille innocente qu'elle avait toujours gardé avec elle.

M. Eugène Renault, dans ses *Souvenirs de ma paroisse natale* (1), raconte une touchante légende qui semble se rapporter à Geneviève Charest. Nous en donnons ici le résumé.

A une lieue environ du beau village de Saint-Thomas de Montmagny, sur les bords de la rivière du sud, s'élève un rocher abrupt, affectant les formes d'une pyramide tronquée. La tradition veut que, du temps des Français, une jeune fille bretonne, qui avait perdu son fiancé en mer, y fit élever une chapelle votive à la Vierge.

Cet acte pieux accompli, la fiancée retourna à Québec, puis se fixa à la pointe de Lévy où elle se dévoua aux œuvres de charité.

Ses parents retournèrent en leur pays, lui laissant d'amples moyens d'existence. Elle vécut assez longtemps, connue de toute la population sous le nom de *Mademoiselle la Veuve*, et mourut en odeur de sainteté, pour aller rejoindre ces chœurs de saintes vierges et de saintes veuves qu'invoquent nos belles litanies catholiques. Son souvenir était encore assez vivace, paraît-il, il y a quelques trois quarts de siècle, mais il semble se perdre maintenant comme bien d'autres souvenirs intéressants.

(1) *Les Soirées canadiennes*, 1864, vol. 4, p. 154.

Les anciens du pays ne manquent jamais de montrer aux voyageurs *Le rocher de la Chapelle.*

Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende que M. Renault a recueilli de la bouche de M. Jean-Charles Taché, l'auteur des *Forestiers et Voyageurs*, et que ce dernier tenait de la tradition (1) ?

Une chose certaine, c'est Geneviève Charest qui était connue à la pointe de Lévy sous le nom de *Mademoiselle la Veuve.* Il suffit de parcourir les extraits du livre de compte de fabrique que nous avons cités au cours de ce chapitre pour s'en convaincre. D'où venait l'origine de cette appellation ? Nous avouons l'avoir cherché en vain.

La suprême joie pour l'historien, a dit Henry Houssaye, n'est pas tant de publier la vérité que de la chercher, de l'atteindre et de la posséder.

Eh ! bien, ici, cette suprême joie nous a manqué. Espérons qu'un jour un chercheur plus heureux soulevera le voile qui recouvre cette mystérieuse légende (2).

(1) Lettre de M. Renault à l'auteur.

(2) Le poète Crémazie semble s'être inspiré de cette légende dans sa *Fiancée du marin. Œuvres de Crémazie*, p. 169.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

M. Youville-Dufrost succède à M. Mercereau. — Sa famille. — Concessions du seigneur Charest. — Guerre de sept ans. — Colons miliciens. — Joseph Dufy-Charest s'engage dans la flotte de Canon.

Ce fut M. Charles-Marie Madeleine Youville-Dufrost qui succéda à M. Mercereau comme curé de Saint-Joseph. Il fit son entrée dans la paroisse le 15 octobre 1754.

M. Youville-Dufrost appartenait à une famille très distinguée de la colonie. Son grand père, Pierre You, officier dans les troupes qui servait à la Louisiane, " fort brave garçon ", avait été l'un des compagnons de Lasalle dans ses voyages. Il assista, au printemps de 1682, à la prise de possession du pays des Arkansas (1).

En vertu des privilèges accordés par le Roi aux découvreurs, dit Mgr Tanguay, il prit le titre de sieur de la Découverte, qui lui est reconnu dans les documents officiels de l'époque.

Pierre You avait d'abord épousé une indienne de

(1) Archives de la marine, Code Louisiane, t. I, année 1682.

la tribu des Miamis. D'un second mariage, lui naquit un fils qui fut le père du curé Youville-Dufrost.

Ce fils, François-Madeleine You, était un brillant officier, on le disait même un des plus beaux hommes de son temps, lorsqu'il épousa, en 1712, Marguerite Dufrost de la Gemmerais. Son mariage s'annonçait sous les plus heureux auspices, mais comme il ne jouissait que d'une médiocre fortune, et qu'il était, au dire des chroniqueurs du temps, capricieux, intraitable et dissipé, il eut l'art de rendre parfaitement malheureuse celle qu'il avait choisi pour la compagne de sa vie. Il mourut en 1730, laissant deux fils, le curé de Saint-Joseph, et Joseph-François qui fut aussi ordonné prêtre et mourut curé de Saint-Ours en 1778.

La mère du curé de Saint-Joseph, Marguerite Dufrost de la Gemmerais, avait pour père un gentilhomme breton, natif de Médréac, près de Saint-Malo, où l'on dit que sa famille existe encore. Ce dernier vint au pays avec M. de Denonville, combattit avec distinction sur nos frontières, fut promu au grade de capitaine et nommé commandant du fort de Frontenac. Il épousa, en 1701, Renée Gauthier de Varennes, fille du seigneur de ce nom, et de Marie Boucher, petite fille de l'ancien gouverneur de Trois-Rivières.

Quelle famille de religieux que celle de Youville-Dufrost !

Sa mère était nièce des religieuses ursulines de Boucherville, de Varennes et de Muy et petite nièce de la mère Boucher de Saint-Pierre. Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, grand archidiacre et grand

vicaire, mort en 1726, était aussi son oncle, de même que Charles Dufrost de la Gemmerais, ancien curé de Repentigny, mort à Verchères en 1750, et Joseph Dufrost de la Gemmerais, mort curé de Ste-Famille sur l'île d'Orléans, en 1756.

Une fois son mari mort, la veuve de Pierre You n'eut plus qu'une ambition, celle de faire instruire les deux fils qui lui restaient de son union pour les donner au sacerdoce, afin de se consacrer elle-même toute entière à l'œuvre de l'Hôpital général qu'elle se proposait de fonder à Montréal (1).

L'ainé, Joseph-François, sortit du séminaire de Québec en 1742. Le cadet, qui était né à Montréal, le 19 juillet 1729, termina ses études en 1748. Ce dernier prit le nom de Youville-Dufrost. Ordonné prêtre en 1752, M. Youville-Dufrost était nommé curé de la pointe de Lévy en 1754.

Jusqu'en 1759, le ministère du curé Youville-Dufrost fut bien paisible et il n'y a rien, pendant ces cinq années, qui soit digne de mention, si ce n'est la visite pastorale de Mgr de Pontbriand qui eut lieu le 22 juin 1758 (2).

La paroisse, avec les développements que prenait la nouvelle mission de Saint-Henri, était très fatiguante à desservir. Aussi M. Youville-Dufrost demanda l'aide d'un vicaire. De 1755 à 1757, il eut M.

(1) Cf. *Vie de Mde Youville, fondatrice des sœurs de la Charité de Villemarie dans l'île de Montréal, en Canada*, 1852.

(2) 1755. La cloche est refondue. Un nouvel escalier est fait au jubé, et on construit deux nouvelles rangées de banc. 1757. On érige une chaire nouvelle et on place des bancs dans le jubé.

Jean-Baptiste René Léridon Desallières qui fut remplacé par M. Joseph-Hyppolite Filiau Dubois.

Si l'on parcourt les registres paroissiaux de l'époque, on ne trouve guère qu'un nom nouveau à ajouter à la liste des colons de la seigneurie, c'est celui de Pierre Rode, fils d'Emeric Rode et de Jeanne Lambert, de la paroisse de Lestignac, diocèse de Sarlat, qui épousa, le 15 novembre 1757, Geneviève, fille de Charles Guay et de Madeleine Labrecque.

De 1754 à venir au printemps de 1759, c'est à peine si le seigneur Charest signa douze concessions, et encore furent-elles presque toutes consenties à d'anciens colons. Dans le troisième rang de Saint-Joseph on trouve parmi les nouveaux concessionnaires Michel Couture, Joseph Lacombe, Jean-Baptiste Bégin, Jacques Bouffard (1). Dans le second rang de Saint-Nicolas, on voit les noms de Etienne Huot dit St-Laurent, Joseph Martineau Lormière, Michel Demers et Louis Demers fils ; sur la rivière Etchemin, ceux de Louis Boulet, Jean-Baptiste Metayer dit St-Onge et de la veuve Jean-Baptiste Thibault ; sur le territoire de Saint-David, ceux de Jean Levasseur et de Pierre Cadoret (2).

Quant à Joseph Dufy-Charest, il poursuivait toujours sa carrière de marin et faisait presque chaque année son voyage de France (3). En 1757, il

(1) 5 sept. 1755, 3 mai 1757, 3 juillet 1754.

(2) 25 juillet 1757, 4 oct. 1757, 17 et 28 nov. 1758, 18 mars 1759, 9 et 20 avril 1759, greffe J.-C. Panet.

(3) 20 août 1754, procuration d'Etienne Charest à Joseph Charest qui part pour la France et à son défaut à Jean Carrier aîné, négociant, de Bordeaux *(greffe Panet)*.

acheta un terrain sur la rue St-Pierre à Québec et se mit à bâtir maison (1).

Le 31 août 1758, Etienne et Joseph Charest vendaient à Joseph Samson la terre dont leur tante Geneviève s'était réservé l'usufruit, sa vie durant, à l'exception cependant de la partie où s'élevaient l'église et la chapelle de Notre-Dame de Pitié (2).

C'est ainsi que, peu à peu, la famille Charest se détachait de ce coin de terre où ses aïeux avaient vécu pendant plus d'un siècle. Au printemps de 1759, eut lieu un morcellement du domaine. On vendait à Etienne Bégin, une parcelle de terrain près du moulin banal en échange d'une terre à bois dans le deuxième rang (3).

Jacques Charly, le beau frère des Charest, était alors décédé et sa succession était représentée par Louis Charly Saint-Ange, négociant à Montréal, Marguerite Charly, épouse de Thomas Cugnet, et Jacques Charly (4).

(1) 5 mai 1757, vente par Joseph Cadet à Joseph Charest d'un emplacement sur la rue St-Pierre ; 7 sept. marché entre Joseph Charest et Barthélemi Journeau pour la charpente de sa maison ; 11 sept. marché du même avec Louis Langlois ; 13 oct. marché du même avec Alexis et Louis Rocheleau pour la menuiserie. 1758, 15 avril, accord entre le même et Augustin Cadet au sujet de sa maison *(ibid.)*.

(2) C'était la terre paternelle, celle-là même que Bissot avait concédée en 1647. Elle était alors bornée du côté nord est à François Bourassa, représentant Joseph Couture, et au nord ouest aux héritiers Robert (Chartier) *greffe J.-C. Panet.*

Le 10 mars 1765 *(même greffe)*, Jacques Charly, bourgeois de Québec, cédait à Etienne et Joseph Samson un arpent de front sur quarante de profondeur enclavé dans la terre acquise des Charest en 1758. Le terrain au bas du côteau depuis le presbytère à aller au chemin d'Arlaka, près du fourneau à chaux, devait demeurer à la cure pour son utilité.

(3) 4 mars 1759, *greffe Panet*.

(4) *Greffe Panet.* Voir quittance du 28 mars 1759. Jacques Charly, beau-frère des Charest, mourut avant 1755. Vide acte du 20 mai 1755, même greffe.

La guerre de sept ans battait alors son plein, et l'on n'avait guère le temps de s'occuper de colonisation ou de la culture de la terre. Les expéditions lointaines enlevaient aux champs les bras les plus vigoureux. Il n'y avait plus que des soldats.

Le baron de Lahontan raconte que les meilleurs soldats du pays étaient originaires de Trois-Rivières (1). Sans vouloir mettre en doute la bravoure des habitants de la cité trifluvienne, on peut dire que c'est à la pointe de Lévy, sous le régime français, que l'on recrutait les miliciens reconnus pour leur endurance et les meilleurs conducteurs de canots.

On a vu, dans le premier volume de cet ouvrage, qu'une compagnie formée de censitaires de la seigneurie de Lauzon accompagna les expéditions de la Barre et de Denonville. Il en fut de même dans toutes les guerres, dans toutes les entreprises, dans tous les voyages. Partout on retrouve quelques uns des enfants de la pointe de Lévy.

Le bateau affecté aux tournées de l'intendant était armé de onze rameurs et de deux conducteurs, " tous habitants de l'endroit nommé pointe de Lévy " dit l'ingénieur Franquet dans ses *Mémoires* (2). C'est avec ces braves canotiers que Franquet partit en 1752 pour aller inspecter les forts du lac Champlain.

D'après l'état des milices du Canada en 1750, on voit qu'il y avait deux compagnies à la pointe de Lévy, l'une de 172 hommes et l'autre de 98. Saint-Nicolas avait une compagnie de 109 hommes. C'est

(1) *Voyages de Lahontan*. I, p. 24.

(2) *Mémoires de Franquet*, publiés par l'Institut Canadien de Québec, 1889, p. 1.

sur ce même état que l'on voit que le seigneur Charest commandait dans la ville de Québec une compagnie de 70 hommes. Chacune de ces compagnies se choisissait ses officiers (1).

Il est difficile de retracer la carrière de ces héros obscurs du devoir. De ci et de là, on relève cependant la présence de quelques uns d'entre eux. Ce n'est pas sans émotion que, sous la date du 5 mai 1755, nous lisons au registre du fort Duquesne, sur les bords de la Belle-Rivière, l'acte de sépulture de Michel Boucher, jeune garçon de Saint-Nicolas, mort à l'âge de 20 ans. Sur le registre du fort Beauharnois à la pointe de la Chevelure, sous la date du 27 juillet 1756, nous voyons qu'Augustin Hallé, milicien de la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, est enterré dans le cimetière du fort, à l'âge de 25 ans. Le même jour, l'aumônier enterre aussi Louis Bourassa, milicien de Saint-Nicolas, mort à l'âge de 25 ans. Le quatre du mois d'août a lieu la sépulture de Louis Dubois, milicien de la même paroisse, mort à l'âge de 22 ans.

Désire-t-on savoir quels étaient les sentiments de ces braves gens que l'on enlevait à leurs familles et à leurs champs pour les envoyer combattre à des mille lieues de distance ?

Voici une lettre qu'écrivait un milicien de la pointe de Lévy, pendant la guerre de sept ans :

Au fort Frontenac ce 9 juin 1757.

Ma très chère femme je ne peux laisser passer

(1) Cf. *Canadian Antiquarian*, vol. 2, p 28. Organisation militaire de la province de Québec en 1759.

cette occasion sans te faire scavoir de mes nouvelles dont elles sont bonnes Dieu mercy. Je prie le seigneur qu'il en soyt de même a l'egard de toy. Je te diray que nous allons au fort Duquesne dont il y a grande apparance que nous hivernerons là. Tout ce que je te recommande de prendre tes précautions pour ton hivernement car pour moy j'espère être longtemps dans mon voyage. Nos officiers nous dise que ces lespace de dise huit mois de tans que nous avons a rester. Je te dirai que nous somme arrivez au fort de Cataracouy le 5 de juin en parfaite santé. Je te prie ma chère femme de me faire dire une messe pour que Dieu me conserve dans mon voyage. Je te mende encore que pour a legard de nos travaux d'y apporter tous les soins pendant mon absence. Embrasse nos petits enfans pour moy, j'embrasse bien mon oncle Bourassa et son épouze et toute sa famille. Tu diras à mon beau frère que je l'embrasse bien, celuy qui demeure chez nous, et que je me recommande à luy pour t'aider à nos travaux. Autre chose ne puis te mender pour le présent qu'aussitôt que je serai arrivai au poste là ou je dois restée je t'écriroi. J'ai oublié à te dire qu'il y a une part de terre, c'est à dire ce qu'il te reviend que tu nas qu'à la vendre, si tu te trouve embarrassée en quelque chose. J'embrasse bien mon oncle Allée et son épouse et toute sa famille. Adieu ma tante Couture .

Ma très cher
femme je suis ton
fidèl mary Louis Alée.

Je te dirai que je ne me suis point ennuyé depuis que je suis party je me suis toujours bien porté.

Nous citons encore ce billet laconique :

" Moy Josef Couture certifis avoir donez plain pouvoir à mon fraire Jans Couture de vendre e delivrer a mon napesance comme a ma presanse je vous pris monnonque François Bourassa d'avoir la bontez de remaite mon bestent a mon frer comme contant point desande sitôt je vous salus embrasse vous o si bien que ma tant et tout votre emable famile je suis et le repete

Votre trais umble
etraiobeïssant
serviteur
Josef Couture.

De Sain Frederique
le 11 du mois d'aoust
de l'anez 1758.

Que dire de cette lettre, à laquelle nous ne voulons pas changer l'ortographe, écrite de la main d'un soldat qui venait d'assister à la bataille de Carillon livrée le 8 juillet 1758 ?

A propos de la bataille de Carillon, la famille Bégin possède un précieux souvenir que plusieurs lui envient. C'est un certificat de blessure donné à l'un de ses ancêtres par le célèbre chirurgien Arnoux, celui-là même qui assista Montcalm à sa mort.

Le voici :

" Nous, chirurgien major des armées, certifions que le nommé Michel Béguin, habitant de la pointe de Lévy, a recu un coup de fusil qui lui a fracassé l'huméral dans sa partie inférieure, lors de la sortie des retranchements ordonnée par Monsieur le marquis

de Montcalm. En vertu de quoi, je lui ai donné le présent au camp sous Carillon, ce 24e juillet 1758.

Arnoux.

On lui a donné 100 livres.

Vu : Montcalm.

Je prie M. l'intendant d'avoir tel égard qu'il jugera à propos pour gratifier ce Canadien.

Montcalm (1).

Les registres paroissiaux gardent mémoire de cette époque guerrière. C'est ainsi que le 23 juin 1755, Jean Loiselle, âgé de 24 ans, natif de Plouëne, St-Malo, est inhumé à la pointe de Lévy. Il faisait partie de l'équipage du vaisseau du Roi *L'Opiniâtre*. L'aumônier du vaisseau, le père Duvau, bénit lui-même la fosse. Deux jours après, fut aussi enterré Mathurin Lemaître, âgé de 25 ans, natif de St-Malo, de l'équipage du même vaisseau.

Au mois de septembre 1757, le navire l'*Hirondelle* sombra sur la batture de Beaumont, et Dominique des Sombres, de St-Christophe, et Jean Gauthier, de Larochelle, se noyèrent.

En 1753, on essaya de faire hiverner un vaisseau du roi, le *Caméléon*, dans le bassin du Saut de la Chaudière, malheureusement, à la débâcle du printemps, les glaces l'emportèrent et il se perdit complètement (2).

(1) Ce certificat qui est en la possession de Mde Ve S.-E. Bégin, de Montréal, a été publié par M. Benjamin Sulte dans le *Monde illustré*.

(2) *Archives coloniales*. vol. 99, 25 octobre 1753. M. Duquesne au ministre sur le tentative de faire hiverner un vaisseau au Saut de la Chaudière. 8 oct. 1754, le même au même. Perte du *Caméléon* du côté du Saut de la Chaudiere. 25 septembre 1754. M. d'Ailleboust de Cerry, capitaine de vaisseau, rend compte au ministre de la perte du *Caméléon*.

Dans l'été de 1758, il devint de plus en plus évident que l'Angleterre faisait de grands préparatifs pour envahir le Canada. L'intendant Bigot chargea alors le lieutenant Canon, un marin d'une grande audace, d'aller chercher des ravitaillements en France, et plusieurs navires furent nolisés à cette fin.

Joseph-Dufy Charest, l'un des capitaines de navire les plus expérimentés qu'il y eût alors dans le port de Québec, ne manqua pas de prendre du service dans l'armée navale qu'organisait Canon sous les ordres du munitionnaire Cadet. Le 2 octobre 1758, il s'engageait à conduire en France *La toison d'or* et à y prendre le commandement d'une frégate ou d'un corsaire qui devait partir de Bayonne entre le premier et le cinq de février 1759 pour escorter la flotte destinée au ravitaillement de Québec (1).

(1) *Greffe de Jean-Claude Panet.* Avant de partir Dufy Charest déposa pour 52200 livres de lettres de change sur Bordeaux entre les mains du trésorier Estèbe au cas où il lui arriverait accident. (18 sept. 1758). 9 sept. 1758. Procuration par Etienne Charest et sa femme à Joseph Charest *(ibid).* Voir aussi copie d'un bordereau de lettres de change remis par Dufy-Charest à Estèbe et Lamoletie chargés de les remettre à MM. Latuilière et Cie et le 2 oct. 1758, copie de lettre de change remis par le même à J.-M. Mounier. 3 oct. 1758, Procuration par Joseph Dufy-Charest, capitaine de navire, à Marguerite Trottier Desaunier, son épouse.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

La flotte anglaise remonte le fleuve Saint Laurent (juin 1759). — On se prépare à la défense de la colonie. — Prières publiques dans les églises. — Les femmes et les enfants se réfugient dans les bois. — Arrivée de Wolfe à l'île d'Orléans.

Pauvre Roi, pauvre France, *cara patria*. (*Paroles de Montcalm*).

Nous voici rendus à l'année terrible de 1759. Ce serait sortir du cadre de cet ouvrage que de vouloir y raconter les détails de la désastreuse campagne qui devait se terminer par la capitulation de Québec. Cependant, la pointe de Lévy a joué un si grand rôle dans les derniers actes de ce drame qu'il nous est impossible de n'en pas faire une étude spéciale. Nous nous attacherons surtout à grouper tous les épisodes de guerre qui se sont passés sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, dans la région de Québec, durant cette époque mémorable. Les écrivains qui ont fait des histoires générales ont dû négliger une foule d'incidents. Il appartient à la monographie de les ramener devant le public afin que la mémoire ne s'en perde point.

Voulant mettre fin à tout prix à la guerre d'A-

mérique l'Angleterre avait résolu de frapper un grand coup.

Trois armées formidables furent mises en campagne. Le général Prideaux s'avançait vers les lacs pour couper toute communication de la Nouvelle-France avec la Louisiane. Le général Amherst avait l'ordre de marcher sur Montréal par le lac Champlain et la rivière Richelieu. Le général Wolfe devait se porter sur Québec par le fleuve Saint-Laurent. Le mot d'ordre était : Le drapeau anglais sur toutes les villes et tous les forts français de l'Amérique.

En vue de ces immenses préparatifs, le gouverneur français de Vaudreuil fit faire dans l'automne de 1758 le dénombrement des hommes de la colonie en état de porter les armes : il s'en trouva 15,000 de l'âge de 16 à 60 ans. Les troupes régulières se montaient à 5,300 hommes seulement.

A cette poignée de colons, l'Angleterre opposait 60,000 hommes.

Bougainville, qui avait été envoyé en France à la fin de l'été de 1758 pour y implorer des secours, revint à Québec le 10 mai 1759 pour apprendre aux autorités de la colonie qu'elles étaient abandonnées à leurs seules ressources.

Dès le mois de février, le peuple avait été prévenu de l'orage qui allait fondre sur lui, et des prières publiques avaient été ordonnées dans toutes les églises de la colonie.

Dans toutes les campagnes, le premier dimanche de chaque mois, il se faisait une procession solennelle.

On y chantait les litanies des Saints et le psaume *Miserere mei Deus*, puis le prêtre faisait amende honorable au nom des pécheurs.

Il faut lire à ce propos les deux mandements si touchants qu'adressa alors l'évêque de Pontbriand à ses ouailles (1).

Nous avons souvent entendu raconter par les anciens de la pointe de Lévy que les habitants se portaient en foule à ces exercices religieux. Ils y allaient tout armés, la raquette aux pieds, le fusil en bandoulière. On montre encore dans la région les endroits où les miliciens se réunissaient afin de se rendre ensemble à l'église et se garer de toute embuscade. Les femmes et les enfants ne sortaient plus déjà que sous bonne escorte.

Le 20 mai, le gouverneur de Vaudreuil adressa une circulaire à tous les capitaines de milice pour leur enjoindre de tenir leurs compagnies prêtes à marcher au premier ordre. Chaque homme devait porter des vivres pour six jours. On vit alors des enfants de douze ans et des vieillards de quatre-vingt s'enrôler volontairement.

Celui qui commandait en 1759 les milices de la côte sud du gouvernement de Québec était le lieutenant-colonel Louis-Joseph Lambert, un des descendants de cet Eustache Lambert que nous avons vu s'établir dans la seigneurie de Lauzon, dès les commencements de la colonie. Nous n'avons pu retracer les noms des braves miliciens qu'il avait sous ses ordres, quoiqu'un état en ait été dressé en 1758.

(1) Voir *Mandements des évêques de Québec*, vol. II, pp. 133, 134.

Dès le commencement du mois de mai, des officiers de la colonie reçurent ordre de se rendre sur les deux rives du fleuve afin de contraindre les habitants à se retirer dans les bois avec leurs femmes et leurs enfants, à l'approche de l'ennemi. Ils y devaient conduire aussi leurs bestiaux et leurs vivres afin de priver l'envahisseur de tout approvisionnement (1). C'est alors que l'île d'Orléans, l'île aux Coudres et toutes les campagnes depuis la baie Saint-Paul et la Rivière du Loup jusqu'à Québec furent évacuées. Les habitants de l'île d'Orléans se refugièrent à Charlebourg, ceux de l'île aux Coudres s'enfoncèrent sous les forêts primitives qui couronnaient alors les derrières de la baie Saint-Paul. La côte de Beaupré et les fertiles campagnes du sud se trouvèrent tout-à-coup abandonnées comme par enchantement (2). Les temples étaient vides et sans pasteur, les foyers étaient déserts. Pendant toute la campagne qui dura cinq longs mois, nos ancêtres durent vivre de la vie sauvage, isolés de tous, sans cesse en alerte.

Le 5 juin, l'évêque de Pontbriand donna ses dernières instructions à ses prêtres. " Suivez les ordres du gouverneur-général, leur disait-il. Retirez vous dans les bois avec vos paroissiens, ayez soin d'emporter ce que vous pourrez des effets de votre église. Engagez vos paroissiens à continuer dans leur retraite, tant que la flotte anglaise demeurera dans les environs de Québec. Puisse Dieu nous délivrer bien-

(1) *Journal des campagnes au Canada de M. de Malartic*, p. 235 ; *Journal de Jean-Claude Panet.*

(2) C'est M. de Léry, officier de la colonie, qui reçut mission de faire évacuer les habitants de la côte du sud. *(Journal de Panet).*

tôt d'un voisinage aussi incommode." " Les curés, ajoutait-il encore, pourront dire la messe dans des cabanes, à la façon des missionnaires sauvages, sans lumière, sans servant (1)."

Le 20 mai, cinq vaisseaux arrivaient en rade de Québec. Les capitaines rapportèrent qu'ils avaient eu connaissance de dix bâtiments mouillés au Bic, mais que le mauvais temps et la brume les avaient empêché de connaître s'ils étaient de guerre ou marchands (2).

Le 24, à minuit, on alluma des signaux à la pointe de Lévy pour annoncer l'approche de l'ennemi, et les canons de la ville répétèrent le signal (3). Les bâtiments aperçus par les capitaines marchands formaient partie de l'avant-garde de la flotte de Wolfe. Deux courriers vinrent confirmer, le jour même, les avis des signaux (4).

Le gouverneur de Vaudreuil arriva à Québec sur les quatre heures du soir avec plusieurs officiers afin de travailler à la défense de la capitale. M. de Montcalm fit aussitôt reconnaître par MM. de Bougainville et de Malartic des positions bonnes pour asseoir des camps (5).

(1) *Mandements des évêques de Québec*, vol. II, pp. 137. 140.

(2) *Journal des campagnes au Canada de M. de Malartic*, p. 235.

(3) Documents de Paris —Collection de New-York, p. 994, vol. X. L'approche de l'ennemi fut signalé par tous les habitants de la côte suivant la coutume. La nuit, on allumait des feux sur les hauteurs. Dans le jour, on agitait de longues perches autour desquelles brûlait de la paille. Avant l'invention du télégraphe c'était encore le moyen dont on se servait pour annoncer l'arrivée de la malle anglaise à Halifax, et jusqu'en 1844, l'arrivée des vaisseaux n'était pas autrements signalée.

(4) Malartic, p. 235.

(5) Ibid. p. 235.

Montcalm aurait voulu établir un camp à la pointe de Lévy pour s'opposer au débarquement de l'ennemi (1). Il aurait également voulu rester maître du fleuve en défendant par de fortes batteries le plateau du cap Tourmente qui commandait la passe à la pointe est de l'île d'Orléans, et le point saillant de la baie qui fait face à la pointe ouest de l'île aux Coudres : mais ces projets ne furent pas agrées par Vaudreuil. Il fallut se borner à compléter autant que possible la défense de la ville et à établir un camp retranché sur la côte de Beauport. Ce camp retranché qui s'étendait depuis la rivière St-Charles jusqu'au saut Montmorency était flanqué de distance en distance de redoutes garnies de canons, dans les endroits où la descente paraissait la plus facile.

M. de Vaudreuil était si certain que l'ennemi ne songerait jamais à s'établir à la pointe de Lévy que dans son ordre de bataille du 10 juin il disait : " Il n'y a pas lieu de croire que les ennemis pensent à tenter à passer devant la ville et à faire le débarquement à l'anse des Mères ; et tant que les frégates subsisteront nous n'avons du moins rien à craindre pour cette partie."

Ces frégates dans lesquelles M. de Vaudreuil mettait toute sa confiance formaient partie de cette fameuse flotte que le munitionnaire Cadet avait placé sous le commandement de Canon, célèbre corsaire de Dunkerque. On se souvient que l'année précédente

(1) En 1618, Champlain proposait au roi de faire un fort du côté de la pointe de Lévy pour barrer entièrement le passage de la rivière. Cf. *Brouage et Champlain*, documents publiés par Louis Audiat (1879), p. 31.

Canon s'était chargé de ravitailler la colonie. Il put, en effet, au printemps de 1759, échapper comme par miracle à l'escadre de l'amiral Saunders et amener dans la rade de Québec un convoi de dix sept bâtiments. Ces bâtiments portaient trois cent vingt-six recrues, des munitions et quatre-vingts jours de vivres pour le soldat. Le lecteur se rappelle que le frère du seigneur de Lauzon, Dufils-Charest, s'était engagé en 1758 dans l'escadre de Canon. Il alla s'approvisionner à Bayonne et arriva à Québec le 29 mai 1759, commandant la frégate le *Soleil Royal*, chargé en farine, pois, blé-d'Inde et eau de vie (1).

Les équipages de la flotte de Canon furent d'une grande utilité pendant tout le siège pour le service des pièces des bastions, mais les vaisseaux qu'ils montaient ne purent empêcher, ainsi que le pensait Vaudreuil, les navires de l'amiral Saunders de coopérer efficacement aux manœuvres des forces de terre. On le vit bien, plus tard, lorsqu'on essaya d'incendier l'escadre ennemie avec des brulôts chargés à mitraille. Jamais opération ne fut plus mal dirigée et ne s'échoua d'une façon aussi pitoyable.

Tout le mois de juin se passa en préparatifs. Plus de deux mille travailleurs étaient chaque jour occupés aux ouvrages de la ville, à ceux des ponts, des gués et de la Canardière. On s'empressait de ravitailler la garnison et le camp retranché. On distribuait à chacun sa tâche et son rôle. Les soldats de marine enlevaient les bouées sur le fleuve, renversaient les amarques, préparaient les brûlots et les

(1) *Journal de Panet.*

pièces d'artifice. Les officiers étaient sans cesse en reconnaissance le long des deux rives du fleuve afin de surveiller les approches de l'ennemi, mettre les familles des colons en sûreté, faire disparaître les vivres et tout ce qui pourrait aider l'ennemi dans sa campagne.

Le 25 juin, la première division de l'escadre anglaise atteignait l'île d'Orléans. Comment tous ces vaisseaux de ligne, comment toutes ces frégates, comment tous ces transports pesamment chargés avaient-ils pu remonter sans encombre ce fleuve dont la navigation était réputée si difficile par tous les marins ?

La flotte de Saunders était guidée, parait-il, par un transfuge, le commandant d'une frégate française, qui a laissé son nom en otage à l'histoire : Denis de Vitré. Ce misérable, fait prisonnier, avait fini par consentir à devenir le pilote des ennemis de sa patrie. Il fut recompensé plus tard de sa trahison en obtenant du service dans la marine d'Angleterre.

Le capitaine John Knox, qui a laissé un journal très détaillé du siège de Québec, rapporte le stratagème dont les marins anglais usèrent pour obtenir les services des pilotes canadiens. Le drapeau français fut hissé sur chaque navire et l'on fit le signal usité en pareil circonstance. Les pilotes, trompés par ces appels, s'avancèrent sans défiance au devant de la flotte. Les équipages s'emparèrent d'eux et les forcèrent à prendre le gouvernail. On conçoit la rage et la consternation de ceux qui étaient restés sur le rivage lorsqu'ils virent les navires abattre tout à coup

le pavillon blanc pour le remplacer par l'étendard anglais. Un prêtre, qui regardait défiler l'escadre avec un télescope, ne se fut pas plutôt aperçu de cette ruse qu'il tomba à la renverse et expira immédiatement. Nous laissons à Knox la responsabilité de cette dernière partie de son anecdote.

C'est le même annalyste qui raconte qu'un des pilotes fait prisonnier disait à l'équipage de son vaisseau : " Je n'ai aucun doute que quelques uns des navires de votre flotte retourneront en Angleterre, mais ils auront une triste histoire à rapporter. Le Canada sera le tombeau de toute votre armée et j'espère sous peu de voir les murs de Québec ornés de chevelures anglaises."

L'escadre anglaise rallia graduellement, en face de Saint-Laurent, puis Wolfe débarqua environ 5000 hommes de son armée sur l'île d'Orléans qui venait d'être évacuée par les Canadiens. Le 27 juin, au matin, par un temps très beau et très calme, un vaisseau de 60 pièces de canon et deux frégates vinrent jusqu'à la pointe de Lévy qu'ils dépassèrent, après avoir reconnu la rade et la position de l'armée française, puis ils regagnèrent le gros de la flotte qui était ancrée à l'endroit que l'on appelle encore de nos jours *le trou Saint-Patrice.*

Le 28 juin, les Français profitèrent d'un vent favorable pour lancer les sept brûlots que l'on avait préparés et dont on espérait tant de succès. Ceux qui les commandaient se pressèrent trop d'y mettre le feu. Ils ne purent approcher aucun vaisseau anglais. Les uns sautèrent en pleine rade, les autres allèrent

s'échouer sur l'île d'Orléans ou sur la pointe de Lévy, sans faire aucun dommage à l'ennemi. Les marins anglais s'emparèrent même d'une de ces machines et l'allèrent échouer sur les longues battures de Beaumont, où elle se consuma tranquillement comme un feu de joie. Cet échec amusa beaucoup les équipages de l'amiral Saunders (1).

(1) *Journal de Panet*, p. 9 ; *Journal de Malartic*, p. 244.

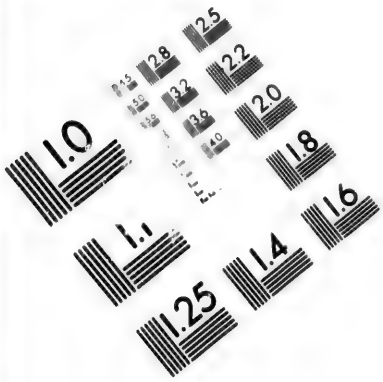

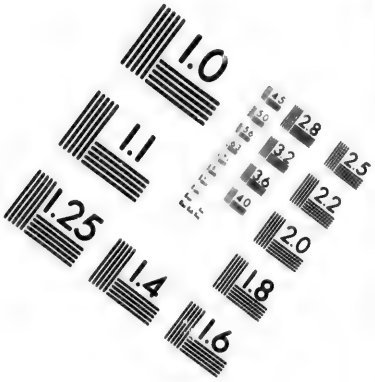

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

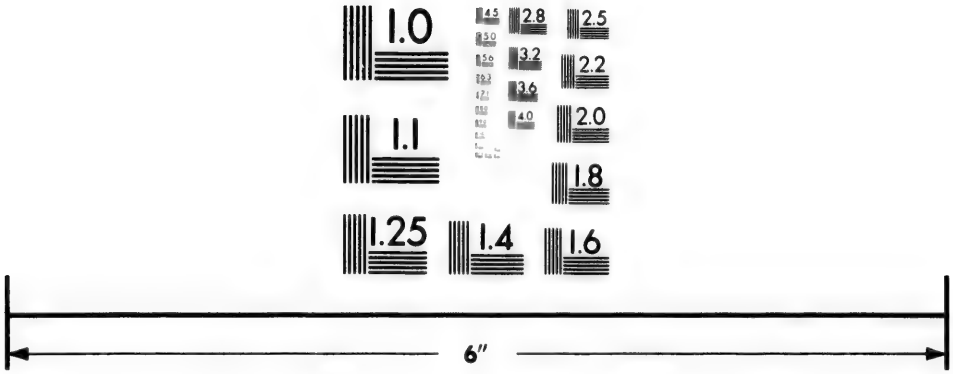

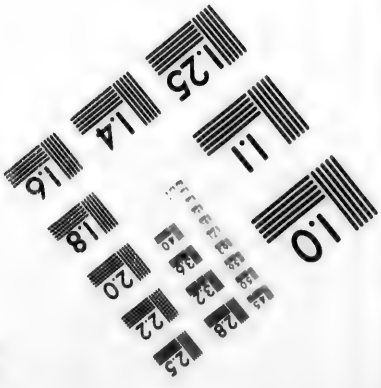

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.1
2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Descente du général Monckton à Beaumont. Il marche sur la pointe de Lévy. - Les premiers coups de fusil de 1759.— Brave défense du seigneur Charest.—Les Anglais s'établissent à la pointe de Lévy.

A deux heures de l'après midi, le 29 juin, les sentinelles des postes avancées de l'armée anglaise campée à Saint-Laurent signalèrent l'arrivée d'un courrier de l'amiral Saunders.

Envoyé en reconnaissance en amont du fleuve, l'amiral avait remarqué un grand mouvement du côté de la pointe de Lévy. C'était son opinion que les troupes françaises s'y tenaient embusquées avec de l'artillerie. Il importait de les déloger sans tarder, si l'on voulait assurer les opérations des soldats de la marine (1).

Aussitôt, le général en chef commanda trois régiments de se tenir prêts à traverser la rivière. A cinq heures, la brigade de Monckton sous les armes attendait que la marée vint à donner. Un vent violent du nord soufflait, et les soldats grelottant se pressaient

(1) Lettre de Wolfe, citée par Knox. II, 43 ; Knox I, 301-302-303.

autour des feux de bivouacs allumés sur la grève. A minuit l'embarquement commença (1). On eut à peine le temps de faire traverser la rivière aux éclaireurs, à l'infanterie légère et à un régiment de ligne, que déjà la mer s'était retirée.

Les chaloupes étaient venues attérir dans l'anse de Beaumont, sur une plage de sable fin, au pied de falaises couvertes d'un bois épais.

On profita de l'obscurité de la nuit pour escalader la rampe par un étroit sentier et s'emparer de l'église qui commandait la hauteur. On y prit immédiatement position.

Un officier des troupes de la colonie, M. de Léry, qui avait été envoyé pour faire retraiter les habitants de la côte du sud, fut surpris au lever du jour par cette avant-garde anglaise (2). Les soldats n'eurent que le temps de se jeter sur leurs armes et de déguerpir. M. de Léry perdit son épée et plusieurs papiers qu'il avait déployés sur une table (3). Dans l'escarmouche qui suivit deux Anglais et trois Français furent tués. Les éclaireurs de Monckton scalpèrent les morts et firent trois prisonniers (4).

Sur cette falaise boisée de Beaumont une garde vigilante de quelques soldats aurait pu empêcher le débarquement de l'ennemi.

(1) *Journal de Carleton*, p. 4.

(2) *Journal de Jean-Claude Panet*, p. 10.

(3) Ibid.

(4) Les rapports sont contradictoires. Panet dit : 2 Anglais tués, 2 Français tués ou prisonniers. Knox écrit : 2 Anglais blessés légèrement, 7 Français tués et scalpés et 5 faits prisonniers. Carleton dit : 3 Français prisonniers et trois Français tués et scalpés ; un Anglais blessé mortellement et deux légèrement. Fraser note : Trois ennemis tués et trois prisonniers.

Sur les sept heures du matin, Monckton traversa avec les derniers régiments de sa brigade et marcha à l'église où l'on mit bas les armes en attendant le retour des éclaireurs envoyés en reconnaissance. C'est pendant cette halte que le brigadier commandant afficha à la porte du temple de Beaumont le manifeste en langue française que Wolfe avait fait placarder l'avant veille sur celui de Saint-Laurent (1).

Le généralissime anglais demandait aux colons de garder la neutralité et il promettait en retour de protéger leurs propriétés et de leur laisser le libre exercice de leur religion. Si vous persistez à combattre, ajoutait-il, vous subirez le triste sort de la guerre. Vos maisons et vos récoltes seront incendiées, vos églises seront détruites et vous périrez par la famine.

Il y avait alors, à quelques arpents à l'ouest de l'église de Beaumont, une grande métairie construite en pierre massives, dont les murs épais pouvaient servir de rampart.

Les soldats de Monckton résolurent de s'en emparer et d'y tendre une embûche à l'ennemi au cas où il reviendrait avec des renforts. Ils trouvèrent la maison vide. Sur l'âtre encore tout allumé le pot-au-feu chantait sa chanson monotone.

Les envahisseurs se préparaient à faire bonne chère, lorsqu'un grand bruit de pas et de voix les fit déguerpir. Mais comme il fallait illustrer par un exemple le manifeste humanitaire du général commandant, on prit le soin de promener la torche incendiaire dans cette ferme paisible. Les flammes

1) Panet, p. 7.

commençaient à peine à se répandre, qu'on entendit tout à coup monter de la cave des pleurs et des gémissements lamentables. C'étaient des femmes et des enfants des pauvres colons, qui surpris par l'ennemi, s'étaient cachés là au milieu des fagots de bois sec. On essaya en vain de les secourir. L'incendie rasa la métairie jusqu'au sol, et tous les infortunés qui y avaient cherché un refuge y périrent misérablement.

Telles sont hélas ! les tristes conséquences de la guerre, ajoute mélancoliquement le capitaine Knox à qui nous empruntons ce lugubre épisode.

A dix heures le parti d'éclaireurs revint.

La brigade d'attaque se mit alors en marche vers la pointe de Lévy, par le grand chemin du roi qui serpentait tout le long de la falaise, à travers les champs cultivés et des bois touffus.

On était au dernier jour de juin. Le soleil, ce matin là, s'était levé radieux et répandait sur la campagne une douce chaleur. La nature généreuse faisait pousser déjà les premiers blés. Des prairies montaient l'arôme des fleurs et la bonne odeur des terres fraîchement remuées. Sous les bois on entendait comme un concert de notes joyeuses. Les rossignols et les merles chantaient l'été et le plaisir de vivre à ces hommes qui, l'arme au bras, s'en allaient chercher la mort ou la donner.

Monckton avait avec lui sa brigade presque au complet, sans compter l'infanterie légère et une compagnie de chasseurs, les féroces *Rangers*, qui battaient la marche. La colonne composée de près de 2,000

hommes s'avançait sur la grande route comme à la parade. Au milieu de tous on pouvait distinguer les 700 montagnards écossais de Fraser par leur haute stature et leur air martial (1).

Echelonné en tirailleurs derrière les touffes d'arbres ou les replis du terrain, le détachement de l'officier de Léry, auquel s'étaient joints quelques sauvages, essaya en vain d'inquiéter la marche des Anglais.

L'ennemi était arrivé à quelques arpents de l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, à un endroit où la route, coupée par un ruisseau, est dominée par une chaîne de rochers à pente raide, quand soudain, un éclair illumina le chemin et un coup de feu retentit. Deux officiers des montagnards, altérés par la longue course du matin, s'étaient penchés au bord du ruisseau pour y puiser un peu d'eau. Le premier tomba comme une masse, sans pousser un seul cri, mortellement atteint. Le deuxième n'eut pas le temps de se rendre compte de ce qui venait de se passer ; un second éclair brilla et un second coup de feu, l'atteignant au front, le jeta sanglant sur le cadavre de son ami (2).

(1) La brigade Monckton était composée de 2092 hommes :

15ème rég. sous les ordres du major Irvine	406	hommes
43ème rég. (lieut.-col. James)	321	"
48ème rég. (lieut.-col. Burton)	683	"
78ème rég. (montagnards écossais de Fraser)	682	"
	2092	

Tout le régiment de Burton n'assistait pas à la descente de Beaumont, mais il faut ajouter les chasseurs et l'infanterie légère dans la colonne d'attaque.

(2) Cet épisode nous a été raconté par un vieillard de 80 ans qui lui-même l'avait entendu de la bouche de son grand père, contemporain du siège et habitant de la pointe de Lévy.

Puis, du haut des côteaux boisés qui dominent encore les derrières de la pointe de Lévy, au village de Lauzon, ce fut un feu nourri, incessant, dru comme grêle.

Comment repousser ces francs tireurs mystérieux, bien à couvert sous des pans de rochers taillés à pic, et qui ne laissaient voir que la gueule de leurs longs fusils de chasse vomissant la mort ? Il n'y avait pas de coups perdus ni de balles mortes. Comment exposer des troupes de débarquement à travers des bois épais aux coups d'un ennemi peut-être supérieur en nombre ?

Monckton avait laissé une arrière garde de 250 hommes dans l'église de Beaumont pour protéger sa sa retraite. Il la fit mander en toute hâte.

C'est avant d'abandonner ce poste, s'il faut en croire une tradition encore vivace, que les soldats essayèrent à trois reprises différentes d'y mettre le feu. Leur tentative fut vaine. Le temple résista aux flammes et brave encore aujourd'hui les injures du temps, malgré son siècle et demi d'existence (1).

Le renfort, demandé par Monckton, arriva à la pointe de Lévy, entre les cinq et six heures du soir, au moment où l'action était le plus chaudement engagée. Les tirailleurs invisibles avaient concentré la résistance sur trois points principaux. Un groupe combattait sous bois, à la crête de la falaise rocheuse qui domine le village ; un autre s'était barricadé dans le presbytère ; un troisième, enfermé dans l'église, faisait du haut des fenêtres un feu plongeant.

(1) Le portail de l'église de Beaumont porte le millésime de 1731.

Monckton, désespérant de franchir ce défilé de face, donna l'ordre au gros de ses troupes de pivoter sur la droite de façon à gagner les bords du fleuve hors de portée de la mousqueterie d'enfer qui décimait le front de bandière et le flanc gauche de sa colonne.

Pendant que les montagnards écossais escaladaient les hauteurs sur la gauche, Monckton lui-même à la tête des grenadiers s'avança résolument sur l'église et les maisons qui l'environnaient. On parvint à déloger les tirailleurs de leurs positions, mais leur résistance courageuse et opiniâtre coûta cher aux Anglais.

Ecrasés par le nombre, ces braves gens cédèrent le terrain pas à pas, emportant avec eux dans les bois leurs morts et leurs blessés. Il n'y eut que les volées répétées, que les soldats écossais du capitaine Campbell lançaient du haut des fenêtres de l'église, qui purent mettre fin à cette série d'escarmouches sans cesse renaissantes. Et, encore, les chasseurs, l'infanterie légère et les grands gardes de Monckton durent-ils continuer une partie de la soirée à faire le coup de feu avec les retraitants (1).

La colonne de débarquement passa la nuit sous les armes essayant de se fortifier dans les positions si chaudement défendues pendant une lutte qui avait duré près d'une demi-journée. Sur les dix heures du soir, le colonel Burton traversa de l'île d'Orléans avec une partie du régiment qu'il commandait pour renforcer la brigade de Monckton (2). A leur grande

(1) Fraser. p. 4 ; voir tous les détails de ce combat d'avant garde dans Knox.
(2) Knox, 306,307.

surprise, les Anglais ne trouvèrent ni batteries ni retranchements à la pointe de Lévy.

Depuis longtemps déjà, quelques uns des officiers envoyés dans la colonie par la métropole avaient compris le parti qu'un ennemi pouvait tirer de cette position. Dès 1663, dans un mémoire qu'il adressait à la cour, le gouverneur d'Avaugour avait fortement conseillé aux ministres d'y bâtir un fort afin de rendre la position de Québec inexpugnable (1).

Cette position avantageuse n'avait pas échappé non plus au coup d'œil exercé de Montcalm, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent. Avant que la flotte anglaise eût remonté le fleuve, il proposa d'y faire retrancher 4000 hommes avec du canon et d'élever à quelque distance de là, vers l'Etchemin, des travaux de défense où les troupes pourraient retraiter au cas où les premières lignes seraient forcées. Vaudreuil, qui le jalousait et qui voulait s'attribuer à lui seul le mérite de la défense, fit rejeter ces propositions par le conseil de guerre sous le prétexte que la largeur du fleuve suffisait à garantir les remparts de Québec de l'artillerie (2).

Le même esprit jaloux fit repousser les propositions de Montcalm, lorsqu'il voulut construire plusieurs redoutes le long du Saint-Laurent inférieur. Le feu plongeant d'un bastion élevé sur le flanc du cap Tourmente, par exemple, aurait balayé la flotte ennemie au moment où elle s'engageait dans la tra-

(1) 4 août 1663. Mémoire de d'Avaugour, archives de Québec, I, p. 68, 1ère série ; *Histoire du Canada* de Garneau, t. I. p. 158.

(2) Knox qui raconte ce fait sous la date du 18 janvier 1760 (I, 307) dit tenir son récit du major de la ville de Québec et de plusieurs Français.

verse. Les navires échappés à ce bombardement seraient venus se jeter sous les batteries d'une redoute érigée à la pointe d'Argentenaye (1).

De même que la flotte anglaise avait pu jeter l'ancre aux approches de Québec sans avoir rencontré un seul obstacle sérieux le long de sa route, à la grande surprise des officiers qui la commandaient, la brigade Monckton vint s'emparer de la position avantageuse de la pointe de Lévy, sous les yeux mêmes de Vandreuil prudemment retranché dans son camp de Beauport.

Mais quels étaient donc les audacieux qui avaient osé aller se mesurer avec la colonne anglaise, en dépit de Vaudreuil, le temporisateur ?

Le combat du 30 juin avait été si opiniâtre, si acharné, que les officiers anglais qui y prirent part supputant, le soir même, aux lueurs des feux de bivouac, quel pouvait avoir été le nombre des assaillants, le mettaient au bas mot à mille, dont six cents soldats de troupe régulière.

Pour dire la vérité, Monckton et ses deux mille soldats n'avaient eu affaire qu'à une poignée de colons, cinquante tout au plus (2), armés de mauvais fusils de chasse, auxquels vinrent se joindre vers la fin de l'engagement deux à trois cents sauvages.

Mais ces colons étaient commandés par un zélé patriote (3), un homme hardi et entreprenant (4), qui

(1) Voir *Dialogue entre Wolfe et Montcalm*, du chevalier Johnstone, p. 5.

(2) Jean-Claude Panet, dans son *Journal*, porte le nombre à quarante. Un journal du siège, rapporté de Paris par M. Viger, dit cinquante.

(3) C'est l'expression dont se sert Panet.

(4) *A bold enterprising man*, dit Knox.

s'attira par sa bravoure l'admiration même des Anglais. Ce conscrit de la dernière heure n'était autre qu'Etienne Charest, le seigneur de Lauzon.

Charest n'avait pas été élevé dans les camps. Il ne connaissait point l'art de la guerre. Né dans le pays, allié aux meilleures familles de la colonie, il ignorait les jalousies des traîneurs de sabre et les mesquines intrigues de fonctionnaires intéressés à tout perdre pour sauver leur fortune mal acquise. Charest, prosaïque négociant, riche de biens de famille honnêtement acquis dans un labeur incessant, combattait avec ses censitaires, simple paysans, pour la patrie : *pro aris et focis.* Ce fut le secret de la valeur de ces braves gens.

Soixante et dix ans auparavant (1), leurs aïeux avaient combattu au même endroit le même envahisseur, et ils l'avaient repoussé victorieusement. Ils ne voulaient point faire mentir leur sang.

A la nouvelle de la descente des Anglais à Beaumont, Charest avait demandé au général du monde pour aller au devant d'eux, et empêcher leur établissement à la pointe de Lévy. Il lui fut répondu qu'il pouvait y aller, s'il le jugeait à propos.

" Il y fut, dit Jean-Claude Panet, avec environ vingt habitants de la pointe de Lévy et fut fort surpris en arrivant à son manoir (2), d'y voir des Anglais sur le grand chemin qu'il prit d'abord pour des habitants. Il ne se déconcerta point, quoiqu'il vit environ quatre cents hommes. Il se rallia avec environ qua-

(1) En 1690.

(2) Ce manoir était situé sur le bord du fleuve, près du ruisseau qui descend à la gare du chemin de fer de Saint-Joseph de Lévis.

rante hommes, fit feu sur eux et en tua dix sans perdre un des siens."

Comme la résistance menaçait de se prolonger, ajoute un autre mémoire, et qu'il n'avait plus ni balles, ni poudre, il se replia dans les bois et envoya demander de l'aide. Donnez-moi 1000 à 1200 hommes, disait-il, et j'empêche leur établissement. On garda les hommes, mais on envoya des balles et de la poudre, et Charest et ses censitaires continuèrent à tirer, si bien que l'ennemi commençait à reculer (1).

(1) Nous avons publié le récit de ce combat dans le *Courrier du Canada* du 31 décembre 1890. Dans son beau livre sur *Montcalm et Lévis*, paru en 1891, M. l'abbé Casgrain (p. 90, t. II), dit que M. de Vaudreuil, prévenu du débarquement des Anglais au nombre de sept à huit cents hommes, avait pris conseil du marquis de Montcalm et envoyé au secours des 60 coureurs de bois de Léry trois cents Canadiens et marins, aux ordres de M. Dufils-Charest, seigneur du lieu, ainsi qu'une quarantaine d'Outaouais et d'Abénaquis.

Nous croyons que le savant abbé emprunte sa version au journal du capitaine de Foligné. Nous préférons suivre le journal de Panet qui était l'ami intime et le notaire d'Etienne Charest. Panet, du reste, s'accorde avec Knox qui assistait au combat et qui formait partie de l'arrière garde de Monckton. Quant à Etienne Charest, il n'y a pas de doute que ce fut lui qui commanda les Canadiens en cette occasion. Il suffit de lire le texte de Panet pour s'en convaincre. Dufils-Charest, le frère cadet du seigneur, était toujours appelé *Dufils-Charest* ou encore *Dufils* tout court, et Panet dit expressément *Charest*. Dufils-Charest n'avait pas de manoir à la pointe de Lévy. Du reste, qu'on lise les documents de Paris de la collection de New-York, vol. x. p. 990, et l'on se convaincra que Foligné a fait erreur sur les noms et le nombre des combattants. " Là dessus, dit une pièce de cette collection, le sieur Charest, *cultivateur et capitaine de milice*, demanda permission à Vaudreuil d'aller à la pointe de Lévy dont il est le seigneur. Il partit à deux heures de l'après-midi avec quinze hommes et fut rejoint par les habitants de la pointe de Lévy où les Anglais avaient déjà 1500 hommes autour de l'église, Charest en avait alors 60. Il tira jusqu'au soir et tua 40 ou 50 Anglais, sans avoir un blessé. A quatre heures le gouverneur lui envoya quelques sauvages. Ils se dispersèrent dans les bois et firent un prisonnier. (Ceci est bien loin du chiffre de 300 Canadiens que donne Foligné). On rappella Charest qui revint Québec à dix heures du soir. Il laissa quelques éclaireurs à la pointe de Lévy tirèrent toute la nuit.

Knox rencontra l'hiver suivant le seigneur Etienne Charest dans Québec et il parle à cette occasion de sa bravoure. Dufils-Charest n'était ni cultivateur ni

Sur les nouvelles qui arrivaient à Québec de ce succès inespéré, Vaudreuil se décida à envoyer de l'aide. Tout le monde lui représentait que la position où Charest s'était retranché était fort boisée, et que les Canadiens et les sauvages ne pouvaient trouver un terrain plus propice, habitués qu'ils étaient à la guerre d'embuscade. Sûrement, les Anglais subiraient une défaite, quelque nombreux qu'ils fussent.

Comme un détachement de 1000 à 1200 hommes, tant Canadiens que sauvages, allait s'embarquer, on emmena un soldat anglais qui venait d'être fait prisonnier sur le champ du combat. Pressé de questions, il raconta que la descente des Anglais à la pointe de Lévy n'était qu'une ruse, que dès la nuit même, l'ennemi devait attaquer le camp de Beauport avec 10,000 hommes. Sans s'assurer davantage de la véracité de ce récit, Vaudreuil contremanda l'ordre de départ du détachement et se rendit aussitôt à Beauport, amenant avec lui tout ce qu'il put trouver de troupes. Toute la nuit on fut sous les armes, soit au camp, soit à la ville, et l'ennemi ne parut point (1).

Pendant que les chefs de la colonie délibéraient, Charest se battait à la tête de ses quarante censitai-

capitaine de milice, mais marin et commandant de frégate. Son frère, au contraire, était capitaine de milice à Québec. Voir le rôle de milice de 1750.

Quant aux soixante coureurs de bois de de Léry, ils inquiétèrent, il est vrai, la marche de Monokton sur la pointe de Lévy, mais ils ne prirent aucune part au combat qui fut livré près de l'église de Saint-Joseph. La colonne anglaise coupa la retraite de ces tirailleurs si bien que de Léry n'arriva à Québec que le premier juillet. Il vint à travers les bois, par le chemin d'Arlaka, au dessus de la pointe de Lévy. Voir à ce propos les *Paris Documents, New-York Collection*, vol., X, p. 996.

(1) Tous ces détails sont empruntés au mémoire apporté de Paris par M. Viger et au Journal de Jean-Claude Panet.

res ; manquant de poudre et de balles, il avait fait des prodiges de valeur. Sans l'arrière garde qui arriva de Beaumont à la dernière heure et qui décida de la journée, Monckton reculait.

C'est ainsi que le sort d'une nation pouvait se décider à la suite d'une simple escarmouche vigoureusement menée. Mais il était écrit que Pergame devait périr.

Cette escarmouche, qui fut à proprement parler l'ouverture de la campagne qui devait se terminer par la prise de Québec, eut lieu au plein milieu du village actuel de Lauzon. Le terrain choisi pour la résistance se prêtait d'une façon merveilleuse à la guerre d'embuscade. La nature s'était chargée elle-même de le fortifier. La falaise rocailleuse qui couronne les hauteurs de Lauzon longe la grande voix publique à une portée de fusil. Coupée presque à pic du côté qui regarde le fleuve, elle vient aboutir près de la gare du chemin de fer à un ruisseau qui faisait alors tourner la roue du grand moulin banal de la seigneurie. Le pont jeté sur ce ruisseau avait été rompu et le moulin formait comme une redoute.

Deux cents soldats de troupes régulières auraient pu rendre cette position imprenable. L'impéritie des chefs laissa à quelques paysans inexpérimentés le soin de la défendre, mais ceux-ci déployèrent une telle valeur que l'ennemi lui-même en témoigna de l'admiration.

Le lendemain de cette escarmouche, qui se trouvait le premier juillet, les Français sortant de leur torpeur, envoyèrent trois batteries flottantes pour

essayer de déloger les Anglais de la position qu'ils avaient conquise la veille (1).

De peur que l'ennemi déboucha des bois pendant qu'on repoussait l'attaque des batteries, Monckton fit mettre sa brigade sous les armes et forma une chaîne d'avant-postes depuis le grand moulin banal et tout le long de la crête de la falaise jusqu'à l'ouest de l'église. Pendant une heure et demie les batteries flottantes des Français canonnèrent le camp du brigadier et lui tuèrent beaucoup de monde(2) jusqu'à ce qu'une frégate de la flotte de Saunders les força de lever l'ancre.

Wolfe, attiré par cette vive canonnade, accourut à son tour avec un détachement du train de l'artillerie. Il ordonna aussitôt la construction d'une batterie à barbette qui pourrait balayer la rade. C'est pendant qu'il se tenait sur le rivage qu'un boulet lancé de la ville vint tomber à ses pieds. Plusieurs officiers anglais, dans les récits qu'ils ont fait du siège, rapportent que ce coup si habilement porté donna au généralissime l'idée du bombardement de Québec. Dans l'après-midi même, escorté par le 43ième régiment, Wolfe s'en allait reconnaître le boulevard de la Nouvelle-France du haut des falaises où s'élève aujourd'hui la ville de Lévis et y choisissait l'endroit propice à l'érection de ses batteries.

Pendant ce temps là, il prenait fantaisie à Vau-

(1) Knox, 307 ; Fraser ; Carleton.

(2) Fraser raconte que cette canonnade tua 4 soldats de son régiment et en blessa 8 ; un sergent du 15ème régiment et huit soldats de la compagnie du colonel furent renversés par un boulet qui vint les frapper pendant qu'ils étaient près du drapeau. Trois furent blessés dont deux mortellement.

dreuil, toujours indécis, d'interroger encore une fois le prisonnier qu'on lui avait amené la veille. Un détachement de 1200 hommes de son armée se tenait sur le rivage prêt à traverser à la pointe de Lévy. Le prisonnier, qui l'avait trompé déjà, ayant persisté dans ses déclarations premières, le détachement dut retourner au camp (1).

Charest, n'écoutant que son courage, gagna les bois encore une fois avec trente de ses censitaires et autant de sauvages abénaquis. Son détachement fit mordre la poussière à trente soldats de Wolfe. Le féroce capitaine Goreham, lancé à sa poursuite, parvint à s'emparer de neuf de ses Abénaquis, mais Charest revint à la ville, l'honneur sauf, avec un prisonnier et huit chevelures (2).

(1) Mémoire copié par Viger ; Panet, 11.

(2) Knox, 309 ; Panet, 11.

Les documents de la collection de New-York disent que le deux juillet Charest fut envoyé à la pointe de Lévy pour voir si les Anglais y avaient de l'artillerie mais qu'il ne put s'avancer assez prêt de leurs retranchements.

Il ne paraît pas, dit un mémoire, que la fusillade de trois jours de suite à la côte de Lévy ait produit d'autre effet que 4 de nos sauvages de blessés, et 40 ou 50 tués, blessés et pris prisonniers du côté des Anglais. Mais il est très visible que s'il y avait eu dans l'île d'Orléans et la pointe Lévy 5 ou 600 Canadiens et sauvages de chaque côté, ils auraient pu au moment de la descente ou au moment où les Anglais pénétraient dans les bois, en tuer un très grand nombre et peut-être les défaire tous entièrement, surtout si l'on considère que ce n'étaient que des troupes réglées qui marchaient à rangs et files serrées et n'osaient s'engager partout où le bois leur paraissait un peu épais (p. 16).

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Wolfe en reconnaissance sur les hauteurs de Lévis. – Il fixe le site des batteries. – Camp de Monckton définitivement établi autour de l'église de Saint-Joseph.—L'église transformée en hôpital.—On ouvre le feu contre Québec.—Le *coup des écoliers.*

Un jour le laboureur dans ces mêmes sillons
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le soc leur antique dépouille
Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille,
Entendra retentir les casques des héros,
Et d'un œil effrayé contemplera leurs os.
(*Géorgiques*, liv. I.)
Traduction de Delisle.

Dans le même temps que Monckton prenait d'assaut la pointe de Lévy, le colonel Carleton marchait avec un détachement à la pointe ouest de l'île d'Orléans pour y prendre position.

" Il était absolument nécessaire, écrivait Wolfe à Pitt, de s'emparer de ces deux pointes et de les fortifier, parce que de l'une ou de l'autre l'ennemi pouvait empêcher tout vaisseau de jeter l'ancre dans la rade de Québec ou même à deux milles de là."

Le 2 juillet, Wolfe allait de nouveau en reconnaissance sur les hauteurs où s'élèvent maintenant la ville de Lévis afin d'y fixer définitivement l'emplace-

des batteries qu'il destinait à bombarder la capitale, Tout le 48ème régiment sous le commandement du colonel Burton, avec les grenadiers et les troupes légères de la brigade de Monckton, l'accompagnèrent dans cette excursion.

On aperçut de Québec ce nombreux détachement et l'artillerie de la place chercha en vain à le canonner. Les coups mal pointés portaient trop loin ou tombaient dans le fleuve. L'avant-garde eut aussi à subir le feu de quelques maraudeurs cachés dans les bois.

Après avoir choisi un endroit propice à un mille et demi de l'église de Saint-Joseph, Wolfe revint au camp de Monckton. Ayant vu sur la route les cadavres de quelques montagnards outrageusement mutilés, il ordonna qu'on leur donna la sépulture militaire. Ce jour là, le major Scott poussa aussi une reconnaissance avec quelques compagnies de *Rangers* jusqu'à la rivière Chaudière qu'il trouva trop profonde et trop rapide pour être franchie. Il aperçut sur l'autre rive un groupe de sauvages qui épiait ses mouvements. Le brave Charest était traversé le matin même à quatre heures dans le but d'obtenir quelques renseignements sur le camp de Monckton. Il revint à la ville vers midi et rapporta que ce camp pouvait couvrir neuf arpents sur douze.

Les Canadiens qui voyaient des retranchements de Beauport tous les mouvements de troupes qui se faisaient à la pointe de Lévy demandèrent d'y aller avec 4 ou 5000 hommes, mais M. de Vaudreuil s'y refusa absolument.

Le 3 juillet, les marins anglais commencèrent à débarquer à la pointe de Lévy, des mortiers, des canons de siège et des munitions de toutes sortes.

De son côté, le général Monckton activa les travaux de son camp retranché qu'il établit en forme de croissant sur la pointe de Lévy.

Il existe deux cartes fort bien faites des opérations navales et militaires devant Québec, en 1759. L'une fut dressée, aussitôt après le siège, par le capitaine Thomas Jeffery, l'autre fut publiée en 1841 par Alfred Hawkins (1).

A l'aide de ces documents précieux et des journaux de Knox et de Fraser, on peut aisément rétablir aujourd'hui les positions occupées par l'aile gauche de l'armée de Wolfe à la pointe de Lévy.

La haute falaise sur laquelle s'élève la ville de Lévis s'abaisse en gagnant vers l'est pour ne plus former qu'une vaste plaine qui vient aboutir à l'anse des sauvages. Cette plaine s'ouvre sur l'île d'Orléans et voit défiler devant elle le grand fleuve jusqu'à ce qu'il se perde derrière la pointe de Saint-Laurent. C'est dans cet endroit charmant, arrosé par plusieurs ruisseaux aux méandres capricieux, que les premiers colons de la seigneurie de Lauzon vinrent s'établir. Là, s'élevaient la première église de Saint Joseph, le manoir du seigneur Charest, le moulin banal, la tannerie de Bissot. A l'époque du siège, on y pouvait

(1) An authentic plan of the river St-Lawrence from Sillery to the fall of Montmorenci with the operations of the siege of Quebec under the commanding Vice Adml. Saunders & Major Genl. Wolfe down to the 17th Sept. 1759, drawn by a captain in His Majesty's Navy.

Plan of the military and naval operations, before Quebec under command immortal Wolfe and Vice Adml. Saunders.

voir encore une de ces tours de pierre, de forme circulaire, tel qu'il en existe dans la plaine de St-Denis de Kamouraska, pouvant servir à la fois de moulin à vent et de redoute en temps de guerre.

Là, se trouve aujourd'hui le village de Lauzon, avec son église, le couvent, le collège et la vaste calesèche qui sert à radouber les steamers océaniques.

Dominé du côté du côté du sud par des coteaux fertiles et une grande élévation rocheuse, protégé du côté du fleuve par deux rochers abruptes, que l'on appelait dans les premiers temps *caps de Lauzon* et qui furent nommés ensuite *pointe de Lévy*, le village de Lauzon offrait un poste avantageux pour la défense et l'attaque.

L'église fut d'abord transformée en hôpital. On palissada l'intérieur, et des meurtrières furent percées dans la muraille. Tout autour, s'élevèrent des redoutes protégées par des fossés et des troncs d'arbres abattus. Une de ces redoutes se trouvait en face de l'église, à la jonction du chemin du roi avec la route qui conduit dans les villages de l'intérieur. Une autre, en forme d'éperon, s'élevait un peu plus à l'ouest, à l'entrée du village actuel de Bienville. Du côté de l'est de l'église, sur les terrains aujourd'hui traversés par la voie ferrée de l'Intercolonial, on voyait encore deux redoutes du même genre.

Près du grand moulin à eau de la seigneurie (1), le chemin qui mène de la pointe de Lévy à Beaumont fut barricadé et une ligne de retranchements, blocs

(1) A l'endroit où s'élève aujourd'hui la gare de l'Intercolonial du village de Lauzon.

de pierre, troncs d'arbres et fascines, relia le moulin au rocher qui domine le village en cet endroit. Ce rocher fut débarrassé des arbres et des broussailles qui le couvraient, et des sentinelles, échelonnées depuis le moulin jusqu'à l'église, y montèrent la garde jour et nuit sous le commandement de deux officiers. C'est ce que l'on appelait le *Great Rock guard.* Un autre poste de vingt sentinelles sous le commandement d'un lieutenant fut installé au sommet des deux rochers qui terminent la pointe de Lévy. Il fut nommé le *Little Rock guard.* Ce poste, avec la batterie à barbette que Wolfe avait déjà fait construire sur la grève, protégeait le camp contre les attaques du côté du fleuve. Le *Great Rock guard* surveillait les bois environnants et balayait le chemin de Beaumont.

Wolfe installa son parc d'artillerie, ses magasins et ses munitions, sur le rivage, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la cale-sèche du gouvernement. Là, se trouvait aussi la place de débarquement.

La droite du camp de la pointe de Lévy était protégée par le 43ème régiment, composé de 327 hommes, sous le commandement du colonel James. Le 60ème régiment, 322 hommes, sous les ordres du major Prevost, campait à l'est de l'église sur le plateau que traverse le terre-plein de l'Intercolonial. Le 15ème régiment, 406 soldats, commandé par le major Irvine, avait établi ses quartiers au nord de l'église, sur le terrain maintenant occupé par le collège des Frères Viateurs. La gauche du camp était défendue par des soldats de la marine.

En face de l'église, au milieu de la redoute qui

défendait les routes de l'intérieur, le général Monckton avait planté sa tente.

En même temps que Monckton établissait solidement son camp à la pointe de Lévy, Wolfe faisait travailler sans relâche à l'érection des batteries sur les hauteurs en face de Québec. Dès le cinq juillet, des partis de travailleurs protégés par des détachements de grenadiers, de fantassins et de rangers commencèrent à fouiller les terres. Le 48ème régiment, commandé par le colonel Burton, vint prendre poste, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame de la Victoire, et s'y retrancha fortement. Les rangers prirent position sur les collines avoisinantes afin de commander les chemins conduisant aux batteries et le pays d'alentour. Le capitaine Goreham, à la tête de ses farouches partisans, s'avança jusque sur les bords de la rivière Etchemin où il s'embusqua à la façon sauvage.

La carte de Jeffery nous indique, avec précision, le nombre et la position des batteries élevées par Wolfe sur les hauteurs de Lévis. Les lignes de circonvallation s'étendaient depuis le terrain occupé aujourd'hui par le couvent des Sœurs de la Charité jusqu'aux buttes Fraser. Quatre batteries, armées de canons et de mortiers, que l'on avait trainés avec des bœufs depuis la pointe de Lévy jusque sur la falaise, devaient vomir la mort sur Québec.

La redoute de Burton était destinée à supporter les artilleurs en cas d'attaque. Enfin, une ligne de postes isolés s'étendait sur les hauteurs et reliait le camp de Saint-Joseph avec les ouvrages avancés en face de la ville.

Les Anglais travaillaient à leurs batteries de la pointe de Lévy sous les yeux des Français. A l'aide des télescopes on pouvait, des remparts de Québec, les voir faire les terrassements, fouiller les terres, charroyer les fascines. Dix-huit cents verges à peine séparaient les belligérants.

Toutes les troupes française étaient massées dans le camp de Beauport, et Vaudreuil, indécis, voulait tour à tour opérer une descente ou à la pointe de Lévy ou à l'île d'Orléans. Par deux fois, déjà, il avait contremandé des expéditions de nuit. La ville était réduite à ses propres forces—forces si médiocres que l'ennemi aurait pu l'enlever d'un coup de main s'il eut connu la vraie situation. Afin d'éviter que la place fut tournée, 300 Canadiens furent envoyés à l'Anse des mères, près de Sillery. Ils y dressèrent un grand nombre de tentes afin de donner à l'ennemi l'illusion qu'une force considérable se trouvait en cet endroit.

Dans la nuit du 4 au 5 juillet, le seigneur Charest, accompagné du sieur Legris, son lieutenant, et d'une douzaine d'habitants, se rendit à la pointe Lévy, afin de surveiller de plus près les mouvements des Anglais. Il rapporta la nouvelle qu'il n'y avait encore que quelques postes avancés gardés par au plus 800 hommes et demanda du monde ou la liberté d'en prendre de bonne volonté afin de les aller déloger. On ne voulut point lui en accorder [1], quoiqu'il montra quatre havresacs enlevés à l'ennemi comme preuve du succès de sa reconnaissance. Le

Journal de Jean-Claude Panet, p. 11.

lendemain, cent sauvages outaouais traversèrent à leur tour, mais sans succès. Dans la nuit du 7, Charest retourna à la découverte et rapporta à peu près les mêmes nouvelles, à savoir qu'il y avait tout au plus 300 travailleurs employés aux retranchements soutenus par 500 soldats. Le 8, on se contenta de bombarder vigoureusement de la ville, sans pouvoir empêcher la continuation des travaux. Le 11, les Anglais commencèrent à demasquer quelques batteries. L'alarme fut alors à son comble dans la ville assiégée. Tout le monde crut voir dans la nuit suivante tous les édifices en cendres, et point d'abri où se mettre contre la bombe. Alors se renouvelèrent les plaintes faites déjà tant de fois sur ce qu'on avait laissé tranquillement établir l'ennemi sur ces hauteurs boisées. Les notables des marchands et les plus intéressés à la conservation des maisons se rassemblèrent et résolurent d'envoyer, dès le même jour, des députés à M. de Vaudreuil ponr lui représenter les dangers auxquels ils étaient exposés et lui demander la grâce de leur donner un détachement de son armée auquel se joindraient tous les gens de bonne volonté de la ville pour passer la nuit de l'autre côté du fleuve et surprendre, avant la pointe du jour, les Anglais que l'on savait être en petit nombre. On était sûr de réussir et on sauverait la place en détruisant l'artillerie et en enlevant les canons.

M. de Vaudreuil prit enfin sur lui de consentir à cette expédition. Le détachement fut choisi et mis sous les ordres de M. Dumas, major général, inspecteur des troupes de la marine, qui s'était fort distingué à la bataille de la Monongahéla ; mais les ordres

ayant été donnés trop tard, on ne put pas pourvoir aux vivres, et le projet fut remis à la nuit suivante. La troupe alla coucher à une lieue et demi au dessus de la ville, dans les bois de Sillery, à l'endroit où elle devait traverser le fleuve pour n'être point aperçu des Anglais. Dumas avait alors sous ses ordres 500 Canadiens, 100 hommes des troupes de la colonie et 60 volontaires de divers régiments (1). Le lendemain 350 hommes de la ville se joignirent à lui (2).

Tous marquaient la meilleurs volonté et la plus grande valeur.

La traversée du fleuve se fit heureusement sur les neuf heures du soir, et on se mit en marche sur deux colonnes ; mais, dans l'obscurité, une colonne devança l'autre en passant un bois, et quelques écoliers du séminaire de Québec, qui se trouvaient en arrière, apercevant tout-à-coup des troupes devant eux, les prirent pour des ennemis et les attaquèrent.

Il y eut un homme tué et deux blessés. La première colonne se voyant assaillie par derrière brusquement, se crut coupée, riposta, tomba en désordre, et saisie d'une terreur panique, elle prit la fuite.

Panet raconte qu'il en déserta alors environ 600. Sur les vives représentations des officiers, ils purent reprendre courage et se remirent à marcher, mais arrivés à une petite distance de la redoute qui couvrait la batterie dont on voulait s'emparer (3), quelques

(1) *Journal de Panet.*

(2) Ce qui ferait 1000 hommes en tout. Les autres annalystes disent environ 1500. Knox dit : 500 habitants, 300 étudiants, 100 sauvages, 600 miliciens.

(3) D'après la description que donne Panet, le détachement de Dumas ne semble pas s'être rendu plus loin qu'au ruisseau Amyot, sur le territoire actuel de Saint-David.

soldats du Royal Roussillon causèrent une nouvelle alerte en criant à ceux qui étaient à l'arrière que la cavalerie anglaise s'avançait. La terreur reprit de plus belle, et rien ne fut capable de ranimer le courage de ces soldats improvisés pour la plupart. Ni les prières, ni les menaces des officiers ne purent les décider à marcher. Nombre jetèrent leurs fusils et leurs haches et se mirent à courir pour gagner les bateaux. De ce beau parti, il ne se trouva que M. Dumas, avec environ 300 hommes, qui approchèrent d'une portée et demie de fusil du retranchement des Anglais. A six heures du matin, tout le détachement avait repassé le fleuve, aux deux hommes près qui avaient été tués dans la panique.

On a donné à cette échauffourée le nom de *coup des écoliers*, parce que les élèves des écoles qui formaient partie du détachement furent la cause première du désordre (1).

C'est dans la soirée du 12 juillet, à l'heure même où Dumas traversait le fleuve avec son détachement, qu'une fusée partie du bout de l'île d'Orléans donna le signal d'ouvrir le feu contre Québec.

L'on dut voir alors, dit l'historien Garneau, que les assiégeants ne reculeraient devant aucune mesure extrême, et que les lois de la guerre seraient suivies avec rigueur, puisque ce bombardement était complètement inutile pour avancer la conquête. Les premiers projectiles qui tombèrent sur cette cité dont chaque maison pouvait être distinguée de l'ennemi,

(1) *Voir Journal de Knox*, p. 329, où cette attaque nocturne est racontée. Knox dit que le seigneur Charest, *a bold and enterprizing man*, y prit part.

firent fuir les habitants qui y étaient restés, d'abord derrière les remparts du côté des faubourgs et ensuite dans les campagnes. De demi-heure en demi-heure, les Anglais tiraient cinq coups de canon et autant de bombes. Ce fut un feu roulant toute la nuit. Aucun quartier de la ville ne se trouva à l'abri. Au jour, les portes furent ouvertes et les femmes et les enfants s'enfuirent par bande à travers les champs déserts.

On retira les poudres, et une partie de la garnison s'organisa en sapeurs-pompiers pour éteindre les incendies. Le feu commencé dans la soirée du 12 juillet devait se continuer sans relâche, jour et nuit. Dans l'espace d'un mois les plus belles maisons de la ville avec la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse-ville fut entièrement incendiée. La plus grande et la plus riche portion de Québec ne fut plus bientôt qu'un monceau de ruines et quantité de citoyens riches auparavant se trouvèrent réduits à l'indigence (1).

(1) Dans la nuit du 18 juillet, l'amiral Saunders donna l'ordre au capitaine Ross, du *Sutherland*, de s'avancer avec le premier bon vent et de prendre avec lui la *Diane* et la *Squirrel*, afin de permettre à Wolfe de faire une reconnaissance au-dessus de la ville. La *Diane* s'échoua sur les rochers de la pointe de Lévy et reçut de si grands dommages qu'il fallut l'envoyer à Boston. Lettre de Saunders, 5 septembre, écrite à bord du *Stirling Castle*, *off Point Levi*.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Les Anglais en possession de la pointe de Lévy. — Escarmouches avec les maraudeurs. — La côte du sud est incendiée. — Le major Dalling à Saint Henri — Le curé Youville-Dufrost est fait prisonnier avec ses paroissiens. — Bataille des Plaines d'Abraham. — Les blessés à la pointe de Lévy.

Comme nous l'avons raconté dans un chapitre précédent, sur l'ordre de M. de Vaudreuil, toutes les familles qui habitaient les campagnes envahies par l'ennemi s'étaient réfugiées dans les bois où elles vivaient à la façon des sauvages. Ceux qui, parmi ces refugiés, n'avaient pas pu se rendre à l'armée, ne voulurent point rester inactifs, et chaque jour ils harcelaient les soldats anglais de leurs sorties incessantes (1). Il y avait des coups de fusil pour ceux qui voulaient sortir et des coups de fusil pour ceux qui voulaient rentrer.

Les partis d'éclaireurs étaient traqués comme des loups en plaine. Le long des chemins creux, autour des fermes, sur les crêtes, dans les sentiers, au coin des bois, nuit et jour, à la pluie et au soleil,

(1) Collection de New-York, Paris Documents, p. 996.

des francs-tireurs erraient, l'arme chargée sur l'épaule, disposés à tirer sur tout passant et à l'abattre sans qui-vive, sans mot d'ordre.

Le capitaine Knox, dans son journal du siège, rapporte au jour le jour les alertes que causaient ces sinistres maraudeurs. Tantôt, le camp était reveillé en pleine nuit par des salves de coups de fusils dont les bois répétaient les échos. Il fallait alors se lever et rester sous les armes jusqu'au jour. Tantôt encore, des batteries flottantes descendaient la rivière et menaçaient de mettre tout à feu et à sang. C'était alors au tour des frégates à donner la chasse. Des partis de sauvages ou de Canadiens rôdaient sans cesse aux alentours des avant-postes. C'est en vain qu'on les pourchassait. Aussitôt leur coup tiré, ils s'enfonçaient dans les bois où il était dangereux de les poursuivre. Le soldat qui s'éloignait à quelques verges des grands gardes était sûr de trouver la mort.

Combien tombèrent ainsi sous les balles meurtrières, sans gloire et sans honneur ? Longtemps après, on retrouvait les têtes scalpées, les cadavres mutilés, dépouillés de tout vêtements, et on les enfouissait à la hâte le long des routes perdues.

Dans les commencements de l'occupation les soldats de Wolfe s'étaient contentés de transporter au camp de l'île d'Orléans les vieillards, les femmes et les enfants qu'ils faisaient prisonniers. Parfois même on les laissait libres d'aller où ils voudraient.

Le 24 juillet, au lever du jour, un parti d'éclaireurs surprenait un paysan qui faisait tranquillement la pêche avec son enfant. Quoiqu'il eût tué un sol-

dat avant de se rendre, on l'amena au moulin banal de la seigneurie, on lui versa du vin, on le fit causer, puis on le relâcha.

Un autre jour, un parti de Rangers, envoyé à la découverte sur la côte du sud, ramena un prisonnier avec ses deux enfants qui le suivaient en se lamentant. Les Rangers, importunés par ces pleurs, essayèrent en vain de les chasser et n'en pouvant venir à bout ils tuèrent sans pitié le plus jeune des deux. " Je voudrais que cette histoire ne fut pas vraie, raconte le colonel Fraser dans son journal, mais il n'y a pas de raison d'en douter. Les misérables se sont vantés de leur acte de barbarie."

On interrogea le père, mais fou de douleur et de rage, il ne voulut répondre à aucune des questions qu'on lui posait. Quant au fils qui lui restait encore voici ce qu'il répondit : " Je ne puis vous donner aucuns détails, je suis trop jeune pour être juge en ces matières. Tout ce que je sais, nous n'avons ni pain, ni vivres, ni la garnison, ni l'armée, ni les habitants."

Le 24 juillet, le major Dalling, à la tête d'un détachement d'infanterie, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Henri pour y chercher des ravitaillements et ramener ceux des paysans qui s'étaient réfugiés là.

Dalling accomplit sa triste besogne avec toute la célérité désirable. Il revint le lendemain au camp de Monckton, après avoir fait le curé Youville-Dufrost prisonnier ainsi que 287 de ses paroissiens (1). Dal-

(1) *Paris Documents—Collection de New-York*, p. 1000. Sur ce chiffre de 287, il y avait 54 hommes en état de porter les armes, 64 femmes et 169 enfants.

ling ramenait aussi 300 têtes de bétail, chevaux, vaches et moutons.

Monckton donna à dîner dans sa tente au curé Youville-Dufrost, puis fit servir des rafraîchissements aux prisonniers. Dans la soirée, tous furent transportés à bord des frégates qui étaient mouillées en face du camp de la pointe de Lévy (1).

Avant de laisser Saint-Henri le major Dalling avait fait afficher sur l'église de cette paroisse une proclamation, dont le seigneur Charest, toujours aux aguets, rapporta une copie aux assiégés le 29 juillet (2). Nous en reproduisons le texte tel qu'il a été conservé dans le *Journal de Panet :*

" Son Excellence, piqué du peu d'égards que les habitants du Canada ont eu à son Placard du 27ème du mois dernier, a résolu de ne plus écouter les sentiments d'humanité qui le portaient à soulager des gens aveuglés dans leur propre misère. Les Canadiens se montrent par leur conduite indignes des offres avantageuses qu'il leur faisait. C'est pourquoi il a donné ordre au commandant de ses troupes légères et aux autres officiers de s'avancer dans le pays pour y saisir et amener les habitants et les troupeaux, et y détruire et renverser ce qu'ils jugeront à propos. Au reste, comme il se trouve fâché d'en venir aux barbares extrémités dont les Canadiens et les Indiens leurs alliés lui montrent l'exemple, il se propose de différer jusqu'au 1er août prochain à décider du sort des prisonniers qui peuvent être faits, avec lesquels il

(1) Mademoiselle de Saint-Paul fut cependant relâchée. *(Journal de Panet)*.
(2) *Paris Documents—Collection de New-York* p. 100.

usera de représailles ; à moins que pendant cet intervalle les Canadiens ne viennent à se soumettre aux termes qu'il leur a proposés dans son placard, et par leur soumission, toucher sa clémence et le porter à la douceur?

A St-Henri, le 25 juillet 1759.

JOSEPH DALLING (1),

Major des troupes légères.

Paroles insidieuses et mensongères ! puisque l'ordre de tout saccager avait déjà été donné depuis vingt-quatre heures.

Le jour même où Dalling était parti pour Saint-Henri le colonel Fraser se dirigeait vers les seigneuries de la côte du sud où tout fut passé à feu et à sang. Wolfe ordonna aussi de mettre le feu à toutes les paroisses depuis le saut de Montmorency jusqu'au cap Tourmente. Il fit subir le même sort à la Malbaie, à la baie Saint-Paul et aux paroisses de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix. L'île d'Orléans fut incendiée d'un bout à l'autre. On choisissait la nuit pour commettre ces ravages que l'on portait sur les deux rives du fleuve partout où l'on pouvait mettre le pied, enlevant les femmes et les enfants, les vivres et bestiaux. Plus de 1400 maisons furent incendiées dans les campagnes.

A la pointe de Lévy, après avoir enlevé tout le bois aux maisons pour en faire des planchers dans les tentes, on mit le feu aux ruines et pendant deux jours l'incendie exerça ses ravages.

Et, pendant tout ce temps là, le bombardement

(1) Journal de Jean Claude Panet, p. 19.

de Québec se continuait, nuit et jour, sans relâche, et on démasquait continuellement de nouvelles batteries.

Depuis la nuit du 12 juillet jusqu'au 5 août, le capitaine Knox estime qu'il fut lancé sur la ville 4000 bombes et 10,000 boulets.

Les canonniers de la garnison, sous les ordres du brave Vauquelain, obligés de ménager la poudre et les munitions, ripostaient tant bien que mal à ce feu d'enfer (1).

Le 31 juillet, avait lieu la bataille de Montmorency.

De bonne heure, le matin de cette journée célèbre, on put voir plus de 1500 berges en mouvement dans le bassin de Québec. C'était la colonne de Monckton, sous les ordres de Wolfe lui-même, qui venait attaquer les Français retranchés dans Beauport.

Les troupes de Murray et de Townshend descendent des hauteurs de l'Ange-Gardien pour venir se joindre à elle sur les battures au pied de la chûte Montmorency, au son d'une musique guerrière, et pendant que 118 bouches à feu tonnent sur le flanc gauche de Montcalm.

Le costume et l'attirail des grenadiers écossais contrastent singulièrement avec l'apparence de leurs adversaires, enveloppés d'une légère capote fortement serrée autour des reins et n'ayant pour suppléer à leur discipline que leur courage et la justesse remar-

(1) Les Anglais, toujours pratiques, firent ramasser les boulets lancés par les Français, moyennant deux pences par boulet, et les envoyèrent à Louisbourg à bord d'un vaisseau.

quable de leur tir. Ces derniers attendent froidement que l'ennemi soit à quelques verges de leurs lignes et ils les couchent en joue. Leurs décharges sont si meurtrières que les colonnes anglaises sont jetées en désordre, prennent la fuite pêle mêle pour aller chercher un abri derrière les redoutes où elles ne peuvent plus être reformées. Au même instant, survient un orage furieux de pluie et de tonnerre dont le bruit imposant fait taire celui de la bataille. Un brouillard dérobe la vue des combattants et quand il se dissipe on aperçoit les troupes anglaises qui se rembarquent avec leurs blessés.

Wolfe rentre dans son camp, accablé de l'échec qu'il vient d'éprouver. Il voit dans un instant s'évanouir tous ses rêves de gloire. Il envisage avec effroi l'impression que sa défaite va causer en Angleterre.

Appelés à un conseil de guerre, Monckton, Townshend et Murray répondent qu'une nouvelle attaque du camp de Beauport serait une entreprise trop hasardeuse. Suivant eux le moyen le plus sûr de frapper un coup décisif serait de se retirer sur la rive droite du Saint-Laurent, de la remonter quelque distance et de traverser de nouveau sur la rive gauche afin de porter les opérations au-dessus de la ville.

C'est à la suite de ce conseil de guerre que les camps du saut Montmorency et de l'île d'Orléans furent levés et que les troupes et l'artillerie furent transportées à la pointe de Lévy.

Le 3 septembre au matin, on vit à la pointe de l'île d'Orléans la lueur d'un incendie. C'était le signal convenu pour l'embarquement des troupes. Toute

l'armée d'invasion prit alors position sur les hauteurs entre l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy et les batteries qui ne cessaient pas de bombarder Québec.

Le 4 septembre, dans l'après midi, du haut des remparts de Québec, on put voir les Anglais, rangés en bataille derrière leurs batteries, d'où ils défilèrent jusqu'à la rivière Etchemin où ils dressèrent quelques tentes comme pour faire voir qu'ils y voulaient camper, mais pendant la nuit les tentes furent abattues et une partie des troupes s'embarqua dans les vaisseaux qui étaient à l'ancre vis-à-vis Saint-Romuald et Saint-Nicolas (1).

Du 5 au 8 septembre, ce fut ainsi un défilé continuel de troupes qui se dirigeaient vers la rivière Etchemin. Les colonnes traversaient cette rivière à gué, à peu près à cinquante verges de son embouchure puis s'embarquaient sur des bateaux plats qui les transportaient à bord des vaisseaux de guerre.

Bougainville avait été envoyé pour épier les mouvements de l'ennemi de ce côté, mais il semble que les allées et venues des troupes de Wolfe aient complètement déjoué sa surveillance. Dans tous les cas, les officiers anglais purent examiner à loisir la rive gauche du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'au cap Rouge et découvrir le chemin qui devait les conduire de l'anse du Foulon aux plaines d'Abraham.

Dans la nuit du treize septembre, à une heure

(1) Ce même jour, on apprend dans Québec par un ingénieur anglais que Dufy-Charest avait fait prisonnier avec cinq autres soldats et trois sauvages que Amherst ne comptait pas paraître plus loin. *(Journal de Panet).*

du matin, Wolfe s'embarquait à Saint-Nicolas, avec une partie de ses troupes, et descendait silencieusement jusqu'à l'anse qui devait garder son nom désormais immortel.

On sait comment fut surpris et désarmé le corps de garde que commandait l'inepte Vergor.

A huit heures du matin, 8000 Anglais étaient déjà rangés en bataille sur les hauteurs qu'ils avaient gravies à travers les broussailles et sans tirer un coup de feu.

Les plaines d'Abraham forment comme un amphithéâtre en face de la côte de Lauzon, et les femmes et les enfants, les seuls qui ne furent point à l'armée ce jour là, du haut des côteaux boisés qui dominent l'embouchure de l'Etchemin, purent voir toutes les péripéties de la bataille.

C'est Wolfe qui gravit la falaise escarpée avec ses hardis montagnards, c'est Montcalm qui débouche de la porte Saint-Jean à la tête de son armée haletante. Il est dix heures du matin, et le soleil de septembre jette ses rayons ardents sur tous ces beaux uniformes et ces fouillis d'armes étincelantes. Les tambours battent, les clairons sonnent, on entend les commandements des chefs, puis tout à coup une brusque fusillade. Au même moment, les batteries de la pointe de Lévy jettent sur la capitale démantelée le feu et la mort (1).

Chaque coup de fusil retentit comme un glas

(1) Pendant la bataille des plaines, la garnison de Québec, toute composée de citoyens et de matelots, fut engagée avec les batteries de la pointe de Lévy. C'est Vauquelain qui commandait les canonniers de la capitale.

funèbre au cœur de ces pauvres femmes. Qui sait si cette balle n'a pas tué un père, un époux, un fils ? Ils ne connaissent pas la stratégie, ces braves gens, mais ce qu'ils savent bien, par exemple, c'est que les Français sont là, du côté de la muraille de Québec. Ils les suivent des yeux et épient chacun de leurs mouvements. Nos troupes ne tarderont pas à précipiter au bas de la falaise les audacieux soldats de Wolfe. Et Bougainville, dont on aperçoit les tentes par delà les bois du cap Rouge, va sans doute accourir avec son détachement. Pris entre deux feux, les Anglais seront vaincus. Mais, non, Bougainville, saisi comme de stupeur, reste immobile. Et, tout à coup, la longue ligne des uniformes blancs fléchit, recule, se rompt. C'est la déroute des nôtres. Les Anglais sont maîtres du terrain. Leurs cris de triomphe traversent le fleuve et dominent la canonnade.

Puis, après la bataille, vint le long défilé des blessés. Comme l'on sait, Wolfe avait converti l'église de la pointe de Lévy en hôpital. C'est vers cet endroit que furent dirigés la plupart de ceux qui étaient tombés sur les plaines d'Abraham (1).

Un témoin oculaire, M. James Thompson, a consigné, dans son journal, les détails de cette triste odyssée.

" Au combat du 13 septembre 1759, dit-il, où il y eut un grand nombre de Français de tués et de blessés sur les Plaines, (nous tuâmes à nous seuls,

(1) L'Hôpital-Général de Québec, sur les bords de la rivière St-Charles, reçut cependant le plus grand nombre des blessés. Les Anglais ne peuvent se taire des soins qui leur furent prodigués par les bonnes religieuses.

soixante et douze officiers), il faisait peine de voir le triste état des uniformes blancs, tout maculés de sang et de poussière. Les blessés gisaient sur le sol comme un troupeau de moutons et tels qu'ils étaient tombés ; car le gros de l'armée avait quitté le champ de bataille, en pleine déroute, sans pouvoir enlever leurs morts et leurs blessés. Comme il n'y avait pas d'endroit autour de la ville pour déposer les blessés, il fallut les transporter par la côte du Foulon, d'où nous les embarquâmes dans les canots, en route pour l'église de la pointe de Lévy, convertie temporairement en un hôpital : dans ce service je ruinai un uniforme. Nos soldats n'avaient d'autre moyen de les transporter que des espèces de civières à bras, sur lesquelles on étendait de la toile, et deux hommes portaient chaque civière jusqu'au haut de la côte de la pointe de Lévy.

" La lenteur du service me fatiguait. Je perdis patience, et j'enlevai dans mes bras un blessé et, sans me reposer, au haut de la côte, je le portai jusqu'à l'hôpital : arrivé là, j'étais passablement épuisé ; j'avais ruiné mon habit rouge, en sus, ces pauvres gens jettaient les hauts cris, quand les mouvements les fatiguaient ; mais nous ne comprenions pas un mot de leur langue. L'un d'eux avait la joue pendante sur son épaule : il avait reçu ce coup en essayant de s'échapper du montagnard qui le conduisait. . . ."

L'église de Saint-Joseph, depuis le commencement du siège, avait été spécialement réservée aux malades, et il aurait pu résulter de graves inconvénients aux blessés si on les eut laisser respirer l'air

de ce milieu empesté par des centaines de fiévreux. Aussi, le colonel James qui commandait le détachement resté en la possession de l'église pendant que l'armée était allée au combat, fit construire sur le rivage, près de la pointe de Lévy, un grand hangard où l'on pût déposer temporairement les victimes du champ de bataille.

C'est à la pointe de Lévy, aussi, que les soldats anglais rapportèrent le cadavre de leur chef, si glorieusement tombé au moment où la victoire venait couronner son courage audacieux. Les restes embaumés du général Wolfe furent déposés à bord du *Royal-William* qui partit pour l'Angleterre le jour même où Québec capitulait. Knox raconte, dans son journal, que les soldats campés à la pointe de Lévy escortèrent le cercueil de leur général jusqu'au rivage en versant des pleurs.

Le général Monckton, qui avait été assez grièvement blessé pendant la bataille des plaines, revint aussitôt dans ses quartiers généraux au presbytère de la pointe de Lévy. C'est de là qu'il écrivit à Pitt la dépêche qui lui apprenait la défaite des Français :

Au camp de la pointe de Lévy

15 septembre 1759.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous apprendre que le 13 de ce mois les troupes de Sa Majesté ont remporté sur les Français une victoire signalée,un peu au dessus de ville de Québec. Le général Wolfe, pendant qu'il encourageait les troupes à la tête de l'aile droite, a reçu, presque au commencement de l'action, une blessure dont

il est mort bientôt après. J'ai eu, moi-même, le grand malheur d'être frappé d'une balle qui a traversé une partie de mes poumons, au moment même où les Français commençaient à fuir, et j'ai dû quitter le champ de bataille. J'ai chargé le général Townshend, qui commande maintenant les troupes devant la ville (dont il sera bientôt j'espère en possession), de vous faire savoir tous les détails de cette journée et des opérations de la campagne.

J'ai l'honneur d'être etc,

ROB. MONCKTON.

P. S. Les troupes de Sa Majesté se sont conduites avec la plus grande bravoure et avec beaucoup de fermeté.

Comme les chirurgiens me disent que ma blessure n'est pas dangereuse, j'espère que je pourrai bientôt joindre l'armée devant la ville.

Le jour même où Monckton rédigeait ce bulletin de victoire, le gouverneur de Québec, Ramesay, tenait un conseil de guerre où se trouvèrent un lieutenant-colonel et treize capitaines ; à l'unanimité moins une voix, celle de M. de Fiedmont, on vota la capitulation. Les habitants de Québec, ayant à leur tête Jean Panet, notaire et procureur du Roi, et Jean Taché, syndic des marchands, firent parverir à Ramesay une requête pour lui demander avec instance de capituler (1).

Townshend se montra très facile sur les termes de la capitulation, car sa position était critique, et il

(1) *Journal de Malartic*, p. 290.

voulait Québec à tout prix. La garnison obtint les honneurs de la guerre : elle devait sortir de la ville, tambour battant, mèche allumée, avec deux pièces de campagne et douze coups à tirer ; les soldats et les marins seraient transportés en France ; les citoyens ne seraient pas inquiétés pour avoir servi, et conserveraient leurs biens, leurs droits et privilèges avec le libre exercice de la religion catholique. Les habitants des campagnes qui mettraient bas les armes auraient les mêmes avantages.

Le 18, avant le coucher du soleil, les portes de la ville furent ouvertes. Le général Townshend, avec son état-major, suivi de trois compagnies de grenadiers et d'un détachement de l'artillerie traînant une pièce de campagne sur laquelle flottait le drapeau brittannique, traversa la haute ville, et s'arrêta en face du château Saint-Louis. Le commandant de la place qui l'y attendait lui en remit les clefs. Les blancs uniformes de France s'alignèrent une dernière fois devant les portes et défilèrent en silence pour faire place aux sentinelles anglaises. Un corps de marins, détaché de la flotte sous le commandement du capitaine Palliser, prit possession de la basse ville. Des salves d'artillerie saluèrent le drapeau d'Angleterre, arboré à la fois sur le sommet de la côte de la montagne et sur la citadelle, d'où il ne devait plus descendre. La garnison fut de suite embarquée pour la France.

Le jour même où Ramesay livrait Québec aux Anglais, le chevalier de Lévis qui était parvenu en moins de cinq jours à rallier les débris de l'armée de Montcalm couchait à Saint-Augustin, à trois lieues de

la capitale. Il se préparait le lendemain à aller offrir le combat à l'ennemi, et Bougainville était déjà à Charlebourg, à trois quarts de lieue de la ville, prêt à s'y jeter avec six cents hommes d'élite, quand on apprit la fatale nouvelle. Un cri d'indignation se leva dans toute l'armée.

Ainsi se terminait une des plus belles campagnes du Canada.

Lévis, la rage dans le cœur, se retira sur les bords de la Jacques-Cartier, bien décidé à ne pas briser encore son épée. Il devait passer l'hiver à préparer la revanche qui allait l'immortaliser.

Il est de tradition que les soldats anglais morts pendant le siège de Québec furent enterrés sur le rivage de la pointe de Lévy, près de la vieille église de Saint-Joseph. Leurs restes furent plus tard transportés dans le cimetière Saint-Mathieu sur la rue Saint-Jean, en dehors des murs (1).

On peut voir encore dans cette nécropole une pierre tombale qui rappelle cette lointaine époque du siège de Québec. L'inscription qu'on y lit est dans les deux langues. Voici la version française :

Ci-gît
ALEXANDRE CAMERON,
Officier, de Dungallon, en Ecosse,
Qui mourut de la fièvre, en cet endroit,
Au mois d'août 1759.

(1) Le Dr. H.-H. Mills, à qui nous devons une bonne histoire anglaise du Canada, m'a souvent raconté ce fait qu'il tenait de son père, chirurgien dans l'armée. Nous avons essayé, en vain, tous deux, de localiser l'ancien cimetière des Anglais, à la pointe de Lévy, dans l'été de 1884.

Il est évident que Cameron n'a pas pu mourir à Quebec, au mois d'août 1759, alors que cette ville n'était point encore au pouvoir de l'ennemi. Il dût y avoir translation de ses restes. Si l'on ouvre le journal de Knox, à la date du 4 septembre 1759, on voit que ce soir là un capitaine des montagnards écossais fut enterré en grande pompe entre les drapeaux du régiment. Le journal de Fraser ajoute que ce digne capitaine s'appelait Alexander Cameron of Dungallon et qu'il mourut de la fièvre. Knox et Fraser étaient alors au camp de la pointe de Lévy.

L'épitaphe, que l'on voit aujourd'hui au cimetière de Saint-Mathieu sur la tombe de Cameron, vient donc du camp de Monckton à la pointe de Lévy où elle avait été d'abord érigée (1).

(1) On peut lire, dans *la Presse* du 9 décembre 1897, une belle description du vieux cimetière anglais de Saint-Mathieu.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Hiver de 1759-60.—Escarmouches à la pointe de Lévy —Le capitaine de Saint-Martin.—Bataille de Sainte-Foye. - Serment d'allégeance.

Québec n'était plus qu'un monceau de ruines. Les maisons restées debout étaient toutes plus ou moins perforées par les boulets. La ville basse, tellement saccagée, qu'il était impossible de circuler dans les rues. Les édifices publics, sur lesquels s'était principalement concentré le feu de l'ennemi avaient été, les uns entièrement détruits, les autres criblés de coups et crevés par les projectiles. L'hiver approchait, et il restait aux soldats anglais le soin de garder cette conquête, alors qu'ils étaient privés de toute communication et à portée d'un ennemi actif et audacieux.

Ordre fut aussitôt donné de désarmer les habitants de la ville et de fouiller les maisons afin d'y enlever toutes munitions. Une partie des troupes fut incessamment employée à transporter des provisions, faire des fascines, construire des guérites, des abris pour les chaloupes, des parapets aux remparts pour

la mousqueterie. Le 4 octobre fut proclamé jour d'actions de grâces et un service divin fut célébré pour remercier Dieu du succès obtenu. A onze heures du matin toutes les troupes se rendirent à l'église des Ursulines où un sermon approprié à la circonstance fut prêché par un des aumôniers.

Monckton, impatient de retourner en Angleterre pour se remettre de ses blessures et peut-être aussi pour jouir d'un triomphe que d'autres avaient plus mérité que lui, confia vers la mi-octobre le gouvernement de la ville conquise au général Murray. Le 10 de ce mois, la flotte mettait à la voile pour l'île aux Coudres afin d'être prête à prendre la haute mer, et le 19 l'amiral levait l'ancre salué par les canons de la citadelle. Il laissa devant Québec deux sloops de guerre, le *Racehorse*, de 20 canons, et le *Porcupine*, de 18. Le premier était commandé par le capitaine Miller et l'autre par le capitaine McCarthy.

Murray s'occupa aussitôt de se fortifier afin de se mettre à l'abri d'un coup de main. Il fallait d'abord trouver à loger sa garnison composée de 7313 hommes. Tout fut mis à contribution. La plupart des habitants, chassés de leurs maisons pour faire place aux troupes, sortirent de la ville et allèrent se réfugier dans la campagne. D'autres, trop pauvres pour fuir, eurent à peine un coin pour se retirer dans leurs propres demeures envahies par les Anglais.

" La ville se réveillait chaque matin au son des tambours et du clairon, comme dans un camp. Tout y annonçait la proximité de l'ennemi, la sévérité de

la discipline militaire, la rigueur de la loi martiale appliquée aux citoyens, les précautions prises contre les allants et venants, les gros corps de garde stationnant à toutes les issues, le cordon de sentinelles faisant cercle autour des remparts, les postes avancés échelonnés sur les routes jusqu'à Lorette et Sainte-Foye. A[illegible] térieur des maisons, toute lumière devait être éteinte [illegible] dix heures du soir ; aucun citoyen ne pouvait sortir dans la rue, la nuit, sans un fanal à la main, et jamais après dix heures. (1)

Les troupes anglaises ayant pris leurs quartiers d'hiver, les détachements laissés à la pointe de Lévy et à l'île d'Orléans s'en furent séjourner avec elles en dedans des murs de la ville.

Murray lança alors une proclamation aux Canadiens pour leur représenter l'inutilité d'une plus longue résistance et tous les malheurs qui seraient la suite d'une opposition devenue sans objet. Onze paroisses environnantes abandonnées de l'armée française et dont la plupart des habitants, par l'incendie de leurs maisons, s'étaient vu forcés de se réfugier dans les bois que l'hiver allait rendre inhabitables, vinrent faire leur soumission et prêter le serment de fidélité.

On se souvient que pendant le siège de Québec ordre avait été donné au capitaine Canon de mettre la flotte à l'abri au-dessus du Richelieu. Ce marin intrépide ne voulut point, une fois la place rendue, exposer ses navires à hiverner dans le fleuve Saint-Laurent où la debâcle les aurait infailliblement fait

(1) *Montcalm et Lévis*, II, p. 312

périr. Il résolut donc de forcer le passage de Québec pour retourner en France. Le 22 novembre, sa flotte paraissait à la hauteur du cap Rouge. Elle ne se composait que d'une douzaine de voiles, deux frégates et deux autres navires en ayant été détachés pour hiverner à Sorel (1). Le capitaine Canon appareilla hardiment durant la nuit obscure du 24, et franchit le passage malgré les boulets et les bombes lancés de la haute et de la basse-ville. Trois frégates et un navire s'échouèrent dans le trajet, sur la côte du sud, en face de Saint-Romuald. Les équipages les abandonnèrent après y avoir mis le feu (2).

Un de ces vaisseaux l'*Elizabeth*, n'ayant pas brûlé, les Anglais envoyèrent une goëlette armée pour s'en emparer ; mais le commandant français lança sur

(1) *Journal de Lévis*, p. 231.

(2) On lit dans la Gazette de Québec, du 30 avril 1821.

Trouvaille d'un canon à l'embouchure de la rivière Etchemin.

La chûte des eaux du St-Laurent qui a été remarquée au-dessus des lieux où la marée monte, l'a été pareillement dans le voisinage de cette ville. Le corps d'un vaisseau de guerre qui a péri du *tems* des Français, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Etchemin, s'est trouvé découvert à basse marée, et on dit qu'il a été trouvé plusieurs pièces de canon de cuivre et autres articles.

Nous serions bien aises de savoir les particularités d'une personne qui les aurait vues elle-même.

Cette chûte extraordinaire a été sans doute occasionnée par les sécheresses de l'été et de l'automne derniers, qui se sont faits sentir sur la plus grande partie de ce continent—on sait que le gonflement du fleuve, occasionné par la fonte des neiges, n'est senti entre Montréal et Kingston que vers la fin d'août et le commencement de septembre.

Comme il ne reçoit que peu d'eau pendant l'hiver la diminution causée par les sécheresses de l'été et de l'automne ne se ferait pas sentir dans ses parties inférieures que vers le printemps.

Le chose a été cependant expliquée autrement par des personnes qui croient qu'on ne peut rien attendre que du mal des manœuvres des Bostonnais, le bruit s'est répandu partout qu'ils allaient détourner les eaux de notre fleuve pour abreuver leur grand canal et qu'ils voulaient peut-être même par pure envie le dessécher entièrement.

elle deux de ses embarcations montées de ses plus braves marins, conduits par son second, M. de la Giraudière. Ils l'abordèrent sous le feu de ses canons et de sa mousqueterie, la saisirent et allèrent triomphalement rejoindre la flotte (1).

Après que Canon eut disparu, le capitaine Miller, du *Racehorse*, destiné à rester à Québec avec le *Porcupine*, vint avec une quarantaine d'hommes, prendre possession de l'*Elizabeth*. Le commandant de ce dernier, avant d'abandonner son navire, avait mis une trainée de poudre depuis la sainte-barbe jusqu'à la cabine d'arrière avec une mèche allumée. Miller, ne voyant pas cette mèche presqu'éteinte eut l'imprudence de faire du feu, des étincelles tombèrent sur la poudre, et le vaisseau sauta. Presque tout le parti fut tué instantanément et le reste fut grièvement blessé. Un habitant du voisinage, attiré par l'espoir de recueillir quelques provisions parmi les épaves, les trouva entourées de morts et de blessés, affreusement mutilés. Il porta chez lui les survivants avec l'aide de ses voisins, leur prodigua les premiers soins et vint donner avis à Québec, où ils furent transportés ; presque tous moururent en peu de temps. Le 30 novembre, le capitaine Miller succomba à ses blessures et il fut enterré avec les honneurs militaires. Cinq cents hommes sous les armes l'accompagnèrent à sa dernière demeure (2).

Quelque temps auparavant, vers la fin de septembre, une autre frégate française *Le Maréchal de Sen-*

(1) Casgrain, *Montcalm et Lévis*, II, p. 317.

(2) *Journal de Knox*. Le gouverneur donna au Canadien vingt piastres et une quantité de viandes salées pour le récompenser de sa belle conduite.

netaire, commandée par M. de Grand Rivière, s'était aussi perdue près du Saut de la Chaudière (1).

Le souvenir des navires de Canon e houés à la côte de Lauzon en 1759 ne s'est pas perdu. "Depuis cette époque, dit M. l'abbé Demers (2), on a toujours cru que les bâtiments naufragés renfermaient des trésors ; et que de fouilles n'a-t-on pas faites pour découvrir ces prétendus trésors ? On a sans doute oublié dans quel état de disette se trouvait le pays lors de la conquête, pour réceler autant de richesses."

Le 30 novembre, le capitaine Leslie, à la tête d'un détachement de 195 hommes, traversait à la pointe de Lévy, avec ordre de désarmer tous les habitants sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent en aval de Québec. Il fut retenu pendant quelque temps à l'église de Saint-Joseph afin de surveiller des partis de maraudeurs qui se montraient dans le voisinage. Après avoir fait prêter le serment d'allégeance et obtenu la soumission des habitants de la côte du sud, Leslie revint à la pointe de Lévy, vers le 15 décembre. Le gouverneur Murray, ayant eu vent que le capitaine de Saint-Martin se tenait dans ces parages avec 500 hommes d'élite, Leslie dût se barricader dans l'église et le presbytère. Il ne rentra dans Québec que le 22 décembre (3). Le fleuve charriait déjà

(1) On lit dans les registres de St-Jean Deschaillons: Le 2 octobre 1759, sépulture du corps de Mathieu Farreau natif de Bayonne. Il faisait partie de la frégate *Le Maréchal de Sennetaire* perdue près le Saut de la Chaudière commandée par M. de Grand Rivière. Le 14 décembre, Pierre Césard est enterré dans la même paroisse. Il était timonier de la frégate *Le Maréchal de Sennetaire*, commandée par M. de Grand Rivière, perdue près le Saut de la Chaudière. Farreau avait été blessé mortellement au siége de Québec.

(2) *Canadien* du 22 octobre 1881: Notes historiques sur Saint Romuald.

(3) *Journal de Knox.*

d'énormes champs de glaçons. L'hiver du Canada était définitivement établi, avec ses avalanches de neige, ses ouragans, ses nuages de poudrerie, ses vents glacés fouettant les joues, les déchirant comme des morsures (1)

Mal nourris, mal vêtus, mal logés, les soldats souffraient horriblement, et ne savaient comment se défendre contre les rigueurs du climat. Les sentinelles, quoique relevées d'heure en heure, revenaient avec les pieds, les doigts insensibles, et presque sans connaissance. Les hôpitaux étaient remplis, et il ne se passait pas une journée sans qu'il y eut deux ou trois enterrements. Le scorbut, les fièvres, la dissenterie promenaient leurs ravages dans tous les rangs.

La coupe et le charroi du bois de chauffage étaient devenus la principale occupation des troupes, malgré les réquisitions de combustible exigées des paroisses voisines. Chaque matin, quand le temps le permettait, des escouades de bûcherons, escortées par de forts détachements destinés à les défendre en cas d'attaque, se rendaient dans les bois de Sillery et de Sainte-Foye où ils abattaient et débitaient les arbres. D'autres soldats attelés sur des traîneaux transportaient le bois en ville. On estime qu'il fut dépensé pendant cet hiver plus de 20,000 cordes de bois de chauffage.

Que dire de l'accoutrement des officiers et des soldats dans cette ville assiégée par les froids du pôle ?

Aux heures de parade, rapporte Knox, sur la

(1) L'hiver de 1759-60 fut remarquable par un vent extraordinairement violent qui soufflait du nord et des tempêtes épouvantables.

place d'armes, nos gardes ont une apparence des plus grotesques sous leurs divers accoutrements. Les moyens que nous inventons pour nous garantir contre l'extrême rigueur de ce climat sont variés au delà de toute imagination. L'uniforme si propre et si régulier du soldat est enseveli sous la grossière robe de fourrure des habitants de la froide Laponie. Nous ressemblons plutôt à une mascarade qu'à un corps de troupes régulières ; et il m'arrive souvent d'être accosté par des personnes de ma connaissance que je reconnais à la voix, mais qu'il m'est impossible de distinguer sous leur costume. En outre, tout le monde paraît être continuellement pressé, car au lieu de marcher tranquillement dans les rues, chacun se précipite et va au pas de course (1).

On se demande comment le courage de ces soldats ne se démentit pas pendant ce pénible hiver. Jamais garnison ne montra autant d'endurance. Chaque jour, le service et la manœuvre se faisaient avec autant de régularité que sur les champs de parade d'une ville de garnison en Angleterre. Point de relâche dans la discipline. Un soldat, pour avoir volé dans la maison d'un Français, est condamné à mort et exécuté. Un autre, trouvé coupable d'avoir usé de l'autorité du gouverneur pour en imposer à un Français, est condamné à recevoir 800 coups de fouet.

Tous les dimanches et chaque mercredi à midi, les troupes se rendaient au service divin dans l'église des Ursulines. Le jour anniversaire de la naissance du roi fut observé en grande pompe. Il y eut revue

(1) *Journal de Knox*, II, p. 231.

générale et salve d'artillerie. Le jour de Noël fut fêté comme en Angleterre. Le jour de la Saint-Jean fut observé par les différentes loges de francs maçons qui se trouvaient dans la garnison.

Quoique la plupart des principales familles, sur l'invitation qui leur en avait été faite par Murray, eussent déserté la ville pour passer l'hiver, soit à Charlesbourg, soit à Lorette, soit à Beauport, en attendant le dénouement, il était resté en dedans des murs un bon groupe de citoyens de la meilleure société. Dans les commencements, les rapports entre la garnison et les Français avaient été assez difficiles. On ne voyait partout que des traîtres et des délateurs. On vivait dans des transes et des soupçons continuels. Avant la reddition de la ville, le bruit avait couru que l'eau des puits avait été empoisonnée, ordre fut donné de ne boire que de l'eau du fleuve. Tout citoyen, soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, était mis au cachot ou subissait la peine du fouet. Le 17 novembre, un Français fut pendu pour avoir engagé des soldats à déserter. Le 13 décembre, deux habitants furent fouettés pour être sortis la nuit sans lanterne.

Ce sont les PP. jésuites surtout que l'on soupçonne et que l'on craint. Knox prétend qu'au commencement de l'occupation de la ville, il fut découvert un baril de poudre et un tonneau contenant 15,000 cartouches d'ammunition qui avaient été cachés par le valet d'un jésuite. Dès le 26 octobre, les PP. recurent ordre de sortir des murs, et leur collège servit de magasin aux vivres.

Cependant, peu à peu, la confiance revint. Les

vainqueurs furent bientôt subjugués par les grâces, la courtoisie et la spirituelle conversation des dames canadiennes. Knox s'en fait l'écho dans plus d'une page de son *Journal*. Il ne tarit pas d'éloges sur les religieuses hospitalières, celles de l'Hôpital Général en particulier, dont il eut l'occasion de connaitre la charité et le dévouement. Ce fut pour lui un agréable divertissement quand il reçut l'ordre d'aller pendant une semaine y commander la garde. " Je vivais ici, dit-il, à la table du roi de France, avec une société agréable et polie, composée d'officiers, des directeurs et des commissaires. Quelques-uns étaient mariés, et leurs femmes nous honoraient de leur compagnie. Elles étaient généralement gaies, excepté quand la conversation tombait sur les désastres de la dernière campagne. Alors elles donnaient cours à leur affliction, qu'elles exprimaient par des soupirs et par des : O mon Dieu."

Par la capitulation, les Canadiens avaient le droit d'exercer librement leur religion. Murray donna ordre de saluer du chapeau lorsque que quelques unes de leurs processions passeraient par les rues, parce que, dit-il, c'est une civilité qui est dûe à un peuple qui a choisi de vivre sons les lois anglaises. "Si cette cérémonie répugne à quelques-uns, ils se retireront quand la procession approchera."

Le commandant de l'armée française et l'évêque de Pontbriand échangent avec le gouverneur Murray les correspondances les plus courtoises. Lévis lui écrit qu'il espère qu'à l'avenir la guerre sera conduite suivant le mode européen. L'évêque qui a un carac-

fère très aimable lui fait savoir sa mauvaise santé, s'excuse de ne pas lui avoir présenté plus tôt ses civilités et ajoute qu'il se propose, aussitôt qu'il le pourra, de retourner à Québec pour essayer d'y vivre comme l'évêque d'un diocèse soumis à Sa Majesté brittannique le ferait.

Les principaux habitants de la ville finirent par être invités au mess des officiers anglais. On y causait agréablement de chasse et de pêche, et chacun disait ses espérances. Les Français ne se gênent pas de critiquer librement les actes d'administration de leur ancien gouvernement. Ils disent les spéculations de Bigot et comment il s'était accaparé de tout le commerce. Les femmes surtout s'en donnent volontiers. C'est à M. de Vaudreuil qu'elles en veulent. Elles l'accusent d'être responsable de tous leurs maux et elles souhaitent qu'il périsse d'une mort aussi misérable et aussi barbare que jamais Européen ait souffert de la part des sauvages.

Ces pauvres gens se bercent toujours d'illusions. Tantôt le bruit court qu'un navire est arrivé de France. Tantôt on apprend que M. de Bompar, avec onze vaisseaux de ligne, a entrepris de reconquérir la Guadeloupe, qu'il est entré à Chebouctou, qu'il a détruit Halifax, qu'il s'est rendu ensuite au Cap Breton, qu'il y est débarqué sans opposition, qu'il a pris Louisbourg où il a passé les deux tiers de la garnison au fil de l'épée. Un autre jour, on reçoit l'assurance que le chevalier de Lévis a eu des secours considérables et qu'il est décidé à reprendre la ville par escalade en plein hiver. On va même jusqu'à fixer la nuit de Noël pour cette aventureuse expédition.

Dans la semaine qui sépare Noël du premier de l'an, il arriva, malgré les rigueurs de la saison, qu'un snellier qui se trouvait au milieu de la ville, fit des feuilles aussi vertes que celle que l'on voit s'ouvrir sous les chaudes effluves du printemps.

On vit dans ce phénomène étrange l'indice certain que les Français reprendraient bientôt la ville. C'était un gage assuré de victoire.

Avant de quitter Jacques-Cartier pour se rendre à Montréal où il devait préparer pendant l'hiver sa fameuse campagne de 1760, le chevalier de Lévis remit le commandement de ce poste avancé à un soldat éprouvé, le major général Dumas, qui s'était si fort distingué, à la Monongahéla, et tout récemment à la bataille d'Abraham. Sur les six cents hommes qu'il lui laissa, deux cents hommes environ restèrent aux ordres de M. de Repentigny à la pointe aux Trembles.

Le plan de campagne du général fut prêt avant le premier décembre. Il résolut d'emporter Québec d'assaut au cœur de l'hiver. On prépara un grand nombre d'échelles et tout ce qui était nécessaire à l'expédition. La question la plus difficile était celle des vivres ; on espérait cependant la résoudre. Chaque habitant fut requis de tenir prêt un mois de provisions, tant pour lui-même que pour les soldats qu'il logeait. Mais un obstacle imprévu força d'ajourner l'expédition : les froids excessifs firent arrêter les moulins, et empêchèrent de réduire les blés en farine. Le major Dumas, réduit à sa faible garnison de Jacques-Cartier, ne put que détacher de petits partis

pour inquiéter les avant-postes anglais. Voyant l'impossibilité de faire avancer immédiatement son armée, Lévis songea à profiter du temps où le passage des glaces devant Québec au fort de l'hiver, y rend la traversée difficile et dangereuse, pour porter un détachement de quatre cents hommes à la pointe de Lévy. Par cette manœuvre, il enlèverait aux Anglais la meilleure partie de leurs approvisionnements venant de cette côte, et s'en servirait pour sa propre armée. Malheureusement, la continuité du froid retardant toujours la mouture des grains, fit ajourner jusqu'à la fin de janvier le départ de l'expédition. Le capitaine de Saint-Martin, qui la commandait, émule de Repentigny en bravoure et en intelligence, n'arriva à la pointe de Lévy que pour voir le pont de glace se former devant la ville (1).

C'est dans la semaine du premier au six février que la glace s'arrêta et put donner une communication entre la capitale et la rive sud. Depuis la prise de Québec, il ne parait pas qu'aucun habitant de la pointe de Lévy se fut rendu dans la capitale pour y vendre des denrées, ainsi que c'était la coutume une fois la semaine. Knox raconte qu'au mois de novembre un habitant de cet endroit qui était en train de mettre son canot à l'eau pour venir vendre des provisions fraîches à la garnison anglaise en fut empêché par dix soldats de la cavalerie française qui, non contents de le piller, le battirent, le blessèrent de leurs sabres et le dardèrent de coups de couteaux.

En le quittant, ils lui dirent : Maintenant, va et

(1) Casgrain, *Montcalm et Lévy*, II, p. 527.

dis à ton gentil gouverneur anglais comment nous t'avons traité, et que nous espérons le servir bientôt, lui et ses soldats, de la même façon.

Aussitôt que le pont fut pris, plusieurs Canadiens de la pointe de Lévy traversèrent dans leurs voitures et rapportèrent que les Français paraissaient chaque jour en petits détachements. C'était dans le dessein apparent de chercher des provisions, mais comme ils étaient en si grand nombre on crut qu'il avaient d'autres projets en vue. Il fut décidé de former un bon détachement pour aller attaquer leurs avant-postes, et l'infanterie reçut l'ordre de parcourir la campagne. En même temps, on se prépara à construire une redoute avec des canons vis-à-vis le cap au Diamant. Deux canons furent montés sur des traîneaux, on en fit l'essai et l'on trouva qu'ils travaillaient à merveille.

Le 6 février, Murray apprit que l'ennemi s'assemblait près de l'église de la pointe de Lévy et qu'il attendait un renfort considérable avec de l'artillerie. Dans la nuit, les Francais allumèrent des feux tout le long de la falaise en face de Québec. Murray crut que c'était une feinte et qu'ils se préparaient à attaquer la ville par le faubourg Saint-Roch. Il visita les avant-postes avec Burton et recommanda la plus grande vigilance.

Un boucher de l'armée anglaise et quelques citoyens, avec une somme d'argent assez considérable, des boissons et des viandes salées appartenant aux différents mess des officiers, étaient traversés pour faire des échanges de lièvres, de moutons, de castors,

de porcs et de volailles avec les habitants. Une fois leurs échanges conclues, les soldats francais s'en emparèrent et firent bombance avec ces provisions.

Le boucher n'était pas un belligérant et le gouverneur Murray demanda qu'il fut relâché. Saint-Martin s'exécuta de bonne grâce, mais il garda provisions et trouva le moyen de faire prendre coup sur coup par ses partis de sauvages six Anglais qui s'amusaient à patiner sur les glaces au pied du cap(1).

Saint-Martin s'était fortifié dans l'église et le presbytère de la pointe de Lévy, et il trouva moyen de mettre en marche plusieurs convois de vivres. Connaissant bien quel épouvantail étaient les sauvages pour les Anglais, il fit savoir à Québec qu'il avait à sa disposition un bon nombre d'habiles perruquiers prêts à faire la chevelure à tous ceux qui le demanderaient.

Le 11 février, la neige tomba en abondance et il fit une forte gelée. A la tombée de la nuit, le capitaine McDonald et quarante hommes d'infanterie du 78ème régiment descendirent sur la glace de la rivière afin de reconnaître la force des Français (2).

Ils vinrent sur le point d'envelopper un certain nombre de ces derniers qui veillaient sans défiance dans une maison isolée, mais au moment où ils prenaient leurs dernières dispositions, une vieille femme les aperçut et donna l'alarme. Le capitaine McDo-

(1) *Journal de Malartic*, p. 306.

(2) On supposait, dit Knox, que le corps ennemi à la pointe de Lévy était de 500 réguliers, 300 Canadiens et 200 sauvages, commandé par un capitaine de grenadiers volontaire pour l'occasion. Ils voulaient établir un fort à l'église et ravager le pays pour affamer la garnison.

nald, voyant qu'il était découvert, rappela ses soldats et battit en retraite. Pendant plus d'une demie heure les Français firent le coup de feu dans l'obscurité sans cependant tuer personne.

Le 12 au soir, Murray commanda à quarante hommes de se tenir prêts à escorter deux canons, un officier d'artillerie et des canonniers que devait accompagner un plus fort détachement.

Le 13, à la pointe du jour, le major Dalling traversa le fleuve sur la glace avec deux cents hommes de l'infanterie légère. Au moment où il atteignait la terre ferme il lança une fusée. C'était le signal convenu pour faire avancer quelques pièces d'artillerie et détourner l'attention pendant qu'un autre corps de deux cents hommes gagnait l'église et les hauteurs de la pointe de Lévy. En apercevant la fusée, les Français se mirent à tirer et à crier suivant leur coutume. Quoique la première décharge du canon eût mis la confusion dans leurs rangs, ils firent cependant une résistance opiniâtre, jusqu'à ce que se voyant sur le point d'être cernés par des forces supérieures, ils se replièrent sur les côteaux voisins, où ils continuèrent à se défendre. Les Anglais qui s'étaient emparés de l'église et du presbytère s'y barricadèrent aussitôt et continuèrent la fusillade par les fenêtres. Le capitaine de Saint-Martin, dont le détachement était beaucoup affaibli par l'envoi de plusieurs partis dans les paroisses environnantes, où ils faisaient des réquisitions de vivres, fut encore abandonné au premier coup de canon par les sauvages qui gagnèrent les bois. Il prit alors le parti de retraiter, laissant l'église et les environs en la

possession des Anglais(1). Sa troupe se retira en bon ordre et se porta sur la rive gauche de l'Etchemin où elle attendit les secours et les renforts qui avaient été demandés à M. Dumas (2).

D'après Knox, la perte des Français dans cette rencontre fut comme suit : un lieutenant et quinze soldats furent faits prisonniers, sept furent trouvés morts dans l'église et le presbytère, et cinq le long du chemin, du côté ouest. La perte des Anglais fut un sergent tué, un officier et vingt hommes blessés. L'officier était le lieutenant McNeil, du 78ième, qui mourut de ses blessures. Saint-Martin, dans son rapport, dit qu'il perdit quinze hommes. D'un autre côté, un particulier arrivant de la pointe aux Trembles assura tenir d'un habitant de Lorette, que le jour du combat de M. de Saint-Martin, on vit entrer dans Québec quinze traîneaux chargés de blessés (3).

Les Anglais trouvèrent aux avant-postes de la pointe de Lévy une grande quantité de vivres que les Français avaient ramassés, bœuf, mouton, pain, fleur et pois (4).

Une fois en possession de l'église et du presbytère de la pointe de Lévy, Murray y envoya des ouvriers qui en barricadèrent les fenêtres, et quatre cents soldats furent chargés de défendre ce poste avancé.

(1) *Journal de Knox.*

(2) *Journal de Malartic.*

(3) Malartic, pp. 307-308.

(4) Les Français avait contracté pour plusieurs milles quartiers de bœuf sur la rive sud ; mais les habitants voyant que les Anglais s'étaient emparés de l'église de la pointe de Lévy et s'y étaient fortifiés, refusèrent de livrer leurs marchandises. Les capitaines de milice en informèrent le gouverneur Murray qui fit apporter le bœuf à la garnison. Les habitants reçurent du bœuf salé en échange.

Le 19 février, l'officier commandant envoya deux sergents et vingt hommes battre la campagne jusqu'à la rivière Etchemin. Comme ils s'avançaient dans un chemin creux, environné de bois et de rochers, qui conduisait à un pont très étroit (1), ils furent attaqués par les Français et les sauvages qui tuèrent deux hommes et firent un sergent et sept soldats prisonniers (2). Cette subite attaque jeta les autres dans la confusion et ils s'enfuirent précipitamment. Cependant, honteux de leur déroute, les Anglais revinrent sur leurs pas. Ils rencontrèrent alors un paysan qui portait un rameau vert à son chapeau et qui leur conseilla de s'en retourner au plus vite à l'église, s'ils ne voulaient point être cernés.

Saint-Martin, désireux de prendre sa revanche, s'avança jusque sur les hauteurs en face de Québec et commença à se fortifier avec des troncs d'arbres dans la redoute que le colonel Burton avait occupée pendant le siège (3). Le 24 février, de grand matin, il marcha vers l'église pour reconnaître les positions de l'ennemi. L'alarme fut aussitôt donné à la garnison, et le général Murray en personne accourut avec quatre régiments, le 15ème, le 28ème et le 78ème des montagnards écossais, pour soutenir ses avant-postes. Il avait plus de 3000 hommes sous les armes. La brigade fut rangée en ligne de bataille avec l'artillerie, sur le pont de glace au milieu de la rivière, pendant

(1) Le ruisseau Amyot.

(2) Knox ; Malartic, p. 369.

(3) A l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame de la Victoire.

que le reste des troupes de la garnison se tenait sur le champ de parade prêt à partir. Les Français firent une fausse attaque sur l'église, mais à la vue du corps du major Dalling qui gravissait la falaise, ils retraitèrent vers leurs retranchements qu'ils abandonnèrent peu après. Le gouverneur Murray marcha sur le pont, à la tête de sa brigade, jusqu'à l'embouchure de la rivière Etchemin dans l'espoir de couper la retraite à Saint-Martin. Après une chaude fusillade, les Français qui n'étaient pas nombreux se retirèrent dans les bois avant que l'infanterie ennemi pût les atteindre. Le capitaine de Saint-Martin, dans cette rencontre, pouvait avoir 800 hommes sous les armes. La plupart d'entre eux étaient des volontaires ou des vétérans armés de haches et de pioches. Knox prétend que Saint-Martin voulait enfoncer les portes de l'église et du presbytère et passer tous les Anglais au fil de l'épée. Les sauvages, ajoute-t-il, ne s'engagèrent dans cette expédition qu'à la condition qu'on leur laisserait scalper les blessés et les morts. Les Français perdirent quatre hommes dans cette escarmouche.

Saint-Martin traversa le saut de la Chaudière, et alla se cantonner près de la paroisse de Saint-Antoine. Bourlamarque, qui était descendu jusqu'à la pointe aux Trembles pour se mettre à la tête de l'expédition, reconnut l'impossibilité de s'approvisionner du côté sud de la rivière et fit rentrer tous les détachements qui étaient prêts de Québec.

Le gouverneur Murray, ennuyé des attaques continuelles que Saint-Martin faisait subir à ses avant-postes, résolut de frapper alors un grand coup.

Le 26 février au matin, le major Elliot, du 43ème régiment, traversait la rivière avec un détachement de 300 soldats et matelots, et il faisait mettre le feu, sans pitié, aux maisons des paysans désarmés, depuis la rivière Etchemin jusqu'à la Chaudière. Ainsi furent détruits en une journée, au milieu du plus rigoureux hiver, tous les établissements qui se trouvaient alors sur le territoire des paroisses de Saint-Romuald et de Saint-Jean Chrysostôme (1). On a voulu, raconte Knox, punir ces habitants de leur rébellion, car non seulement leurs jeunes gens ont pris les armes et joint l'armée française, mais ils ont fait tous les efforts pour entrainer les paroisses voisines à suivre leur exemple et à manquer à leurs engagements. Bien plus, ils ont négligé, au mépris des ordres répétés du gouverneur, d'avertir de l'arrivée de Saint-Martin.

Murray, pour se justifier d'un pareil acte de barbarie, fit afficher une proclamation dans laquelle il disait regretter d'avoir été obligé d'en venir à une semblable extrémité, mais qu'il fallait punir les Canadiens de la côte du sud d'avoir sympathisé avec les troupes françaises (2).

Après cette cruelle razzia, les avant-postes anglais de la pointe de Lévy ne furent plus troublés et Murray profita de ce mouvement de répit pour faire construire sur les hauteurs trois blockhaus qu'il arma de canons montés sur des traîneaux.

(1) Cette partie de la seigneurie portait alors le nom de village de Saint-Michel.

(2) Les détachements de M. de Saint-Martin n'ont pas été d'une grande utilité, dit Malartic, dans son *Journal*, p. 309. Ils sont cause que le général Murray a fait brûler vingt-cinq maisons à la pointe de Lévy.

Dans le courant du mois de mars, on apprit que M. de Boishébert, à la tête d'une troupe de sauvages micmacs, tenait la campagne dans les seigneuries de la rivière du sud. On sut aussi que M. Jotriel, à la tête de quelques réguliers, était parvenu à travers les bois jusqu'à Beaumont, mais on n'osa pas aller l'y déloger.

Vers le milieu d'avril, une violente tempête fit casser le pont de glace. Murray retira aussitôt les troupes des avant-postes de la rive sud et fit brûler les blockhaus qu'il y avait construits.

Au commencement de l'hiver de 1759, afin de ranimer le courage de la population, l'évêque de Pontbriand, déjà aux portes de la mort, avait lancé un mandement qui fit une profonde impression. " Vous n'oublierez pas dans vos prières, disait-il, ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie ; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire....vous prierez pour le repos de leurs âmes.

" Ces braves gens, dit l'historien Sismondi, aussi Francais de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France, " ne s'abandonnèrent point. En effet, quoique Québec eut été détruit, que les côtes de Beaupré et l'île d'Orléans, dix neuf paroisses sur la rive droite du fleuve, eussent été ravagées pendant que la population mâle était à l'armée ; que les habitants eussent perdu leurs hardes. leurs meubles, leurs instruments d'agriculture et presque tous leurs chevaux et bestiaux et fussent obligés en retournant sur leurs terres

avec leurs femmes et leurs enfants de s'y cabaner à la façon des Indiens, malgré tous ces désastres, ils ne parlèrent point de se rendre, ils demandèrent encore à marcher au combat.

"C'était l'opiniâtreté vendéenne, c'était la détermination indomptable de cette race dont descendent la plupart des Canadiens."

Tout l'hiver s'était passé à préparer des fascines et des échelles, à réparer les bateaux, à amasser des provisions et des munitions.

Aux premiers jours du printemps de 1760, Lévis se mit en marche avec son armée. On vit alors accourir sous les drapeaux des vieillards de quatre vingts ans et des enfants qui avaient peine à porter un fusil.

Aussitôt que le général Murray connut les approches de l'ennemi, il donna l'ordre d'expulser de la ville tous les Français sans en excepter les femmes ni les enfants. Ce fut un triste spectacle que de voir ces pauvres gens errant à travers la campagne, sans abri, sans nourriture, à moitié vêtus. Mais ainsi le veut le sort de la guerre.

Le 28 avril, avait lieu la glorieuse bataille de Sainte-Foye, le dernier adieu de la victoire aux armes françaises sur la terre d'Amérique. Près de 3000 hommes tombèrent sur le champ de bataille. Le sol fut rougi du sang que la terre gelée ne pouvait boire.

Murray opéra sa retraite vers Québec bien décidé à prolonger la résistance jusqu'à l'arrivée de la flotte de secours. Il établit sur les remparts jusqu'à 140 pièces de gros calibres, empruntées pour la plupart aux batteries du fort devenues inutiles. Les pro-

jectiles de ce front formidable labouraient le camp français et les environs jusqu'à deux milles de distance. Dès le lendemain de la défaite, il avait adressé ce bel ordre du jour à son armée : " Si la journée du 28 avril a été malheureuse pour les armées britanniques les affaires ne sont pas assez désespérées pour ôter tout espoir. Je connais par expérience la bravoure des soldats que je commande, et je suis convaincu qu'ils feront tout leurs efforts pour regagner ce qu'ils ont perdu. Une flotte est attendue et des renforts nous arrivent. J'invite les officiers et les soldats à supporter leurs fatigues avec patience et je les supplie de s'exposer de bon cœur à tous les périls ; c'est un devoir qu'ils doivent à leur roi, à leur pays, et qu'ils se doivent aussi à eux-mêmes".

Enfin, le neuf mai, vers onze heures du matin, une voile apparût derrière la pointe de Lévy. Etait-elle francaise ou anglaise ?

" Nous restâmes quelque temps en suspens, raconte le capitaine Knox, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder ; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était anglaise.... L'on ne peut exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français et poussèrent pendant plus d'une heure des hourrahs continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le fort et les campagnes voisines à plusieurs lieues de distance retentirent de nos cris et du roulement de nos canons, car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassa point de tirer pendant un temps considérable."

Lord Coldville, commandant de la flotte, ordonna

sitôt son arrivée, que tous les marins malades fussent débarqués et placés dans l'église de la pointe de Lévy, pour le rétablissement de leur santé.

Alors, commencèrent les représailles contre les malheureux paysans qui avaient pris les armes contre les Anglais.

Le 30 mai, un habitant de Saint-Michel, le capitaine de milice Nadeau, était pendu devant sa propre maison, pour avoir encouragé ses concitoyens à la révolte et poussé plusieurs des soldats de sa compagnie à joindre l'armée française.

Un prêtre et deux ou trois jésuites furent faits prisonniers et jetés à fond de cale des frégates.

Le 22 juin, le major Irving, à la tête de deux compagnies de grenadiers, se rendaient à Saint-Nicolas pour y désarmer les habitants et leur faire prêter le serment de fidélité.

Toute la paroisse, réunie sur la place de l'église, fut haranguée et chaque habitant, levant la main droite, après avoir dit son nom, prononça le serment qui suit : " Je jure solennellement, en la présence du Dieu tout puissant, que je ne prendrai pas les armes contre George le deuxième, Roi de la Grande Bretagne, ou contre ses troupes ou sujets, ni donnerai aucune intelligence à ses ennemis, directement ou indirectement. Ainsi Dieu me soit en aide."

CHAPITRE TRENTIÈME

Où on retrouve le curé Youville-Dufrost —Le curé Dosque.— Le missionnaire récollet Daniel.—Les deux traités de paix du curé Youville-Dufrost avec le général Murray.— Bancs dans l'église de St-Joseph en 1763.

Qu'était devenu depuis la prise de Québec le vaillant curé Youville-Dufrost ?

Le lecteur se souvient que fait prisonnier de guerre à Saint-Henri, le général Monckton l'avait envoyé à bord de l'un des vaisseaux de l'amiral Saunders.

Avait-il été pendu haut et court à la vergue du mat d'artimon ou fusillé comme un rebelle ainsi qu'on en avait fait la menace à ses paroissiens dans le manifeste affiché sur la porte de la rustique église de St-Henri ? Son cadavre, haché à coup de sabre, comme celui de M. Robineau de Portneuf, curé de St-Joachim, jeté au bord de la route, n'était-il pas devenu la pâture des corbeaux voraces ?

Ce n'est pas sans émotion que celui qui ve[illegible] étudier les évènements de cette époque ouvre l[illegible] registres paroissiaux de 1759. Il semble que chacun

de ces feuillets soit marqué de sang et porte la trace des pleurs qui furent versés pendant *l'année terrible*. Ces lignes irrégulières, pressées les unes sur les autres, écrites d'une main nerveuse, ces pages maculées, froissées, à demi rongées, ne sont-elles pas de vivants témoins ?

Partout le deuil et la désolation. La cloche qui annonçait les joyeuses fiançailles ou le baptême des nouveaux-nés est muette. Elle ne sonne plus même pour les morts. Ceux qui tombent sont enfouis à la hâte, au bord des routes, dans les profondeurs des bois, sans prêtres, sans prières, sans chants funèbres.

Les cérémonies du culte, forcément interrompues pendant l'occupation militaire de la pointe de Lévy, se continuèrent à l'automne, après la prise de Québec.

On retrouve alors le curé Youville-Dufrost, sorti de captivité, et donnant la sépulture chrétienne en terre sainte à ceux des siens qui étaient disparus pendant le siège (1). Le premier jour de l'année 1760, il était encore à la pointe de Lévy (2). Il y bénissait

(1) Du 18 juin au 2 octobre 1759, il n'y a aucun acte aux registres de la cure de S. Joseph. Le 15 octobre, dans le cimetière de St-Henri, est enterré Charles Guay, âgé de 52 ans. En décembre, 4 inhumations se font à St-Joseph dans le cimetière. Le 12 décembre, Pierre Pelletier, décédé le 2 septembre, âgé de 38 ans, est enterré à St-Henri. Le 11 décembre, Ignace Carrier, décédé le 2 septembre, est enterré à St-Joseph au cimetière. Le 12 décembre, est enterré à St-Henri, Larose, décédé le 22 septembre, à l'âge de 55 ans. On ne dit point pour ces morts qu'ils ont reçu les derniers sacrements ainsi que c'est l'habitude dans les registres. Le 13 décembre, une inhumation a lieu dans l'église, c'est celle de Louis Lemieux. Le même jour, sépulture d'un enfant décédé au mois d'août. Le 16 décembre, est enterré dans l'église Etienne Bégin. Le 17, autre sépulture. Le 23, un baptême ; le 25, un baptême ; le 26, une sépulture ; le 30, un baptême.

En 1759, le registre de St-Joseph constate 44 baptêmes et 34 sépultures. Tout les actes sont signés par le curé Youville-Dufrost. Le 5 février 1760, on enterre dans le cimetière de Saint-Nicolas un caporal nommé la Victoire.

(2) Ce jour un baptême et trois sépultures.

même un mariage, la veille des Rois, dans l'église en ruines.

On se souvient que c'est à peu près vers ce temps de l'année que le général Murray, fatigué des alertes continuelles que lui donnaient le capitaine de Saint-Martin et sa poignée d'éclaireurs, avait envoyé un détachement prendre position dans l'église et le presbytère de la pointe de Lévy où il s'était solidement barricadé.

Ce voisinage n'allait guères à un curé patriote comme l'était Youville-Dufrost. Déjà soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, il voulut s'éviter le sort des PP. jésuites que l'on avait chassés de la ville de Québec, sous prétexte qu'ils favorisaient l'espionnage. Il ne tenait pas, du reste, à renouveler l'expérience d'un séjour sur les pontons anglais dont il venait de goûter.

Aidé de quelques-uns de ses paroissiens le curé Youville-Dufrost s'empara de ses papiers les plus précieux et fila vers la région de Montréal où flottait encore le drapeau blanc. La tradition rapporte que les registres de la pointe de Lévy furent alors cachés dans un four à chaux où on les retrouva une fois la paix conclue (1).

Le curé Youville-Dufrost rencontra à Montréal toutes les autorités de la colonie, le gouverneur, l'intendant, les officiers des troupes qui passaient leurs nuits dans les bals ou à jouer un jeu d'enfer, l'évêque

(1) Une note au pied des registres de 1767, en date du 12 juillet, signée par l'evêque Briand, dit : "Il manque plusieurs feuilles dans les années 1759 et soixante qui ont été perdues pendant le siège et l'absence du curé."

de Pontbriand, qui se mourait, les prêtres du séminaire de Québec qui y avaient emmené leurs élèves pour continuer leurs études.

Au mois de juin 1760, il dirigeait la petite cure de Sainte-Rose, sur l'île Jésus, en arrière de Montréal (1),

Après le départ précipité du curé de la pointe de Lévy, un prêtre récollet, le père Didace Cliche, vint tenir sa place jusqu'au commencement de février, où le curé de Beaumont, M. Dosque, se chargea de continuer les fonctions du ministère (2).

Ancien missionnaire à l'île Saint-Jean (3), d'où il s'était enfui après la reddition de Louisbourg, le curé Dosque connaissait les misères de la guerre. Il avait trouvé le moyen de se soustraire aux recherches et aux poursuites des Anglais et de passer à Québec (4).

Le général Murray ne voulut point le troubler dans sa retraite de Beaumont et le laissa exercer paisiblement le ministère à la pointe de Lévy jusqu'au mois d'octobre 1760 où le P. récollet Daniel vint le relever (5).

(1) *Registres de la paroisse de Ste-Rose*, 13 juin 1760.

(2) Du 5 au 20 janvier 1760, on ne trouve aucun acte aux registres de la pointe de Lévy. Le 20, c'est le père Didace Cliche qui signe les actes. Il dit tenir la place de M. Dufrost. Les enfants nés depuis septembre ne sont baptisés qu'en janvier 1760. Il y a aussi beaucoup de mortalité parmi les femmes. Le 21 janvier est enterré dans l'église, Louis-Joseph Lambert, colonel de milice de la côte du sud, à l'âge de 67 ans, en présence du sieur Lenard, bourgeois de Québec. Le 24 janvier sont inhumés Jean Cadoret, 45 ans, et Hélène Huard, 40 ans, décédés tous deux vers le 15 ou 20 octobre 1759, après la reddition de Québec aux Anglais. Le dernier acte signé par le père Cliche est du 8 février 1760.

(3) Maintenant l'île du Prince-Edouard.

(4) Manuscrits publiés par le *Canada Français*.

(5) M. Dosque desservit la pointe de Lévy du 4 mars au 22 octobre 1760. Il s'intitulait curé de la pointe de Lévy et de Beaumont.

Le récollet Daniel sut gagner les bonnes grâces de Murray. Les habitants, appauvris par tant d'années de guerre, étaient hors d'état de le payer, il obtint du gouvernement qu'on lui fournit la ration, de même qu'à la plupart de ses paroissiens.

Cependant le grand vicaire Briand, chargé par interim d'administrer l'église du gouvernement de Québec, aurait bien voulu revoir le curé Youville-Dufrost à la pointe de Lévy où les habitants le désiraient ardemment. On était alors à la mi-septembre 1760. Le 18, le curé Youville écrivait au grand vicaire :

" Je pense que vous ne trouverez pas mauvais que je reste dans le gouvernement de Montréal. Comme M. Murray est toujours gouverneur de Québec, je crois qu'il ne serait pas sûr pour moi d'y retourner. J'ai exposé mes raisons à M. Montgolfier qui m'a répondu que je pourrais rester à Sainte-Rose que je dessers depuis plusieurs mois".

Il adressait en même temps au grand vicaire plusieurs mille livres de billets d'ordonnance appartenant à ses paroissiens et aux fabriques de St-Joseph et de St-Henri et qu'il avait pu sauver de la tourmente (1).

En 1760, le registre contient 19 sépultures, 23 baptêmes et 3 mariages.

M Dosque fut nommé curé de Québec en 1769. La présence de ce prêtre à Beaumont explique l'établissement d'un groupe de réfugiés acadiens à Saint-Charles de Bellechasse vers la même époque.

(1) 800 livres en ordonnance appartenant à son ci-devant fermier, Jean Gourse ; 4800 livres appartenant à Jacques Bégin, de la pointe de Lévy ; 174 livres appartenant à la fabrique St-Joseph ; 50 livres appartenant à celle de St-Henri. Ces ordonnances furent remises au P. Daniel qui desservait alors la pointe de Lévy.

Il remettait encore 27 livres dont 15 appartenaient à François Nadeau, meunier à la Beauce, qui lui avait données pour une grande messe et deux basses messes et 12 pour du lard qui avait été pris l'été précédent dans la maison d'un nommé Charles Guay, habitant de St-Henri, enfin une feuille volante de recette des enterrements qu'il avait trouvée par hasard dans les quelques papiers qu'on lui avait sauvés.

La confiance se rétablissait peu à peu entre les vainqueurs et les vaincus, et le curé Youville qui *s'ennuyait grandement* (1) à Sainte-Rose commençait à songer à son ancienne paroisse. Deux directeurs du séminaire de Québec, MM. Gravé et Pressart, qui se trouvaient encore à Montréal avec leurs élèves, demandèrent pour lui la cure de Saint-Joachim. Ils avaient jugé sans doute qu'un patriote comme le curé Robineau de Portneuf, mort les armes à la main, ne pouvait avoir un plus digne successeur que celui qui avait vaillamment conduit les paroissiens de la pointe de Lévy pendant six longs mois à la guerre d'embuscade.

Comme question de fait, le curé Youville avait causé en badinant de cette cure vacante avec MM. Pressart et Gravé, mais il ne tenait pas à en prendre charge. C'est ce qu'il fit savoir au grand vicaire dans une lettre du 18 septembre 1761 :

"Je viens d'apprendre, écrit-il, par monsieur Gravé que M. Pressart vous a demandé pour moi la cure de Saint-Joachim par une lettre de M. Gravé qui a pris au sérieux ce que je lui ai dit en badinant. Vous avez, dit-on, répondu que vous aviez besoin de moi pour la pointe de Lévy. Quelques misères que j'y puisse avoir, et que je prévois, cependant, j'y retournerai très volontiers pourvu que vous vouliez faire ma paix avec Son Excellence M. Murray, autrement je ne me sens pas l'âme asssez brave pour aller de moi-même me présenter à Québec (2).

Cette paix que le curé Youville désirait fut en

(1) Lettre du 18 septembre 1761 à M. Briand.

(2) Lettre datée de Montréal.

effet conclue par le grand-vicaire Briand, puisque le 15 novembre 1761 on le retrouve à son presbytère de la pointe de Lévy (1).

Hélas ! les malheurs de la guerre avaient pesé lourdement sur les censitaires de Lauzon. Leurs paroisses occupées militairement pendant six longs mois avaient été réquisitionnées à outrance par deux armées en campagne. La plupart des maisons avaient été détruites pendant le siège, soit par le bombardement de la place de Québec, soit par la torche incendiaire de la soldatesque de Wolfe. Sans abris, sans provisions, on avait passé l'hiver de 1760, à la mode des sauvages, campés au milieu des bois, vivant de chasse et de maraude, sans cesse en alerte.

Quand le printemps et la délivrance étaient venus Murray, pris de pitié, leur avait donné la ration, à eux et à leurs missionnaires.

On se relevait à peine des désastres de la guerre quand le curé Youville arriva.

Le presbytère qui avait servi de quartier-général à Monckton, puis de redoute, était dans un état lamentable. Le splendide ameublement laissé par le curé Boucher était disparu. Les livres de la bibliothèque manquaient pour la plupart (2).

(1) Le dernier acte signé par M. Youville au registre de Ste-Rose est du 12 octobre 1761. Le 15 novembre, il est à la pointe de Lévy. Le dernier acte signé par le récollet Daniel à la pointe de Lévy est du 3 novembre 1761. Il s'intitule *curé de la paroisse Saint-Joseph et de Saint-Henri.*

(2) Un mémoire dressé par M. Hubert en 1774 dit : "L'an mil sept cent soixante et quatorze, le 1er mai, je prêtre soussigné envoyé par Monseigneur l'évêque de Québec Jean-Olivier Briand ai pris possession de la cure de Saint-Joseph de la pointe de Lévy. A mon arrivée j'ai fait inventaire de la bibliothèque laquelle donnée par M. Boucher, curé de cette paroisse, a été tout à fait démembrée. Voici ce qui reste des livres....*(suit la liste des livres).*

"Il paraît par les inventaires de MM. Mercereau et Morand qu'il y avait aussi des meubles attachés à la cure, maintenant il n'y en a aucun."

Ah ! ce fut un triste premier de l'an que le curé Youville passa en 1762. Une lettre qu'il écrivait le 4 janvier à M. Briand nous fait voir dans quel état d'esprit il se trouvait.

"Je suis pauvre comme un rat d'église, dit-il, et je ne m'attends qu'à une dîme des plus minces.. cinquante chelins sont aujourd'hui pour moi un objet considérable.."

Mais il faut citer cette lettre en entier. Elle est intéressante à plusieurs point de vue.

" Monsieur.

" Vous me permettrez après vous avoir assuré de mes très humbles respects au commencement de cette nouvelle année, de vous proposer quelques difficultés dans la crainte que j'ai de ne pouvoir pas vous les proposer de vive voix.

" Il y a cinquante messes de fondation que le curé de la pointe Levy doit acquitter sans percevoir aucune rétribution (1). Cette fondation a été faite par M. Boucher qui en conséquence avait laissé à ses prédécesseurs une terre, une pêche, un verger, et une bibliothèque dont aujourd'hui la plupart des livres manquent. J'ai même quelques idées que cette fondation n'est qu'en conséquence de la bibliothèque qu'il a laissé à ses successeurs (2). Aujourd'hui je ne retire aucun profit de tous les articles que je viens de mentionner, ils ne seront pour moi par la suite que des occasions de dépenses lesquelles enleveront tout le

(1) *Note de M. Briand :* Je vous exempte parce que ce fond ne produit plus à présent.

(2) Je douterais que ce ne fut pas aussi en conséquence de la terre. *(Note de M. Briand).*

prix pendant plusieurs années, supposé que je voulusse les remettre en état. Suis-je obligé d'acquitter ces fondations, étant aujoud'hui pauvre comme un rat d'église et ne m'attendant qu'à une dîme des plus minces ? Cinquante chelins sont aujourd'hui pour moi un objet considérable. D'ailleurs, je n'ai jamais trouvé d'autres papiers à ce sujet que le testament de M. Boucher.

" Il y a en outre huit messes de fondation dont la fabrique est chargée, et qu'elle n'a point fait acquitter depuis la prise de Québec, sa pauvreté l'exempte-t-elle de cette charge pour le temps présent (1) ? Peut-on exiger des espèces pour la rente des bancs dont le payement était échu au jour de Saint-Martin qui a précédé la reddition de Québec ? Doit-on déduire le temps du siège pendant lequel les habitants n'ont pas joui de leurs bancs (2) ? Les dettes que les habitants ont contractées vis-à-vis la fabrique depuis la reddition de Québec doivent elles se payer en espèces ? Votre avis est-il que l'on poursuive à ce sujet en justice les débiteurs ? M. Panet que j'ai fait consulter à ce sujet a répondu aux marguilliers qu'ils perdraient s'ils entreprenaient pareil procès, que l'on ne pouvait obliger les habitants de la pointe de Lévy, vu leur misère, à payer en espèces que depuis la prise de Montréal (3).

" Un grand nombre d'habitants n'ont point satisfait le père Daniel suivant leurs conventions. Les

(1) On peut remettre jusqu'à ce qu'elle soit en état. *(Note de M. Briand).*

(2) Il ne faut pas trop presser les habitants. *(Note de M. Briand).*

(3) Et ils doivent le faire, les subsides de M Murray ne sont point pour exempter les habitants *(Note de M. Briand).*

uns s'excusent parce que ce père ayant exposé à M. Murray que les habitants étaient hors d'état de le payer, M. Murray en conséquence lui avait donné la ration pendant longtemps : d'autres disent qu'il s'est payé de ses mains retenant une partie de leur ration, ainsi qu'il les en avait menacé, et comme ils s'en sont, disent-ils, apperçus. D'autres, savoir les habitants de St-Henri, disent qu'ils étaient convenus de donner une piastre au père récollet à condition qu'ils auraient la messe de trois dimanche un, et qu'il n'a rempli cette condition qu'à demi et qu'ils ne veulent payer que la moitié. Que dois-je faire à ce sujet ? Mes paroissiens doivent aussi la dîme de 1760, une partie à M. Dosque et l'autre à moi. Je crois que j'aurai bien de la peine à leur faire entendre raison sur ce point. J'attends votre avis sur tous ces points (1). Les habitants par une assemblée sont convenus de donner un chelin chacun, un grand nombre ne l'ont pas donné.....

" Je n'ai pas trouvé mon presbytère dans l'état que l'on a voulu le faire entendre, ni dans l'état où je pensais le trouver....."

A toutes ces misères vint s'ajouter une nouvelle amertume.

A la demande de M. Briand, le gouverneur Murray avait consenti à la réinstallation de M. Youville à son ancien poste, pourvu qu'il lui fit sa très humble soumission. C'est grâce à cette permission que l'ancien curé de Saint-Joseph s'était empressé de laisser

(1) Vous pouvez exiger la dîme de 1760. M. Dosque n'a point été chargé et n'a pas voulu. (*Note de M. Briand*).

Sainte-Rose pour venir à la pointe de Lévy. Malheureusement, M. Youville qui s'était rendu deux fois à Québec afin de voir le gouverneur n'avait pas pu le rencontrer. Se sentant moins de courage en temps de paix que pendant la guerre, il n'avait pas cru devoir répéter ses visites demeurées jusque là infructueuses. Il occupait donc sa cure un peu à la sourdine, comme un irrégulier.

Au printemps de 1762, comme une dame de Québec se trouvait à table chez le gouverneur, la conversation tomba sur le curé de Saint-Joseph. Murray fut tout surpris d'apprendre qu'il était installé dans son presbytère depuis l'automne précédent. " Si je savais que cela fut vrai, dit-il, je l'enverrais chercher pour lui apprendre à vivre."

Tout naturellement, la dame s'empressa de faire connaître à M. Youville ce qu'elle avait entendu. Celui-ci remit encore une fois son sort entre les mains de M. Briand. Le 12 mars 1762, il lui écrivait :

. . . ." Une dame de Québec vient de me faire dire que s'étant trouvé à table chez M. Murray on a parlé de moi et que son excellence a dit qu'il ne croyait pas que je fusse à la pointe de Lévy, et que s'il le savait qu'il m'enverrait chercher pour m'apprendre à vivre. Si j'étais assuré que cela fut vrai, je lui écrirais pour lui faire mes excuses. J'ai été deux fois chez lui sans lui pouvoir parler, et je n'ai été que deux fois à Québec depuis mon retour de Montréal. Si vous avez occasion de voir son excellence, je vous prie de vouloir faire ma seconde paix avec lui."

Pour toute réponse M. Briand lui fit tenir le billet laconique qui suit :

" Il ne faut point dire qu'on vous a parlé que vous n'avez point vu M. Murray, mais il faut venir au plus tôt et aller plusieurs fois dans le jour si vous ne le trouvez pas depuis 10 jusqu'à deux heures."

Le curé Youville parvint sans doute à rencontrer le gouverneur et à faire avec lui une paix durable puisqu'il demeura à Saint-Joseph encore douze ans.

C'est en cette année de 1762 que sur les pressantes instances des habitants de Saint-Henri, M. Youville consentit à aller leur dire la messe tous les trois dimanches, sans y comprendre les fêtes (1).

Le bon curé profita de l'amnistie qu'avait bien voulu lui donner le gouverneur pour s'occuper du soin de son église.

On se souvient que pendant le siège de Québec, le sanctuaire de Saint-Joseph avait été converti en hôpital pour les soldats anglais et que Murray s'en était servi, durant l'hiver de 1760, comme d'une redoute contre les maraudeurs du capitaine Saint-Martin.

Il est facile de concevoir dans quel pitoyable état les citoyens avaient retrouvé leur église après le départ des troupes. Il n'y avait plus ni bancs, ni croisées, ni autels.

On ne pouvait songer, dans l'état de détresse où se trouvaient réduits tous les habitants, à y faire les réparations même les plus urgentes.

(1) Lettre du 7 février 1762 à M. Briand.

Le curé Youville se borna d'abord à demander à ses ouailles de se cotiser entre eux pour faire mettre des bancs nouveaux à la place de ceux qui étaient disparus.

Le 15 août 1762, puis le 23 janvier 1763, on s'assembla au presbytère pour discuter cette grave question et l'on tomba d'accord que la fabrique ferait faire l'ouvrage et que les paroissiens payeraient de suite chacun une piastre représentant le loyer annuel des bancs.

On vit bientôt dans la nef de l'église quatre-vingts bancs nouveaux, (1) distribués en six rangées, et que les paroissiens se disputèrent à l'envie.

Pénétrons à l'intérieur du vieux temple pour saluer les quatre-vingts paroissiens, chefs de famille, qui y venaient prier Dieu en l'an de grâce 1763. Le curé Youville a pris soin d'en conserver les noms aux archives, et nous les donnons dans l'ordre où ils sont inscrits (1).

(1) Ces bancs avaient quatre pieds de longueur.

(1) *Archives de Saint-Joseph.* Disposition des bancs faite en l'année 1763.

BANCS DANS L'ÉGLISE DE ST-JOSEPH EN 1763.

Rangée E (accolée à la muraille du côté de l'évangile)	Rangée D.	Rangée B.	Rangée C.	Rangée A.	Rangée E (accolée à la muraille du côté de l'épitre.)
1 Etienne Paradis	1 Jacques Bégin	1 Joseph Roberge	1 Jean Ducleau	1 cap. J.-B. Carrié	1 Michel Bégin
(Banc sous la chaire)	2 Jean Charest fils	2 François Bourassa	2 Louis Cantin fils	2 Etienne Lemieux	2 Claude Girard
Michel Magnan	3 Jean Charest père	3 J. Carié (d'Arlaca)	3 André Guay	3 L. Levasseur	3 Jean Guenette
2 Joseph Dussault	4 J.-B. Louis Hallé	4 Michel Dussault	4 Jean Demers	4 Ve. P. Guenette	4 Augustin Hallé
3 Ve. P. Bourassa	5 Pierre Nolin	5 Ignace Cantin	5 Ignace Carrier	5 M. Lemieux fils	5 Chs E. Bégin
4 Frédéric Carrié	6 Etienne Demers	6 Charles Moine	6 Antoine Carrier	6 Joseph Lemieux	6 Ve L. Levasseur
5 Michel Lecours	7 J.-Bte. Bégin fils	7 Joseph Couture	7 Ve Etienne Bégin	7 Ve Chs. Carrié	7 Jean Dussault
6 J. Carrié d'Arlaca fils d'Ignace	8 Joseph Jean Guai	8 Charles Demers	8 Etienne Géli	8 Joseph Samson	8 Jos. Carrier fils
7 Charles Poiré	9 J. Jean Carrié	9 Jean Drapeau	9 Cath. Guenette	9 Jac. Bourassa	9 Ambroise Samson
8 Joseph Duquette	10 Frs Bourassa	10 Jean Noël	10 François Amelin	10 Ve Aug. Couture	10 Ignace Samson
9 Michel Buisson	11 J. Jean Carrié fils	11 Joseph Aubert	11 J.-Bte. Hallé	11 Michel Lemieux	11 Pierre Drapeau
10 J.-Bte. Bégin	12 J.-Bte. Carrié fils d'Ignace	12 Pierre Bourget	12 Jean Poiré	12 Frs. Bourgette	12 Jean Samson
11 Ignace Lambert	13 Ambroise Lecours	13 Jean Bte. Huart	13 Joseph Poiré	13 Etienne Samson	
	14 Jean Guay	14 Chs. Jac. Bégin	14 Frs. Bourgette	14 Jos. E. Huart	

La nef, ne pouvant contenir tous les fidèles, le 15 janvier 1764, Joseph Roberge, menuisier, s'obligea à faire de nouveaux bancs dans le jubé pour le prix de neuf francs chaque. Ils furent adjugés le 10 avril suivant. Voici les paroissiens qui se portèrent acquéreurs.

BANCS DANS L'ÉGLISE DE ST-JOSEPH EN 1763.		
1ÈRE RANGÉE	2ÈME RANGÉE	3ÈME RANGÉE
1 Louis Roberge 2 Etienne Carrier	1 Joseph Lambert 2 J.-Bte. Duquet 2 Charles Carrier	1 Amb. Lecours 2 J. Chs. Carrier 3 Antoine Buisson
4ÈME RANGÉE	5ÈME RANGÉE	6ÈME RANGÉE
1 Michel Lemieux 2 Etienne Bégin 3 Laurent Leclaire	1 André Carrier 2 Jos. Flammand 3 Chs. Bourassa	1 Louis Lemieux 2 E. Eus. Samson 3 Jacques Dubois 4 Etienne Duquette

En parcourant la liste de ces quatre-vingt dix-huit paroissiens, l'absence d'un nom nous frappe : celui d'Etienne Charest. Une note du registre nous fait savoir qu'il avait donné son banc seigneurial au profit de l'église.

Durant l'année 1763, deux mariages furent célébrés dans la petite église de Saint-Joseph : ceux de Pierre Paisan et de Jean Ducleau.

Pierre Paisan, chirurgien, natif de Trun, diocèse de Séez, épousa le 22 janvier, Marie-Catherine, fille de Charles Déjadon, sieur de la Codré. Paisan, né en 1725, avait depuis 1741 servi dans l'armée d'Allemagne, et en 1743, dans les armées de Flandre et d'Italie. En 1748, il fut attaché à l'hôpital de Lisle, d'où il passa en 1751 au régiment de Guyenne. En 1756

il entra au service de la marine. En 1758, il laissait la France, sur la frégate "La Fidèle" commandée par M. de Salaberry et se rendit à Louisbourg où il fut fait prisonnier de guerre et conduit à Halifax. De là, il fut transporté à Québec en 1760 (1).

Le 31 janvier 1763, Jean Ducleau, fils de André Ducleau et de Marie Frenière, de la paroisse de Saint-Etienne, diocèse de Labour, épousait Madeleine, fille de Joseph Desilets. Il a été la souche d'une famille bien connue depuis dans la seigneurie.

Le 7 août 1764, on trouve encore le mariage de M. de Salvador Valdoul, de la paroisse du Crucifix, île de Malte. Ni lui, ni Paisan, n'ont laissé de descendants de leur nom (2).

(1) Registre des procès-verbaux de l'archevêché de Québec.

(2) Du 28 janvier au 21 février 1765, la paroisse St-Joseph fut desservie par le récollet Alexis Duburon.

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

Les seigneurs Charest. —Dufy Charest passe en France en 1760. —Sa mort à La Rochelle.—Traité de Versailles.—Etienne Charest est envoyé en Angleterre pour faire des représentations au gouvernement anglais —Il décide d'opter pour la France.

Au printemps de 1760, les débris de l'armée de Lévis s'embarquaient pour la France. La plupart des familles nobles, les fonctionnaires, les négociants qui n'avaient dans la colonie que des comptoirs laissèrent en même temps ce pays devenu terre anglaise. Dufy-Charest, dont la plus grande partie de la vie s'était passé sur la mer, qui venait de se distinguer dans la marine volontaire organisée par le munitionnaire Cadet et qui pouvait espérer obtenir quelque avancement dans l'ancienne mère-patrie, partit lui aussi avec sa famille, laissant à Québec son frère Etienne (1). Il revint cependant au Canada dans le printemps de 1762 et repartit de nouveau au mois de septembre.

Comme il n'avait pas de passeport à son arrivée et que ses allées et venues inquiétaient le gouverneur

(1) *Archives du Canada*, série Q. vol. 1, p. 48. Lettre du général Murray au lord Egremont, 9 septembre 1762.

Murray, il eut ordre de se rapporter au ministre anglais avant de se diriger sur la France. Pendant son séjour à Québec, Dufy-Charest avait commencé, il est vrai, à reconstruire sa maison incendiée pendant le siége, mais ce ne pouvait être qu'une feinte. Quel était le but de son passage dans la colonie et de son retour subit s'il n'avait pas l'intention de s'établir de nouveau au pays ? Le gouvernement français qui négociait alors les préliminaires du traité de paix l'envoya-t-il dans son ancienne colonie pour connaître les sentiments des Canadiens ? C'est un point d'histoire qui reste à éclaircir.

Etienne Charest l'ainé passa lui aussi en France le même automne quelque temps après le départ de son frère. Il nous a été impossible de retracer la date exacte de ce voyage (1), mais chose certaine c'est qu'en mars 1763, il était à La Rochelle.

Le 16 de ce mois, Joseph Dufy-Charest mourait dans cette dernière ville et le curé doyen de St-Jean l'inhumait le lendemain dans le cimetière de sa paroisse (2).

(1) Le 9 septembre 1762, Etienne Charest était encore à Québec et ne paraissait pas devoir s'embarquer pour la France, d'après la lettre de Murray du même jour.

(2) Département de la *Charente-Inférieure* Arrondissement de *La Rochelle* Ville de *La Rochelle*

Mairie de la ville de la Rochelle. Extrait du registre des actes de décès de la Ville de La Rochelle pour la paroisse de St-Jean (année 1763)

DÉCÈS DE JOSEPH DUFY CHAREST

Le dix sept mars mil sept cent soixante trois, a été par moy curé soussigné inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Messire Joseph Dufy Charest Agé de quarante cinq ans, négociant et seigneur de la paroisse de St-Nicolas dans le Canada, décédé du jour precédent. Ont signé au registre : Dufy Charest, Charest aîné, Bonvallet des Brosses, doyen curé de St-Jean.

Pour extrait conforme au registre délivré à l'Hôtel de Ville de La Rochelle, le 7 août 1891.

De son mariage avec Marguerite Trottier des Aulniers Joseph Dufy-Charest avait eu dix enfants dont six vivaient encore à sa mort (1).

Au printemps de 1763, arriva à Québec la nouvelle du traité conclu à Versailles et qui cédait le Canada à l'Angleterre. Le texte n'en fut pas plutôt connu que toute la population fut jetée dans la plus grande consternation. C'est pour la conservation de leur religion que les Canadiens, éminemment catholiques et profondément attachés à leur foi, tremblaient surtout. Une clause leur garantissait, il est vrai, le libre exercice de cette religion, " mais en autant que les lois de la Grande Bretagne le permettait." Que voulait dire cette restriction pleine de mystère et d'am-

Extrait des registres de batême de la paroisse de Notre-Dame de Québec pour l'année 1719.

Le quatre avril mil sept cent dix neuf a été baptisé par nous soussigné curé et official de Québec Joseph né le même jour du mariage du Sr. Etienne Charest marchand de cette ville et de Delle Thérèse du Roy son épouse. Le parain a été Joseph Fleury Sr de la Gorgendière, et la maraine Delle Margueritte Jeanne du Roy épouse du Sr Louis Gosselin marchand de cette ville soussigné : Ainsi signé à l'original : Charest, Margueritte Jeanne du Roy, de la Gorgendière, Thiboult ptre.

Je soussigné vicaire de Québec certifie l'extrait ci-dessus conforme à l'original à Québec ce dix octobre mil sept cent trente huit.

CHRETIEN LE CHASSEUR.

(1) 1. Joseph né à Québec 16 décembre 1743, enterré à Lévis 22 août 1744.

2. Marguerite-Joseph, née à Québec 10 mars 1745, sépulturée à Québec 13 juin 1746.

3. Joseph, né à Québec 30 mars 1746, sépulturé à Québec 11 sept. 1747.

4. Marie-Joseph, né à Québec 7 juillet 1747.

5. Marie-Louise née à Québec 10 juin 1749.

6. Marguerite, née à Québec 19 mai 1750, sépulturée à Québec 23 août 1751.

7. Pierre-Joseph, né à Québec 18 février 1752.

8. Anne-Joseph, née à Québec 18 février 1753.

9. Marguerite, née à Québec, 8 avril 1756.

10. Etienne, né à Québec 12 mai 1757.

bigu? Les plus instruits qui connaissaient le régime auquel leurs coréligionnaires étaient soumis en Angleterre et dans ses colonies se demandaient avec inquiétude si cette promesse fallacieuse ne cachait pas un piège. Pour comble de malheur, le siége épiscopal de Québec était vacant. L'évêque Pontbriand était mort à Montréal quelque temps auparavant, couvert d'infirmités, succombant autant sous le poids du triste abattement moral que la proie de la maladie.

Tout espoir de se rattacher à la France étant maintenant perdu, il fallait se tirer le mieux possible de cette triste situation. Le clergé que la mort moissonnait menaçait de s'éteindre, et l'Angleterre refusait un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande Bretagne (1). Pendant la vacance du siége, le chapitre avait nommé vicaires capitulaires MM. Perreault, Briand et de Montgolfier. Il s'assembla de nouveau dans le mois de septembre 1763, dans le plus grand secret, à l'hôpital général et proposa d'élever à la dignité épiscopale M. de Montgolfier qui était grand vicaire à Montréal. Celui-ci fut chargé d'aller négocier lui-même en Angleterre le maintien de l'épiscopat en gardant toutefois sous silence l'élection qui venait de se faire. Il partit au commencement d'octobre. Pendant ce temps là, le peuple s'agitait à son tour. Sous le régime français le gouvernement absolu du roi avait toujours fait défense aux sujets de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques. Le peuple n'était pas accoutumé aux formes des réunions délibérantes. On se servit du seul corps constitué qui était encore

(1) Lettre de M. Gravé à M. de Villars du 25 octobre 1763.

debout au milieu de tant de ruines : celui des marguilliers. Le 18 septembre 1763, les marguilliers de Québec se réunirent donc (1) et après s'être communiqué mutuellement leurs pensées au sujet de l'état de la religion catholique dans le pays, considérant quelle ne pouvait subsister longtemps sans qu'il y eût un évêque pour y ordonner de nouveaux prêtres, et des séminaires et un collège pour les instruire et les former, ils arrêtèrent les résolutions suivantes :

1° Les bourgeois et citoyens de Québec présenteront une humble adresse à Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne pour le supplier d'accorder à ses nouveaux sujets un évêque à Québec pour gouverner au spirituel l'église du Canada avec le clergé, le collège et les séminaires pour y instruire et former de nouveaux sujets.

2° Sa Majesté sera priée de conserver les communautés d'hommes et de filles.

3° On demandera à M. Murray d'appuyer cette supplique de son crédit.

4° M. Amyot et M. Charest seront chargés de faire signer cette requête par les citoyens et de la présenter au gouverneur.

5° Il est indispensable d'envoyer un député à Londres pour présenter à Sa Majesté les vœux de toute la colonie. L'assemblée ne croit mieux faire que de proposer M. Charest l'ainé, présent à l'assemblée, qui est prié d'accepter cette députation par le zèle qu'on lui connait pour sa religion et sa patrie. Il agira de concert avec les deux grands vicaires qui se trouveront à Londres au nom du clergé.

(1) *Registres des délibérations de la fabrique de Québec*, vol. 4, p. 164.

6° Il est nécessaire d'assurer à ce député 6,000 livres. Les grands vicaires des trois gouvernements sont priés d'autoriser les fabriques et les communautés à souscrire cette somme. Comme la saison est trop avancée pour attendre cette souscription pour la remettre au député, la fabrique de Québec est autorisée à emprunter cette somme du député avant son départ.

Quelque temps après, les marguilliers de Saint-Joseph de la pointe de Lévy s'assemblèrent (1) et voici ce qu'ils décidèrent. Nous citons textuellement l'acte de délibération parce qu'il fait honneur aux paroissiens et au seigneur Charest :

"Claude Girard, marguillier en charge, ayant su que la fabrique et les citoyens de Québec se disposaient efficacement à demander à Sa Majesté Britannique un évêque et des séminaires comme étant le seul moyen de conserver la religion romaine en Canada, a cru que la paroisse de St-Joseph de la pointe de Lévy ne devait pas être la dernière à témoigner son zèle pour un objet si intéressant en conséquence a demandé la convocation d'une assemblée ordinaire de paroisse pour le susdit jour où après avoir proposé son dessein il a été délibéré par les habitants de la dite paroisse que Claude Girard soit chargé d'écrire au nom de toute la paroisse à M. Charest, leur seigneur, à cet effet de la faire comprendre comme humble demanderesse dans la supplique respectueuse que les citoyens de Québec doivent présenter à Sa Majesté Britannique pour l'objet ci-dessus mentionné, assurés que pour tous les habitants de la paroisse que rien ne

(1) 2 octobre 1763.

pourra les tranquiliser sur le salut éternel de leurs enfants que la vue d'un évêque catholique qui en leur perpétuant des prêtres leur perpétuera la religion sainte qu'ils professent, s'offrant de contribuer de leurs biens s'il est nécessaire à la réussite d'un projet si avantageux.

Fait à Saint-Joseph, ce 2 octobre 1763, signé par deux de la dite assemblée, les autres ayant déclaré ne savoir écrire et aussi par le marguillier en charge (1).

(Signé) JACQUES BOURASSA,
ANDRÉ GUAY,
CLAUDE GIRARD,
Marguillier en charge."

Le grand vicaire Briand favorisa de tout son pouvoir la démarche du député canadien, et de concert avec ses collègues, il autorisa les fabriques des églises à payer les frais de la députation.

Ainsi que réglé par la délibération des fabriciens de Québec, Charest se présenta chez le gouverneur Murray pour lui demander d'appuyer la supplique des Canadiens. Celui-ci s'y refusa, mais il remit à Charest une lettre fort flatteuse.

A la fin d'octobre, arrivèrent les nouvelles les plus désolantes. "Il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque. Que nous sommes tristes, écrivait M. Gravé à M. de Villars, cela ne nous empêchera pas de

(1) Cet acte est écrit de la main du curé Youville-Dufrost.

La paroisse de Charlesbourg vota elle aussi une contribution pour envoyer une députation en Angleterre pour obtenir un évêque. *Histoire de Charlesbourg*, par l'abbé Chs. Trudelle, p. 125.

presser M. le député du peuple (M. Charest) de partir (1)." Il partit en effet le lendemain (2). Il était le porteur de la lettre suivante que le gouverneur Murray adressait à lord Halifax :

Québec, 23 octobre 1763.

MILORD,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Seigneurie du 13 août, me signifiant que Sa Majesté avait eu la gracieuseté de me nommer gouveur du Canada.

" Une marque aussi distinguée de la faveur de mon Royal maître et de son approbation de mes faibles efforts pour son service a fait dans mon cœur reconnaissant une impression si profonde que le temps ne la pourra jamais effacer.

" Aussitôt que j'aurai reçu la commission et les instructions du Roi, je m'appliquerai avec la plus grande diligence à faire exécuter les ordres de Sa Majesté ; la tâche est ardue, mais mon zèle suppléra à bien des défauts et je ne désespère pas de m'acquitter de la charge qui m'est imposée avec fidélité à mon prince et à la satisfaction de ses nouveaux sujets.

" J'exécuterai avec exactitude les directions de Sa Majesté relativement aux relations à suivre avec le clergé de ce pays. Je suis convaincu de la nécessité

(1) 25 octobre 1763.

(2) 26 oct. 1763. Le 17 oct. (greffe J. C. Panet) 1763, sur le point de partir pour l'Europe, Etienne Charest donnait procuration à sa femme Catherine Desauniers pour faire ses affaires et en cas de mort de celle-ci à Tarieu de la Pérade écuier, sieur de la Naudière, chev. de S.-Louis.

Le 16 août 1763 (même greffe) Charest donna procuration à MM. Thouron et frères pour retirer des lettres de change à lui dûes par les trésoriers généraux des colonies. Le même jour, il donna une procuration dans le même but aux Delles Desauniers, demeurant à Bordeaux.

indispensable qu'il y a de surveiller de près ses démarches.

" Comme votre seigneurie le fait si bien observer il faut être très délicat sur ce point, car les Canadiens, s'il m'est permis d'en juger, sont un peuple bon et honnête, mais très attaché à sa religion et plein de respect pour ses prêtres.

" Ils ont très certainement conçu un certain malaise au sujet de la phraséologie du traité ; ils disent qu'ils ne craignent pas pour eux mais pour leurs enfants, s'il n'est pas pourvu au remplacement des prêtres à mesure que des vacances se produiront. Quoique j'ai essayé par tous les moyens de les rassurer, que des mesures seraient prises pour obvier à ces inconvénients, je n'ai pu les empêcher de députer le le porteur M. Charest pour présenter une supplique à Sa Majesté à ce propos, quoique j'ai absolument refusé de la transmettre moi-même.

" Je dois, cependant, en justice pour ce monsieur, assurer votre seigneurie qu'il est un homme de bien, très digne et recommandable, quoique son zèle pour la religion dans laquelle il a été élevée est poussée presque jusqu'à la bigoterie.

" En même temps j'ai réellement une si bonne opinion de lui et de la généralité des hommes bien pensants de ce pays que je crois sérieusement que si l'on pouvait trouver quelques moyens de faire instruire leurs enfants et de recruter le clergé, ils verraient disparaître l'épiscopat sans trop de répugnance et à ce sujet je prends la liberté de vous présenter la combinaison qui suit :

" Le séminaire de Québec a été fondé pour l'éducation de la jeunesse et pour la préparer au sacerdoce. Il dépendait d'abord du Séminaire des Missions Etrangères de Paris et les membres de ce dernier nommait le supérieur de la succursale du Canada, mais leurs biens sont complètement séparés et l'institutition de Québec n'a aucun compte à rendre à celle de Paris. Je proposerai donc d'encourager ce séminaire à instruire la jeunesse comme autrefois et quand les élèves seraient prêts à entrer dans les ordres on les enverrait au dépens du trésor dans des Etats amis pour être faits prêtres et ils nous reviendraient pour exercer ici leur ministère.

" Comme les Jésuites ont subi la persécution la plus sévère dans la plupart des pays catholiques, ceux qui demeurent au Canada ne trouveraient pas trop dûr de se démettre avec une pension ; ils sont peu nombreux, quelques uns âgés, et il n'en coûterait pas cher pour les faire subsister tous.

"Leurs biens pourraient être administrés aisément et leurs terres (qui sont des meilleures du pays) qui ne sont pas encore concédées pourraient être louées à des fermiers anglais que l'on encouragerait afin d'introduire ici un meilleur système de culture.

"Le séminaire de Montréal est immensement riche et uni à celui de Saint-Sulpice de Paris. Dans mon opinion il serait juste de l'obliger de vendre tous leurs biens dans ce pays excepté s'il consent à rompre sa dépendance et à unir sa fortune et ses efforts au séminaire de Québec pour l'instruction de la jeunesse.

" Ceci parait être le moyen le plus praticable de

créer un clergé national sans maintenir un évêque. Il donnerait satisfaction générale et avec le temps les Canadiens oublieraient leurs premières liaisons.

" L'administration de l'église peut-être continuée comme à présent par trois vicaires généraux aptes à remplir toutes les fonctions moins l'ordination. Le Roi appointerait l'un d'eux supérieur du séminaire. Il y résiderait et on l'entretiendrait sans traitement additionnel.

" Si monsieur de Loutre me tombe sous la main, je ne manquerai pas de suivre les instructions de Sa Majesté, mais je prendrai soin d'agir avec cette prudence et cette circonspection qui me sont si fortement et si justement recommandées.

" En réponse à la lettre de Votre Seigneurie du 13 août relativement à M. de la Corne, je prends la liberté de vous adresser extrait d'une lettre que j'ai transmise à Lord Shelburne le 22 juillet à son sujet. Si je ne me fais pas illusion, l'espoir de recevoir la mitre plutôt qu'un zèle extraordinaire pour la religion a été le motif le plus fort de sa visite et de son séjour à Londres.

"Comme il est désappointé de ne pas voir son projet favori réussir, je ne crois pas qu'il revienne ici, excepté si la cour de France l'engage à prendre cette décision afin de servir ses propres vues. Dans ce dernier cas Votre Seigneurie peut assurer Sa Majesté que je le surveillerai de près, mais en même temps que s'il se conduit avec la décence et la modération dûes à sa position que je le traiterai avec toute la civilité nécessaire.

" Comme il y a une autre personne, M. de Montgolfier, qui a été envoyé d'ici sous le même prétexte, je prends la liberté de vous adresser copie du paragraphe d'une lettre que j'ai transmise à lord Shelburne le 14 septembre. Elle vous convaincra que j'ai suivi attentivement toutes les démarches de ces messieurs.

" Comme je n'ai reçu qu'hier les lettres de Votre Seigneurie et que je crois que le vaisseau qui vous portera celle-ci mettra demain à la voile, je ne puis vous en dire aussi long sur ces matières que je le désirerais (1). . . . "

JAS. MURRAY.

Etienne Charest arriva à Londres vers le milieu de décembre. Il y rencontra M. de Montgolfier qui avait pris les devants et M. de la Corne, doyen du chapitre de Québec, qui résidait à Paris depuis quatorze ans. Pendant que les chanoines présentaient la supplique rédigée par le chapitre, Charest adressait au comte d'Halifax, secrétaire d'Etat, le mémoire suivant (2) :

A Son Excellence,

Comte d'Halifax, etc., etc.,

MILORD,

" Apuyé sur l'insigne bonté du Roy et l'Equité du gouvernemant Britannique, les peuples du Canada avaient toujours esperé qu'on leur conserverait leur religion et tous les moyens de la professer dans le même Etat ou les chauses étaient au moment de la prise de

(1) *Archives du Canada.* Série Q. vol. 1, p. 251.

(2) 14 décembre 1763. *Archives du Canada*, série Q. vol. 1, p. 224.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

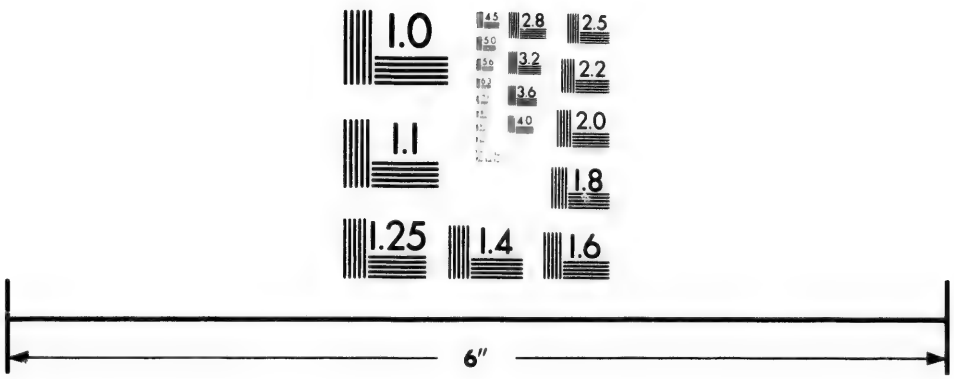

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Québec. Les Termes Exprés de la Capitulation de cette ville, faite du vivant de leur Evêque ; ceux de celle de Montréal, et ceux enfin du Traité définitif de la paix semblaient les en assurer.

" Mais surpris à l'Excès, et penetrés des plus vives alarmes, au bruit qui s'est repandu depuis peu dans la Colonie, que par les arrengemans de la cour ils devoient être privés de l'Episcopat et de leurs colleges, sans pouvoir se persuader qu'on voulut les Traitter d'une façon qui leur paroit sy dure, et plus triste que la privation de leurs biens et même de leur vie : ils sont empressés de mettre sans delays en exécution un projet de Députation pour lequel j'ai l'honneur de paraitre aujourd'hui devant Votre Excellence.

" Vous verrés par les adresses que je dois avoir l'honneur de remettre entre vos mains, combien ils sont reservés dans leurs demandes.

" Ils n'ignorent pas que si on vouloit les traitter dans toute la Rigueur des Lois de la Grande Bretagne, leur Religion seroit entierement proscritte, mais, lois portées dans des tems de trouble et des plus grandes agitations de l'Etat, sur lesquelles dans des tems plus tranquilles l'on peut faire et l'on a fait souvant quelques exceptions. Vos nouveaux sujets du Canada, se croient dans le cas de pouvoir les esperer et ils s'attendent à être traités avec la plus grande condescendence que l'Etat ait jamais eu pour les Catholiques Romains dans quelque partie que ce soit de sa Domination.

" Leur qualité de sujets fidelles et nouvellemant

conquis, paroit être un de ces cas particuliers qui sembleroit exiger à cet égard de nouvelles Lois. Est-ce temerité en eux de les attendre et d'esperer pour toute grace qu'ils seront protegés comme les autres sujets du Royaume dans l'Exercice de leur Religion sur le pied quelle étoit lorsqu'ils ont été conquis ? en sacrifiant sans replique les biens temporels que l'Eglise a perdu par les malheurs ds la guerre et consentant volontairement que l'Episcopat chez eux soit Dépouillé de cet Eclat et de cette pompe extérieure qui accompagne ordinairemant cette Dignité dans les Etats Catholiques, tel est le plan de mes instructions qui se reduisent aux articles suivants.

" Premièremant, on ne demande de l'Episcopat que ce qui est nécessaire à la conservation et au libre exercisse de la religion Romaine, un évêque de Québec à qui l'on conserverait pour tout bien la possession de la maison Episcopalle sans aucun revenu fixe et sans éclat extérieur, vivant simplemant parmi les prêtres de ses seminaires, ou il trouverait sa subsistence et son entretien comme l'un d'entre eux lorsqu'il lui plairoit d'y demeurer.

" Secondemant, point d'autre chapitre que les prêtres même des seminaires tels qu'ils sont aujourd'huy en Canada chargés du soin des peuples de la ville et de l'instruction de la jeunesse sans autre multiplication des prêtres, ny augmentation de revenus, mais seulemant la conservation de ceux dont ils sont déjà en possession, soit à Québec, soit à Montréal.

" Troisiememant, les vœux du peuple seraient encore, la conservation du College de Quebec pour

l'instruction de leurs enfans, et la conservation des communautés religieuses qui sont dans chaque ville touttes occupées au service des pauvres et des malades dans différens hopitaux dont elles ont l'administration ou à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Le bien que retirent les peuples de ces différens établissemans ; l'intérêt que châque citoyen prend à la conservation de maisons ou ils ont presque tous des filles, des sœurs, des tentes, des nièces ou autres parents, et la ressource dy pouvoir placer dans la suite comme par le passé ceux de leurs enfans qui y seroient apellés sont tout autant de motifs de leurs humbles demandes, et les fondemans sur lesquels ils esperent qu'on voudra bien les ecoutter.

J'ai l'honneur d'être avec Respect,

de Votre Excellence Milord,

Le très humble et très hobeissant serviteur

CHAREST, deputé de Canada (1).

Charest écrivit encore plusieurs lettres au comte d'Halifax. Après avoir réclamé le maintien de l'organisation ecclésiastique, il se plaignit de la justice militaire et de ses délais, il recommanda le règlement des ordonnances et autres papiers dûes par la France, et la prolongation des délais pour les liquider parce que ces délais étant trop courts, les détenteurs canadiens se voyaient obligés de vendre avec précipitation

(1) Le ministre recut ce mémoire le 14 décembre 1763.

L'épellation, les lettres capitales, etc., sont données tel que dans l'original.

leur papier à des marchands qui n'en donnaient que ce qu'ils voulaient (1).

Charest rencontra à Londres le chevalier de Léry et sa femme Louise de Brouagues qui étaient venus présenter leurs hommages à George III. Quand madame de Léry qui était l'une des plus belles personnes de son temps fut présentée à la cour le jeune monarque fut si frappé de sa beauté et de sa grâce qu'il lui dit que si toutes les dames canadiennes lui ressemblaient il avait fait en vérité une belle conquête.

Au printemps de 1764, Charest passa en France avec M. de Montgolfier. On le trouve à la Rochelle au mois de mars de cette année. Sa belle sœur, madame veuve Dufy-Charest, qui y demeurait encore, lui céda alors tous les droits qu'elle pouvait avoir, soit par elle, soit par ses enfants, sur la succession de son mari au Canada (2).

On s'attendait que M. de Montgolfier allait être sacré en France, quand il lui fut signifié que non seulement la cour d'Angleterre ne l'agréait pas pour évê-

(1) Je puise ces derniers renseignements dans l'histoire du Canada de Garneau, dernière édition II p. 395. M. Garneau indique en note : *Manuscrits de l'Archevêché de Québec. Lettres du 16 et du 27 Janvier 1764.* On a cherché en vain ces lettres dans les archives de l'Archevêché.

Il a été impossible de les retrouver. Il est certain pourtant que cette correspondance a existé puisque le 11 Janvier 1765 M. Briand y fait allusion dans une lettre de Londres : Je ne sais, dit-il, quand je partirai, ni dans quel pays j'irai. supposé qu'on accorde un evêque ; on ne me permettra pas je pense d'aller à Paris. J'ai trouvé la cour dans des dispositions bien différentes de celles que messieurs de la Corne, de Montgolfier et Charest nous marquaient..c'est sans doute l'effet d'un mémoire présenté à la cour par un homme que vous connaissez. (le jésuite Roubaud) (Les Evêques de Québec—Têtu—p. 273).

(2) Marguerite Desaunlers, veuve Joseph-Dufy Charest, tutrice à ses mineurs, domiciliée à la Rochelle, fut autorisée par assemblée de parents homologuée à la Rochelle le 22 mars 1764, à vendre la part que ses enfants pouvaient prétendre dans la seigneurie Lauzon à Etienne Charest. La vente fut passée le lendemain à la Rochelle (23 mars 1764) par acte devant les notaires Roy et Fleury. Etienne Charest était alors présent à la Rochelle à tous ces actes.

que, mais qu'elle exigeait même qu'il se dépouilla de son titre de grand vicaire. M. de Montgolfier revint au Canada, rendit compte de sa mission et proposa M. Briand à l'élection du chapitre. Le gouverneur paraissait favorable à ce choix. M. Briand, élu en septembre 1764, partit en novembre pour l'Europe (1).

Charest, de retour à Londres, désappointé sans doute de voir le peu de succès de sa mission, désespérant de pouvoir jamais vivre en paix sous la couronne anglaise résolut alors d'opter pour la France. Le traité de paix donnait aux Canadiens dix-huit mois pour faire cette option. Il y avait déjà plusieurs mois d'écoulés. Les négociations que Charest avait été chargées de faire en Angleterre avaient pris une grande partie de son temps. Il demanda et obtint du comte de Halifax (2) de prolonger ce délai d'un an au delà des dix-huit mois du traité afin de pouvoir liquider ses biens. L'ambassadeur francais qui s'était entremis pour Charest obtint la même faveur pour MM. de Vaudreuil, Rocheblave, Perrault, Péan, de Meloises, Boishébert, Chabert, Joncaire et St-Ours, officiers dans les troupes, Cadet, garde magasin, qui avait été confiné à la Bastille, Godefroy de Normanville et de Monmidi, retenus en France par des affaires de famille, Dufy des Aulniers, empêché par une longue maladie de retourner au Canada.—Permission leur était donnée de vendre leurs biens immeubles et de repatrier leur famille et effets en aucun temps dans ce délai : aucun empêchement ne devait leur être fait. Environ 270 âmes, hommes, femmes et enfants, principalement des

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. 3, pp. 56, 57.

(2) Lettre d'Halifax à Murray le 9 juin 1764. Série. Q. vol. 2, p. 10.

officiers, leurs femmes, enfants et serviteurs, optèrent alors pour la France (1).

(1) Série Q. vol. 2. p. 170. Dès le 23 août 1763, Charest avait chargé quelqu'un de lui acquérir des biens fonds en France. (proc. en blanc greffe J. C. Panet.)

Plusieurs s'étant plaints que Murray ne donnait pas les facilités suffisantes à ceux qui désiraient émigrer, lord Halifax lui écrivit la lettre suivante, (Série Q. vol. 2, p. 5)

St. James's, jany 14th 1764.

HON. JAMES MURRAY

Governor of Quebec, Sir,

The French Ambassador, M. le Comte de Guerchy, having, by order of His Court, presented to me a memorial complaining that the Canadians who were desirous of returning to France, are restrained in their Emigration by the exorbitant Price, which the Captains of English ships exact for their Passage, I, herewith, transmit to you, by the King's command, a copy of that memorial, and of the answer which I returned to it : and I am to signify to you His Majesty's Pleasure that, in conformity to that answer, you do most strictly forbid, and employ all lawfull means to prevent, the exaction of any greater Price for the Passage of the French than is paid by the English, and that you take all possible care that the treatment of Both be exactly the same.

This complaint of obstruction of the Emigration of the Canadians, and the consequential demand of liberty to send English or French ships to bring away such of them as are desirous of returning to France, were received here with the greater Surprize, as none of the letters received either from you, or any other of the King's Governors in that country, nor the Reprets of such of the Natives as have come hither upon differend Accounts, and some very lately, give the least Reason to believe that there is such a disposition to quit the Province and settle in France, as is representend by the French Ambassador. And, therefore, there seems great cause to apprehend that this Demand of sending ships (and especially French ones) to Quebec, is designed as a Temptation to multiply the number of Emigrators, rather than as a Mean to enable these, who have already taken their Resolution, to carry it into execution. I must, however, desire that you will take the earliest opportunity of informing me, whether there are any great, and what number of the French Inhabitants, who have determined to quit the Province, and whether the Return of Ships trading, thither, does, or does not afford them sufficient opportunities of conveyance, to the end that, if the Court of France should renew the Demand, His Majesty may be enabled to judge of the Propriety of consenting or refusing to send an English ship or ships, according to the Degree of necessity, on which such Request is founded.

Your letter of 23rd October last has been received, and laid before the King. What you write concerning the mode and Degree of tolerating the Roman Catholick Religion in Canada, together with the addresses on that subject, brought over at the same time by Monsieur Charest, are under the consideration of His Majesty's Privy Council, and I Hope it will not be long before the Determination, which His Majesty, by their lord ships' Advice, shall come to in that very important and difficult Matter will be transmitted to you.

I am &c.

DUNK HALIFAX.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

Etienne Charest revient d'Angleterre.—Il s'occupe de la liquidation de ses biens.—La seigneurie de Lauzon est mise en vente.—(septembre 1764).—Le gouverneur James Murray fait l'acquisition de ce domaine.—(12 février 1765).

Etienne Charest revint à Québec au printemps de 1764. Quoiqu'il eût obtenu de la cour un délai de plus de dix huit mois pour liquider ses affaires, il mit aussitôt hache en bois.

Avant son départ pour l'Angleterre, l'automne précédent, Charest avait déjà vendu à un négociant anglais, William Grant, pour le prix de 30,000 livres, une de ses maisons de la rue St-Pierre, à Québec (1). Il s'occupa de trouver des acheteurs pour les autres propriétés qui lui restaient.

Le 27 septembre 1764 parut dans la *Gazette de*

(1) *Etude de Jean-Claude Panet.*

Cette maison de la basse-ville était située, à l'encoignure des rues St-Pierre et Sous-le-Fort, sur l'emplacement maintenant occupé par Joseph Louis, négociant. Jean Taché, représentant des héritiers Charly, était le voisin de Charest du côté nord-est. Du côté du sud-ouest, la propriété Charest touchait à une plate-forme ou batterie sur laquelle les Français avaient placé du canon pour balayer la rade. Charest avait acheté cette maison de Guillaume Guillemin, le 24 octobre 1757. (*Etude Barolet.*)

Québec un avertissement dans lequel Charest faisait savoir que la seigneurie de Lauzon était à vendre. Cet avertissement, publié en langue française et anglaise, est très détaillé. Il nous dit qu'elles étaient alors les ressources de la seigneurie, ses avantages, la situation de ses colons. Nous en donnons ici le texte :

ON FAIT A SAVOIR

" Que la seigneurie de la pointe de Lévy, située devant la ville de Québec, et d'où la ville a été bombardée est à vendre.

" Cette seigneurie a 6 lieues françaises de front sur 6 lieues de profondeur, ou bien 18 milles de front sur 18 de profondeur, ce qui fait 36 lieues françaises en surperficie, ou 324 milles. Sur laquelle seigneurie il y a plus de 500 habitants établis, et plus de 700 terres de prises ; chaque habitant a une terre de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, ainsi des terres prises. Il y a 3 paroisses, savoir : St-Joseph ou Pte de Lévy, St-Nicolas et St-Henry.

" Le domaine de la Pte de Lévy, situé au bord du fleuve, a un arpent et demi de front sur 40 arpens de profondeur, avec un circuit de terre sur le bord du fleuve, d'environ 6 arpents de front sur autant de profondeur, sur lequel il y a de construit en pierre, un moulin à farine, d'une meulle, allant par eau, de 50 pds. de long et de 30 pds. de largeur, à deux étages, au bout du dit moulin une boulangerie de 40 pds. de long et de 30 pds. de largeur, bâtie en pierre à un étage ; sur le bord de l'eau un moulin à vent à farine d'une meulle, bâti en pierre, à côté duquel un hangar en charpente de 40 pds de long sur 24 de largeur pour l'utilité du moulin. Ces deux moulins sont pro-

pres pour les blés de bourgeois. Avant la guerre on y en moulait plus de 10,000 minots pour les bourgeois. Il y a au 2ème rang des terres de la Pte Lévy environ à 30 arpents du moulin, une terre d'un arpent 6 à 7 perches de front sur 30 arpens de profondeur en bois debout pour l'utilité du moulin ; il y a aussi une très bonne pêche à poisson devant le dit moulin, et il y avait un très beau verger près du dit moulin avant la guerre, lequel a été ruiné pendant le siège.

" Le domaine de St-Nicolas, situé au bord du fleuve, a 18 arpens de front sur 40 arpents de profondeur, sur lequel il y a de construit en bois un petit moulin à farine d'une meulle, allant par eau ; avant la guerre ce moulin était bâti en pierre et avait deux meulles ; les murailles sont encore bonnes ; le moulin était de 60 pds. de long sur 24 pds de largeur, à un étage, un hangar à côté en pierre, de 50 pds. de long sur 20 pds de largeur, dont la muraille est encore bonne ; l'anse du moulin fait le plus beau hâvre qu'il y ait pour les bâtiments, ils peuvent s'écorer (1) contre le moulin pour décharger ; on moulait à ce moulin avant la guerre plus de 60,000 minots de blé pour les bourgeois, pour le commerce des farines ; il y avait avant la guerre un fort beau moulin à scie, la rivière du moulin ayant beaucoup d'eau.

" Le domaine de St-Henry, situé sur la rivière des Etraits Chemins (2), à 3 lieues du fleuve, est de

(1) *Accore*, se dit du bord d'un banc, d'un récif, et de la partie submergée de la côte. Nos Canadiens disent *écore*.

Accorer est un terme de marine qui signifie appuyer ou soutenir quelque chose (*Dict. de Trévoux.*) D'un bâtiment qui ancre à la côte ou dans une baie, nos Canadiens disent qu'il *s'écore*. Le verbe *ecorer* est français.

(2) Corruption du mot *Etchemin*. Nos gens disent encore aujourd'hui : *Tréchemin*.

3 arpents de front sur 30 à 40 de profondeur, sur lequel il y a de construit un moulin à farine d'une meulle, en bois, le dit moulin est de 40 pds. de long sur 24 de largeur et un fort beau moulin à scie, ces 2 moulins sont bâtis aux chutes de la rivière ; outre les domaines il y a beaucoup de terres réservées pour le bois franc, à la proximité du fleuve. Les rentes foncières des habitants montent à plus de 4,000 livres

Les lods et ventes (1), des ventes que les habitants se font entre eux, et pour lesquels ils payent 8 livres six sols et 8 deniers pour cent, peuvent aller par année à..... 2,000 "

Les revenus des moulins avant le siége allaient entre 3 à 4000 livres ci.. 4,000 "

10,000 livres

" On observe qu'il y a encore les ¾ de la dite seigneurie à concéder, parce que ce qui est concédé n'en fait tout au plus que le ¼.

" On pourra en voir le plan chez M. Charest, à qui elle appartient, où on verra que cette seigneurie est coupée de plusieurs rivières extrêmement avantageuses pour y placer des habitants, et pour les moulins qu'on voudrait y bâtir, tant pour le commerce des farines que pour l'utilité des habitants qui s'y établiraient, ainsi que des moulins à scie pour des planches et bordages.

" On pourra vendre cette seigneurie par partie

(1) Redevance que la seigneur percevait sur le prix d'un héritage vendu dans sa seigneurie.

de 2 lieues de front sur 6 lieues de profondeur, pourvu cependant que le propriétaire trouve 3 acquéreurs à pouvoir terminer à la fois.

" Il y a en outre à vendre, une maison sise sur le port, à la place de la ville de Québec, joignant la maison de Mons. Amiot, de 45 pds. de front et de 70 pds. de profondeur, bien bâtie en pierre, et de 3 étages, avec 3 belles voûtes dans lesquelles il peut tenir 8 à 9 cent barriques.

" Les personnes pourront s'adresser à Mons. Charest demeurant dans la dite maison."

Les avantages énumérés dans cet avertissement n'étaient nullement exagérés. La seigneurie de Lauzon était alors une des belles propriétés de la colonie. Un recensement du pays qui fut ordonné en 1765 par le gouverneur Murray prouve la vérité des avancés de Charest.

On voit dans ce document que Lauzon était habité à cette époque par 1540 individus qui possédaient 33,706 arpents de terre.

Le tableau qui suit nous fera mieux connaître encore la situation de cette belle seigneurie. Il est basé sur les chiffres du recensement de 1765.

Noms des paroisses	Population	Ménages	Maisons	Arpents possédés	Minots semés	Chevaux	Bœufs	Vaches	Moutons	Cochons	Jeune bétail
St.-Joseph de Lévy (1)	862	161	145	16,806	2023	133	140	252	205	291	106
St.-Nicolas	421	92	74	9,000	1540	83	101	131	166	133	76
St.-Henry	317	72	66	7,900	648	61	49	99	114	106	54
Totaux.....	1540	325	285	33,706	4211	277	290	482	485	530	236

(1) La population de St.-Joseph de Lévy se subdivisait comme suit : 411 hommes, 391 femmes, 497 enfants.

Les habitants de Lauzon, malgré les désastres de la guerre, s'étaient relevés rapidement comme on le voit. Dans les cinq années qui venaient de s'écouler, n'ayant plus de service militaire a faire, les hommes étaient restés aux champs et avaient pu s'occuper des travaux de la terre. La prospérité semblait renaître de tous côtés. Le nombre considérable des troupes en garnison dans Québec permettait au cultivateur de vendre ses produits à bonne composition. Au lieu de recevoir une monnaie de carte depréciée et sans valeur comme du temps des Français, il pouvait voir enfin un peu d'argent, le commissariat anglais payant largement et presque toujours en or tout ce qu'il achetait.

Pendant la longue guerre que le pays venait de subir, peu de colons nouveaux s'étaient établis dans Lauzon. Il suffit de parcourir les registres des paroisses de la seigneurie, de 1750 à 1760, pour s'en convaincre.

Quelques terres, cependant, avaient été concédées par le seigneur. Suivant l'habitude, on y avait commencé des défrichements avant d'obtenir un titre régulier. Charest, qui voulait que tout fut à l'ordre, fit préparer des contrats pour ces censitaires par le notaire Jean-Claude Panet. De cette façon, ils ne pourraient être troublés par ceux qui se porteraient acquéreurs de la seigneurie. Du 12 octobre 1764 au 3 février 1765, nous avons compté au greffe de Panet quarante quatre de ces concessions (1).

(1) Nous ne voyons pas qu'aucun des censitaires de Lauzon ait laissé le pays après la cession. Le 3 mai 1761, Louis Pichet donne pouvoir à Charles Carrier pendant son absence. *(Greffe J. C. Panet.)*

Date de l'acte	Noms des colons	Où concédé, paroisse	Village	Voisins Nord-Est	Voisins Sud-Ouest
1764 octobre 12	Jean François Dupont	St-Nicolas	2ème rang	Non concédé	Madeleine Dupont
" " "	Joseph Douville	"	"	Pierre Belette	Joseph Bergeron
" " "	Madeleine Dupont	"	"	Jean François Dupont	Pierre Belette
" " "	Pierre Belette	"	"	Madeleine Dupont	Joseph Douville
" " 15	Pierre Guenette	St-Henri	Rivière Boyer		
" " 2	Augustin Hallé	Pointe de Lévy	3ème rang	Augustin Carrier	Fief Vilmaye
" " 5	Etienne Allaire	St-Henri	Rivière Boyer	Alexis Lainé	Jean Couture
" " 10	Pierre Lainé Laliberté	"	"		Pierre Bilodeau
" " 13	Amable Vallée	"	"	Pierre Lainé	Alexis Lainé
" " "	Alexis Lainé	"	"	Amable Vallée	Jean Couture

Date de l'acte	Noms des colons	Où concédé, paroisse	Village	Voisins Nord-Est	Voisins Sud-Ouest	Date de prise de possession
1764 Novembre 20	Louis Paradis	St-Henri	Nord de la rivière	Ignace Hallé	Jean Crepeau	
" " "	Louis Blais	"	Rivière Trechemin	Pierre Legris	Joachim St-Pierre	
" " "	Pierre Garant	"	Rivière Boyer	Pierre Lecours	Pierre Miot	
" " "	P. Lainé dit Laliberté	"	2ème concession sud	Ligne seigneuriale	Pierre Thibaudeau	
" " "	A. Lainé dit Lalibe té	"	"			
" " "	Pierre Grenet	"	Fourche riv. Boyer			
" " "	Etienne Allaire	"	2ème rang "			
" " "	Amable Vallée	"	" "			
" " "	Pierre Belette	St-Nicolas	2ème rang	M. Made. Dupont	Joseph Douville	
" " "	Joseph Douville	"	"	Pierre Belette	Joseph Bergeron	
" " "	M. Madeleine Dupont	"	"			
" " "	François Dupont	"	"			
" " "	Augustin Hallé	Pointe Lévy	3ème rang	Augustin Carrier	Fief Villemay	
" " "	E Martineau Lormière	St-Nicolas	"	Michel Simono	Jean Croteau	
1765 Janvier 15	Ignace Noël	St-Henri	R. B. nord, trait q.	Pierre Grenet	Joseph Clément	10 juillet 1763
" " 20	Jean Vallière	"	" sud "	Pierre Clément	Ignace Noël	" " "
" " "	Ignace Noël	"	" "	Louis Côté	François Nadeau	" " "
" " "	Pierre Garand	"	" "	Pierre Lecours	Pierre Moore	
" " "	M Lefèbre d Boulanger	"	" "	J. Clé. dit Labonté		
" " "	J. Bussière fils de Jos.	"	" "	Vv Jos. Bussière	Joseph Bussière	
" " 22	Joseph Bussière	"	" "	Jacques Morin	Germain Morin	1747
" " 30	Noël Malbœuf	"				
" " 20	Joseph Frichet	St-Nicolas	2ème rang	Le domaine	J-Bte. Frichette	1751
" " "	Joseph Bergeron	"	"	Joseph Douville	Joseph Demers	1751
" " "	C. Huot dit St-Laurent	"	"	Michel Laroche	Louis A. Marion	1753
" " "	François Gagnon	"	"		Remi Dumet	
" " "	Antoine Boucher	"	3ème rang	François Boucher	Joseph Lognon	
" " "	Charles Rousseau	"	"	Louis Croteau	Ls. Bourguignon	1755
" " "	Louis Roberge	St-Henri	Rivière du Bras	François Leclerc	Jean Noël	1763
" " "	J.-Baptiste Bégin fils	Pointe Lévy	3ème rang	Jean-Bte. Carrier	Jean Bte. Bégin	
" " "	Jean Baptiste Bégin	"	"	Jean-Bte. Bégin	Jean Bte. Paradis	15 Oct. 1724
" " 21	Etienne Paquet	St-Nicolas	2ème rang	Baptiste Bergeron	Louis Fréchette	
" " "	J.-Bap. Fréchette	"	"	Charles Boucher	Etienne Huot	
" Février 3	Joseph Demers	"	"	Jean Duquet	Louis Demers	15 Déc. 1752

De 1760 à 1763, dans l'état provisoire où se trouvait la situation politique du pays, on comprend que les transactions sur propriété foncière dûrent se faire rares. Le Canada était conquis, il est vrai, mais la guerre se continuait encore en Europe entre la France et l'Angleterre. Tout le monde attendait la paix avec anxiété. On avait hâte de savoir si la colonie resterait française ou si elle passerait à la couronne anglaise. Il est facile de se rendre compte des sentiments qui agitaient la population lorsqu'on parcourt les correspondances de l'époque, surtout les nombreuses lettres qu'écrivait Haldimand, alors gouverneur de Trois-Rivières.

Cependant, au commencement de 1762, (18-22 avril), on voit le gouverneur James Murray et son secrétaire Cramahé qui louent des terres à ferme (1).

Le 18 juin, Nicolas Boisseau, Simon Sanguinet et François Mounier, chargés par la cour d'administrer les biens de Cadet, qui est à la Bastille, louent ses terres, du consentement du gouverneur, à John Thomas (2). Le 25 octobre, Hyacinthe Delorme loue sa seigneurie de St-Hyacinthe à Hector Théophile Cramahé (3).

Dès le 8 juin, le général Murray, confiant sans doute que le Canada resterait anglais, avait acheté le fief Saint-Jean, une des belles propriétés des environs

(1) *Greffe Jean Claude Panet.*

(2) Ibid.

(3) Ibid.

de Québec (1). Le 13 novembre, il achetait un autre immeuble du séminaire de Québec (2).

Quand, dans l'été de 1763, les nouvelles vinrent que la paix était conclue et que la colonie restait définitivement à ceux qui en avait fait la conquête, les baux se changèrent en ventes définitives.

Les grands négociants, tous ceux qui avaient de la fortune et à qui le joug anglais répugnait, s'empressèrent de liquider leurs affaires, de trouver des acquéreurs à n'importe quel prix pour leurs immeubles, afin d'aller vivre, soit en France, soit dans les Antilles où flottait encore le drapeau blanc. Les colons, qui restaient au pays, pauvres et sans ressources, ne pouvaient acquérir ces grandes propriétés. Ce furent les Anglais qui en héritèrent. Il n'y avait plus maintenant de crainte, le sort du pays était définitivement fixé, l'état aléatoire avait cessé. Le 18 juillet 1763, ce fut le gouverneur Murray qui ouvrit la liste des acquisitions des grandes propriétés en achetant de Catherine Parsons, veuve de la Martinière, le fief qui porte ce nom (3). Le 20 juillet, il achetait encore de

(1) Ibid.

(2) C'était la terre de Saint-Denis, située près du ruisseau fameux où s'était passé un des plus brillants épisodes de la bataille de Ste-Foye. Cette terre avait 82 arpents en superficie. *Greffe J. C. Panet.*

Toutes les transactions dont nous venons de parler appartiennent à l'étude de Jean-Claude Panet. On peut les consulter sous la date donnée. Voir aussi dans ce greffe : 27 octobre 1761, partage de la seigneurie de la rivière du sud, et le 16 1765, partage des seigneuries de la Nouvelle-Beauce et d'Eschambeault entre les héritiers la Gorgendière.

(3) Ce fief fut revendu le 2 août à Abraham Fraser, lieutenant au 78ième régiment. *Greffe Panet.* Cette vente comprenait aussi le fief Madawaska. Ces belles propriétés, aujourd'hui d'une si grande valeur, avaient été concédées d'abord aux enfants du sieur de Lachenaye, le 25 novembre 1683, puis à M de Villeray, le 5 avril 1689. Le 28 octobre 1709, elles étaient adjugées à Joseph Blondeau dit Lafranchise, qui rendait foi et hommage la 13 février 1723. Le 29 juillet 1755,

Jean-Antoine-Nicolas Dandanne Danseville, sieur de l'Etendard. et des hétitiers Claverie, la seigneurie de la Rivière-du-Loup (1).

Le 23 février 1764, Ignace Aubert de Gaspé vend la seigneurie de Mille-Vaches à Thomas Dunn (2). Le 6 juillet, James Murray, lieutenant au 78ème régiment, achète le fief Saint-Jean, sur l'île d'Orléans (3). Le 20 juillet, François Daine vend son fief de Saint-Joseph, près de l'Hôpital-Général de Québec, à Daniel Morrison (4). Le 14 septembre, Jacques Belcourt de la Fontaine, donataire de la baronne de Castelneau, et la veuve Volant de Haudebourg vendent à Isbester une partie de la seigneurie de Mingan (5). Le 28 septembre 1765, Jean-Marie Liénard dit Mondord vend au

Pierre Claverie en devint acquéreur. Danseville avait épousé sa veuve. Il rend foi et hommage le 19 mars 1756. Le 20 août 1764, le gouverneur Murray louait ces domaines à Richard Murray et John Gray. (Greffe Panet). Cf. appendice B de 8 Victoria (1844-45).

(1) *Greffe Panet.* Voir au même greffe, 17 mai 1758, l'inventaire de Claverie et le 18 décembre 1758, l'inventaire des biens de la seigneurie de la Rivière-du-Loup pour les héritiers Claverie.

(2) Greffe Panet.

(3) Ibid.

(4) M. Daine s'embarqua pour la France, en septembre 1764. On lit dans la *Gazette de Quebec* du 27 : "Jeudi dernier, le navive le *Général Murray*, commandé par le capitaine Thaine, et le *Londres*, par le capitaine Moore, sont partis de ce port sur lesquels les passagers qui suivent se sont embarqués pour passer en France.

M. Daine, madame son épouse et ses deux aimables filles Mesdemoiselles Gillette et Françoise, Madame Vergord et ses deux fils, M. Briand, vicaire-général, M. Girault, M. St-Ange et mademoiselle sa fille, M. Gaillard et Madame la Ronde, sa sœur, et 40 à 50 autres. Madame Vergord a fait une perte bien affligeante par la mort d'un de ses fils, un aimable enfant, âgé d'environ 4 ans, qui mourut à bord le lendemain de son embarquemenet ce qui a bien éprouvé sa patience et sa piété.

(5) Le 14 septembre 1765, *(Greffe Panet)*, Jacques Belcourt lui donne quittance.

gouverneur Murray une terre près du fief Saint-Jean sur le chemin Ste-Foye à Québec (1).

Nous ne parlons ici que de la région de Québec, mais dans les gouvernements de Montréal et de Trois-Rivières de nombreuses ventes se faisaient aussi à la même époque entre sujets français et sujets anglais.

Comme on le voit, la plus grande partie de ces acquisitions avait été faite par le gouverneur Murray.

Ce général avait, comme Haldimand, un de ses successeurs au gouvernement de la colonie, la manie des spéculations foncières. Longtemps encore après son départ du Canada, il achetait des terres en Amérique. Il en posséda même sur les bords de la rivière Wabash. Haldimand, qui avait la même manie que lui, s'en moque agréablement dans l'une de ses lettres (2).

L'avertissement que Charest avait fait publier dans la *Gazette de Québec* attira naturellement l'attention du gouverneur. Cette belle seigneurie de Lauzon, des fenêtres du château St-Louis, il l'avait sans cesse sous les yeux. Pendant le siége de Québec, il l'avait parcourue en tout sens à la tête des montagnards écossais. Dans l'hiver de 1760, il y était encore allé à la poursuite du capitaine de Saint-Martin, ce fier batteur d'estrades qui lui avait causé tant d'alarmes pendant cinq longs mois. Personne mieux que lui ne connaissait ses censitaires dont il avait fait brûler les maisons, dans un moment de colère. Ces moulins démolis, ces vergers détruits, dont Charest parlait dans

(1) Tous les actes de ces ventes sont en l'étude de Jean-Claude Panet.

(2) *Archives du Canada*, 20 octobre 1774, série B., vol. 10, p. 125.

son avertissement, il les avait vus. C'étaient ses soldats qui y avaient promené la torche incendiaire. Il connaissait bien aussi le curé patriote Youville-Dufrost qui était venu s'installer dans le vieux presbytère de Saint-Joseph de la pointe de Lévy, un peu malgré sa volonté, et qui avait bravé ses menaces.

De toutes les acquisitions que Murray avait faites jusque là il n'y en avait pas qui pûsse être comparé à cette belle propriété. Aussi, le 12 février 1765, concluait-il marché avec le seigneur Charest.

Avant de raconter cette transaction foncière, voyons d'abord quels étaient alors les propriétaires de la seigneurie de Lauzon.

On se souvient que lorsqu'Etienne Charest, septième seigneur de Lauzon, mourut en 1734, il avait laissé trois enfants : Etienne Chasest, Joseph Charest et Thérèse Charest, qui épousa Jacques Charly. C'est entre ces trois héritiers que la seigneurie de Lauzon s'était partagée.

On a vu comment la veuve de Joseph Charest, mort à la Rochelle, avait été autorisé à vendre sa part à son frère Etienne. Il restait la famille Charly.

Thérèse Charest était morte à Montréal, le 26 mars 1744, à la suite des couches de son dernier enfant. De son mariage avec Jacques Charly elle avait eu six enfants (1). Deux vivaient encore en 1765, Jacques

(1) 1o Marie-Thérèse, née à Québec le 30 octobre 1732.

2o Jacques-Etienne, né à Québec le 17 mars 1734, mort le 9.

3o Thérèse, née à la pointe de Lévy, 28 mars 1735, ent. à Québec le 21 août 1735.

4o Marguerite, née à Montréal le 17 août 1758, mariée au même endroit le 10 janvier 1756, à Thomas-Marie Cugnet.

5o Jacques, né à Montréal le 13 avril 1741.

6o Charlotte, née et morte en 1744.

Charly et Marguerite Charly, qui avait épousé à Montréal, le 10 janvier 1756, Thomas-Marie Cugnet.

Thomas-Marie Cugnet était fils de François-Etienne Cugnet, premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec et directeur des fermes du roi sous le régime français. Il fut lui même agent de la compagnie des Indes et conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec (1). Il avait pour frère François-Joseph Cugnet, seigneur de Saint-Etienne, avocat et secrétaire français du gouverneur Murray, greffier du papier terrier du domaine du roi, grand voyer, puis en 1760, lieutenant général civil et criminel de la cour de Québec et du pays conquis (2). Les Cugnet appartenaient à une famille de robe et ont laissé un nom dans le pays comme légistes.

Thomas-Marie Cugnet et sa femme Marguerite Charly étaient passés en France aussitôt après la conquête. Madame Cugnet s'était retiré au couvent des dames ursulines de Loches, paroisse de St-Ours, en Touraine. M. Cugnet vivait à Paris au cloître et paroisse de St-Benoit. Dans l'été de 1763, au mois de juillet, madame Cugnet autorisa son mari à vendre la part qu'elle possédait dans la seigneurie de Lauzon et à faire emploi du prix qu'il recevrait en acquisition de biens fonds en France. En mai 1764, Cugnet était à Québec et le 28 de ce mois il vendait à Catherine Desaulniers, femme d'Etienne Charest (3) la part

(1) 4 octobre 1754. *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 113.

(2) Le fils de François-Joseph, Jacques-François, fut aussi avocat et secrétaire français du gouverneur et conseil de Sa Majesté, sous le régime anglais.

(3) Madame Charest représentait par procuration son mari qui était alors en Angleterre.

que sa femme possédait dans Lauzon pour le prix de 4000 livres (1). Le même jour, il fit emploi de la somme qu'il venait de recevoir en achetant de ses frères, François-Joseph Cugnet et Louis-Gilles Cugnet, des rentes sur les aides et gabelles de France et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ces rentes leur provenaient de l'héritage de l'une de leurs tantes, Jeanne-Madeleine Cugnet, décédée à Paris le 18 décembre 1759 (2).

De toute la famille Charly, il ne restait donc plus d'intéressé dans la seigneurie de Lauzon que Jacques Charly, et c'est avec lui qu'Etienne Charest se présentait, le 12 février 1765, dans l'hôtel du gouvernement de Québec pour y vendre cette propriété au général Murray. Le contrat, dressé par le notaire Jean-Claude Panet, fut signé en présence de Frederick Haldimand et de James Cuthbert.

Pour le prix de 3750 livres sterling payé comptant, Murray devint seigneur et maître de Lauzon (3).

(1) Etude de Jean-Claude Panet.

(2) Ibidem.

(3) L'acte ne contient pas le mot sterling, mais dans l'inventaire des biens de Charest en 1783, on voit bien qu'il faut lire des livres sterling. Il est dit, en effet, dans ce dernier acte que Charest reçut pour sa part quatre vingt mille livres de France.

La vente qui fut faite à Murray comprenait :

1o Le domaine de la pointe de Lévy, 1½ arpent de front sur 40 de profondeur, borné au nord-est à la veuve Etienne Bégin fils, avec un circuit de terre de 4 à 5 arpents sur la profondeur qu'il y avait à prendre du chemin du roi jusqu'à la grève, borné au sud-ouest par Michel Guay. Sur ce circuit se trouvaient un moulin à farine tournant par l'eau, en pierre, un moulin à vent, un hangard, une pêche à poisson et anguille au devant du domaine, plus une terre réservée au deuxième rang pour l'utilité du moulin et une autre terre aussi au 2ième rang réservée pour le bois de chauffage, entre celle appartenant au sieur Berthelot au Saut de la Chaudière et les terres du village des Cadoret, de 27 arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie.

Les Charest qui habitaient cette seigneurie, depuis 1666, qui en étaient propriétaires depuis un demi siècle, la laissaient pour toujours. Que de changements depuis le jour où leur ancêtre était venu y épouser la fille de François Bissot dans une humble maison de

2o Le domaine de Saint-Nicolas sur le bord du fleuve de 15 arpents de front sur la profondeur de la seigneurie, borné au nord est à François Renouard au sud-ouest à Perrault, plus une terre réservée pour le bois, au saut de la Chaudière, au bord du fleuve de 8 arpents sur la profondeur de la seigneurie bornée au nord-est à Berthelot au sud-ouest à Joseph Douville. Plus une terre au 21ème rang de Saint-Nicolas réservée pour le bois de chauffage entre J.-Bte. Demers et Antoine Bergeron, de 6 arpents sur la profondeur de la seigneurie.

3o Plus un domaine situé à St-Henry, à la rivière des Etchemins, au nord de la rivière, de 3 arpents sur 30, borné au nord à Antoine Nadeau, au sud à Etienne Paradis, et un circuit de 6 arpents sur la profondeur de la dite rivière à la la côte borné au nord-est à Michel Dubois dit St-Julien au sud-ouest à Etienne Paradis sur lequel il y a un moulin en bois à farine tournant par l'eau, un moulin à scie avec une pêche à saumon dans le bassin des chûtes de la rivière Etchemin.

Les arrière-fiefs qui existaient alors dans Lauzon étaient :

1. Le fief Sainte-Anne à Saint-Joseph, appartenant aux Ursulines de Québec, de 9 arpents de front sur 160 de profondeur, borné au nord-est aux Samson, au sud-ouest à Beauséjour.

2. Une terre en rôture de 3 arpents sur 40, bornée au nord-est à Etienne Huart au sud-ouest à Louis Levasseur.

3. Le fief des Jésuites de 11 arpents de front sur 80, borné au nord-est à Jean Carrier, au sud-ouest à Baptiste Carrier.

4. Une terre en franc—alleu à Saint-Nicolas de 20 arpents sur 40.

5. Le fief de Saint-Vilmay, de 8 arpents sur 160, appartenant aux représentants la Cetière et à Joseph Bisson.

Charest se réserva les arrérages de rente dûs dans la seigneurie jusqu'à la Saint-Michel de 1764.

Il fut stipulé qu'un nommé Roberge jouirait des moulins jusqu'en août 1765, à la charge de payer sa rente de 100 minots de blé.

Charly se réserva quelques arpents de terre près de l'église de Saint-Joseph qu'il avait promis de vendre à un nommé Samson.

Le 19 mars 1765, Jacques Charly, bourgeois de Québec, vend à Etienne et Joseph Samson, frères, de la pointe de Lévy, devant Sanguinet et Panet, Notrs : " un arpent et une perche de front sur 40 de profondeur, enclavé dans la terre que les dits Samson ont acquis des MM. Charest frères et Cugnet en 1758, devant Panet, la dite portion de terre présentement vendue appartenant à Charly comme héritier de sa mère, et lui étant reservée dans l'acte de vente fait par M. Charest à son excellence le gouverneur de la Province de Québec. Cette vente est faite à la

colon ! Le pauvre tanneur de Sainte-Radegonde de Poitiers avait vu grandir autour de lui sa famille. Ses enfants s'étaient alliés aux plus beaux noms de la colonie. D'année en année, grâce à un travail ardu et à sa persévérante énergie, son domaine s'était augmenté. La fortune était venue lui sourire. Il était mort laissant la mémoire d'un bon et brave citoyen. Etienne, son fils aîné, avait suivi son exemple et marché sur ses traces. Un jour, il fut donné à ce descendant de colon de posséder ce bel héritage de que le vieux gouverneur de Lauzon avait rêvé de laisser à son fils aîné, le brave sénéchal. Devenu seigneur, Charest ne voulut pas en avoir seulement le titre et les vains honneurs. Il fut véritablement un père et un bienfaiteur pour ses censitaires. Vivant au milieu d'eux, il s'intéressait à leur sort, les consolait dans leurs misères, les protégeait en toutes occasions. Sa charité était proverbiale et personne ne s'adressait à lui sans en recevoir quelques secours. Que dire de sa bonne sœur Geneviève qui vécut comme une sainte pendant de si longues années à l'ombre du petit temple de Saint-Joseph ? *Mademoiselle la Veuve*, comme l'appelaient respectueusement les colons, avait fait de son temps deux parts. L'une était consacrée à la décoration du temple, l'autre aux aumônes. On va encore prier aujourd'hui dans la chapelle qu'elle fit édifier.

charge de payer 45 sols de rente au dit gouverneur, à la charge en outre que le terrain en bas du coteau qui se trouve du presbytère, à aller au chemin d'Arlaka, qui descend au nord-est et contre le fourneau à chaux pour aller rejoindre le grand chemin du Roy demeurera à la cure et pour l'utilité du curé qui desservira la paroisse, comme Mes. Charest frères l'ont donné à Monsieur Mercereau, alors curé de la dite paroisse. Cette vente est faite moyennant 500 livres tournois payées en monnaie d'or et d'argent. "

Ceux qui succédèrent au vieux seigneur Charest furent dignes de leurs aïeux. La belle défense que fit Etienne Charest en 1759, à la tête d'une poignée de colons, lorsque les Anglais descendirent sur la côte de Lauzon, restera dans l'histoire. Son frère, Joseph, par son attachement à la France, par sa valeureuse conduite pendant le siége, mérite que sa mémoire soit honorée à toujours. Il mourut victime de son zèle et de son amour pour l'ancienne patrie. La mémoire du dernier seigneur français de Lauzon vivra éternellement au milieu des populations qui habitent maintenant le beau pays qu'il cédait en 1765 au gouverneur Murray. Les fabriques de Saint-Joseph, de Saint-Nicolas et de Saint-Henri se souviendront toujours de cet insigne bienfaiteur. Tous les ans, on dit encore dans ces paroisses les messes de fondation à son intention.

Comment le Canada français pourrait-il oublier celui qui, au lendemain de nos désastres, alors que tout nous abandonnait, alla solliciter la pitié de l'Angleterre et plaider notre cause au pied du trône du conquérant ? (1)

(1) Le 19 janvier 1765, M. Charest donnait à M. Youville-Dufrost et à ses successeurs en office et à Jean-Baptiste Malbœuf, François Ferland et Pierre Trepanier, marguilliers, une terre de 3 arpents sur 30, au nord-est de la rivière Etchemin, bornée au sud à Baptiste Beland et au nord à Geneviève Boulette, sur laquelle se trouvait bâti le presbytère de la paroisse de Saint-Henri, à la condition qu'il fut dit à perpetuité deux messes basses tous les ans à l'intention de la famille Charest. Cette messe devait être annoncée au prône. Cet acte était pour confirmer le billet sous seing privé du 27 juin 1745. *Greffe Panet.*

Voir aussi au même greffe :

31 juillet 1765. Vente par Etienne Charest à Michel Fortier, d'une maison, rue St-Pierre, qu'il a acquise, en 1764, de la veuve Dufy-Charest. 26 août 1765. Vente par Etienne Charest pour lui et les mineurs Dufy-Charest à François Lajus. 27 août 1765. Quittance par Jacques Charly à son oncle Etienne Charest d'une somme de 8000 livres, étant sa part de la seigneurie de Lauzon.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

Murray fait construire le moulin de Saint-Nicolas.—Départ de Charest pour la France, (1765).—Il va s'établir à Loches, en Touraine.—Sa famille.—Une lettre de Charest en 1775. —Jacques Charly.—Les fils de Charest s'établissent à Saint-Domingue.—Mort d'Etienne Charest en 1783.

Nos patriam fugimus, nos dulcia linquimus arva.

Aussitôt après avoir acheté la seigneurie de Lauzon, le général Murray s'occupa de faire reconstruire le grand moulin de Saint-Nicolas qui avait été détruit pendant le siége de Québec. Ce moulin était le mieux situé de toute la seigneurie et celui qui rapportait le plus de revenus. Ce fut Etienne Charest qui s'intéressa pour le gouverneur à la direction de ces grands travaux (1).

(1) Voir à l'étude de Jean-Claude Panet les actes qui suivent :

13 avril 1765. Marché entre Thimothée Lafièche et son Excellence James Murray, représenté par Etienne Charest, pour la bâtisse du moulin de St-Nicolas, avec les dalles et chevalets qu'il faudra depuis le petit moulin jusqu'à celui qu'on rebâtit.

17 avril 1765. Marché entre Louis Vallée et Murray pour la maçonnerie du moulin.

11 mai. Marché entre Louis Contant et Murray représenté par Charest pour la menuiserie du moulin.

Le 16 mai 1765, Etienne Charest annonçait dans la *Gazette de Québec* son départ prochain pour la France en ces termes :

ETIENNE CHAREST

Previent le public de son départ de ce pays pour l'Europe, au plus tard dans le mois de juillet prochain, et comme le dit sieur Charest souhaite avant son départ ne laisser aucunes affaires en litige, il prie ceux ou celles qui ont eu relation d'affaires avec lui de vouloir bien les règler dans le courant de ce mois, les prévenant, que passé la fin du présent mois, ceux qui seront dans le cas de lui devoir, et qui n'auront pas payé, qu'il les y fera contraindre par justice. Et il prie ceux ou celles à qui il peut devoir de venir en recevoir le payement.

Québec, le 6 mai 1765. CHAREST.

29 mai. Marché entre Louis Rousseau et Murray pour la ferrure de ce moulin.

Le 25 mars, Murray avait conclu marché avec Charles Vallée, entrepreneur-maçon, de Québec, pour le prix de 1200 livres pour construire une maison sur la terre qu'il avait acquise à Sainte-Foye, de la Gorgendière.

Cet entrepreneur Vallée eut une fin bien tragique. On lit en effet dans la *Gazette de Québec*, du 13 octobre 1774 :

Le 18 du passé arriva dans le Canadien capitaine Abbot, venant de Londres, une cloche du poids 2500 livres, présent de sa grandeur l'évêque de Québec à l'église cathédrale de N.-D. de cette ville, et jeudi dernier le matin, à 10 heures, elle fut bénite sous le nom de Louise. Les parrain et marraine furent l'abbé Montgolphier, supérieur de St-Sulpice de Montréal, et mademoiselle de Lery. La cérémonie se fit dans la dite église par l'évêque coadjuteur, assisté d'un nombre respectable d'ecclésiastiques, et d'une foule de spectateurs avec toutes les solennités usitées en pareille occasion, le tout se termina par une messe célébrée par le coadjuteur, et un Te Deum solennel.

Vers les quatre heures, le même après-midi, aussitôt que la cloche fut suspendue et qu'elle commença à sonner, la populace cria Vive le Roi, et un certain Charles Vallée, maçon, qui avait une femme et 4 enfants, monta par curiosité au clocher, pour entendre quel en était le son, et tâchant de s'appuyer sur la roue, elle tourna malheureusement, il tomba sur le plancher de l'église et fut tué sur la place.

Ce n'est qu'au mois d'août suivant toutefois que M. Charest s'embarqua pour l'Europe. Nous avons sous les yeux un consentement qu'il signait à Québec le 9 août 1765. Il laissait en partant le soin de régler les quelques affaires qui lui restaient encore à M. Amyot, son ami et son voisin, un des bons négociants de l'époque dans la vieille cité québecquoise (1).

Nous voudrions pouvoir retracer la scène du départ de ce brave homme, dire les adieux touchants qui s'échangèrent sur le rivage de Québec. Il nous semble voir le navire sur lequel il est embarqué avec sa famille, doublant la pointe de Lévy. Charest est à l'arrière, appuyé sur le bastingage, entouré de sa femme et de ses enfants. Il jette un dernier regard sur le rocher de Québec, sur la haute falaise de Lauzon, sur ce petit coin de terre de la pointe de Lévy où s'est écoulé son enfance et où il a passé les heureuses années de sa vie. Que de souvenirs s'éveillent dans son esprit à la vue du vieux manoir abandonné, des

(1) Lettre de Louis Simon Fréchette, domicilié à St-Denis, sur la rivière Richelieu, 14 août 1765, 22 avril, 22 mai, 21 juin 1766. Voir à l'étude de Jean Claude Panet, le 18 mai 1758 une convention entre Jean-Baptiste Amyot et Joseph Charest pour un mur mitoyen entre leurs maisons de la rue St-Pierre à Québec. Voir aussi dans le même greffe toutes les procurations dont on le chargea :

1765, août 7.—Procuration de Pierre Dufaut à Etienne Charest, sur son départ pour la France. Pouvoir de retirer de M. le comte doyen de l'église de Bordeaux ou de sa sœur Mde Descartes 10249 livres.

21 août.—Procuration de Michel Cureux au même sur le point de son départ pour retirer des lettres de change à Bordeaux.

28 août.—Déclaration des billets d'ordonnance transmis par Nicolas Jacquin Philibert au sieur Rybot par l'entremise d'Etienne Charest.

29 août.—Déclaration de billets d'ordonnance par Nicolas Davesne sieur de Meloises à M. de Lusignan et à dame de Meloises, sa femme, par l'entremise de Marie Louise de Beaupré, épouse de Charly.

31 août.—Copie collationnée de lettres de change du trésor à l'ordre de Mde Larouche.

beaux vergers détruits, de ces terres que ses ancêtres ont cultivé de leurs mains et qui sont pour toujours maintenant la propriété de l'étranger. Dans chacune de ces blanches chaumières égrenées le long du rivage, vivent des familles aimées. Il redit leurs noms à sa mémoire. S'en trouve-t-il une seule qu'il n'ait visitée, aidée, encouragée ?

Dans ce presbytère, assis au pied du côteau, caché sous les grands ormes, vit le curé Youville-Dufrost. Il est là sans doute, le bon pasteur, regardant de ses fenêtres filer à pleine voile ce navire qui emporte vers la France, son ancien paroissien, son compagnon des longues soirées, son conseiller de tous les jours.

Voici la vieille église, bâtie par les ancêtres sur la terre de la famille. Son clocher pointu se dresse comme un phare aux yeux des marins. Il s'aperçoit de loin. Quand la ville est disparue l'œil le suit encore longtemps, sa croix domine les flots et brille sous le grand soleil d'août. Charest dit un suprême adieu au vieux temple, à ceux de son sang qui dorment sous la terre bénie qu'il abrite, à ces bons paroissiens de la pointe de Lévy qui chaque dimanche viendront y prier Dieu pour lui, pour les siens, pour cette patrie qu'il ne reverra plus.

Quel sort attendait là bas sur la terre française ces malheureux expatriés ?

Au printemps de 1762, le roi avait enjoint aux officiers qui avaient servi au Canada de se retirer dans la Touraine pour y vivre et y demeurer sous les ordres

de M. de Longueuil, ancien gouverneur de Trois-Rivières et y jouir du traitement qui leur était alloué (1).

Il se forma bientôt autour de ce groupe d'officiers une petite colonie de Canadiens, à laquelle vinrent se joindre plusieurs des parents de Charest. C'est ainsi que dans l'hiver de 1763, on trouve à Tours, Paul-Antoine-François Lanouillier, ancien commis greffier du Conseil Supérieur, avec sa femme Louise Duroy, qui était la tante de Charest (2). Madame Thomas-Marie Cugnet, née Marguerite Charly, s'était pour sa part retirée au couvent des dames ursulines de Loches (3), ville de Touraine, devenue aujourd'hui le siége d'une sous-préfecture du département d'Indre et Loire.

C'est Loches qu'Etienne Charest choisit pour y finir ses jours avec sa famille.

De son mariage avec Catherine Trottier, Charest avait eu treize enfants. Onze vivait encore lorsqu'il partit du Canada (4). Nous ne connaissons rien de

(1) 24 mars 1762. *Archives du ministère des affaires étrangères,—Amérique*, vol. VII.

(2) Nous avons sous les yeux une lettre de Lanouillier datée de Tours le 24 février 1763.

(3) Greffe Jean-Claude Panet, 28 mai 1764.

(4) 1o Etienne, né à la pointe de Lévy, le 23 novembre 1743.
2o François, né à la pointe de Lévy, le 12 décembre 1744.
3o Joseph, né à la pointe de Lévy, le 5 février 1746.
4o Joseph F.-X., né à la pointe de Lévy, 24 août 1747.
5o Catherine, née à la pointe de Lévy, le 31 janvier 1749.
sépulturée à la pointe de Lévy, le 3 octobre 1751.
6o Marie-Joseph, née à la pointe de Lévy, le 8 juin 1750.
7o Marie-Catherine, née à la pointe de Lévy, le 6 avril 1752.
8o Philippe-Marie, née à la pointe de Lévy, le 4 avril 1753.
9o Louise, née à la pointe de Lévy, le 22 novembre 1754.
Morte avant 1775.
10o Marie-Madeleine, née à Québec, le 26 décembre 1755.
11o Thérèse, née à Québec, le 26 mars 1757.

l'existence que mena dans cette ville de Touraine l'ancien seigneur Charest jusqu'en 1773 où l'on trouve au greffe une quittance qu'il donnait à Jeanne-Marie Coutance, veuve Gabriel Chartier. Charest habitait encore Loches à cette époque.

Le 20 avril 1775, il écrivait de cette même ville une longue lettre à son ami M. Lajus, chirurgien à Québec. Cette lettre que nous avons sous les yeux contient des renseignements intéressants sur sa famille et nous croyons devoir la reproduire en entier :

Loches, le 20 avril 1775.

M. LAJUS, chirurgien
à Québec.

" J'ai bien reçu mon cher Lajus la lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire le 3 septembre dernier, avec la satisfaction le plus grande de vous savoir ta chère femme et toi en parfaite santé ; plaise au grand Dieu de vous la conserver afin que nous ayons tous les ans la consolation de recevoir de vos chères nouvelles et de vous en donner des nôtres.

" Tu me mandes que la veuve Chartier a tiré sur moi une lettre de change de six cent livres à l'ordre de M. Hingan à trente jours de vue. Cette lettre de change ne m'a pas encore été présentée, et je n'en ay pas entendu parler, mais tu peux assurer la Chartier

12o THOMAS-MARIE, né à Québec, le 2 septembre 1758.
sépulturé à Québec le 22 septembre 1763.

13o MARIE-ANNE-ANTOINETTE, née à Québec, le 29 juin 1763.

Sur la liste des élèves des Ursulines en 1762, on trouve : Marie-Joseph Charest âgée de 12 ans, fille de M. Etienne Charest, marchand, 3ème seigneur de Lauzon et de dame Catherine Trottier Desauniers. Sur cette même liste en 1764, on trouve : Catherine Charest 12 ans, sœur de la précédente. (*Les Ursulines de Québec*), vol. III, pp. 207, 208, 209.

que je l'acquitterai à la présentation. Quant à celle de 90 livre, qu'elle a aussi tirée sur moi à ton ordre, et pour laquelle somme tu me demandes que ta chère femme désirerait que je lui en envoye de la toile de Rouen par la voie de la Martinique, je n'ai pas accompli ta demande par la raison que j'ai reçu ta lettre trop tard pour que cette toile put être rendue au 10 avril comme tu me le marques. D'ailleurs je pense que tu courerais grand risque de perdre ta toile. Ce serait suivant moi jouer d'un grand bonheur pour que M. Laforce la trouva rendue lorsqu'il y arriverait. Je pense que tu abandonneras ce projet et que tu te prévaudras sur moi de cette somme.

" Tu diras à la Chartier que je n'ai pas reçu de réponse de Mr. Delaunet au sujet de ses affaires avec feu M. Gautier, quoiqu'il me l'avait promis et que je lui ai demandé plusieurs fois, je juge de là, qu'elle ne doit plus rien espérer. L'on m'a dit qu'elle était remariée avec M. Dufau, je serais tenté de le croire, puisqu'il signe ses lettres de change, si cela était, comme il est de Bordeaux, il devrait connaître quelqu'un à Montauban à qui il pourrait s'adresser et faire demander au fils de feu M. Gautier ce que son père peut encore devoir à sa femme.

" Je vois avec peine que tu t'obstines à ne pas vouloir annuller la vente que je t'ai faite mal à propos de l'emplacement des Gosselin (1). Tu sais cependant

(1) Vente Etienne Charest pour lui et ses héritiers dans la succession de Charles et Louis Gosselin et comme procureur de Marie-Louise, Jeanne-Charlotte, Louis et Charlotte Lanouillier de Boisclerc à Pierre Guilbault.—Juillet 1765. *Greffe J. C. Panet.*

que je ne te l'ai faite que parce que je croyais être leur héritier, mais comme j'ai consulté l'affaire à Paris et que je ne le suis pas, comme je te l'ai marqué dans le temps, je me suis flatté et j'ose me flatter encore que tu voudras bien rompre ce misérable marché, comme tu me l'as fait espérer et t'arranger avec Perreault puisqu'il t'offre de t'en faire la vente, en vertu sans doute de la procuration de Mde Degrange qui est bien réellement la seule héritière des Gosselin (1).

" Je te suis bien obligé des nouvelles que tu me marques de mon cher pays que la mort seule pourra me faire oublier. Je vois avec plaisir que vous jouissez d'une parfaite tranquilité, le gouvernement allant au devant de tout ce qui peut être à votre avantage (2) et que vous êtes d'ailleurs dans l'abondance de toutes choses, et que les habitants font des récoltes immenses ; mais je trouve que le seigneur en a fait une bien terrible de vos prêtres.

" Je t'ai donné pour nouvelle l'année dernière le mariage de Josette (3) et de sa cousine Manon Dufy (4). Je t'apprendrai cette année qu'elles sont mères toutes deux d'une petite fille, Manon l'est du mois de novembre et Josette du premier jour de l'année et que notre quatrième fille (5) se fait religieuse à l'Hôtel-Dieu de cette ville, elle y prendra la voile blanc à la St-Jean ; voilà cette communauté montée de trois canadiennes. Je serais en état de leur en donner encore

(1) Madame Lanouillier des Granges qui vivait à Paris.

(2) Ecrit au lendemain du fameux acte de Québec.

(3) Marie-Josette, née à la Pte Lévy, le 8 juin 1759.

(4) Marie-Joseph, née le 7 juillet 1757, fille de Joseph Dufy-Charest, son frère.

(5) Thérèse, née à Québec, le 26 mars 1757.

trois autres, (1) mais malheureusement elles ne pensent pas comme moi.

" Charest (2) m'a écrit que le pauvre Charly avait terminé son malheureux sort le neuf octobre dernier, qu'il n'avait été que quinze jours malade d'une fièvre que l'on n'a pu connaître, qu'il est mort dans le temps qu'on le croyait hors de danger. Le M. chez lequel Charest l'avait placé le regrette beaucoup, il avait grand envie de se tirer de la misère où il était ; mais s'il est mort dans la grâce du seigneur il est sans contredit beaucoup plus heureux que la plus grande fortune qu'il eût pu faire (3).

(1) Il lui restait encore trois filles en effet : Marie-Catherine, Thérèse et Marie-Anne-Antoinette.

(2) Joseph, son fils. Il était alors à Saint-Domingue.

(3) Le Charly dont il est question ici est Jacques Charly, fils unique de Thérèse Charest. Il s'embarqua pour l'Europe en août 1766. 12 août 1766. Transaction entre Jean Taché et Jacques Charly. 29 août 1766. Procuration Jacques Charly à Lajus. (*Greffe Panet*). On lit dans la *Gazette de Québec* du 1er septembre : *Départ pour Londres*, samedi mit à la voile le *Londres*, commandé par le capitaine Moore, avec Madame Perthuis et sa fille, Madame Hethcot et sa mère, Madame Gastineau. M. et Mme Arnoux, M. Charly, M. Peckham le jeune, et plusieurs autres messieurs et dames : et Monsieur Meredyth, lieutenant dans le 52ième régiment, la majeure partie des Messieurs du corps dinèrent avec lui chez M. Simpson à la basse-ville, et lui firent leurs adieux à la grève avec beaucoup de regret.

Jacques Charly revint cependant au Canada. On voit qu'en 1773, il pensionnait chez un nommé Pierre Bezeau, charretier. Il était perdu de dettes et dans la dernière misère. Le 2 août 1773, il consentait à Bezeau une obligation de 34 livres pour sa pension, blanchissage et racommodage et voyage à Montréal. (*Etude de Saillant*).

Le même jour, pour l'empêcher d'être jeté en prison par ses créanciers, et par considération pour sa famille, M. William Grant, seigneur de Saint-Roch, lui prêtait une somme de 1939 livres. (*Etude de Saillant*).

Jacques Charly écrivait le 22 juillet 1773, de Québec, à une de ses tantes, madame St-Ange-Charly, à Saumur, en Anjou.

Ma chère tante,

Accablé sous le poid de la plus grande misère et chagrin, vous devez bien imaginer l'effet qu'aura fait sur mon esprit et encore plus sur mon cœur, le mépris que vous, monsieur Réboul, sa dame et St-Ange semblez faire de moi ; si je ne

" Charest me marque qu'ils jouissent tous trois (1) de la meilleure santé, que c'est sans doute au climat des mornes qu'ils habitent à qui ils en ont obligation, qu'actuellement qu'ils sont acclimatés qu'ils ne courrent guères plus de risques qu'en Canada que pour

consultois que mon penchant dans le conflit de chagrins et d'amertume, je ne prendrois certainement pas la liberté de vous informer, ou pour mieux dire, je n'en aurais pas la force, mais je ne puis m'empêcher de vous réiterer ma demande, particulièrement envers Monsieur William Grant, vous suppliant, ma très chère tante, d'observer (quelque différent que vous ayez eu avec ce monsieur à part) faire attention que trop généralement il m'a empêché à différentes fois d'être trainé dans les prisons, plus parce que je vous appartiens, (peut être que que par toute autre raison). Il vous est d'autant plus aisé de vous revenger et me revenger en même temps, d'un aussi noble procédé, que ce Monsieur vous doit une somme assez considérable, pour qu'en ayant la bonté de vouloir m'obliger en lui diminuant la somme de dix neuf cent livres douze sols de la province, vous pourriez à peine vous en apercevoir, si ce n'est à la parfaite reconnaissance que je vous en aurais ; quoi, penseriez vous, chère tante, que Monsieur Réboul, sa dame et St-Ange, qui tous m'ont toujours fait beaucoup d'amitié, seraient encore assez dûrs, pour d'un égal grand cœur ne pas contribuer au désir que j'aurais de vous voir faire honneur à un aussi noble procédé, d'une personne étrangère, en grâce je vous conjure de ne pas dédaigner de m'obliger en cette occasion si favorable pour moi, peut-être serai-je encore assez heureux pour, devant que de voir la fin de mes trop tristes jours, trouver occasion de reconnaitre, à mon tour, un service d'autant plus grand, qu'il est très rare.

N'ayant pas le loisir d'écrire par cette occasion à Monsieur Réboul, sa dame et St-Ange, je les prie de vouloir bien recevoir ici mes assurances de plus tendre attachement et je les supplie de s'unir à vous, pour que cette présente grâce me soit enfin accordée.

Je suis avec un respectueux attachement,
Ma très chère tante,
Votre très humble et très obéissant
Neveu,

J. CHARLY.

Dans cette lettre, Charly fait allusion à des démêlés entre William Grant et la famille St-Ange. La famille St-Ange, ne pouvant obtenir justice des tribunaux anglais du Canada, avait fait porter plainte en Angleterre par l'ambassadeur de France, comme on peut voir par la lettre qui suit :

Whitehall, 6 January 1773.

Lieut. Governor Cramahé,

Sir,

The inclosed papers have been put into my hands by the Count de Guisne, the French Kings Ambassador, and as you will perceive by them that the widow and

(1) Etienne, François et Philippe Charest, fils d'Etienne, établis à Saint-Domingue.

luy il y a acquis beaucoup de forces et qu'il y a pris presque autant d'embonpoint qu'en avait mon pauvre frère, qu'ils travaillent tous trois de tout leur cœur à se faire un bien être afin de venir s'établir auprès de nous ; mais nous ne sommes pas assez heureux, pour nous flatter d'avoir cette consolation.

" Nos enfants vous font bien des compliments et vous prient de recevoir leurs tendres embrassements particulièrement votre cher Joliette (1) qui grandit

heir of Mons. de St-Ange complains of delays and obstructions in obtaining satisfaction of her demands against Mr. William Grant of Quebec, I am to desire you will make enquiry into the circumstances of the case, and if you find there is any just ground of complaint you will interpose your autority as far as you legally may, to prevent any improper delay in the proceedings, or partiality in the decision of the cause.

I am &c.,

DARTMOUTH.

(*Archives du Canada*, série Q. vol. 9 p. 1). A cette lettre le lieutenant-gouverneur Cramahé répondit de Québec, le 22 juin 1773, à lord Darmouth :

I am a good deal surprised at the Memorial presented by widow St-Ange complaining of Delays and obstructions in obtaining satisfaction of her Demands upon Mr. William Grant of this Place, her agent here never having made the least application to me in her behalf ; the cause indeed has been long depending, partly owing to some Difficulties that arose in the Beginning about the Court it should be tried in, one of the Judges of the Court of Common Pleas at Montreal in which the action was first instituted, having declined proceeding in the affair on account of his connection by marriage with Mr. William Grant, and partly to some defect in her agent's powers, even after the cause was removed to the Court of the District.

As often as occasion offered to speak upon the subject I strongly recommended of both Parties, to engage them to compromise their Differences ; it did not appear to me right to interfere too far, as I have long foreseen a great Probability of the affair's being brought before the Governor and Council, nor is it, I believe, likely to end there. (Archives du Canada, série Q. vol. 9, p. 34).

Madame Charly St-Ange était la veuve de Louis Charly St-Ange, autrefois riche négociant de Montréal.

Voir aussi au greffe Jean Claude Panet, le 21 oct. 1771 : Dépôt par Charles le Pailleur d'un protêt par lui comme procureur de la veuve St-Ange Charly contre William Grant.

(1) Joliette est le prénom du fils cadet Joseph, né en France, après le départ du Canada.

beaucoup, et qui sera s'il continue mieux que ses frères.

" Nous te prions de faire nos compliments et amitiés à de Léry et sa femme à Mr. et Madame de la Naudière, à Madame Gautier,et mon bon ami Monsieur Desgly.

" Adieu donc mon cher Lajus, ma femme et moi nous vous embrassons du plus tendre de nos cœurs, donnez nous tous les ans de vos chers nouvelles, c'est le seul moyen de nous rendre supportable la peine que nous ressentons d'être séparé de vous autre et de tous nos chers compatriotes, et ne doute jamais mon cher Lajus de mes sentiments, ni du tendre attachemeut avec lequel je t'aime, comme ton bon et sincère ami.

CHAREST.

Ce qui nous frappe dans cette lettre c'est le ton d'honnête franchise qui y règne. Charest est la loyauté même. Que dire des sentiments chrétiens qu'il exprime au sujet de la mort de son pauvre neveu Charly ? Ses regrets à la pensée de la patrie absente, *que la mort seule pourra lui faire oublier*, ne sont-ils pas touchants ?

Que devint notre compatriote après cette année 1775 ?

Lorsque Charest laissa le Canada en 1765, il pouvait avoir, tout bien liquidé, une fortune de 180,000 livres (1). La seigneurie de Lauzon lui avait rapporté

(1) Acte de partage devant Nicolas Pescherard, notaire à Loches, 22 et 26 avril 1784. La plupart des renseignements qui suivent sont empruntés à cette pièce dont nous avons une copie sous les yeux.

à elle seule 80,000 livres de France. Une fois rendu en France, il hérita encore d'une de ses tantes qui avait épousé Thomas-Etienne Cugnet et qui mourut à Blois quelque temps après la conquête sans laisser de postérité. Madame Charest, de son côté, recueillit un assez fort montant de l'une de ses parentes, damoiselle Anne Trottier Desaulniers, morte en 1776.

Avec ses goûts modestes et sa vie rangée, l'ancien seigneur de Lauzon pouvait donc jouir d'une douce et paisible retraite dans cette petite ville de province qu'il avait choisie pour y terminer ses jours. Le 14 mai 1770, on voit qu'il achetait à Loches, dans le quartier des Prairies, paroisse de Saint-Ours, une maison qui avait appartenu à Jean-Jacques Beslas, marchand à Tours (1). C'est là, dans cette demeure patriarcale, qu'il s'occupa d'élever sa famille et d'ad-

(1) Description de la maison que M. Charest, ancien seigneur de Lauzon, habitait à Loches.

Un vestibule d'entrée au rez de chaussée en lequel on entre dans un perron avec porte batarde à deux ventaux, un salon de compagnie à droite ayant deux croisées sur la rue et deux autres croisées sur la rivière, une salle à manger de l'autre côté ayant deux croisées sur le jardin, petit office et cuisine derrière le dit salon, cave solivée sous la cuisine, avec un couloir régnant le long d'icelle ayant son entrée sur la rue, hangard, cabinet d'aisance, jardin au midi et couchant de la maison dans lequel on descend par un perron qui est au bout du vestibule, un autre petit jardin autrefois en pré étant au couchant du premier jardin et qui en est séparé par un mur de clôture, trois chambres à feu en haut avec leurs cabinets, une autre chambre sans cheminée, corridor pour y communiquer, grenier et comble dessus lequel est un cabinet de domestique en mansarde, escalier de bois pour monter à ces chambres et grenier lequel est couvert en tuile, le tout joignant par le devant au nord à la rue des prairies, d'un bout au levant au sellier de René Marteau, maçon, par le derrière au midi au canal de la rivière qui descend de la fosse Coizier à l'arche de l'hôtel Dieu et de l'autre bout l'abreuvoir de la ville. Cette maison qui payait trois livres de rente au collège de la ville et cinquante sols à l'hôtel commun fut estimée à 6000 livres.

ministrer ses capitaux, comme un marchand retiré, loin du monde et des affaires (1).

Le roi, voulant récompenser Etienne Charest des services qu'il avait rendus à la France, le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Jamais honneur ne pouvait tomber sur un plus honnête et plus fidèle serviteur.

Nous avons vu, dans la lettre que Charest adressait en 1775 au chirurgien Lajus, que trois de ses fils étaient allés tenter fortune à l'île Saint-Domingue. Il leur avança une somme de 20,000 livres afin de les aider dans leur établissement, Tous trois habitaient au lieu dit le Bas Bassin, paroisse de Sainte-Marthe de la Marmelade, dans la juridiction du cap Français. Grâce à leur industrie et à un travail persévérant, ils ne tardèrent pas à voir leur entreprise prospérer. En 1783, Etienne Charest était capitaine aide-major des milices et son frère, François Charest de Lauzon, était son lieutenant. Avec eux demeurait Philippe Charest.

La quatrième des filles du seigneur de Lauzon, Marie-Thérèse, entra aux Hospitalières de Loches, où elle fut religieuse professe. Quant à ses sœurs, comme elles avaient du bien, elles ne manquèrent pas d'être recherchées par les meilleurs partis de la province. Charest leur donna à chacune une dot de 15,000 livres.

Marie-Joseph, l'ainée des filles, épousa le premier

(1) Parmi les débiteurs de M. Charest on trouve la fameuse Mde Péan à qui il prêta 32,000 livres pour rembourser pareil montant à son frère M. de Meloises.

M. Charest possédait une rente constituée de 17,000 livres au capital de 35,000 livres sur les aides et gabelles et cinq grosses fermes et généralement sur tous les revenus du roi provenant d'effets du Canada.

mars 1774, Antoine Joseph Forget, écuyer, seigneur de Mons, fils de messire Christophe Forget, écuyer, seigneur de Mons, et de dame Ante Cellin de la Renerie, lieutenant au régiment de l'Ile de France infanterie (1).

Marie-Catherine épousa Robert-Jean Demontorier, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier criminel et assesseur civil et de police en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont Ferrand (2)

Marie-Madeleine épousa, le 30 septembre 1783, Pierre Benoist Caillault, avocat au parlement, conseiller du roi et son procureur de la maréchaussée générale de Touraine à la résidence de la prévôté royale de Chinon (3).

(1) Ont signé à l'acte de mariage messire Pierre Antoine de la Corne de la Colombière, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, le Gardeur de Courtemanche, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Charest de Chapte, écuyer du roi et gendarme de sa garde, Delles Catherine, Madeleine et Marie-Anne Charest, sœurs de la mariée. En 1783, M. Forget habitait en son château de Mons, près d'Artonne.

(2) En 1783, il habitait la paroisse de Notre-Dame du Port, à Clermont Ferrand.

(3) M. Caillault était veuf de Anne Hamelin de Chinon, et habitait en 1783 la paroisse de Saint-Maurice à Chinon

L'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, fait épouser, en 1784, Louise Charest, neuvième enfant d'Etienne Charest, à Louis Lepellé, de Batiscan. Nous ne savons sur quelle autorité le savant auteur se base. Comme il ne donne point de référence au registre, il nous a été impossible de contrôler son assertion, mais nous doutons fort que cette Louise Charest fut de la famille de l'ancien seigneur de Lauzon.

Il y a eu au commencement du siècle un seigneur des Grondines du nom de Charest. Il peut se faire que Louis Lepellé épousa une de ses filles. Mais ce Charest n'appartenait point à la famille sortie de la pointe de Lévy.

Le 15 novembre 1820, on enterrait dans l'église de St-Joseph de Soulanges, madame Charest, épouse de P. Charest, écuyer, seigneur des Grondines, morte trois jours auparavant, à l'âge de 68 ans.

Le 30 août 1765, on trouve au greffe de Jean-Claude Panet une déclaration des lettres de change du trésor transmis par Alexis Lepellé Mezière à François Rybot à Londres. Le 3 septembre, le même fait une déclaration d'un semblable envoi à Daniel Vialard à Londres.

Il est une chose certaine c'est que Louise, neuvième enfant de Charest, était morte en 1775, et son père n'en fait aucune mention dans sa lettre à Lajus.

Il ne resta alors à la maison paternelle que deux enfants, Marie-Anne et Joseph. Ce dernier, né en France après que Charest eut laissé le Canada, était le cadet de la famille. On l'appelait Joliette tout court, et jamais enfant ne fut autant choyé par les siens. Son père se proposait de l'envoyer trouver ses frères à Saint-Domingue où il aurait pu, comme eux, faire aisément fortune dans les plantations de sucre ou de café, mais la providence en disposa autrement.

Etienne Charest mourut à Loches, le 6 août 1783, à l'âge de 65 ans, et son fils Joliette dût demeurer en France pour veiller aux intérêts de sa mère.

La nouvelle de la mort de M. Charest parvint à Saint-Domingue dans l'automne de 1783. Nous croyons devoir reproduire les trois lettres que nous avons sous les yeux, lettres pleines de sentiments affectueux et qui peignent, mieux que tout ce que nous pourrions dire, les liens qui unissaient cette brave famille. C'est d'abord le fils ainé qui écrit à sa mère :

" Ah ! ma chère maman, quelle perte nous avons faite moy qui n'aspirais qu'au bonheur de le voir, de lui prouver dans ses dernières années, combien je l'estimois, combien je lui étois attaché, c'était un Dieu pour moy sur la terre, non je ne puis vous exprimer combien je l'aimois, si j'avois prévû ce malheur j'aurais tout laissé pour embrasser ce bon père. Je crains ma

chere maman de renouveller vos trop justes douleurs ; mais comment me priver d'epancher la mienne dans le sein de celle à qui je dois le jour. Conservez vous ma chère maman pour nous qui sommes depuis si longtemps privés du plaisir de vous voir je ne puis d'une année avoir cette consolation mais je vais m'arranger pour aller passer quelques momens près de vous d'icy à 18 mois ce sera le seul motif de mon voyage.

" Vous nous demandez nos procurations nous en avions fais faire sur la demande de mon cher père qui sont suffisantes. Je ne connois pas les affaires de mon père tout ce que je sais c'est qu'il nous a donné à Lauzon et a moy chacun 10 mil livres, il faut vous faire donner tout ce que vous est dû et s'il me restoit des droits je vous les abandonne. Jouissez en ma chère maman, je désire que cela soit longtems et si la rigueur des lois vous étoit contraire tout ce que je possède est à vos pieds ne craignez jamais de devenir indiscrette le plus beau droit d'un fils est de partager avec sa mère le fruit de ses travaux et ce qu'il a plû à la Providence de lui accorder. J'aurois cependant une inquiétude, tout ce que ma mandé mon père sur mes beaux frères me feroient craindre des désagrémens pour vous si je ne les croyois trop bien elevés et nés pour vous manquer. Je ne les connois pas mais je sais que l'intérêt quelquefois donne des sentimens équivoques, si contre mon attente ces Messieurs vous faisoient de mauvaises chicannes et que vous jugiez ma présence necessaire pour leur inspirer des sentimens conformes à votre situation je me ferois un devoir de me rendre a votre premier avis.

" Le sort de mon frère dernier ne me donne pas moins d'inquiétude il a tout perdu en perdant mon père il est d'un âge dangereux et ce que ma mandé mon père sur son esprit et ses dispositions me fait craindre qu'il ne puisse embrasser aucun état. Si vous jugiez convenable de me l'envoyer et qu'il eût de quoy commencer à travailler ma femme à la sollicitation de Mauléon pourrait lui donner de la terre nous le mettrions au fait des affaires de ce pays et même si Levy avait aussi quelque chose nous leur ferions faire une société ensemble ils pouraient du moins s'assurer du pain pour l'avenir et même un sort agréable avec de la conduite, consultez vous la dessus et faite moy part de votre volontée.

Ma femme me charge de vous témoigner sa sensibilité comme elle partage tous mes sentiments vous avez en elle une amie tendre à qui il ne manque que la possibilitée de vous assurer de vive voix combien elle vous est attachée nous embrassons nos cheres sœurs et notre frère.

" Croyez ma cher maman que rien ne peut égaler le respectueux attachement et la soumission avec lesquels je ne cesseray d'être le plus humble et le plus soumis de vos fils.

CHAREST,

Marmelade ce 20 novembre 1783.

LETTRE DE M. CHAREST DE LÉVY

Ma cher maman

" Nous avons reçu le treize de ce mois la lettre de Mademoiselle de Ligneris par laquelle elle nous fait part de la perte que nous avons faites du 6 du mois d'aoust de mon tendre père, si les pleurs peuvent

aider a soulager je ne cesserés d'en répendre le seul bonheur que nous aspirions étoit celuy de le revoir ma bonne maman pour ne pas renouveller vos juste douleur et les mienne que je ne puis vous exprimer, de surmonter l'amertumes de nos chagrins que le Seigneur nous fasse la grace de vous voir pour vous prouver de vive voix comme quoy nous aimions et nous estimions un si bon et vénérable père.

" Vous recevrés nos procurations pour que vous réclamiés vos droit, si après les partages faits, mes frères vous demande Joliette. Madame Charest a été touché de notre malheur Mauléon prend bien part de notre afflixions a engagé sa mère et son beau père à me donner vingt quareaux de terre a coté de Levy et de Lauson en société avec Joliette pour ce qu'il nous réviendra de la succession de mon père c'est à dire ce que vous entendré faire pour mon jeune frère qui est mineur le plus a notre avantage servira a acheter des nègres et a nous faire en travaillant un sort pour l'avenir mes frères avec nos petits moyens nous faciliterons d'en notre établissement, adieu ma cher petite maman nous esperons que vos gendres nous donnerons la satisfaction que vous mérité par ce malheureux evènement d'hailleur Charest vous fait part de ses intentions si vous avez besoin de luy son projet et de fair passer pour France du caffé après la récolte, je vous réiter mes adieu ma cher petite maman je vous embrasse ainsy que mes sœurs mon petit frère et mes beaux frères du plus tendres de mon cœur, je suis et serrés pour la vie ma très

cher maman avec les sentiment les plus respectueux le plus humble et le plus soumis de vos fils.

CHAREST LEVY.

" Voulé vous bien vous charger de témoigner a mademoiselle Deligneris que je suis très sensible aux marques d'afection quel avait pour mon tendre père, la vertu et le mérite était son partage daigné je vous prie luy prouver ma reconnaissance je me rapele d'avoir eu l'honneur de la voir lors que je jouissais du bonheur que j'avais d'être auprès de vous cest heureux terme me sera à jamais cher.

Marmelade, ce 20 novembre 1783.

LETTRE DE M. CHAREST DE LAUZON

" Les expressions me manquent, ma très chère mère, pour vous peindre l'état de désolation ou nous a réduit la lecture de la lettre que Madame Deslignerie religieuse hospitalière a daignée nous écrire en datte du 11 août dernier et que nous n'avons reçu que le 13 de ce mois pour nous faire part de la mort de mon cher et tendre père du 6 du même mois et malgré que je sois très assuré ma chère maman de renouveller vos justes douleurs il m'est impossible de ne pas verser dans le sein de ma tendre mère, toutes celles que je ressens du malheur qui vient de nous accabler et qui ne cessera jamais d'être présent a ma mémoire, nous ne cessons ma femme et moi de verser des larmes sur un evenement aussi affligeant, ah ! qui m'aurait dit, ma chère maman quand je suis parti pour St-Domingue que je l'embrassais pour la dernière fois. mort cruel tu m'enlève tout ce que j'avais de plus cher au monde mais c'est le sort de l'humanité, pleu-

rons le ma chere maman, et soumettons nous avec résignation à la volonté du seigneur, je vous plains, ah ! nous sommes tous à plaindre, ma chère maman il jouit sans doute du seul vrai bonheur, c'est (comme dit la respectable religieuse qui nous écrit) la récompense de ces vertus et c'est pour nous la seule consolation que nous puissions avoir d'une séparation aussi sensible. Je venais ma chère maman, d'éprouver un évenement bien triste et qui m'a causé bien du chagrin, ma femme a fait le 31 du mois dernier, une fausse couche de huit mois d'un pauvre petit garçon qui n'a vécu qu'une heure et ou elle a été sur le point de perdre la vie, son état de faiblesse mais sans danger, ne lui permet pas de vous écrire elle-même, elle me charge de vous témoigner toute sa sensibilité pour une perte aussi affligeante et à laquelle elle a prise la plus grande part, en vous priant de vouloir bien agreer ses sentiments les plus tendres et les plus respectueux, ma chère petite mimi a bien partagé tous nos regrets la chère enfant n'a pu nous voir pleurer sans verser un torrent de larmes, elle est très sensible et on ne peut pas plus intéressante comme elle est auprès de moi dans le moment que je vous écrie, elle veut absolument que je vous dise qu'elle vous aime de tout son cœur, mon petit garçon dont vous êtes la marraine avec M. De Gournay, se porte assez bien ainsi que ma petite dernière, ils sont tous les trois d'un assez joli figure, puissent-ils posséder un jour les vertus de leur cher grand père, c'est le seul vœux qui me reste à faire pour leur parfait bonheur, daigner ma chère maman, agréer leur tendres respects lorsqu'ils seront un peu plus avancé en âge, j'irai les

conduire en France avec leur mère pour qu'elle puisse veiller à leur éducation et suivrai les conseils que ma donné, mon cher et tendre père à ce sujet.

" Je joins dans ce paquet le double de la procuration que nous avions le projet d'envoyer a feu mon père d'après la demande qu'ils nous en avoit fait, mais que Charest avait oublié de lui faire passer dans son temps elle peut (d'après la consultation que nous en avons fait) servir pour procéder aux partages que necessite la perte cruelle que nous venons de faire mais si vos droits dans la communauté ne suffisoit pas ma chère maman pour l'entretien de votre maison, mon frère et moi, sommes absolument disposés a vous faire passer tous les fonds dont vous pouvez avoir besoin pour tenir la même maison que vous avez toujours entretenu avec nos deux sœurs Magdeleine et Marianne, veuillez donc ma chère maman, ne pas retarder un instant de nous faire part de votre situation tout ce que nous possédons est à vous et il ne nous reste que de trouver des occasions pour vous en convaincre. Charest vous fait part de ses intentions en faveur de Joliette je crois qu'il est de la plus grande conséquence pour sa fortune que vous nous l'envoyer le plutôt possible, tant qu'a Levis, il est très décidé a resté auprès de nous il vous écrit par cette occasion et vous fait part de ses projets.

" J'embrasse de tout mon cœur mes sœurs Magdeleine et Marianne et le cher Joliette sans oublier la chère sœur Thérèse, lorsque vous écrirer a Josette et a Catiche, je vous suplie ma chère maman, de leur dire qu'elles me seront toujours bien chères et que je les aimerai toujours pendant tout le temps de ma vie,

j'assure mes deux beaux frères de mes tendres sentimens ma femme vous prie d'avoir la bonté de leur faire agréer les siens ainsi qu'a toutes mes sœurs et Joliette.

" Adieu ma chère et bonne maman, conservez vous pour des enfants qui n'aspire qu'au bonheur de vous voire de vous embrasser et de vous assurer de vive voix que je ne cesserai jamais d'être avec les sentimens du plus profond respect.

Ma chère maman votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

CHAREST DE LAUZON.

Veuillez ma chère maman, faire agréer je vous suplie mes hommages respectueux à Madame de Ligneric Charest lui écrit, sa lettre est dans un paquet a votre adresse.

Marmelade le 20 novembre 1783.

Quoique les Charest ne fussent pas de noble extraction puisque le premier qui vint s'établir ici n'était qu'un simple tanneur originaire de Sainte-Radégonde de Poitiers, M. Théodore Courtaux, directeur de l'*Historiographe*, nous assure pourtant que certains membres de la famille de ce nom furent annoblis. C'est ainsi que, d'après lui, Marc-Antoine Charest, lieutenant en la maréchaussée provinciale de Poitiers, et Théophile Charest des Brunetières firent enrégistrer leurs armoiries, dans le *grand armorial officiel de France*, dressé par Charles d'Hozier, en vertu de l'édit royal de novembre 1696. Le 3 janvier 1682, la succession de Nicolas Charest fut partagée à Poitiers entre René LeVacher, sieur de Montigny, conseiller du Roi, juge magistrat au siége présidial de Poitiers,

Renée Charest, son épouse, d'une part, et René Charest sieur des Quétardières, d'autre part.

Nous avons vu que les filles d'Etienne Charest épousèrent les meilleurs partis, que ui-même fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et que ses fils établis à Saint-Domingue prirent la particule et des noms de terre : Etienne de Charest, François Charest de Lauzon et Philippe Charest de Lévy.

M. Courtaux nous apprend que Joseph Charest, frère d'Etienne, que nous avons vu mourir à La Rochelle en 1763, fut aussi fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. " Joseph de Charest, écuyer, seigneur de Lauzon et de Lévy, dit-il, épousa Marie-Catherine des Auniers, et il en eut : Marie-Madeleine de Charest qui épousa, le 4 mai 1790, le chevalier Bonaventure-Ange de Monthiers, lieutenant au régiment Royal-Roussillon-cavalerie, mort en émigration près de Coblentz, en 1793." Le Charest de Chapt, écuyer du roi et gendarme de sa garde, qui signait comme témoin au mariage de Marie-Joseph-Charest en 1774, était vraisemblablement l'un des fils de Joseph Charest, l'ancien seigneur de Lauzon.

Nous aurions voulu pouvoir suivre et ramener vivants jusqu'à nos jours les descendants de cette famille si intéressante des Charest. Malheureusement, depuis deux siècles, les révolutions ont exercé tant de ravages dans les anciennes archives, détruit tant de monuments, brisé tant de traditions, qu'il nous a été impossible d'en suivre la trace plus loin qu'en 1784, malgré toutes les recherches que nous avons pu faire faire, soit dans l'ancienne Touraine, soit à Saint-Do-

mingue même. Il semble à peu près certain que les membres de cette famille qui s'étaient établis dans l'ancienne colonie des Antilles, au Cap Francais, périrent en 1794, lors du massacre général qui eut lieu alors, quand les esclaves nègres se soulevèrent contre les blancs. N'aurait-il pas été intéressant, cependant, de retrouver dans cette île, devenue aujourd'hui Haïti, des Charest de Lévy et des Charest de Lauzon ? Il n'y a pas de trace des Charest non plus, à Loches, où vécut pendant vingt ans, le dernier seigneur français de Lauzon.

Ainsi est disparue cette famille dont nous avons suivi l'histoire pendant cent ans et qui fut si intimement liée à nos destinées, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Ch Gouvelle de Lafrosglaz

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

APPENDICE

I

SIMON LEMAITRE

M. Paul Bréard, notaire à Honfleur, a eu la complaisance de nous communiquer une pièce inédite où il est question de l'expédition que Simon Lemaître organisa pour porter des secours en Acadie, en 1613. Voir page 38 du premier volume de l'*Histoire de la Seigneurie de Lauzon*.

Cette pièce est tirée de l'étude du notaire de Valemé, qui fut tabellion à Honfleur pendant plus de vingt ans et qui reçut des actes nombreux relatifs aux armements pour le Canada et Terreneuve.

Du mardy avant midi vingt sixième jour de février mil six cent treize en la maison ou pend pour enseigne l'image Notre-Dame devant Me. Olivier de Valemé et Germain Boudard tabellions royaux en la vicomté d'Ange pour le siége et sergenterie de Honnefleur.

Furent présents Mre. Pierre Jobert, docteur en médecine en la faculté de Paris, Loys Lange, chirurgien en la d. ville de Paris et Pierre Marcelain Mollain apothiquaire, demeurant en la dite ville de Paris, estant de présent logés

en ce lieu de Honnefleur en la maison où pend pour enseigne l'image Notre-Dame.

Lesquels se sont volontairement submys et par le présent se submettent de passer et médicamenter bien et duement chacun en ce qui depend de son art M. Jean Jacques Simon, natif de la ville de Rouen et à présent estant au d. Honnefleur, entreprenant avec les dessus dits faire voyage à la coste de la Cadie et ce à commencer de ce jour et continuer jusque et pendant qu'il ait recongneu sa santé, estant arrivé et pendant qu'il sera demeurant en la terre en laquelle sera faict descente par le navire dont est Me et conducteur après Dieu Denys Fleury, par et au moyen qu'il Simon s'est submys assister les dessus dicts et tous autres dépendants de leur esquipage qui sont et seront soubz leur pouvoir et commandement et de la Reyne régente en France, depuis le dit jour de l'arrivée jusqu'à au dit jour de la dite arrivée au port où sera faite la première habitation, moyennant la somme de cent livres, qu'il Simon a dict, recongneu et confessé avoir eus et recuz de.... Diron facteur de Me Simon Le Maistre marchand de Rouen, paroisse Saint Maclou, sans que pour ce on luy puisse faire aucune desduction des frais qui seront pour luy exposés aux fins de sa santé pendant le dit an.

Lequel Simon s'est submys par le présent pendant le dit an a servir d'interprête aux personnes du pays en ce qui despend de la religion catholique apostolique et romayne et de toutes autres choses à quoy il sera employé par les dessus dicts et autres ayant charge au dit voyage.

En faveur de laquelle présente composition les dessus dicts accordent au dit Simon qu'il puisse traicter pendant le dit an jusqu'à la concurrence de dix huit livres de marchandises de France au dit pays — pour par le dit Simon en faire renvoy en ce pays de France et en disposer en ce regard ainsy qu'il advisera bien estre et que aultre que luy y puisse prétendre aucune chose.

Et soubz ces termes et moyens et volonté des dessus dits s'est le dit Simon submis faire et continuer le d. voyage pendant le temps susdit.

Promettant les dites parties chacun de sa part le contenu cy dessus tenir sur l'obligation de biens et héritages.

A ce présents Gillebert du Thet religieux de la Compagnie de Jésus et Jean Pieullain du d. Honnefleur, tesmoings qui ont signé avec les dites parties.

II

ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE LAUZON

Une gravure du blason des Lauzon existe à Paris à la bibliothèque nationale et porte l'inscription suivante : *Nobilissimo et æquissimo viro, Joanni de Lauson, regio secretioribus in amplissimi magni consilii senatu prœsidi, integerrimo, et dignissimo libellorum supplicum magistro.*

Le catalogue des maires de Poitiers, cité par Beauchet-Filleau, dans leur *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, II 285-288, donne pour armoiries de la famille Lauzon : d'*azur à trois serpents d'argent, se mordant la queue, 2 et 1 ; à la bordure de gueules chargée de 6 besants d'or.*

De l'*Armorial des généralités* (1696). – Poitou – M. le comte de la Sizeranne a bien voulu nous donner les extraits suivants :

Isaac-Jean Saunier de Saint Gouard, chevalier, seigneur de Béruge et Suzeranne de *Lauzon*, son épouse : écartelé 1 et 4 d'hermines au chef de gueules, 2 et 3 de gueules à 5 fleurs de lys d'or, posées en croix ; sur le tout d'azur à deux pals d'or et un soleil de même en abîme ; accolé d'azur à trois serpents d'argent mordant leurs queues posées, 2 et 1.

Françoise de *Lauzon*, demoiselle : d'azur à trois serpents d'or, mordant leurs queues, 2 et 1.

Charles de *Lauzon*, chevalier, seigneur de la Gouterie capitaine de cavalerie, (mêmes armes).

François de *Lauzon*, écuyer, sieur de Chaumeil : d'a-

zur, à une cloche d'argent bataillée d'or, au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules, (probablement armes données d'office).

Pierre de *Lauzon*, avocat au parlement : de gueules au serpent d'argent, posé en pointe, la queue tortillée en forme de 8 de chiffre.

Marie Guiraud, femme de Jean de *Lauzon*, chevalier, seigneur de Feurs : de gueules, à deux chevrons d'argent, au chef de même, cantonné de sable.

Quelques-uns ont demandé pourquoi nous avions épelé le nom de Lauzon avec un z plutôt qu'avec un s.

Il est vrai que les anciens auteurs, comme Champlain, le *Journal des Jésuites* et Charlevoix, écrivaient *Lauson*. C'est aussi l'orthographe adoptée par Laverdière et Ferland. D'un autre côté, Garneau écrit toujours *Lauzon*. J'ai suivi l'exemple de ce dernier, et voici pourquoi. D'abord, comme règle, les noms propres n'avaient pas d'orthographe autrefois. Sur plus de cent documents que j'ai vus, signés par les MM. de Lauzon ils écrivent tantôt avec un z tantôt avec un s. D'Hozier, le héraut d'armes de France, dans son grand dictionnaire héraldique, a adopté *Lauzon*. C'est ainsi que signent les membres de cette famille qui existent encore en France.

Nous avons donc écrit, comme d'Hozier, comme Garneau, comme la famille Lauzon.

C'est du reste l'usage qui parait généralement adopté maintenant, et c'est la seule façon reconnue par les lois où le nom de Lauzon est mentionné.

III

LA MÉDAILLE DE LÉVI

Nous croyons devoir reproduire ici une étude parue dans le *Canadian Antiquarian*, vol. 3, p. 94, sur la médaille de Lévi :

In Vol. 1 (page 144) of the Antiquarian, the question is asked, "Who is Francois Christopher de Levi" whose bust and arms appear on one of the medals in the Canadian series.—In that magnificent French work, "Tresor de numismatique," part 3, plate 6, fig. 6, is a representation of the De Levi Medal. In the description of the reverse, we have the following : "The arms of Fr. Chris. de Levis, Duc de Danville, are placed upon the royal mantle of France, and surmounted by a ducal crown.—The armes are quartered.—The first and fourth quarters being quarterly the follows : Or, 3 chevrons sable, the arms of the Levis ; 2nd. or ; 3 bands gueules, the arms of Thoire Villars ; 3rd. gueules, 3 stars argent, the arms of d'Auduse ; 4th. argent, a Lion gueules, the arms of Layre.—The second and third quarters are ; or, a cross gueules with 6 Alerions azure, being the arms of Montmorency.

Fr. Chris. de Lévis, Count de Brion, Duke de Danville, was fourth son of Amé de Levis, Duc de Ventadour, and of Marguerite de Montmorency, first ecuyer of Gaston of France Duke of Orleans, who inherited the Barony of Danville from his uncle Henry II, Duke of Montmorency.

The title for several years remained in aleyance, but in 1648, the count De Brion secured letters patent restoring it. In these letters it is stated, that the tittle is renewed as a recompense for services rendered to the king, by the Count de Brion, who had served the Duke de Montmorency in Languedoc having taken part in all the engagements against the religionaires, also in the sieges of St. Antonin, Montauban, Montpelier, and La Rochelle, in all of which engagements he had shewn great bravery. The count had also been charged with negotiating arrangements between the count de Soissons and the court, at the time when that Prince had retired to Sedan, a mission which he completed with success.

The Duke de Danville subsequently filled the important appointments of governor of Limousin, captain of Fontainebleau, and Vice Roy of America, (1655).

He died at Paris in (1661), leaving no children by his wife Anne le Camus de Gambeville.

IV

BIBLIOTHÈQUE DU CURÉ BOUCHER

(1690-1721)

Mémoire des livres et meubles appartenant à la cure de St-Joseph que M. Mercereau, mon prédécesseur, m'a remis à mon entrée dans cette paroisse le 15 octobre 1755 (1).

* Un livre intitulé *Infortiatum*, tom. 2e in-fol.

[Infortiatum pandectarum juris civilis-tomus secundus-Lyon 1556].

* Le vieux digeste in-fol.

[Digestum vetus digestorum, seu pandectarum juris enuc....ex omni jure veteri in libros quinquaginta collecti authoritate sacratissimi principis Dn Justiniani Augusti, tomus primus, (Digestum vetus vulgo vocant) primam, secundam, tertiam ac quartæ partis libros quatuor et quinti titulos duos continens ; ita in universum ex pandectis Florentinis recognitus, emendatus, ut nihil, quod ad puram putam eorum librorum tectionem attinet desiderari possit.—Imprimé à Lyon 1700—in-fol].

— Le Code, in-fol.

— Instituta authenticum, in-fol.

— Digestum novum, in-fol.

* — Dictionnaire historique, —2 tom. in-fol.

[C'est le grand dictionnaire historique de Moréri — 1631 — 2ème volume existe encore, ex libris Ph. Boucher 1712].

* —Cas de conscience de Pontas,—3 tom. in-fol.

Dictionnaire des cas de conscience par Jean Pontas, prêtre, docteur en droit canon de la faculté de Paris et sous-pénitencier de l'église de Paris, 1717-1718—ex libris Ph. Boucher 1719].

* — Estius sur les épitres de St-Paul,—2 tom. in-fol.

[Commentaires en 3 tomes in-fol, sur les épitres des apôtres et de St-Paul par Dr Guilielmo Estio, Paris 1679].

— Oeuvres de L'Eveillé,—2 tom in-fol.

— Oeuvres de Grenade, in-fol.

[Célèbre prédicateur espagnol, dominicain, 1505-1588].

— Table géographique du christianisme, in-fol.

— Les œuvres de St-Cyprien, in-fol.

— Théologie affective par M. Louis Bail.

(1) Les livres marqués d'une astérique existent encore.

Ce mémoire fut préparé, sur l'ordre du curé Youville-Dufrost, par son vicaire M. Morand

[La théologie affective ou St-Thomas en méditation par Mtre. Louis Bail Albevillois, ptre. sous pénitencier N.-D de Paris—1654].

— La cour sainte,—2 vol. in fol.

— Histoire universelle,—in-fol.

Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois ou Français par Jacques de Charron, escuyer, sieur de Monceaulx, vallet de chambre ordinaire de Sa Majesté, dédié à Louis XIII, 1621].

— Commentaire sur la coutume de Paris,—in-fol.

* — Cornelius a lapide sur les épitres de St-Paul.

[R. P. Cornelius a lapide e societate Jesu, professeur d'écriture sainte à l'académie de Louvain,—Lyon 1683].

— Un vieux missel.

* — Stances sur différentes vérités chrétiennes [1642].

— Lois sur la célébration des mariages.

— Dictionnaire poétique.

* — Concordantia bibliorum.

[Sacrorum bibliorum vulgatæ editionis concordantiæ—1713.—Sur le premier feuillet : acheté à l'encan de M. le procureur général, 10 livres].

* — Thesaurus Gaudini.

Thesaurus trium lingarum latinæ, gallicæ, graecæ, par Jean Gaudin S. J. 1680—ex libris Ph. Boucher,—1708].

— Histoire Naturelle des Isles Antilles.

Nouvelle pratique bénéficiale.

[Et ecclésiastique par l'auteur du parfait notaire apostolique—1703—Boucher—1718].

* — Révolutions d'Angleterre, in-4, 2 tom.

[Par le père d'Orléans S. J —Paris—1693, ex lib. Boucher 1696.

— Juridiction ecclésiastique.

— Les lois civiles [1696].

* — Conférences sur Dieu.

[Conférences théologiques et spirituelles du chrestien intérieur sur les grandeurs de Dieu par le P. Louis François d'Argentan, capucin, Paris, 1693,—Boucher 1697].

* — Conférences sur Jésus-Christ, [même auteur].

* — Histoire ecclésiastique,—18 vol-in 4.

[Par M. Fleury, prêtre, abbé de Loc—Dieu, Paris, 1713.—Boucher—1717].

* — Méditation de Hayneuve,—4 vol. in-4.

[Méditations sur la vie de Jésus-Christ par le P. Julien Hayneuve, de la compagnie de Jésus—1643.—Boucher—1702].

* — Notaire apostolique.

[Le parfait notaire apostolique, procureur des officialités et cours ecclésiastiques,—Paris 1688.—Boucher—1718].

* — Histoire des Indes Orientales.

[Par Pierre du Jarric.—Bourdeaux—1614].

— Essai de sermons par Bretteville.

[1691—sur le premier feuillet : Ludovicus Mathieu, pastor Ste Ignatii, 1700 ; ex libris—Ph. Boucher 1702].

* — Description de l'Univers, 5 vol.

[1683—par Allain Manesson Mallet, maitre de mathématiques des pages de la petite écurie de sa Majesté, ci-devant ingénieur et sergent-major d'Artillerie en Portugal.—Cartes curieuses du Canada et de Québec].

— Le grand Saci sur l'ancien et nouveau testament.

— Concordia quatuor evangelistarum.

— Examen de Mr. Troncon,—2 vol. in-12.

— Journal du voyage du chevalier Chardin.

[Célèbre voyageur, 1643-1713].

* — Traité des droits honorifiques,—2 vol.

[Par M. Maréchal, avocat, 1705,—Boucher 1716].

— Histoire de Théodore le Grand.

— Les Eléments d'Euclide.

— Défense du culte extérieur.

Histoire abrégée des rois de France.

[Abrégé chronologique ou extrait de l'histoire de France, par Mr. de Mezeray, historiographe de France,—1678.—Boucher 1713].

— L'Art Héraldique.

— Histoire de France.

— Histoire de l'Europe,—7 vol.

— Breviari romani.

[Plusieurs vieux bréviaires,—édition de 1675,—édition de 1701.]

* — Cas de conscience de Ste-Beuve,—3 vol.

[Jacques de Sainte-Beuve,—1704—Boucher 1712].

— Instruction chrétienne.

* — Instruction sur les états d'oraison par M. Bossuet.

[Où sont exposés les erreurs des faux mystiques de nos jours, avec les actes de leur condamnation par messire Jacques Benigne Bossuet, évêque de Meaux, conseiller du roi en ses conseils, ci-devant précepteur du Dauphin, —1697. Boucher 1712].

— Theologia dogmatica,—7 vol.

[Natali Alexandro, des frères prêcheurs, 1694].

— La connaissance des temps.

— Divers écrits sur le livre intitulé " Explication des maximes des Saints."

— Théologie morale de Grenoble.—8 vol.

— Conférences de Paris,—5 vol.

— Conférences de Luçon,—13 vol.

* — Morale chrétienne,—4 vol.

[Pour l'instructien des curés et des prêtres du diocèse de Vense par feu Messire Antoine Godeau, évêque de Vense,—1709—ex lib. Boucher 1713].

* — Théologie de Dumetz,—6 vol.

[Clavis theologiæ practisæ par Jacques Dumetz, docteur en Sorbonne—1699. Ce livre a appartenu à Mr. Hazeur-Delorme—1706].

— Voyages de Lahontan,—2 vol.

— Vie de St-Charles Borromée.

— Horatii Turplini epitome.

— Les devoirs du chrétien.

— Jus canonicum,—4 vol.

— Biblia sacra.

— Méditations dévotes.

* — Histoire des iconoclastes,—2 vol.

[Et de la translation de l'empire aux Français, par le P. Maimbourg, S. J. 1693—Boucher—1695.

* — Histoire de l'arianisme,—3 vol.

[Par Maimbourg 1682.—Boucher—1695.]

— Histoire des Croisades,—4 vol.

[Maimbourg S. J.]

* Histoire des hommes illustres.

[De Plutarque,—édition de 1681.—Ph. Boucher 1690].

— Histoires des aventuriers.

— Histoire du calvinisme,—2 vol.

— Recueils, pièces et histoires de Louis XIII, 8 vol.

— Eléments de l'Histoire,—3 vol.

* — Institutiones juris canonici,—2 vol.

[1685—Boucher 1710].

* — Manuel de Beuvelet.

[Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques pour tous les dimanches, fêtes et jours de l'année, par Mathieu Beuvelet,—Paris,—1674, Boucher 1716].

— Traité historique de l'église de Rome.

* — Nouvelle défense de la constitution.

[De N. S. P. le Pape portant condamnation du nouveau testament du P. Quesnel par Claude le Pelletier, ptre—1715.—Boucher 1719].

— Histoire de France,—3 vol.

* — Décadence de l'empire,—2 vol.

[Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne par Maimbourg, 1682.—Boucher 1696].

— Schisme d'occident,—2 vol.

[Histoire du grand Schisme d'occident par Maimbourg,—1681.—Boucher 1695].

—Hyeronimi epistolæ selectæ.

* — Histoire de la ligue,—2 vol,

[Maimbourg—1683.—Boucher 1695].

— Histoire de Suétone.

— Suite du recueil de remèdes.

— Nouveau traité de la civilité.

— Etablissement de la foi,—2 vol.

— Histoire du pontificat de Saint-Léon,—2 vol.

* — Tablettes chronologiques.

[Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique].

— Histoires Prodigieuses.

— Les vrais exercices spirituels de St-Ignace.

— Pratiques des cérémonies de la messe.

— Un grand nombre de petits livres, les uns en brochure, les autres en parchemin sur différentes matières.

— Siége de la Rochelle.

— Les Provinciales.

— Catéchisme du diocèse de Québec.

—Etat présent des affaires d'Europe.

* — Apologie des lettres provinciales,—2 vol.

[De Louis de Montalte contre les dernières réponses des P. P. Jésuites,—édition de 1698, et apologie des lettres provinciales contre les entretiens de Cléandre et d'Eudoxe.—Boucher 1713].

— Mémoire de la Chine,—2 vol.

[Par le R. P. Louis Le Comte S. J. mathématicien du roi—1697.—Boucher, 1710].

— Entretien de Cléandre et d'Eudoxe.

— Les Annales de Tacite.

— Introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte.

[Par le P. Lamy, de l'oratoire, 1689.—Boucher 1712].

— Mémoire sur les brigues à la mort de Louis XIII.

— Schisme des Grecs,—2 vol.

— Réfutation de l'hérésie de Calvin,—2 vol.

[Par Maimbourg,—1682.—Boucher 1696].

— Histoire des juifs,—2 vol.

[De Flavius Joseph— traduction d'Arnauld d'Andilly,—1674.—Boucher 1712].

— Histoire du Pontificat de St-Grégoire,—2 vol.

— Mercure galant.

— Etat de la France,—2 vol.

— Histoire du Luthérianisme,—2 vol.

— Contradictiones apparentes sacrae scripturæ.

— Histoire Sainte,—4 vol.

— Ordonnances de Louis XIV.

— Evangelione connexio.

[Concionum in quadragesimam reverendi Patris de Lingendes S. J. 1664.—Boucher 1700].

— Nouveau testament en français,—4 vol.

[Selon la vulgate par M. Charles Huré, professeur émérite de l'Université de Paris et principal du collège de Boncour,—1702.—Boucher 1719].

— Embiemata heroïca.

— Hymnes ecclésiastiques.

— Histoire de l'empereur de la Chine.

— Les fleurs de la solitude.

* — Conférences théologiques sur les grandeurs de Marie.

[Par d'Argentan 1593.—Boucher, 1697].

* — Harangues sur toutes sortes de sujets.

[Avec l'art de les composer par M. de Varmonière, avec un portrait de l'auteur, 1583.—Boucher 1697].

— Principes faciles pour apprendre la musique.

— Histoire de Mezeray.

Journal des saints,—2 vol.

— Confessions de Saint-Augustin.

— Pratiques de piété.

[Ou entretiens spirituels pour tous les jours de l'année par le R. P. Le-Maistre S. J. 1684.—Boucher 1702].

* — Epitres catholiques.

[Boucher, ex lib 1719]

— Instructions de M. de Cambray.

— Psaumes de David.

— Histoire de Charles IX,—2 vol.

[Par le sieur Varillas 1686, —sur le premier feuillet : " Des livres du Chev. Raudot,—ex libris Ph. Boucher].

— Histoire de Louis XII,—2 vol.

— L'éloquence de la chaire.

— République de Hollande,—2 vol.

— La vie de Jésus-Christ.

— Réflexions chrétiennes,—4 vol.

[Par le R. P. Frs. Nepveu S. J. 1699.—Boucher 1704.

— Secret de la confession.

Traité de la communion.

— Devoirs d'un prêtre.

— La vie cachée avec Jésus.

— Sentences tirées de Saint-Augustin.

— Pratique de la pénitence.

— Voyage de Genny.

— Histoire de Joseph, 7 vol.

— Nouveau testament,—4 vol.

— Etat ecclésiastique.

— Panégyriques de Fléchier,—2 vol.

— Sermons de Bourdaloue,—7 vol.

[Pour les fêtes des saints et pour des vestures et professions religieuses,—Paris 1712.—Boucher 1716].

— Essai de dominicales.

— Méditations de Beuvelet.

— Officia propria.

— Imitation latine.

— Fondement de la vie spirituelle.

— Office de la fête de Noël.

— Les règles de la sagesse.

— Conduite de Beuvelet.

— Le mois chrétien.

— Testament politique de M. Colbert.

— Pastoral de St-Grégoire.

— Lettres spirituelles,—2 vol.

— Instructions de Nicole, —2 vol.

— Essai de Morale, —4 vol.

— Histoire Poëtique.

— Nouveau testament latin.

— Les œuvres de M. de Montreuil.

— Le chrétien intérieur.

— Traité des Saints Ordres.

— Œuvres diverses, —2 vol.

— Dictionnaires des Rimes.

* — Addition au traité du secret de la confession.

[Par N. Lochon, docteur de la faculté de Paris—de la maison et société de Navarre, 1710.—Boucher 1712].

— Obligation des ecclésiastiques.

— Méthode du sacrement de pénitence.

* — Science des confesseurs.

[Par le R. P. Sagnesi S. J. 1696.—Boucher 1712].

* — Fables choisies, —4 vol.

— Lettres à différentes personnes, —2 vol.

* — Concile de Trente.

[Catéchisme du Concile de Trente 1686].

— Histoire des Conciles.

— Homélies de Godeau.

— Catéchisme de Montpellier, —3 vol.

[Instructions générales en forme de catéchisme imprimées par ordre de Messire Chs. Joachim Colbert, évêque de Montpellier, 1713].

— 8 tômes de Mr. Joly.

[Prônes].

— Sermons de Cheminay, —3 vol.

[1692—Boucher, 1702.[

— Instruction de la jeunesse.

[Le Pédagogne des familles chrétiennes par un prêtre du séminaire de St-Nicolas du Chandonnet, 1693.—Boucher 1703].

— Panégyriques des saints, —3 vol.

[Par le R. P. Jean-François Senault, de l'oratoire, 1658 —Boucher 1697]

Sermons de tous les évangiles du carême.

— Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne, —2 vol.

[Par le R. P. *** S. J. 1696.—Boucher 1719].

— Essai de sermons.

— Mystères de Notre Seigneur.

[Panégyriques sur les mystères par le P. Nicolas de Dijon,—1688].

— Essai des panégyriques. 2 vol.

— Sermons du Père le Jeune, (1).

[Le Missionnaire de l'oratoire ou sermons pour les avents, carêmes et fêtes de l'année par le P. le Jeune—dit le Père aveugle—prêtre de l'oratoire—1697].

— Œuvres de le Voyer—2 vol.

[François de Lamothe le Voyer, conseiller d'état ordinaire - dédiées à Mazarin—Paris—1656.]

— Cornelius : in acta apostot : 1 vol.

— Histoire de Charron,—1 vol.

— Perfection de Rodriguez,—3 vol.

— Wesenbesii inst.—1 vol.

* — Maison rustique,—2 vol.

[Oeconomie générale de la campagne ou nouvelle maison rustique par le sieur Louis Léger d'Auxerre—Paris 1700.—Ce livre a appartenu à Duplessis, trésorier de la colonie ; on trouve son autographe au premier feuillet et celui du curé Boucher avec la date 1716.]

— Les Ecritures Saintes,—20 vol.

[L'*Ecclésiastique*,—1697 ; L'*Exode* et le *Lévitique* 1699,—Boucher 1715 ; *Ezechiel*—Boucher 1715 ; *Les Paralipomènes, Josué, les Juges, Ruth* (1690—Boucher,—1716. *Les Saints Evangiles selon saint Mathieu*, 1703—Boucher 1719) ; *Cantique des cantiques* (1698) ; *La Genèse* (1697—Boucher 1715) ; *Les actes des apôtres* (1714—Boucher 1719) ; *Les Saints Evangiles selon saint Luc* (1711,—Boucher 1719) ; *Les Nombres* (1694) ; *Tobie, Judith, Esther* (1696)—L'*Ecclesiaste de Salomon* (1719).

— Sermons du Père Nicolas,—3 vol.

[Par le R. P. Nicolas de Dijon, ex provincial des capucins de Lyon—1687. Boucher 1702].

— Sermons de l'Avent,—2 vol.

— Méditations de Dupont.

[Louis Dupont S. J. 1662].

— Tournelius de Morali,—3 vol.

— Méditations de Capiglia.

— Médecin charitable.

(1) Voilà tous les volumes que signale l'inventaire qui fut dressé en 1755 par le curé Vouville-Dufrost. Nous avons essayé, chaque fois que la chose a été possible, de compléter les titres donnés dans le mémoire, de donner la date des éditions et de signaler les *ex libris* du curé Boucher. Ce sont les notes mises entre parenthèses.

Un nouveau mémoire dressé le premier mai 1774, par le curé Augustin Hubert, ne donne plus que 250 volumes environ. Ce dernier mémoire ajoute cependant plusieurs livres que la liste de 1755 ne décrit pas. Nous les ajoutons à suite.

— Histoire de Louis XIII,—5 vol.

— Analyse des actes des apôtres,—2 vol.

— Analyse des Evangiles,—2 vol.

[Par le R. P. ** de l'Oratoire,—1697.—Boucher 1714].

— Voyages de l'Europe,—7 vol.

[1696—Boucher 1710.]

— Duhau philosoph :

[Philosophus in utramque partem par Laurent Duhau, 1714—ex-lib. Caroli de Tonnancour, curici 1720].

— Carême de Bourdaloue.

[1708—Boucher 1716].

— Mystères du même.

[1709,—Boucher 1712].

— Panégyriques du même.

— L'espion turc,—6 vol.

[L'espion dans les cours des princes chrétiens ou lettres et mémoires d'un envoyé secret de la Porte dans les cours de l'Europe, où l'on voit les découvertes qu'il a faites dans toutes les cours où il s'est trouvé, par **, traduit de l'anglais, —1710—Boucher 1716].

— Œuvres diverses du Sr D. . . T . . .

— Mémoires de Montjeon,—3 vol.

— Mémoires de l'Alchimie,—2 vol.

— Lettres d'un abbé à un évêque.

Défense de l'honneur de la Sainte-Vierge.

— L'usage des passions.

* Annotationes in præcipua ac difficiliora sacræ scripturæ loci. Paris, 1685, 5ème édition 1 t. in-fol.

[Ex libris Ph. Boucher 1698].

* Recueil de jurisprudence par ordre alphabétique avec les pragmatiques, concordats, bulles et indultes des papes, ordonnances, édits et déclarations des rois, arrêts et règlements intervenus sur cette matière dans les différents tribunaux, par M. Gui du Rousseaud de la Combe, avocat ès parlement de Paris,—1755.

* Considérations sur les écrivains anciens, (volume incomplet).

* Pratique civile des officialités ordinaires, foraines et priviligiées.

* Sermons du P. Lejeune [t. 2].

* Somme théologique de St-Thomas d'Aquin, éd. de 1627.

[Ce livre parait avoir appartenu à F. Noiseux V. G., curé de Trois-Rivières. Sur la première page, il y a une signature indéchiffrable avec la date de 1714.]

* Théologie morale ou résolution des cas de concience, 1699, par Frs. Genet. [t. 1. 2. 4. 6. Ph. Boucher 1700].

* Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers tenues en 1713, éd. de 1735.

* Bréviaire romain, édition de 1775.

* Prônes, 1701. [Boucher 1712].

* Les Psaumes de David, 1697.

* Les épitres canoniques et l'apocalypse de la traduction des docteurs de Louvain, éd. 1712.

[Mercereau ptre].

* Le cours de la théologie morale par M. Raymond Bonal, docteur en théologie, 1662. [Fr. Youville].

* Sphaera Joannis de Sacro Bosco, Lyon 1567. [Antonius Bouchereau 1661].

* Théologie astronomique ou démonstration des attributs de Dieu par l'examen et description des cieux, par Guillaume Derham, 1729.

* Exercices de piété pour tous les jours, par Jean Croisel, S. J. 1720.

* Decrétales.

* Epitres de St-Paul.

* Evangiles de St-Mathieu.

* Salluste.—Guerre de Catilina.

* Cornelius Nepos.

* Le guide des pêcheurs.

* Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la Républiqne Romaine, par l'abbé de Vertot, 1720.

* Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints.

* Psalmi Davidici et sacra cantica quae in Br. Rom. occurrunt 1648. Ce livre est dédié à Fouquet. [Sur le

premier feuillet est écrit : Colleg. Quebec, Soc.-Jes. Cat. inscr. an 1745—ex libris Ludov. Delaunay.

* Œuvres de M. Boileau Despréaux, 1745.

[Catal. J. L. Borgia, inscrip. an 1803. Pierre Villeneuve diacre.]

* Dictionnaire français-latin.

[Chs. Chiniquy, Nicolet].

* Théophraste moderne ou nouveaux caractères des mœurs.

[Ce livre appartient à Cécile Falardeau,—1811].

* Cahier manuscrit intitulé : *Pars septima theologiæ scholastæ de sacramentis in genere.* Cahier commencé le 3 avril 1687,—250 pp., écriture de M. Boucher.

* Autre cahier manuscrit incomplet. Cours de théologie, de l'écriture de M. Boucher, 170 pp.

Tous les livres du curé Boucher sont marqués de sa signature, de la date de l'achat et du prix. Quelquefois, on trouve sur les feuilles une oraison jaculatoire, toujours la même : *Seigneur, donnez moi votre esprit.*

V

LETTRE DU CURÉ BOUCHER AU SUJET DE LA DIME.

Monsieur,

Permettez-moi de vous proposer les vues qui me sont revenues sur les moyens que l'on pourrait employer afin que les fonds que le roi a la bonté de destiner dans ce pays à la subsistance tant des curés qui déservent les cures que des curés usés au service du public et à d'autres œuvres pieuses soient distribuées d'une manière juste et conforme aux intentions de S. M.

1o A l'égard des 1,600 lb., que le roi a la bonté d'accorder pour suppléer au défaut des dimes dans les paroisses

où elles ne se trouvent pas encore suffisantes pour la subsistance des curés qui les desservent, il me paraitrait nécessaire de régler qu'il n'y eut que le curé desservant actuellement la cure qui en put recevoir le supplément et non pas celui qu'on y destine seulement sur l'état et distribution et qui quelquefois n'y fait aucune fonction pendant toute l'année.

De plus afin que la distribution de ce fonds se fit avec justice et conformément aux intentions de S. M. il serait nécessaire de bien connaitre avant toutes choses le nombre des dimes de chaque paroisse afin d'y pouvoir ajouter un supplément proportionné et pour y parvenir, comme les années ne sont pas égales il faudrait obliger chaque curé de donner un état juste des dimes qu'il aurait reçues pendant 3 années consécutives, signées de lui, du seigneur de la paroisse et de quelques uns des principaux habitants et estimant les dites dimes à un prix mitoyen entre le plus haut et le plus bas auxquels les grains ont coutume de se vendre en ce pays. On pourrait connaître d'une manière assez juste le revenu de chaque paroisse par les dimes et connaître par là celles qui ont besoin de supplément et celles qui s'en peuvent passer et déterminer un juste supplément à chacune de celles qui seront reconnues en avoir besoin et même leur fixer pour un certain nombre d'année par exemple pour 6 ans plus ou moins au bout desquelles années on pourrait faire de nouveau le même examen afin que ce que l'on trouverait à retrancher sur les paroisses dont les dimes se trouveraient avoir augmentées servit à en établir de nouvelles sans en multiplier le nombre que lorsque l'augmentation du revenu de celles qui sont déjà établies en fournirait les moyens.

2o Pour ce qui est du fond de 2,000 lb., que S. M. accorde pour la subsistance des curés usés au service du public, permettez-moi, monsieur, de vous dire que la destination de ce fonds ne doit et ne peut-être changée.

1o Par ce que ça été l'intention du défunt roi [illegible] glorieuse mémoire, en l'accordant, laquelle doit ê[illegible] tant plus exactement suivie que ce secours devient [illegible]us en plus nécessaire, par l'augmentation du nombre [illegible] curés usés.

2o Par ce que c'est l'unique ressource qu'aient eu au pays pour subsister les prêtres usés au service public au moins ceux qui ne sont pas bénéficiés dans la cathédrale ou unis à quelques communautés puisque le plus grand nombre des curés de ce pays n'ont pas de bien de patrimoine.

Quant à la disposition de ce fonds il me semble que l'on devrait faire le règlement que la cour a fait ci-devant sur ce sujet, le partageant seulement en pensions de 400 lb., chacune fixe et assurée pour la vie des 5 curés usés auxquels elle serait assurée conjointement par M. L'évêque par vous Monsieur et M. l'Intendant.

Il faudrait aussi ce me semble que ces 5 personnes reçussent elles-mêmes leur pension du fermier du domaine et lui donnassent leurs quittances et enfin qu'on ne les obligeat pas de demeurer dans le séminaire de Québec pour jouir de cette grâce, car oûtre que la vie de communauté ne convient pas à un curé agé et infirme et que le régime de vie que se trouve obligé de suivre une telle personne ne fait que troubler l'ordre d'une communauté, de plus le public se trouverait par là privé des bons services que ces personnes pourraient encore lui rendre en demeurant dans leurs paroisses avec celui qui leur serait donné pour vicaire ou pour successeur et cela en le formant à ses fonctions et l'aidant à maintenir le bon ordre et la subordination nécessaire ayant la confiance et l'ascendant sur ses paroissiens tels que ne peut avoir un nouveau curé qu'après plusieurs années de service, sans cependant être à charge au public ayant cette pension et les rétributions de leurs messes.

3o Afin que le fonds que le roi a affecté à la bâtisse des églises et presbytères fut distribuée selon les intentions de S. M. et ne put être distrait à d'autres usages, il serait nécessaire qu'il s'en fit en tous les ans un état de distribution, signé de M. l'Evêque, de vous Monsieur et de M. l'Intendant en faveur des paroisses que vous jugeriez ensemble avoir un besoin plus pressant de ce secours, que suivant cet état les curés, conjointement avec les marguilliers des dites paroisses recussent du fermier du domaine la somme

qui leur aurait été adjugée et lui en donnassent leurs quittances.

Il serait encore à propos d'ordonner que ce fonds ne fut employé qu'à bâtir de pierres et qu'il ne fut partagé chaque année qu'en autant de lieux qu'il pourrait suffire pour mettre les ouvrages commencées en leur perfection, se bornant par exemple à établir chaque année une ou deux paroisses et non pas à commencer plusieurs établissements et n'en finir aucun, ce qui fait perdre en faux frais les avantages que l'on retirerait de ce secours.

4o J'ajouterai encore que l'emploi qui se fait à présent des 500 ll., destinées par le roi à l'achat des remèdes pour les pauvres malades de la campagne ne me parait pas entièrement conforme aux intentions de S. M. puisque les dits pauvres n'en reçoivent qu'un fort petit soulagement, une partie de ce fonds étant employé à l'achat de remèdes dont quelques communautés seules profitent, à quoi on pourrait remedier ce me semble en se servant des moyens suivants.

Il faudrait obliger le fermier du Domaine de payer ce fonds en France à la personne que l'on y chargerait de l'achat de ces remèdes suivant la mémoire qui lui serait envoyé de ce pays.

Qu'une personne de probité choisie parmi les puissances de ce pays, par exemple quelques anciens curés des environs de Québec, et qui connut par expérience les remèdes les plus nécessaires aux pauvres malades de la campagne fut chargé de dresser chaque année le mémoire des remèdes à faire venir de France et de l'Europe à la personne chargée en France de l'exécuter. Que les dits remèdes fussent ensuite envoyés en ce pays et adressés à M. l'Intendant avec les effets du roi, qu'il en fut ici dressé un état de distribution suivant le nombre et le besoin de chaque personne de la campagne signé des dites puissances et suivant lesquels états les dits remèdes seraient distribués à chaque paroisse par la susdite personne de probité.

Par ce moyen ce fonds se trouverait employé entièrement selon les intentions du roi qui sont de procurer du soulagement aux pauvres malades de la campagne.

Voilà, monsieur, ce que j'ai cru devoir vous représenter : Vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos pour le bien public qui est la seule fin que je me propose en prenant la liberté de vous exposer tout ce que dessus.

Je suis avec un profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) PH. BOUCHER.

Curé de St-Joseph.

(Tiré des *archives coloniales du Canada,* vol. 106, p. 393).

VI

NICOLAS BOUCHER

Voici le testament de M. Nicolas Boucher, frère du curé de Saint-Joseph, mort curé de St-Jean, sur l'île d'Orléans :

Je soussigné, curé de la paroisse de St-Jean Baptiste, écris ce petit mot de ma propre main pour y déclarer mes dernières volontés en cas qu'il m'arriva quelqu'accident imprévu qui me mit hors d'état de le faire. Savoir qu'outre ce que Mr. de St-Simon qui tient ma place à Saint-Jean doit doit donner en mon nom au séminaire, je souhaiterais que sur ce qui m'est dû de ma paroisse on délivra encore au dit séminaire cent livres et que tout ce qui m'est acquis de bien dans ma paroisse du provenu de mes dîmes que je regarde comme bien ecclésiastique soit en contrat de constitution ou autrement soit employé à fonder soixante messes dans la paroisse de St-Jean, savoir trente pour la conversion des pécheurs de la paroisse et trente pour les âmes décédées des paroissiens. Le reste du revenu établi en fond de constitution si faire se peut, distribué annuellement moitié à l'église, moitié aux plus pauvres et de bonne vie de ma paroisse au jugement du curé et de cinq ou six des plus judicieux et consciencieux des habitants. Je choisis pour mon exécuteur testamentaire le frère Gervais Hodienne lequel a une parfaite connaissance de toutes mes affaires et le

charge bien d'agir suavement avec mes créanciers et de prendre garde que sur ceux que j'ai cédé les contrats à la fabrique on doit les gratifier pour adoucir l'exactitude avec laquelle on exigera d'eux la rente d'une pistole par centaine de livres de fonds qu'ils pourraient devoir leur délivrant sans toucher à leurs contrats. Pour Laflamme de trente sept livres qu'il devrait il le reduira à vingt livres seulement une fois payé. Qu'on patiente beaucoup et qu'on relâche plutôt et perde quand on verra l'impuissance et pauvreté parce qu'il faut considérer que je suis père à leur égard. Je prie mon neveu de Varennes de vouloir bien régler lui-même après toutes les connaissances prises du frère Gervais qui sait mieux mes affaires que moi-même, régler ce qui pourrait être employé pour faire prier pour moi évitant de trop employer. Tous mes papiers faits pour la plupart par le dit frère lui seront délivrés et s'il arrivait que cette œuvre manquant il fut en nécessité il pourrait jouir de la rente de tout mon bien sa vie durant pour bons services reçus de lui. Mon bien de Boucherville à mes parents. Fait le vingt deux mai 1721.

NIC. BOUCHER, PTRE.

M. Nicolas Boucher possédait une bibliothèque de 133 volumes choisis parmi les meilleurs auteurs.

VII

MARGUILLIERS DE SAINT JOSEPH DE LA POINTE DE LÉVY

(1694-1790)

1694—Maître Guillaume Albert.
1695—Louis Geseron.
1696—George Cadoret.
1697— Le même.
1698—Le sieur Desrochers.

1699—Jean Huart.
1700—Jean Duquet sieur Desrochers.
1701—Louis Guay.
1702—Louis Lemieux.
1703—Ignace Guay.
1704— Le même.
1705—George Cadoret.
1706—Le sieur Des Rochers.
1707—Ignace Carrié.
1708— Le même.
1709—Jean Bourassa.
1710— Le même.
1711—Jean Huard.
1712—Guillaume Jourdain.
1713— Le même.
1714—Laurent Poiré.
1715— Le même.
1716—Jean-Baptiste Bégin.
1717—Jean Duquet.
1718—Charles Grenet.
1719—Jacques Beauséjour.
1720—Mre. des Islets.
1721—Ignace Carrié.
1722— Le même.
1723—Jean Bourassa.
1724—Jean Huard.
1725—Charles Grenet.
1726—Pierre Naux dit Labrie.
1727—Jean-Baptiste Bégin.
1728—Etienne Bégin.
1729—Michel Lemieux.
1730—Ignace Carrié fils.
1731—Jacques Bégin.
1732—Laurent Poiré.

1733 – Charles Grenet.
1734—Pierre Naux.
1735—Pierre Dussault.
1736—Jean Guay.
1737 Jean Levasseur.
1738—Charles Carrié.
1739—Charles Guay, fils de Louis Guay.
1740—Jean-François Hamelin.
1741—Augustin Couture.
1742—Jacques Huart.
1743—Jean Charest.
1744—Louis Levasseur.
1745—Jacques Bégin.
1746—Jean-Baptiste Carrié.
1747—François Bourassa.
1748—Jean Baptiste Bégin.
1749—Pierre Nau Labry.
1750—Jean Samson.
1751—Etienne Lemieux.
1752—Charles Poiré.
1753 – Augustin Hallé.
1754 Louis Levasseur.
1755 – Charles Brulotte.
1756—François Carrié.
1757 Louis Cantin.
1758—Jean Poiré.
1759 Michel Lemieux.
1760—Michel Lecours.
1761— Le même.
1762—Pierre Nolin.
1763 – Claude Girard.
1764—François Bourgette.
1765 Joseph Samson.
1766 André Guay.

1767—Jean Baptiste Bégin.
1768—François Bourassa.
1769 Michel Dussault.
1770—Ignace Samson.
1771 Etienne Lemieux.
1772—Jean Charest.
1773—Valentin Poirot.
1774—Joseph Couture.
1775—Augustin Hallé.
1776 Ambroise Samson.
1777—Jean Dussault.
1778—Ignace Couture.
1779—Joseph Jean Guay.
1780—Michel Bégin.
1781—Antoine Carrier.
1782—Jeannot Guay.
1783—Jean Duclos.
1784—Louis Hallé.
1785—Jean Guay.
1786—Jean Baptiste Carrier.
1787—Pierre Nolin.
1788 Louis Jean Guay.
1789 Jean Baptiste Bégin.
1790—Joachim Demers.

VIII

LE FIEF ST-VILME

On lit dans la *Gazette de Québec*, du 31 janvier 1788 :

A vendre de gré à gré, ou à affermer, le fief connu sous le nom de Saint-Vilmay, situé à la Pointe-Lévy, paroisse St. Joseph, de huit arpents de front sur environ deux cents arpents de profondeur, avec une maison, grange, écuries, moulin à scie tout neuf, et autres bâtiments

dessus construits, avec un terrain propre pour semer environ 60 minots de tout grains.

Aussi une goélette nommée La Betzey du port d'environ 75 tonneaux, en bon état et bien grée pour la navigation de cette rivière. Pour plus amples informations, les amateurs sont priés de s'adresser à François Meurs, propriétaire des dites premisses.

Quebec, 21 janvier 1788.

Dans le cahier des prônes de Québec, on trouve :

4 mai 1794.—Promesse de mariage entre Etienne McLean, de Kingston, et Madeleine Meurse.

21 juillet 1793.—Promesse de mariage entre Thomas Wilson, négociant, de St-Roch des Aulnets, fils d'Alexandre Wilson et de Elizabeth Tyre, de la paroisse de Sheen, Ecosse, comté d'Aberdeen, et Catherine Bouchaud, fille de feu Michel Bouchaud et de Marie Angélique Chauvaux.

Christine, 3ème fille de Thomas Wilson, épousa Charles Robertson, dernier seigneur de St-Vilmay, le 26 juin 1827 (*Gazette de Québec*). Louisa, autre fille de Thomas Wilson, épousa le 5 octobre 1830, Ignace Pierre Boisseau, notaire à St. Thomas. (*Ibid*). Ces deux mariages furent bénis par l'évêque de Fussala, coadjuteur au siège de Québec.

IX

EXPLICATION DE LA NOUVELLE BATISSE DU PRESBYTÈRE DE ST. NICOLAS

Maçonne.—Une maison de cinquante six pieds français de long sur trente de large de dehors en dehors ; le mur aura deux pieds d'épaisseur au dessus du rez-de-chaussé appuyé sur des fondations à la demande du terrain et en proportion à la hauteur et épaisseur du mur.

Le pignon du nord-est en plein mur jusqu'au faite.

Le mur aura douze pieds de haut au-dessus de terre au plus haut niveau du terrain.

Un mur de division entre le terrain du curé et celui des habitants jusqu'à la hauteur du plancher de haut.

Le pignon du sud-ouest sera de la même hauteur que les pans du nord et du sud.

Deux cheminées au service du Curé, l'une dans le pignon du nord-est et l'autre dans le mur de division.

Quatre piliers de trois pieds quarré ou un mur de refente sur le long de la bâtisse pour supporter les lambourdes, de vingt pouces d'épaisseur.

Dans les appartements du curé, sur la devanture, quatre ouvertures. Sur le derrière, autant. Dans le pignon du Nord-Est, une en bas et deux dans le haut. Dans le mur entre le Curé et les habitants, une porte de communication. Dans l'appartement des habitants, quatre ouvertures ; dans le pignon du sud-ouest, une ouverture.

Le comble en entier a double entrais et double liens appuyés sur double sablières. Les farmes de neuf pieds en neuf pieds et les filières pour recevoir la couverture, les soliveaux blanchis et lardronnés. Les cadres des chassis et des portes prêts à poser.

Soixante huit pieds de cloison à double parements dans lesquels quatre portes ; les planchers de bas et de haut doubles resserrés dans le cours de l'automne ainsi que les cloisons ; tous les contrevents. Douze croisées de six vers de sept sur huit et deux de cinq vers de haut de six sur sept.

Quatre portes d'assemblage pour les appartements du curé ; deux portes de dehors dont une à deux battants.

Pour les habitants, deux portes et une de communication dans le mur de division, aussi d'assemblage ; une autre dans le pignon du sud-ouest. Les portes, contrevents et chassis ferrés et suspendus ; la couverture en planches embouffettées et en bardeaux. Deux escaliers pour le grenier et l'autre pour la cave ; un petit tambour dans l'appartement des habitants et une porte.

Note.—Le presbytère en question a été bâti d'une manière certaine entre le 2 juin 1721 et le 10 septembre 1724. Il a été démoli après octobre 1838 pour faire place au presbytère actuel.

L. H. Filteau.

X

LA SEIGNEURIE DE MINGAN ET LA PECHE AU LABRADOR

Les héritiers Bissot firent la traite dans la seigneurie de Mingan, tant sur les côtes que sur la terre ferme, sans interruption depuis 1661 jusqu'en 1766. Ils avaient là des établissements de chasse et de pêche séparés par d'immenses territoires inoccupés. Les droits à la propriété de Mingan ont été vivement contestés devant les tribunaux. Nous rassemblons ici les pièces qu'il nous a été donné de rencontrer dans le cours de nos recherches et qui complètent les renseignements que nous avons publiés dans les premier et deuxième volumes de cet ouvrage.

Le 11 janvier 1718, le roi concède à la veuve de Courtemanche, ancien commandant du Labrador, à Louis de Brouague, fils d'un premier lit, et ses trois filles, la baie de Philippeaux, avec une étendue de terre de quatre lieues carrées. Ce bail est continué le 13 juillet 1722, avec une étendue de terre de cinq lieues de plus dans la direction Québec. Le 2 février 1724, une des filles de Brouague étant morte, il demande la propriété de sa part, ce qui lui est accordé le 1 février 1724. (*Reg. ins. cons. sup.* vol. 8, p. 39).

Le 15 mars 1733 (*greffe Barolet*), Joseph Demarest dit la Franchise, demeurant à Québec, et Jean Bte. Galarneau, du Cap Rouge, voyageur de profession, d'une part, et Charles Chéron, capitaine et propriétaire de la goëlette *Saint Michel* du port de 50 tonneaux, demeurant rue sous le Fort à Québec, d'autre part, font les conventions suivantes : Les premiers s'engagent à aller dès le petit printemps à la côte du Labrador pour y faire la pêche de la morue et la tuerie des loups-marins, tant par terre que sur les glaces, ainsi que la chasse des pelleteries aux lieux et aux endroits qui leurs seront indiqués, jusqu'au mois de septembre 1734. Ils se fourniront de fusils, haches et chaudières et obéiront à Chéron. Ils serviront aussi comme matelots sur la *Saint-Michel*, aller et retour, et ils aideront à la mettre à la côte pour l'hivernement. Si la pêche est bonne, le bâtiment fera un voyage à Québec dès

cette année et retournera ensuite au Labrador. La traite avec les sauvages est réservée à Chéron. Ce dernier fournit les barriques pour l'huile, la poudre et le plomb nécessaires pour la chasse d'été et d'hiver, tous les ustensiles pour la pêche et la chasse. Les vivres consisteront en biscuits, pois, farines, bœuf et lard salé. Il sera engagé un tonnellier pour faire reparer et entretenir les futailles. Il sera payé sur la masse. Hors les travaux de son métier, il sera aussi employé à la chasse et à la pêche. Chéron a les deux tiers et l'autre tiers se partage entre Demarest et Galarneau.

—Le 17 mars 1733, Hilaire Brideau, constructeur et navigateur, demeurant dans l'île et comté de St-Laurent, paroisse de St-Jean, demande à l'intendant Hocquart permission d'établir une pêche à la baleine depuis l'île aux Lièvres jusqu'à Manicouagan, des deux côtés de la rivière, au moyen d'une chaloupe, construite en manière de biscayenne, armée de huit hommes, d'un canon de deux à trois livres de balles, de harpons et d'environ 400 brasses de cables ou cordage, pour l'espace de quatre années. Cugnet, directeur du domaine, à qui cette requête fut soumise, déclare ne pas y avoir d'objection pourvu que Brideau ne traite pas avec les sauvages et ne descende sur les terres du Domaine que lorsqu'il aura besoin de rafraichissements. Si une baleine échoue dans un endroit où il y a un poste établi, le commis devra en être averti. La propriété de la baleine sera reconnue par la blessure qu'aura faite le boulet de canon ou par le dard à la marque de Brideau. Il ne pourra se servir des sauvages qu'avec l'assentiment des commis de traite et ne les payera qu'avec de l'huile de baleine et non en vivres, eau de vie ou marchandises.

Cette demande fut accordée pour trois ans, du 1er juillet 1733 au 1er novembre 1736.

Le 23 juillet 1733 (*Greffe Barolet*), Brideau associe à son entreprise Louis Courval, procureur du roi à Trois-Rivières ; celui-ci avance 1028 livres.

—Le 29 avril 1733 (*Greffet Barolet*), François Bissot, seigneur en partie de la terre de Mingan, loue à Jacques de la Fontaine Belcourt, son gendre, pour neuf années, les droits et prétentions qu'il peut prétendre sur Mingan pour

l'exploitation de ce poste qui consiste en tuerie de loups marins, pêche de morues et saumons, traite avec les sauvages. Prix par an : 1500 livres. Lafontaine, qui entend résider au Labrador, nommera un commissaire à Québec. Bissot cède de plus les chaloupes, charrois, chaudières et ustensiles de pêche qui sont au poste ainsi que la goëlette *la Vilmarie* avec tous ses agrès et apparaux. Ce bail est résilié le 13 sept. 1734 (*loc cit.*)

—Le 5 mai 1733 (*greffe Barolet*), Pierre Trottier Desauniers, marchand de Québec, s'engage envers Jacques de la Fontaine de Belcourt, à lui fournir tous les effets convenables pour l'exploitation du poste de Mingan pendant trois ans, comprenant marchandises sèches, ustensiles de pêche et de chasse, vivres et munitions des engagés. Il fera faire les radoubs aux bâtiments et fournira tout ce qu'il faut pour les faire naviguer. Les marchandises seront payées 5°/₀ de plus que le cours ordinaire du gros. La farine sera vendue à 20 sols le quintal au dessus du prix courant. La Fontaine paiera 5°/₀ d'avance, 5°/₀ d'envoi. Tous les effets provenant du poste seront envoyés à Desaulniers à l'exclusion de tous autres.

Le 20 mai 1733, (*greffe Barolet*), Charles de Boucherville s'engage à Charles Chéron, comme capitaine en second de la goëlette la *Saint Michel* du port de 50 tonneaux pour aller à la côte du Labrador faire la pêche de morues et tueries de loups marins tant par terre que sur les glaces et la chasse des pelleteries. Il aura un tiers. Il prendra le commandement en l'absence de Chéron et aura de plus 500 livres de gages.

—Le 26 mai 1733 (*greffe Barolet*), Charles de Boucherville, Jean Baptiste Dugal, Benjamin Desgagniers, Mathieu Cottin-Dugal, François Lavergne, Louis Berthelot, Bonaventure Gagnon, Ignace Taillon, Joseph Desmarets, Jean-Baptiste Gallerneau, Joseph Rancin, Charles Lacomble, Joseph Beland, Jacques Girard, Pierre Reinbault, tous voyageurs de profession, officiers et matelots résidant actuellement au Canada et actuellement à bord de la goëlette la *Saint Michel*, prête à faire voile pour la côte du Labrador, arrêtent en présence de Varin, contrôleur de la marine et commissaire aux classes, qu'ils se sont enga-

gés à Charles Chéron pour faire la pêche à la morue et la tuerie des loups marins au Labrador. Il reviendra à l'équipage un tiers des profits de l'entreprise, sans pouvoir rien prétendre au commerce des sauvages ou des Français venant d'Europe. Pour éviter tous déréglements et contestations sur les lieux il est convenu de ce qui suit :

1. Servir et obéir à Chéron en tout ce qu'il commandera.

2. Remettre tout ce qui leur parviendra. Ne pas s'ennivrer, ne pas frapper ni tirer le couteau, à peine de 10 livres applicables à l'hôpital.

3. Celui qui se battera perdra sa part qui retournera au blessé. Il ne sera fait aucune gageure sur la pêche ou la chasse. Aucun jeu, à peine de 20 livres d'amende pour la première offense et de 40 livres pour la deuxième, dont la moitié au dénonciateur et l'autre moitié aux pauvres honteux de Québec.

4. Si les vivres viennent à manquer on se contentera de la ration qui sera ordonnée. Ils défendront le capitaine et les officiers en cas d'attaque.

5. N'allumeront pas de feu, ni de jour ni de nuit, dans le bâtiment sans permission. Si quelqu'un est blessé au service, il sera soigné, pansé et médicamenté aux frais du capitaine. Si l'un deux s'estropie ou devient infirme, chacun contribuera pour sa quote part en faveur du blessé.

—Le 30 août 1733, (*greffe Barolet*), Antoine Lemaître Lamorille et Marie Lefebvre, sa femme, vendent à François Bissot, seigneur de Mingan, et à Gabriel Aubin de l'Isle, greffier des maréchaux de France, un quart du navire *le St. François*, à trois mâts, de 60 pieds de quille, pour le prix de 5000 livres.

—Le 1er sept. 1733, Beauharnois permet à La Fontaine de Belcourt de faire pendant neuf ans un établissement de pêche sédentaire de loups marins du côté du nord depuis la rivière Ilamanion jusqu'à Montagamiou.

14 sept. 1734 (*Barolet*) *Mingan*. François Bissot loue pour deux ans de ce jour à 14 sept. 1736—à de la Gorgendière père et Desaulniers—l'exploitation du poste

de Mingan—1500 livres par an.—avec la goélette, les chaloupes et le charroi.

En 1733, les fermiers de la traite de Tadoussac reclament comme faisant partie du domaine du roi réservé pour la traite, tout le territoire s'étendant depuis l'île aux Coudres jusqu'à la rivière Moisy. L'intendant Hocquart maintient leurs prétentions et réunit au domaine l'île aux Oeufs et toute la terre ferme jusqu'à la rivière Moisy, à la pointe des Cormorans, sauf aux héritiers Bissot à obtenir titre pour leur établissement de Mingan et le droit de faire la pêche dans la Grande Anse. Les Bissot continuèrent à d'exercer leurs industries depuis les Cormorans jusqu'à la baie des Espagnols. Les héritiers Jolliet exploitaient les îles Mingan et les héritiers Bissot, la terre ferme qui fait vis-à-vis.

Le 15 mars 1736 (*greffe Barolet*), François Bissot et sa femme Marie Dumont baillent à ferme pour neuf ans tous leurs droits et prétentions sur la seigneurie de Mingan à Jean Louis Volant de Hautebourg, négociant de Québec, rue du Cul de Sac, et à Jean Jolliet de Mingan, leur fils et beau fils. L'exploitation comprend la tuerie des loups marins, la pêche des morues et des saumons et la traite avec les sauvages. Prix 1500 livres par an.

Cf. *Reg. Ord. int.*, vol. 26, p. 56, 26 février 1738 En 1735, Jean Baptiste Joliet Mingan a établi en société avec Blais et Regnier une pêche à la pointe aux Ancres, à la côte de Terreneuve. Il voulait la continuer lorsqu'en 1736, Antoine Marsal, revenant de la baie de St-Alexis et passant par la baie Ste-Barbe, y trouva une passe de loups marins qui était celle de Jolliet. De retour à Québec Marsal demanda de s'y établir, savoir: une lieue de chaque côté des îles aux Goëlands. L'intendant Hocquart lui accorda cette demande avant son départ pour la France. Jolliet alla hiverner à Mingan avec son beau frère Volant. Pendant ce temps là, Marsal fit changer sa requête et obtint du gouverneur une nouvelle concession dans laquelle se trouva comprise la pointe aux Ancres. Jolliet obtint que Marsal n'eut que la jouissance de l'île aux Goëlands. Dans cette ordonnance, il est fait défense de tirer du fusil sur les loups marins du 15 juin au 15 juillet.

Sur les contestations de Pommereau, propriétaire de cinq lieues de front à la côte du Labrador, au lieu appelé le gros Mécatina, avec les héritiers Jolliet et Jacques de la Lande, propriétaires des îles Mingan sises à la côte, en vertu de la concession octroyée à leur auteur par Duchesneau, le 10 mars 1679, l'intendant Hocquart rend un règlement en septembre 1739 par lequel une redevance de 25 livres devra être payée par chaque lieue d'îles que les propriétaires d'icelles seront tenus de concéder aux propriétaires de la terre ferme pour mettre ces derniers en état et leur donner les facilités nécessaires pour faire leurs pêches sédentaires du loup marin. Jolliet, s'étant plaint de la modicité de cette redevance, l'intendant fit rapport au roi et sur sa réponse il régla ce qui suit, le 4 octobre 1743 :

Les héritiers Jolliet et Jacques de Lalande, à la première réquisition, seront tenus de concéder aux parties auxquelles il a été accordé des concessions en terre ferme ou qui en obtiendront par la suite, les îles, îlets et battures qui se trouveront vis-à-vis et le long de leur terrain et dont elles auront besoin pour le succès de leurs pêches sédentaires pendant tout le temps qu'elles jouiront de leurs concession en terre ferme—moyennant une redevance de trois pour cent sur le total des huiles et peaux de loups marins qui auront été exploités—payable en nature ou en argent aux propriétaires des îles à leur choix—à l'arrivée des effets provenant de la pêche ou au mois d'octobre chaque année—en argent si les effets sont chargés directement au lieu de l'établissement pour les ports de France—et au prix du cours des effets à Québec. Défense est faite aux propriétaires des îles de faire aucun établissement de pêches sédentaires entre les îles qui auront été ainsi concédées et même dans celles qui pourront nuire aux établissements déjà faits ou qui le seront par les propriétaires de la terre ferme dans l'étendue de leur concession. Les propriétaires des îles pourront faire la chasse du loup marin à coup de fusil, concurremment avec les concessionnaires en terre ferme, après le temps de la pêche sédentaire expiré.

Le 14 décembre 1743, Fleury de la Gorgendière demande que Lafontaine rende compte du produit des

pêches qu'il a faites sur les îles Mingan depuis qu'il les exploite.

De son côté, Lafontaine, comme donataire usufruitier de Lalande-Gayon, propriétaire pour moitié des îles, îlets et battures appelés Mingan, demande que Fleury rende compte des peaux de loups marins, plumes et duvets qu'il a reçus. L'intendant renvoie les contestants devant le Conseil Supérieur.

Cf. Au greffe Laferté-Lepailleur : le 11 mars 1701, délaissement de Jolliet de Mingan et d'Anticosti à Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancour. Au greffe de Jean-Claude Panet : 6 mai 1772, testament de Marie Bissot, veuve de François Vederic ; 1 juin 1772, révocation du même ; 3 juin 1772, convention entre Marie Bissot et les religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec ; 12 juin 1772, inventaire des biens de Marie Bissot.

En 1761, le gouverneur Murray, sans égard aux réclamations des héritiers Bissot, commença à concéder des larges portions de la seigneurie de Mingan à des marchands anglais. Lafontaine de Belcourt adressa à ce sujet un long mémoire au roi d'Angleterre. Il y dit que son ancêtre Bissot fixa son établissement au lieu appelé Ecouatchou ou Mingan, à trente cinq lieues des Sept-îles, qu'il y demeura et qu'il fit valoir cette concession jusqu'à l'année de sa mort arrivée dans l'endroit. Après son décès, l'aîné de ses enfants continua de résider à Mingan l'espace de quarante ans avec sa famille et y soutint les établissements que son père avait fondés conjointement avec Jolliet, son beau-frère. En 1722, Bissot se voulant retirer à Québec, loua le poste à Lafontaine, son gendre, qui le garda un an, et ensuite Volant le loua des héritiers et l'exploita pendant vingt et un ans. En 1690, 1711 et 1759 les Anglais saccagèrent ces établissements.

En 1761, Lafontaine fut forcé par Murray de louer à Isbister quand il voulait continuer l'exploitation avec Jean Taché.

L'endroit qui parut d'abord le plus favorable à Bissot pour s'établir fut le hâvre de Mingan, mais il poussa plus tard ses découvertes dans l'intérieur—pays de montagnes pelées et de rochers inhabitables—et il fonda des postes à

Caouy, Moisy et l'île aux Œufs et il fit construire des fortins pour se défendre des attaques des sauvages.

Cf. *Mémoire sur la prétendue seigneurie de terre ferme de Mingan.* Montréal, 1867, 18 pp. in-8.

Réponse au mémoire produit par les prétendus seigneurs de Mingan. Montréal, 1868, 38 pp. in-8.

Catalogue de Gagnon, Nos. 2395, 2396, 2397.

Le *Canadien*, du 4 février 1890, donne un résumé des plaidoiries en Cour d'Appel dans la cause de la compagnie du Labrador contre Sa Majesté.

Mais les pièces les plus intéressantes à consulter sur ce procès sont les volumineux factums produits tant devant la Cour d'Appel de la province que devant le Conseil privé en Angleterre.

XI

NOTES SUR L'AVEU DE 1723

1. Michel Lecours, né en 1684, fils ainé de Michel Lecours et de Louise LeDran. Il épousa Louise-Françoise Lemieux (née en 1701) et eut d'elle : 1o *Ambroise-Augustin*, né à L. 1721. 2o *Marie-Louise*, (née à Lévis 1723) m. en 1749 à Chs. Ls. Poiré, 2o *Michel*, né en 1726, m. 1746, Barbe Poiré, mort à Lachenaye, 21 janvier 1789. 4o François né 1728, m. 1755 à Marianne Samson. *Louise-Françoise Lemieux*, épousa le 6 nov. 1730, Louis Eustache Samson. Cf. *Reg. ord. int.*, vol. 1, p. 130. 2 sept. 1702, ordonnance pour la Vve Lecours.

2. Louis Guay, fils de Louis II (petit fils de Jean) né en 1693, marié 1718 à Thérèse Duquet. Eut d'elle 7 enfants. Sa femme épousa le 1er février 1734 Louis-Jean-François Hamelin.

3. Jean Guay, frère du précédent, né en 1696, m. en sept. 1756 à L. épousa à Lévis 1722 (16 nov.) Marie-Anne Carrier. Eut d'elle 6 enfants.

Jean Guay (*Reg. ord. int.* vol. 20, p. 140), se plaint que Suzanne Guay a détourné le cours d'eau qui coule sur la terre des co-héritiers et demande à le faire rétablir.

L'intendant renvoie le différend devant le curé Larue qui nomme pour experts Jean Bourassa, Laurent Poiré et Pierre Nau. Demande renvoyée.

—4 janvier 1733. — Testament de Charles Guay (*Barolet*). Donne à l'église le $\frac{1}{6}$ de ses biens. Le reste à Etienne et Joseph Samson et Pierre Bourget et Ignace Guay, ses beaux-frères. Il donne à Elizabeth, Geneviève et Suzanne Guay, ses sœurs, l'usufruit leur vie durant d'une habitation qu'il a acquise de M. Charest, dans le 3e rang, près de la rivière à la Scie. Après leur mort cette terre retournera à Jean Guay qui donnera 100 livres à l'église.

4. Ve Ignace Guay, tante des 2 précédents. C'est Perinne Samson, m. le 10 déc. 1729. 6 enfants. Ignace fils aîné se noya 24 nov. 1751.

Lettres de bénéfice d'âge et d'émancipation à Charles, François et Geneviève Guay, héritiers de feu Ignace Guay et Perinne Samson. (*Jug. Cons. Sup* 14 avril 1730, p. 24, 17 juillet 1730, p. 77, 2 août 1730, pp. 92, 99.

— Concession par Jésuites à Ignace Guay, le 2 juin 1744 (*greffe Pinguet*).

5. Veuve Albert. C'est la veuve de Guillaume Albert. Testament de ce dernier au greffe Rivet le 18 oct. 1710. Le 27 mars 1719, ord. entre Marie Samson, de Lauzon, et François Albert. Vol. 7, p. 327.

6. Jean Bourassa, marié en 1698 à St-Nicolas à Frse. Metot. Il mourut à Lévis, juin 1746, âgé de 75 ans. 7 enfants.

7. Etienne Samson, fils de Jacques, marié à L. 1718 à Angélique Guay. Il mourut, le 4 fév. 1743. Un de ses fils s'appela Augustin-Ambroise, de là vient le surnom des *Baboise*.

8. *Jean Joly.*

9. Michel Guay, 1699, fils de Louis II (petit fils de Jean) épousa le 27 avril 1722 à L. Anne Grenet. Son fils aîné Louis Michel né 27 oct. 1722, ordonné prêtre 20 sept. 1749, mort 19 juin 1785.

Jug. Del. Cons. Sup., 10 juillet 1724, procès de Nicolas Mayeux contre Michel Guay, p. 123, 9 oct. 1724, p. 3.

Reg. ord. int., vol. 20, p. 70. Michel Guay demande à clore mitoyennement avec Joseph Couture. Jean Bourassa et Chs. Grenet nommés experts. Demande accordée, 6 juin 1732.

Le 24 juillet 1736, sommation respectueuse à Michel Guay, par sa fille Marie Françoise qui veut épouser Joseph-Marie Lemieux (*greffe Barolet*).

10. Joseph Couture, (de la Cressonnière), fils de Guillaume, marié en 1635 à Jeanne Huard. Une de ses filles Catherine épousa en 1740 François Bourassa et la terre est encore dans cette dernière famille.

Jug. Cons. Sup. Procès entre Joseph Odger Couture et Jean Baptiste et Joseph Couture, habitants de l'île d'Orléans, 7 déc. 1722, p. 135, 11 janvier 1723, p. 144, 15 fév. p. 152, 3 mai 1723, p. 1.

— 12 juillet 1717. Ordre d'exécuter l'arrêt du 4 août 1670, dans la cause de Joseph Odger Couture contre Etienne Charest au sujet d'une terre et clôture. *Jug. Cons. Sup.* p. 13.

11. Geneviève Charest, fille d'Etienne Charest.

12. Etienne Charest, seigneur de Lauzon.

13. Thomas Robert. C'est la famille Chartier. Ils étaient : Jean b. 1672 s. 20 oct. 1732 à L., Thomas b. 1675 s. L. 26 oct. 1749. (Robert dit Chartier).

14. Michel Lemieux, b. 1673, fils de Gabriel I, m. 8 nov. 1700 à Lévis, à Marguerite Samson. 10 enf. Beau père de Michel Lecours. Mort avril 1750. Concession par Jésuites à Michel Lemieux de 3 x 40, continuation de la terre qui fait face au fleuve (*greffe Dubreuil*).

15. Jacques Morin dit Beauséjour, b. 1687, originaire de Granville, diocèse de Coutances, Normandie, épouse en 1704, Charlotte Jeanne veuve Etienne Rochon. Parait avoir habité Québec jusqu'en 1721. En sept. 1721, baptême de Joseph-Marie à Lévis ; en mai 1723, bapt. de Marie-Charlotte à Lévis. 8 enfants. Ses filles se marient à des gens de la pte Lévy : Samson, Turgeon, Carrier, Lemieux, Duquet. Sa fem. s. Q. nov. 1734. Lui meurt à St. Pierre de la rivière du sud en avril 1757.

Cf. *Jug. Con. Sup.* (vol. 29, p. 44. 1745). Procès entre Et. et Joseph Charest et Jacques Morin dit Beauséjour. Vide *Edits et Ord.* I, p. 220.

16. Jean Gély, marié en 1707 à Geneviève Samson, mort le 22 sept. 1700 à pte. de Lévy.

Cf. *Ord. int.* vol. 15, 1er août 1728, ord. entre Jacques Morin dit Beauséjour et Jean Gély, p. 40. Le 13 juin 1736, ord. entre Chs. Carrier et Jacques Gély. Vol. 24, p. 63.

17. Jean-Bte. Bégin, fils de Louis I, marié en 1714 à Louise Carrier, mort avant 1742. Le 5 déc. 1742. (*Greffe Barolet*) partage entre les héritiers d'une habitation à Lauzon. 1. Jean Bte. Bégin, âgé de 24 ans, en son nom et cessionnaire de Charles-Louis Bégin et Marie-Louise Bégin. 2. Marie-Anne Bégin, épouse de Michel Lemieux. 3. Etienne Bégin, tuteur à Joseph et Marie Bégin. Terre au 1er rang, bornée au N.-E. à Jacques Bégin, au S.-O. à Jean Carrier. Inventaire de Jean-Bte. Bégin devant Pinguet, le 25 nov. 1730. Le 13 nov. 1742, Jean-Baptiste Drapeau, époux de Marie Louise Bégin, reçoit d'Etienne Bégin 549 livres, étant sa part de succession (*Barolet*).

18. Jean Baptiste Carrier, marié en 1707 à Jeanne Samson, mort en 1749.

19. Michel Lemieux. Voir No. 14.

20. Veuve Courtois. Morte le 15 juillet 1757, âgée de 88 ans.

Jug. Con. Sup. 25 janvier 1734. Procès entre Barbe Renaud, veuve Courtois, et Jacques Carrier, au sujet d'un bail de pêche, p. 100.

2 juin 1744, Barbe Renaud, Ve. Denis Courtois, dit que par acte du 20 avril 1723 les PP. Jésuites (dev. Dubreuil) lui ont concédé 2 x 40 en Lauzon au 2e rang, d'un côté à Lemieux, de l'autre à Ignace Carrier. Elle doit 80 livres de rente. Abandonne cette concession aux J. J. qui la concède même jour à Ignace Guay (2 juin 1744, *J. Pinguet*).

21. Ignace Carrier, 27 nov. 1730. Jésuites concédent à Ignace Carrier 1x40 arp. au bout de la terre de Jean Bte. Hallé, au nord est à Ignace Carrrier père, au

nord ouest représentants de la Cetière. (*Pinguet*). Reg. ord. int. vol. 37. p. 12—1er août 1749—Ord. entre Joseph Carrier et Chs. Couture.

Jug. et Del. Con. Sup. 25 nov. 1730, p. 139. Lettres de bénéfice d'âge à Augustin Carrier. Le 5 oct. 1772, donation par Ignace Carrier à J. Bte Carrier (*greffe Moreau*).

22. Jean Bte Hallé, marié à Marie Maranda en 1682, mort à la pte de Lévy en 1726.

23. Le sieur de la Cetirre, voir le texte,

24. Jean Duquet des Roches. Le 29 nov. 1715, inventaire de Jean Duquet Desrochers (*greffe Rivet*). *Reg. ord. int.* vol 32, p. 54, 4 juillet 1744. Ord. entre la veuve Duquet et Joseph Bisson son voisin.

25. Pierre Saint Louis, c'est le nom patronymique de Jourdain, dont nous verrons l'histoire plus bas.

26. Charles Maranda, marié à Lévis à Marguerite Fagot, le 27 avril 1739. Le 22 avril 1711, jugement de l'intendant donnant à Elizabeth Maranda, la propriété de l'habitation sise à Beaumont et celle sise à la pointe de Lévy à ses enfants. Le 12 juillet 1740, (*greffe Barolet*), Louis Fagot et sa femme Josette Grondin cèdent à Charles Maranda et sa femme une terre presque en bois debout au 2ème rang entre Chs. Carrier et Michel Lemieux. Marguerite Fagot de son côté cède tous les droits qu'elle a dans la succession de sa mère Françoise Chartier et aussi de ses oncles Gilles et Jean Chartier, décédés célibataires. Le 19 avril 1739, (*greffe Barolet*) Louis Fagot, vu son grand âge et ses infirmités, étant incapable de travailler, en présence de ses enfants assemblés, donne à Joseph son fils un arpent de terre, près du fief des Ursulines, à la charge de le faire vivre.

27. Michel Jourdain, fils de Guillaume. Il occupe sa terre. Le 10 mars 1744 (*greffe Louet*), vente par Jean Bte. Huart et sa femme Marie Angélique Jourdain à Etienne Gély. Le 7 mai 1765 (*greffe Saillant*), titre nouvel de Ve Etienne Gély au gouverneur Murray. Le 8 fév. 1768 (*greffe Sanguinet*), cession par Etienne Gély et al. à J. Bte. Dassilva dit Portugais. Le 31 déc. 1768, vente par Portugais à Michel Lemieux (*loc. cit.*). Le 11 janvier 1794, mariage Michel Lemieux à Geneviève Cou

ture (*greffe Miray*). Le 1er février 1806, inventaire des biens de Michel Lemieux.

29. George Cadoret. Ent. à Lévy le 18 avril 1711. Sa femme Barbe Boucher épouse le 8 février 1712 Louis Jourdain dit St-Louis, originaire de Rennes, en Bretagne. Le 24 nov. 1738, concession par Charest à Antoine Cadoret (*greffe Chs. Pinguet*).

35. François Bourassa. Le 15 avril 1743, concession par Charest à Jacques et à Michel Bourassa. (*greffe Chs. Pinguet*). Même année, concession à François Bourassa, d'une terre au 2nd rang (*greffe Barolet*).

40. Laurent Levasseur. Le 3 juillet 1739 est enterrée Geneviève Levasseur, à l'âge de 21 ans, "laquelle, dit le registre, a donné pendant sa vie les marques d'une bonne chrétienne."

44. Héritiers Eustache Lambert. Le 31 mars 1761 (*greffe Saillant*), inventaire des biens de Louis-Joseph Lambert. Même greffe, les 2 et 3 avril, vente et partage des effets.

Le 7 août 1751, à lieu à la pointe de Lévy le mariage de Jacques de la Fontaine de Belcourt, conseiller au Conseil supérieur, veuf de Charlotte Joliette Bissot, avec Damoiselle Geneviève Lambert, fille de Louis Joseph Lambert-Ste-Marie, capitaine des milices, et de Marie Geneviève Rouer de Villeray. Présents : Gilles William Strouds, bourgeois, de Québec, Mtre. Christophe Hilarion Dulaurent, notaire royal, Louis-Joseph Lambert-Ste-Marie, R. P. Lauverjat, S. J., Maderan, chirurgien.

65. François Fréchet. Cette famille semble posséder une excellente instruction. Tous savent signer leur nom. François Fréchet est l'ancêtre du poète Louis Fréchette. Nous reproduisons ici le fac similé de quelques signatures de l'époque

pierre frichet

Mari fricher

68. Jacques Rousseau. Le 24 janvier 1765, con-

cession par Charest à Antoine Rousseau. *Greffe Louet, fils.*

72. Veuve Marion. Reg. ord. int. vol. 1, p. 100, 29 avril 1708. Ord. entre Antoine Lambert et Marion. Vol. 21, p. 98, 29 juillet 1733, Ord. entre Pierre Lambert et le nommé Lafleur.

François Grenet. Le 27 mai 1713, ordonnance entre François Grenet et les habitants de la côte de Lauzon et ceux de Montapeine.

Jean François Hamelin, originaire de St-Jean des Champs, diocèse de Coutances. Contrat de mariage du 31 janvier 1734, greffe Barolet. *Jug. Cons. Sup.* vol. 23, p. 36, 30 janvier 1741, appel de François Hamelin contre Jean Drapeau.

Cf. *Reg. ord. int.* Le 28 juin 1715, ord. entre Crespin, procureur de Fenesteau et le sieur Charest. *Loc. cit.* vol. 12—31 mars 1727, ord. qui condamne les marguilliers de St-Nicolas à payer au sieur Riché la somme de 40 livres pour deux grands messes et trois basses célébrées au dit lieu.

Vol. 40, p. 45—17 mai 1758, ord. qui défend d'acheter du poisson à la pointe de Lévy.

Vol. 23, p. 40—12 mai 1735. Ord. concernant le testament de feu Sieur Boucher, ptre. qui sera déposé au greffe de la prevôté.

Au greffe du Dulaurent, 1744. Compte de tutelle entre Jacques Charly et Charest. Au greffe de Louet fils —1762— concession Charest à Michel Blais. 1763, le même à Jacques Moyen.

Au greffe Barolet : 2 déc. 1743—Bail à ferme par le curé Mercereau de la terre de l'église à J.-Bte. Lajoue. Le 9 oct. 1744—Bail par Marie Dumont à Louis Volant d'Hautebourg de ses droits dans la seigneurie de Mingan pour neuf ans. 1750. Concession Charest à Michel Blais d'une terre à la pointe aux Ormes, sur la rivière Etchemin. 24 août 1753—Concession du même à Geneviève Boulé et

à Jean Samson. Au greffe Saillant : 22 sept. 1753, contrat de mariage de M. de Léry à Delle Martel de Brouague ; 18 juin 1757, concession de Charest à Louis Sarault ; 28 oct. 1762, concession du même à René Hardy. Au greffe de Charles Pinguet, donation par Charest à Jean-Bte. Drapeau, le 18 novembre 1743.

A consulter encore aux *Registres des Ordonnances des Intendants*, les pièces suivantes :

Vol. 2, p. 5 : Ord. entre Geo. Marion, de Villiers et Lefebvre.

Vol. 3—15 janvier 1709 : Ord. entre Geo. Marion et les héritiers Demers.

Vol. 4, p. 25, 8 mars 1709 : Ord. entre Hélène Gaudry et Etienne Frechette.

Vol. 5, p. 121, 3 sept. 1710 : Ord. entre Ve. Albert, ses héritiers et Jean Carrier.

Vol. 5, p. 128 : Ordonnance pour Et. Fréchet au sujet des créanciers de feu Pierre Boucher.

Vol. 6. p. 354, 28 nov. 1719 : Ordonnance pour les habitants de St-Joseph de la pointe de Levy, concernant les ponts et chemins.

Vol. 7 B, p. 74, 15 mai 1721 : Ord. entre Guillaume Leduc et Joseph Roberge, et p. 83, 8 juin 1721.

Vol. 7 B. p. 80 : Ord. entre Michel Guay et Chs. Lecours. Cf. *Edits et Ordonnances*, III, p. 461—6 juin 1721.

Vol. 7 B, p. 174, 27 nov. 1721 : Ord. entre Ve. Chs. Courtois et le uommé Carrier.

Vol. 8, p. 40, 25 avril 1722 : Ord. permettant à Madeleine Bourassa, veuve de Jean Dussault, habitant de Tilly, d'affermer les deux terres à la pte. de Lévy, venant de sa communauté avec Dussault.

P. 131—8 nov. 1722 : Ord. portant évocation d'instance entre Marie Duval, femme de Jacques Beaufort, farinier, de la côte de Lauzon, et Jean, René et Nicolas Demers.

Vol. 10, p. 19, 11 mai 1724 : Ord. entre François Travers et Jacques Beaufort.

Vol. 10, p. 59, 20 août 1724 : Ord : entre Jean Duquet et François Cadoret.

Vol. 12, p. 8, 20 nov. 1726 : Ord. qui enjoint aux habitants de la côte de Lauzon, paroisse St-Joseph, de rétablir incessamment les deux ponts qui sont, l'un sur le ruisseau Amyot et l'autre sur la rivière à la Scie.

XII

LA NOUVELLE-BEAUCE

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les Srs. Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur, Rigaud de Vaudreuil, capitaine, et de la Gorgendière, agent de la compagnie des Indes, nous ont proposé de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieux de front sur deux de profondeur à prendre des deux costés de la rivière du Sault de la Chaudière, au bout de la profond. de celles qui ont esté cydevant concédées les d. trois concessions contigües l'une à l'autre, à la charge par eux de faire faire à leur frais un grand chemin roulant et de charette qui sera pris du bord du fleuve Saint-Laurent et continué au travers des terres de l'ancienne seigneurie de Lauzon appartenant aux héritiers Charest et de celle concédée anciennement au feu Sr Joliet jusqu'à l'Islet aux Sapins d'où doit commencer à courir la première des d. trois concessions demandées. Ils se sont en même temps soumis à faire travailler au d. chemin dès le printemps prochain. Nous avons regardé cette proposition comme un moyen propre à faire establir promptement les profondeurs des terres de ce Gouvernement du costé du Sud. Et nous nous sommes determinés par ce motif qui repond aux veues de Sa Majesté à accorder sous cette condition aux d. Srs. *Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et la Gorgendière* les d. trois concessions dont nous joignons icy copie. Nous vous suplions Monseigneur, de vouloir bien leur en procurer la ratification de Sa Majesté.

Nous joignons aussi copie de deux autres concessions en fief que nous avons accordées au Sr *Aubin de Lisle* et à la *Dame Veuve Aubert* dans la même rivière du Sault de la Chaudière. Nous vous suplions pareillement, Monseigneur, de vouloir bien en procurer la ratification.

Nous sommes avec un très profond respect, Monseigneur,

Vos très humbles,

et très obeissants serviteurs,

BEAUHARNOIS. HOCQUART.

A Quebec,

le 20 octobre 1736.

(Extrait des *Archives du Canada*, vol. 65, p. 52).

Cf. *Registre ordonnance des intendants* : Vol. 22—11 juin 1734, p. 74—Ordonnance qui fait défenses aux habitants de la Beauce et autres de passer au travers des terres ensemencées lorsqu'ils viennent en ville. Vol. 29—17 janvier 1741—p. 2—Ordonnance portant défenses aux habitants de la Nouvelle-Beauce de s'injurier ni de se battre au devant de l'église du dit lieu.

XIII

LA FLOTTE DE CANON

Le lieutenant de frégate Canon a rendu pendant le siége de Québec des services que la grande histoire n'a pas assez mis en lumière. Nous n'avons pas prétention dans ces courtes notes de faire le portrait de ce marin aussi habile qu'audacieux, nous dirons seulement la part qu'il a prise dans l'organisation de la flotte qui ravitailla Québec au printemps de 1759.

Le 4 août 1758, M. de Vaudreuil écrivait au ministre au sujet de l'approvisionnement de la colonie et du zèle que déployait l'intendant Bigot. (Arch. col. c. g. vol. 103). On trouve, en effet, dans le greffe de Jean Claude Panet, tous les détails des préparatifs que fit alors, sous les ordres de l'intendant, le munitionnaire Cadet. Le 10 août, voici un résumé du mémoire qu'il adressait au lieutenant de frégate Canon.

Aussitôt rendu en France, après qu'il aura desarmé à Bordeaux, Canon devait s'adresser à Pierre Desclaux et fils, ses correspondants, et leur demander d'acheter quelques navires de transport et d'en fréter d'autres pour apporter à

Québec tous les approvisionnements que Cadet ordonnait. Il devait aussi acheter deux frégates ou corsaires pour convoquer cette flotte. M. de la Tuilière, négociant à Bordeaux, avait aussi reçu ordre d'acheter deux frégates dans le même but. Canon devait s'embarquer sur une de ces quatre frégates avec les officiers qu'il choisirait et prendre le commandement de la flotte.

La flotte devait mettre à la voile au bas de la rivière de Bordeaux le 25 février au plus tard. Canon était averti de la nécessité qu'il y avait d'appareiller de bonne heure afin d'éviter d'être pris par l'ennemi. On donnait à Canon deux cents livres de gages par mois, cinquante tonneaux de fret et deux et demi par cent du profit net de toutes les prises qu'il pourrait faire. Comme Canon était encore au service du roi, si le gouvernement ne lui permettait pas de prendre le commandement de la flotte, M. de la Grand Rivière devait le remplacer, de même qu'en cas de mort (1).

Pierre Duclos Guyot, capitaine de vaisseau, fut choisi pour remplacer Canon ou de la Grande-Rivière si ces derniers ne pouvaient se rendre en France pour prendre le commandement des frégates et des transports destinés à ravitailler Québec au printemps de 1759 (2).

Ci-suit la liste des vaisseaux que Cadet acheta à Québec pour former la flotte de Canon. Nous y ajoutons les engagements des officiers et des équipages.

1.—1758, 9 août.—Vente du navire *La belle Amie*, du port de 300 tonneaux, avec ses apparaux et ses canons, par Pierre Menardie, correspondant des sieurs Rusteau l'ainé, de la Rochelle, et Bécard, de St-Malo, au munitionnaire Cadet, pour le prix de 50,000 livres, payable en bons de trésor, $\frac{2}{3}$ en 1759 et $\frac{1}{3}$ en 1760.

2.—1758, 17 août.—Vente du navire *La Victoire*, du port de 150 tonneaux, avec ses agrès et canons, par Nicolas Massot, correspondant de MM. de Blezin et Dezaudray Sebin, armateurs de St-Malo, de l'agrément de Pierre Duclos Guyot, capitaine de la *Victoire*, et de Jean Fran-

(1) 11 juillet 1758, greffe Panet, 11 août

(2) Ibid, 10 sept. 58.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

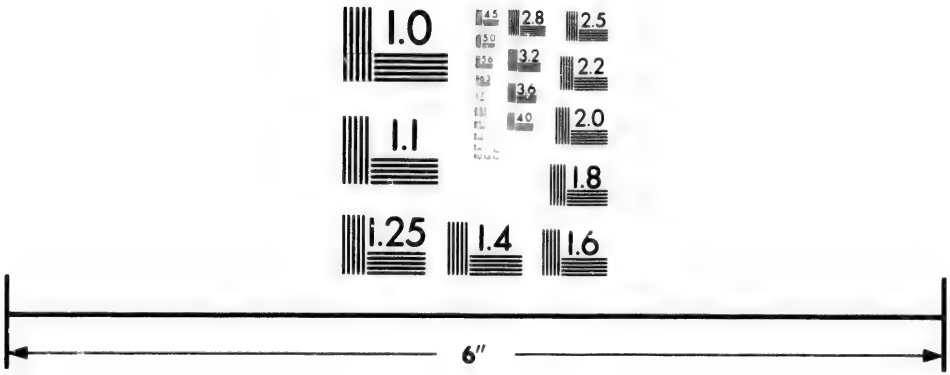

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

çois Sebin du Chaletein, capitaine du navire le *Prince-Edouard*, à Joseph Cadet.

3.—1758, 18 septembre.—Vente du navire *La Charmante Manon* appartenant à M. Peune, armateur de Bordeaux, par Henri de St-Père, capitaine, à Cadet. Ce navire du port de 350 tonneaux est vendu avec ses agrès et canons pour le prix de 80,000 livres, payable en billets du trésor, $\frac{2}{3}$ en 1759 et $\frac{1}{3}$ en 1760.

4.—1758, 18 septembre.—Vente du navire *La Toison d'Or*, du port de 300 tonneaux, avec ses agrès et canons, par Jean André Lamoletie, de Québec, son propriétaire, à Cadet, pour le prix de 50,495 livres, payé comptant.

5. 1758, 18 septembre.—Vente du navire *La Vénus*, du port de 180 tonneaux, avec ses agrès et canons, à Cadet, pour le prix de 12,750 livres, payé comptant.

6.—1758, 6 octobre.—Vente par Pierre Megnardie, correspondant de Rusteau l'ainé, de la Rochelle, et Bécard, de St-Malo, et Jean Bte. Cassemaire, capitaine, du navire *la Legère*, pour le prix de 40,000 livres.

7.—1758, 17 octobre.—Vente à Cadet par François Mounier, négociant de Québec, commissionnaire d'Imbert, Laurouyer et Gabarus, de Louisbourg, du navire *le Hardy*, alors dans le Cul du sac, pour le prix de 7,500 livres.

8.—1758, 1er novembre.—Vente à Cadet par Nicolas Massot, de la goëlette *la Sérieuse*, du port de 100 tonneaux, pour le prix de 8,800 livres.

9.—1758, 9 novembre.—Vente à Cadet par Nicolas Massot du bateau l'*Espérance*, pour le prix de 12,900 livres.

10.—1758, 9 novembre.—Vente du même au même du navire l'*Amitié* pour le prix de 9,600 livres.

1.—1758, 20 septembre.—Engagement de François Dubour, pilote, pour prendre charge de la *Bonne Amie* et la conduire en France.

2.—1758, 22 septembre.—Engagement d'Augustin Araby, pilote, pour conduire de France au Canada le vaisseau commandé par Canon ou la Grand-Rivière ou tel autre vaisseau ou frégate qui lui sera assigné. Prix 2,000 livres.

3.—24 septembre.—Engagement de Jacques Dubuisson, capitaine de navire, pour conduire en France et ramener le navire *La Bonne Amie*.

4. 30 septembre.—Engagement de François Girard pour commander la *Vénus*, aller et retour de France.

5.—2 octobre.—Engagement de Joseph Dufy Charest, capitaine de navire, pour conduire en France *La Toison d'or*, à Bayonne, et là prendre commandement d'une frégate ou d'un navire et partir de Bayonne entre le premier et le cinq février 1759 pour escorter les navires de Cadet en destination de Québec, gages : 200 livres par mois.

6.—6 octobre. Engagement de François Boucher, capitaine de navire, pour conduire en France et ramener *La Légère*.

7.—6 octobre.—Engagement de François Delisle, pilote, pour conduire en France *La Légère* et revenir sous les ordres de Canon, ou la Grand-Rivière, ou Guyot, sur tel vaisseau ou frégate qui lui sera assigné.

8.—30 octobre.—Engagement par Cadet d'un équipage pour *Le Hardy*.

9.—1er novembre.—Engagement d'Alexis Lachance, navigateur, pour servir sur le navire *La Victoire* en qualité de pratique de la rivière du Canada.

10.—1er novembre.—Engagement de Jean Roussin, pour servir comme pilote pratique sur le navire qui lui sera assigné.

11.—4 novembre.—Même engagement par Denis Larchevêque.

12.—4 novembre.—Même engagement par Antoine Feuilleteau.

13.—4 novembre.—Engagement de Guillaume Renaud, capitaine de navire, pour prendre commandement de la flotte à défaut de Canon, la Grand-Rivière ou Duclos Guyot.

14 4 novembre. Engagement de Gilles Joseph Beaurivage comme capitaine de navire pour commander *Le Hardy*.

15. 4 novembre. Engagement de Guillaume Hamon, capitaine de navire, pour commander *La Victoire*.

16. 6 novembre. Engagement de François Godin, pour commander un navire à désigner.

17. 8 novembre. Engagement de François Gravelle comme pilote de navire.

18. 8 novembre. Engagement de Louis Roberge comme pilote.

19. 15 novembre. Engagement de George Grondin, second, comme capitaine de la goëlette la *Sérieuse*.

Le premier mai 1759, M. Mercier, arrivant de Québec, apprend à Malartic que la goëlette *la Sérieuse*, partie de Québec, le 22 novembre, s'est perdue sur le cap Nord et que l'équipage s'est sauvé. (*Journal de Malartic*, p. 229).

Le 14 mai, la frégate *La Chézine*, capitaine Duclos, détachée de la flotte de M. Canon, à deux cents lieues de France, mouille en rade. M. de Bougainville était à son bord.

Le 15, arrive la frégate *Le Machaux*, commandée par le sieur Dinel, second de M. Canon. Il annonce l'heureuse arrivée de la flotte de M. Canon, dont partie à l'île aux Coudres, partie au Pot à l'Eau de vie, à l'exception de trois bâtiments dont ils étaient inquiets et qu'ils avaient vu donner dans le golfe, qui étaient le *duc de Fronsac*, le *Rameau* et la *Nouvelle Rochelle*.

Le 20, la flotte de Canon arriva à bon port, à l'exception des trois ci-dessus. Cette flotte se composait de trois frégates et de quinze navires marchands.

Le 28, arrive le *Duc de Fronsac*.

Le 29, arrive le *Soleil Royal*, frégate de Bayonne, commandée par Dufy Charest.

Le 1er juin, arrivent l'*Atatante*, frégate armée à Rochefort, la flûte la *Marie*, la frégate la *Pomone*, de Brest, et la *Pie*.

Le 8, tous les navires, à l'exception des frégates et flûtes du Roy, furent desarmés et destinés à faire des brûlots. La flotte de M. Canon reçoit ordre de se rendre à Ste-Anne de Batiscan, ainsi que le *St-Augustin de Bilbo* et l'*Atalante*, la flûte la *Pie* et le *duc de Fronsac*.

Afin de compléter l'étude sur la part que Cadet a prise au ravitaillement de Québec pendant la guerre du siége, on peut consulter encore au greffe de Jean Claude Panet les actes suivants :

1753	nov.	3.	Dépôt par Joseph Cadet de divers papiers.
1754	avril	19.	Engagement d'Arnaud Duquet à Joseph Cadet.
"	"		Engagement d'Etienne Bedouin au même.
"	"		" d'Etienne Giraudet "
"	"	20.	" Louis Guayga, Jean Feintenac et Martin Milhourac, au même.
"	"	26.	Marché Louis Michaud, au même.
"	"	"	Engagement Claude Lalande au même.
1755	août	10.	Engagement de Pierre Detchevery et Joseph Caillabel à Joseph Cadet et Maillet, associés, pour aller faire la pêche au Mont-Louis.
1757	mars	3.	Joseph Cadet loue du séminaire de Québec le moulin du saut à la puce.
1758	mai	24.	Bail à ferme du domaine de St-Joachim et de la petite ferme par le séminaire de Québec à Joseph Cadet.
"	"	29.	Engagement Pierre Pacaud à Cadet.
"	"	30.	" Pierre Delestre dit Beaujour.
"	"	"	" Frs. Chaumont, Pierre Labrecque et Louis Falardeau.
"	"		Conventions entre Pierre Delestre et Pierre Paquet au sujet de l'entreprise de Cadet.
"	"		Engagement d'Isidore Landry, Antoine Barthelemi, Pierre Renaud, Thomas Allard à Cadet.
"	sept.	12.	Accord entre Cadet et Penissault au sujet d'un hangard à Montréal.
"	oct.	30.	Accord entre Cadet et Nicolas Massot.

1762 juin 13. Bail à ferme par Nicolas Boisseau, Simon Sanguinet et François Mounier, chargés par la cour de régir les biens de Cadet, en faveur de John Thomas.

1763 Antoine Pierre Houdin, procureur de Cadet, part pour la France. Il fait déclaration des ordonnances qu'il emporte, 18 et 19 oct.

1764 7 nov. Houdin nomme le notaire Mezière, de Montréal, comme procureur de Cadet pour régler ses affaires du poste de la mer d'Hudson dans lequel il est intéressé pour les trois-quarts avec Villebon.

XIV

LES CHERCHEURS D'HÉRITAGE

Une question nous a souvent été posée. Les seigneurs Charest ont-ils laissé des descendants dans le pays? Nous répondons positivement dans la négative.

Certaines familles du nom de Charest ont longtemps prétendu sortir de cette souche distinguée, on disait même qu'elles voulaient réclamer des droits dont elles avaient été frustrées lors de la vente qu'Etienne Charest fit de la seigneurie de Lauzon au général Murray. D'autres ont fait des démarches afin de savoir si elles ne pourraient point réclamer le banc que la fabrique de St-Joseph avait réservé à François Bissot et à ses descendants dans l'église en considération du terrain qu'il avait donné à la paroisse.

Ce sont là des histoires de chantage fabriquées quelquefois par des praticiens malhonnêtes qui veulent spéculer avec la naïveté ou l'orgueil de certaines bonnes âmes. Que d'héritages perdus s'il fallait en croire tous les coureurs de fortunes faciles!

Tous ceux qui se sont occupés de recherches généalogiques en ce pays en connaissent quelque chose. Que l'on demande à l'abbé Tanguay le nombre incalculable de lettres qu'il a reçues, pendant sa longue et laborieuse carrière, de ces faux Louis XVII.

Il y a quelques années, on faisait courir tous les Renaud du pays à la recherche d'une principauté qu'un de leurs ancêtres aurait possédée en Louisiane sur les bords du Mississipi. Quel chercheur n'a pas rencontré, bien souvent, au milieu de la poussière de nos greffes, ce pauvre Denis de la Ronde, des environs de Valleyfield, qui se faisait appeler le duc de St-Simon. Il avait une tête de duc, en effet, et si ce n'eut été de ses habits rapés, de ses souliers éculés et de sa tenue négligée, il aurait fait bonne figure dans n'importe quel salon. Il réclamait pour sa part tout le terrain où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Mathieu, à Québec. Il ne lui manquait plus qu'un seul document, il l'a cherché toute sa vie, sans pouvoir le trouver. Qui sait quelles sommes folles ce pauvre homme a dépensées ?

C'est du reste le malheur de tous ces chercheurs d'héritage. Quand l'édifice qu'ils ont élevé dans leurs cerveaux est prêt de se terminer, la chaîne se casse, il manquait un anneau. Tout s'écroule et il faut recommencer.

Le carré spacieux où s'élève le séminaire de Québec a excité pendant longtemps la convoitise des héritiers. Il y en a même qui réclame les rivages brumeux et inhospitaliers de Mingan, au nom des la Fontaine de Belcourt.

Pour en revenir aux Charest, voici comment on peut expliquer la légende qui s'est formé autour de leur nom.

Nous avons raconté au premier volume de cette histoire comment Etienne Charest, premier du nom, avait eu un fils appelé Jean qui épousa Louise Allemand, veuve Jean Brousse, en 1714, et mourut l'année suivante sans laisser de postérité

L'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique*, s'est fourvoyé sur ce personnage.

Dans son premier volume, il lui fait épouser en premières noces Marie Jeanne Carrier et en deuxièmes noces

Louise Allemand. Au troisième volume, il fait de Jean Charest deux individus.

1° Jean Charest, marié à Louise Allemand, veuve Jean Brousse.

2° Jean Charest, fils d'Etienne Charest, premier du nom, marié en 1727, à Marie-Jeanne Carrier.

Tout cela est confusion. Rétablissons les faits.

Ce Jean Charest, qui épousa Louise Allemand, était le fils d'Etienne Charest, il n'eut qu'une seule femme et pas de postérité.

Celui qui épousa à la pointe de Lévy, le 10 juin 1727, Marie-Jeanne Carrier, n'était point un Charest et il n'était pas non plus le fils d'Etienne Charest. Il suffit de lire l'acte de mariage pour s'en convaincre :

Aujourd'hui, dixième jour de juin de cette année mil sept cent vingt sept, après avoir vu la dispense accordée par Monseigneur Etienne Boullard official et vicaire général de la publication des bancs d'entre Jean surnommé de cette paroisse d'une part et de Marie Anne Carrier fille de Jean Carrier et de Jeanne Samson ses père et mère d'autre part n'étant trouvé aucun empêchement d'ailleurs, je soussigné prêtre curé de St-Joseph, ayant reçu leur consentement mutuel par parole de présent et leur ayant donné la bénédiction nuptiale suivant les formes prescrites par la sainte église et ce en présence du côté du garçon de sieur Etienne Charest seigneur de la paroisse et de M. Dalte, et du côté de la fille de Jean Carrier son père et de Louis Samson son oncle et de Joseph Marie Lemieux son cousin, desquels quelqu'un ayant signé, les autres aussi bien que les parties contractantes ayant déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

ETIENNE CHAREST.

LOUIS SAMSON—DALTE

J. LARUE, Ptre.

Comment le savant généalogiste a-t-il pu faire de *Jean surnommé* : Jean Charest ? Comment surtout a-t-il pu le dire fils d'Etienne Charest ?

C'est pourtant sur cette fausse indication que les descendants de *Jean surnommé*, qui s'appellent, en effet, aujourd'hui Charest, se sont basés pour croire qu'ils avaient des droits dans la seigneurie de Lauzon. Quand il serait vrai qu'ils se peuvent rattacher à Etienne Charest, premier

du nom, il suffit de dire que celui-ci ne fut jamais seigneur de Lauzon, et par conséquent ceux qui prétendent descendre de lui n'ont jamais eu rien à faire à ce bel héritage. Il faudrait appartenir à la lignée issue du mariage d'Etienne Charest, deuxième du nom, et de Thérèse Du Roy, pour baser une légitime réclamation. Or, il est bien prouvé que de cette dernière union ne sont nés que trois enfants dont nous avons vu l'histoire.

Il est vrai de dire que ce *Jean surnommé* fut toujours le protégé de la famille Charest. On a dû remarquer que dans son acte de mariage le curé ne dit pas de qu'il était fils, c'était évidemment un enfant trouvé. Or, sous le regime féodal, c'était une des obligations du seigneur de recueillir les enfants illégitimes, et ceux-ci, suivant une touchante coutume, prenaient le nom de leur père adoptif. Le seigneur Charest, en recevant ce pauvre malheureux dans son manoir, ne fit donc que son devoir, un devoir que lui imposait la loi. Il protégea Jean, l'hébergea, le nourrit comme un des siens, assista à son mariage (1). Il voulut faire plus encore. Lorsque Jean Charest épousa Marie-Jeanne Carrier, le seigneur Charest comparut au contrat de mariage et donna au futur époux une terre qu'il avait acquise de Jean St-Lo dit Brisefer pour le prix de 1000 livres, au deuxième rang de la paroisse de St-Joseph. Il obligea Jean Charest à lui remettre quatre cents livres payables cent livres par an. Il donna en outre aux nouveaux époux le jour de la noce, un bœuf et cent livres (2). Cette terre a été en la possession des descendants de Jean Charest jusqu'à il y a une quinzaine d'années. C'est de lui sans doute que cette partie de St-Joseph a pris le nom de *rang des Charest,* nom qui a été conservé jusqu'à nos jours.

Pour nous résumer, il vint au pays, lors de l'établissement de la colonie, trois Charest : Etienne, Jean et Jacques. Tous trois étaient originaires de Ste-Radégonde de Poitiers. Etienne et Jean étaient les deux frères.

(1) A l'inventaire du seigneur Charest, 12 mai 1734, on voit parmi les domestiques de sa maison : Jean Charest.

(2) Contrat de mariage du 3 juin 1727 au greffe de la Cetière.

Etienne donna naissance à la lignée des seigneurs de Lauzon qui disparut après la conquête en 1765. De Jean et Jacques sont descendus tous les Charest qui sont maintenant au Canada.

Nous avons peut-être insisté trop longuement sur cette question d'héritage prétendu, mais il est du devoir de l'écrivain consciencieux de détruire les légendes ridicules chaque fois qu'il en rencontre une sur son chemin.

Voici quelques notes sur la terre que les descendants de ce Jean Charest ont longtemps possédé à la pointe de Lévy.

1755 mai 1.—Echange entre Jean Couture et Jean Charest (devant Levêque, notaire). Couture cède à Charest 2 arp. x 30, 2ème rang, bornés s.-o., aux terres non concédées, au n.-e., à Jean St-Lo, appartenant à Couture par concession du seigneur le 13 avril 1725, devant le notaire René Gachet. Charest cède à Couture, capitaine de milice, 2 arp. x 30, même rang, bornés au s.-o., à Joseph Fagot, au n.-e., à Jean Charest père.

1761 avril 9.—(*greffe Sanguinet*), Jean Charest cède à Joseph Guay 1½ arp. x 30, 2ème rang, borné devant à Frs. Bourassa derrière à Etienne Samson, représentant Jacques Jahan dit Laviolette, b. au s.-o., à Jean Charest père. Appartenant à Charest pour l'avoir eu de Jahan (*greffe Panet*, 12 mars 1757).

1765 mai 13.—Jean Charest déclare posséder 3 arp. x 30, bornés au n.-e., à Charles Douville, au s.-o., à Frs, Bourassa 1° par donation de son père Jean Charest par acte devant Louet du 4 janvier 1750 ; 2° par échange de Jean Couture, devant le notaire Levesque du 1er mai 1755 (*greffe Saillant*). Le même jour, Jean Charest père donne titre nouvel au seigneur Murray pour la terre que le seigneur Charest lui a donné en son contrat de mariage du 3 juin 1727.

1765 nov. 16.—Chs. Jeremie Douville et Geneviève Charest vendent leurs droits à Ambroise Charest (*greffe Saillant*).

1774.—Frs. Feuilleteau et Marie Louise Charest vendent leurs droits à Jean Charest fils (*Saillant*).

1779 fév. 5.—Donation par Jean Charest père à Jean Charest fils (*greffe Louis Miray*).

1781 fév. 14.—Contrat de mariage de Jean-Bte. Charest, fils de Jean Charest, à Marie Louise Samson, contenant donation de la terre du 2ème rang (*greffe Rousseau*).

1786 avril 6.—Partage entre les héritiers Charest (*greffe Le. Miray*).

1791 déc. 26.—Déclaration devant Miray, notaire, que Joseph Charest est décédé sans postérité au poste de St. Augustin.

1792.—Partage devant le notaire Alex. Dumas.

1852.—Donation par Ve. Frs. Charest à Norbert Charest son fils. (*greffe F. X. Couillard*).

1852.—Mariage Norbert Charest à Olive Bourget (*Couillard*).

XV

ALLIÉS DE LA FAMILLE CHAREST

En quittant la colonie pour aller habiter la France, si Etienne Charest n'a laissé aucun héritier de son nom de ce côté-ci de l'océan, il ne manque pas de familles fort distinguées qui peuvent encore se réclamer de lui comme parents ou alliés.

Les de Léry, les Taschereau, les Taché, les Trottier, les Beaubien, les de Boucherville sont autant de clans qui comptent parmi leurs ancêtres, soit des Charest, soit des Bissot. Mais les plus proches alliés des Charest, comme

les Dufy et les Charly, deux grandes familles de l'époque française, sont complètement éteints au Canada.

M. Dufy, capitaine de milice à Montréal, sous le régime français, avait joué un beau rôle pendant la guerre de la conquête. Le gouvernement, à ce qu'il paraît, voulut lui donner la croix de St. Louis, après que la colonie eût été cédée à l'Angleterre. Il y eut alors échange d'une curieuse correspondance entre le lieutenant-gouverneur de Québec Cramahé et le ministre des colonies en Angleterre. Nous croyons intéressant de citer quelques unes de ces lettres.

Le 10 octobre 1772, M. Cramahé écrit à Lord Hillsborough :

Quebec 10th October, 1772.

My Lord,

As the following occurrence carries with it an appearance of what Your Lordship mentioned in your secret and separate Dispatch of 9th April last, relative to the attention of the Court of France to the affairs of this country, I think it my Duty to inform your Lordship, that a M. Dufy of Montreal (before the Conquest, a Captain of Militia of that place, in which he served with credit and Reputation) lately received from Monsieur Mehegan, a Brigadier in the French service, a letter, acquainting him, that in consequence of the Duke de Choiseuils Promise to him, of some years standing, Monsieur de Bonnes, the Minister of the Marine, had obtained of the King his nomination to the Order of St. Louis, that as he resided in a foreign Dominion, the Croix could not be sent to him, but he should be invested with it, whenever he repaired to France, the Minister's Official Letter upon the Occasion having been carefully registered for that Purpose in the Bureau des Colonies.

Monsieur Dufy made no scruple to shew me the letter, which he tells me he has answered in general Terms of Thanks, without signifying his acceptance or Refusal of the Order ; He very freely acknowledged, it flattered his

Vanity, but that at his Time of life, being upwards of sixty, he had no thoughts of going to France for the Pleasure of wearing the Order.

Altho in strictness, as a British subject, He is rather liable to censure, for answering in the manner he alleges, yet as he is an honest man, that he is rather too old to change his Ideas of things or to shake of the Prejudices of his youth, I judged it most advisable to treat the matter with indifference, the taking notice of it in any other manner might have created Disgust, and added consequence to the measure, if the Court of France has really acted therein from political considerations only ; for it is more by many suspected M. Dufy's Relations in France, Knowing him to be in affluent circumstances, have pushed it, to entice him over in the Hopes of inheriting more largely in case of his Death.

It was once an Idea of the French Government a very few years before the Conquest, to distribute Croix to the Captains of Militia, and it is to be observed, that these of the Country Parishes, the meer Habitans or Peasants, rolled in Duty with those of the towns, chosen out of the Bourgeoisie, according to seniority of Commission, this measure at the time was strongly opposed by the Noblesse, and officers of the Regular Troops, it is not impossible, but it may have been again resumed, in the view of alluring this Order of People, who certainly have profited most by the change of Dominion ; all these little arts would not avail them much, if the confusion at present subsisting in Regard to the laws was thoroughly cleared up, a Point the Canadians earnestly wish for, if the Government of the Province was established upon a firm and solid Basis, and some means could be devised for employing the Noblesse, who at present are at a loss how to dispose of, or provide for, their children.

I have &c , &c.

H. T. CRAMAHÉ.

To the Earl of Hillsborough
One of His Majesty's Principal Secretaries of State.

(*Archives du Cadada*, série Q. vol. 8, p. 217.)

Réponse de lord Darthmouth

Whitehall 9 Dec., 1772.

LIEUT. GOVERNOR CRAMAHÉ.

Sir,

I have received your dispatch to lord Hillsborough No. 27 inclosing minute of Council from the 1st July to the 3rd Sept. 1772, and I have also received your secret letter concerning the offer stated to have been made to Mons. Dufit of the Croix de St. Louis.

The communication to you by Monsr. Dufit, of the proposal that had been transmitted to him, is a mark of that Gentleman's attachment to the King's Government, but it would have been more proper & respectful if he had consulted with you upon the answer before he had given it.

As it is stated in your letter that the proposal made to Mr. Dufit came from the Ministers of the King of France, the french Ambassador has been spoke to on the subject but we have great reason to believe that the private Friends and correspondents of Monsr. Dufit have give much farther than they were warranted and that any offer of that nature from the Ministry of France will be dissavowed.

I am &c.

DARTHMOUTH.

(*Archives du Canada* Q. série vol. 8, p. 223.)

Réponse de M. Cramahé

Quebec 22nd June 1773.

Monsieur Dufy would certainly have acted more properly if he had consulted me before he answered the letter notifying his nomination to a Croix de St. Louis, but he is an honest man, and I am persuaded, this mistake proceeded from his ignorance of the niceties to be observed

upon such, without the last intention of saying or doing anything disrespectful to the Government he lives under.

(Archives du Canada, vol. 9, p. 34.)

M. Dufy avait su s'attirer les bonnes grâces du gouverneur Haldimand et celui-ci l'avait désigné pour être conseiller législatif. Malheureusement, M. Dufy mourut quelque temps après. Haldimand continua d'avoir avec madame veuve Dufy les meilleures relations. Celle ci lui envoyait des fruits et correspondait souvent avec lui. Voir dans la collection Haldimand :

5 octobre 1784.—La veuve Dufy exprime son regret au sujet du départ du général (série B.-75, 2, p. 197).

7 juin 1784—Elle se plaint de sa position désolante et de son besoin de secours qu'on lui a refusé. (ibid p. 124)

26 octobre 1783—Madame Dufy à Haldimand. Les vergers ont manqué, de sorte qu'elle ne peut envoyer des fruits, mais elle expédie une boîte de gin-seng, avec ses compliments.— (série B. 75, 1, p. 221).

19 octobre 1781.—Elle lui expédie des fruits, accompagnés de paroles exprimant sa haute considération (série B. 74, p. 197).

Etienne Trottier Desauniers Beaubien, parent des Charest, épousa Louise Angélique Damours de Plaine, puis Jeanne Poulin. Voir au greffe de Jean-Claude Panet : 15 mars 1774, inventaire des biens de Trottier, et le 19 mars, vente de son mobilier. Le 4 mars 1782, l'honorable François Levesque, membre du conseil législatif, rend compte à Antoine Trottier Desauniers Beaubien, fils d'Etienne, de l'administration qu'il a eu de ses biens en qualité de tuteur. *(Greffe J. A. Panet.)*

François Levesque avait épousé Catherine Trottier Desauniers, fille d'Etienne. Voir greffe J.-C. Panet, le 12 octobre 1772, une procuration qu'il donne à sa femme.

François Levesque mourut en 1787. Voici en quels termes la *Gazette* de Québec du 18 janvier 1787 annonce sa mort :

" Lundi dernier est mort en cette ville, l'honorable François Levesque, membre du conseil législatif, âgé de cinquante-quatre ans. Les qualités de bon mari, de bon père, de bon ami, et de bon citoyen, justifient les justes regrets d'une famille désolée, dont il faisait le bonheur, l'estime, l'amitié et la reconnaissance de cette province, pour les intérêts de laquelle il a toujours montré son attachement, ce qui ne fait qu'augmenter les regrets du public et de ses amis en particulier."

La fille unique de François Levesque mourut en 1809. Le *Canadien* du 1er avril 1809 dit :

" Mourut à St-Denis, jeudi le 20 de Mars, Dame Catherine Grisé, épouse de Pierre Grisé, Ecuyer, et seule fille de feu l'honorable François Levesque, ancien conseiller de sa majesté en ce pays. Cette jeune dame jouissait de la vénération et de l'estime de tous ceux qui avait le bonheur de la connaître. Elle a succombé aux douleurs les plus cruelles de l'accouchement d'un premier enfant, et laisse un époux qui l'adorait, avec trois frères et un nombre d'amis qui n'oublieront jamais la mémoire de ses vertus. Son enterrement et celui de son enfant furent accompagnés, mercredi, d'un très grand concours d'amis et des habitants de la paroisse et de ses environs."

ADDENDA

A la liste des prêtres nés dans la seigneurie de Lauzon, publiée dans le premier volume de cet ouvrage, nous devons faire les additions et corrections qui suivent :

Joseph Dumas (p. VI). C'est par erreur que le *Répertoire du clergé* le dit noyé. M. Dumas est maintenant curé des Eboulements.

A la liste des prêtres nés à Saint-Henri, nous devons ajouter les noms qui suivent :

1. Célestin-Zéphirin Rousseau, né le 19 mai 1821, fils de Louis Rousseau et de Josephte Lacasse ; ordonné à Québec le 23 septembre 1843 ; vicaire à St-Henri ; 1848 à Rimouski ; 1849, curé de Ste-Monique ; 1874, curé de Nicolet ; décédé le 1er décembre 1877. M. Rousseau fit en 1847 la mission de la Grosse-Isle, pendant l'épidémie.

2. Louis-Pierre-Godfroy Rousseau, frère du précédent, né le 20 juin 1823 ; ordonné à Saint-Paul de Wallamette, le 20 février 1848 ; missionnaire aux Dalles, en Orégon ; décédé du choléra le 24 juillet 1852 sur l'*Empire City*, lorsqu'il se rendait de San-Francisco à New-York.

3. Louis-Francois-Léon Rousseau, frère des précédents, né le 28 janvier 1831, ordonné à Québec le 20 septembre 1856 ; vicaire à l'église St-Patrice de Québec ; 1857, curé de St-Malachie ; 1867, de St-Victor de Tring ; 1870, de St-Thomas de Montmagny.

4. Esdras Rousseau, né le 17 mars 1822, fils de Jean-Baptiste Rousseau et de Thérèse Bélanger ; ordonné à Québec le 21 mai 1853 ; vicaire à St-Roch des Aulnais ; 1854, curé de Saints-Anne des Monts ; 1858, de Notre-Dame du Portage ; 1860, de Saint-Jérôme de Matane : décédé à Notre-Dame du Portage, le 4 janvier 1864, à l'âge de 43 ans.

5. Ulric Rousseau, frère du précédent, né le 24 septembre 1831 ; ordonné à Québec, le 20 septembre 1856 ; professeur au séminaire de Québec : 1857, vicaire à Sainte-Croix ; 1858, desservant de St-Lambert et des Grondines ; 1859, curé de St-Jerôme de Matane ; 1860, de Notre-Dame du Portage ; 1865, de la Sainte-Famille ; 1877, de la Pointe aux Trembles, de Québec ; 1889, curé de Deschambault.

6. Edouard-Hospice-Eugène-Ludger Marceau, né le 7 avril 1843, fils d'Edouard-Hospice Marceau et d'Anne-Eléonore Gaudreau ; ordonné à Québec, le 6 juin 1868 ; vicaire à Saint-Anselme ; 1869, curé de la Petite-Rivière ; 1875, curé de Sainte-Agnès ; 1883, directeur au grand séminaire de Chicoutimi ; maintenant curé dans les Etats-Unis.

7. J.-B. Gosselin, curé de St-Eugène.

8. J.-E. Gosselin, curé de Ascot Corner, (Sherbrooke).

9. G.-Onésime Carrier, né le 8 décembre 1872, fils d'Onésime Carrier et de Marie-Amanda Paradis ; ordonné le 3 janvier 1897 ; professeur au collège de Lévis ; décédé le 19 juillet 1897.

10. Eugène Carrier, frère du précédent, né en octobre 1873 ; ordonné le 23 mai 1897 ; professeur au collège de Lévis.

A ajouter à Notre-Dame de la Victoire :

Joseph-Marie-Charles Roy, né le 23 octobre 1869, fils de Léon Roy, notaire, et de Marguerite Lavoye ; ordonné prêtre à Lévis, le 5 juillet 1896 ; vicaire à Sherbrooke.

Napoléon Laflamme.

A ajouter à St-Anselme :

Ferdinand Audet dit Lapointe, né le 24 janvier 1839, ordonné le 6 octobre 1872.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

CHAPITRE PREMIER

M. Duplessis. Sa famille. Il est nommé trésorier de la colonie. Pourquoi il achète la seigneurie..... 1

CHAPITRE DEUXIÈME

M. Duplessis revendique les droits honorifiques du seigneur dans l'église. Procès avec la famille Charest. Il veut faire démolir le moulin construit par Bissot. Nouveau procès..... 7

CHAPITRE TROISIÈME

Saint-Nicolas en 1706. Anciens et nouveaux colons. Les familles Fréchette, Lambert, Marion, Huot dit St-Laurent. Les frères Dumay. Les Rousseau, les Lemarlé, les Dubois. L'histoire des Jérémie. Où l'on disait la messe. Les missionnaires récollets. Le premier curé le Picart..... 21

CHAPITRE QUATRIÈME

La pointe de Lévy d'après le plan de Catalogne (1706-1708). Registres de l'état civil. Nouvelles alliances. Les familles Jourdain, Dussault et Fagot. Disparition des anciens colons..... 43

CHAPITRE CINQUIÈME

Le seigneur Duplessis. Ses revers de fortune. Il vend la seigneurie à Etienne Charest. Sa mort. Détails sur sa famille 54

CHAPITRE SIXIÈME

Le curé Boucher. (1700-1716). Vie de paroisse. Sa bibliothèque. Une dot en oubli. Chapelain de l'Hôpital général. Adieux du grand père Boucher..... 62

CHAPITRE SEPTIÈME

Activité des deux frères Charest (1705-1714). Société qu'ils forment. Ils se marient. Mort de Jean Charest. Règlement de compte et partage de succession..... 76

CHAPITRE HUITIÈME

Etienne Charest, septième seigneur de Lauzon. Moulin de Saint-Nicolas. Concessions le long de l'Etchemin et dans le rang Charest. Commerce au Labrador. Mort de la seigneuresse. Enfants qu'elle laisse. Mariage de sa fille unique 87

CHAPITRE NEUVIÈME

Règlement fixant l'étendue des paroisses de Saint-Joseph et de Saint-Nicolas. Restauration de l'église de Saint-Joseph. Mort du curé Boucher. Son testament. La bibliothèque du curé Boucher (1721) 94

CHAPITRE DIXIÈME

Missionnaires de Saint-Nicolas.—Nouvelle église. Démêlés entre les paroissiens. Pose de la première pierre (1728).. 102

CHAPITRE ONZIÈME

Aveu et dénombrement de la seigneurie en 1723. Le fief St-Vilmé..... 109

CHAPITRE DOUZIÈME

D'où viennent les colons marqués à l'aveu de 1723. Concessions du seigneur Charest. Le grand commerce qu'il fait. Sa maladie. Sa mort. Fortune qu'il laisse. Etienne Charest, Joseph Charest, Thérèse Charest, épouse de Jacques Charly, huitièmes seigneurs de Lauzon..... 125

CHAPITRE TREIZIEME

Contestation de compte entre Jacques Charly et les mineurs Charest. Amiable composition. Les censitaires reçoivent ordre de rendre foi et hommage. Chemins et routes. Etat des colons en 1738. Nouvelles concessions (1734-1739)..... 138

CHAPITRE QUATORZIÈME

Saint-Nicolas en 1731. Vente du séminaire de Québec aux PP. jésuites. Jean Latour nommé juge de la seigneurie. 153

CHAPITRE QUINZIÈME

Le curé Montenon de la Rue. Sa famille. Il succède au curé Boucher. Dons généreux qu'il fait à l'église. Epidémie de picote. Mort du curé (1739)..... 161

CHAPITRE SEIZIÈME

M. Mercereau succède à M. de Larue. Mariage d'Etienne et de Joseph Charest. Ils vont habiter Québec (1742). Joseph Charest entre dans la marine. Commerce du Labrador..... 172

CHAPITRE DIX SEPTIÈME

Etablissement du village de Coutances. La côte du fourneau à chaux. Saint-Nicolas en 1745..... 182

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Marche de la colonisation vers l'intérieur. Etablissement de la Nouvelle-Beauce. Les seigneurs Fleury de la Gorgendière, Taschereau et Vaudreuil. Premiers colons de la Beauce..... 191

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

La paroisse de Saint-Henri de Lauzon. Les tableaux de son église. Le *vieux Saint-Henri*. Ses origines. Village de Sainte-Geneviève. Les habitants obtiennent un moulin. Place d'église. La *route du Pavé* (1731-1747)..... 205

CHAPITRE VINGTIEME

D'où venaient les familles souches de Saint-Henri de Lauzon. En quelles circonstances elles furent amenées à s'établir dans la seigneurie de Lauzon..... 217

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

Le site de l'église de Saint-Henri est choisi. Procès-verbal du commissaire enquêteur nommé par l'évêque. Les défrichements le long de la rivière Boyer..... 224

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Départ du curé Mercereau (1754). Missionnaires de Saint-Nicolas (1742-1765). Nouvelles concessions du seigneur Charest 233

CHAPITRE VINGT TROISIÈME

Histoire des deux sœurs Geneviève et Ursule Charest. Mademoiselle Marion. Mademoiselle la Veuve. Vie retirée de Geneviève. Sa piété. Ses chapelles. Sa mort. Légende de la chapelle du Rocher 243

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

M. Youville-Dufrost succède à M. Mercereau. Sa famille. Concessions du seigneur Charest. Guerre de sept ans. Colons miliciens. Joseph Dufy-Charest s'engage dans la flotte de Canon 253

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

La flotte anglaise remonte le fleuve Saint-Laurent (juin 1759). On se prépare à la défense de la colonie. Prières publiques dans les églises. Les femmes et les enfants se réfugient dans les bois. Arrivée de Wolfe à l'île d'Orléans . 264

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Descente du général Monckton à Beaumont. Il marche sur la pointe de Lévy. Les premiers coups de fusil de 1759. Brave défense du seigneur Charest. Les Anglais s'établissent à la pointe de Lévy 274

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Wolfe en reconnaissance sur les hauteurs de Lévis. Il fixe le site des batteries. Camp de Monckton définitivement établi autour de l'église de Saint-Joseph. L'église transformée en hôpital. On ouvre le feu contre Québec. Le *coup des écoliers* 289

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Les Anglais en possession de la pointe de Lévy. Escarmouches avec les maraudeurs. La côte sud est incendiée. Le major Dalling à Saint-Henri. Le curé Youville-Dufrost est fait prisonnier avec ses paroissiens. Bataille des Plaines d'Abraham. Les blessés à la pointe de Lévy. 300

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Hiver de 1759-60. Escarmouches de la pointe de Lévy. Le capitaine Saint-Martin. Bataille de Sainte-Foye. Serment d'allégeance 316

CHAPITRE TRENTIÈME

Où on retrouve le curé Youville-Dufrost. Le curé Dosque. Le missionnaire récollet Daniel. Les deux traités de paix du curé Youville-Dufrost avec le général Murray. Bancs dans l'église de Saint-Joseph en 1763 340

CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME

Les seigneurs Charest. Dufy-Charest passe en France en 1760. Sa mort à La Rochelle. Traité de Versailles. Etienne Charest est envoyé en Angleterre pour faire des représentations au gouvernement anglais. Il décide d'opter pour la France 356

CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME

Etienne Charest revient d'Angleterre. Il s'occupe de la liquidation de ses biens. La seigneurie de Lauzon est mise en vente (septembre 1764). Le gouverneur James Murray fait l'acquisition de ce domaine (12 février 1765) 374

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

Murray fait construire le moulin de Saint-Nicolas. Départ de Charest pour la France (1765). Il va s'établir à Loches en Touraine. Sa famille. Une lettre de Charest en 1775. Jacques Charly, Les fils d'Etienne Charest s'établissent à Saint-Domingue. Mort d'Etienne Charest en 1783 392

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES